This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 988,966

GENERAL LIBRARY
UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES · SCIENTIA · VERITAS
1817

Ouvrage couronné par l'Académie Française
PRIX SAINTOUR
1909

MÉNAGE

Polémiste, Philologue, Poète

PAR

Mlle Elvire SAMFIRESCO

Ancienne élève de la Faculté des Lettres de Paris
Professeur de Français au Lycée de Jeunes Filles de Bucarest
Docteur de l'Université de Paris

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS
ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR
Libraire des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome,
au Collège de France, de l'École Normale Supérieure
et de la Société des Études Historiques
4, RUE LE GOFF, 4

1909

MÉNAGE

POLÉMISTE, PHILOLOGUE, POÈTE

Bar, Elvire (Samfirescu)

Mademoiselle Elvire SAMFIRESCO

Ancienne élève de la Faculté des Lettres de Paris,

Professeur de Français au Lycée de Jeunes Filles de Bucarest (Roumanie)

MÉNAGE

Polémiste, Philologue, Poète

Thèse pour le Doctorat d'Université

présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

PARIS

L'ÉMANCIPATRICE (IMPRIMERIE COMMUNISTE)

3, Rue de Pondichéry, 3

—

1902

Gilles Menage
poete et grammer. françois de l'academie de
Florence, publie a Florence ne a Angers l'an de
mort a Paris l'an 1692 age de 78 ans
Daumont ex.
Soit injustice Soit envie
Menage dans l'açademie
Ne fut jamais être reçù
Mais ses ouvrages font conoitre
Que jamais homme na mieu Sçù
Ce qu'il faut Savoir pour en être .

A

M. FERDINAND BRUNOT,

PROFESSEUR D'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

EN SORBONNE

CE LIVRE EST RESPECTUEUSEMENT

DÉDIÉ

E. S.

Ref. stacks
Berer
3-2-49
65936

848
M5340
B22

INTRODUCTION

Ménage est un oublié. Que sait-on généralement de lui? — Rien ou presque rien, et le peu qu'on connaît, n'est pas à sa louange. Ce nom n'évoque d'ordinaire que le souvenir du pédant joué par Molière, de l'amoureux ridicule dépeint par Bussy, du plat versificateur dont nous a parlé Tallemant. Une telle esquisse du personnage ôte sans doute l'envie de faire plus ample connaissance avec lui.

Cependant, c'est une des physionomies sinon des plus originales, du moins des plus curieuses du XVII^e^ *siècle. Il est un de ces rares favorisés, chez qui l'esprit humain montre sa merveilleuse souplesse. Que parmi nous paraisse aujourd'hui un homme connaissant l'antiquité classique mieux que personne, écrivant des vers en quatre langues, qui soit étymologiste en français et en italien, grammairien, historien et jurisconsulte, capable d'entreprendre une histoire des médecins de l'antiquité et un traité de botanique, nous admirerons une intelligence si vaste et si variée. Ménage fut cet homme, cette intelligence.*

Il fut encore, pour nous à vrai dire c'est beaucoup moins, mais pour les contemporains c'était un peu plus que tout cela : un bel esprit.

Nous ne pourrions suivre Ménage dans tant de directions différentes, sans risquer de nous égarer. Aussi laisserons-nous volontairement dans l'ombre, certains aspects d'un si souple talent, pour ne mettre en lumière que les plus intéressants, trop négligés jusqu'ici, ou mal compris. Notre étude portera donc sur l'homme, le critique et le polémiste, l'étymologiste et le grammairien, le poète.

Nous n'entendons pas faire ici une apologie. Les louanges excessives sont une parure qui sied mal à ceux qui d'ordinaire n'en reçoivent point.

Exposer les faits simplement, sans parti-pris, en tirer les conclusions qu'ils comportent, en un mot chercher la vérité, sera rendre un hommage suffisant à Ménage.

Si nous n'y réussissons qu'imparfaitement, que l'on n'en rejette pas la faute sur lui : sa mémoire n'est que trop chargée.

Liste des Œuvres de Ménage

1. *Réponse au Discours* (de l'abbé d'Aubignac) *sur l'Heautontimorumenos de Térence*, Paris (1640), in-4° de 102 p. sans nom d'auteur ;

Réimprimé en 1652 dans les *Miscellanea*, avec le Discours de d'Aubignac, dont le nom n'est pas cité ;

De nouveau à part à Utrecht en 1690, in-8° de 264 p. sous le titre de *Discours* de M. Ménage sur *l'Heautontimorumenos de Térence*, dédié à Mme Dacier, avec des additions et une préface, où il s'explique sur la réponse de d'Aubignac, de 1665, qu'il considère comme injurieuse ;

Imprimé une dernière fois à Amsterdam, en 1715, avec la *Pratique du théâtre* de l'abbé d'Aubignac ; l'Avertissement de Ménage est en tête du deuxième volume.

2. *Gargilii Macronis Parasito-sophistæ Metamorphosis*, Paris (1643), in-4° ; dédiée à J.-G. de Balzac ;

Réimprimée dans les *Miscellanea*, en 1652, et dans *l'Histoire de Pierre de Montmaur*, par Sallengre, à La Haye, 1715.

3. *Vita M. Gargilii Mamuræ Parasito-pædagogi, scriptore Marco Licinio*, Paris (1643), in-4°, avec une épître dédicatoire à Ch. Feramus datée d'Angers, le 20 octobre 1636 : « Ægidius Menagius Carolo Feramusio Advocato Parisiensi S. D. » ;

Réimprimée dans l'*Histoire de Pierre de Montmaur*, par Sallengre, en 1715 ;

Une traduction en a été donnée par J. Rou, dans ses *Mémoires* (1857), 2e volume, p. 138-164.

4. *La Requête des Dictionnaires*, publiée sous le nom de *Parnasse alarmé*, Paris, 1649, in-4°, sans nom d'auteur ;

Réimprimée dans les *Miscellanea* (1652);

Dans le *Menagiana*, édit. 1715, 4e vol., p. 268-270;

Reproduite, sauf les cartons, dans le *Menagiana*, édit. d'Amsterdam 1716, édit. Paris 1729, édit. d'Amsterdam 1762, et aux tomes II et IV de la collection des Ana, Paris 1789-91;

Imprimée en Appendice au 2e vol. des *Factums* de Furetière, par M. Asselinau, Paris 1859, 2 vol. in-12;

Et toujours en Appendice, dans l'*Histoire de l'Académie*, par Pellisson et d'Olivet, édit. Ch. Livet, 1er vol., p. 477-488.

Cette pièce figure encore sous le nº 62 dans le *Supplément à la Bibliographie des Mazarinades* (1), de Socard. Paris 1876, in-8º, et la *Réponse au Parnasse alarmé*, sous le nº 72.

Le Manuscrit original de la *Requête des Dictionnaires* existe à la Bibliothèque Nationale, sous le nº 24,445, fol. 371-377, recto et verso, signé : Par Mesnage, advocat en Parlement.

5. *Origines de la langue françoise*, dédiées à Du Puy, Paris, 1650, sans nom d'auteur, in-4º;

Réimprimées sous le titre de *Dictionnaire étymologique* ou *Origines de la langue françoise*, nouvelle édition revue et augmentée par l'auteur, un vol. in-fol. 1694, dédiée à Bignon, et publiée par les soins de Simon de Valhebert; cette édition contient aussi les *Origines* de Caseneuve;

Une dernière édition a été publiée par A.-F. Jault, en 1750, 2 vol. in-fº, contenant outre les *Origines* de Caseneuve, la *Science des étymologies* du P. Besnier, le *Vocabulaire hagiologique* de Chatelain et le *Trésor des recherches gauloises et françaises* de Borel. — Des étymologies de Huet (2) et de Leduchat sont intercalées dans les deux volumes, passim.

Un fragment autographe des *Origines de la langue françoise* se trouve à la Bibliothèque d'Athènes, nº 1739.

(1) La *Bibliographie des Mazarinades* avait déjà été dressée par M. Moreau, Paris, 2 vol. in-8°; M. Socard, dépouillant le Recueil des Mazarinades en 32 volumes, que possède la bibliothèque de Troyes, y ajouta encore 80 nos.

(2) Les « Additions à l'Etymologie de la langue françoise de M. Ménage » par Huet, sont publiées dans le 2e vol., p. 114-155, des « Dissertations sur différents sujets », recueillis par l'abbé Tilladet et publiées à La Haye en 1720.

6. *Miscellanea*, Paris, 1652, in-4°, avec une dédicace à Montausier, et le portrait de l'auteur par Nanteuil. Ce volume contient la plupart des poésies grecques, latines et françaises de Ménage; *un Liber adoptivus*, recueil de toutes les dédicaces ou pièces de vers qui lui ont été adressées; le *Mamurra*, la *Requête;* les *lettres* à Christine de Suède, à Ch.-An. Fabrot, à Conrart, et le *Discours* contre l'Abbé d'Aubignac, chacune de ces pièces ayant une pagination spéciale.

7. *L'Aminta, favola boscareccia di Torquato Tasso*, con le Annotationi d'Egidio Menagio, accademico della Crusca, Paris, Courbé 1655, in-4°. Ces observations sont dédiées à M^lle^ de Lavergne (1);

Réimprimées en 1736, in-8°;
— 1768, in-12;
— 1781, in-8°;
— 1785, in-12.

8. *Poemata*, secunda editio auctior et emendatior, Paris, 1656, in-8°; en réalité, c'est la première édition à part des poésies françaises et latines;

Réimprimées à Paris, en 1658, in-8°. (Le catalogue du *British Museum* cite un exemplaire de 1658, in-4°);

En 1663, édition elzévirienne de Hollande, petit in-12, *ex officina Elzeviriana;*

En 1668, à Paris, in-8°, contient aussi les *Rime italiane:*

En 1673, Paris, in-8°;

En 1680, Paris, in-12, *septima editio, prioribus longe emendatior*, et enfin en 1687, Amsterdam chez Wetstenius, in-12. Cette édition est la plus complète : *Octava editio, prioribus longe auctior et emendatior, et quam solam ipse Menagius agnoscit.*

Quelques poésies de Ménage ont encore été reproduites dans la *Bibliothèque poétique*, au tome II, Paris, 1745, in-4° et dans les *Soirées littéraires* de Coupé, IX^e^ vol.

(1) D'après M. Pélissier, *Documents annotés* (1885-1891), dans une note à la lettre du 25 avril 1657, à Carlo Dati, Ménage aurait laissé en manuscrit des *Nuove osservazioni sopra l'Aminta del Tasso.*

9. *Poésies françoises*, Paris, Courbé 1656, petit in-12 de 40 pages.

10. *Christine*, églogue, Paris, Vitré, 1656, in-12;

Réimprimée à la suite de l'*Avis* de Gilles Boileau, Paris, G. de Luyne, 1657, in-12 de 124 pages : 92 pour *l'Avis*, le reste pour l'Eglogue ;

En 1714, dans le *Recueil de pièces choisies*. La Haye, page 335 sq., toujours à la suite de *l'Avis;*

En 1782, à la fin du tome XXII des Annales Poétiques.

11. *L'Oiseleur*, Paris, Vitré, 1667, in-8° de 28 pages, sans nom d'auteur. Le titre de départ porte en outre *Idylle* à M^me^ la comtesse de La Fayette (p. 3 avec la traduction en italien et en latin); la *Bella Uccellatrice* (p. 15) et *Amyntas auceps, eligidion* (p. 27).

12. *In Diogenem Laertium Observationes et emendationes*, Paris, 1663, in-8°, tirage fait sous forme d'épreuves, à un très petit nombre d'exemplaires;

Londres, chez Pearson, 1664, in-4° ; les observations de Ménage y occupent 283 pages, non compris la lettre de dédicace à Emeric Bigot;

De nouveau à Amsterdam, chez Wetstein, 1692, 2 vol. in-4°, avec le portrait de Ménage; les remarques remplissent le deuxième volume ;

Et à la suite des *Vies des Philosophes*, à Leipzig, chez Köhler, 1828-1831. (Le Catalogue du *British Museum* indique une édition de 1830, ne serait-ce point celle-ci ?)

13. *Juris civilis amœnitates*, Paris, 1664, in-8° ;

Réimprimées à Paris, chez G. Martin 1677, in-8° de 478 pages non compris l'épître dédicatoire à Bigot et les tables ;

A Francfort et à Leipzig, en 1680, in-8° ;

A Utrecht, en 1725, in-8° ;

Et à Leipzig, en 1738, avec les notes de J. Guil. Hofmann.

14. *Poésies de M. de Malherbe*, avec les observations de M. Ménage, Paris, chez Jolli, 1666, in-8° de 595 pages, non compris la dédicace à Colbert, le discours de Godeau sur les œuvres de Malherbe, la préface, l'errata et la table;

Réimprimées à Paris, en 1689, in-8°, chez Barbin, où manque le discours de Godeau ;

En 1698, in-12 ;

En 1722, in-12, 3 volumes, avec les observations de Chevreau ; celles de Ménage remplissent le deuxième volume ;

En 1723, 3 volumes in-12, avec les observations de Chevreau ; celles de Ménage remplissent le troisième volume.

Un exemplaire en existe à la Bibliothèque Nationale, annoté par Huet (Rés. Ye, 2.141), et un autre avec l'*ex-dono* de Ménage.

La lettre originale de l'envoi à Colbert du livre qu'il avait « pris la liberté de lui dédier », est aux Archives nationales avec la cote : K. K. 601, fol. 125.

15. *Rime di Monsignor Giovanni della Casa*, con le annotazionne dell'Egidio Menagio. — Paris, chez Jolli, 1667, in-8° ; 2e édition 1707, in-4°.

Ménage devait publier aussi les œuvres complètes de Monseigneur de la Casa : *fra poco l'Opere italiane del Casa con le mie annotazioni sono per uscire alla luce,* écrit-il à Magliabecchi, le 15 mars 1654 (1). *Già sono fornite le prose et* (sic) *ora si stampano le rime.* — Le 54 octobre 1684, il lui annonce l'envoi des derniers feuillets de « osservazione sopra il Casa », sur les *Rime* seulement, car les *Prose* ne furent pas éditées par Ménage. En 1691, il donna tout ce qu'il en possédait à l'abbé florentin Giovanni Cassoti, qui publia à Florence (Imp. Manno), 3 vol. in-8°, en 1707.

16. *Le Origini della Lingua italiana compilate del S. Egidio Menagio. Parigi. Sebastien Mabre Cramoisy*, 1669, in-4°. Le *British Museum* possède un exemplaire de cette édition avec de nombreuses notes manuscrites de Francesco Redi ;

(1) La Bibliothèque nationale possède un volume des Poésies de Malherbe, éd. 1642 (Rés. Ye 2140) ayant appartenu à Ménage, annoté de sa main, et portant cette inscription manuscrite : *Ex-libris quos Domui Professæ Parisiensi Soc. Jesu testamento, reliquit vir clarissim : D. Ægidius Menagius, Patritius Andegavensis, vir Inter Literatos Eruditissimus, Anno 1692.*

Le *British Museum* possède un volume d'épîtres de l'Evêque de San-Marco, Martirianus : « *C. Martiriani Cosentini Epistolæ familiares* », 1556, in-8°, avec des notes manuscrites de G. Ménage.

(1) Pélissier. *Op. cit.*, p. 1.

Réimprimées à Genève (1685) avec les *Modi di dire Italiani;* ces façons de parler sont recueillies dans les divers auteurs que Ménage a cités dans son Dictionnaire.

17. *Observations sur la langue françoise.* Paris, chez Barbin 1672, in-8°, dédiées au chevalier de Méré;

Refondu en 1673 à Cologne, petit in-12;

Une deuxième édition, en 1675, in-8°;

Et un second volume, en 1676, in-8°.

18. *Vita Mathæi Menagii, primi canonici-theologi Andegavensis, scriptore Ægidio Menagio* (1). Paris, 1674, in-4°;

Une seconde édition en fut publiée en 1692, in-12.

19. *Vitæ Petri Ærodii quæsitoris Andegavensis et Guillelmii Menagii, advocati regii Andegavensis.* Paris, 1675, in-4°;

Editio altera auctior Parisiis, 1692, in-4°;

En 1725, in-8°;

A Francfort, en 1757, in-8° avec une préface de Hoffmann.

Un certain nombre d'exemplaires auraient été détruits après la mort de l'auteur, ainsi qu'il ressort d'une note manuscrite, sur l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale (2).

Cet ouvrage et le précédent ont été traduits par Blordier Langlois sous le titre : *Vies de Pierre Ayrault, Guillaume Ménage et Mathieu Ménage.* Angers, 1844, in-8°; mais cette traduction ne contient pas les détails bibliographiques donnés par Ménage en tête du volume, sous le nom de *Testimonia.*

20. *Lezzione d'Egidio Menagio sopra'l sonetto VII de messer Fr. Petrarca.* Paris, chez L. Billaine, 1678, in-8°. — C'est un recueil de lettres en italien, adressées à l'Académie de la Crusca, à M^lle^ de Lavergne, à Carlo Dati, à Francesco Redi, etc., avec des réponses, dont deux lettres de Costar; quelques pièces de vers français et latins; et entre les pages 251 et 286 des *Rime* à MM^mes^ de Lavergne, de Sévigné, de Rambouillet, etc.;

(1) La Bibliothèque de l'Université catholique d'Angers en possède un exemplaire annoté par Ménage.

(2) C'est le deuxième exemplaire de la 1re édition, aux armes de Ménage, enrichi de nombreuses additions et corrections manuscrites de Charles-René d'Hozier.

Réimprimées à la suite de l'*Historia mulierum philosopharum*. Lyon, 1621, in-12 ;

Et à part, à Rotterdam, 1692, in-8°.

21. *Mescolanze italiane d'Egidio Menagio*, 1678, in-8° ; secunda edizione corretta et ampliata. Rotterdam, 1692, in-8° ; et une troisième édition à Venise, sous le nom de : Prima edizione Venete, 1736, in-8°.

22. *Histoire de Sablé*, contenant les Seigneurs de la ville de Sablé jusqu'à Louis I^er^, duc d'Anjou et roi de Sicile. — Première partie qui comprend les généalogies de Sablé et de Craon, avec des remarques et des preuves. Paris, chez Le Petit, 1683, in-4° (1).

La seconde partie fut publiée au Mans, en 1844 à peine (in-12), d'après un manuscrit d'Angers : *Choses mémorables arrivées à Sablé et aux environs de Sablé* et, en 1844 et 45, dans l'*Annuaire de la Sarthe*, par MM. Anjubault et Hauréau.

Le manuscrit de l'*Histoire de Sablé* se trouve à la Bibliothèque Nationale, n° 11874 ; la Bibliothèque d'Angers possède une copie manuscrite (Mss., n° 844), qui n'en est qu'un sommaire abrégé, avec des notes marginales par Rangeard.

23. *Luciani Samosatensis opera... cum notis integris. Æg. Menagii*, 1687, in-8°.

24. *Dissertations* sur les sonnets pour la belle matineuse à M. Conrart. Paris, 1687, in-12, sans nom d'auteur. Ces dissertations avaient déjà paru dans les *Miscellanea* (1652) sous le nom de « Lettre à M. Conrart » ;

Une autre édition en 1689, in-12, chez Cl. Barbin, avec additions.

25. *Historia mulierum philosopharum*. Lyon, 1690, in-12, dédiée à M^me^ Dacier ;

Et à la suite du *Diogène Laërce*, d'Amsterdam, 1692.

Cet ouvrage est en grande partie emprunté à l'*Index* de Tiraqueau, dans sa première glose *De Legibus connubialibus*.

(1) C'était le livre de prédilection de Ménage ; il dit dans la dédicace à son frère : « J'ai fait de rien ce livre, il n'est rien qu'on n'y trouve ».

26. *Divæ Mnemosynæ gratiarum actio. Luteciæ*, 1690, in-4° de 3 pages.

27. *Anti-Baillet*, La Haye, 1692, in-12;

Réimprimé en 1725, in-4°, à la suite des *Jugements des Savans*, de Baillet;

Et en 1730, in-4°.

28. Ménage a publié à part, les pièces de vers suivantes, qui pour la plupart se retrouvent dans ses *Miscellanea* ou ses *Poemata* :

A) *Ægidius Menagius post annos viginti patriam revisens*, in-folio de 3 pages, sans nom d'auteur et sans date.

B) *Ad Carolum Pererium, lyricorum facile principem;* ode in-4° sans date.

C) *Ad Huetium Epigramma*, in-4° sans date.

D) *In Nuptias Ludovici XIV Galliarum Regis et Mariæ Theresiæ austriacæ Philippi IV hispaniarum Regii filiæ et Annam Austriacam Galliarum Reginam*, in-4°

E) *De Magdalena Scuderia in largitionibus munerum regiorum præterita. Ægidio Menagio*, in-folio.

F) *Le Jardinier*, Idylle, in-12 sans date.

G) *Æg. Menagii carmen ad Joann Francisc. Sarasinum*, in-folio sans date.

H) *Ad Mnemosynem hymnus*, in-4°, sans date.

I) *Ad Julium Mazarinum — Ad eumdem — Ad Annam Austriacam*, in-folio, sans date.

J) *Ad Julium Mazarinum. — Ad eumdem*, in-4° sans date.

K) *Carmen ad Serenissimum Principem Delphinum*, in-folio, sans date.

L) *Italica sua mittit academicis florentinis*, in-4°, sans date.

M) *Ad Carolum Datium Patricum et Academicum florentinum. Epistola*, in-folio, sans date.

N) *Ad Franciscum Redium Academicum florentimum Magni Etruriæ Ducis Archiatrorum Comitem Eucharisticon. Pro eximio ejus italico carmine cui titulo : Bacco in Toscana*, in-4°, sans date et sans nom d'auteur. Mais il n'en paraît pas moins certain que cette pièce est de lui, d'après une note manuscrite signée

Ménage, qui est à la fin de l'édition de la Bibliothèque Nationale, et par laquelle il prie Huet, alors évêque de Soissons, de lui corriger cette élégie et de la lui renvoyer.

o) *Petri Menagii, advocati Regii Andegavensis...., Tumulus,* in-4°, sans date.

29. Ménage a édité aussi plusieurs œuvres, qui sont :

A) *J. L. Guezii Balzacii Carminum libri tres; ejusdem epistolæ selectæ. Editore Ægidio Menagio.* Paris, Courbé, 1650, in-4° front. gravé. — L'Épître dédicatoire est adressée à la reine de Suède : *Serenissimæ Christinæ Suevorum, Gothorum et Vandalorum Reginæ, Ægidius Menagius felicitatem.*

C'est dans ce livre devenu rare, que ce trouve le célèbre pastiche, donné comme un fragment de Turnus ;

La seconde édition est de 1651.

B) *Les Œuvres de Sarasin.* Paris, Courbé, 1656, in-4°, dédié à Mlle de Scudery ;

Elles parurent encore à Rouen en 1658, in-8° ;

A Paris, en 1663, in-12 et, en 1685 in-12 ;

A Amsterdam, en 1694, in-12.

C) *Elogia Julii cardinalis Mazarini carminibus latinis, italicis, gallicis, poetis celebrata; selecta ab Ægidio Menagio.* — Paris, Ant. Vitré, 1666, in-fol. Ce recueil, composé pour la famille du cardinal, n'a pas été mis en vente.

Après la mort de Ménage, on publia :

A) Le *Menagiana*, un des plus recherchés des Anas, publié à frais communs par Galland, Boivin, l'avocat Pinson, l'abbé Dubos et de Valois. — Paris, 1693, un vol. in-12 ;

Une deuxième édition en un vol. in-12 parut en 1694 ;

Doublé par l'abbé Faydit en 2 vol. in-12, 1695 ;

Considérablement augmenté par La Monnoye. Paris, 1715, 4 vol. in-12 ;

A Amsterdam, 1713-1716, 4 vol. in-12 ;

A Paris, 1729, 4 vol. in-12 ;

Et à Amsterdam, 1762.

Le catalogue du *British Museum* indique une édition en 3 vol., de 1789, in-8°, et une traduction en allemand du *Mena-*

giana, *Perroniana* et *Thuana*, éditée à Braunschweig en 1735, in-8°.

Un grand nombre de cartons furent imposés pour la destruction des passages licencieux; on les retrouve sous le titre d'*Indice expurgatoire*, dans les *Mémoires de littérature*, de Sallengre, tome I, 2e partie, p. 223, sq.

Des notes critiques sur le *Menagiana*, se trouvent dans le *Ducatiana*, p. 221 et 289, et dans les *Singularités historiques*, de Dom Liron, t. III, p. 343.

B) *Les additions aux vies des jurisconsultes de Bertrand*, Paris; dans les *Vitæ tripartitæ jurisconsultorum veterum* (βίοις Νομικῶν Bertrandi) notas Æg. Menagii.... subjecit, J. C. Franck, Halle, 1718, in-4°.

La bibliothèque d'Angers possède en manuscrit une *Histoire particulière de la ville de Sablé*, 1689, rédaction en partie seulement, de deux chapitres incomplets (Mss., in-fol. de 17 feuilles).

Le *Menagiana* de 1715, 1er volume, donne encore une liste d'ouvrages manuscrits et promis :

Origines des façons de parler proverbiales françoises;

Cujacii Vita;

Discours sur les Romans;

Discours sur les Interprètes d'Homére;

Dissertations sur les diverses collections des épigrammes grecques;

Vitæ Meretricum Græcarum; græcè;

De l'imitation et du larcin des Poëtes;

In Marcum Aurelium Antoninum Notæ (1);

Linguæ Græcæ Origines et Idiotismi;

Linguæ Græcæ Dialecti (1);

Notæ in Observationes Cujacii;

(1) Balzac parle de cet ouvrage dans une lettre du 4 juillet 1644; éd. T. de Larroque, p. 539.

Dans la table qui donne le résumé des lettres d'Emeric Bigot à Ménage (nouvelle acquisition française, n° 13043), nous trouvons l'indication suivante : Par sa lettre du 31 mars 1657, Bigot parle à Ménage de son *Amynte du Tasse*, et de ses *Observations* sur Antonin le Philosophe, offert par Gevartius à Gassendi. La lettre elle-même manque, mais cette note semble indiquer que l'ouvrage aurait été publié.

Veterum Medicorum Historia (2);
Historia Botanica;
Notæ in Anacreontem:
Observations sur Rabelais:
Variæ ad viros eruditos Epistolæ.

Les lettres de Ménage sont en partie publiées, en partie elles sont manuscrites et même inédites.

Matter, dans son volume de *Lettres et pièces rares* (1845) publie quelques lettres de Ménage, d'après le manuscrit de la collection Hohendorf, de la Bibliothèque impériale de Vienne. Nouvelles acquisitions françaises nº 14036.

L. Pélissier a publié dans ses *Documents annotés* (1891) presque toutes les lettres de Ménage à C. Dati et Magliabechi, qu'il a trouvées à la Bibliothèque centrale nationale de Florence.

J. Rou dans ses *Mémoires* (1857) publie cinq lettres de Ménage et déclare qu'il en possède d'autres.

Fabre dans la *Jeunesse de Fléchier* en publie sept, prises dans le 2e volume mss. de la correspondance de Huet, fol. 55 et sq.

Une lettre de Ménage à Saumaise, du 12 septembre 1641, est publiée (p. 400-401) dans un *Recueil* de Mémoires, dissertations, etc., pour servir de supplément aux Mémoires de l'Académie Royale de Sciences, et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, tome 60, un vol. in-4º sans date.

Les lettres manuscrites de Ménage sont :

Huit lettres à Saumaise. Bibl. Nat., fonds fr., nº 3930;

Trois lettres à Du Puy, fonds Du Puy, vol. 803.

Une lettre à Boulliau, fonds Boulliau, vol. XXXII, fol. 252; fonds fr., nº 13050;

Une minute de la main de Ménage. Nouvelles acquisitions fr., nº 1436, fol. 56;

Quarante-quatre lettres (dont sept furent publiées par Fabre; voir plus haut) dans la correspondance de Huet, 2e volume, fonds français, nº 15189.

(1) Il en parle dans deux lettres inédites adressées à Huet.

(2) Cet ouvrage rappelle la collaboration de Ménage aux *Essais de Médecine*, de Bernier, 1689, in-4°, Paris.

Ces dernières ne sont que des copies et portent la note suivante : « La correspondance de Ménage avec Huet forme une collection de 266 lettres dont la majeure partie ne roulent que sur les ouvrages publiés par ces deux savants auteurs. Nous avons donc dû ne nous arrêter qu'à celles qui traitaient de littérature en général, et nous borner aux 44 lettres ci-dessus » page 41.

Nous nous proposons d'étudier cette correspondance.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages où il est question de Ménage

Acta Eruditorum. Leipzig 1682.

Ancillon. *Mémoires* concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes célèbres dans la République des Lettres. Amsterdam chez les Wetstein, in-12, 1709.

D'Aubignac. *La Pratique du Théâtre*. Amsterdam. Bernard, 1715.

Babou. *Les amoureux de Madame de Sévigné*, in-8°, 1851.

Baillet. *Jugemens des savans sur les poétes modernes*, 1687.

Balzac. *Lettres*, 1er vol., des Œuvres complètes, 2 vol. in-fol., 1665.

Balzac. *Lettres*, édition Tamisey de Larroque, dans le tome 1er des *Mélanges historiques*, 1873.

Baret. *Ménage, sa vie et ses écrits*. Paris, 1851.

Basnage de Beauval. *Histoire des ouvrages des savans*, 1687, 1709, 24 vol. in-12.

Bayle. *Dictionnaire historique et critique*, 1697.

Behrens. Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur. Article de Marie Minkvitz, 1897.

Bernier. *Supplément au livre des Essais de Médecine.* Paris, 1691.
Anti-Menagiana, Paris, 1693, in-12.

Bibliothèque française ou histoire de la littérature de la France, par Goujet; volumes x à xviii, 1740.

Bibliothéque françoyse, 1667.

Bibliothéque des livres nouveaux, août 1726.

Biographie générale, article de Fournel.

Biographie universelle, article de Foisset.

Brunot. *La langue de 1600-1700*, dans le ve volume de *Littérature* de Julleville.

Boissier. — Madame de Sévigné, 1896.

Borch ou **Borrichius** (Olaüs). *Dissertationes de Poetis.* Francfort, 1683.

Bouhours (le P.). *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, 1671.

Bouhours (le P.). *Doutes sur la langue françoise.* Paris, 1674.

Bouhours (le P.). *Remarques nouvelles sur la langue françoise.* Paris, 1675.

Bourgoing. *Conrart et son temps*, in-8°, 1883.

Bulletin du Bibliophile, 1849, 1859, 1863.

Bulletin du Bouquiniste, tomes II et XVIII.

Bulletin de la Société d'Histoire de France, 1886. (Lettres de Bigot à Ménage publiées par Omont).

Bussy Rabutin. *Mémoires*, 1721.

Bussy Rabutin. *Histoire amoureuse des Gaules*, 1696.

Bussy-Rabutin. *Correspondance*, édition Lalanne, 5 vol. in-12, 1858-9.

Camusat. *Mélanges de littérature*, 1726.

Carpentariana. Amsterdam, 1741.

Catteau-Calleville. *Histoire de Christine*, reine de Suède, 2 vol. in-8°, 1815.

Chambre (de la). *Recueil de Lettres*, in-12, 1664.

Chapelain. *Lettres*, édition Tamizey de Larroque, Doc. In. Hist. France, 1880.

Chapelain. *Lecture des Vieux Romans*, publié par Feillet, chez Aubry, 1870, in-fol.

Chevreana, 1697-1700.

Chevreau. *Œuvres mêlées*, 1697.

Clément (Pierre). *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, 1868.

Clerc (Le), publiées par
- *Bibliothéque universelle et historique*, 26 vol. in-12, 1686-1693.
- *Bibliothéque choisie*, 28 vol. in-12, 1703-1713.
- *Bibliothéque ancienne et moderne*, 25 vol. in-12, 1714-1727.

Clerc (Le). *Le Parrhasiana,* (publié par), 1649.

Colombey (Ém.). *Ruelles, Salons et Cabarets*, in-12, 1858.

Conrart. *Mémoires*, publiés par Monmerqué dans la collection Petit, 1825.

Corneille (Thomas). *Observations sur les remarques de M. de Vaugelas*, 2 vol. in-12. Paris, 1705.

Costar. *Défense des Ouvrages de M. de Voiture*, in-4°, 1653.

Costar. *Entretiens de M. de Voiture et de M. Costar.* in-4°, 1655.

Costar. *Suite de la Défense de Voiture*, in-4°, 1655.

Costar. *Apologie*, in-4°, 1657.

Costar. *Lettres*, 2 vol. in-4°, 1658.

Cotin. *Critique désintéressée sur les Satires du temps*, in-8°, 1666.

Cotin. *Despréaux ou la Satire des Satires*, in-8°, 1666.

Cotin. *La Ménagerie.* La Haye, in-8°, 1666.

Coupé. *Soirées littéraires*, in-8°, 1795-1801, 9e volume.

Cousin. *Madame de Longueville*, in-8°, 1853.

Cousin. *La Société française au XVIIe siècle*, 1858-67, 2 vol. in-8°.

Crenius. *Animadversiones philologicæ*, in-8°, 1799-1800, 10e volume.

Dacier (Mme). *Comédies de Térence.* Traduction. Amsterdam, 1724.

Desmoleta. *Mémoires de littérature et d'histoire de Sallengre* (continuation des), in-12, 1726-1731.

Didot. *Observations sur l'orthographe ou l'ortografie française*, 1867.

Doncieux. *Un Jésuite homme de lettres au XVIIe siècle. Le père Bonhours.* Paris, 1886.

Ducatiana. Amsterdam, 1738.

Fabre. *La Jeunesse de Fléchier*, 1888.

Fabre. *Les ennemis de Chapelain*, in-8°, 1888.

Fabre. *Chapelain et nos deux premières Académies*, in-8°, Paris, 1890.

Factum. Pour Messire Gilles Ménage, fm. n° 11,049. (Bibl. Nat.).

Faydit. *Remarques sur Virgile et Homère.*

Furetière. *Nouvelle allégorique* ou *Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'éloquence.* Paris, 1659.

Gröber. *Grundriss der romanischen Philologie,* 1888, 1er vol.

Gombaud. *Poésies,* 1657.

Guigard. *Armorial du Bibliophile,* 2e vol. in-8°, 1869.

Hauréau. *Histoire littéraire du Maine,* 1876.

Haussonville (d'). *Madame de La Fayette,* 1891.

Huet. *Mémoires,* traduction Ch. Nisard, 1853. — Dan. Huetii episcopi abricensis *Commentarius* de rebus ad eum pertinentibus. Amsterdam, 1re édition, 1718, in-12.

Huetiana, 1722.

Histoire critique de la République des Lettres, 1717.

Histoire des Ouvrages des Savans, Avril 1692, Avril 1696, Septembre 1699.

Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux, années 1867-1868.

Irailh (l'abbé). *Querelles littéraires* ou *Mémoires pour servir à l'Histoire des Révolutions dans la République des Lettres, depuis Homère jusqu'à nos jours* (1761, 2 vol. in-12)

Jacquet. *La Vie littéraire en province au XVIIe siècle,* in-8°, 1886.

Jal. *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire.*

Joly (Ph.). *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle,* fol. 1748.

Joubert. Un exemplaire de l'*Histoire de Sablé* annoté par Ménage, in-8°, 1890.

Journal des Savans, 15 Août 1692, Janvier 1724.

Liron (dom). *Singularités historiques,* 1739.

Livet. *Précieux et Précieuses,* 1859.

Loret. *Muse historique,* 1650-65.

Malherbe. *Œuvres complètes,* édit. Lalanne, 1862.

Magasin encyclopédique, 1865 et 1807.

Marcou. *Étude sur la vie de Pellisson,* 1859, in-8°.

Marolles (abbé de). *Mémoires.* Amsterdam, 1755, in-18.

Marolles (abbé de). *Dénombrement* où se trouvent les noms de ceux qui m'ont donné de leurs livres ou qui m'ont honoré extraordinairement de leur civilité, 1755, in-4°.

Marville (seigneur de). *Mélanges d'histoire et de littérature*, 3 vol. in-8°, 1699-1701.

Matter. *Lettres et pièces inédites*, in-8°, 1846.

Maynard. *Lettres*, in-4°. Paris, 1653.

Mémoires de la Société académique d'Angers, tome I.

Mercure galant, années 1672-1692.

Michault. *Mélanges philologiques*, 1754.

Michon (J.). *Étude sur Retz*. 1863, in-8°.

Monnoye (La). *Recueil de pièces choisies tant en prose qu'en vers*, 2 vol. in-12. La Haye, 1714.

Morhof (Georg.). *Polyhistor*. Kiel, 1688.

Moréri. *Grand Dictionnaire historique.*

Moulin (Henri). *Chapelain. Huet. Ménage et l'Académie de Caen*, 1882.

Nicaise (abbé). *Traité des Sirènes*, 1691.

Niceron. *Mémoires*, 1731.

Nouvelles de la République des Lettres, Juin 1685, Septembre 1687.

Patin (Gui). *Lettres*, édition Réveillé Parise, 3 vol. in-8°, 1846.

Patru. *Lettres*, tome II des Œuvres diverses, 1732.

Peignot. *Répertoire de bibliographies spéciales, curieuses, instructives*. Paris, in-8°, 1810.

Pélissier (G.). *Lettres et documents annotés*. Lyon, 1891, in-8°.

Pellisson et d'**Olivet.** *Histoire de l'Académie française*, édit. Livet, 1851.

Perrault. Éloge de Ménage dans les *Hommes illustres du XVII^e siècle*, 1696-1701, 2 vol. in-fol.

Port (Célestin). *Dictionnaire historique, géographique et bibliographique de Maine-et-Loire*, tome II, 1876.

Pure (abbé de). *La Précieuse*, 1656.

Quérard. *France littéraire* ou *Dictionnaire bibliographique des Savants*, 1834, 6^e volume.

Racan. *Œuvres complètes*, Bibl. elzévirienne, édit. Tenant de Latour, 1857.

Rathery et **Boutron.** *Mademoiselle de Scudéry*, in-8°, 1873.

Recueil de belles lettres (1692-1748).

Response au Parnasse alarmé, par l'Académie françoise, in-4° de 6 pages, 1649, sans nom d'auteur ni d'éditeur.

Revue de l'Anjou et du Maine, 1859, 5e volume.

Revue de Bretagne, août 1875.

Rigault. *Histoire de la Querelle des Anciens et des Modernes*, 1856.

Rou (Jean). *Mémoires*, édit. Waddington, 1857.

Sainte-Beuve. *Causeries du Lundi*, II, IV, VIII, IX passim.

Sallengre. *Mémoires de littérature*. La Haye, 1715.

Sallengre. *Histoire de P. de Montmaur*. La Haye, 1715, 2 vol. in-12.

Segrais. *Mémoires-anecdotes*, édit. Amsterdam, 1723.

Segraisiana. Paris, 1721.

Sercy (*Recueil* de) 1653.

Sévigné (Mme de). *Lettres*, collection des grands écrivains.

Somaise. *Dictionnaire Historique des Précieuses*, éd. Livet, bibliothèque elzévirienne, 1856.

Tallemant des Réaux. *Historiettes*, édit. Monmerqué et P. Paris, tomes III, IV, V, VII.

Thurot. *De la prononciation française*, 1881-83. Paris, 1840.

Titon du Tillet. *Parnasse françois*, édit. 1772.

Uri (Isaac), *Un cercle savant au* XVIIe *siècle, F. Guyet*, 1886, in-8°.

Valesiana, 1695.

Voltaire. *Ecrivains français du siècle de Louis XIV*, édit. Molland, tome XIV, p. 104. *Lettre à M. Thuriot*, 18 mars 1746, tome XXXVI, p. 412.

Walckenaer. *Mémoires sur Mme de Sévigné*, in-12, 1842. 1er vol.

Weiss. *Biographie Universelle.*

II. AUTRES OUVRAGES

Académie (*Dictionnaires* de l') 1698, 1718, 1740, 1762, et éditions modernes.

Bourgoing. *De origine usu et ratione vulgarium vocum linguæ gallicæ italicæ et hispanicæ libri primi*, 1583.

Brunot. *La doctrine de Malherbe, d'après son commentaire sur Desportes*, 1891.

Budé. *De philologia*, 1532.

Burmann. *Sylloge Epistolarum*, 1727, 2 vol.

Clément (L.). *Henri Estienne et son œuvre française*, 1898.

Cotgrave. *A french english dictionary*, 1611.

Dupleix. *La liberté de la langue française dans sa pureté*, in-4°, 1651.

Estienne (Henri). *Traité de la conformité du langage françois avec le grec*, 1569.

Estienne (Henri). *Précellence du langage françois*, édition Feugère, 1850.

Estienne (Henri). *De latinitate falso suspecta*, 1576.

Estienne (Henri). *Hypomneses de Gallica Lingua*, 1584.

Faret. *L'honnête homme ou l'art de plaire à la Cour*, 1630, in-4°.

Fauchet (Claude). *Recueil de l'origine de la langue et poësie françoyse*, 1581.

Fournel. *La littérature indépendante et les écrivains publics au* XVII^e^ *siècle.*

Godefroy. *Dictionnaire de l'ancienne langue française.* Paris. Vieweg, 1881.

Gournay (M^lle^ de). *L'ombre*, 1626.

Guichard (Estienne). *Harmonie étymologique des langues*, Paris 1610.

Hotmann. *Francisci Hotomani jurisconsulti Franco-Gallia*, 1573.

Hatzfeld Darmstetter et **Thomas**. *Dictionnaire général de la langue française.* — Traité de la formation de la langue.

Körting, *Encyclopœdie der romanischen philologie*. Heilbronn 1884.

La Mothe le Vayer. *Quatre lettres à Naudé sur les Remarques*, 2e vol. des *Œuvres complètes*, in-folio 1654.

Lancelot. *Grammaire générale et raisonnée*, 1660.

Lanusse. *De Nicotio Philologo*, Grenoble, 1893.

Monet, *Inventaire des deux langues françoyse et latine*, Lyon, 1635.

Nicot. *Thrésor de la langue françoyse*. Paris, 1606.

Nouvelles de la République des lettres, 1683-1685-1699-1710.

Oudin. *Thrésor des langues espagnole et françoyse*. Paris, 1616. *Grammaire françoyse*, Paris, 1633.

Palsgrave. *Esclarcissement de la langue françoyse*, 1530.

Pasquier (Estienne). *Recherche de la France*, in-folio 1621.

Patru. *Remarques sur Vaugelas*. Œuvres diverses, 2 vol. in-8°, 1732.

Périon. *Joachimi Perioni Benedictini Cormœriaceni Scalogorum de linguæ Gallicæ origine ejusque cum græca cognatione, libri IV*. Paris, 1554.

Rathery. *De l'influence de la littérature et du génie de l'Italie sur les lettres françaises depuis le* XIIIe *siècle jusqu'au règne de Louis XIV*. 1853.

Richerius. *De analogia causis eloquentiæ et linguæ patriæ completando methodo*, 1601.

Rœderer. *Mémoires pour servir à l'histoire de la société polie en France*. Paris, 1835, in-8°.

Sylvius. *In linguam gallicam Isagoge*, Paris, 1531.

Tory (Geoffroy). *Champfleury*, 1529.

Trippault. *Dictionnaire françoys-grec*, 1577.

Vaugelas. *Remarques sur la langue françoise*, édit. Chassang, 2 vol. 1880.

Tiraboschi. *Storia della litteratura italiana* (traduct. franç.) Venise, 1796.

MANUSCRITS CONSULTÉS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Ancien fonds français N° *892*, folio 77.

— N° *892*, folio 38.

Fonds français, N° *23,253*. Le Gouz. Supplément au Menagiana.

Nouv. acq. fr., N° *4,564*. Notes sur la correspondance de Huet, d'Emeric Bigot et Louis Nublé avec Ménage.

Nouv. acq. fr., N° *1,343*. Bigot, sa correspondance avec Ménage.

Nouv. acq. fr., N° *1,344*. Taneguy Le Fèvre. Correspondance avec Ménage.

Fonds latin. N° *10,378*. Catalogue de la Bibliothèque de Ménage.

Nouv. acq. lat., N° *1,554*. Lettre de Gronovius à Gilles Ménage.

Nouv. acq. fr., N° *1,341*. Copies des lettres adressées par Huet à Ménage.

Fonds français, N° *3,390*. Lettres de Huet.

Nouv. acq. fr. N° *1,436*. folio 56. Minute de la main de Ménage.

Fonds français, N° *3,930*, folio 157 et sq. Huit lettres autographes de Ménage à Saumaise.

Fonds français, N° *15,189*. Correspondance de Huet. Copies de 44 lettres de Huet à Ménage.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

N° *4,127*. Lettres de Racan à Ménage, folio 483. Lettres des Académiciens de la Crusca, folios 49 et 59.

N° *5,130*. Conrart dédie à Ménage *La Pompe funèbre* de Voiture, folio 349.

N° 5,420. Sur les vers de Ménage et Cotin, qu'ils ont fait l'un contre l'autre, folio 488.

N° 3,307, folio 99. Elégie de M. Ménage en laquelle le Parlement de Paris est blasmé avec une relation de ce qui s'est passé ensuite.

N° 6,544, folio 17. Pour feu M. Ménage contre le président Cousin.

Folio 16, Epigramme latine de M. Ménage sur le prix remporté par M^lle^ Deshoulières.

N° 5,585, folio 284. Epitaphe de Ménage.

BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

N° 3,951. Bons mots de M. Ménage.

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

Première Jeunesse de Ménage

Son origine. — Ses études. — Son arrivée à Paris.

Ce n'est pas comme auteur que Ménage a été d'abord connu de ses contemporains, mais comme avocat et comme abbé. Plus tard il s'est révélé écrivain, et a acquis une gloire telle, que les lettres lui ont fait négliger le barreau, et souvent oublier qu'il appartenait à l'Église.

Il est vrai qu'il n'avait pas embrassé la carrière ecclésiastique par vocation, mais par nécessité, pour ne pas perdre certains bénéfices; quant à celle d'avocat, il y entra par tradition de famille.

Ménage naquit à Angers, le 15 août 1613. Il ignorait lui-même la date exacte de sa naissance; tantôt il se croyait né le 20 août, comme dans l'hymne de grâce à Mnémosyne (1), où il dit : *Ego Ægidius Menagius, Andinus.*

(1) *Divæ Mnemosynæ gratiarum actio*, in-4°.

scribebam Luteciae Parisiorum, anus MDCLXXXX die 27, mensis Novembris, natus annos LXXVII menses tres, dies septem — tantôt il se croyait né le 23 août, erreur qu'il reconnaît (1) :

« Je me suis trompé dans la date de ma naissance que j'ay fait imprimer dernièrement. Mon neveu, qui depuis ce temps-là est venu d'Angers, a apporté l'extrait d'un journal où mon Père avait écrit de sa propre main : Mon fils Gilles est né le 15 du mois d'Aoust. Je croyais que j'étais né le 23 du même Mois ».

Sa famille (dont l'hôtel se trouvait dans la paroisse de Saint-Maurille) était une des plus anciennes et des plus considérées d'Angers. Son bisaïeul, Jean des Jardins, dit Hortensius, avait été médecin de François Ier (2). Son père, dont il nous a raconté la vie (3), était Guillaume Ménage, écuyer, sieur de la Morinière, en Saint-Denis d'Anjou, avocat du roi (4), conseiller au siège présidial et au siège de la Prévôté d'Angers, échevin perpétuel de la ville d'Angers. Guillaume Ménage ressentit une vive douleur en voyant sa ville natale mise au pillage par l'armée du duc de Brézé, et au dire de son fils, il tomba dans une mélancolie dont il ne voulut pas être distrait. Un autre violent chagrin de sa vie, fut de n'avoir pu secourir Urbain Grandier dans le procès inique qui le fit périr sur le bûcher.

Sa mère fut Guyonne Ayrault, fille de Pierre Ayrault,

(1) *Menagiana*, éd. 1694. p. 294. — M. C. Port se trompe donc aussi, lorsque dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, 1876, il attribue le 24 août comme date de naissance à Ménage, dans l'article qu'il lui consacre.

(2) *Obs.*, 1675, I, p. 428.

(3) *Vitæ Petri Ærodii et Guillelmi Menagii.*

(4) Cette charge d'avocat du roi était transmissible de père en fils, elle correspondait à l'emploi dont le titulaire fut nommé plus tard procureur du roi.

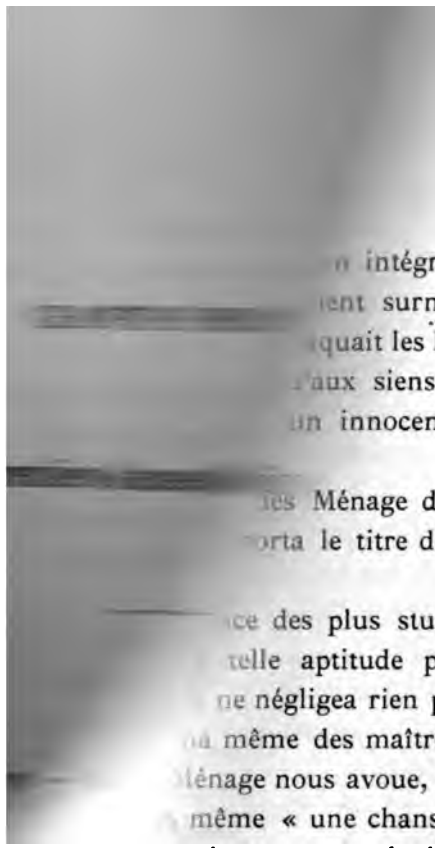

intégrité. Les contem-
ent surnommé *le sévère,*
quait les lois avec la même
aux siens (1) ; sa rigueur
n innocent, plutôt que de

es Ménage d'Anjou fut Jean-
rta le titre de comte, conféré

ce des plus studieuses, pendant
elle aptitude pour les langues
e négligea rien pour parfaire son
même des maîtres de musique et
énage nous avoue, que jamais il n'a
même « une chanson à boire » ; la
s davantage, malgré les peines que se
outefois en parlant d'un de ses amis, il
ns encore de la danse au chant des vers
nous dansâmes au Jardin Royal des
revanche il fit ses humanités sans le moin-
ia même la philosophie (4).
d'une mémoire prodigieuse (5) « étonnante,
pour les Bignon dont la mémoire étonnait la
est sans le secours des grammaires, par la
re des auteurs qu'il apprit le latin et le grec.

it le malheur de se voir enlever un de ses fils par les Jésuites, sans
il pût le revoir, ce qui lui fit écrire un traité *De Jure Patris.*
après avoir été conseiller municipal d'Angers, le 2 Flo-
Dictionnaire de Maine-et-Loire, II, p. 649.
II, p. 175.
c. fonds, n° 892, f° 46.
ne pas vouloir lire le *Dictionnaire* de Moreri, de peur
les fautes ; la première édition en fourmillait.

Pendant son enfance et sa première jeunesse, il lut tous les classiques, et sa mémoire aidant, il en retint la plus grande partie sa vie durant. Il n'en fit point d'extraits, ou de « collections », comme il les appelle (1), aussi ce qu'il y a de meilleur dans ses travaux, la variété des recherches, l'étendue et la profondeur des vues, ne le doit-il qu'à lui-même.

Ménage apprit beaucoup plus tard l'hébreu, avec un juif Cohen, que le P. Cyrille, caloyer grec, avait fait mettre en prison pour dette; Ménage l'en tira à l'aide d'une quête qu'il fit parmi ses amis (2). Il déclare que la prononciation de la langue hébraïque est très difficile (3), mais que cependant les langues vivantes sont plus difficiles à bien savoir que les langues mortes (4).

Un des plus grands malheurs qui lui arriva dans sa vieillesse, fut la perte de sa mémoire; il adressa alors une pièce de vers à Mnémosyne, déesse de la Mémoire, la priant de lui rendre le don qui lui avait été ravi (5); la déesse exauca sa prière, et quelque temps après, le 27 novembre 1690, il adressa son remerciement à la divine Mnémosyne (6) pour la mémoire qu'il avait recouvrée.

Ménage, comme son père, fit d'excellentes études de droit, et c'est dans sa ville natale qu'il plaida tout d'abord en 1632, à l'âge de 19 ans; tout comme son père avait soutenu sa première cause contre ses tuteurs, Ménage plaida contre son cousin Ayrault. Un des amis de son père,

(1) Voir *Menagiana*, II, p. 169, pour de plus amples détails.
(2) *Menagiana*, 1693, p. 181.
(3) *Id.*, 1715, II, p. 364.
(4) *Id.*, III, p. 396.
(5) *Ad Mnemosynem hymnus*, in-4° de deux pages, sans date.
(6) *Divæ Mnemosynæ gratiarum actio*, 4 pages in-4° *Lutetiæ* 1690.

M. Loyauté l'emmena à Paris, cette même année (1632), et malgré son extrême jeunesse, il fut reçu avocat au Parlement; il y exerça jusqu'en 1640. On ne connaît qu'un seul des procès qu'il plaida à Paris : il assista son ancien professeur de droit, M. Singebère (1) dans l'action que celui-ci intenta à sa femme.

En 1634, il suivit le Parlement aux grands jours de Poitiers, où il plaida encore (2); mais à son retour de Poitiers, atteint d'une sciatique, il fut obligé d'abandonner momentanément le barreau, pour se faire soigner chez son père, à Angers. On a prétendu qu'il aurait entièrement renoncé à cette époque à sa carrière d'avocat « dégoûté de cette profession » disent les *Mémoires* qui sont en tête du *Menagiana;* la chose ne semble pas vraie. Le 17 septembre 1640, Chapelain lui écrit une lettre d'où nous extrayons le passage suivant (3) : « Désormais que le Palais dort et que l'on peut faire quelque fondement sur vos matinées, j'iray plus souvent vous chercher que je n'ay fait depuis quelques jours, ce sera avec d'autant plus de joye qu'en faisant mon devoir, je feray profit de vostre conversation, de laquelle on ne sort jamais que meilleur et que plus sçavant. » Ce qui prouve qu'en 1640 il plaidait encore à Paris. D'un autre côté, s'il avait été « dégoûté » de la profession d'avocat, il est probable qu'il ne se serait pas donné

(1) Son vrai nom était un nom allemand, Polycarpe Singebaer. Il a écrit un traité contre le *De Mutuo*, de M. Saumaise. Ce dernier aurait voulu répondre, « mais, dit Ménage, Singebère avait mieux développé la matière que lui, et il ne répondit pas ».

(2) Tallemant, bien entendu, n'accorde aucun talent à Ménage; Bayle regrette, au contraire, que ses plaidoyers n'aient pas été imprimés.

(3) Lettre ccccxxxvi à M. Ménage, p. 687, éd. Tamizey de Larroque, 1er vol.

la peine d'écrire un ouvrage de droit, *Les Aménités* (1), paru en 1664 pour la première fois (2).

Tout le temps que sa sciatique le fit souffrir, il le passa à Angers, où son père aurait souhaité le retenir toujours. Dans ce but, et croyant lui faire plaisir, Guillaume Ménage se démit de sa charge d'avocat du roi en faveur de son fils. Celui-ci l'accepta tout d'abord. M. Fabre, dans les *Ennemis de Chapelain* prétend que Ménage l'aurait même exercée pendant six mois, mais n'apporte aucune preuve à l'appui de ses dires; ce qui est certain, c'est qu'une fois rétabli Ménage quitta Angers, et aussitôt rentré à Paris, il renvoya à son père les provisions de la charge, ce qui amena une brouille entre eux. On raconte même à ce sujet un bon mot de Ménage: L'évêque d'Angers, Claude de Rueil, ancien condisciple de son père, étant venu le voir à Paris (3) lui demanda quel sujet avait pu diviser le père et le fils; Ménage lui aurait répondu que cela venait de ce qu'il avait rendu « un méchant office » à son père (4). Néanmoins l'évêque parvint à les réconcilier. De cette brouille passagère résulta pour Ménage un besoin d'indépendance absolue, et le devoir de se passer des subsides que son père lui envoyait encore, bien qu'avec la plus grande parcimonie. C'est alors qu'il entra chez Paul de Gondi, le futur cardinal de Retz, et qu'il eut aussi la chance de diriger l'instruction de M^me^ de Sévigné, et presqu'en même temps celle de M^lle^ de Lavergne, connue plus tard dans la littérature sous le nom de M^me^ de Lafayette.

(1) *Juris civilis Amœnitates.* Paris, 1664, in-8°.

(2) Le manuscrit de la *Requête des Dictionnaires* (Bibl. nat., fonds fr., n° 24445), est signé : Par Mesnage, advocat en Parlement.

(3) *Menagiana*, p. 246, éd. 1693.

(4) En 1647, ce fut Pierre Ménage qui succéda à Guillaume Ménage dans sa charge.

CHAPITRE II

Ménage et le Cardinal de Retz

Ménage au Petit-Archevêché. — Sa séparation d'avec le Cardinal. — Ménage au Cloître Notre-Dame. — Ses Mercuriales.

Un parent de Ménage, Hullon, dont il parle dans la vie de Pierre Ayrault (1), l'avait présenté à plusieurs personnes qui avaient déjà un nom dans les lettres, entre autres à Chapelain, avec qui il se lia d'amitié, à Saumaise, à Du Cange, à de Thou, etc. Bientôt, Chapelain le présenta à Paul de Gondi qui désirait vivement le connaître. En 1642, Ménage avait écrit sous un pseudonyme, un pamphlet contre le professeur Montmaur (2), publié un an après, qui avait beaucoup amusé le Coadjuteur; d'un autre côté, le père de celui-ci, l'abbé de Gondi, lui reprochant de n'avoir que des

(1) *Vitæ Petri Aerodii et Guill. Menagii,* Paris, 1675, in-4°, p. 136.

(2) *Vita M. Gargilii, Mamuræ Parasito-pedagogi,* scriptore Marco Licinio. Paris, 1643, in-4°.

écuyers autour de lui et point d'ecclésiastiques, il se décida à s'attacher Ménage, et c'est alors qu'il pria Chapelain de le lui faire connaître. Comme les ressources de Ménage n'étaient pas brillantes à cette époque, il accepta de faire partie de la Maison de Gondi, d'autant plus que son père ne lui continuait plus sa pension et que retourner à Angers, équivalait pour lui à renoncer à toutes les espérances qu'il avait fondées sur son avenir. A cause de l'exiguité du petit archevêché, où habitait le Coadjuteur, celui-ci fit louer presqu'en face un petit appartement pour Ménage.

On n'a jamais dit quelle fonction il a exercée auprès du Paul de Gondi; il fut chargé, semble-t-il, des archives de la famille dont il devait écrire l'histoire; travail peu pressant et qui ne fut jamais achevé; fut-il au moins commencé? Ménage n'en parle nulle part; ce qui est certain, c'est que le Coadjuteur s'étant attaché Ménage comme homme d'église, celui-ci portait déjà le petit collet (1); il n'entra définitivement dans les ordres qu'à la mort de son père. Celui-ci, devenu veuf et ayant dépassé la soixantaine, avait résigné ses fonctions d'avocat du roi, s'était fait d'église et avait acquis divers bénéfices. M. Port dit (2), que Guillaume Ménage, en 1641 « reçut le sous-diaconat de son ancien condisciple Claude de Rueil, qui par lettre du 6 août 1647 lui conféra le doyenné de Saint-Pierre d'Angers. »

(1) En juillet 1640, Ménage n'était pas encore prêtre, car Chapelain dans une lettre du *3 juillet 1640*, adressée à Balzac, lui dit en parlant de Ménage : « Je n'ay point encore pénétré ce dessein de prêtrise et je ne le crois point ».

Cela n'empêcha pas Chapelain, quelques jours plus tard, de l'appeler le « satirique Père Ménage », ce qui n'était sans doute qu'une simple plaisanterie. Toujours est-il que si Ménage était déjà abbé au moment où il entra chez le coadjuteur, c'est qu'il avait probablement pris le petit collet vers 1641.

(2) *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, art. Guillaume Ménage.

Il n'y avait cependant pas que les gens d'Église qui possédassent des bénéfices sur des abbayes au XVII^e^ siècle, nous en voyons aux mains de Benserade et de Jacques de Thou.

Benserade eut une pension sur un Évêché et sur deux Abbayes, dit Ménage dans son *Anti-Baillet* (1). Ces pensions lui furent servies, d'abord, par le Cardinal de Richelieu. Mazarin lui en fit avoir une de mille écus sur l'abbaye de Saint-Cloy, et lui laissa en mourant deux mille livres de rente sur l'Évêché de Mende. Benserade eut encore une pension de deux mille livres sur une Abbaye de l'abbé de Fourilles et cinq cents écus sur la Maison de Ville de Lyon, etc.

Jacques de Thou, fils du célèbre historien Auguste de Thou, fut aussi un bénéficiaire laïque (2). Il ne fut jamais d'Église; il occupa, d'abord, une place dans la magistrature et, en 1657, il fut ambassadeur de France à la Haye; on l'a cependant appelé l'abbé de Thou, probablement à cause de l'abbaye de Bonneval (3) qu'il possédait.

Pendant que Ménage se trouvait chez le Coadjuteur, son père mourut le 18 janvier 1648. Cette mort modifia beaucoup sa situation financière et augmenta son désir d'indépendance. Étant l'aîné, c'est à lui que revint la plus grande part de l'héritage, entre autres une terre d'une valeur de 60.000 livres. Ne voulant pas s'embarrasser à l'affermer lui-même, il la céda à l'ami de sa famille, Servien,

(1) *Anti-Baillet,* ch. CXLV. Cf. Bayle, *Dictionnaire,* art. Benserade.

(2) Cette habitude de faire profiter les laïques des bénéfices attachés à une abbaye n'existait pas qu'en France, mais aussi en Italie. Dans une lettre adressée de Rome au cardinal de Lavalette, Balzac dit : « Je connais icy un Allemand, nommé S., à qui il (un prince qui n'est pas nommé), donne mille escus de pension, qu'il lui a assignez sur une Abbaye, sa vie durant » Lettre VII, p. 43, 1^er^ vol., édit. 1665.

(3) Village dans l'Eure-et-Loir, à trois lieues de Châteaudun.

alors surintendant de finances avec Fouquet, qui en échange lui servit une rente de 2.000 livres (1). Il obtint, en outre, le doyenné de Saint-Pierre d'Angers, qu'avait possédé son père. Peu de temps après, il se fit octroyer encore, par arrêt du Grand Conseil, le Prieuré de Montdidier qu'il avait acquis en vertu d'un Indult, donné par un conseiller de ses amis. Quand il fut en possession paisible de ce bénéfice, qu'il résigna à l'Abbé de la Vieuville depuis évêque de Rennes, Ménage fit créer en sa faveur une pension de 4.000 livres sur deux Abbayes : 1.500 sur celle de Saint-Lomer de Blois, et 2.500 sur celle de Sevigny (2), pour laquelle il obtint l'agrément du roi, mais seulement après avoir donné à Mazarin l'assurance qu'il ne comptait point parmi ceux qui avaient publié de nombreux libelles, contre le premier ministre et la Cour pendant les troubles de Paris.

Ces bénéfices l'obligèrent à entrer dans les ordres. M. C. Port nous dit (3) qu'il fut investi le 16 février 1648, donc moins de trois semaines après que la vacance du doyenné eût été déclarée, « il prêta serment le 12 février, et le 6 mai obtint la dispense de résidence pour deux ans, ayant à défendre en justice cette riche prébende qui lui était contestée (4). »

Titon du Tillet dit (5) : « Il embrassa l'état ecclésias-

(1) Vers la fin de sa vie, Ménage eut un procès, à cause de cette terre, avec le marquis de Sablé, fils de Louis Servien. — En voir les détails à l'appendice.

(2) On voit assez que Ménage n'avait pas de raison plausible de se plaindre et de faire placer sur sa maison cette inscription : « Hôtel de l'Impécuniosité ». C'était peut-être pour faire honte au Coadjuteur qui ne l'avait pas enrichi à son gré, ou pour chasser de chez lui les parasites.

(3) *Dict. de Maine-et-Loire*, article Ménage,

(4) C. Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, art. Ménage.

(5) *Parnasse françois*, éd. 1772, p. 437.

tique, pour lequel il avait toujours eu beaucoup de penchant ». Il se trompe, Ménage n'avait point la vocation religieuse et s'il est entré dans les ordres, il n'a été abbé que de nom, n'ayant jamais eu charge d'âmes; il l'a fait sans doute pour s'assurer la pleine possession des bénéfices dont il jouissait déjà. Le 29 novembre 1648, il reçut de l'Archevêque de Paris le sous-diaconat, ce qui l'engageait définitivement dans les ordres.

Si l'on se rapporte aux œuvres de Ménage qui correspondent à cette période de sa vie, on voit que c'est juste après avoir prononcé ses vœux, qu'il écrivit les vers les plus ardents et les louanges les plus amoureuses à l'adresse de Mme de Sévigné et de Mme de Lafayette : la Société du coadjuteur dans laquelle il vivait ne l'incitait point à tempérer son langage. Voici ce que dit M. Joseph Michon à propos d'une petite académie fondée par le cardinal (1) :

« Il avait formé autour de lui un petit corps d'élite, tout armé de flèches littéraires, escadron souvent indiscipliné, quelquefois transfuge, mais toujours ramené par les délices de la table du Coadjuteur. Dans ce petit cercle d'aussi joyeuse humeur que de bon appétit, où s'égaient Saint-Amand, Dulot, Blot et Marigny à côté de Ménage, de Chapelain et de Patru, *la gaieté la plus licencieuse était de mode,* etc. ».

D'un autre côté, le cardinal de Retz déclare aussi dans ses Mémoires (2) : « Je fis presque de mon logis une Académie, j'observais avec application de ne pas ériger l'Académie en tribunal (1642) ».

Une autre petite réunion dans laquelle nous trouvons

(1) Joseph Michon, *Etude sur Retz*, 1863, in-8°, p. 17.
(2) *Mémoires*. Collect. des Grands-Ecrivains, p. 178.

Ménage, porte le nom de Pléiade; elle était à l'instar de celle de Ronsard, formée de sept membres, dont voici les noms : Perrier, Rapin, Commire, Larue, Santeuil, Ménage et Petit.

Ménage demeura chez le Cardinal de Retz jusqu'en 1652, mais sans avoir jamais reçu aucune récompense du Cardinal pour cette fidélité ou plutôt pour cette assiduité. La cause de leur séparation a été diversement interprétée. Niceron dit (1), qu'autour du Cardinal s'étaient groupés un grand nombre de personnes, dans l'espoir qu'un jour lui écherrait la direction de l'État, et qu'alors elles-mêmes seraient pourvues d'avantages divers et arriveraient même aux premières charges du Royaume. Ménage se serait moqué ouvertement de leurs prétentions et, pour se venger, l'un des commensaux du Cardinal l'aurait offensé. Ménage en demanda réparation à son maître, lui annonçant en même temps que si elle ne lui était pas accordée, c'était son congé qu'il voulait (2).

Tallemant des Réaux donne d'autres raisons de cette séparation (3). Ménage était d'une grande générosité, ce qui le faisait aimer de tout « le domestique » du Cardinal (selon l'expression du temps), l'intendant Rousseau excepté. Celui-ci faisant un jour semblant d'oublier son animosité, invita Ménage à l'accompagner, lui et ses amis, à une partie de campagne, que Tallemant raconte de la façon suivante : « Un président de Pau, qui croyait avoir obligation à Rous-

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des Lettres*, art. Ménage.

(2) Dans l'*Eloge de Ménage*, par Cousin (*Journal des Savans*, août 1692), on attribue aussi à sa liberté d'humeur la cause de sa séparation d'avec le Cardinal de Retz.

(3) Tall. des Réaux, *Historiettes*, V, p. 229.

seau comme intendant du Cardinal de Retz, le convia à disner dans un jardin avec l'abbé Rousseau son frère, Ménage, Salmonet et cinq autres personnes de la maison. On fit carrousse; on se jetta des bouteilles et des verres après disner; (c'estoit au mois d'aoust 1652). Rousseau et trois autres, prirent Ménage en badinant et, l'eslevant en l'air, se mirent à dire : « Voicy notre philosophe, il faudroit le mettre dans ce tonneau, ce seroit Diogène. » Ménage crut qu'on se vouloit mocquer de luy; il dit qu'il ne prenoit point plaisir à cela et en mordit un bien serré. Rousseau en voulut faire réprimande à Ménage, quoyque le blessé n'en eust pas fait grand bruit. Ménage ne receût pas bien cela; ils se querellerent », etc.

Ménage annonça au Cardinal son intention de le quitter; ce qui arriva réellement en octobre 1652. Cette séparation entre le Cardinal de Retz et Ménage, fut un événement assez important pour que Loret en parlât (1) :

Ce bel esprit, Monsieur Ménage
Est, dit-on en mauvais ménage
Je ne sais pour quels intérêts
Avec le Cardinal de Retz...
Ménage pour son Éminence
A toujours grande déférence,
L'Éminence d'un autre côté
Pour Ménage a toujours bonté
Chacun tâche à faire paraître
Tant le disciple que le maître
Qu'ils ont le cœur ferme et constant,
Mais ils sont séparés pourtant.

Ménage et le Cardinal de Retz se virent très rarement après cette séparation, cependant le Cardinal garda un tel souvenir du caractère loyal et du dévouement de Ménage,

(1) Loret. *Muse historique*, liv. III, Lettre 40, p. 140.

qu'il s'adressa encore une fois à lui, dans les circonstances suivantes : Étant détenu à la Bastille, il réussit à s'en évader avec l'aide de Renaud de Sévigné, et voulant s'excuser auprès du maréchal de La Meilleraye qui avait été préposé à sa garde, il n'osa lui écrire directement, de peur de le compromettre; il pria Mme de Sévigné de parler au Maréchal, mais c'est à Ménage qu'il adressa la lettre, certain d'avance que malgré leur ancienne brouille, Ménage lui rendrait le service requis. Mme de Sévigné lui transmit tous ses remerciements pour la diligence avec laquelle il lui avait rendu ce bon office (1).

Ménage, en effet, était non seulement d'une parfaite probité, mais d'une grande générosité. Il aimait beaucoup à rendre service; ainsi c'est par lui que *Gassendi* obtint sept mille livres d'un agent du Clergé, et un legs que lui avait fait Peiresc et que Gassendi n'osait réclamer : tous ses instruments et livres de mathématiques et cent volumes de littérature à choisir dans sa bibliothèque. Il fallut l'intervention de Ménage, pour que les héritiers de Peiresc se décidassent à exécuter cette clause du testament.

Un neveu par alliance de Balzac (Bertrand de Forgues qui avait épousé Mlle Marie de Campagnol, fille d'Anne de Guez et de François Patras de Campagnol) avait un procès, pour lequel Chapelain avait mis en mouvement tous ses amis. Et voici ce qu'il écrit là-dessus à Balzac (2) : « Il ne

(1) « J'ai reçu la lettre que vous m'avez envoyée de M. le Coadjuteur et je ne puis vous dire à quel point je vous suis obligée de la diligence avec laquelle vous m'avez rendu ce bon office. En cela j'ai bien reconnu votre manière ordinaire, et en vérité je vous en remercie d'aussi bon cœur, que de bon cœur vous avez pris cette peine, je crois que vous en serez content ». Lettre 27, du 1er oct. 1654. Edit. des Grands Ecrivains, p. 387-388.

(2) Chapelain. *Lettres*, édit. T. de Larroque, p. 675, en note. Lettre du 26 août 1640.

se peut agir avec plus de chaleur dans l'affaire de M. de Forgue que font MM. de Saint-Nicolas de la Victoire, Lhuillier, Silhon de Grasse, Ménage, Patru, Conrart, Vaugelas, Voiture et l'hôtel de Rambouillet ». En sa qualité d'avocat, Ménage était plus à même que les autres de lui rendre divers services, et c'est grâce à son intervention que le procès fut gagné.

Tallemant des Réaux même, qui ne l'aimait guère, et à qui l'on ne peut reprocher d'être bienveillant, raconte plusieurs traits de générosité de Ménage; il a seulement le tort de les attribuer à la vanité; il dit : « Ménage n'est pas vilain, mais il est vain à outrance ».

Quand même Ménage aurait été vain, la faute n'en est pas à lui, mais bien à ceux qui ont exalté ses mérites, et lui ont fait croire qu'il était un poète à nul autre pareil; que Tallemant lui ait reproché d'être vain, passe encore, mais lorsque ceux même qu'il a obligés, à qui il a rendu des services, lui lancent des épigrammes, cela outrepasse la mesure. Gombaud, à qui Servien consent à donner 1.500 livres sur les instances de Ménage a écrit contre ce dernier l'épigramme suivante (1) :

Si Charles, par son crédit,
M'a fait un plaisir extrême,
J'en suis quitte, il l'a tant dit
Qu'il s'en est payé lui-même.

Ménage, qui n'a jamais été rancunier, n'y répliqua pas.

Dès que la rupture entre le cardinal de Retz et Ménage eût été connue, celui-ci reçut des offres de plusieurs personnes qui auraient voulu se l'attacher, le prince de Conti entre autres, car à cette époque (1652) Ménage s'était déjà acquis

(1) Gombaud. *Epigrammes*, édit. 1657, épig. 85, p. 48.

une assez grande réputation comme auteur : deux ans plus tôt, il avait publié son travail des *Origines de la langue française;* quant à sa réputation de causeur, elle n'était plus à faire : Tallemant prétend qu'il « disait tout ce qui lui venait à la bouche et médisait du tiers et du quart. » En fait de médisance, Tallemant doit se connaître mieux que tout autre.

Cependant Ménage ayant saisi le premier prétexte venu pour quitter le Cardinal de Retz, dans le désir de vivre indépendant, ne voulut pas s'astreindre à une nouvelle servitude ; malgré le plaisir que lui causa l'offre de l'amitié du prince de Conti, il préféra sa liberté.

Il loua un appartement au Cloître Notre-Dame (1), où il passa les quarante ans qui lui restaient encore à vivre ; son secrétaire Giraud l'y accompagna. C'est là qu'il tint tous les mercredis ces assemblées qui furent connues sous le nom de *Mercuriales*, où tous les savants de France et même de l'étranger tinrent à honneur de se présenter ; Chapelain, Balzac, Sarasin, Guyet, Saumaise, s'y rencontraient avec Conrart, Furetière, Perrot d'Ablancourt, Pellisson, etc. Madame de Sévigné elle-même ne dédaigna pas d'y aller quelquefois.

La reine Christine, si elle ne s'y rendit pas, y envoya du moins des lettres très flatteuses, en échange desquelles

(1) Ce cloître avait servi d'asile, au XV^e^ siècle, au duc de Berry et à Juvénal des Ursins. Depuis de longues années y avaient habité, non-seulement des religieux, mais bon nombre de laïques de distinction. Pour prévenir tout abus, il avait été statué et ordonné, dès 1334, « que nul hôte ne pourrait retirer avec soi femme quelconque, vieille ou jeune, maîtresse ou chambrière, ni parente pour y séjourner ». On pouvait cependant avoir une femme de charge, mais seulement avec l'assentiment du Chapitre, « lequel, naturément, considère la qualité, prud'homie et âge des personnes ». Colombey, *Ruelles, Salons et Cabarets*, 1892, 1^re^ vol., chap. VI, d'après les *Annales Générales de la Ville de Paris*, 1640.

Ménage lui faisait parvenir les nouveautés littéraires et la tenait au courant des anecdotes de Paris. Sachant que les assemblées de Ménage avaient lieu le mercredi, et elle-même réunissant le jeudi les savants dans son Palais, elle lui écrivit un jour : « Ma Joviale est la très humble servante de votre Mercuriale ». (1)

Connaître Ménage simplement par correspondance ne suffisait pas à Celle qui avait attiré auprès d'elles des savants comme Descartes et Saumaise; aussi lui demande-t-elle de venir la voir. Se trouvant en Flandre, elle envoya de là un passeport à Ménage, en lui disant qu'elle avait fait la moitié du chemin, et que l'affection qu'elle avait pour lui valait la peine qu'il fît le reste. — Parmi les amis de Ménage, quelques-uns comme le duc de Montausier et Servien lui conseillaient d'entreprendre ce voyage ; Chapelain l'en dissuada (2).

Quoique Ménage eût décliné l'invitation de la reine Christine, c'est de lui qu'elle s'enquit tout d'abord à son arrivée à Paris, en 1656. Elle s'étonna quelque peu de voir que ce fût Ménage qui lui présenta les Académiciens dans la bibliothèque du Roi, bien qu'il eût fait la *Requête des Dictionnaires.*

Tous ceux qui fréquentaient les Mercuriales y apportaient une nouvelle, un bon mot, et le maître de céans, dont les lectures étaient des plus variées et la mémoire extraordinaire, agrémentait la conversation de ses traits

(1) Catteau-Calleville, *Histoire de Christine, reine de Suède.* Paris, 1815, 1er vol., p. 311.

(2) « M' Chapelain, en qui j'avois beaucoup de confiance... me dit que cette princesse étvit tellement obsédée par un Espagnol qu'elle avoit auprès d'elle, que quand je l'aurais vue une seule fois, il seroit bien difficile que je puisse la revoir. Je le crus. » *Menagiana,* 1693, p. 82-83.

d'esprit qui, pour la plupart, furent consignés dans le *Menagiana* (1). Mais on n'y causait pas que de choses frivoles; parfois des questions fort arides, de droit par exemple, y étaient traitées. Dans la Préface de ses «Aménités», Ménage rappelle à Nublé qu'il a souvent, dans ses Mercuriales. démontré l'importance capitale du droit civil « *quod pluribus argumentis probare te olim memini in concessu virorum elegantium quos habes Mercurii diebus singulis frequentes domi.* »

Ces Mercuriales s'étaient acquis une telle réputation que Jean Rou (2), chargé de faire connaître au duc de Northumberland, fils naturel du roi d'Angleterre Charles II, tout ce qu'il y avait de plus remarquable dans Paris, le conduisit un mercredi chez Ménage, pour lui faire voir une des « plus honorables compagnies » qui fût.

(1) *Menagiana*, 1re édition, 1693.

(2) Avocat au Parlement de Paris, 1659, et secrétaire-interprète des États-Généraux de Hollande, 1689-1711.

CHAPITRE III

Ménage et les Sociétés littéraires

L'Hôtel de Rambouillet. — L'Académie de la Crusca- L'Académie des Apatistes. — Le cabinet du Puy.

Sa naissance et ses relations, donnèrent à Ménage accès dans les sociétés littéraires et dans les salons. Dès son arrivée à Paris, les amis de sa famille le mirent en rapport avec les Bautru, les Lamoignon, les Bignon, qui lui firent prendre contact avec la meilleure société du temps, société qui eut une grande influence sur la production intellectuelle de Ménage. C'était l'époque de la formation des cercles littéraires, chacun ayant sa spécialité, les épigrammes, les madrigaux, les portraits, les maximes, etc.; chez Mme de Rambouillet on allait jusqu'à donner son jugement sur des pièces que le public n'avait pas encore vues: c'était quelque chose dans le genre de nos répétitions générales.

Ménage était très apprécié à l'hôtel de Rambouillet: comme poète, il eut l'honneur de faire le sonnet qui est

en tête de la *Guirlande de Julie*, en tant qu'homme de mérite, il s'attira l'amitié de Montausier, à qui il dédia ses *Miscellanea* et ses *Poemata*.

Dans ses *Mémoires* (1) Huet raconte que le duc de Montausier ayant été chargé par le roi de lui présenter une liste de candidats au préceptorat du Dauphin (2) lui en donna une assez longue, à laquelle il ajouta les noms de ceux qui n'avaient pas brigué cette place, et conclut : « Si votre Majesté me demande lequel je préfère, j'en nommerai trois, qui à mon sens conviennent le mieux, à la place en question : Ménage, Bossuet et Huet ». Mais le roi ne connaissant Ménage que de nom, fixa son choix sur Bossuet, à qui il adjoignit Huet, à titre de coadjuteur.

Des assemblées rivales de celle de l'hôtel de Rambouillet, étaient présidées par la Grande Mademoiselle, la duchesse de Longueville, M^lle^ de Scudéry. Partout Ménage était accueilli avec même faveur, et l'on peut dire, sans crainte de se tromper, que ses productions secondaires, ses poésies, ses églogues, ses épigrammes, furent la conséquence de son assiduité à ces différentes réunions.

Bientôt celles-ci dégénérèrent à tel point, que Molière n'outra rien en reproduisant les discussions littéraires auxquelles pouvait donner naissance un sonnet sur la « fièvre quarte » (3). Le tableau était vrai et pris sur nature (4).

Enfin pour ne parler que de la bonne société de l'époque on peut dire qu'elle s'était donné pour mission de s'occuper

(1) Huet : *Mémoires*, traduction Nisard, p. 170.

(2) Perrin, l'ancien précepteur du Dauphin, était mort en 1670.

(3) Cotin : *Œuvres galantes* (1663); *Sonnet à M^lle^ de Longueville sur sa fièvre quarte.*

(4) On connait les discussions interminables que soulevèrent les sonnets de *Job* et d'*Uranie*.

de lettres. « Elle n'a fait que suivre — dit M. Cousin (1) — l'heureuse révolution qui faisait succéder en France à la barbarie des guerres civiles et à la licence des mœurs, un peu trop accréditée par Henri IV, le goût des choses de l'esprit, des plaisirs délicats, des occupations élégantes. Ce goût est le trait distinctif du XVII^e^ siècle; c'est là, la pure et noble source, d'où sont sorties toutes les merveilles de ce grand siècle. »

Chacun était tenu d'être poète, ou du moins de versifier; lorsque la propre inspiration n'y pouvait suffire, on imitait les auteurs étrangers. Aussi la connaissance des langues étrangères était-elle considérée comme un immense avantage. La langue la plus en vogue était l'italien, mis à la mode par Catherine et Marie de Médicis; si bien que nous voyons Montaigne même s'essayer à écrire dans cette langue la relation d'un voyage en Italie. Au bout d'une centaine de pages il renonça à son dessein : « Je quitte ce langage étranger dont je me sers bien facilement, mais bien mal assurément » (2).

Sans parler de toute l'école de Ronsard, qui s'était plu à imiter les genres italiens, Rabelais lui-même a beaucoup emprunté à Théophile Folengo (3).

Malgré le cri d'alarme d'Henri Estienne (4), tout le XVII^e^ siècle a été féru d'italien, langue qu'on avait presque le devoir de connaître, lorsqu'on appartenait à la bonne société.

(1) Cousin : *La Jeunesse de M^me^ de Longueville*, p. 117.

(2) *Essais*, t. III, p. 447.

(3) Appelé aussi Merlin Coccaïe. Voir une étude de Raynouard, dans le *Journal des Savants*, 1831, p. 371.

(4) H. Estienne : *Discours merveilleux des actions de Catherine de Médicis* (1565) et *Dialogues du français italianisé*.

Malheureusement au début de cette époque la décadence littéraire avait commencé en Italie, et au lieu du Dante et du Tasse, c'était le chevalier Marini que l'on trouvait à admirer et que l'on accueillit avec la plus grande faveur, à la cour de Marie de Médicis d'abord, à l'hôtel de Rambouillet ensuite (1). Mais Marini n'était pas à la hauteur du Tasse, et il introduisit en France une littérature éphémère, dont le sort fut d'amuser ses contemporains pendant quelque temps et de disparaître bientôt. Balzac, dans une de ses lettres l'avait jugé avec trop de bienveillance, en lui accordant la perfection dans l'imagition (2).

L'usage de la langue italienne demeura, l'on continua à écrire beaucoup en italien et à s'occuper de cette langue; c'est ainsi que Ménage donna ses *Mescolanze*, les *Origines de la langue italienne* et ses *Observations sur l'Aminte du Tasse*. Il entretenait une vaste correspondance en italien avec Carlo Dati, célèbre prosateur, Francesco Redi, naturaliste et poète lyrique, Magliabecchi, savant bibliothécaire. C'est par le cardinal de Médicis que Ménage se procurait tous les nouveaux livres italiens. Dans une de ses lettres à Ménage (3), M^me^ de Sévigné ne parle que de madrigaux italiens et d'une *canzonetta* pour laquelle elle veut trouver ou inventer un air, tant elle a envie de la chanter.

Les connaissances italiennes de Ménage, plus profondes que celles de ses contemporains, Costar, le chevalier de Méré, lui réservaient encore un assez grand honneur, celui

(1) Madame de Rambouillet était Italienne par sa mère, Giulia Savelli, et elle était même née à Rome pendant l'ambassade de son père, le marquis de Pisani.

(2) Balzac, Lettre XVII, livre 19, p. 775, éd. 1665.

(3) Lettre 41, du 12 septembre 1656, p. 415-416.

de faire partie d'une des académies florentines, l'Académie de la Crusca (1).

Cette Académie fondée en 1582, dans le but d'épurer la langue et la littérature italienne, avait été très florissante sous Côme II. Elle avait pour armes parlantes un blutoir avec cette légende: *Il pui bel flor ne coglie* (2).

Une autre académie qui a fleuri en même temps que celle de la Crusca et dont Ménage a aussi été membre, est celle des *Apatistes,* qui tira son origine des réunions littéraires inaugurées en 1631, par Augustin Coltelini, avocat florentin.

Les Apatistes, ou gens sans passion, avaient pris ce nom pour montrer qu'ils travaillaient sans préjugés et sans idées préconçues, et que nulle passion ne les animait à l'égard des œuvres qu'on leur soumettait. Chaque année, on élisait deux censeurs, dont le rôle était d'assister à toutes les séances, et de critiquer, ou d'approuver le morceau que lisait devant eux l'Apatiste dont c'était le tour. Les critiques toutefois devaient être faites sans aigreur et sans personnalités, pour justifier le nom d'*Apatistes.*

(1) *Crusca* signifie en italien le son qui reste, quand la farine est blutée.

(2) Elle en ramasse la plus fine fleur.

En 1612, cette Académie publia la première édition d'un vocabulaire de la langue italienne, qui est resté le modèle du genre. Il a sans cesse été remanié et amplifié et de nouvelles éditions en furent données en 1625 et et 1691. La dernière, commencée en 1702, n'a été achevée qu'en 1738 et forme six volumes in-folio.

Voici ce que dit Tiraboschi sur les destinées de cette Académie :

« L'Académie de la Crusca a été très florissante sous Côme II, mais plus tard elle commença à péricliter, ce qu'apprenant, le grand-duc Côme III lui assura sa protection pour qu'elle ne fût pas dissoute. Ainsi il s'y inscrivit comme membre avec Jean-Gaston, son fils ; il ordonna, en même temps, que l'Académie tînt ses séances aussi régulièrement que par le passé, et aux jours qui y étaient déjà consacrés ». (Tiraboschi, *Histoire de la littérature italienne*, éd. 1786, t. V, chap. II, p. 21, sq.).

Ménage n'était pas le seul Français, membre de l'Académie de la Crusca; Chapelain en faisait partie, (1) et tous deux furent obligés un jour de recourir aux lumières de leurs confrères italiens, pour trancher la discussion qu'ils avaient engagée, sur l'interprétation d'un vers de Pétrarque. Il s'agissait de celui qui termine le dix-septième terset du 174e sonnet qui commence par « Rapido fiume ».

Voici le vers:

Forse (o che spero) il mio tardar le dole;

Le débat roulait sur la parenthèse; Chapelain, l'interprêtait par : « au moins l'espéré-je ainsi » et Ménage par : « Ah, qu'est-ce que j'espère-là ». Tous deux donnaient leurs raisons; à la fin ils décidèrent d'avoir recours au jugement de l'Académie de la Crusca, qu'ils choisirent parce qu'elle était florentine, Chapelain soutenait que le *o che spero*, était un florentinisme. Chacun écrivit une lettre à l'Académie, avec prière de trancher leur différend. Elle décida que l'explication de Ménage était la bonne, et que dans la parenthèse, il fallait sousentendre un point admiratif après l'*o*, et un interrogatif après le *spero*, interrogatif qui se rapporte au *che* précédant (2). Cela n'empêcha pas Chapelain de prétendre, que la sentence de l'Académie de la Crusca, lui avait été tout aussi favorable qu'à Ménage, « puisque la différence de son explication d'avec celle de M. Ménage ne résultait que de la destitution ou privation du point admiratif que l'Académie avoue y être nécessaire. »

Il est absurde d'admettre qu'un même jugement ait pu être favorable en même temps aux deux partis, comme le voudrait Chapelain.

(1) L'abbé Régnier aussi.
(1) Voir la réponse de l'Académie de la Crusca à l'appendice.

Tallemant des Réaux dans son Historiette sur ce dernier dit : « M. Chapelain se pique de sçavoir mieux la langue italienne que les Italiens mesmes. Il perdit pourtant une gageure contre Ménage, au jugement de l'Académie de la Crusca, à qui ils escrivirent tous deux en italien et qui les fit tous deux de leur corps (1). »

Chapelain qui croyait savoir l'italien mieux que Ménage, tomba avec beaucoup de ses contemporains dans un piège que leur tendit celui-ci :

Le chevalier de Raincy avait fait d'après Guarini un madrigal dont la fin était :

Si vous ne voulez voir que j'aime
Pour le moins, voyez que je meure.

Le succès en fut très grand ; et Ménage, par plaisanterie, fit en italien un madrigal sur le même sujet, et déclara l'avoir trouvé dans une édition des *Rimes* du Tasse, que seul M. de Thou possédait. Presque tout le monde donna dans le panneau, Chapelain comme les autres (2), et les beaux esprits qui s'assemblaient aux samedis de M^lle^ de Scudéry, décidèrent que le sonnet du Tasse était supérieur à celui de Guarini. M^me^ de Sévigné fut peut-être la seule que ne trompa pas la légère supercherie de Ménage : « Ne pouvant donc que parler de la pensée de l'un et de l'autre, je vous dirai que celle de Guarini, quoique fort semblable à celle du Tasse, me plaît davantage sans que je puisse quasi dire pourquoi (3). »

Après avoir joui de son triomphe, Ménage avoua que le

(1) Tallemant. *Hist.*, 3^e^ v., p. 279.

(2) Tallemant. *Hist.*, 3^e^ vol., p. 279. Cf. J. Rou. *Mémoires*, 1857, v. II, p. 111 sq.

(3) Lettre 41, du 12 sept. 1656, p. 415-416.

sonnet était de son crû (1), et tous les rieurs furent de son côté (2).

Ménage fit parti d'une Société d'élite qui se réunissait tous les lundis chez le président de Lamoignon, et où il n'y eut jamais ensemble plus de vingt-six membres; il s'y rencontrait avec Huet, Pellisson, Guy-Patin, le P. Rapin et même avec Bossuet alors évêque de Condom.

La plus célèbre assemblée que Ménage fréquenta, fut sans contredit celle qui se réunissait chez les frères Du Puy; ils tenaient *cabinet*, c'est-à-dire, d'après l'explication du dictionnaire de Trévoux, ils recevaient chez eux « les honnêtes gens qui s'y voulaient assembler, pour faire une conversation savante et agréable». Selon l'abbé Nicaise (3) « les assemblées du Cabinet commencèrent proprement en 1616 à prendre ce nom chez M. de Thou, un an avant la mort de ce célèbre historien de France, président à mortier au Parlement de Paris... Après la mort de M. le président Thou, arrivée en 1617, les assemblées continuèrent dans sa maison jusqu'en 1643 (4), sous les deux MM. Dupuy ».

Jacques de Thou, magistrat lui-même, appartenait à une famille de magistrats, et toute sa vie fut consacrée à l'étude de l'histoire et des belles-lettres. Il entreprit plusieurs voyages en Italie, dont il rapporta des livres et des manus-

(1) *Anti-Baillet*, éd. 1730. 2e partie, p. 375. Cf. *Mescolange*, éd. 1678, p. 57.

(2) Voir à l'appendice le sonnet de Guarini, celui du chevalier de Raincy et celui de Ménage.

(3) *Les Sirènes*, ou discours sur leurs formes et figure. 1691, in-4°, p. 5 sq.

(4) En réalité, c'est jusqu'en 1645, lorsque les Frères Du Puy achetèrent la charge d'intendant de la Bibliothèque du Roi à Nicolas Rigault, qui avait acquis celle de Conseiller au Parlement de Metz. Ils quittèrent la « rue des Poictevins » où se trouvait leur hôtel, pour la rue de la Harpe où était alors installée la Bibliothèque. Cf. L. Delisle. *Cabinet des Manuscrits*, 1874, I, p. 261

crits. Sa maison fut ouverte à tous ceux qui, étrangers ou français, portaient un nom dans la littérature au début du XVIIe siècle : Turnèbe, Lambin, Scaliger, Casaubon, etc.

Pierre et Jacques Du Puy n'ont fait que suivre l'exemple de leur père, Claude Du Puy qui, possesseur d'une riche bibliothèque, la mettait à la disposition des savants, ses amis. Portés vers l'étude par un goût naturel, ils y étaient aidés par les deux riches bibliothèques dont ils disposaient: celle du président de Thou, et celle que leur légua Claude Du Puy: leur hôtel « le docte réduit des frères Putéans » fut le rendez-vous du monde savant de l'époque.

Ménage le fréquentait déjà en 1640 (1), et il en sera toujours l'un des membres les plus assidus. Obligé, en 1648, d'aller à Angers pour ses affaires, il écrivit aux frères Du Puy : « Je vous le dis sans cajolerie, je ne saurois vivre plus longtemps sans vous voir, et quoyque mes affaires ne soient point terminées, je suis résolu de partir à la huitaine pour aller reprendre ma place en vostre Cabinet (2) ».

Balzac ne pouvant venir à son gré à Paris, adresse à Ménage une pièce de vers (3): *De hypercritico Galeso, ad Ægidium Menagium, Ludus poeticus*, avec prière de la lire chez les frères Du Puy, où, au dire de Chapelain, elle rencontra d'unanimes approbations (4); et si Balzac

(1) « Pour ce qui regarde les sentiments de l'intrépide Guyet et du docte réduit où il régente magistralement, je vous les ay mandés de bonne foi sur le rapport des amis L'Huillier et Ménage ». *Lettre de J. Chapelain*, éd. T. de Larroque, vol. I, p. 717-18, lettre à Balzac du 11 novembre 1640,

(2) *Bibl. nat., Mss.* Collection Du Puy, vol. 803, f° 300.

(3) Balzac. *Œuvres complètes*, éd. 1665, 2e v., p. 14 : *Carminum liber primus.*

(4) Chapelain *Lettres*, I. p. 709, lettre du 20 octobre 1640.

regrette de ne pouvoir aller à Paris, c'est parce qu'il ne peut se rendre au « Cabinet des excellens Frères (1). »

Y être admis, était un honneur que tout le monde enviait (2), car la conversation était tout aussi savante qu'agréable, soutenue par les hommes les plus éminents, et dans une bibliothèque, où tout point controversé pouvait à l'instant être vérifié. On y causait étymologie et histoire, philologie et poésie, sans dédaigner les nouvelles du jour. C'est là que Ménage a connu le savant Du Cange, qui, il l'avoue lui-même, l'a quelquefois aidé dans ses recherches étymologiques (3).

Plein de reconnaissance pour les frères Du Puy, Ménage dédia ses *Origines* à l'aîné des deux (Pierre), et lui dit : « Il n'y a personne à qui je doibve plus qu'à vous... Vous m'avez communiqué les livres de vostre Bibliothèque, qui est une des plus curieuses de toute l'Europe. Vous m'avez ouvert vostre Cabinet, qui est un trésor de nostre Histoire (4). C'est par vostre moyen que j'ay connu tant d'excellens hommes qui s'assemblent tous les jours chez vous... et si j'ay quelque reputation parmy eux, c'est de vous seul que je la tiens ».

(1) Balzac. *Op. c.*, lettre II, livre XV, p. 628.

(2) P. de Montmaur n'y fut point admis et ne s'en consola jamais, au dire de Vigneul de Marville *Mélanges d'histoire et de littérature*, 1713, 1er vol., p. 107.

(3) *Orig. de la langue française*, 1650, *passim*.

(4) Pour plus de détails sur le cabinet Du Puy, voir I. Uri . *Un Cercle savant au XVIIe siècle, F. Guyet*, 1886, in-8°,

CHAPITRE IV

Ménage et ses amies

Madame de Sévigné et Madame de La Fayette.

Ce fut grâce à sa réputation de savant et à sa connaissance des langues étrangères que Ménage fut choisi entre tous pour diriger les études de deux toutes jeunes femmes qui allaient devenir à jamais célèbres par leur talent d'écrivain : M^me^ de Sévigné et M^lle^ Pioche de Lavergne.

Walckenaer (1) se trompe en disant qu'au moment où il entreprit l'éducation de M^lle^ de Rabutin-Chantal, Ménage n'avait encore rien écrit. En 1640, Ménage publiait une *Réponse au discours de l'abbé d'Aubignac* (2). Trois ans plus tard il donnait sa *Vita M. Gargilii Mamurrae* (3).

(1) Walckenaer. *Mémoires sur Madame de Sévigné*, 1844, 1^er^ vol., p. 63.
(2) Paris, 1640, in-4° de 102 pages.
(3) Paris, 1643, in-4°.

Or, il n'entreprit l'éducation de Mme de Sévigné que vers 1645 ou 1646 (1).

Cette éducation donna les plus beaux résultats. Mme de Sévigné a été, comme on le sait, une des femmes les plus savantes de son époque. Ménage lui avait enseigné l'espagnol, le latin et l'italien qu'elle arriva à connaître suffisamment pour goûter le Dante et le Tasse dans l'original (2) et pour l'écrire couramment. Il nous reste d'elle une lettre en italien adressée à la Marquise d'Uxelles (3). Ce n'était donc que par modestie qu'elle prétendait, en 1656, ne rien entendre aux vers italiens (4). Quant au latin, elle n'en lisait jamais les auteurs que dans le texte.

D'après Walckenaer, c'est par déférence pour son ancien maître qu'un jour, dans le salon de Mme de Rambouillet, elle aurait refusé que Ménage lui dédiât des vers grecs et latins, voulant montrer par là qu'elle ne se jugeait pas assez forte pour les apprécier, car elle acceptait très volontiers, à l'ordinaire, ses dédicaces françaises.

Quant à Mlle de Lavergne, elle était aussi savante que sa condisciple. Ménage lui enseigna l'italien, le latin et même l'hébreu (5).

Fatalement on devait jaser sur ce commerce assidu d'un homme déjà mûr et de deux jeunes filles. On ne

(1) Si l'on admet avec Walckenaer que Ménage avait 33 ans lorsqu'il entreprit l'instruction de Marie de Rabutin-Chantal, on est forcé d'admettre aussi que celle-ci était alors marquise de Sévigné, Ménage étant né en 1613, et Marie de Rabutin-Chantal s'étant mariée en août 1644.

(2) « Nous lisons fort ici. La Mousse m'a priée qu'il pût lire le Tasse avec moi : je le sais fort bien parce que je l'ai très-bien appris; cela me divertit : son latin et son bon sens le rendent un bon écolier; et ma routine, et les bons maîtres que j'ai eus me rendent une bonne maîtresse ». Lettre 177 du 21 juin 1671 a Mme de Grignan.

(3) *Lettres de Mme de Sévigné.* Ed. des Grands Ecrivains, tome I, lettre 22.

(4) « Ne savez-vous pas bien que je suis une écolière qui n'entends rien à la beauté des vers italiens ». Lettre à Ménage, du 12 septembre 1656.

(5) D'Haussonville. *Madame de la Fayette*, 1891.

s'en fit pas faute. L'évêque de Laon, Lavardin, disait, d'une façon assez impertinente que « Mme de Sévigny est dans les ouvrages de Ménage ce qu'est le chien du Bassan dans les portraits de ce peintre ». — Tallemant a recueilli avec non moins de soin et de malignité, le démêlé que Ménage eut avec Bussy à propos de ce passage de son histoire amoureuse des Gaules (1). « Ménage en étant devenu amoureux (de Mme de Sévigné), et sa naissance, son âge et sa figure l'obligeant de cacher son amour autant qu'il pouvoit, se trouva un jour chez elle dans le temps qu'elle vouloit sortir pour aller faire quelque emplette. Sa damoiselle n'étant pas en état de la suivre, elle dit à Ménage de monter dans son carrosse et qu'elle ne craignoit point que personne en parlât; celui-ci badinoit en apparence, mais en effet étant fâché lui répondit qu'il lui étoit bien rude de voir qu'elle n'étoit pas contente des rigueurs qu'elle avoit depuis si longtemps pour lui, mais qu'elle le méprisât encore au point de croire qu'on ne pouvoit dire rien de lui et d'elle: « Mettez-vous lui dit-elle, mettez-vous dans mon carrosse; si vous me fâchez, je vous irai voir chez vous » (2).

(1) Bussy-Rabutin. *Mémoires*, édition Lalanne, 1857, tome II, page 434.

(2) Pour se venger, alors que Bussy était enfermé à la Bastille, Ménage lui décocha une épigramme latine commençant par ces mots : *Francorum proceres media....* (*Pœmata*, 1687, épigramme 138, p. 147).

Traduction : Bussy avait blessé par un horrible écrit les grands de France (qui le croirait ?), au milieu même de la cour. Châtiment léger ! Louis renferme le coquin dans une prison et enlève à un chef indigne sa charge équestre. Ainsi le coquin est sauvé des glaives espagnols dont il avait peur par des bâtons français qu'il avait mérités ». Ce n'était pas, il faut le dire, très charitable.

Tallemant nous rapporte encore que Mme de Sévigné embrassa un jour Ménage et comme on s'en étonnait · « On baisoit comme cela, leur dit-elle, dans la primitive Eglise ». (Tallemant, tome V, page 474). — Comme Ménage lui disait un jour : « J'ay esté *vostre martyr*, je suis à cette heure *vostre confesseur*. — Et moi, répondit-elle, *vostre vierge*. » *Ibidem*.

Le quatrain suivant courait sur Ménage et ses deux amies (1) :

Laissez là comtesse et marquise
Ménage vous n'êtes pas fin,
Au lieu de gagner leur franchise
Vous y perdrez votre latin.

Et le père Bouhours, à propos d'une mauvaise citation de Ménage, ne craignit pas de dire : « Que ne citoit-il Mme de la Fayette et Mme de Sévigny qui sont de sa connaissance? » (2)

Faut-il conclure, des affirmations de Bussy et des allégations de Tallemant — encore que celui-ci soit sujet à caution (3) — que Ménage a été un amoureux ridicule, que Mme de Sévigné et Mme de la Fayette retenaient auprès d'elles par vanité?

Même dans ce que nous disent et Bussy et Tallemant, ne pourrait-on voir comme l'écho affaibli des conversations frivoles et souvent risquées de l'époque? Ne peut-on pas supposer que, si Ménage a été piqué par plusieurs de ces plaisanteries, c'est parce qu'on essayait d'y attacher une portée qu'elles n'avaient pas, et qu'on affectait de les prendre au sérieux? Mais, dira-t-on, Ménage dans ses poésies a suffisamment chanté la passion qu'il éprouvait et pour la marquise et pour la comtesse; comme nous savons qu'il n'a pas été payé de retour, il a droit à la pitié que nous accor-

(1) Ce quatrain est conservé parmi les papiers du chanoine Favart dans la bibliothèque de Reims.

(2) *Rem. nouv.* 1775, p. 316.

(3) M. Rosière nous a montré quel cas on doit faire des dires de Tallemant. Il a contrôlé par des documents l'historiette sur Henri IV et a montré, preuves en mains, que non seulement Tallemant ne se rendait pas compte des événements auxquels il avait assisté, mais que souvent il dénaturait les faits qui lui étaient racontés par d'autres. — Raoul Rosière. *Une anecdote de Tallemant annotée par un folkloriste.* Paris, 1894, in-16.

dons aux amants malheureux qui, par leur infortune même, sont toujours ridicules. Si l'on considère que dans la société où vivait Ménage, ne pas faire de vers était regardé comme une tare, on verra qu'il était de toute importance pour notre Angevin qui, dès son arrivée à Paris, acquiert une gloire de bel esprit, de maintenir sa réputation. Mais que célèbre principalement la poésie? L'amour, les femmes.

D'autre part, pour avoir chance d'être appréciés, il fallait que ces vers fussent adressés aux dames que l'on fréquentaient; elles n'auraient certes pas supporté de voir célébrer d'autres femmes, étrangères à leur cercle, inconnues. En revanche, elles s'accommodaient très bien de ce titre de maîtresses que leur donnaient les poètes. Amant, maîtresse étaient des noms dont se saluaient couramment ceux et celles qui avaient une mutuelle affection dans cette société où l'insensibilité n'était pas de mise.

D'ailleurs il faut remarquer que si le plus souvent Ménage dédia ses vers à M^me^ de Sévigné ou à M^me^ de la Fayette, il n'oublia ni M^lle^ de Scudéry (1) ni M^me^ de Rambouillet, ni M^me^ Scarron. Il était très lié avec M^mes^ de Clérambaud et de Lesdiguières. Nous avons peine à nous représenter le marquis de Montausier soupirant pendant plus de neuf ans pour Julie d'Angennes et cependant il avait quelque espoir de voir couronner ses vœux; n'aurions-nous pas encore plus de difficulté à nous figurer un amant malheureux qui, malgré les dédains de *celles* qu'il adore,

(1) Ménage avait pour M^lle^ de Scudéry une affection très sincère. C'est ce que l'on peut voir dans une lettre que cite Matter. ***Lettres et documents inédits***, page 235. Il termine par « mille baise-mains très tendres et très passionnez à M^lle^ de Scudéry ». Il faut tenir compte bien entendu de la phraséologie de l'époque. Il lui adresse encore une lettre très élogieuse en lui dédiant les œuvres de Sarasin. Cf. Appendice.

ne craint pas de faire la cour à l'une pendant quinze ans et à l'autre toute sa vie?

D'ailleurs, nous admettons facilement que Ménage ait été ridicule dans ses amours parce que, bien à tort, nous nous le représentons comme un pédant, laid, vieux et grincheux. Or, quand il commença l'instruction de Mme de Sévigné, il avait à peine dépassé trente ans; elle en avait vingt.

Au reste, Ménage pouvait ne plaire ni à Mme de Sévigné, ni à Mme de la Fayette, sans que celles-ci aient eu des raisons de mépriser son amour. Elles acceptaient certainement les hommages d'hommes qui ne le valaient, ni au physique, ni au moral. Tallemant qui certes ne peut être accusé de flatter ses modèles, dit de lui : « Il était beau garçon » (1). Et voici le joli portrait que nous donne M. Port du pédant : « Le regard net et libre, l'air dégagé du petit maître, passionné pour la paume et les jeux d'adresse, vain autant qu'il fallait de sa jolie taille et de ses beaux yeux qu'il vante en ses vers; s'il s'imposait en petit comité par ses décisions tranchantes, comme le docteur suprême de la grammaire et des questions d'école, il savait se faire au dehors une réputation plus aimable de cavalier surtout et de galant, seul titre sous lequel, plus tard encore, le connaîtra Boileau » (2).

Boileau avait dit de Ménage :

> Si je pense parler d'un galant de notre âge
> Ma plume pour rimer rencontrera Ménage (3).

(1) Tallemant. *Historiettes*, 5e vol.., page 215.
(2) Célestin Port. *Diction. histor. de Maine-et-Loire*, 1878, art. Ménage.
(3) Boileau, *Satire II.* — Le poète changea de victime :

> « Si je veux d'un galant dépeindre la figure,
> Ma plume pour rimer trouve l'abbé de Pure. »

Sans aucun doute, alors qu'il commença à fréquenter la jeune Mme de Sévigné, Ménage n'avait pas encore acquis une assez grande réputation pour pouvoir trancher en maître toutes les questions. Le bel esprit en lui l'emportait sur le savant, et à vrai dire dans Ménage le savant ne fut jamais sacrifié à l'homme de société (1). Il avait toutes les qualités pour y réussir. D'abord il rimait assez agréablement du moins au goût du temps. Il savait animer une conversation, art plus difficile qu'on ne pense. Et si d'après le *Journal des Savans* (2) il abusait de ce talent, un témoignage tout aussi digne de foi, nous apprend qu'il savait non seulement prendre la parole, mais encore la laisser à d'autres, qualité beaucoup plus rare. Voici ce qu'écrit la Monnoye dans l'Avertissement du *Menagiana* de 1715 : « Ce qu'on peut dire de sa conversation, c'est qu'elle n'étoit nullement languissante et qu'elle n'ennuioit jamais, parce qu'il avoit un fond inépuisable de bonnes choses qu'il débitoit avec agrément. Mais comme il arrive assez souvent que dans une compagnie nombreuse il s'y trouve de plus grands parleurs les uns que les autres, il se taisoit dès que quelqu'un avoit pris la parole, et il avoit cela qu'il n'imposoit jamais silence à personne ». Et certes, grâce à sa prodigieuse mémoire, Ménage ne retenait pas seulement les « bonnes choses », il possédait un fond non moins riche

(1) Dans les Lettres de Ménage que cite Matter. *Lettres et documents inédits* (1843), on voit clairement que Ménage était autant sinon plus homme du monde que savant. — Quelques lignes sur ses Ouvrages, et en général le reste de sa lettre est consacré à parler des personnes de qualité et des grands, dans la société desquels il était admis.

(2) 11 août 1692 : « Parlant naturellement beaucoup et aimant à débiter ce qu'il savait, il ne laissoit qu'à peine la parole aux autres dans toutes les assemblées. Pour s'en excuser, il disoit que quand il étoit en Anjou il y passoit pour taciturne parce que les autres y parloient encore plus que lui ».

de ces anecdotes plaisantes, de ces traits qui relèvent une conversation. Il n'était pas dépourvu d'esprit et ne manquait pas d'à-propos. Chapelain écrivait à Balzac (1) : « Il imagine aigu et repart de mesme, si toutefois certaines responses ingénieuses qu'il m'a récitées luy sont venues sur le champ et non pas après coup ».

Mais, dans une société mondaine, la conversation languit vite si l'on n'y laisse quelque part à la malice. Railler plus ou moins finement autrui, c'est un art où les plus intelligents échouent quelquefois piteusement. Ménage lui, y réussissait à merveille. Il ne dissimulait pas, loin de là, son irrésistible penchant à la satire. « Il confesse ingénieusement qu'il a l'humeur satyrique et qu'il s'empesche malaisément de dire un mot qu'il croit bon » (2). Tallemant déclare d'ailleurs, et quand il dit du bien de quelqu'un, il faut l'en croire sur parole, que Ménage n'y mettait aucune méchanceté. Mais si à ce jeu il s'était fait de nombreux ennemis, ceux-ci cependant ne pouvaient s'empêcher de reconnaître dans Ménage de sérieuses qualités qui sont appréciées même dans le commerce frivole de la vie mondaine. Il avait le grave défaut de trop faire valoir ses qualités, soit ; toujours est-il qu'il les possédait (3).

Ménage était officieux (4) ; qui ignore que sur la plupart de ses livres se trouvait cet *ex-libris* : « *Gidii Menagii et amicorum?* » Quand Chapelain se brouilla avec lui, ce qui

(1) *Lettres*, tome I, lettre 429, 2 septembre 1640, p. 676.

(2) *Lettres*. Chapelain, lettre 429 déjà citée.

(3) « A la vérité, on ne peut nier qu'il serve ses amys quand il peut ; mais on ne sçauroit aussy nier qu'il ne s'en vante furieusement. Il n'est point intéressé..., il fait aussy terriblement le libéral et encore plus l'homme d'importance ». Tallemant, *Hist.*, V, p. 221.

(4) Pour d'autres services qu'il rendit à ses amis. Cf. p. et suivantes.

causa quelque ennui à l'auteur de la *Pucelle*, c'est que la bibliothèque de son adversaire lui fut fermée.

Ménage ne savait pas seulement se rendre agréable à ceux qu'il fréquentait, mais encore il restait fidèle à ses amitiés. Il s'était trouvé à la fête de Vaux, donnée par Fouquet le 17 août 1661, où la magnificence du ministre brilla d'un splendide et dernier éclat, devant tout ce que la France comptait de noblesse et de gloire. Alors que presque tout le monde oubliait Fouquet, dix-sept ans après l'incarcération de l'infortuné surintendant, il avait le courage de demander encore sa grâce à Louis XIV (1). Ce sont là de ces traits qui peignent un homme tout entier.

Lorsqu'il était attaqué, Ménage se défendait avec bec et ongles, mais si sa fierté d'auteur avait été épargnée dans le débat, et si l'on faisait quelques concessions à son amour-propre, il ignorait la rancune. Le *Menagiana* lui fait dire : « C'est un bel et bon esprit que M. de Bussy Rabutin. Je ne puis m'empêcher de lui rendre cette justice, quoi qu'il ait tâché de me donner un vilain ton dans son *Histoire des Gaules*. On ne peut pas écrire avec plus de feu et plus d'esprit qu'il fait dans cette histoire (2). »

On voit donc que Ménage, outre ses avantages physiques, possédait toutes les qualités de « l'honnête homme ». L'on est en droit de se demander pour quelles raisons M^me^ de Sévigné et M^me^ de Lafayette l'auraient ridiculisé.

(1) *Poemata*, Amsterdam, 1687. *De Fulketo ad Ludovicum Magnum*. Epig. CXL, p. 149. « Il aurait voulu, si cela avait été possible, rendre visite à Pellisson dans sa prison : « M^lle^ de Scudéry tenta d'obtenir de Colbert pour elle-même, pour M^me^ Pellisson, M. Rapin et Ménage, la permission de voir le prisonnier. » Marcou, *Etude sur Pellisson*, 1859, p. 189.

(2) *Menagiana*, IV, 215. Une lettre de M^me^ de Sévigné, datée " des Rochers ", 1654, nous montre aussi que Ménage et Bussy s'étaient réconciliés.

Faut-il croire qu'il ait eu la faiblesse d'être amoureux après en avoir passé l'âge, lui qui raille Chapelain d'être trop sage et de ne pas consacrer à l'amour ses jeunes années? Un vieillard amoureux, c'est un spectacle lamentable (1). Quant à faire des vers pleins de passion, on le peut et à tout âge, surtout quand la mode est aux madrigaux, sans risquer de se compromettre.

Est-ce à dire que Ménage n'ait ressenti aucune inclination pour Mme de Sévigné ou Mme de Lafayette? Ce serait aller peut-être trop loin. En tout cas, il est malaisé de découvrir sous le langage conventionnel d'une époque — prose et vers — et au milieu de témoignages contradictoires, où c'est plutôt l'esprit que la vérité qu'on a essayé de faire briller, le plus ou moins de force d'un sentiment (2). Et d'ailleurs, que Ménage ait été ou non amoureux

(1) *Pœmata*, page 250. *Élégie à Chapelain :*

Nous verrons Chapelain, dans sa froide vieillesse,
Prosterné tous les jours aux pieds d'une maistresse
Souffrir indignement ses plus rudes mépris;
Nous verrons ce Caton peindre ses cheveux gris,
Lire des madrigaux avec des lunettes,
D'une tremblante voix débiter des fleurettes.

(2) Pour prouver que Ménage était amoureux de Mme de Sévigné, on a souvent cité ces quelques lignes tirées de l'épître dédicatoire des *Observations sur la langue française*, 1673, adressée au chevalier de Méré :

« Je vous prie de vous souvenir que lorsque nous faisions notre cour ensemble à une dame de grande qualité et de grand mérite, quelque passion que j'eusse pour cette illustre personne, je souffrois volontiers qu'elle vous aimast plus que moi, parce que je vous aimois aussi plus que moi-même. » En vérité, nous nous figurons mal un amoureux cédant de si bonne grâce sa place à un rival, quel que soit d'ailleurs le mérite de celui-ci. Que Mlle de Lavergne, devenue comtesse de La Fayette, redemanda ses lettres à Ménage et que celui-ci les lui renvoya avec une pièce de vers italiens dont voici la fin :

« Va : prendi le tue carte.
« Rendimi pur, crudel : rendimi il core »

cela ne prouve pas grand chose; les " petites scènes " étaient assez dans le goût de l'époque.

de ses deux élèves, quel intérêt cela ajoute-t-il à sa gloire de grammairien et à leur gloire littéraire?

Sans chercher ce qui a pu se passer entre Ménage, Mme de Sévigné et Mme de Lafayette, voyons ce qui a existé, c'est-à-dire une vive affection née des rapports d'esprits élevés, rapports dans lesquels il était impossible que Ménage ne fût touché de la grâce et de l'intelligence de ses élèves et qu'elles-mêmes ne fussent charmées du commerce d'un homme célèbre par sa science, son esprit, son urbanité.

Nous connaissons les relations de Ménage avec Mme de Sévigné et Mme de Lafayette (1) par la correspondance de celles-ci.

Ce qui ressort de ces lettres, c'est une sorte de parallélisme absolu entre les rapports que Ménage eut d'abord avec Mme de Sévigné puis avec Mme de Lafayette. Il semble qu'il ait eu pour l'une exactement la même affection, témoignée de la même manière que pour l'autre. Nous disons il semble, car sa correspondance avec ses deux amies n'existant pas, nous sommes forcés d'augurer de ses sentiments et de ses actions par ce que lui écrivent ses deux correspondantes. La seule différence, c'est que, à partir de 1665, le nom de Ménage disparaît à peu près complètement des lettres de Mme de Sévigné, elle paraît l'oublier; si en 1676 elle parle de lui à propos de sa querelle avec le P. Bouhours, on dirait qu'elle prend un malin plaisir à faire connaître à Mme de Grignan les coups que se portent

(1) La correspondance de Mme de La Fayette avec Ménage comprenant cent soixante-seize lettres, fut acquise à la mort du possesseur, M. Tarbé, par M. Feuillet de Conches. Celui-ci en préparait une édition lorsqu'il mourut. M. d'Haussonville put consulter ces manuscrits. Dans son livre sur *Madame de La Fayette* (1891) il en donne des extraits, dont nous citons quelques-uns.

les deux adversaires (1). « Je lis, écrit-elle, par dessus tout cela, des livres de furie du P. Bouhours, jésuite, et de Ménage, qui s'arrachent les yeux et nous divertissent. Ils se disent leurs vérités et souvent ce sont des injures. » Au contraire, c'est la mort seule qui brisera l'amitié de Ménage et de Mme de Lafayette.

A lire Mme de Sévigné, Mme de Lafayette, il semble que Ménage ait été réellement amoureux, il se plaint de ne pas être suffisamment aimé, il est jaloux, se brouille, se raccommode. Mais est-ce que les vrais amis n'ont pas souvent de ces jalousies, de ces prompts changements d'humeur quand ils voient ou croient voir qu'ils ne sont pas payés de retour dans leur affection (2). D'ailleurs, à notre avis, et nous y insistons, il faut voir en Ménage — pour ce qui est de ses relations avec Mme de Sévigné et avec Mme de Lafayette, — plutôt un ami qu'un amoureux. Plaisant amoureux que celui qui rapporterait à ses maîtresses, surtout n'étant pas très sûr de leur amour, les conquêtes qu'ont faites leurs beaux yeux (3). Imprudentes femmes, en vérité, que cette Mme de Sévigné et cette Mme de Lafayette qui auraient choisi comme dépositaire de leurs secrets un homme, qu'elles n'auraient considéré que comme un amoureux sans importance!

(1) *Lettres de Madame de Sévigné*, tome V, page 59, lettre 577 à Mme de Grignan, 16 septembre 1676.

(2) On verra d'ailleurs les termes passionnés qu'emploient Balzac et Ménage dans leur correspondance. C'était dans le goût du temps.

(3) Mme de Sévigné à Ménage, tome I, lettre 44, page 422 (1658). « Vous me dites des choses si obligeantes de l'estime que vous avez donnée de moi à M. Servien..... » et, lettre 45 (1658) : « Je suis ravie que mes petits yeux aient fait de si illustres conquêtes ».

C'est encore Ménage qui transmet à Mme de La Fayette des propos flatteurs de La Rochefoucauld. Elle répond : « Je suis fort obligé à M. de La Rochefoucauld de son sentiment ». D'Haussonville : *Madame de La Fayette.*

Non, elles ont vu en Ménage un ami et un ami sûr qu'elles ont voulu s'attacher (1). Et quel meilleur moyen pour y parvenir que de déployer un peu, pour ne pas dire beaucoup de coquetterie? Elles ont admirablement réussi, peut-être même au-delà de leurs espérances, puisque, d'après ce que nous voyons dans leurs lettres, Ménage s'y est laissé prendre; il a toute l'irritabilité, toutes les exigences d'un homme véritablement épris.

Il est jaloux, il accuse Mme de Sévigné d'ingratitude et lui reproche sans doute comme Alceste à Célimène sa coquetterie. Pas plus que Célimène, elle ne se trouble : « Je vous dis encore une fois que nous ne nous entendons point, et vous êtes bien heureux d'être éloquent, car sans cela tout ce que vous m'avez mandé ne vaudroit guère. Quoique cela soit merveilleusement bien arrangé, je n'en suis pourtant pas effrayée et je sens ma conscience si nette de ce que vous me dites que je ne perds pas espérance de vous faire connoître sa pureté... Cependant, je vous conjure de croire qu'il n'y a pas un de ces anciens et nouveaux amis dont vous me parlez que j'estime ni que j'aime tant que vous (2). »

Dans une autre lettre elle le rassure encore :

« Croyez que je ne suis point irrégulière pour vous et que je vous aime très fort (3). »

A Mme de Lafayette, Ménage reprochera aussi de ne pas le payer de retour, de ne pas être assez expansive avec lui. Voici ce qu'elle lui répond : « Je vous prie, demandez à

(1) Mme de Sévigné adresse ses lettres souvent « à l'ami Ménage » (lettre 46, éd. des Grands Ecrivains, I, p. 424) et l'appelle « l'ami de tous les amis le meilleur ».

(2) Mme de Sévigné. Lettre 1.

(3) Lettre 38, année 1656.

Sapho, qui se connaît si bien en tendresse, si c'est une marque de tendresse que de faire des caresses parce que l'on en fait naturellement à tout le monde, et si un mot de douceur d'une *ritrosa belta* ne doit pas toucher davantage et persuader plus son amitié que mille discours obligeants d'une personne qui en fait à tout le monde (1). »

Mais quand Ménage est par trop désagréable, pour le ramener à récipiscence, les deux amies emploient chacune un moyen différent. Mme de Sévigné le laisse ronger son frein en tête à tête avec sa mauvaise humeur, lui donne carte blanche pour se réconcilier avec elle ou rompre. « Il ne tiendra qu'à vous désormais d'être bizarre et inégal, car je me sens très résolue à vous mettre toujours dans votre tort par une patience admirable (2). » Et ailleurs : « Vous demandez congé de si bonne grâce qu'il est difficile de vous le refuser (3). »

Mme de Lafayette, au contraire, semble supplier Ménage de ne pas lui faire grise mine. Elle paraît craintive, humble et suppliante. C'est elle qui fait les avances pour la paix. « Je ne compte point sur la colère où vous étiez hier, car je ne doute point qu'après avoir dormi dessus, elle ne soit diminuée, et pour vous montrer que je ne suis point du tout fâchée contre vous, c'est que je vous prie de m'envoyer un Virgile de M. Villeloing et de me venir voir vendredi (4). »

Voici une autre lettre bien caractéristique, que nous devons par cela même citer malgré sa longueur : « Je ne vous puis assez dire la joie que j'ai que vous ayez reçu avec

(1) D'Haussonville. *Op. cit.*, page 19.
(2) Lettre 21, 19 août 1652.
(3) Lettre 46, 1658.
(4) D'Haussonville. *Op. cit.*, page 19.

plaisir les assurances que je vous ai données de mon amitié. Je mourais de peur que vous ne les reçussiez avec une certaine froideur que je vous ai vue quelquefois pour des choses que je vous ai dites, et il n'y a rien de plus rude que de voir prendre avec cette froideur là des témoignages d'amitié que l'on donne sincèrement et du meilleur de son cœur. Vous aurez pu voir par ma seconde lettre que, quoique j'eusse lieu de me plaindre de ce que vous ne me faisiez pas réponse, ne sachant pas que vous étiez à la campagne, je n'ai pas laissé de vous écrire une deuxième fois, et j'aurais continué à vous écrire quand même vous auriez eu la dureté de ne pas me faire réponse. Ce que je vous dis là vous doit persuader que je suis bien éloignée d'avoir pour vous l'indifférence dont vous m'accusez. Je vous assure que je n'en aurai jamais pour vous et que vous trouverez toujours en moi l'amitié que vous en pouvez attendre (1). »

L'on voit que pour employer des artifices différents, Mme de Sévigné et Mme de Lafayette n'en avaient pas moins le même but : conserver l'amitié de Ménage. La première lui écrivait : « Après tout, vous avez la gloire que j'ai été plus friande du vôtre (cœur) que de tous les autres (2). » Et Mme de Lafayette, tout en le grondant parfois amicalement de lui envoyer des billets galants, lui écrivait : « Je vous soutiens que quand je vous ai dit que j'ai bien de l'amitié pour vous et que je suis plus aise de vous avoir comme ami que qui que ce soit au monde, vous devez être satisfait (3). »

(1) D'Haussonville. *Op. cit.*, pages 20-21.
(2) Lettre 45, 1658.
(3) D'Haussonville. *Op. c.*, page 19.

Et si l'on veut absolument que Ménage ait été réellement amoureux de ses anciennes élèves, il faut le féliciter de n'avoir pas été du nombre de ces amoureux qui disparaissent en même temps que la jeunesse et les grâces de celles qu'ils aiment. Certes, Mme de Sévigné montrait peut-être une coquetterie exagérée lorsqu'elle remerciait Ménage, en ces termes, de vers qu'il lui avait adressés pour chanter sa beauté et sa grâce : « Vos vers m'ont fait souvenir de ma jeunesse, et je voudrais bien savoir pourquoi le souvenir de la perte d'un bien aussi irréparable ne donne point de tristesse (1). » Mme de Sévigné n'avait alors que trente ans. Quant à Mme de Lafayette, lorsqu'elle refusait, non sans une profonde mélancolie l'hommage des vers de Ménage, la maladie avait fait d'elle l'ombre d'elle-même, et pour la rendre pareille à ce qu'elle avait été autrefois, digne d'être chantée, il fallait, non les yeux d'un amoureux, mais l'imagination d'un ami véritable : « Vous ne pourriez me peindre, lui disait-elle, que telle que j'ai été, car pour telle que je suis, il n'y aurait pas moyen d'y penser, et il n'y a plus personne en vie qui m'ait vue jeune. L'on ne pourrait croire ce que vous diriez de moi et en me voyant on le croirait moins. Je vous en prie, laissons-là cet ouvrage. Le temps en a trop détruit les matériaux (2). »

D'une part, des preuves de grande confiance, de l'autre, des services rendus spontanément par simple désir d'obli-

(1) Lettre 37, 23 juin 1656. L'édition de 1818 donne cette lettre comme étant de l'année 1668. Mme de Sévigné aurait eu alors 42 ans, et l'on comprendrait mieux les lignes citées, où elle regrette une jeunesse qui, à la manière dont elle l'écrit, paraît déjà assez éloignée. Dans cette hypothèse, il faudrait admettre aussi qu'elle a été en relations affectueuses et suivies avec Ménage bien au-delà de l'année 1665.

(2) D'Haussonville. *Op. c.*, page 131.

ger, voilà ce qui devait faire naître entre Mmes de Sévigné, de Lafayette et Ménage une solide amitié. Mme de Sévigné, toujours très libre de parole et de plume, ne craint pas de confier à Ménage son infortune conjugale : « On a vu deux fois la Chimène à gogo, et je ne sais si c'est pour cela qu'on me fait fort froid; mais j'ai remarqué une furieuse glace depuis deux jours, et je crois même que c'est parce qu'on ne me parle point qu'on ne me dit rien de fâcheux (1). »

Ménage fut probablement mis l'un des premiers au courant, par Mme de Lafayette elle-même, des sentiments qu'elle nourrissait pour La Rochefoucauld. Elle parlait de « la belle sympathie » qui existait entre eux (2).

Ménage, de son côté, savait se rendre agréable... et utile (3). Dans une circonstance très grave, il mit beaucoup d'empressement à rendre service à Mme de Sévigné. Elle avait sollicité Fouquet pour un de ses cousins, M. de La Trousse. Les lettres qu'elle avait adressées au surintendant furent trouvées, après l'arrestation de celui-ci, dans une cassette pleine de billets galants. Mme de Sévigné risquait fort d'être compromise. Pour opposer une barrière à la malignité, aux méchants propos, elle fut contrainte d'écrire à ses amis, les priant de dire partout bien haut la vérité : Ménage fut du nombre. Mais il faut le dire à sa louange, il n'avait pas attendu d'en être sollicité pour défendre son amie. Celle-ci, pleine de gratitude, le remercie : « Je me doutois quasi bien que vous auriez prévenu ma

(1) Lettre 18, 1650. Le marquis de Sévigné, après avoir courtisé Ninon, courtisait alors Mlle de Gondran.

(2) D'Haussonville. *Op. cit.*, page 67.

(3) Cf. Plus haut page

prière, et qu'il ne falloit rien dire à un ami aussi généreux que vous. Je suis au désespoir qu'au lieu de vous écrire comme je fis, je ne vous envoyai point tout d'un train une lettre de remerciement... (1) »

Il semble qu'une amitié aussi solide, aussi sincère de part et d'autre ne dût jamais se refroidir. Et c'est cependant ce qui arriva. La raison, on ne la connaît pas, toujours est-il que le nom de Ménage diparaît en 1665 de la correspondance de Mme de Sévigné, comme nous l'avons déjà indiqué (2). On pourrait croire que la marquise était dépitée du commerce assidu de Ménage et de Mlle de Lavergne, qu'elle était jalouse en un mot. Ne lui écrivait-elle pas : « Pour moi, j'ai bien de l'avantage sur vous, car j'ai toujours continué à vous aimer, quoi que vous en ayez voulu dire, et vous ne me faites cette querelle d'Allemand que pour vous donner tout entier à Mlle de Lavergne (3). » Mais nous nous figurons mal Mme de Sévigné en proie à la jalousie; et d'ailleurs, après cette lettre, elle en écrit bien d'autres à Ménage, où ne perce aucun dépit, mais qui laissent entrevoir, au contraire, l'affectueuse estime qu'elle avait pour son ancien maître. Elle reste toujours en bons rapports avec son amie, Mme de La Fayette, ce qui n'aurait pas été, si celle-ci lui avait réellement donné de l'ombrage. L'on peut supposer que Ménage se soit plu davantage à fréquenter Mme de La Fayette, qu'un beau jour, après une querelle avec Mme de Sévigné, celle-ci lui ait donné son congé et qu'il l'ait pris sans se faire trop prier. En effet, entre Mme de La Fayette et Ménage règnait une agréable

(1) Lettre 52, 22 octobre 1661.
(2) Cf., p. 41.
(3) Lettre 26, 19 août 1652.

intimité, aux charmes de laquelle Mme de Sévigné, malgré la confiance qu'elle avait en lui, ne l'avait pas habitué. Rendre service à la comtesse est pour lui chose courante. Ce n'est rien que d'aller solliciter le juge, lorsqu'elle a un procès d'argent. Il est aux petits soins avec elle, il lui défend d'écrire (1) si cela doit la fatiguer. Mme de La Fayette, de son côté, tient Ménage au courant de ses « vapeurs » (2), nom que donnent les médecins à une maladie qu'ils ne peuvent pas guérir; elle sait que cela l'intéressera. Elle veille sur lui avec une sollicitude maternelle, sauvegarde ses intérêts, le gronde d'avoir prêté de l'argent sans garantie (3). Comme elle se sent mourir, elle ose espérer que Ménage voudra bien reporter sur ses enfants l'amitié qu'il lui témoignait : « Un ami tel que vous, lui écrivait-elle, sera le meilleur morceau de la succession que je leur laisserai » (4). On sait que Mme de La Fayette eut la douleur de survivre à Ménage.

Les rapports de Ménage avec Mme de Sévigné, d'une part, et avec Mme de La Fayette, d'autre part, offrent de frappantes analogies. Il est curieux de constater que toutes deux, devenues plus raisonnables avec les années, se reprochent de n'avoir pas su distinguer, dès le début, derrière les propos amoureux du poète, l'homme plein de cœur, serviable qu'était Ménage, l'ami sûr qu'il pouvait être : « Je ne fais simplement que me plaindre de l'infidélité de nos courriers et me loue si fort de votre tendresse et de votre amitié que je veux prendre à tâche désormais d'en

(1) Cf. D'Haussonville, *Op. cit.*, p. 130.
(2) *Id.*, p. 110.
(3) *Id.*, p. 95.
(4) D'Haussonville, *Op. cit.*, p. 110.

dire autant de bien que j'en ai dit de mal », écrivait Mme de Sévigné à Ménage (1). Et Mme de La Fayette : « Que l'on est sotte quand on est jeune! On n'est obligée de rien et l'on ne connaît pas le prix d'un ami comme vous. Il en coûte cher pour devenir raisonnable: Il en coûte la jeunesse (2). »

Et, certes, ce n'est pas le moindre titre de gloire de Ménage que d'avoir fait la « *conquête* » de dames dont les jugements faisaient loi en leur temps et sont encore pris en considération du nôtre. Comme dit Bayle : « Après tout, les liaisons de Ménage avec les dames de beaucoup d'esprit lui ont fait honneur dans le monde et lui en feront à l'avenir, car il est si rare que tant d'érudition n'étouffe pas les talents qu'il faut avoir pour être d'une conversation polie et galante auprès des femmes de qualité que c'est une espèce de prodige (3). »

Mme de Sévigné se trouvait flattée des témoignages d'amitié que lui donnait son ancien maître, en lui dédiant ses vers, et elle l'en remerciait en des termes tels, que ne pas les citer, serait ne pas rendre à la mémoire de Ménage l'honneur qui lui est dû. et commettre une injustice. « Vous ne pouvez douter, dit-elle, qu'il (le présent de vos vers) ne me soit agréable, puisque mon amour-propre y trouve si bien son compte, et que j'y suis célébrée par le plus bel esprit de mon temps (4). »

(1) Lettre 22, 19 août 1652.
(2) D'Haussonville, *Op. cit.*, p. 130.
(3) Bayle. *Dictionnaire*, article Ménage.
(4) Lettre 37, 23 juin 1656.

CHAPITRE V

Ménage et ses amis :

Chapelain et Balzac.

Homme d'esprit et homme du monde, Ménage eut de nombreuses relations. Une certaine familiarité s'établit à la longue entre ceux qui fréquentent les mêmes cercles. Beaucoup trouvaient d'ailleurs profit dans le commerce d'un homme érudit qui aimait à faire bénéficier son entourage de sa science. D'autres se réclamaient de son amitié, sachant bien qu'il était serviable et qu'un jour ou l'autre ils auraient besoin de lui. Il n'eut cependant que peu d'amis.

Ce n'était pas de sa part sécheresse de cœur; Ménage, à en croire Segrais (1), qui, nous avons pu nous en rendre compte, disait vrai, mettait en pratique cette belle maxime : « J'aime qui m'aime, j'estime qui le mérite, et je fais plaisir à qui je puis. » Malheureusement son bon cœur se dissimulait sous l'attitude satirique qu'il aimait à prendre.

(1) Segrais, *Mémoires Anecdotes* dans ses *Œuvres diverses*. Tom I, 1723, page 163.

Ce penchant à la raillerie lui suscita de nombreuses inimitiés. Il le constatait vers la fin de sa vie, non sans une réelle amertume : « Une chose qui m'étonne quelquefois est que j'ai eu tant d'ennemis, moi qui n'ai jamais cherché à offenser personne et qui, au contraire ai toujours aimé à rendre service aux autres (1) ». Comme tous les gens caustiques mais bons, Ménage ne donnant aucune place à la méchanceté dans ses propos, se figurait difficilement que les autres pussent les prendre en mauvaise part, et il était tout naturellement porté, quand ils se fâchaient, à mettre les torts de leur côté. Aussi devenu vieux, il appréciera l'amitié de quelqu'un non pas d'après les marques d'affection que cette personne lui aura données, mais sur ce simple fait qu'elle ne se sera pas brouillée avec lui (2).

Cependant il aurait fallu à Ménage un caractère détestable pour s'aliéner les nombreux écrivains, savants, poètes, beaux esprits de sa connaissance. Or, cela n'était pas. Aussi pouvons-nous en citer un assez grand nombre avec lesquels il entretint toute sa vie d'amicales relations.

Parmi eux fut l'auteur du célèbre dictionnaire historique et critique, *Bayle* dont Ménage faisait grand cas, probablement parce qu'en matière de louanges Bayle avait pris les devants. *Bautru*, un ami fidèle celui-là : « Je disais un jour à M. Bautru — c'est Ménage qui parle — il y a quarante ans que notre amitié dure, cependant nous ne nous sommes jamais brouillés(3) ». *Bigot* à qui sont dédiés le *Diogène de Laërce* et l'*Anti-Baillet*. Lorsqu'il est absent de Paris, il est le plus exact des correspondants, jamais il

(1) *Menagiana* II, p. 189.

(2) Cf ce qui est dit plus bas sur Bautru, Bigot et Segrais.

(3) *Menagiana* 1693, p. 347. Il s'était cependant offensé un jour de ce que Ménage eût mis Servien au même rang que lui en tant que diplomate.

ne laisse son ami sans nouvelles (1). *Costar* qui, attaché à Claude de Rueil suivit ce prélat nommé à l'évêché d'Angers en 1628, et y fit la connaissance de Ménage. Celui-ci se le serait gagné, en tirant Costar d'une situation délicate par un bon mot (2). Cette amitié à la vérité subit des hauts et des bas; parfois elle ressemble à de la froideur, parfois, au contraire elle ne trouve pas d'hyperboles assez fortes pour s'exprimer, comme on peut s'en rendre compte par une lettre tirée du recueil que Costar fit publier sur le conseil de Ménage (3). *Dati* membre de l'Académie de la Crusca, qui avait par lettre, un commerce assez suivi avec son collègue français (4). *Du Cange* avec qui Ménage lia amitié chez les frères *Du Puy*. *Grotius*, « dans le temps qu'il étoit à Paris je le voiois fort souvent

(1) Cf à la Nationale (manuscrits). Notes sur la correspondance de Huet, Emeric, Bigot et Louis Nublé avec Ménage. *N. acq. fr.* 4564. — Bigot sa correspondance avec Ménage. — *N. acq. fr.* 1343. — Lettres de Bigot, publiées par M. Omont dans l'*Annuaire Bulletin de la Société d'Histoire de France* 1886, page 227. — « Si j'étois à l'âge de quarante ans, dit Ménage, je pleurerois amèrement la mort de M. Bigot, mais je suis tellement accablé de mes maux que je ne suis plus capable d'être sensible aux maux étrangers. Je suis aussi malheureux que Priam qui survéquit aux siens. Il y a trente-cinq ans que M. Bigot logeoit chez moi toutes les fois qu'il venoit de Rouen à Paris *sans que nous ayons jamais eu le moindre différend l'un avec l'autre* ». *Menagiana* I (239-240).

(2) On s'imagine, dit Ménage que les bons mots ne servent qu'à divertir, ils servent encore à rendre service ». *Menagiana*, 1715, I page 112.

(3) Mais je doute, Monsieur, que vous sachiez assés bien qu'il n'est rien de plus savant, de plus fin et de plus subtil que votre critique, rien de plus inspiré, ni qui brille de plus d'esprit que votre burlesque, rien de plus régulier et de plus joli que vos vers françois, que les latins ont le vray caractère de Tibulle, que le Grecs paroissent du crû d'Attique, et du meilleur terroir d'où venoit le meilleur miel de toute la Grèce. Et ce que j'estime presque autant il ne faut pas estre trop grec pour les entendre, et on peut dire d'eux en termes de Martial, qu'ils plaisent aux grammairiens sans avoir besoin des grammairiens. Pour vostre prose latine, elle est véritablement de Rome et de Rome libre encore, ou pour le moins triomphante et maistresse des nations ». Costar, *Lettres*, 1658. 2 vol. in-4°, 2 vol. lettres, 257.

(4) Cf. Léon Pélissier, *Documents annotés* 1891.

et il m'invitoit quelquefois à manger avec lui (1) » dit Ménage. *Guyet* dont il acheta la bibliothèque. *Heinsius* avec qui il était très lié. Guy Patin écrivait à Heinsius : *Omnes amici tui litterati bene habent. Puteani, Menagius, Colletus, Naudaeus et alii* (2). « M. Heinsius est un homme de grand mérite et pour lequel j'ay toute sorte de vénération », écrivait l'auteur de l'*Anti-Baillet* à Rou (3). *Huet*, un angevin, ami sûr et fidèle en même temps qu'un collaborateur discret. Ménage logeait chez lui, dans ses voyages à Caen (4). Un poète bien oublié aujourd'hui, *Pierre de Lalanne* qui lui dédia des stances, et dont il fit l'épitaphe ainsi que celle de sa femme. Le *Chevalier de Méré* que Ménage introduisit chez M^mes^ de Lesdiguières et Clérambaud, et à qui il dédia ses *Observations sur la langue française*. *Nublé* qui défendit son ami contre G. Boileau et dans l'affaire de l'Elégie de Mazarin. Les *Amoenitates* lui furent dédiées. Il finit par habiter chez Ménage et c'est de lui que parle Bernier dans son *Anti-Menagiana*. « Un savant ami de l'abbé n'aimant pas la dépense ». *Pellisson* à qui « l'abbé » demeura attaché, même lors de sa captivité. *Racan* : l'auteur des *Bergeries* soumettait ses productions à Ménage (5).

(1) *Menagiana*, 1693, page 378.

(2) Lettres, 16 août 165, P. Burmann, *Sylloge epistolarum a viris illustribus scriptorum*, vol. V, page 580.

(3) Lettre du 13 mai 1689, à Rou. *Mémoires* de Jean Rou Ed. Waddington.

(4) Huet. *Mémoires* trad. Nisard, p. 152.

(5) Cf. à l'Arsenal. *Lettres de Racan à Ménage*, manuscrit 4.127, f° 483.

« Je ne puis me lasser de m'entretenir avec des personnes que j'honore comme M. Chapelain, M. Ménage et M. Conrart. » (Lettre de M. de Racan à MM. Chapelain, Ménage, Conrart ; novembre 1656).

« M. Chapelain ne peut souffrir qu'on le (le poème dramatique) mette au-dessus du poème épique, et moy je pousserois bien plus avant, s'il estoit permis à un homme qui tire sa principale gloire de son ignorance de paroistre sur les bancs devant les Chapelain, les Ménage et les Aristote. » (*De M. de Racan à M. l'abbé Ménage* touchant le Poème dragmatique ; 17 octobre 1654).

Il fut encore en relations suivies avec *Jean Rou* qui corrigea les épreuves de l'*Anti-Baillet* et en distribua les exemplaires aux amis de l'auteur, qui se trouvaient alors en Hollande; avec *Sarasin* dont il édita celles des œuvres qu'il jugea dignes de voir le jour et dont il fit l'épitaphe en latin (1); avec *Saumaise*: « J'ay connu M. de Saumaise fort particulièrement, disait-il sur la fin de sa vie, il me venoit voir assés souvent (2) ». Il refusa de l'argent à Sengeber qui voulait publier un livre contre Saumaise. *Sengeber* qui d'ordinaire venait voir Ménage chaque jour, le bouda pendant deux mois. *Segrais*, au contraire, resta toute sa vie en bon termes avec lui. « Il n'y a que vous et moi de notre ancienne amitié, lui disait Ménage, qui ne nous soyons pas brouillés (3) ». *Servien* qui eut toujours pour lui une affectueuse bienveillance, et le chargea du soin de lui acheter une bibliothèque; *Voiture* qui lui plaisait par son esprit ferment cette liste à peu près complète de ceux qui furent ses familiers.

Ils étaient nombreux, comme on peut le voir. Mais aucun, malgré l'attachement sincère et constant qu'ils eurent pour Ménage, ne tint dans sa vie autant de place que Chapelain, et cela sans qu'il s'en soit rendu compte ou qu'il ait voulu le reconnaître. Pour nous, nous ne devons

(1) L'abbé d'Olivet avait attribué à Pellisson l'épitaphe latine de Sarasin, écrite en réalité par Ménage. Le P. Oudin l'avertit de son erreur. Voici la lettre qu'écrit le P. Oudin à M. Michault, avocat au Parlement de Dijon, et qui est reproduite dans les *Mélanges historiques et philologiques* de Michault, tome II, page 362 : « Quant à l'attribution de l'Epitaphe à M. Pellisson, j'avertirai M. l'abbé d'Olivet afin que s'il fait une nouvelle édition de l'Histoire de l'Académie française; il rende à Ménage ce qui appartient à Ménage. Il ne faut pas, comme vous le dites assez plaisamment, *déménager les épitaphes* ».

(2) *Menagiana*, 1693, p. 244.

(3) *Mémoires Anecdotes* de Segrais. *Œuvres diverses*, 1723, tome I, page 163.

pas oublier que c'est Chapelain qui a « lancé » Ménage, et, de ce fait, il nous faut étudier en détail leurs relations.

L'amitié qui liait Ménage à Chapelain datait de très loin. Probablement depuis l'arrivée de Ménage à Paris, en 1632. Ils s'étaient connus chez des amis communs et Chapelain avait aussitôt apprécié l'esprit élevé, le caractère distingué et dévoué de Ménage. Cependant nous ne trouvons le nom de celui-ci que dans une lettre du 20 octobre 1638, sans doute parce que Chapelain, déjà renommé, ayant du crédit auprès de Richelieu, prenait dans ses relations avec son nouvel ami un air de protection bienveillante. Après cette date, on peut les considérer comme intimes. Ils fréquentent les mêmes cercles : nous les voyons tous deux assister, en 1659, à une lecture du *Tartuffe*, chez Habert de Montmor (1). On les voit chez Mme de Sablé, chez Mlle de Scudéry. C'est Chapelain, ne l'oublions pas, qui avait présenté Ménage au cardinal de Retz, lorsque celui-ci eut exprimé le désir de le connaître. Lorsqu'enfin Balzac voudra nouer amitié avec Ménage, c'est encore Chapelain qui servira d'intermédiaire.

On peut se demander ce qui l'amenait à protéger ainsi son nouvel ami. Sans doute la crainte de l'avoir pour ennemi. Car si parfois il recommande chaudement son protégé à Balzac, il ne le semble faire qu'à regret. Il mêle les restrictions aux louanges, il paraît avoir eu constamment deux craintes : celle de présenter à Balzac quelqu'un qui ne serait pas digne d'une amitié aussi illustre que la sienne, et surtout celle de se voir supplanté dans cette amitié. Chapelain a beau faire, la jalousie perce dans ses lettres comme dans ses actes. De sorte que l'on peut presque

(1) *Menagiana*, 1693, p. 43.

affirmer que, s'il a consenti à mettre Ménage et Balzac en rapport, c'est à contre-cœur et pour ne point déplaire à ce dernier.

Il provoque cette inclination (inclination qui se changera bientôt en *ardeur*) en prenant la défense de Ménage contre Mme de Sablé, qui, à la suite d'une discussion avec La Rochefoucauld et Ménage, avait presque traité celui-ci de fou. Dans une lettre adressée à l'*ermite de la Charente,* Chapelain se demande (1) sur quoi Mme de Sablé peut se fonder « pour condamner de folie un homme qui a la réputation d'avoir du sens, et qu'en deux entretiens que j'ay eus avec lui je n'ay point jugé qu'on peust accuser d'avoir la teste creuse..... Si elle s'est trompée comme je le croy, c'est qu'elle a trouvé en M [énage] un esprit confit en doctrine, de celle des bons anciens, un stile conforme à sa sorte de sçavoir et l'air tout différent de celuy de la Cour qui est le seul qui a cours dans l'étendue de son obéissance. » Balzac se sent naître de l'amitié pour un homme, que Chapelain a l'air de priser tant. Il lui reproche (2) de ne rien lui mander de ses amours, c'est-à-dire Conrart et Ménage « au moins qu'ils sçachent s'il vous plaist l'ardeur que j'ay pour eux. »

Loin d'être content en voyant réussir son protégé, Chapelain ne craindra pas de mettre en garde Balzac contre celui qu'il appelle un homme avec lequel on ne peut « fonder une amitié solide et permanente (3). » Redoutait-il

(1) Chapelain. *Lettres.* Lettre 320 à Balzac, 28 août 1639. Page 487.

(2) Lettres de Balzac, édit. 1665, livre 20, lettre 28, du 29 décembre 1639.

(3) Chapelain. Lettre 333, à Balzac, 11 septembre 1639.

Dans une lettre à Balzac, *337, du 25 septembre 1639, Chapelain* dira qu'il faut user de précautions « avec cette race de Bouchards, de Costards, de M [esnage] et autres joviaux de cette nature, desquels je tiens comme vous qu'il suffit de faire ses comédiens sans estre le sujet de leurs farces ».

Balzac, prévenu par Chapelain, dit de Ménage (livre 21, lettre 6, datée

pour Balzac l'humeur quelque peu inégale de Ménage, son irrésistible penchant à la raillerie — il n'épargnait même pas ses amis — ou bien était-il jaloux? En tout cas, il doit faire contre mauvaise fortune bon cœur, ou tout au moins bonne figure; il ne peut revenir en arrière, l'amitié dont il a jeté les fondements se cimente peu à peu. Ménage se rend utile à Balzac (Cf. plus haut pages 16-17) qui ne veut pas demeurer en reste, comme bien on pense. Il force presque Chapelain à lui donner des nouvelles incessantes de son ami. Il demandera à être renseigné sur sa querelle avec d'Aubignac (1), il ne se bornera pas à être spectateur, mais fournira des armes à Ménage. Il accepte avec plaisir la nouvelle d'une visite que celui-ci doit lui rendre et il écrit à Chapelain qui la lui a annoncée : « Si M. Ménage me fait l'honneur de me venir voir, je le recevray à bras ouverts, et mon Hermitage se tiendra tout glorieux d'avoir receû un tel Hoste (2). » Mais chaque fois que Balzac laisse voir ses sentiments pour son nouvel ami, Chapelain en conçoit un

du 15 mars 2640, au lieu du 15 septembre 1639) : « Quelque inclination qu'il ait à la médisance, je ne laisseray pas de le trouver gentil garçon et mesme galant homme parce que je voy à present qu'il a de la barbe. Que si je ne l'aime pas de cette amitié sainte et sacrée que j'ay pour vous, j'auray une passion pour luy qui ne m'incommodera point et dont il demeurera assez satisfait. Je le mettray au nombre des Charlatans, Violons, Parfumeurs, Faiseurs de ragousts et de tous ces Artisans de volupté qui sont *Virtuosi* en Italie... et comme vous sçavez, *Deleclant... non amantur.* » Dans la lettre citée plus haut, du 29 décembre 1639, on voit que Balzac fait déjà un autre cas de Ménage que d'un charlatan.

(1) « Je voudrois avoir assés de mémoire pour satisfaire vostre curiosité sur les bons mots de nostre amy. Mais je suis aussy bien destitué de cette partie que des autres qui la devroient récompenser... A l'avenir, je seray soigneux de les marquer ou je le prieray de commander à son Tiron qu'il les recueille de sa bouche et qu'il en face un volume qui nous fera moins regretter la perte de ceux de Cicéron. » Chapelain. Lettre à Balzac, du 23 septembre 1640. Cf. p.

(2) 10 juin 1640. Lettre 20, livre 21, éd. 1665, in-folio.

vif dépit, et nouvelle Pénélope, essaie de défaire ce qu'il a fait, sans y réussir d'ailleurs.

Sachant combien Balzac, grisé par l'encens que lui prodiguaient ses contemporains, était exigeant, et qu'en fait d'hommages il ne supportait que ceux qui lui étaient adressés, Chapelain ne trouva rien de mieux que de lui envoyer la copie d'une lettre latine que Ménage avait écrite pour Heinsius, lettre « de nostre amy à un homme qui a esté autresfois le vostre (1). » Balzac était alors brouillé avec Heinsius et l'on pense bien que la nouvelle ne devait pas lui plaire. L'on est en droit de se demander si ce n'est pas plutôt pour perdre Ménage dans l'esprit de Balzac que par simple malice que Chapelain avait, comme il le dit lui-même « furé » cette lettre (2). Il remporte un demi succès, car l'*ermite de la Charente* répond : « Le latin de nostre amy me semble bien net, mais sa flatterie m'est insupportable... ce nouvel auteur me desplaît à cause qu'il cajole les gens qui n'en valent pas la peine (3). »

D'ailleurs, Ménage est en défaveur pour le moment : grisé par une lettre de Balzac à Chapelain : « Son livre eust donné de la jalousie à Juste Lipse, etc... (4) », il en écrivit une au grand homme, où il devait avoir dépassé les bornes permises à la flatterie, car Balzac lui répondit non sans ironie :« Si votre passion est aussi vraye qu'elle est éloquente, et si elle allume autant de feu dans vostre âme qu'elle jette de lumière en vos paroles, n'en desplaise à Socrate (5), je

(1) Ce sont les propres termes de Chapelain dans sa lettre 435, du 16 septembre 1640.

(2) « Je l'ay furée de luy pour vous. » *Id.*

(3) Lettre 31, livre 21, p. 836 (1665).

(4) Cf. page

(5) Chapelain.

suis le plus heureux Amant qui se mesla jamais de faire l'amour aux belles Ames (1). » Mais Chapelain ne pouvait s'illusionner sur ce refroidissement passager. Balzac ne lui avait-il pas écrit : « ... Je vous ay fait une infidélité (*agnosce verba tua amicissime et elegantissime Capellane*) car j'ai bruslé d'un autre feu que du vostre. Vous le connoistrez par la lettre que j'escris à M. Ménage qui est toute pleine de passion (2). » Balzac s'adresse directement à lui et lui dédie même une poésie latine : *De hypercritico Galeso* (3). La partie était bien perdue. Chapelain était supplanté. Ménage va être honoré d'une faveur insigne : il a osé demander, ou plutôt fait demander par Chapelain que son nom figurât en tête d'un recueil de lettres de Balzac et ce vœu va être exaucé! Le solitaire n'écrit-il pas à son correspondant habituel : « Je vous supplie de luy (à Ménage) dire que je l'aime tant, qu'encore que je haïsse tout ce qui s'appelle Lettre j'en feray imprimer un Volume (4). » Que pouvait faire Chapelain en présence de ces témoignages de haute estime et d'affection que Balzac à chaque instant donnait à Ménage? Sous peine de vouloir détruire une amitié

(1) Lettre 1, livre 15, page 626; avec la date fausse du 5 novembre 1639, et qui est en réalité du 17 septembre 1640.

(2) Lettre 21, livre 22, page 857; faussement datée du 20 août 1641 et qui est du 20 août 1640.

(3) *De hypercritico Galeso, ad Ægidium Menagium Ludus pœticus.* » Cf. p. 29.

(4) Lettre à Chapelain du 20 août 1640, déjà citée.

Balzac, dans une lettre du 10 juin 1640 (livre 21, lettre 15), avait écrit cependant : « Vous avés donc montré à nos Amis et à nos Amies la lettre de M***. Il se tromperoit s'il s'imaginoit là-dessus que je voulusse faire trophée des louanges qu'il me donne et que je fusse encore affamé d'une viande de laquelle je suis fou il y a longtemps. N'ayez pas peur que sa profusion ne me face changer de volonté ni qu'elle me donne envie d'escrire des Lettres. C'est tout de bon que j'ay dit *Væ litteris* et à mon ancien mestier et en cas que vous en doutiez, je vous confirme en cet endroit les malédictions que je lui ay si souvent et si solennellement données. »

qu'il avait cherché et avait réussi à nouer, sous peine de paraître inconséquent avec lui-même, il fallait qu'il abondât dans le sens de son illustre et quelque peu tyrannique ami. Aussi ne prenant pas au sérieux le froid passager survenu à la suite des louanges hyperboliques de Ménage, il excuse le jeune avocat auprès de Balzac. Si l'expression des sentiments a été quelque peu exagérée, il se porte garant de leur sincérité. Il se voit forcé de louer le *De hypercritico* tout en déplorant qu'il ne lui ait pas été dédié. Balzac, qui se dit très malade, prétend avoir surmonté de terribles souffrances pour composer ce morceau, et Chapelain ne manque pas de vanter ce stoïcisme. D'ailleurs, pouvait-il empêcher Balzac de dédier ses lettres à Ménage? Il n'a que la maigre ressource de laisser percer une légère ironie dans les lignes qu'il envoie en Angoumois, et de railler quelque peu « Aegide Ménage ». « Nous devons aller remercier M. Ménage en corps, s'il est vray que ce soit par l'amour de luy, et pour contenter son ambition que vous voulés imprimer un nouveau volume de vos lettres. Mais pourquoi le diriés-vous s'il n'estoit vray?... (1) »

L'idée de Balzac est bien arrêtée; il s'occupe toujours du volume de lettres promis (2) qui paraît à peine, en 1647, sous le titre de *Lettres choisies du sieur de*

(1) Lettre à Balzac, du 20 octobre 1640. — Balzac répond :

« Il faut advouer que ce remerciement que vous vouliez faire en corps à M. Ménage est une invention bien digne de vous et de cette amitié qui sçait si bien chercher de nouveaux biais et de nouvelles manières de m'obliger. Je seray homme de parole, n'en doutez pas : mais pour faire le volume plus raisonnable, il faudroit que vous m'aidassiez et qu'il me fut permis de tirer des Lettres que vous avez de moi, ce qui se pourroit communiquer au public, sans profaner nos Mystères. » Lettre 25, livre 22, mal datée du 16 septembre 1640; elle doit être en réalité de la fin d'octobre ou du commencement de novembre.

(2) Lettre 27, de Balzac à Chapelain, p. 862-863.

Balzac (1). Malgré la promesse qui avait été faite, l'ouvrage ne portait pas de dédicace. Chapelain dut éprouver quelque soulagement et concevoir une nouvelle espérance, car l'année suivante, en 1848, Balzac allait publier un ouvrage qui était déjà prêt depuis 1640. Il pouvait espérer que celui-là au moins lui serait dédié. Il était tenace et semblait ne pas vouloir se rendre à l'évidence. Balzac à la vérité reste toujours en bons rapports avec lui, mais ses lettres sont pleines de Ménage (2) qu'il affectionne jusqu'au point d'être jaloux des sympathies et des amitiés que celui-ci a ailleurs. Il n'y a plus d'illusion possible pour Chapelain, de la jalousie il peut passer à la désespérance : Balzac déclare qu'il a reçu les derniers vers de son jeune ami qu'il trouve très beaux, « très latins et très passionnés », trop passionnés même (3).

Cependant Chapelain ne désespérait pas d'obtenir la dédicace qu'il convoitait. Il s'était déjà attiré cette réponse de Balzac : « Mon Barbon sera prest en peu de temps (4), et j'espère que la dédicace n'en sera pas désagréable à nostre excellent amy (5) ». Mais il insiste et n'a d'ailleurs pas plus de succès : « Pour le Barbon ma parole est donnée, mon cher Monsieur, et je vous prie de ne pas trouver mauvais que je rende quelque chose à une personne à qui je dois

(1) Deux vol. in-8°.

(2) Dans une lettre du 27 septembre 1643, Balzac appelle Ménage « nostre très cher M. Ménage » ou, en langue de *Mamurra*, « *dulce decus meum* ».

(3) « Sa passion me donne de la jalousie et j'ay bien de la peine à souffrir auprès de luy une plus grande faveur qne la mienne. J'enrage si ce bien heureux M. Sarasin est plus aymé que moy, et il l'est sans doute puisque mon amy se plaint si amoureusement de son absence et qu'il ne peut vivre un seul jour sans luy. » Lettre du 12 juin 1645, éd. Tamizey de Larroque.

(4) *Le Barbon*, presque prêt en 1644, ne parut qu'en 1648.

(5) C'est-à-dire Ménage (Lettre 58, du jeudi 1644, éd. T. de Larroque, p. 566).

tout » (1). Nous savons le cas que Balzac faisait de Ménage, il n'est pas moins intéressant de rechercher comment celui-ci jugeait et estimait « l'*ermite de la Charente* ».

Ménage nous raconte avec simplicité la manière dont se fit leur première rencontre : « La première fois que je vis M. de Balzac, ce fut en l'Eglise de Saint-Cosme, à un sermon de M. Ogier. M. de Balzac en fut charmé et me dit que le théâtre était trop petit pour un si grand acteur (2) ». Quelques jours après, Ménage allait voir Balzac chez lui et y trouvait une réunion de savants. La convocation était bien entendu sérieuse et châtiée, chacun s'efforçait de montrer son savoir et de bien parler. Lorsque tout le monde fut parti, Balzac resté seul avec Ménage, lui prit la main et dit : « A présent que nous sommes seuls, parlons librement; sans crainte de faire des solécismes (3) ».

Ménage qui avait une propension à médire et à railler, eut toujours une profonde admiration et une véritable estime pour son ami. Il loua ses ouvrages, le défendit contre la cri-

(1) Lettre 163, du 17 août 1647.

Dans la lettre 43, du 6 juin 1644, éd. T. de Larroque, Balzac avait déjà dit : « Que vous sçaurois-je dire, Monsieur, pour nostre cher et incomparable M. Ménage? Il est généreux et obligeant jusqu'à me couvrir de confusion et à me faire paroistre ingrat si je ne proteste bien tost que je ne le suis pas et si je ne rends un acte public de ma reconnaissance. Je lui destine un discours qui s'appellera *Fragmens d'une histoire qui s'est perdue*, dans lequel sur le sujet de son *Mamurra*, je prétens de luy conter des nouvelles de mon *Barbon* et de lui offrir *disjecti membra pedantis*, qui peut-estre mériteroient la peine d'estre recueillis ».

Dans son *Histoire de la Querelle des Anciens et des Modernes*, M. Rigault incline à croire que le portrait du Barbon ne serait que celui de Ménage. M. Rigault ignore-t-il que Balzac a dédié son *Barbon* à Ménage ou faut-il supposer que Balzac est en cette affaire un précurseur de Voltaire qui pour faire croire qu'il défendait la religion, dédia son *Mahomet* au pape? Il y a dans le *Barbon* assez de pages qui prouvent que le Barbon était Montmor.

(2) *Menagiana*, I, 132.

(3) *Menagiana*, I, 132.

tique. Ce n'est pas l'écrivain, l'orateur, seulement qu'il apprécia en lui (1), mais l'homme affectueux et aimant : « Il était affable, caressant. On était ravi de le voir ; il portait son cœur sur ses lèvres ; il embrassait et caressait avec tendresse (2) ». On peut affirmer que Ménage est sincère, et s'il prononce de telles paroles ce n'est pas pour remercier Balzac de son amitié, ni de la confiance illimitée qu'il a dans son savoir (Balzac lui avait, en effet, donné plusieurs fois des manuscrits à revoir), car nous savons qu'il a bien payé sa dette de reconnaissance par maints services, et de délicates attentions d'érudits comme celle de revoir diverses œuvres (3), de publier les poésies latines et quelques lettres du maître (4).

(1) « Tous les habiles gens ont été forcés de le reconnaître pour le restaurateur, ou plutôt pour l'auteur de notre langue, telle qu'elle est aujourd'hui. Il parlait beaucoup mieux qu'il n'écrivait. Quand tous ceux qui se mêlent de bien parler se seraient assemblés pour former une période, ils n'auraient pas mieux réussi que lui. » *Menagiana*, I, 138.

(2) *Ibidem*. Cf. *Obs.* II, p. 112 : « Quand j'entray dans le monde, M. de Balzac y tenait le premier rang parmy les gens de lettres... *Il me vit, il m'aima : je le vis, je l'aimay*. Mais je ne l'aimay pas seulement, je l'admiray. Tous mes écrits sont pleins de la passion et de l'admiration que j'avais pour lui. Tous ses ouvrages sont aussi remplis de l'amitié ou plustost de l'amour qu'il avait pour moi. »

(3) Balzac, dans une lettre à Chapelain (Ed. Tamisey de Larroque, p. 408) du 7 septembre 1643, dit : « Souvenez-vous au moins, Monsieur, que vous m'avés promis la revision de M. Ménage pour le grec de notre livre ».

(4) Joan. Ludov. Guezii Balzacii. *Carminum libri tres ejusdem epistolæ selectæ. Editore Ægidio Menagio*, 1650, in-4°.

Dans les poésies de Balzac que Ménage a éditées se trouve une pièce de vers célèbre au XVII^e siècle, intitulée « *Indignatio in poetas Neronianorum temporum, ad nobilissimum Sammaurum Montoserii marchionem majoris operis fragmentum* ». C'est une satire assez violente contre Richelieu qui avait extrêmement négligé Balzac et n'avait jamais rien fait pour lui. Tout le monde au XVII^e siècle crut que c'était là un fragment d'une œuvre latine et on l'attribua à Turnus, poète contemporain de Titus et de Domitien. Et cela heureusement pour Balzac, car si Richelieu avait découvert la supercherie, il aurait certainement réprimé avec sévérité une telle incartade.

Balzac voulait que ses poésies latines, éditées par Ménage, fussent dédiées au Cardinal de Retz ; « je ne laissais pas d'avoir des raisons de ne pas le

On peut se demander comment deux hommes aussi étroitement unis se sont écrit si rarement. C'est que Ménage n'écrivait pas volontiers, ainsi que nous l'apprend Balzac lui-même, dans une lettre à Conrart (1) : « Des deux copies que vous trouverez dans mon pacquet, je vous prie de luy en faire tenir une (à M. de Grasse), l'autre sera pour M. Chapelain et pour M. Ménage sur le subjet duquel je vous diray en passant qu'il pouvait bien payer d'un petit mot de response, une lettre très civile et très obligeante qu'il a receue de M. Girard, il y a déjà cinq ou six mois. Mais il s'est fait une certaine excuse générale de sa paresse pour n'escrire point à ses amis, qui est fort commode pour luy, quoyque fort fascheux pour eux » (2).

Bien que lui écrivant rarement, Ménage eut une réelle sympathie pour Balzac, et rendit même un pieux hommage à sa mémoire en publiant, après la mort de son ami (3),

faire », dit Ménage (*Menagiana*, 219), qui avait d'ailleurs l'intention de les dédier à Montausier. Balzac ne voulut pas. Tous deux tombèrent alors d'accord de les adresser à la reine de Suède avec une épître dédicatoire. Christine en remerciement envoya une chaîne d'or à Ménage, qui la donna à son secrétaire Girault. A en croire le *Menagiana*, Balzac n'eut rien, mais dans son *Histoire de Christine*, Catteau-Calleville écrit ces lignes : « Balzac fit parvenir à la reine de Suède un recueil de ses œuvres avec des vers tournés très délicatement. Il reçut une chaîne d'or, et dans la lettre de remerciements qu'il envoya à Christine, il lui disait : « Sachant, Madame, que vous n'êtes pas moins intelligente que vous êtes libérale, je ne puis que tirer encore plus de gloire de votre jugement que de votre don ». (Catteau-Calleville. *Histoire de Christine, reine de Suède*, p. 315).

(1) 26 août 1650.

(2) Cf. Lettre à M^me^ de Sévigné, du 19 août 1652 : « Je suis bien obligée au plus paresseux de tous les hommes de m'écrire avec tant de bonté et de soin », et celle du 12 septembre 1656 : « Je vous suis bien obligée de votre agréable et ponctuelle réponse. Il me semble qu'à un paresseux comme vous, cela veut dire quelque chose. » C'est probablement la raison pour laquelle on a retrouvé si peu de lettres de Ménage.

(3) Survenue en 1654.

un discours de Mgr de la Casa, que Balzac, de son vivant souhaitait beaucoup voir imprimer (1).

Nous avons perdu de vue les relations de Chapelain et de Ménage pour étudier celles de Ménage et de Balzac. L'amitié de ces deux derniers se trouve en quelque sorte encastrée dans celle plus ancienne et de plus de durée de Ménage et de Chapelain. Quoique intéressée et toujours inquiète — nous l'avons vu — celle-ci n'en est pas moins réelle. Ménage en éprouve maintes fois les bons effets, dont le moindre n'est pas de lier connaissance avec Balzac. D'ailleurs, quoique Chapelain se soit montré parfois jaloux de son protégé, il ne peut s'empêcher de lui rendre justice. Il ne se contente pas d'être assidu et de faire bonne figure à ses Mercuriales, il parle toujours de lui en termes élogieux. Dans la *Lecture des vieux romans* qu'il écrivit en 1667 (2), il parle « de la bonté, de la doctrine et de l'esprit qui excellent en M. Ménage ». Et plus loin : « M. Ménage, qui est tout dans les anciens Grecs et Latins, et l'érudition duquel ne lui permet qu'à peine d'avouer qu'il y ait rien de louables en quoi que fussent les modernes. »

Or, bien qu'il eut continué même après la mort de Balzac des relations amicales avec Ménage, Chapelain écrit ceci à M. du Moulcau, gentilhomme ordinaire du prince de Conti (3) : « M. Ménage se trouvera tout du long dans

(1) *Orazione per muovere i Venezianï Collegarsi con il Papa*, 1667, in-8°, Paris.

(2) Edition Feillet, 1870, pages 2 et 3. — M. Feillet donne cet opuscule comme inédit, mais il se trompe, car Desmolets l'avait déjà publié en 1725, au 6e volume de la *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire*, de Sallengre.

(3) *Lettres* de Chapelain, éd. Tamizey de Larroque, tome 2, page 28 (note).

la narration que je vous ferai de bouche et vous vous étonnerés, bon comme vous êtes, qu'il y puisse avoir des gens aussi vains, aussi injustes, aussi vindicatifs et aussi méconnaissants. » A quoi faut-il attribuer ce changement dans le langage de Chapelain? Ce n'est plus à la jalousie. Chose curieuse, c'est dans l'inimitié que Gilles Boileau porta à Ménage et dans le respect sans bornes que Chapelain professa pour l'Académie, qu'il faut chercher l'origine de la brouille qui pendant onze ans divisa deux anciens amis.

CHAPITRE VI

Brouille et Réconciliation de Ménage et de Chapelain

Leurs rapports avec Gilles Boileau. — Election de G. Boileau à l'Académie.

Chapelain et Gilles Boileau étaient en d'excellents termes. Celui-ci avait loué la *Pucelle*. C'était un titre suffisant pour mériter l'amitié de l'auteur, mais il y en avait d'autres, ce qui ne gâtait rien : Boileau avait écrit contre Costar qui était en froid avec Chapelain. Gilles Boileau entretenait aussi de bons rapports avec Ménage. Plus jeune que lui, il le consultait sur ses écrits et se rangeait à ses avis. Mais un jour qu'il lui soumettait une élégie latine, Ménage, impatienté, le renvoya brusquement à celle qu'il avait composée pour la reine de Suède : « Vous en apprendrez plus là que chez tous les anciens », lui aurait-il dit (1). Cela suffit pour piquer au vif un jeune homme infatué d'un

(1) Tallemant. *Hist.*, vol. V, p. 236.

talent qu'il n'avait pas, au dire de Tallemant des Réaux : « Il veut faire des vers et en latin et en françoys quoy qu'il n'y soit nullement né. » et qui avait l'humeur chaude et satirique. Gilles Boileau répliqua par un *Avis à M. Ménage sur son églogue intitulée Christine* (1).

Il est à remarquer qu'au XVII^e^, et même au XVIII^e^ siècle, la plus petite pièce satirique, la moindre attaque, ou la plus insignifiante riposte, soulevaient autant de passions, causaient autant de démarches, faisaient couler autant d'encre que les plus importantes questions philosophiques ou politiques, du moins dans le cercle des intéressés.

Pendant trois mois, la réponse de Boileau courut les salons, sans qu'on pût en soupçonner l'auteur. Lorsqu'il apprit d'où le coup était parti, Ménage voulut riposter, et il l'eût certainement fait sans l'intervention de Chapelain. Il fut même assez modéré en la circonstance, car un des habitués des Mercuriales, M. Le Bret, ayant fait à Boileau une réponse par trop violente, Ménage se rangea à l'avis de ses amis qui désiraient la voir supprimer et en acheta tous les exemplaires. Par contre, Boileau n'observa pas la même retenue. Il fit réimprimer son *Avis* en le corsant d'une épigramme. Patru lui avait conseillé de laisser sa lettre telle quelle, sans y rien ajouter, mais le fougueux jeune homme aima mieux suivre les conseils belliqueux de Conrart en publiant le tout. Il ne craignit même pas de se fâcher avec Pellisson, qui l'avait menacé de rompre avec lui s'il réimprimait ce libelle. Patru, à en croire Talle-

(1) In-4°, 1656. Segrais dit dans ses *Mémoires*, p. 81 : « Boileau, surnommé de Manton, consultait M. Ménage sur une Idylle qu'il avait composée et comme M. Ménage lui disait naïvement comme il le pensait les défauts qu'il y trouvait, au lieu de s'en corriger, il prit de là occasion d'écrire contre lui et de relever tous les endroits faibles de sa *Christine* ».

mant, revint à la charge, il alla trouver Ménage et l'assura que Boileau supprimerait ce qu'il faisait imprimer (1) si lui-même consentait à le recevoir et à accepter ses excuses. Ménage refusa.

Une telle demande de la part de Gilles Boileau, dont l'humeur était aussi, sinon plus mordante que celle de son frère, nous aurait étonnés. Toujours est-il que l'*Avis* se vendit bien (2). Boileau y criblait son adversaire de traits acérés, s'attachait à « démonter » son chef-d'œuvre, ne conservait pas le moindre respect pour son âge — il y avait entre eux près de vingt ans de différence. Tout ceci, bien entendu, au grand amusement du public qui prend toujours plaisir à voir les « pontifes » jetés à bas de leur trône. On sut gré à Boileau d'attaquer « le pédant » de tous les côtés à la fois et de toutes les manières, en vers (3), en prose, sur son élégie, sur sa théorie originale de la propriété littéraire : « Quand les pensées d'autrui sont singulières, disait Ménage, je ne fait point de difficulté de m'en servir » et il ajoutait naïvement : « J'ai eu sur ce sujet quelque dispute avec un frère de M. Despréaux » (4).

Sur ces entrefaites, Colletet vint à mourir. Il était membre de l'Académie française depuis la fondation. Gilles

(1) « Quoiqu'il lui en coutât trente pistolles ».

(2) « Cela se vend comme le pain », dit Tallemant, t. V, p. 239.

(3) On trouve dans le *Recueil de Sercy*, 1653, une pièce de vers de G. Boileau. Il s'adresse à une parente qui ne lui a pas écrit : « Ne me craignez-vous pas, lui dit-il, moi,

Qui de mon premier coup de foudre
Réduisis ce colosse en poudre
Ménage qui dans ses escrits
Censuroit les plus beaux esprits
Et qui du bruit de sa science
Auroit duppé toute la France ».

(4) *Menagiana*, I, 361.

Boileau posa sa candidature, soutenu bien entendu par Chapelain et le clan des admirateurs de celui-ci. Ménage résolut de combattre cette candidature. Il gagna son ami Pellisson à sa cause.

Dans les premiers temps de l'existence de l'Académie, il fallait que le candidat fût proposé par l'un des membres, et non pas qu'il postulât lui-même. Voici ce que dit Pellisson à ce sujet : « Le directeur d'ordinaire ou quelque autre des Académiciens *propose* celui qui se présente pour la remplir (la place), ou s'il y en a plusieurs, on les propose tous ensemble. Ensuite on *charge* quelqu'un de la Compagnie de savoir si le Protecteur agrée qu'on délibère sur la réception de cette personne ou de ces personnes, et après qu'il a donné son consentement, on fait l'élection par les ballottes à la première assemblée (1). » Mais plus tard, il fallut postuler sa place et Vigneul de Marville explique ainsi ce changement (2) : « Quand les *Confessions de Saint-Augustin*, mises en français par M. Arnauld d'Andilly parurent au jour, Messieurs de l'Académie française, charmés de la beauté de cette traduction, offrirent une place dans leur Compagnie à cet excellent homme qui les remercia. Ce refus obligea ces messieurs à faire ce règlement entre eux, que dorénavant l'Académie se ferait solliciter et ne solliciterait personne pour entrer dans son corps. »

Il y avait ordinairement trois tours de scrutin : le premier par bulletin, où chaque Académicien votait pour son candidat, le deuxième, ou scrutin de proposition, après lequel on présentait au roi le candidat qui avait été élu la

(1) Pellisson et d'Olivet. *Histoire de l'Académie*, éd. Livet, 1858, p. 60.
(2) *Mélanges d'histoire et de littérature*, Rouen, 1699, tome I, page 170.

première fois et qui, à ce deuxième tour, avait obtenu le plus grand nombre de suffrages; enfin un troisième tour avait lieu, pour la forme, c'était le scrutin d'élection.

Boileau avait réuni la presque totalité des suffrages au premier tour (1). Le second devait avoir lieu huit jours plus tard, ce qui permit à Ménage d'intriguer auprès de Pellisson, absent à la première séance. Celui-ci, poussé par Mlle de Scudéry, que Ménage était allé voir, ne se fit pas trop prier. Le lendemain même du premier tour, raconte d'Ollivet (2) (qui en qualité d'Académicien devait certainement être bien informé), Pellisson déclara qu'on avait élu un homme de mauvaises mœurs, un coquin, et que, s'il faisait déjà partie de l'Académie, il ne restait plus qu'à l'en chasser (3). On invita Pellisson à fournir des preuves de ce qu'il avançait, on lui donna huit jours, et le second tour de scrutin fut remis à quinzaine : « A huit jours de là, nouvelles invectives, mais pas de preuves », dit d'Olivet (4). Cependant, les amis de Ménage ne perdaient pas leur temps, aussi, au deuxième tour, il y eut un nombre égal de boules blanches et de boules noires. On attendait toujours le bon plaisir de Pellisson. Comme c'était en vain et que les fameuses preuves n'arrivaient pas « le Protecteur assista personnellement au scrutin et dit que tant d'Académiciens d'un si haut rang et d'un mérite si connu, qui tenoient pour Boileau, étoient des témoins suffisants de sa probité, surtout lorsque ses ennemis, après tout le temps qu'on leur

(1) Le lendemain, l'élection fut « approuvée » par M. Séguier, protecteur.

(2) *Histoire de l'Académie*, éd. Livet, p. 408. Relation extraite des lettres inédites de l'abbé d'Olivet au président Bouhier. Lettre du 12 octobre 1725.

(3) *Idem*, p. 408. « Il parla une heure avec une passion étonnante ».

(4) *Idem*.

avoit donné, n'articuloient aucun fait contre lui » (1). La victoire de Boileau avait été facilitée par ses puissantes protections. Il était soutenu par « le Protecteur », par M. d'Estrées, par Conrart, par Habert de Montmor (2), et l'on est en droit de supposer qu'ils avaient mis autant d'ardeur à assurer son triomphe que Pellisson à l'empêcher.

Celui-ci avait pris l'affaire entièrement à cœur. Dans une lettre qu'il adressa (3) au chancelier Séguier, avant le dernier scrutin, il se plaignait des menées de G. Boileau et de la mauvaise réputation que lui créerait l'élection définitive de ce dernier, car, comme il l'avait combattu, les torts paraîtraient être de son côté. Il fallait remarquer aussi, disait-il, « que M. Boileau a été exclu par cinq voix, plus qu'il n'en falloit » (4). Néanmoins Pellisson demanda qu'on ne revînt plus sur ce qui avait été fait « parce que ce seroit contre toute raison et ne pourroit que faire une contestation pleine d'aigreur et de bruit dans une maison de respect. » Son amour-propre était engagé, il l'avoue franchement. Il est probablement moins sincère lorsqu'il semble craindre un scandale pour l'Académie. N'est-ce pas lui, en effet, qui a essayé par tous les moyens de le provoquer? Et cela malgré les avertissements de ses amis, de M. de la Chambre entre autres, qui, dans une lettre à Pellisson (5), se plaint de ce

(1) *Idem.*

(2) Et d'Estrée et Montmor par leurs soins véhéments
Ont mis enfin Boileau dedans l'Académie.
Scarron.

(3) Lettre du 16 mars 1659, publiée par M. Gardet dans le ***Bulletin du Bibliophile***, 1859, pages 166-173.

(4) Nous voyons que Pellisson et d'Olivet ne sont pas d'accord sur la façon de présenter les faits.

(5) *Recueil des épistres, lettres et préfaces* de M. de la Chambre. Edition 1664, page 148. Lettre XL, mal datée de l'année 1658. On sait que Colletet n'est mort qu'en 1659.

que celui-ci agit de façon à amener « la ruine de la plus belle et de la plus célèbre compagnie qui soit au monde. » Il préfère renoncer à son amitié. Pellisson fut si vexé de sa défaite qu'il n'alla plus pendant longtemps à l'Académie (1).

Chapelain avait soutenu Boileau de toutes ses forces (2), il savait bien que Pellisson n'avait été qu'un instrument dans le parti adverse; il écrit à Huyghens : « Ce qu'il y a de plus scandaleux dans cette affaire, c'est qu'on a connu depuis que la cause de ce trouble n'a pas été principalement la vengeance de M. Pellisson, qui est de l'Académie, mais celle de M. Ménage qui n'en est pas. » Ce qui doit avoir confirmé Chapelain dans son opinion, c'est que plus tard, lorsque Pellisson, enfermé à la Bastille, se vit oublié de nombre de ses amis, Ménage l'égaya de ses lettres et alla même jusqu'à solliciter sa délivrance. Aussi ce n'est pas à Pellisson, dans cette circonstance qu'en veut Chapelain, mais à Ménage, et se brouilla avec celui-ci, tout en parlant de Pellisson en termes assez aimables : « Il n'en est pas de mesme de M. Ménage que le mesme tourbillon a emporté si loin et d'une manière si desraisonnable pour ne rien dire de plus que je ne croy pas que nous nous rejoignions de nostre vie » (3).

(1) Deux ans après, il fut mis à la Bastille où il resta jusqu'en 1666. Gilles Boileau mourut en 1669 et l'on oublia ce qui s'était passé, Pellisson revint à l'Académie et y fut même assez assidu, comme on peut le voir dans le registre des *présents* tenu depuis 1673.

(2) Il s'agite, écrit à César d'Estrées et à Beaumont de Péréfixe en les priant de chercher le biais nécessaire pour rétablir la paix, leur demandant d'intervenir auprès du Chancelier. Lettre du 18 mars 1659. — Quant à lui, il se plaît à rester au second plan. Il écrit à Huyghens : « Ceux qui m'ont fait chef de l'un des partis m'ont foit trop de grâce, car je n'ay esté qu'une fois au combat qui fut le jour du scrutin, m'estant trouvé malade tous les autres. » Lettre du 9 avril 1659, t. II, p. 32. — S'il n'a pas été le bras, il a été tout au moins la tête.

(3) Lettre à Spanheim, du 6 avril 1659, t. II, p. 30.

La prédiction ne devait pas se réaliser, car ils allaient se réconcilier, quoique très tard. Toujours est-il, qu'à partir de ce moment, Chapelain ne cessa de médire de Ménage, se plaignant de ce qu'il ait eu « le mauvais courage de rompre avec lui après une amitié de plus de vingt années. » Il finit par avancer que c'est lui, Chapelain, qui a rendu le nom de son ancien ami célèbre par ses soins. Serait-ce donc lui qui aurait composé le *Dictionnaire étymologique*, qui lui aurait dicté ses *Observations de la langue française?*

On accuse ordinairement Ménage d'avoir été ingrat envers Chapelain; Segrais accuse au contraire Chapelain d'avoir eu à l'égard de Ménage une « amitié de lâche ». Voilà comment il rapporte les faits : « Après avoir rompu avec M. Mesnage assez légèrement, il y avait, disait-il, entre nous des obligations actives et passives. Les actives, lui demandait-on, étoient-elles de vostre côté ou du côté de M. Mesnage? De nostre côté, disoit-il. En quoi consistoient-elles? Est-ce en lui faisant du bien, en défendant son honneur ou en quelque autre manière que vous l'avez obligé? J'allais quelquefois, disoit-il, à ses assemblées (1). N'est-ce pas là une belle obligation que lui avait M. Ménage? » ajoute Segrais.

Il est facile de voir que ce qui a empêché Ménage d'être de l'Académie, c'est bien plus l'opposition que lui ont faite Chapelain et ses amis, que la publication de la petite pièce de vers qu'il avait composée contre cette docte Assemblée et qui avait causé grand tapage : *La Requête des Dictionnaires*, appelée d'abord *Le Parnasse alarmé* (2).

(1) Segrais. *Mémoires-anecdotes*, page 222.

(2) Dans une lettre à Nublé, Ménage nous dit que cette affaire a « fâché l'Académie... Chacun y a vu une satire personnelle. » Il ajoute bien : « Enfin on s'est raccommodé », mais nous savons que le raccommodement ne fut pas

Chapelain avait payé trop cher sa victoire (il avait perdu dans la lutte de précieuses amitiés, celle de Pellisson entre autres) pour ne pas en vouloir à Ménage, et sans scrupules il essaie de lui enlever ses amis. Craignant d'être prévenu par son adversaire, vite il écrit à Huyghens, se lamente, gémit sur tous ses déboires : « Vostre amitié, dit-il, et celle

complet (Matter. *Lettres et pièces rares*, 1846, p. 229; *Papiers Hohendorf* de la Bibliothèque de Vienne, tome I, fol. 435). Dans une autre lettre au même, Ménage ne paraît guère rassuré : « M. le cardinal Mazarin a veu la *Requeste des Dictionnaires*. Mais je ne pense pas qu'il sache que c'est moi qui en suis l'autheur [ce] dont je ne suis pas fâché. » (*Op. cit.*, p. 231).

Furetière, qui a croqué sur le vif les personnages et les mœurs du temps, nous dit : « La joute du cavalier Ménage fit beaucoup de bruit, car ayant pris l'intérêt de Nicod et de Calepin, à qui il avait quelque obligation, il se mit en lice et se présenta au bout de la carrière pour combattre tous venans. Il fit alors plusieurs coups de lance et rompit avec plusieurs des Quarante Barons et il leur donna de si rudes atteintes qu'encore qu'il n'eut de dessein que de faire un jeu et un tournois, cela passa pour un combat à outrance et à fer émoulu. » (*Histoire allégorique ou histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'éloquence*, Amsterdam, 1702).

A tout bien considérer, cette petite satire n'est pas aussi méchante qu'on a voulu le faire accroire. Et le fait seul qu'on l'ait publiée sans le consentement de Ménage serait pour lui une excuse suffisante : « La *Requeste des Dictionnaires* court par Paris depuis quelques jours, écrit-il à Nublé. Girault m'a fait des serments horribles qu'il n'en a point donné de copie. D'un autre costé, je suis plus assuré de vostre fidélité que de la mienne propre. Mais quoiqu'il en soit, la pièce est publique. Cela me fait plus de tort et m'attriste plus que je ne saurois dire. » (Matter. *Op. cit.*, p. 228. Lettre de 1645 ou 1646).

Ménage apprit plus tard le nom de celui qui avait rendu la *Requeste* publique et nous l'apprend dans l'*Anti-Baillet* (éd. 1730, p. 164.) : « ... celui qui... déroba cette *Requeste*, c'est l'abbé de Montreuil, frère de l'académicien... Il n'est point vrai au reste, pour le marquer ici par occasion, que j'aye dit que j'eusse fait la *Requeste des Dictionnaires* pour ne pas perdre les bons mots qui m'étaient venus dans l'esprit sur ce sujet. J'aurois eu grand tort d'avoir fait cet ouvrage pour ce motif. »

Une « *Response au Parnasse alarmé*, par l'Académie française » parut en 1649, sans nom d'auteur (in-4° de 6 pages). Elle contient six strophes de dix vers octosyllabiques, remplies d'injures. On suppose qu'elle fut écrite par Boisrobert.

En 1652, le *Parnasse alarmé* ou plutôt la *Requeste des Dictionnaires à Messieurs de l'Académie françoise* était trop connue pour que Ménage ne la publiât pas dans ses *Miscellanea*.

de nostre amy (Heinsius) m'en récompenseront au double, je vous en demande à tous deux la continuation » (1). Ce Chapelain que Boileau nous présente comme « doux, complaisant, officieux, sincère », se révèle comme passablement agressif, essayant de présenter son ami sous un jour peu favorable. Il s'adresse à Heinsius et fait de Ménage le portrait suivant : « Croyés-moy, Monsieur, et croyés que je vous en parle sans passion, c'est bien l'homme le plus emporté et le plus violent dans les siennes que vous ayés jamais connu. Ce n'est pas que ce soit un meschant, au contraire, il y a en luy assés de semences de bonté, mais elles sont estouffées par la vanité qui est insupportable, et pour se contenter en ce point, il s'abandonne, de sorte que, sans estre meschant, il fait les mesmes choses que les meschants et dans les moindres obstacles qu'il trouve à ses fantaisies, il perd toute connoissance et tout respect » (2).

Et après cela Chapelain va jusqu'à se poser en martyr, qui depuis longtemps connaissait les défauts de son ami, mais aimait mieux en souffrir que de se créer des désagréments en le lui laissant voir : « J'estois le seul qui le connoissois et qui l'aimois avec ses imperfections et le seul qui, par amitié, luy représentois en toutes les occasions importantes les fausses mesures qu'il prenoit dans sa conduite » (3).

Heinsius dut essayer de réconcilier les deux adversaires, car voici ce que lui répond Chapelain : « Quant au remors que son cœur a eu, il est impossible de le mettre en

(1) Lettre 18 à Huyghens, du 9 avril 1654, tome II, p. 32.
(2) Lettre 21 à Heinsius, du 13 mai 1659, tome II, p. 37.
(3) *Ibid.*

question; il est possible mesme qu'il ait eu *animum redeundi* et de rentrer dans son devoir encore que son naturel orgueil puisse bien en avoir estouffé la pensée, dès l'instant qu'elle sera née en son esprit. Mais en fust-il aussi repentant qu'il le devroit être, et fist-il toutes les diligences nécessaires pour se raccommoder avec moy, il y auroit toujours beaucoup d'imprudence de me fier encore à une légèreté comme la sienne... » (1).

Ménage se repentait-il vraiment de s'être brouillé avec un homme qui lui avait rendu de grands services? Nous ne saurions le dire; toujours est-il que dans l'année 1660, il se comporta avec Chapelain d'une manière assez chevaleresque en lui faisant parvenir des lettres d'un ami commun, Bigot, alors en Italie. Chapelain l'en remercia poliment : « Je sçay bien, monsieur, qu'en celle-cy (action) vous n'avés eu autre visée que le service de nostre amy, mais comme j'en profite, je n'en scaurois estre ingrat et puisque la guerre la plus animée laisse encore place à la civilité entre les ennemis généreux, je ne vous en ay pas voulu manquer en cette rencontre... » (2). Il lui demande une adresse et finit par ces mots : « C'est une chose sans conséquence et qui ne vous engage à rien non plus que moy. Je puis vous en requérir et vous me l'accorder, nostre mésintelligence sauve, et comme dit un poëte de vostre connoissance, *integri conservar gli sdegni nostri.* »

Tout en déclarant qu'il n'a point de rancune contre Ménage, Chapelain créera sournoisement des obstacles à la publication des œuvres de son ennemi (3).

(1) Lettre 24 à Heinsius, 13 juin 1659, tome II, p. 43.
(2) Lettre 44 à Ménage, 16 mars 1660, tome II, p. 83,
(3) Cf. paragraphes suivants.

Lorsque nous parlerons de toutes les difficultés que Ménage a rencontrées, nous tâcherons de ne pas oublier que Chapelain était derrière et poussait, comme on dit vulgairement, à la roue. D'ailleurs, Chapelain s'illusionnait, je crois, lui-même sur sa bonté d'âme. Il n'en faut pas d'autre preuve que le rôle qu'il a joué dans l'affaire de l'élégie à Mazarin.

Chapelain et l'élégie de Ménage à Mazarin

Ménage avait adressé, en 1660, une élégie au Cardinal. Les ennemis de l'auteur interprétèrent en mal un vers de la pièce : *Et, puto, tam viles despicis ipse togas.* Ils accusaient Ménage d'avoir voulu offenser le Parlement qui, vers la même époque, avait envoyé une députation à Mazarin. Pour eux, le doute n'était pas permis : ces méprisables courtisans attachés au pas de l'Eminence, étaient bien, dans la pensée de Ménage, les membres du Parlement. Ménage eut beau déclarer au premier président Lamoignon (1) que son élégie avait été composée trois mois avant que la députation eût été reçue par le cardinal, alors même qu'il ne pouvait prévoir qu'elle aurait lieu (2); il eut beau affirmer que tous ses amis avaient lu le morceau à la date indiquée et qu'ils n'avaient rien trouvé à

(1) Il lui remit même une Protestation écrite de son innocence où il maintenait ses allégations en jurant « par tout ce qu'il y a de plus saint dans le monde ». Insérée dans le *Menagiana*, I, p. 34 et suiv.

(2) Cf. à l'appendice le récit que donne de cette affaire le Mss. de l'Arsenal, n° 3,307.

redire, ses ennemis maintinrent l'accusation (1). Elle fut portée devant la grande Chambre où il ne lui fut pas donné suite, grâce aux démarches de Bignon et de Lamoignon.

Dans cette grave situation, Ménage se vit abandonné par la majorité de ses amis. Nublé prit en main sa défense et prouva « avec autant de force que d'érudition, disent les *Mémoires*, l'erreur de ces faux savants qui, n'entendant pas le mot *toga*, lui donnaient une explication contraire à celle que tous les anciens lui ont donnée (2). L'affaire fit énormément de bruit, ce fut l'objet de toutes les conversations et de toutes les lettres. Celles de Chapelain vont probablement nous indiquer le rôle qu'il a joué dans cette affaire.

C'est avec une sorte d'âpre joie qu'il en énuméra toutes les péripéties à Heinsius. On voit clairement que c'est du côté des adversaires de Ménage qu'il se rangea; peut-être même fut-il du nombre de ceux qui travaillèrent à sa ruine. Il ne se borna pas, en effet, à considérer l'action de Ménage comme un horrible forfait, condamné par tous, amis et

(1) D'autres passages étaient plus compromettants, et à juste titre, que le vers en question. Les deux suivants :

Qui modo te rerum Dominum venerantur, adorant,
Hi sunt sæpe tuum qui petiere caput.

faisaient allusion aux soulèvements du Parlement de Paris qui, le 8 janvier 1649, avait déclaré Mazarin « perturbateur du repos public ». Les Parlementaires ne tenaient guère à ce que leurs gentillesses fussent rappelées au maître du jour.

(2) C'est pour remercier Nublé de son intervention que Ménage lui dédia ses *Amœnitates*. Dans sa préface, il nous dit ce qu'il aurait fait contre ses calomniateurs s'il n'avait été empêché par l'âge : « *Qui mihi hoc negotium facesserunt non tulissem olim juvenili calore inconsideratior. Illorum obtrectationes et maledicta fregissem, atque retudissem. Illos deridendos propinassem. Illos denique ipsos altis vulneribus confodissem... Verum et mitiores et meliores facti sumus accidente ætate, diuturnisque amicorum injuriis ad dolorem novum animus noster obduruit.* »

ennemis, il trouva trop douce la peine qui fut prononcée « Ses amis y (à la grande Chambre) obtinrent qu'on ne le nommeroit point dans l'arrest qui intervint, par lequel les vers furent condamnés et supprimés, et deffense faitte de les imprimer et de les débiter sous de griefves peines. Ce doux traittement qui eut pour motif le mespris que ces Messieurs creurent devoir faire et de l'ouvrier et de l'ouvrage comme indignes de leur colère, luy a pourtant donné lieu de dire à tout le monde qu'il en estoit sorty hautement et à son honneur » (1). Il feint de croire, en outre, que si Ménage a échappé au risque « de la prison et de l'amande honnorable », ce n'est que par l'influence du premier président Lamoignon qui n'a pas voulu punir ce « pas de clerc » et donner suite à la plainte des magistrats du Parlement. Quant à lui, Chapelain, le bon apôtre, qui eût certainement condamné Ménage s'il avait été juge, il déclare que « ceux là mesme qui l'ont sauvé de l'amande honnorable en ont encore plus mauvaise opinion que ceux qui l'ont voulu perdre et disent sur l'air du bureau que c'est un nom diffamé qui ne se relèvera jamais de sa cheute » (2), après avoir paru désirer que l'affaire n'eût pas de suite : « Ma raison principale, dit-il à Heinsius, de souhaitter que cela n'aille pas plus loin, outre les sentimens d'humanité qu'on doit avoir pour les plus coupables, c'est que si la punition de celuy-cy est éclatante, les gens de lettres participeront à sa diffamation et qu'il en rejalira sur eux de la honte à cause de la profession qu'ils ont commune avec luy » (3). Certes, voilà un raisonnement qui n'a pu être

(1) Lettre 50 à Heinsius, du 26 août 1660, tome II, p. 92.
(2) Lettre 52 à Heinsius, du 23 septembre 1660. tome II, p. 98.
(3) Lettre 50, déjà citée.

provoqué que par la colère : depuis quand une faute commise par un membre d'une corporation rejaillit-elle sur la corporation entière?

D'ailleurs, le discrédit dans lequel cette affaire fit tomber Ménage ne fut que passager, car, en novembre 1660, Mazarin lui-même le chargea de faire un recueil de tout ce qui avait été écrit à sa louange, ainsi qu'il ressort d'une lettre inédite de notre auteur (1).

Chapelain semble désirer que son ancien ami se repente, si toutefois il en est capable (2). Il écrit à Huet : « Ce n'est pas que j'aye eu, ni que j'aye encore aucun ressentiment contre luy, ni que je me sente aucune haine pour sa personne, et Dieu m'envoye le mal que je luy veux » (3).

Chapelain est-il sincère? Les événements feraient croire que non, mais il est si difficile de découvrir qu'elles sont les pensées secrètes de ceux-là même qui nous entourent, qu'il est plus qu'audacieux d'émettre une hypothèse quelconque sur des hommes du passé. Toujours est-il que Chapelain n'osa jamais rien écrire à Huet contre Ménage. Connaissant leur inaltérable amitié, il craignit probablement de se l'aliéner. Il fut même amené un jour à parler incidemment de Ménage et ne déversa pas sur lui toutes sortes de calomnies : Huet avait envoyé à Chapelain son *Ode sur la paix des Pyrénées*, avec une dédicace sous forme

(1) Lettre 11e du 2e vol. de la Correspondance de Huet. — Cette publication commencée en collaboration avec Quillet et La Ménardière fut achevée par Ménage seul, les autres étant morts dans l'intervalle, Quillet en 1661, La Ménardière en 1663.

(2) « Dieu le veuille bien amender, puisqu'il n'y a eu personne en terre capable de le faire, quelque charitable soin qu'on en ait pris depuis tant d'années qu'il agit en cheval eschappé. » Lettre 52 à Heinsius, déjà citée.

(3) Lettre 93 à Huet, du 28 octobre 1661, tome II, p. 160.

d'épître adressée à Ménage ; Chapelain, bon gré mal gré, dut louer les deux morceaux : « Tout de bon, il ne se peut rien de plus pur, de plus sensé, de plus juste que cette lettre à M. Ménage sur le défaut commun à tous les hommes de se faire censeur d'office des habitudes et des occupations d'autruy » (1). Il est à penser que Huet avait fait cette dédicace pour consoler Ménage de l'inimitié de Chapelain qu'il était loin d'approuver. D'aillēurs, dans toute cette affaire, Huet resta neutre. Il était très lié avec l'auteur de la *Pucelle*, il lui devait beaucoup » (2).

Mais le mérite de cette impartialité diminue quelque peu si l'on remarque que, malgré l'affection qu'il avait pour Chapelain, Huet paraît ne conserver aucune illusion sur le caractère tyrannique de son ami : « Une marque de mes sentiments pour lui est la description de mon voyage en Suède *qu'il me pria* de lui dédier. Il voulait, si je ne me trompe, que je lui laissasse un monument public de notre amitié. Mais la prière de Chapelain avait un autre motif. Déjà quelques étincelles avaient jailli de cette inimitié honteuse qui finit par rompre les liens qui l'unissaient depuis longtemps à Ménage; et, comme j'avais écrit à ce dernier une lettre que le public avait assez bien reçue, où je déclarai mon attachement pour lui et l'opinion avantageuse que j'avais de ses ouvrages, Chapelain sentant une pointe de jalousie, à cette occasion, comme si je lui eusse préféré Ménage, ne se fit pas scrupule *d'exiger* de moi, en propres termes, que je lui rendisse le même office » (3).

(1) Lettre 41 à Huet, du 2 mars 1660, tome II, p. 77.

(2) « Chapelain me témoignait une grande amitié, il encouragea mes travaux, et afin que notre liaison ne se refroidît pas par l'absence, nous nous écrivions très souvent, et nous faisions réciproquement la confidence de nos pensées, de nos études et de nos écrits. » Huet, *Mémoires*, p. 106.

(3) Huet, *Mémoires*, p. 106.

Il accède au désir de Chapelain et lui dédie la relation d'un voyage en Suède : « *Iter Suecicum* », épître à la manière d'Horace. Mais à part lui, Huet devait penser que si le dispensateur des pensions avait parlé de lui à Colbert avec tant de bienveillance, ce n'était que dans un but intéressé, par conséquent sa reconnaissance ne devait pas être sans mélange (1). L'illusion sur Chapelain ne lui étant pas permise, cela l'amena à penser que dans le différend entre Ménage et Chapelain les torts devaient être du côté de ce dernier, et il tenta une réconciliation. Cette tentative allait fatalement échouer, car, bien qu'il déclarât n'avoir aucun ressentiment contre Ménage, Chapelain n'en dit pas moins nettement à Huet : « Vous jugés bien que nos intérests ne peuvent estre traittés d'égal et que ce n'est pas un procès à en faire une cotte mau-taillée » (2).

D'autre part, Ménage n'oublia pas le rôle qu'avait joué Chapelain dans l'affaire de l'Elégie à Mazarin, et c'est sur son ennemi qu'il rejeta les torts : « Nous avons été longtemps amis, disait-il, et le sujet de notre brouille n'est venu

(1) Chapelain avait parlé ainsi de Huet dans la liste de quelques gens de Lettres : « Il écrit également bien en prose latine et en vers latins : et ce qu'on a vu de lui en l'un et en l'autre, lui a acquis une grande réputation. » Camusat. *Mélanges de littérature et d'histoire*, 1726.

Chapelain pensait qu'être loué par quelqu'un qu'on a loué est toujours avantageux : « *Laudari a laudato* ». Telle semblait être sa devise. Ainsi, pour annoncer à M. de Caillières (maréchal de camp attaché aux maisons de Longueville et de Matignon) une Ode à Mazarin qu'il avait faite sur le mariage du roi, il vante d'abord avec chaleur *la lettre héroïque écrite à M^rs^ de Longueville sur le retour de M. le Prince* : « Quant à vostre lettre héroïque, je n'ay point d'assés belles paroles pour lui donner les louanges qu'elle mérite. C'est un excellent panégyrique du premier capitaine de nos temps et de ce prince admirable qui a toute nostre inclination... Au premier jour je soumettray à vostre censure un petit ouvrage que l'estat présent des choses a exigé de moi. » Lettre du 29 mai 1660, tome II, p. 85. — Cf. Lettre 76, du 4 juillet 1661, et Lettre 82, du 22 août 1661.

(2) Lettre du 28 octobre 1661, tome II, p. 160.

que de M. Chapelain qui a rompu avec moi de gaîté de cœur pour se ranger du côté de mes ennemis, car, de mon côté, je n'avais eu pour lui que des regrets et des tendresses et je lui avais donné des louanges dans toutes les occasions qui s'étaient présentées » (1). Chapelain lui-même ne conserva aucun doute sur la possibilité d'un raccommodement entre Ménage et lui. Aussi déclara-t-il franchement à Huet que l'épître sur les divisions et les réconciliations qu'il se proposait de faire, risquait d'être trop grave. Il devina certainement les intentions pacificatrices de son ami. D'ailleurs, il avait sur le cœur un méchant tour que venait de lui jouer Ménage :

Vers la fin de l'année 1661, Huet avait fait paraître un ouvrage sur l'art de bien traduire : « *De optimo genere interpretandi.* » L'auteur avait laissé en dépôt quelques exemplaires chez Cramoisy, pour être remis à Chapelain, qui s'était chargé de les distribuer aux amis que Huet avait à Paris, et de trouver des personnes qui, partant soit pour la Hollande, soit pour l'Allemagne ou l'Italie, voulussent bien emporter et faire parvenir le livre aux amis de Huet. Lorsque Chapelain vint réclamer les volumes, il apprit qu'ils avaient été enlevés, et par qui? par Ménage! Le coup lui fut rude et, quelqu'envie qu'il en eut, il ne put cacher entièrement son dépit, qui prête à rire tant il revêt une forme enfantine : « Il est vray, dit-il à Huet, qu'à vostre égard cela reviendra tout un, qu'il face cette distribution ou que je la face » (2). Oui, cela reviendra au même pour Huet, mais pas pour Chapelain. Pour s'en assurer, il n'y a qu'à voir le regret qu'il a de l'inutilité des habiles disposi-

(1) *Menagiana*, II, p. 44.
(2) Lettre 92 à Huet, du 15 octobre 1661, tome II, p. 158.

tions qu'il avait prises, regret qui perce à travers le masque d'indifférence qu'il essaie de revêtir (1).

Mais la victoire de Ménage eut un lendemain. Chapelain, ne l'oublions pas, était le dispensateur des pensions; aussi, lorsqu'en 1662 il établit une liste des gens de lettres, il parla de son ennemi en termes moins que favorables (2). Ménage ne fut pensionné qu'en 1664; on a toujours prétendu, et c'est le cas de Titon du Tillet et même de La Monnoye dans les *Mémoires* en tête du *Menagiana*, qu'il l'avait été pendant quatre ans; mais, en contrôlant les *Mémoires* de Colbert (3), voici ce qu'on trouve :

Année 1664 :

Gratifications faites par Louis XIV aux savants et hommes de lettres français et étrangers :

Au sieur Ménage. idem, pour gratification.. 2.000 fr.

(1) « J'avois desja ménagé une commodité de faire porter seurement les deux (exemplaires) à MM. Huyghens et Vossius. Pour la Reyne Christine et M. Lambecius, je ne voy point bien comment faire passer les leurs jusqu'à eux. J'eusse pu aussi trouver moyen, avec le temps, d'envoyer à Heidelberg les deux pour MM. Fabrice et Spanheim; mais, comme je dis, s'il ne m'en vient point, la personne qui est chargée des vingt-cinq exemplaires (Ménage) s'en acquittera selon vos désirs. » *Idem.*

(2) « Ménage peut-estre plus sçavant qu'Hédelin dans les deux langues anciennes, mais beaucoup moins habile dans les choses et le raisonnement, faisant seulement profession de critique pour le langage et non pour le sçavoir ni historique, ni poëtique, ni philosophique. Aussi n'a-t-il rien fait de lui-même, qui ne fût ou imité ou dérobé d'autrui, comme l'ont convaincu ceux à qui il a eu affaire et qu'il a provoqués par son procédé méprisant et mordant. Sa hardiesse, néanmoins, et l'Assemblée qu'il tient chez lui une fois la semaine lui donnent quelque rang entre les Lettrés, qu'il se conserve avec le soin le plus grand du monde; toujours prêt de rompre avec ceux qui ne sont pas dans ses passions et dans ses sentiments. Il n'est capable d'aucune entreprise où il faille du dessein, de l'ordre, de l'haleine et de l'élévation, et tout son fait se réduit à une Elégie, à une Epitre, à une Epigramme. *La vie de Mamurra* est une pure copie de Diogène Laërce et n'est bonne que par là. » Liste des gens de lettres, publiée par Camusat dans les *Mélanges de littérature et d'histoire*, 1726.

(3) *Lettres, instructions et mémoires* de Colbert, publiés par Pierre Clément, 1868. Appendice du tome V.

(Placé immédiatement après Corneille qui reçut la même somme.)

Année 1665 :

Au sieur abbé Ménage pour lui donner des marques de l'estime que Sa Majesté fait de son mérite . . . . 2.000 fr.

(Deuxième sur la liste après Corneille.)

Année 1666 :

A divers particuliers qui excellent en toutes sortes de sciences desquels Sa Majesté a voulu récompenser la vertu, la somme de 36,000 livres, sçavoir :

. . . . . .

Au sieur Ménage, ... 2.000 fr.

Année 1867 :

Ménage a disparu de la liste royale; il n'a donc été pensionné que pendant trois ans, à cause probablement de sa fierté qui l'empêcha d'adresser même des remercîments à ceux qui l'avaient gratifié (1).

Ménage prit bientôt sa revanche sur Chapelain. Si celui-ci ne l'avait pas trop bien traité dans sa « *Liste de gens de lettres* », Ménage n'épargna pas le chantre de la *Pucelle* dans ses Poésies. En 1663, il en publia, à Amsterdam, la quatrième édition. Au dire de Chapelain (2), ce fut uniquement pour dire du mal de lui : « M. Men[age] a fait réimprimer ses poésies en Hollande pour y mesdire de moy par des calomnies très impudentes et qui se démentent toutes seules. »

(1) « Pour un récépissé, je suis tout prêt d'en donner un, quand on m'en demandera; mais pour des vers, je n'en veux point faire absolument en cette occasion; car outre que ces remerciements sentent le poète crotté, les louanges ainsi achetées me semblent suspectes et sont mal reçues des lecteurs. » Extrait d'une lettre du 14 août 1993 à Huet, publiée par M. Fabre dans la *Jeunesse de Fléchier*, 1882, 1" vol., p. 359-360.

(2) Lettre à Heinsius, du 21 septembre 1663, t. II, p. 327.

Une pièce entre autres, intitulée : « *De fucosa amicitia Johannis Capelani* » fut certainement très dure pour celui à qui elle était adressée. Chapelain, en effet, lorsque sa vanité d'auteur était satisfaite, aimait à passer aux yeux de ses contemporains pour un homme dont l'amitié était précieuse, et voilà qu'on venait lui reprocher sa sécheresse de cœur et sa perfidie! Son amitié était fardée, suivant le poète, et le pire cadeau que l'on pût souhaiter à un ennemi, c'était d'avoir un ami comme l'illustre auteur de la *Pucelle!!!* Le coup fut si rapide, si imprévu, si rude que Chapelain n'eut que plus tard le courage de riposter (1). Pour le moment, il gémit de voir son honneur, sa renommée mis en pièces. Il demanda à Heinsius de prendre sa défense, de faire son apologie, mais ce qui le tourmenta, ce fut surtout la crainte d'être mal jugé dans l'avenir. On voit que le souci de savoir comment ils seront jugés par la postérité, qui hante certains écrivains, ne date pas d'aujourd'hui : « Entre ces amis, écrit Chapelain, je vous conte le premier; et peut estre n'attendrés-vous pas que je ne sois plus pour démentir ses impudentes impostures (de Ménage)

(1) Il fit une épigramme contre son adversaire. Elle se trouve à la Bibliothèque Nationale, dans les manuscrits de Chapelain, tome VI :

L'amoureux et docte Ménage,
S'il faut en croire son langage,
Depuis vingt ans ne s'est miré,
Ne pouvant plus voir son visage
Si hâve et si défiguré.
Quand il eut pourtant fait l'image
De l'archipédant renommé,
Giraud nous rendit témoignage
Qu'il se mira dans son ouvrage
Comme en son portrait animé,
Sans voir qu'il n'était guère sage
De s'estre en ce beau personnage
Luy-mesme si bien exprimé.

qui, ni à la Cour ni en toute la France, n'ont pas besoin d'estre repoussées, tant la fausseté en est évidente, mais qui pourroient faire impression aux païs estrangers, où mes mœurs ne sont pas connues, ou auprès de nos neveux, si des plumes généreuses, fidèles et éloquentes, comme la vostre, n'en mettoient ma réputation à couvert » (1).

Chapelain semble oublier qu'une amitié assez forte liait Ménage à Heinsius. Celui-ci, soit par embarras, soit par désir de réfléchir, ne répondit pas, malgré les éloges que lui avait adressés Chapelain. Nous l'avons vu, les louanges étaient ses armes favorites. Si les premières n'ont pas amené de résultat, c'est qu'elles n'étaient sans doute pas assez fortes, aussi Chapelain va-t-il les pousser jusqu'à l'hyperbole (2) pour amener Heinsius à rendre un témoignage public de ses mœurs vertueuses et de sa probité.

Cependant, ce ne fut pas suffisant, aussi Chapelain usera-t-il d'un artifice qui est presque toujours irrésistible (surtout au théâtre), à la condition qu'on ait affaire à un fils respectueux de la mémoire de son père, comme l'était Nicolas Heinsius. Il lui rappelle le débat qu'eut autrefois Daniel Heinsius avec Saumaise, querelle violente s'il en fût, mais dans laquelle le vieil historiographe des Etats de Hollande pouvait confondre aisément son adversaire puisqu'on l'attaquait sur sa science qui était universellement reconnue. Tandis que lui, Chapelain, attaqué aussi violemment, ne

(1) Lettre 187 à Heinsius, du 15 octobre 1663, t. II, p. 331.

(2) « Si quelque chose me peut adoucir les amertumes de la vie, écrit-il à Heinsius deux mois plus tard, c'est l'entretien que j'ay avec une personne aussi vertueuse, aussi aimante, aussi confidente et aussi constante que vous, sans compter les autres avantages que vous possédés par la faveur des Muses, et cette exquise manière d'escrire qui presque seule en ce siècle représente la bonne antiquité. » Lettre 194 à Heinsius, du 10 décembre 1663, t. II, p. 341.

pouvait se défendre lui-même; les accusations de son adversaire étaient vagues, ne reposaient sur aucun fait précis qu'il pouvait discuter et n'en étaient par là que plus perverses et plus redoutables. Ce qui mettait le comble au désespoir de Chapelain, ce qui le faisait hésiter à se défendre lui-même, s'il en avait eu l'intention, c'était qu'il tremblait que les attaques dirigées contre lui ne fussent approuvées par la Cour.

Le recueil des poésies de Ménage, qui avait paru d'abord sous le titre de *Miscellanea*, était encore adressé au marquis de Montausier. Ménage avait-il, par un coup de maître, glissé dans la seconde édition de ses poésies l'épigramme contre Chapelain, à l'insu du grand seigneur, abusant ainsi en quelque sorte de sa confiance, ou bien Montausier la connaissait-il et n'y trouvait rien à redire? On devine la perplexité et l'angoisse du pauvre Chapelain. Il aurait bien voulu contracter alliance avec Heinsius, oubliant les lignes pleines de noblesse qu'il avait autrefois écrites à Racan (1).

Heinsius ne paraît pas avoir été très désireux de s'immiscer dans la querelle, malgré tous les efforts de Chapelain. Celui-ci alla même jusqu'à promettre de lui léguer en mourant un portrait à l'huile (2), trouvant que ce n'était pas trop cher payer le service que Heinsius se disposait à lui rendre, de son propre mouvement *Motu pro-*

(1) « Nous croyons l'amitié qu'on a pour nos ennemis compatible avec celle qu'on a pour nous, et estimons que pourveu qu'on ne se ligue point avec eux à nostre dommage, l'usage du monde nous oblige à leur laisser la liberté de conserver leurs habitudes quelles qu'elles soient. » Lettre du 25 octobre 1656, t. II, p. 62.

(2) « Quant au portrait que vous me demandés, je le tiens à honneur, et je laisseray ordre en mourant qu'on vous garde celui que j'ay dans mon cabinet. » Lettre du 24 janvier 1664, t. II, p. 345.

prio !! (1) Heinsius, après avoir temporisé, promit formellement à son ami de faire son apologie dans une édition de Virgile qu'il préparait. Chapelain ne se tint pas de joie, ses vœux allaient être exaucés et ses ennemis confondus. L'édition parut en 1664, mais soit absence, soit insuffisance d'apologie, Chapelain ne fut pas content (2).

Heinsius avait déjà publié deux éditions de ses poésies latines et en préparait une troisième; Chapelain va essayer de l'entreprendre sur ce point, d'autant plus que les volumes de Heinsius, paraissant sous les auspices de Montausier, comme les poésies de Ménage, Chapelain aurait été bien aise de se faire dédier au moins le « *Liber adoptivus* » qui y faisait suite; c'est pourquoi il feignit d'accepter ce qu'il aurait voulu se voir accorder (3).

Il n'est pas tranquille : il faut que ses amis lui donnent des gages évidents de leur affection, car il a peur que Ménage ne les lui enlève. Voici ce qu'il écrit à Huet : « Monsieur, c'est parce que je fais une estime toute particulière de vous que j'ay pris l'alarme de ces prétendues tentatives qui alloient à vous desbaucher de mon amytié et parce que j'eusse esté marri de perdre un bien comme la vostre que depuis quelques années j'ay contée entre mes plus précieux trésors » (4).

Chapelain allait, semble-t-il, avoir de quoi se réjouir, car le « *Liber adoptivus* » de Heinsius était double,

(1) Lettre du 21 mars 1654, t. II, p. 352 en note.

(2) Comme elle est très rare, nous n'avons pu nous assurer si Chapelain avait de quoi être satisfait ni même si son correspondant avait tenu sa promesse.

(3) « En ce cas, je souffriray que vous me l'adressiés. » Lettre du 30 octobre 1655, t. II, p. 418.

(4) Lettre à Huet, du 28 janvier 1664, t. II, p. 347.

comme l'indique le titre : « *Adoptivorum carminum libri duo, quorum alter exterorum Musas, alter Belgarum complectitur. Ad virum illustrem, Johannem Capelanum* ». Les compliments ni les lettres ne lui étaient ménagés (1) : il était par Heinsius « *vir sine pari, summus poeta* », mais il n'était pas question de réhabilitation, Heinsius ne mentionna même pas le différend avec Ménage. Chapelain fut rien moins que satisfait. C'est sans doute la raison pour laquelle il manqua à sa parole et ne lui légua pas son portrait (2).

§ 4. — *Discussion sur un fragment de Pétrone.*

Pendant ses nombreuses négociations avec Heinsius. Chapelain n'était pas resté inactif. Une querelle à propos d'un fragment de Pétrone, récemment trouvé, va nous le montrer aux prises, indirectement il est vrai, avec Ménage. Ce manuscrit fut découvert en 1663, à Traw en Dalmatie, dans la bibliothèque de Nicolas Cippius (3) (qui n'en soup-

(1) En tête de la Préface, il y avait, en outre :

Nicolaus Heinsius D. F.
Illustri et eximio viro
Johanni Capelano,
Regi Christianissimo a Consiliis,
Amico et pœtæ summo.

(2) Dans son testament en date du 12 novembre 1670, il déclare : « Nous entendons aussi laisser dans notre bibliothèque, non moins inaliénable que les livres qui la composent, notre portrait en huile ». Rathery. *Bulletin du Bibliophile*, 1863, p. 277 et suiv.

(3) Il en fut extrait la même année. Imprimé en 1664 à Padoue et à Paris, sous ce titre : Ανεκδοτον *ex Petronii Arbitri Satirico fragmentum* avec une appréciation sur le style de ce fragment : *Io Caii Tilebomeni de traguriensi fragmento Petronii judicium*. Ce manuscrit est actuellement à la Bibliothèque nationale. *Codex Traguriensis.*

çonnait même pas l'existence), par Pierre Petit. Celui-ci paraît même ne s'être intéressé d'abord que médiocrement à sa découverte. C'est, en effet, seulement en 1666 qu'il daigna prendre part à la discussion. On peut s'en étonner, car il ne répugnait pas plus aux savants d'alors qu'à ceux d'aujourd'hui de donner de l'inédit et de fournir aux critiques « une ample matière de corrections, restitutions, illustrations, énodations » (1).

Aussitôt que la trouvaille de Traw fut connue, deux camps se formèrent, dont l'un affirmait l'authenticité du document, l'autre la niait. Chapelain se comporta en la circonstance d'une manière qui ne fit honneur ni à son sens critique, ni à son caractère. Il crut d'abord que le fragment de Pétrone pouvait être authentique, et cela sans examen, sur la foi de quelques-uns : « Je commence à croire l'aventure de Pétrone possible, puisqu'il y a des gens de lettres et d'honneur qui l'ont veus » (2). Dix mois plus tard, apprenant que Ménage s'intéressait également à la question et croyait le manuscrit authentique, il changea d'opinion tout aussi à la légère : « Le fragment de Pétrone, trouvé en Dalmatie, nous a esté apporté par les Italiens de la suite de M. le Légat. Je ne l'ay point encore veu, le livre estant tombé entre les mains de mon calomniateur, duquel vous croyés bien que je n'en attens ni n'en désire la communication. On dit que M^rs^ de Valois, qui l'ont veu, ne pensent pas qu'il soit de Pétrone et qu'ils en estiment le stile fort au-dessous de sa pureté » (3).

Ainsi, Chapelain joue de malheur avec les livres qui lui

(1) Chapelain. Lettre à Heinsius, du 25 octobre 1663, tome II, p. 331.
(2) Lettre à Heinsius, du 25 octobre 1663, tome II, p. 331.
(3) Lettre à Heinsius, du 14 juillet 1664, tome II, p. 364.

sont destinés, on dirait que c'est un fait exprès. Ménage lui avait enlevé dans le temps les livres de Huet déposés chez Cramoisy, à présent le volume contenant le fragment de Pétrone est encore en sa possession. Certains écrits que lui envoie plus tard Scheffer, entre autres sa récente édition de Pétrone, ne lui parvinrent pas davantage; enfin M. de Conigsmark qui devait distribuer à quelques savants de Paris l'ouvrage de ce même Scheffer, en donna à Bigot, à Ménage (!!) et à d'autres, mais oublia Chapelain (1).

Cette trouvaille d'un fragment du *Satyricon* fit, comme bien l'on pense, grand bruit en Italie, en Allemagne et en France. Chapelain écrivit à Ottavio Ferrari : « Quelques-uns vous font partisan du fragment de Pétrone, depuis peu déterré; d'autres disent que vous ne le croyez pas de luy. J'en sçaurois volontiers vostre sentiment en trois lignes. On se débat fort ici (2). » Certes, la lutte fut chaude entre les partisans de l'authenticité du fragment et leurs adversaires. Ceux-ci l'emportèrent d'abord; ils comptaient parmi eux des savants tels que Wagenseil et les Valois; puis, ce ce qui ne laisse pas d'être curieux, c'est que, jusqu'en 1666, comme le constate le *Journal des Savans*, on n'avait encore rien écrit pour prouver que le morceau fût vraiment de Pétrone, alors que ceux qui le révoquaient en doute n'avaient pas ménagé leur encre. On peut s'étonner que P. Petit, qui avait fait la découverte, eût d'abord laissé à Jacques Mentel *(Caius Tilebomenus)* le soin de publier le premier le manuscrit et ensuite qu'il n'eût point pris la peine

(1) « Son ministre a porté des exemplaires de cet examen du fragment Pétronien à M. Bigot, Mes[nage] et autres, sans m'avoir compris dans la distribution, quoyqu'il en eust plusieurs de reste et je n'ay eu aucune nouvelle de luy ». Lettre à Heinsius, du 27 mai 1666, tome II, p. 459.

(2) Lettre à Ferrari, du 9 juin 1661, tome II, p. 461, en note.

d'examiner sa trouvaille, comme c'était presque son devoir. Il semble qu'il ait eu un peu peur de battre en brèche l'opinion des Wagenseil et des Valois, et il ne paraît l'avoir fait qu'encouragé par cet article du *Journal des Savans* : « On n'a encore rien escrit exprès pour soutenir la vérité de ce fragment. Mais il y a apparence qu'il ne manquera pas de deffenseurs. Car il est si difficile de discerner si une pièce est d'un autheur ou d'un autre qu'on voit ordinairement les plus grands hommes se partager dans ces sortes de contestations. »

Le *Journal des Savans* fut lui-même le premier des défenseurs qu'il souhaitait au fragment de Pétrone. Le 12 avril 1666 parut un article d'une critique fine, pénétrante, voir hardie, car il s'attaquait à l'opinion fermement arrêtée de Wagenseil et de de Valois (1); le premier avait terminé la préface de sa dissertation en disant que quiconque ne serait pas de son avis ne méritait pas d'avoir une opinion : *Contra si quis sentiat, nil sentiat.* Avec beaucoup d'habileté, l'auteur de l'article montrait que les assertions des deux savants (qui cependant étaient d'accords en tous points, car c'était de Valois qui avait dessillé les yeux de Wagenseil) se détruisaient mutuellement (2). L'impulsion était donnée; les partisans de l'authenticité du manuscrit allaient se montrer. Celui qui avait causé involontairement

(1) Les deux dissertations d'Adrien de Valois et de Wagenseil furent publiées en même temps que le fragment du Pétrone, sous ce titre : « *Hadriani Valesii, histor. regii, et Joh. Christophori Wagenseilii de Cena Trimalcionis nuper sul Petronii nomine vulgata dissertationes, 1666* ». Celle de Wagenseil avait été publiée en 1664; celle de de Valois en 1665.

(2) « Car, si l'auteur de la première veut qu'on rejette ce fragment parce qu'il y a plusieurs façons de parler qui ne sont pas latines, l'auteur de la seconde soutenant que Pétrone ne parloit pas trop bien latin, semble détruire cette preuve, etc. ».

ce débat par sa découverte, Pierre Petit, se décida enfin à réfuter ceux qui suspectaient l'authenticité du morceau. On peut voir par sa préface que la discussion n'avait pas toujours été courtoise et qu'alors déjà les discussions littéraires dégénéraient souvent en dispute (1).

Pierre Petit — *Marinus Statileus* — avait été encouragé par l'article du *Journal des Savans*. L'auteur en était peut-être Ménage qui croyait à l'authenticité du nouveau fragment de Pétrone; de plus, les idées qui y sont exprimées offrent une singulière analogie avec celles qu'on retrouve dans le *Menagiana* (2). Elles font preuve du même esprit critique et d'un sens aiguisé : « Cette pièce, n'en déplaise aux Wagenseil et aux Valois n'est assurément point supposée. Les expressions barbares qui s'y trouvent y ont été mises exprès pour nous faire connoître la différence qu'il y a entre le langage des personnes de qualité et celui des gens de néant... Pétrone, fin et judicieux écrivain, introduisant des gens de la lie du peuple, les a fait parler naturellement, comme ils parloient. » Chapelain et ses amis étaient, au contraire, déroutés par le cynisme des expressions, ce qui les amenait à penser que le manuscrit était supposé. Ils se turent lorsqu'on le leur produisit.

(1) *Marini Statilei Traguriensis Responsio ad Joh. Cristoph. Wagenseilii et Hadriani Valesii Dissertationes de Traguriensi Petronii fragmento. Ad. M. Mocænicum, P. V.*

« Habes carissime Mocænice expectatam omnibus Petroniani fragmenti assertionem ac vindicias contra temerarios criticos vel potius calumniatores. Consequens esset ut quoniam sat strenue ut fallor eorum stolidum impetum repressimus inscitiam ac temeritatem reprehendendi patefecimus... sed ea res (fragmenti elegantia, urbanitas) mihi manifestior videtur quam ut explanatione egeat apud eos qui acetum in pectore habent et judicii acumine pollent.

(2) I, 263.

§ 4. — *Ménage et Chapelain se réconcilient.*

Après la discussion sur le fragment de Pétrone, l'animosité qui régnait entre Ménage et Chapelain allait s'éteindre faute d'aliments. Certes, la réconciliation n'était pas encore proche, mais au lieu de s'attaquer, les ennemis s'observaient, ce qui est déjà un progrès, un pas vers l'apaisement. Chapelain était toujours méfiant, il avait peur que son adversaire ne travaillât secrètement à lui ravir de précieuses amitiés et faisait sentir à Huet, dans une lettre de 1664, que son intimité avec Ménage pouvait faire naître en lui, Chapelain, de justes soupçons (1).

Il y avait évidemment un moyen infaillible pour l'auteur de la *Pucelle* de recouvrer sa tranquillité, c'était de se réconcilier avec son rival ; mais Chapelain l'a déjà dit, il ne veut pas « de côte mau-taillée ». Dans une lettre à Conrart, il s'emporte contre ceux (2) qui désiraient opérer une réconciliation pure et simple. De ce nombre était Montausier qu'il n'épargna pas. S'il consentait à faire la paix, son adversaire et les amis de celui-ci ne manqueraient pas de faire croire que Chapelain avait été l'offenseur et qu'il se repentait. Non, il fallait que l'ennemi fît sa soumission : « Nostre honneur sur cet article dépend de nostre fermeté dans nos résolutions, sans nous en laisser tirer par aucune instance, ni aucune authorité des Grands que nous honnorons... Il leur importe, et non pas à nous de se bien remettre avec nous, et c'est à eux à faire tout pour cela et à

(1) Lettre à Huet, du 28 janvier 1664, tome II, p. 644.
(2) Huet, Heinsius, Bigot.

nous de ne rien faire que de recevoir leurs satisfactions et leurs excuses (1). »

Quoi qu'il en soit, l'année 1671 vit la fin de cette brouille qui durait depuis onze ans. En deux traits de plume, Ménage nous décrit la scène de la réconciliation, non sans décocher une pointe à Chapelain : « Nous étions mal avec M. Chapelain, M. Pellisson et moi. M. Pellisson, après sa conversion, voulant se réconcilier avec lui, vint me prendre pour l'accompagner, me disant qu'il falloit aussi que je me réconciliasse. Nous allâmes chez lui, et nous nous réconciliâmes. Je vis encore à la cheminée de M. Chapelain les mêmes tisons que j'y avois vus, il y avoit douze ans » (2).

Chapelain nous donne plus de détails, car ce qu'il avait tant craint était arrivé : Heinsius, sur de « mauvais avis » qui venaient de Ménage, dans la pensée de Chapelain, avait cru que ce dernier avait cherché un rapprochement. Il s'agit de le détromper : « Car encore que depuis trois mois, nous nous revoyons (Ménage et moi), ce n'est pourtant que par ce qu'ayant sur la conscience l'insigne injustice qu'il m'avoit faitte, luy et M. Pelisson me vinrent surprendre, un matin, sans m'avoir fait préparer et en entrant brusquement dans mon cabinet, me prièrent d'oublier le passé et me redemandèrent mon amitié en m'offrant la leur avec beaucoup de civilité et de passion apparente. Je les receus gravement, mais sans rudesse, d'autant que c'estoit chés moy, et je vous jure saintement que M^r^ Ménage estoit si fort hors de ma mémoire que je fus un quart d'heure sans

(1) Lettre à Conrart, du 28 septembre 1666, tome II, p. 478.
(2) Allusion à l'avarice de Chapelain, *Menagiana*, 1715, tome II, p. 31.

le reconnoistre, ni au visage qu'il a très flestri, ni à la voix mesme... » (1).

Pour qu'il n'y eut aucun malentendu, il fallait une réparation publique. Chapelain, quatre ou cinq jours après, allant rendre sa visite à Pellisson, le prévint qu'il ne considérerait pas Ménage comme son ami « tant qu'il eust réparé par un écrit de prose ou de vers public » l'outrage qu'il lui avait fait publiquement, « dans une élégie imprimée au milieu de ses poésies. » Ménage s'exécuta. Il flatta Chapelain avec autant de facilité et de bonne grâce qu'il en avait mis autrefois à l'attaquer.

La réconciliation paraît cette fois-ci sincère de part et d'autre. Chapelain parle de Ménage et de ses ouvrages dans plusieurs de ses lettres (2). Il est même assez aimable pour transmettre à son ancien ennemi les félicitations qui lui sont dues : « J'ay averti Mr Ménage de l'approbation que donne à ses vers Mr l'Evesque de Paderborn (3). Et comme Ménage lui avait transmis des lettres pendant leur brouille même, il prend sa revanche et en fait tenir un paquet à Ménage (4). Il consent même à ce que la gloire de son ami s'étende au-delà des monts. Il écrit en effet à l'abbé Panciatichi à Florence : « Je sçauroi de Mr Ménage quels livres en France sont prests à lui faire honneur envers vos sçavans de delà les Monts, et vous envoyray la liste grande ou petite qu'elle se trouvera » (5).

(1) Lettre à Heinsius, du 20 mai 1671, tome II, p. 734.

(2) Voir Lettres du 2 avril 1671, tome IV. p. 724 en note, et du 6 septembre 1673, tome II, p. 832.

(3) Lettre à Heinsius, du 13 décembre 1671, tome II, p. 764.

(4) Lettre à Grævius, du 2 mai 1672, tome II, p. 776.

(5) Lettre du 20 octobre 1672, tome II, p. 795 en note.

Devant tant d'attentions, Ménage ne demeura pas insensible. Il aida Chapelain à gagner un procès, ce dont le plaideur lui témoigna une vive reconnaissance (1). Sans craindre de nous tromper, nous pouvons dire que les deux adversaires de jadis ressentirent une agréable détente. Ils étaient arrivés à un âge où les inimitiés pèsent d'autant plus que le cercle d'amis se restreint davantage, et nous croyons que, s'ils ont mis quelque forme à ce rapprochement, ç'a été plutôt pour « la galerie » que pour obéir à des sentiments intimes.

Chapelain est à la veille de sa mort. Ménage ne sort presque plus de chez lui et ne marche que très difficilement (2). Il s'entoure d'amis et transforme ses Mercuriales en réceptions journalières. Mais il n'était jamais sûr par avance d'avoir des visiteurs, cela dépendait du temps. S'il faisait beau, ses amis préféraient aller se promener que venir le voir et il se disait à lui-même, non sans mélancolie :

Tempora si fuerint lucida solus eris.

(1) Lettre du 25 août 1672, tome II, p. 788.

C'est faussement que Tallemant (tome V. p. 220) dit : « Quant il crut mourir (Chapelain), il avait ordonné que ce seroit Ménage qui reverroit la *Pucelle* ». C'est à Conrart l'aîné que Chapelain confia ce soin dans son testament. Publié par M. Rathery, *Bulletin du Bibliophile*, 1869.

(2) Dès la quarantaine il tirait la jambe.

CHAPITRE VII

Différends littéraires de Ménage

I. — *Ménage et les Anciens.*

§ 1. — MÉNAGE ET L'ABBÉ D'AUBIGNAC

Ménage n'eut pas que des querelles privées, il en eut aussi de littéraires, dont une très retentissante avec l'abbé d'Aubignac l'amena à écrire son premier volume : un ouvrage de critique.

Jusqu'en 1640, et depuis huit ans qu'il était à Paris, il s'était contenté de fréquenter le Palais et de poursuivre ses études favorites sur l'antiquité, tout en prenant part assidûment aux réunions savantes, où il était recherché pour ses connaissances variées, son érudition solide et sa brillante conversation.

Se promenant un jour dans le Luxembourg avec l'abbé d'Aubignac, ils eurent une discussion à propos de l'*Heautontimorumenos* de Térence. A quelque temps de là, d'Aubignac consigna ses arguments dans un discours sur cette comédie. Ménage y répondit.

Nous ne pouvons donc mieux faire que de recourir aux belligérants eux-mêmes pour nous renseigner sur l'origine et l'histoire de la querelle. Ménage nous en fait l'exposé dans la préface de sa dissertation sur l'*Heautontimorumenos*, dissertation revue et corrigée qu'il adresse à Mme Dacier après la mort de d'Aubignac (1).

« M. d'Aubignac, nous dit Ménage, soutenoit que l'action de cette comédie de Térence ne comprenoit que dix heures. Et je soutenois qu'elle en comprenoit plus de douze. Mais en soutenant qu'elle en comprenoit plus de douze, je soutenois en même temps qu'elle ne laissoit point d'être régulière » (2). Voilà donc le sujet de la contestation.

A cette époque, un jeune écrivain voulait-il se faire une réputation? Il lui suffisait de battre en brèche l'opinion d'un homme déjà célèbre. Celui-ci, malgré le mépris qu'il affectait, répondait, et aussitôt surgissaient des ouvrages de lutte : discours, réponses, dissertations, répliques. C'est ce qui arriva pour Ménage et pour d'Aubignac. Tous deux étaient avides de montrer leur parfaite connaissance de l'antiquité, tous deux étaient entichés de leur science et d'humeur quelque peu mordante. Il n'en fallait pas plus pour les mettre aux prises.

D'Aubignac était toujours prêt à défier quelqu'un (3). Mlle de Scudéry (4) était une triste victime pour lui; car il ne

(1) Elle se retrouve dans la *Pratique du Théâtre*, de l'abbé d'Aubignac, Amsterdam, 1715. — Cette édition est commode, car elle renferme les quatre discours écrits par d'Aubignac et Ménage sur Térence.

(2) Avertissement, tome II.

(3) « C'est un esprit tout de feu, il se jette à tout », disait Chapelain en parlant de lui.

(4) Il lui disputait la première idée de la Carte du pays du Tendre.

craignit pas de s'attaquer plus tard au grand Corneille (1). Ménage ne lui faisait donc pas peur. Il consigna ses raisons dans un *Discours sur la troisième comédie de Térence, intitulée « Heautontimorumenos », contre ceux qui pensent qu'elle n'est pas dans les règles anciennes du poème dramatique.* (1640 in-4°.)

Nous savons quelle importance exagérée on accordait à cette époque aux fameuses règles des unités : c'est en leur nom que le *Cid* avait été déféré à l'Académie, et que Corneille, sans rien oser écrire dans l'intervalle, avait pendant près de trois ans attendu l'arrêt qui devait condamner son chef-d'œuvre. Faut-il s'étonner après cela qu'une simple conversation sur le plus ou moins de régularité de la comédie en question ait fait couler tant d'encre?

Ménage riposta par une *Réponse au discours sur la comédie de Térence intitulée « Heautontimorumenos »* (2). La lutte était donc engagée; il n'était point difficile de prévoir qu'elle dégénérerait bientôt en querelle : des mots aigres-doux avaient été échangés de part et d'autre, et les deux adversaires s'étaient lancé des allusions blessantes, pour des gens qui se piquaient d'être savants. Ménage va nous dire ce qui se passa par la suite. En 1652, il rassembla en volume diverses de ses œuvres, sous le nom de *Ægidii Menagii Miscellanea*. Pour faciliter l'intelligence de sa

(1) Il lui en voulait parce que celui-ci ne l'avait pas cité dans ses *Discours sur le Poème dramatique.* Il fit imprimer deux *Dissertations concernant le Poëme dramatique en forme de remarques sur les deux tragédies de Corneille intitulées "Sophonisbe" et "Sertorius"*, Paris, 1663, in-12. — Un ami de Corneille, Visé, publia les *Défenses de la "Sophonisbe" et du "Sertorius"*. D'Aubignac y répliqua par ses *Troisième et Quatrième Dissertations concernant la tragédie de M. Corneille intitulée "Œdipe" et Réponse à ses calomnies*, 1663, in-12.

(2) Paris, 1640, in-4° de 102 pages, sans nom d'auteur.

réponse au premier discours de d'Aubignac, il jugea utile d'introduire dans le recueil l'œuvre même de celui-ci, mais sans donner son nom. Ce procédé offensa gravement l'abbé qui, en 1655, publia une brochure intitulée : *Térence justifié* (1).

Avant de la livrer au public, il la montra à Nublé qui l'engagea à en retirer plusieurs expressions trop violentes. D'Aubignac y consentit à condition que Ménage à son tour fît à sa *Réponse* les corrections souhaitées, car non seulement celui-ci l'avait offensé en taisant son nom, mais il l'avait calomnié en de nombreux endroits de sa dissertation. Ménage — c'est à lui que nous empruntons l'histoire de ce débat — pensant qu'il n'avait nullement blessé son adversaire, ne voulut rien entendre : « *Quod scripsi scripsi* », répondit-il à Chapelain qui s'était chargé de négocier la paix (2).

Au reste, il ne croyait pas en introduisant le discours de d'Aubignac dans le *Miscellanea* devoir y mettre le nom de son adversaire, qui l'avait volontairement omis, en publiant son propre discours. Ménage prétend avoir toujours traité son contradicteur « avec toute sorte d'honnêteté et de civilité ». Il va même plus loin, c'est lui qui réclame à présent la qualité d'offensé. S'il n'a pas lu la réplique de d'Aubignac — il ne prend pas plaisir, nous dit-il, à lire les

(1) *Térence justifié ou Deux Dissertations sur l'Art du Théâtre dont la première est un discours où l'on fait voir que la troisième comédie de Térence intitulée l'Heautontimorumenos est dans les règles des anciens poëtes : la deuxième contient plusieurs maximes du Poëme dramatique, etc....*, par Messire François Hédelin, conseiller, aumônier et prédicateur ordinaire du roi, abbé d'Aubignac, contre les erreurs de Maître Gilles Ménage, avocat en Parlement. 1655. in-4°.

(2) C'est d'Aubignac qui avait prié Chapelain d'intercéder auprès de Ménage afin qu'il atténuât ses expressions. Ménage, on le voit, refusa toute concession.

« choses injurieuses écrites contre lui » — ses amis, du moins, lui ont appris qu'elle était remplie de calomnies à son adresse. Si on l'a appelé Maître Gilles Ménage, avocat au Parlement, par dérision (1), lui est très fier de son titre et de sa profession, et il le témoigne en 1664, en dédiant à Nublé ses « *Aménités* » dans la préface desquelles il n'épargne pas d'Aubignac (2). Voilà où en étaient les choses quand d'Aubignac mourut en 1676.

Environ dix ans plus tard, M^me^ Dacier, sur le point de publier sa traduction de Térence, manifestait ouvertement à Ménage qu'elle penchait du côté de d'Aubignac. Ménage pensa que, dans sa réplique, l'abbé avait donné de nouvelles preuves à l'appui de sa thèse, et il désira la lire après l'avoir dédaignée onze ans. Mais il s'était juré de ne point en prendre connaissance. Le voilà fort embarrassé : ne voulant pas manquer à sa parole, il va voir les casuistes de la maison de Sorbonne qui, ma foi, tournèrent habilement la difficulté (3). Ils le traitèrent même de *scrupuleux* pour avoir douté qu'il pût lire ce discours.

Ménage prétend avoir trouvé dans la réplique de son

(1) Ménage n'était plus avocat au Parlement depuis longtemps déjà. Si d'Aubignac le dénomme ainsi, c'est pour mieux faire ressortir le contraste entre leurs titres. D'Aubignac énumère complaisamment les siens.

(2) Voici ce que dit Ménage de d'Aubignac dans la Préface de ses *Amœnitates* : « *Presbyter ille et concionator quem tulit ad scenam ventosa gloria curru in fronte libelli famosi quem de constitutione comœdiæ adversus me scripsit, ut audio (neque enim legi neque legam) viginti et amplius annis ex quo foro vale dixeram mihi advocati titulum affixit* ».

(3) « Je suis vieux, je devieus scrupuleux. La vieillesse en vérite ne me change pas moins l'esprit que le visage. Je n'ai osé lire le livre de l'abbé d'Aubignac sur le différend que nous avons eu ensemble touchant la régularité de l'*Heautontimorumenos* de Térence, sans en parler à des casuistes et entre autres au P. Jourdan. Quelle faiblesse! Ovide a dit : *Jupiter e cœlo perjuria ridet amantum.* On peut dire la même chose je crois des gens de lettres ». *Menagiana*, III, 350.

adversaire de très offensantes injures, mais comme il ne peut se venger sur un mort, il va du moins essayer par de nouveaux arguments d'attirer à lui Mme Dacier. Il lui dédie donc une nouvelle édition de sa *Réponse*, de la préface de laquelle nous avons tiré ces détails (1). Telles sont les différentes phases de la lutte.

Nous allons étudier en détail la première, comme étant la plus claire. Par la suite, les deux antagonistes ne feront qu'embrouiller la querelle et transformer la discussion en chicane. Ils s'écarteront de plus en plus du véritable objet du débat pour s'attacher à des minuties. Loin d'essayer de convaincre le lecteur, seul juge du combat, emportés par leur animosité, ils tenteront de s'écraser sous le faix de leur érudition.

D'Aubignac prétendait que jamais les Anciens n'avaient représenté de pièce dont l'action se fut déroulée en plus de douze heures. Ménage soutenait que cette règle comportait des exceptions. Des généralités, ils passèrent aux exemples, et c'est sur l'*Heautontimorumenos* que tomba la discussion. D'Aubignac nous indique lui-même au début de son discours comment il entend conduire le débat. Térence a été attaqué; il n'entreprend pas de le défendre, l'auteur latin est assez fort pour confondre ses détracteurs sans aucun secours; l'ouvrage se justifiera de lui-même. C'est donc dans l'*Heautontimorumenos* que d'Aubignac prendra les arguments nécessaires à sa cause ou plutôt à la cause de Térence. Il se borne à relire avec soin la comédie : « Quant à moi, nous déclare-t-il, qui ne me suis jamais satisfait des critiques ni des commentateurs, si je n'ai

(1) Utrecht, 1690, in-8. Elle contient des corrections et des additions.

cherché leurs sentiments dans les Auteurs mêmes » (1). D'Aubignac, faut-il le dire, attire de prime abord toutes nos sympathies. Il nous promet de ne point s'égarer dans les minutieuses, longues, fastidieuses et contradictoires discussions, chères aux critiques, et il tient parole.

L'action de l'*Heautontimorumenos* a, selon lui, une durée moindre que douze heures. Il va essayer de nous démontrer que, commencée longtemps après le coucher du soleil, elle finit avant qu'il se lève. La grosse difficulté sera d'établir ces deux points. Et d'abord, pour les besoins de sa cause, il faut que l'action se soit passée dans un mois où les nuits sont courtes, afin d'enlever à son adversaire la possibilité de dire que, se passant dans une nuit d'hiver, l'action avait plus de douze heures, les nuits étant alors très longues; c'est ce qui l'amène à affirmer que le mois d'Anthestérion, pendant lequel on célébrait la fête de Bacchus, dite de la Pithégie, époque où se déroulent les péripéties de l'*Heautontimorumenos*, serait notre mois d'avril. Voilà donc d'Aubignac réduit dès le début à émettre une opinion personnelle qui ne s'appuie que sur quelques citations contradictoires d'auteurs anciens ou de critiques, à émettre en un mot une hypothèse... Mais une hypothèse peut expliquer un fait, elle ne le prouve pas. Et ici il s'agit de fournir des preuves. Un fait prouvé est indéniable, or, nous verrons tout à l'heure Ménage prendre exactement le contrepied de ce que dira d'Aubignac avec la même aisance et avec autant de chance de nous persuader. Ne sachant pas nous-mêmes sur bien des points quelle est la vérité, nous penchons tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, mais

(1) *Première Dissertation* de d'Aubignac, page 3, dans la *Pratique du Théâtre*, Amsterdam, 1715.

sans savoir au juste à qui donner gain de cause. Evidemment, en tout, les détails ont leur prix et ne doivent pas être négligés, souvent le plus infime d'entre eux peut jeter une grande lumière dans un débat. Mais encore faut-il que ces détails soient exacts. Or, le défaut des critiques a été de tout temps, surtout lorsqu'ils s'occupent de l'antiquité, de faire fonds sur certains petits faits imparfaitement connus ou sur des hypothèses. Ainsi d'Aubignac, pour établir que l'action de l'*Heautontimorumenos* ne commence que fort tard, va avancer que Ménédème retournait de son travail, le rateau sur l'épaule, au moment où Chrémès l'aborde dans la première scène. Et ce qui le prouve, dit-il, c'est que si Ménédème travaillait dans son champ lors de son entrevue avec Chrémès (ce qui donnerait raison à ceux qui prétendent que la pièce a commencé avant le coucher du soleil), il faudrait admettre que le lieu de l'action changeât dans la deuxième scène où Chrémès et Clitiphon parlent ensemble en l'absence de Ménédème, ce qui est impossible, Térence ayant toujours observé strictement l'unité de lieu. Voilà déjà un point d'établi pour d'Aubignac, la comédie ne commence que fort tard; il va nous prouver qu'elle finit très tôt. Pour cela, il va nous montrer que depuis l'*aube* qui surprend les convives à la fin de leur festin *jusqu'au lever du soleil*, les événements se succèdent très rapidement, et que les trois derniers actes peuvent ne comprendre que deux heures environ; si bien que l'action se termine entre six et sept heures du matin. Le second point est également établi : n'ayant commencé au plus tôt qu'à sept heures du soir et finissant au plus tard à sept heures du matin, l'action n'a pas plus de douze heures.

Le discours de d'Aubignac, par ce que nous en avons montré, n'a pu paraître ni intéressant ni probant. Mais une

comparaison avec celui de Ménage en fera ressortir tout le mérite. Au lieu d'aborder franchement la question, Ménage va « faire connaître » à son adversaire « qu'un poème dramatique peut bien être de plus de douze heures sans être contre les règles » (1). Au lieu de s'en tenir à la pièce de Térence, il passe de la comédie romaine à la tragédie grecque, parle d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, revient à Aristophane, entasse auteur sur auteur, citation sur citation, fait venir les critiques de tous les temps et de tous les pays à la rescousse. Bref, il semble que dans une soixantaine de pages il ait fait la gageure de nous étaler toutes ses connaissances.

Le discours de Ménage est donc un plat nourrissant, mais quelque peu indigeste. Après cette longue digression, il se décide enfin à aborder son sujet. « Venons maintenant à notre comédie » (2). Ce n'est pas trop tôt! Bien entendu, il va sur chaque point soutenir le contraire de ce que d'Aubignac a avancé.

Pour lui : 1° l'action de l'*Heautontimorumenos* dépasse douze heures et en comprend au moins quinze, car l'action, commencée au soleil couchant, ne prend fin que deux ou trois heures après le lever du soleil;

2° Le mois d'Anthestérion, pendant lequel on célébrait la fête de Bacchus, dite de la Pithégie, était renfermé entre le 22 janvier et le 22 février actuels;

3° Au moment où Chrémès l'aborde, Ménédème travaille dans son champ, et par conséquent la première scène de la comédie se passe hors de l'enclos de la ville.

(1) Ménage. *Première Dissertation* p. 1, dans la *Pratique du Théâtre*, de d'Aubignac, 1715.

(2) *Idem*, p. 39.

Mais il ne faudrait pas croire que le discours de Ménage offrît la même clarté que nous avons essayé de mettre dans l'énumération des points, à la démonstration desquels il aurait uniquement dû s'attacher. Ménage prend plaisir à nous montrer la variété de ses lectures, sa profonde documentation sur les plus petits faits. Et ce qui prouve son réel désir de nous éblouir par son savoir, c'est que ce ne sont pas seulement les erreurs de d'Aubignac qu'il relève avec complaisance, mais encore celles de bon nombre de critiques, sur des questions hors de cause. Il fait en quelque sorte une école buissonnière scientifique, si bien que nous serions presque tentés de changer le titre de son discours et de l'intituler ainsi : *Questions touchant le poème dramatique et où par occasion il est discouru sur la comédie de Térence, appelée « Heautontimorumenos »* (1).

Ménage réussit-il à nous persuader? Franchement non. Nous avons le droit, pour ne pas dire le devoir, d'être sceptiques, car le débat ne roule que sur des subtilités. Ainsi la grosse question de savoir quand commence l'action de la comédie, se trouve résolue dans deux sens différents, suivant les deux significations qu'on pourra donner à un même verbe. Les mots *vesperascit* et *lucescit* peuvent être pris, soit dans le sens de *il fait nuit noire, il fait jour*, soit dans le sens de *il commence à faire nuit, il commence à faire jour*. On peut donc dire que l'action, d'après l'interprétation qu'on voudra choisir, commence à la nuit noire ou au coucher du soleil, pour finir au grand jour ou à l'aube. Ce qui est bizarre, c'est que chacun des deux

(1) Le titre exact est *Réponse au Discours sur la Comédie de Térence intitulée "Heautontimorumenos" où par occasion sont traitées plusieurs questions touchant le Poëme dramatique.*

adversaires donne à ces verbes tantôt le sens inchoatif, tantôt leur fait désigner une action en voie d'accomplissement. Après avoir reproché à d'Aubignac de donner, pour les besoins de sa cause, à *vesperascit*, le sens de *il fait nuit noire*, et à *lucescit* le sens inchoatif de *il commence à faire jour*, Ménage tombe absolument dans la même faute, car, prétendant que l'action dure plus de douze heures, il la fait commencer au coucher du soleil et donne à *vesperascit* le sens de *il commence à faire nuit* et à *lucescit* celui de *il fait jour*.

Une des objections de Ménage est vraiment fondée : c'est que les trois derniers actes de la comédie sont trop chargés en événements pour que ceux-ci aient pu dans la réalité se passer en deux heures. Il est vrai que toute pièce de théâtre vit de conventions. Cependant l'objection garde toute sa valeur.

Fatalement, à discuter sur des minuties, les esprits s'irritent, soit parce qu'il apparaît moins que dans les questions importantes de quel côté se trouve la vérité, soit parce qu'on a la conviction intime que l'on se donne beaucoup de mal pour peu d'affaire. Il en a été ainsi pour nos deux adversaires qui sont vite arrivés à échanger des propos désobligeants. L'abbé d'Aubignac ne va pas jusqu'à accuser Ménage d'ignorance, mais il lui reproche de ne pas avoir parlé de la pièce en connaissance de cause : « Je vous écris seulement afin de vous obliger à confesser que vous avez blâmé Térence pour ne l'avoir pas *bien lu* » (1). « Si vous, qui savez tout mieux que moi *l'eussiez seulement reluë*

(1) D'Aubignac. *Térence justifié, Première Dissertation* dans la *Pratique du Théâtre*, 1715.

(la pièce), vous ne m'eussiez pas donné la peine de faire ce discours ni de vous en importuner » (1).

Ménage ne laisse pas son adversaire faire des telles suppositions sans y répondre. A la première objection, il riposte en reprochant à d'Aubignac de n'avoir pas suffisamment fait cas des commentateurs de Térence (2), et à la seconde en l'assurant qu'il entendait « Dieu merci un peu le latin » (3) et le priant d'avoir une autre fois meilleure opinion de son ami.

Nous l'avons vu au début de ce chapitre, d'Aubignac ne se tient pas pour battu; dans sa deuxième dissertation sur la comédie de Térence, qui est en quelque manière l'apologie de la première, il n'épargne pas Ménage. Il le critique, à bon droit, et ce qui ne gâte rien, avec beaucoup d'esprit.

Dans cette deuxième dissertation, d'Aubignac se vante d'avoir toujours franchement abordé les questions douteuses du débat et de ne pas s'être égaré dans les détails : « J'estimai qu'il valoit mieux percer tous les ténèbres qui me cachoient la vérité, rompre les voiles qui lui couvroient le visage et prendre le droit chemin qui m'y pouvoit conduire que de perdre le temps à dissiper tous les petits nuages qui l'environnoient, de m'arrester à tous les obstacles qui m'empeschaient de l'aborder, et de prendre tous les détours où je courois fortune de m'égarer » (4). Comme on le voit, d'Aubignac rend justice à la simplicité de son propre discours, mais les félicitations qu'il s'adresse ne

(1) *Idem*, p. 16.

(2) Ménage. *Première Dissertation*, p, 21. Dans la *Pratique du Théâtre*, 1715.

(3) *Idem*, p. 24.

(4) D'Aubignac. *Deuxième Dissertation*, p. 20.

sont que des attaques indirectes contre Ménage : les coups droits ne vont pas tarder : « Vous avez moins aimé la vérité, lui dit-il, que l'estime d'être savant, vous avez rassemblé tous les nuages qui la couvroient, vous lui avez remis sur le visage tous les voiles que j'en avois otez et vous avez traîné vos lecteurs après vous dans mille détours où vous les abandonnez souvent bien embarrassez » (1).

Il reproche à Ménage sa lâcheté en quelque sorte : « En beaucoup d'endroits vous feignez de venir à moi et vous frappez des gens qui ne se défiaient pas de vous : Eugraphius, Robortel, etc... Ce qui est de plus étrange, c'est que vous les citez et les reprenez souvent sans raison... Et, en vérité, je suis celui à qui vous faites le moins de mal, car, bien qu'en apparence vous fassiez mine de me contredire, vous êtes en beaucoup de choses de mon avis » (2). Cela étonne et pourtant cela est.

La conclusion de Ménage est celle-ci : « Nos opinions sont à la vérité en quelque sorte différentes : mais nous sommes néanmoins d'accord du principal point, qui est que cette comédie est dans toute la justesse des règles anciennes » (3). Voilà qui ne nous satisfait nullement, car si Ménage se trouvait du même avis que d'Aubignac, qu'était-il besoin seulement de discuter? Nous avons d'autant plus le droit de nous poser cette question qu'après avoir lu le discours, nous voyons que les deux adversaires ont gardé chacun à part soi leur opinion personnelle, l'un n'ayant pu persuader l'autre.

D'ailleurs, l'on ne sait pas exactement quel est l'avis de

(1) *Idem.*
(2) *Idem*, p. 21.
(3) Ménage *Deuxième Discours*, p. 165.

Ménage; il laisse planer un doute sur la manière dont il interprète la règle du jour artificiel ou des douze heures. Il estime qu'une pièce de théâtre peut bien être de plus de douze heures sans être pour cela contre les règles. En effet, suivant son interprétation, Aristote a simplement voulu renfermer toute action dramatique entre le lever et le coucher du soleil. Or, en été, l'intervalle compris entre ces deux phénomènes est très grand, de sorte qu'une action qui se déroulerait pendant ce laps de temps ne laisserait pas d'être dans toutes les règles, quoique dépassant en réalité douze heures. L'on sait que pour d'Aubignac cette durée ne devait *jamais* être excédée. Aussi reproche-t-il à Ménage de ne pas s'être suffisamment expliqué : « Voilà des difficultez assez notables et dont vous pouviez, ce me semble, grossir votre responce aussi bien que de tant d'autres qui étoient bien moins nécessaires à votre sujet » (1).

Ces critiques, par leur justesse, devaient piquer Ménage au vif. D'autres suivaient, plus âpres encore et ne visant plus l'ouvrage, mais l'auteur. Un chapitre de la deuxième dissertation du *Térence justifié* porte ce titre : *De l'incivilité de Monsieur Ménage à la fin de sa Réponse comme au commencement.* D'Aubignac nous le peint, en exagérant bien entendu, sous les plus vilaines couleurs. D'abord, il est ignorant : dans la première conversation qu'il a eue avec d'Aubignac sur Térence, voulant citer une pièce qui n'était pas dans les règles, il a nommé l'*Hécyre.* Ce n'est que le lendemain qu'il s'est aperçu de sa méprise et a adressé une lettre rectificatrice à son interlocuteur de la veille : c'était de l'*Heautontimorumenos* qu'il avait voulu

(1) D'Aubignac. *Dissertation II*, p. 26.

parler. Il est indélicat, car d'Aubignac lui a parlé un jour, sans aucune défiance, comme à un ami, de diverses questions relatives au poème dramatique, et lui n'a rien trouvé de mieux, à en croire toujours son rival, que d'introduire dans sa réplique des idées qui n'étaient pas siennes, sans indiquer qui avait été le premier à les émettre : « ...Mais votre silence a fait un larcin d'une chose dont une simple reconnoissance eût fait un honnête emprunt » (1). Enfin Ménage peut agir désormais comme il lui conviendra, d'Aubignac ne daignera plus répondre : « Faites doresnavant tout ce que vous voudrez, cherchez à contredire toutes mes raisons par de fausses subtilitez, corrompez tous les textes que j'ai citez par les notes de quelque mauvais critique, mal pensées, mal écrites ou mal entendues... Je déclare ici publiquement que je ne prendrai pas la peine de vous répondre une seconde fois.

Encore pourrois-je en cette apologie
Contrequarer votre Battologie
Et la raison bien vous rembarreroit
Mais qui voudroit propaginer la noise
Verbifiant comme vous à la toise
S'heautontimorumeniseroit (2).

Si nous nous sommes arrêtés si longtemps sur les critiques de d'Aubignac, c'est qu'elles ont davantage frappé Ménage que ses arguments, puisqu'il a riposté comme nous l'avons vu, bien après la mort de son adversaire, par une deuxième dissertation. Qu'avait donc soutenu l'abbé d'Aubignac dans la deuxième partie de son Térence justifié? Il maintenait bien entendu les points qu'il avait tenté d'établir dans la première (3).

(1) *Idem*, page 27.
(2) *Dissertation*, 2, page 200.
(3) Cf. plus haut, page 108.

Il prenait à parti Ménage sur nombre de points que celui-ci avait cru devoir élucider au hasard de ses digressions, et le débat, au lieu de se resserrer, de se préciser comme entre deux interlocuteurs uniquement soucieux de la vérité, s'élargissait de plus en plus, et traitait bientôt de vingt questions différentes (1). Veut-on savoir ce qu'avançait d'Aubignac? Inutile pour cela de recourir à sa deuxième dissertation, Ménage va nous l'indiquer dans la sienne. Si l'on peut dire que les deux adversaires dispersent leurs forces, en ce qu'ils ne les appliquent pas uniquement à convaincre leur adversaire sur une question précise, néanmoins, pour chaque point, ils engagent un véritable corps à corps.

Somme toute, c'est un procédé stérile que d'appliquer son savoir et sa critique aux côtés les plus étroits et les plus mesquins de l'art dramatique. Soyons francs, c'est profondément oiseux, et cependant c'est un mal dont beaucoup sont atteints que de rechercher, comme à la loupe et dans les plus petits détails, si telle pièce est constituée suivant les règles. Combien de chefs-d'œuvres, soumis à cette méthode de rigoureuse analyse, resteraient encore dignes d'admiration? En s'acharnant à souligner les violations des règles qu'on peut rencontrer dans une pièce, on oublie d'en admirer les beautés et d'y voir ce qui échappe à toute analyse : le génie. Ceux qui ont essayé de s'affranchir de l'étreinte des règles qui les enserraient ont droit en une certaine mesure à notre admiration. Nous estimons

(1) D'Aubignac soutenait que le dernier acte du *Plutus*, d'Aristophane, était d'un autre *Plutus* du même auteur, qui aurait été perdu. Ménage prétendait le contraire. Ils différaient encore d'opinion sur les *Grenouilles* d'Aristophane, etc.

donc que ce débat entre Ménage et l'abbé d'Aubignac a été vain.

Il est probable que les contemporains étaient d'un autre avis, puisque nous voyons que cette discussion était suivie par tous avec le plus grand intérêt. Racan, dans une de ses lettres, dit qu'elle tenait en suspens tout le « pays latin ». Chapelain écrivait à Conrart qui se trouvait aux eaux de Bourbon : « Ce conflit ne se passera point sans produire de belles lumières » (1). Balzac, retiré dans la Charente, va demander à Chapelain de le tenir au courant des événements. Personne n'était mieux à même que Chapelain de savoir ce qui se passait, car il était l'ami des deux parties. Il connaissait Ménage depuis son arrivée à Paris, et d'Aubignac depuis trois ou quatre ans. On était alors en 1640. Chapelain écrit justement à d'Aubignac pour s'excuser de rester neutre; malgré l'estime qu'il a pour sa personne, il ne peut prendre parti pour lui contre Ménage, La Mesnardière et d'autres, avec qui il est fort bien. Et ce qui prouve mieux encore qu'il avait des attaches dans chaque camp, c'est que dans cette même lettre, il s'offre comme conciliateur, s'il en était besoin (2).

Prévenant le désir de Balzac, qui brûlait de nouer amitié

(1) Lettre 413 du 22 juin 1640, à Conrart, éd. Tamizey de Larroque.

(2) Lettre 416, du 28 juin 1640, à d'Aubignac. « Pour ces autres Messieurs dont vous me parlés, comme vous me tesmoignés que la société vous en agrée, je vous puis tesmoigner aussi qu'ils se trouvent fort bien de vous, et que dans mon âme il n'y a point de parties qui vous divisent. Aussy les honnorant tous au point que je fay et ne pouvant penser à la perdre sans esmotion non plus que vous, je feray toujours ce qui me sera possible pour vous conserver en bonne intelligence, ne m'imaginant rien de pire pour mon repos que la nécessité violente de prendre party s'il arrivoit que vous vinssiez à vous diviser. J'espère que cela ne sera jamais et que je jouiray en paix de toutes mes amitiés, et à un besoin serviray de conciliateur quand le besoin auroit fait naistre entre eux *quelque occasion de discorde* ».

avec Ménage, Chapelain écrit à l'ermite de la Charente que Ménage ira lui faire visite, il l'entretiendra « plus de deux jours de la question des douze heures, remuée par l'abbé d'Aubignac et imprimée » (1). Balzac, qui n'a jamais été encensé par d'Aubignac, feint d'ignorer jusqu'à son nom. Dans une lettre des premiers jours de juillet, il écrit : « Je ne connais point l'abbé d'Aubignac, ni n'ay ouï parler de sa question des douze heures, ni ne sçay qui sont ces *canditati tam infeliciter ambitiosi.* Vous m'obligerez de m'en faire un petit article » (2). Chapelain obéit, naturellement, et le 8 juillet il répond : « L'abbé d'Aubignac est M. Hédelin, de qui vous avés vu un discours imprimé sur l'*Heautontimorumenos* de Térence, contre M. Ménage, quoique sans se nommer, ni son adversaire, à quoi M. Ménage répond présentement. Si vous n'avés point eu le premier, il faudra vous les envoyer tous deux ensemble. Pour le candidat, c'est le mesme abbé qui pensant avoir un pied dans l'Académie, *repulsam passus est,* en faveur de M. Patru » (3).

Balzac ne se borna pas à obtenir des renseignements. Il aida même Ménage, si l'on en croit celui-ci (4) : « M. de Balzac m'a extrêmement obligé par la peine qu'il s'est donnée de conférer six manuscrits de Térence..... Dans un de ces manuscrits qui est fort curieux, il y a une figurine qui représente Ménédème tenant une pioche en l'air, prête à être jetée dans la terre, *ad proscindendam terram.* Ce qui fait voir que je n'ay pas esté le premier à croire que

(1) Lettre 414, de Chapelain à Balzac, 24 juin 1640.

(2) Lettres de Balzac, éd. 1665, livre XXI. Lettre 20 avec la date fausse du 10 juin.

(3) Lettre 420 à Balzac, 8 juillet 1640.

(4) *Menagiana,* II. 216.

Ménédème travailloit, dans le temps que Chrémès lui parloit, contre le sentiment de M. d'Aubignac ».

Le 20 septembre, Balzac portait ce jugement sur l'œuvre de Ménage qu'il nomme « son précieux ami » (1) : « Son livre eut donné de la jalousie à Juste Lipse lui-même et eut mis Lambin au désespoir. Il m'estonne et je m'asseure qu'il vous satisfait..... Il est vray que j'ay une violente inclination pour ce *grandis Prætextatus*, mais, quand je serois son ennemi déclaré, j'advouërois que ses subtilités sont solides et que sa doctrine est exquise. Il va la puiser en des sources esloignées des grands chemins et que le Peuple n'a point encore souillées. »

Ce fameux débat eut du retentissement jusqu'à l'étranger, à en juger par une autre lettre de Balzac à Chapelain (2) : « Si vous voyez M. Ménage, je vous prie de luy dire qu'un gentilhomme allemand, *recens Papinii Commentator* (3), passa hier icy pour me voir et me parla de luy et de son ouvrage si advantageusement que ma rhétorique ne peut rien adjouter à l'éloge qu'il m'en fit. »

Enfin, il fut question de la querelle, même dans un roman, la *Précieuse,* de l'abbé de Pure (4). L'auteur met en scène Ménage, Chapelain et d'Aubignac dont il transforme les noms en *Géname, Parthénoïde* et *Nidhélie.* La conversation tombe sur un méchant sonnet de d'Aubignac et sur sa brouille avec Ménage : « Je connois ces vers, l'autheur et le sujet réplique *Géname.* Ils furent faits par *Nidhélie* qui est un des plus beaux esprits que je connoisse, ou, pour

(1) Livre XXI, lettre 25 du 20 septembre 1640, à Chapelain.

(2) Livre XXI, lettre 30 du 15 septembre 1640. Elle porte la date fausse du 15 novembre.

(3) Gronovius.

(4) Parue en 1656, sans nom d'auteur.

dire plus vray, que j'aye connu, car son sçavoir nous a rendu ennemis ; et ce qui devoit parmy nous entretenir le commerce et conserver l'intelligence, nous a désunis et separez, mais cela n'empesche pas que je ne l'estime et tout ce qui vient de luy, et que je ne fasse justice au mérite de ses ouvrages, encore qu'il m'ait fait une espèce d'injustice de négliger mon amitié » (1). D'Aubignac, somme toute, pouvait être flatté de la justice que lui rendait (par l'intermédiaire de l'abbé de Pure) son adversaire. Mais il fut froissé des sottises qu'on lui faisait, en revanche, débiter en présence de *Génаme*. Il écrivit à l'auteur de la *Précieuse*, qui était son ami et qui l'avait probablement blessé sans intention, une lettre où il ne cachait pas son mécontentement et où il lui enjoignait de ne plus s'occuper de lui (2).

Telle est l'histoire de ce long débat. Pour le fond, ni l'un l'autre n'a atteint la vérité. Ménage (3) en est cependant moins éloigné, en ce qui concerne l'objet principal de la discussion : la durée de la comédie de Térence. Nous sommes d'avis (on nous en voudrait de ne pas le donner ici) que l'action de l'*Heautontimorumenos* demande de seize à dix-sept heures. C'était déjà l'opinion de quelques contemporains, de Vossius en particulier. Bon nombre de modernes la partagent.

(1) *La Précieuse*, page 218.

(2) 14 mai 1656, lettre publiée par M. Livet, *Précieux et Précieuses*, page 176 : « ... Je vous supplie très humblement de ne point parler de moi dans votre troisième partie, ni en bien ni en mal : vous aurez peut-être peine d'en dire du bien, parce que je ne cours pas si souvent à l'odeur des tables des grands ministres que M. Ménage ; et je ne crois pas qu'il vous soit bienséant d'en dire du mal, parce que vous m'avez persuadé que j'avais quelque part en l'honneur de votre amitié. »

(3) Desmolets, qui n'est pas tendre pour Ménage, ne peut s'empêcher de reconnaître (*Continuation des Mémoires de Sallengre*, 1er vol., page 22) sa supériorité sur l'abbé d'Aubignac en ce qui concerne les langues anciennes.

Tout en reconnaissant qu'elle était très réelle (1), nous avons blâmé Ménage d'avoir pris plaisir à étaler sa science. Mais nous avons un autre reproche beaucoup plus grave à lui faire. C'est d'avoir tiré un dernier coup de feu, après la mort de son adversaire, en publiant un deuxième discours sur l'*Heautontimorumenos*. On est obligé d'en convenir, ce n'était pas très brave. L'excuse qu'on pourrait peut-être alléguer en sa faveur, c'est que de son temps, dans les discussions littéraires, on ne se faisait pas de tels scrupules.

Enfin, l'on peut adresser à Ménage et à d'Aubignac ce dernier reproche, le plus grave : Tout leur travail a été stérile, car ils ne sont pas arrivés à se convaincre, ni eux, ni leurs lecteurs. Ils pourraient aussi servir d'exemple à cette pensée de La Bruyère : « Le plaisir de la critique nous ôte celui d'être vivement touché de très belles choses. »

§ 2. — MÉNAGE ET LA QUERELLE DES ANCIENS ET DES MODERNES

Les vastes connaissances que possédait Ménage sur l'antiquité nous font aisément deviner qu'il en était un admirateur passionné (2). Il jugeait le culte que l'on porte aux

(1) Non seulement chaque auteur de l'antiquité lui est familier, mais encore les innombrables critiques, qui durant des siècles ont étudié les chefs-d'œuvre. Il ne parle pas seulement des œuvres qui nous sont venues intactes mais encore de celles dont il ne reste que le titre ou le souvenir. Il semble ne rien ignorer de l'antiquité. Il connaît la religion des Anciens, leurs mœurs, leur astronomie, leur art de la « machine » théâtrale, etc.

(2) Au point de faire supposer pendant longtemps qu'il avait été l'original du *Barbon* de Balzac « qui portait sur sa robe de la graisse du dernier siècle et de la crotte du règne de François I^er^ ».

anciens si légitime, qu'il semble avoir dédaigné de prendre une part active à la grande querelle entre les partisans des anciens et ceux des modernes, qui divisa ses contemporains. Alors que nombre d'entre eux s'attelaient à la composition de manifestes, d'ouvrages de critique, pour faire triompher leurs champions respectifs, il paraît avoir pris la chose en riant. Il décocha contre Perrault, auteur du *Siècle de Louis-le-Grand*, et partisan décidé des modernes, cette épigramme :

Cui Sæcli titulum dedit Sabelle
Perraldus tuus edidit poema
Qui vir non malus asserit putatque
Nostris cedere Bruniis Apellem
Nostris cedere Tullium patronis
Nostris cedere vatibus Maronem
O Sæclum insipiens et inficetum !

Perrault eut le bon esprit de ne point se fâcher, mais il écrivit à Ménage sur un ton mi-plaisant, mi-railleur : « Je demeure d'accord que l'épigramme est belle pour une épigramme latine de ce temps-cy, car quoyqu'elle ne soit fondée que sur l'équivoque du mot siècle, cependant comme le plus grand mérite de la plupart des ouvrages latins d'aujourd'huy n'est point d'avoir du sens et de la raison, choses trop communes et trop triviales, mais de faire allusion à quelque endroit d'un auteur classique, je comprends que cette épigramme a pour certaines gens une beauté qui les charme et qui les enlève » (1). Perrault joignit à sa lettre un extrait d'une harangue prononcée à Amsterdam par le professeur Francius. Celui-ci s'indignait de l'audace de Perrault et de ceux qui pensaient comme lui. « Il est vray, ajoutait-il, que M. Ménage, par de très beaux vers et

(1) Rigault. *Histoire de la Querelle des Anciens et des Modernes*, page 211.

M. Dacier, dans sa dernière préface sur Horace, et plusieurs autres encore ont réprimé l'insolence de ce très impertinent homme. »

Mais, comme la plupart des admirateurs des Anciens, Ménage était exclusiviste ; (1) il voulait que tous les hommages fussent pour eux et ne souffrait qu'avec peine qu'on se plût ailleurs que dans leur société. Un jour, il surprit Chapelain lisant *Lancelot* : « Quoi, c'est donc là le Virgile que vous avez pris pour exemple, et Lancelot est le héros sur lequel vous formez le comte de Dunois? Je vous avoue que je n'eusse pas attendu cela d'un homme à qui l'antiquité n'est pas inconnue et que nous avons vu parler raisonnablement de ses philosophes, de ses poètes et de ses orateurs » (2). Cette saillie de Ménage donna à Chapelain l'idée de composer son dialogue : *De la lecture des vieux romans,* où il se mit en scène avec Sarasin, qui partageait son admiration pour Lancelot, et avec Ménage.

Plus tard, Sarasin fit, lui aussi, un dialogue : *S'il faut qu'un jeune homme soit amoureux* (3). Il est alors question d'un roman de Perceforêt (4) et, en face d'interlocuteurs comme Trilport, qui va jusqu'à consentir à ce que Perceforêt soit considéré comme notre Homère, l'auteur a mis l'admirateur passionné des Anciens : Ménage.

(1) « M. Ménage qui est tout dans les Anciens et l'érudition duquel ne lui permet qu'avec peine d'avouer qu'il y ait rien de louable en quoi que fassent les modernes. » Chapelain. *Dialogue sur la lecture des vieux Romans,* dédié à Jean-Paul-François de Gondy. Publié en 1870, par Alphonse Feillet, page 3.

(2) *Idem.*

(3) Sarasin. *Œuvres,* 1685, 2 vol. in-12, page 256.

(4) Les interlocuteurs sont Sarasin, Chapelain, du Pile, Trilport et Ménage.

II. — *Ménage et les Contemporains.*

§ 1. — ENNUIS QUE LUI CRÉA CHAPELAIN

On peut dire, sans risque de se tromper, que l'apparition de *chacun* de ses ouvrages a été pour Ménage la source d'ennuis, plus ou moins graves, que lui créèrent ses ennemis.

En 1650, il publia son Dictionnaire étymologique, sous le nom d'*Origines de la langue française*, qu'il dédia à Pierre Du Puy et qui tout d'abord ne lui valut que les louanges de tous ses amis. Balzac, à qui il envoya ce volume, ne se lassa de le lire et en parla à Conrart avec enthousiasme (1); et Rigault, conseiller au Parlement de Toul, qui avait eu l'intention de faire un travail identique, y renonça après avoir reçu l'ouvrage de Ménage (2).

(1) M. Giraud sera icy dans peu de jours et sera ravi du souvenir de M. Ménage. Je vous le dis encore une fois, je ne me lasse point de lire son livre, et afin qu'il fust plus long, ou plustost qu'il fust une multitude de volumes, je voudrois que l'Alphabet, au lieu de vingt-quatre lettres, en eust vingt-quatre mille ». Lettre 1, livre 24, à Conrart ; éd. in-f°, page 895.

(2) Ce livre est rempli de belles et vastes recherches et je me promets de le lire durant ces fêtes, avec plaisir et contentement. Je crois vous avoir dit que ce même soin m'avoit tellement touché, que je m'étais obligé à M. l'Huillier d'y vaquer tous les soirs en passant le temps de notre conversation durant l'hiver, en parcourant le dictionnaire françois. Mais je n'avais pas dessein de pénétrer si avant que vous avez fait. Je me fusse contenté de remarquer seulement l'origine de chaque diction, sans la confirmer d'exemples. J'approuve et loue infiniment la peine que vous en avez voulu prendre. Elle est pleine de belle remarques et d'érudition très exquises. Que direz-vous de moi, en même temps que vous me faites ce beau et riche présent. J'ai prié M. Du Puy de vous en faire un de ma part, qui est le pauvre *Commodianus*. C'est du plomb pour de l'or : tellement que tout l'avantage est de mon côté ». Lettre de Rigault, publiée dans le *Menagiana*, 1715, 2e vol., page 353.

Chapelain, dont les lettres manquent, entre 1640 et 1659, fut sans doute aussi au courant du succès des *Origines* à leur apparition ; mais, lorsque la brouille fut consommée entre lui et Ménage, il aurait voulu susciter à ce dernier un rival posthume. Ayant appris, par l'avertissement même des *Origines*, que Caseneuve préparait un *Dictionnaire étymologique* du français, il demanda au maire de Toulouse de le faire imprimer, dans l'espoir que cette publication ennuierait Ménage : « J'ay ouy dire, il y a quelques années, que M. de Caseneuve avoit prest un etymologicon françois, rempli de mille choses non communes..... et *quoiqu'il ait paru quelque ouvrage sur le mesme sujet*, cela ne devroit pas rebuter les amis du défunt, car les esprits de leurs autheurs estant de genie et de force différens, ils ne se devroient rencontrer qu'aux choses communes et, pour les exquises et les abstruses, il y a apparence qu'ils auront suivi de différens chemins » (1).

Chapelain ne devait pas avoir la satisfaction qu'il cherchait : car, non seulement Caseneuve avait vanté l'œuvre de Ménage (2), mais lui-même mourut longtemps avant que les *Origines* de Caseneuve fussent publiées. Chose curieuse, elles le furent par les soins de Ménage ! Foucault, intendant de Caen, les lui communiqua en 1689, et, loin d'en prendre ombrage, Ménage les fit imprimer à la suite de la seconde édition de son Dictionnaire étymologique, auquel, au dire

(1) Lettre du 22 septembre 1668 à M. de La Faille, capitoul de Toulouse, p. 588.

(2) « L'honneur que vous me faites de parler avantageusement de moi dans votre Préface, et le présent du Livre qu'il vous a plu m'envoyer, me sont plutôt des sujets de honte, que de vanité... On vous a fait croire, Monsieur, que je faisois imprimer un Livre de la matière du vôtre... tout ce que je sçaurois faire après vous, ne seroit que des ombres, pour donner du relief à votre ouvrage ». Lettre de Caseneuve, publiée dans le *Dict. étym.*, de Ménage, éd. 1750, page XVI.

de Goujet (1), il travailla toute sa vie. La préface, cependant, n'en fut jamais faite (2). L'étymologie était « une science qui avait fait sa première et sa dernière passion » selon l'expression de Simon de Valhebert, et si avant de mourir, Ménage ne vit pas la seconde édition de son Dictionnaire achevée, il eut du moins la satisfaction de voir « quatre feuilles tirées » des *Origines* de Caseneuve.

Les ennuis et les soucis ne manquèrent pas non plus à Ménage lors de la publication d'un travail sur Diogène Laërce, commencé dès 1644, ainsi que nous l'apprend Balzac (3) : « Que j'ay d'impatience à voir ce Diogène Laërce et ces corrections admirables dont vous me parlez. Mais il me semble que Marc-Antonin, le philosophe, estoit le premier en datte, et il me souvient bien de la promesse qui m'en avait esté faite. *Non tecum tamen summo jure agam, præstantissime Menagi* et dites-luy de ma part, Monsieur, qu'il peut commencer par où il lui plaira, *quidquid tractavarit, hoc rosa fiet.* »

Ce livre ne parut pas du vivant de Balzac, mais une dizaine d'années après sa mort et il allait presque ne point paraître ; car Ménage voulant le faire imprimer à Londres, y envoya son manuscrit, qui s'égara (4). Il en éprouva un

(1) Bibliothèque française, 1" vol., page 289.

(2) « Il me faudroit six mois pour faire une préface à mes *Origines de la Langue Françoise.* Pour montrer l'éxcéllence des Etymologies, je la commencerois en remarquant que le mot d'*Etymologie* signifie *discours véritable.* Je releverois ensuite son antiquité en fesant voir qu'Aristote a fait un livre d'Etymologies ; que plusieurs auteurs célèbres l'ont imité », etc. *Menagiana,* 1693, p. 141.

(3) Lettre à Chapelain du 4 juillet 1644, éd. Th. de Larroque, p. 539.

(4) « Pour moi, je renonce à imprimer jamais, tant que je suis affligé d'avoir perdu le dixième livre de Laërce, que j'avais envoyé en Angleterre il y a plus de trois mois. » Fragment d'une lettre sans date, à Huet, publiée par M. Fabre, dans la *Jeunesse de Fléchier,* 1882, page 357.

très grand chagrin, bien que quelques exemplaires eussent paru à Paris en 1662 et eussent été distribués à ses amis. Enfin, il retrouva son manuscrit (1) et Gui-Patin apprend à Falconnet, en juillet 1664, qu'il y a à Paris « un savant personnage nommé Ménage » de qui l'on attend la publication d'un « beau *Diogène Laertius*, grec et latin, in-folio, de Londres, avec de beaux commentaires. Il n'y a plus que l'epître dédicatoire de M. Ménage à envoyer ; mais j'ai peur que cela ne tire de longueur, dit-il : la fin des grands livres est toujours accompagnée de quelque empêchement, joint que les libraires *nesciunt properare et ejus modi finem non intelligunt* » (2).

Quelques mois plus tard, il dit : « M. Ménage croit que son *Diogène Laertius* est tout-à-fait achevé à Londres (3) et qu'il pourra y en avoir à Paris le mois prochain » (4). En effet l'ouvrage parut et peu après Chapelain se chargea de lacérer l'œuvre qui avait coûté à Ménage « beaucoup de soin et de dépense ».

Il mit dans la bouche de Vossius, les accusations qu'il lança contre son ex-ami : « M. Vossius m'a dit que les sçavans anglois, honteux d'avoir attendu des lumières sur les dogmes des philosophes de Laërce, dans le commentaire nouvellement imprimé chés eux exclament de n'y avoir trouvé que des chicanes grammaticales et que le fils de

(1) « *Allegrezza in casa!* J'ai retrouvé mes papiers, et cette perte m'affligeait d'autant plus, que outre le dixième livre, il y avait six feuilles des neuf premiers livres, que je désire qu'on réimprime, à cause de quelques fautes, que j'y ai faites et plusieurs choses que j'y ai changées ». Lettre du 23 mai 1663, *op. cit.*, page 358.

(2) Gui-Patin. *Lettre 3*, page 443.

(3) Cette édition est plus complète : elle contient en outre la dédicace à Bigot. *Ægidius Menagius Emerico Bigotio.* 20 août 1663.

(4) Gui-Patin. *Op. cit.*, p. 433.

Casaubon en vendique les plus raisonnables, comme volées à son père, sans l'avoir allégué » (1).

Que Chapelain ne soit qu'un écho de l'avis des savants anglais, ou que cette opinion lui appartienne, il est certain que c'est dans l'intention de nuire à Ménage qu'il en fait part à Heinsius. Car beaucoup de reconstitutions ingénieuses furent faites par Ménage sur le texte de *Diogène Laërce* et l'histoire de la philosophie ancienne y est traitée peut-être avec trop de détails, mais à coup sûr avec beaucoup d'érudition.

Après la mort de notre auteur, Burmann publia un recueil des lettres de Gudius ; dans la préface, il en ajouta quelques unes adressées à Ménage, quoique, dit-il, celui-ci en ait déjà extrait différentes idées, intercalées dans son *Diogène Laërce* (2).

Il est possible qu'il ait emprunté quelques idées à Isaac Casaubon (3), mais il n'a fait qu'user du droit qu'a tout auteur de compulser un travail antérieur, fait sur la même question. Quant à Gudius, il s'était mis lui-même à la disposition de Ménage, pour lui communiquer ses observations (4), exemple qui avait été suivi par ses autres amis,

(1) Lettre du 20 octobre 1664 à Heinsius, page 370, sg.

(2) « *Hæ literæ cum ad nos pervenerint, cum jam Gudianæ essent typis mandatæ coacti fuimus eas subjicere proœmio ad lectorem, ne iis cum plœnæ sint varia doctrina, careamus, quamvis pleraque Menagius olim excerpserit et observationibus in Diogenem Laërtium inseruerit.* » *Præfatio* " *verso. Marquardi Gudii et doctorum virorum ad eum Epistolæ.* Utrecht, 1697.

(3) *In Diogemen Laërtium notæ,* in-8°, 1583.

(4) « *Ego ex infirmitatis meæ conscientia longe modestius sentio, quam ut afferi aliquid a me posse confidam, quod inter commentarios tuos observari mereatur : tamen, te jubente notabo non exempla tantum satis vulgaria, quorum nuper mentionem feci, sed nonnulla etiam alia istiusmodi, quæ nescio an tanti sint ut legas : certe tanti non esse ipse moneo, ut lectione adeo inani momentum horæ elegantioribus curis tuis pereat.* » Seconde lettre " 2.

comme Bochart et l'abbé Bourdelot. Huet (1) conféra d'anciens manuscrits pour le dixième livre et Petit lui envoya différentes observations sur le troisième et le cinquième, ainsi que sur les disciples de Platon et d'Aristote.

Ces nouveaux renseignements furent utilisés pour l'édition de Hollande qui. commencée en 1683, ne parut qu'en 1693. Un mois avant sa mort, Ménage en reçut deux exemplaires, par Strasbourg, à cause de la guerre qui en empêchait l'envoi direct.

En 1660, Ménage annonça à Carlo Dati, qu'aussitôt après avoir achevé l'impression de son *Diogène Laërce*, il avait l'intention de commencer ses *Origines de la langue italienne* (2); Chapelain, au courant du travail de son ennemi, entreprit de le dénigrer. Il essaya même de déterminer Ferrari à écrire le plus tôt possible ses *Origines italiennes*: mais comme celles de Ménage ne paraissaient pas (3), Chapelain garda le silence pendant un certain temps et ne reprit ses attaques que lorsque l'impression fut commencée.

Ménage envoya les premiers feuillets de ses « Origini » à Carlo Dati, en 1666, et les autres au fur et à mesure de leur apparition. Il demanda à son ami de lui dire sincèrement s'il devait continuer; non seulement Dati l'y encouragea,

(1) *Menagiana*, éd. 1693, page 27.

(2) Toutes les lettres ayant trait à cet ouvrage sont publiées par M. Léon Pélissier, dans le volume de *Documents annotés* 1885-1891, Montpellier. M. Pélissier publie en tout 29 lettres sur 31, qui se trouvent à la Bibliothèque nationale centrale de Florence. Ecrites en français, en latin et en italien, elles se rapportent toutes aux travaux de Ménage ou à d'autres questions littéraires.

(3) « Je ne croy pas les *Origines italiennes* de M. Ménage viande preste. Cet homme abonde plus en projets qu'en effets. M. Ferrarius doit estre excité à publier les siennes par la crainte d'estre prévenu par celles cy, et, si cela arrive, la fanfare du prometteur aura été bonne à quelque chose... » Lettre à Spanheim du 25 août. Tome II, p. 146-147 en note.

mais il lui envoya différentes étymologies qu'il avait pu recueillir (1); ce dont Ménage le remercia dans son épître dédicatoire, où il nomma ceux qui l'avaient aidé dans son travail : C. Dati, F. Redi, Valerio Chimentelli et le Père Bertet *Gesuito*, *Grand fabbro d'origini.*

Chapelain en fut pour ses frais : Ferrari n'ayant pas les mêmes raisons que lui d'en vouloir à Ménage et de publier son travail pour le plaisir de nuire, ne céda pas aux exhortations de Chapelain, quelque flatteuses qu'elles fussent (2), qui l'invitait à critiquer les Origines italiennes de Ménage, avant même, qu'elles eussent vu le jour : « Quand elle (l'édition) sera exposée en vente... vous n'y trouverés pas seulement force déductions mal tirées, force règles avancées sans fondement, force larcins mal déguisés, mais encore force assertions sujettes à estre contredittes et de quoy vous faire honneur en les relevant et destruisant » (3).

Le volume n'ayant pas encore paru, Chapelain ne put déterminer Ferrari à mettre en pièces un travail qui lui était inconnu. Lorsqu'il fut édité, Chapelain demanda l'avis des « Cruscanti », plus compétents que lui en la matière,

(1) « On m'a dit que le sieur Carlo Dati avoit envoyé à nostre François qui s'y applique [Ménage] tout ce qu'il avoit fait en ce genre pour leur illustration. Si cela est, voilà une grande moisson à nostre plagiaire et qui ne luy aura guères cousté. Je ne laisse pas d'en douter, parce que le mesme Dati a imprimé dans ses notes sur ses vies des peintres anciens que et luy et force autres académiciens de la Crusca amassoient, grand nombre de ces origines toscanes pour les publier... » Lettre de Chapelain à Ferrari, du 27 janvier 1667, tome II, p. 438 en note.

(2) « Si vos autres conjectures sur les origines italiennes respondent à l'essay que vous m'en avés indiqué, imprimé dans la deuxième partie de vos Epistres, le travail en sera curieux et exquis ». Lettre du 27 janvier 1667 déjà citée.

(3) Lettre du 17 mai 1665, à Ferrari, tome II, page 513, en note.

afin de s'appuyer sur leur autorité (1); mais avant d'avoir reçu aucune réponse, il critiqua l'œuvre sans l'avoir lue, et recommença la même campagne qu'avant la publication : il adressa de nouvelles flatteries à Ferrari, dans l'espoir de lui faire enfin publier ses *Origines* et de l'inciter à une réplique : « L'autheur françois des *Origines italiennes* enfin vous a préveneu comme je vous l'avois prédit. Le papier ni l'encre ne luy ont manqué, parce qu'il en fait l'édition à ses despens. La question sera s'il les en pourra retirer, ce que peu de gens croyent, tant à cause de la foiblesse de son stile, que de l'amas qu'il a fait de ces étymologies par ouy dire, sans choix et sans jugement; ce qui s'y trouvera de bon d'ailleurs n'estant que des lambeaux desrobés et souvent [gâtés] par ses conjectures. Il s'appelle Ménage et est le plus vain, le plus présomptueux et le plus plagiaire des hommes. Les principaux académiciens de la Crusca à qui il a dédié son *Miscuglio* comme un de ses aggrégés, se trouvent embarrassés de son offrande et ils n'en attendent que de la honte pour leur corps. Vous rectifierés par vostre travail sur cette matière, tout ce qu'il aura allegué et rangé de travers et en le parcourant, vous verrés combien il vous donnera de matière de le relever et de désabuser le monde lettré de sa fausse doctrine, en sorte que vous n'aurés pas besoin de mon exhortation, pour vous y porter » (2).

Il est certain que Chapelain lui-même ne connaissait pas

(1) « Il (Ménage) a fait imprimer à ses despens un gros volume d'origines italiennes, qu'il ne manquera pas d'envoyer à nostre illustre Academie de la Crusca. Je vous supplie de sçavoir de nos académiciens les plus habiles la vraye opinion qu'ils en auront et de me le mander sans qu'on sçache que je vous en aye prié. » Lettre à l'abbé Marucelli, du 15 avril 1669, tome II, p. 631, en note.

(2) Lettre à Ferrari, du 20 avril 1669, tome II, p. 636-8.

l'ouvrage de Ménage et s'il en médisait, c'était de loin, car il n'avait même pas vu le livre (1).

Pas plus dans cette circonstance donc, que pour les *Origines de la langue française*, il n'eut la chance de voir réussir ses projets malveillants, car Ferrari ne publia son travail qu'en 1676, trop tard pour que Chapelain l'eût connu; il n'eut que la satisfaction de savoir que Ferrari s'en occupait: « Ce que vous me mandés de la résolution de travailler à vos *Origines italiennes*, m'a extrêmement satisfait, d'autant plus que je voy par là que vous m'aviés trouvé véritable, dans l'assurance qu'il y a plus de deux ans que je vous ay donnée, que celuy des nostres qui a entrepris le mesme dessein, ne vous devoit pas détourner du vostre et n'y serviroit que de lustre, quand vous l'auriés publié » (2).

Si donc les *Origines de la langue italienne* de Ménage ont été universellement appréciées en Italie, ce ne fut pas grâce à l'obligeance et aux louanges de Chapelain ; l'auteur ne dut son succès qu'à la valeur de son ouvrage. Non seulement l'Académie de la Crusca lui adressa ses louanges (3), mais Ferrari même lui rendit publiquement hommage dans la préface de ses propres *Origines ita-*

(1) « L'auteur françois des *Origines italiennes* en a fait tirer très peu et les vend fort cher, *à ce qu'on m'a dit*. » Lettre à Ferrari, du 17 octobre 1669, tome II, p. 663-664.

(2) Lettre à Ferrari du 15 décembre 1670, tome II, p. 715 en note. Et ailleurs: « Je me doutois bien que la veüe des *Origines italiennes* de nostre François ne vous feroient (*sic*) point de peur pour la publication des vostres et qu'au contraire, elles vous serviroient d'encouragement. Poursuyvé-le Monsieur, *horis subsecivis*, et en attendés un grand accroissement de gloire deçà et delà les Monts, sans néantmoins quitter le dessein de l'histoire.... » 18 février 1671, tome II, p. 719-721.

(3) Publiées en tête de l'édition de Genève 1685.

liennes, où il vanta Ménage pour « son esprit d'investigation et sa sagacité égale à son érudition » (1).

Carlo Dati lui écrivit : « J'ai lu et relu votre savant ouvrage, avec un plaisir extrême et une véritable admiration. Je l'ai fait voir, je l'ai fait lire et admirer à plusieurs de nos plus illustres académiciens. Ils commencèrent d'abord par rougir, honteux de voir un étranger prendre les devants sur eux et s'emparer glorieusement d'un poste qu'ils auraient dû occuper. Mais ensuite, vous les eussiez vus se féliciter de ce que notre langue recevait tant de lustre d'un homme de talent, un étranger, il est vrai, mais un membre de leur académie. A leurs yeux c'était un honneur incomparable pour notre langue d'avoir colonie à Paris ».

Cela ne cadre pas avec ce qu'en avait dit Chapelain : « Ceux de delà les Monts qui ont veu [cet ouvrage] en escrivent... non sans raillerie » (2).

Ce ne fut certes pas de son côté que furent les rieurs.

§ 2. QUERELLES SUSCITÉES PAR SES OUVRAGES

Les attaques de Chapelain n'avaient été qu'indirectes la plupart du temps ; Ménage fut pris à parti à cause de ses *Amœnitates* par le *Journal des savans*.

Dans ses *Mémoires* (3) Jean Rou nous raconte combien ses débuts dans l'étude du droit furent pénibles. Les

(1) « *Rectum iter instituit Menagius, primum Gallicæ, ut diximus, proximum et nostræ solers indigator; par sagacitate atque eruditione : ut non semel tamen a scopo deflectat* ». Publiée par Ménage dans ses *Origini*, éd. 1685, de même que la lettre de C. Dati.

(2) Lettre du 1er décembre 1670, à Ferrari ; tome II, p. 711-13.

(3) Jean Rou. *Mémoires*, Ed. Waddington 1857, 2e vol., p. 30.

Digestes, le Code, les Pandectes lui bouleversaient la cervelle: « J'étais bien éloigné, nous dit-il, d'y reconnaître ces aménités si merveilleuses dont Ménage nous a fait un si curieux recueil et dont quelques années après le temps dont je parle, je fis aussi enfin mes délices... »

Malheureusement pour Ménage tout le monde n'était pas de cet avis au sujet de ses *Juris civilis amœnitates* (1), et toute sa vie il voulut mal de mort à M. de Salo qui avait fait de ce livre un compte rendu peu flatteur (2).

Cet article porta d'autant plus qu'il donnait, il faut bien le dire, une très juste idée de l'ouvrage de Ménage. Nous aimons mieux le citer, plutôt que de faire une analyse compliquée d'une œuvre impossible à analyser dans son entier.

« Tout ce livre se divise en quarante chapitres: mais « on se contentera de remarquer de quoi il est traité dans « les premiers et les derniers, parce qu'on pourra par là « facilement juger du reste. Il s'agit dans le premier de « savoir si par le mot de Dialecticiens employé dans la « loi 88, *ad legem Falcidiam* on doit entendre les Stoïciens « ou les Mégariens. Et dans le second si *responsitare de « jure* est la même chose que *respondere de jure*. Dans un « des trois derniers chapitres il est disputé à fond si le mot « de *Gracculus* signifie un geai ou une corneille, et cet « auteur prétend qu'après les preuves qu'il rapporte pour « montrer que ce mot se doit entendre d'une corneille, les « jurisconsultes cesseront de disputer sur une difficulté qui « étoit jusqu'à présent demeurée indécise.

« Dans le pénultième il ramasse les étymologies qui se

(1) *Ægidii Menagii juris civilis amœnitates. Parisiis* 1664, in-8°, dédiées à Nublé.

(2) *Journal des Savans*, 9 février 1665, p. 64.

« trouvent éparses dans les ouvrages des jurisconsultes. « Enfin il examine dans le dernier si les Eunuques peu- « vent aller à la guerre. La matière des autres chapitres « est semblable à celle qui est traitée dans ceux dont nous « avons parlé : d'où il est facile de juger qu'il n'appartient « pas à tout le monde de faire ses délices de ce livre, puis- « que c'est de la plus fine critique dont la lecture ne peut « donner de plaisir qu'aux personnes d'un rare savoir. »

Nous partageons l'opinion de M. de Salo, quoique à notre avis il n'ait pas assez regardé les intentions de Ménage ; et nous serions coupables, nous en tenant à ce que celui-ci a fait, de ne pas nous rendre compte de ce qu'il a voulu faire.

La dédicace à Nublé nous l'indique clairement. Les jeunes gens désertent totalement l'étude du droit civil (1). Il sagit de les y ramener ; et comme la plupart ne cherchent que l'agrément dans le travail intellectuel, Ménage va traiter des questions de droit civil pas trop ardues et qui présenteront un certain attrait. Pour se mettre à la portée des jeunes gens, ce n'est pas dans de poussiéreux bouquins de droit qu'il prendra la matière de son livre, mais dans les notes, qu'étudiant studieux, il écrivait autrefois sur le *Corpus*. Il se fait le contemporain de ceux qui le liront, afin qu'ils voient en l'auteur un étudiant comme eux prenant les choses par leur bon côté, et Ménage espère que cela leur donnera le goût des études qu'ils abandonnent.

Il est tout heureux d'avoir trouvé le titre *Amœnitates*

(1) Ménage dans un latin plein de verve et d'esprit nous montre la différence des temps. Cujas disait qu'il fallait trente ans pour étudier à fond le droit civil. « *Sed o tempora ò mores! Non triennium, non trimestre tempus vix triduum ei impenditur. Citatis equis, uno die urbem Aureliam petunt Juris Candidati, altero Licenciatus quem vocant ibi gradum sumunt : tertio jurisconsulti Lutecice redeunt.... Advocati in quarto die fiunt, quinto venia ætatis a Principe impetrata, judices sine legitimo examine facti de fortunis, de vitis hominum judicant.* »

juris civilis; il aurait pu se flatter à bon droit des idées qui avaient présidé à la confection de son ouvrage : Elles sont originales, et montrent qu'il était doué de ce que nous appellerions aujourd'hui un grand sens pédagogique.

Le déclarer serait venger suffisamment Ménage de M. de Salo, si l'auteur des *Amœnitates* avait été au nombre de ces timides, qui n'ont pour se défendre eux-mêmes, ni esprit ni verve satirique. Dans la préface de ses *Observations* sur Malherbe, Ménage traita le *Journal des Savans*, de « gazette et de billevezées hebdomadaires ». Au moins il avait à qui s'adresser : on l'avait attaqué en face. C'était, au contraire, par derrière, lâchement, il faut bien le dire, que Chapelain avait essayé de lui occasionner divers désagréments, chaque fois qu'il avait publié un ouvrage : *les Origines de la Langue française, le Diogène de Laërte, les Origines de la langue italienne.*

Depuis longtemps déjà Ménage se proposait d'écrire des observations sur les poésies de Malherbe; car, parmi les poètes français, Malherbe l'avait « touché davantage que tous les autres. La justesse de ses pensées, disait-il, la noblesse de ses expressions, la variété de son style, le beau tour de ses vers, et surtout, ce je ne say quoi, qui se voit, qui se sent, et qui ne se peut exprimer, lui donnent aussi sans doute le premier rang sur nostre Parnasse » (1).

Le projet de Ménage était connu, et Balzac s'étonnait que son ami abandonnât tous ses travaux, pour une œuvre que lui, considérait comme peu importante (2); cependant

(1) *Obs. Malh.*, 1666, Préf.

(2) « La nouvelle du Commentaire des Œuvres de Malherbe m'a surpris. Et comment est-ce que nostre excellent Ami abandonne son travail sur Diogene Laërce et tant d'autres travaux de grande importance qu'il a promise au Public, pour s'amuser à expliquer un poëte si clair et si facile que le nostre ? » Livre XXIV, lettre IV à Conrart, du 23 janvier 1661, éd. 1665, p. 899.

Ménage ne quittait pas les ouvrages en train pour en entreprendre un autre : il avait pour habitude de travailler à plusieurs sujets à la fois, trouvant un délassement dans cette multiplicité d'occupations. En 1654, il commença l'impression des *Observations sur les poésies de Malherbe*, mais, pour des raisons qu'il n'indique pas, il l'interrompit, et ne la reprit qu'une dizaine d'années plus tard (1).

Dans l'intervalle, Chevreau fit circuler en manuscrit, des remarques qu'il avait faites lui-même sur Malherbe. De peur d'être accusé de plagiat, Ménage s'interdit de lire Chevreau, ce qui n'empêcha pas celui-ci de crier au voleur. Ménage n'y fit pas attention, d'autant plus que Chevreau ne formulait pas ses accusations ouvertement, par écrit, mais seulement de vive voix, de sorte que Ménage ne l'apprenait que par ses amis. Ce ne fut que très tard, en 1697 (2), que Chevreau accusa directement Ménage d'avoir pillé son manuscrit, prêté à La Ménardière; à ce moment l'accusé ne pouvait plus répondre : aussi le *Segraisiana* (3) reproche-t-il à Chevreau d'avoir écrit ses plaintes en 1687 et d'avoir attendu la mort de Ménage pour les imprimer; et d'ailleurs « M. Chevreau n'a pas raison de se plaindre de M. Ménage..... » qui « n'était point plagiaire, au contraire, il a rendu service à M. Chevreau en supprimant ses notes, qui ne valaient rien, car il y donnait des sens aux vers de Malherbe, contre l'intention de Malherbe ».

Ménage n'avait pas eu à supprimer les notes de Chevreau : il ne s'en était pas occupé.

Beaucoup plus grave, et surtout plus retentissant fut le différend qu'il eut avec le P. Bouhours.

(1) La première édition est de 1666.
(2) *Œuvres mêlées*, 1697, 1er vol., p. 103.
(3) *Segraisiana*, Paris, 1721, 1re partie p. 1 et 5 et IIe partie p. 399.

Lorsqu'en 1672 eût paru la première édition des *Observations sur la langue françoise* de Ménage, le P. Bouhours y trouva à redire; et peu après, il fit paraître un ouvrage anonyme *Doutes sur la langue françoise, proposé à Messieurs de l'Académie par un gentilhomme de Province* (1), où il ne se contenta pas d'émettre des doutes, mais où il attaqua Ménage à plusieurs reprises.

Celui-ci riposta, en publiant une seconde édition de ses *Observations* (2), dans laquelle il se défendit contre les accusations de l'auteur anonyme, qu'il critiqua à son tour.

Le P. Bouhours prit très mal les réponses de Ménage, et un autre volume s'en suivit; ce furent les *Remarques nouvelles sur la langue françoise,* qu'il publia en 1675, et où il disait avoir été attaqué par Ménage. Est-ce attaquer quelqu'un que d'en relever les erreurs? Et le gentilhomme de province n'en avait-il pas usé de même à l'égard de l'auteur des *Observations* ? Pourquoi alors dénier aux autres le droit qu'on s'arroge à soi-même? Et d'ailleurs, ce n'était pas le P. Bouhours que Ménage avait attaqué, si attaque il y avait, mais un auteur inconnu qui avait critiqué le P. Bouhours lui-même, et Ménage « trouve bien hardi pour un provincial de reprendre ainsi le Père Bouhours » (3).

A-t-il réellement ignoré quelle était la personne qui se cachait sous l'anonymat ? Peut-être que non ; mais comme le P. Bouhours n'avait pas voulu se faire connaître, Ménage l'ignora et voici les raisons qu'il en donna dans l'Avis au Lecteur, lorsqu'après l'apparition des *Remarques nouvelles*, il répondit lui-même par un second volume d'Observa-

(1) Paris, 1674.
(2) Paris, 1675.
(3) *Obs.*, 1675, 1er vol., p. 304.

tions (1), destinées pour la plupart, à réfuter les fausses allégations de son antagoniste :

« Les raisons, au reste, que j'avois de douter que le P. Bouhours fust l'auteur du livre des Doutes sont si fortes et en si grand nombre, qu'on ne peut douter que j'en aye douté. Premièrement ce livre ne me sembloit pas digne du P. Bouhours : non seulement à cause de la matière qui est au-dessous d'un Théologien; car le P. Bouhours affecte de passer pour théologien; mais, à cause que cette matière n'y est pas traitée comme il faut. Ces questions de grammaire demandent un stile simple et le stile de ce livre est un stile figuré.

« Il y a dans ce livre plusieurs fautes de langue, plusieurs fautes de jugement, plusieurs fautes d'érudition.

« Le P. Bouhours estoit de nos amis : et l'auteur ne m'y traite pas en ami.

« Le P. Bouhours avoit accoustumé de me faire présent de ses livres, et il ne m'avoit point fait présent de celui-là.

« L'auteur y reprent le P. Bouhours : et le P. Bouhours se croit irréprehensible.

« L'auteur y semble douter de plusieurs choses : et le P. Bouhours ne doute de rien.

« .....Mais ce qui m'a particulièrement déterminé à croire que le P. Bouhours n'estoit pas l'auteur du livre des Doutes, c'est que je le croiois homme sincère et véritable; et je lui ay entendu dire qu'il n'avoit aucune part dans cet ouvrage », etc.

Ménage ne fera pas que se défendre contre les attaques, bien qu'il l'ait fait avec esprit, mais il nous donnera, par le

(1) *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise*, segonde partie. Paris, 1676.

fait, un grand nombre de remarques nouvelles sur la langue, qui prouveront sa vaste érudition. Le P. Bouhours avait essayé de le tourner en ridicule : maintenant ce sera le tour de Ménage, qui y réussira pleinement. Le P. Bouhours avait voulu se moquer de Ménage, qui était abbé comme lui en l'appelant « savant homme » mais point du tout théologien et en disant : « S'il avait leû Saint Augustin et Saint Thomas autant qu'il a leû Coquillart et Rabelais, qu'il cite à toute heure, ce seroit le premier homme du monde » (1). Ménage reprochera à Bouhours de n'avoir pas lu les PP. de l'Église; quant à lui, s'il lisait et appréciait Rabelais, il ne s'en défendait même pas; pour lui Rabelais est « un mélange de Lucien et d'Aristophane..... Λυκιανὸς μιχθείς ἔστιν Ἀριστοφάνει. Et qui est l'homme de lettres quelque dévot qu'il soit qui n'ait aussi lu plus d'une fois et Lucien et Aristophane? Clément Alexandrin cite à toute heure Aristophane; Saint-Jean Chrysostome le lisoit continuellement, et le mettoit la nuit sous son chevet » (2). Au reste, d'avoir lu Rabelais, cela n'empêche pas de connaître les PP. de l'Église.

Quelque acerbes qu'eussent été les attaques des deux adversaires, dans leurs ouvrages respectifs, la brouille entre eux ne dura pas éternellement (3); d'autant plus que le P. Bouhours « un peu ébloui de la violence du heurt, se tint coi » (4) et ne répliqua point au deuxième volume des *Observations*.

(1) *Remarques nouvelles*, 1675, p. 227.

(2) *Obs.*, 2e vol., 1776. Avis au Lecteur.

(3) « Le démêlé du P. Bouhours avec M. Ménage fut un peu aigu dans le commencement, mais il se passa le plus honnêtement du monde de part et d'autre dans la suite; et si leur amitié en fut un peu altérée, il ne manqua rien à la sincérité de leur réconciliation. » *Mémoires* en tête du *Menagiana*, I. éd. 1715.

(4) Doncieux. *Le P. Bouhours*. 1886, p. 59.

Quelques années plus tard, les deux adversaires se réconcilièrent, par les soins d'un ami commun ; car, Ménage, à l'en croire, n'avait point de fiel, et personne ne se réconciliait aussi aisément que lui, avec ceux qui l'avaient « maltraité » (1). Il accueillit le P. Bouhours à bras ouverts, et raconta l'incident de la façon suivante :

« Lorsque nous nous raccomodâmes, le P. Bouhours et moi, pour lui marquer que la réconciliation étoit sincère de mon côté, et que j'oubliois véritablement tout le passé, je lui dis après Pétrone, qu'il ne m'en restoit pas la moindre cicatrice, et que je l'avois effacée : *Et in hoc pectore, cum vulnus ingens fuerit, cicatrix non est* ».

Les écrits n'en restèrent pas moins.

En 1685, parut un livre intitulé *Jugement des Savans sur les Ouvrages des principaux auteurs* (2), d'un certain Baillet qui, dans l'article consacré à Ménage l'attaquait vivement et le prenait surtout à parti comme poète (3).

Ménage sur les conseils de son ami Bigot prépara une réponse. Celle-ci qui devait être intitulée *Anti-Baillet*, fut annoncée dans la *République des Lettres*, dès le mois d'octobre 1687 : « Nous avons vu, dit-on de Paris, l'*Anti-Baillet* de M. Ménage, en manuscrit. On va le faire incessamment rouler sous la presse. On peut répondre que

(1) *Menagiana*, 1693, p. 163.

(2) La Haye. 1685-1686, 9 vol.

(3) « Il avoit parlé en plusieurs endroits de M. Ménage comme d'un grammairien, d'un poëte et s'étoit réservé à en parler ailleurs comme d'un historien et d'un jurisconsulte. La liberté de ses jugements déplut à M. Ménage, mais rien ne le toucha aussi sensiblement que la rigueur avec laquelle il avoit repris la licence de ses poésies et lui avoit remontré combien peu elles convenoient à son âge et à sa profession. Ce fut ce qui détermina M. Ménage à composer un gros livre dans lequel il semble qu'il ait moins songé à se défendre qu'à attaquer son adversaires. » *Journal des Savans*, 15 août 1692.

l'impatience du public sera bien récompensée ». Mais Baillet était précepteur des enfants du Président de Lamoignon et son bibliothécaire; il usa de l'influence de son maître pour empêcher l'impression du livre dirigé contre lui.

Ménage « se résolut ne pouvant plus sortir à cause de son incommodité d'en écrire à M. le Chancelier. Il le prioit de l'excuser, s'il ne pouvoit pas aller lui-même demander cette grâce (le permis d'imprimer) : *Je sais, Monseigneur*, ajoutait-il, *qu'il faut marcher droit devant vous, et je ne suis pas en état de le faire* » (1). Baillet l'emporta; force fut à Ménage de faire imprimer son livre en Hollande. Il envoya son manuscrit à Basnage de Beauval qui s'y était réfugié pour échapper aux persécutions auxquelles, comme protestant, il était en butte. Basnage étant très occupé, Jean Rou s'offrit pour l'aider et Ménage lui adressa, de ce fait, une lettre de remerciement (2). Il profita même de l'obligeance de son nouveau correspondant pour le prier de distribuer l'*Anti-Baillet* à tous les amis qu'il avait en Hollande (3).

L'*Anti-Baillet* parut en 1690. « Il ne s'est vendu à Paris

(1) *Mémoires* pour servir à la vie de M. Ménage, en tête du *Menagiana*, éd. 1715.

(2) « Ayant appris de M. Basnage la peine que vous voulez bien prendre de corriger les épreuves de mon *Anti-Baillet*, je prends la liberté de vous écrire pour vous témoigner mon extrême reconnaissance, pour vous en faire mes très humbles remerciements, et pour vous dire que de mon côté je vous en rendrai dans toutes les occasions tout le service dont je serai capable ». 18 juillet 1688. Jean Rou. *Mémoires*, éd. Waddington, II, p. 117.

(3) « Quand mon *Anti-Baillet* sera en état d'être publié, je vous prie d'en donner de ma part à mes amis de Hollande parmi lesquels M. Cuper ne sera pas oublié. Je vous envoie la liste de ceux à qui je désire d'en donner, ***munus meum ornate verbis***. c'est-à-dire, Monsieur, que je vous prie d'accompagner le tout d'un compliment de ma part. » *Post-scriptum* d'une lettre du 25 février 1689. Jean Rou, *Mémoires*, II, p. 126.

que sous le manteau, dit Ancillon » (1). Il était dédié à Bigot : « Je prens la liberté de vous offrir mes remarques sur le livre de M. Baillet, dit Ménage, étant persuadé qu'elles ne vous déplairont pas puisque vous êtes un de ceux qui m'avez le plus excité à entreprendre cet ouvrage..... Vous m'avez remontré qu'il ne s'agissoit pas de justifier mes écrits; qu'il s'agissait de justifier mes mœurs (2)..... J'ai réfuté ses outrages avec toute sorte de modération; en les réfutant, je l'ai averti charitablement, par occasion, d'un grand nombre de fautes grossières ou plutôt d'un nombre infini de monstres de fautes qui sont dans son livre » (3).

On voit déjà par là quel sera le contenu de l'*Anti-Baillet*. Ajoutons que Ménage va se défendre des plagiats qu'on lui reproche (4), et que comme contrepoids aux critiques de Baillet, il insérera dans son ouvrage toutes les louanges à lui adressées par les Français et les étrangers. C'est une sorte de *liber adoptivus* beaucoup plus étendu que celui qu'il avait publié dans les *Miscellanea* (5).

Dans l'*Anti-Baillet* (6), Ménage donne une lettre de son adversaire datée du 29 mars 1687 où celui-ci fait preuve d'une certaine courtoisie, qui nous gagnerait complètement, si nous n'avions affaire à un homme qui sait persifler à merveille. Il va publier un article sur les *Pseudonymes* et il demande à Ménage de lui donner quelques indications sur ceux que lui-même a adoptés : Janus Capella, Marcus Lici-

(1) *Mémoires concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes célèbres dans la République des Lettres.* 1709. Ancillon, p. 254.

(2) D'après Ménage, Baillet l'aurait accusé d'être un « Pédan », d'avoir « une morale de Païen ». Préface de l'*Anti-Baillet*.

(3) Dédicace à Bigot.

(4) Cf. Chapitre de la Poésie.

(5) 1652.

(6) Edition de 1730.

nius. Il profite de l'occasion pour lui reprocher d'avoir pris en mauvaise part la proposition que lui, Baillet, lui avait jadis faite, c'est-à-dire de publier les remarques sur les *Jugemens des savans*. « C'est un mouvement que m'avait donné le bruit qui couroit alors que vous aviez perdu le désir de les faire imprimer et il étoit fortifié par la crainte quelles ne fussent perdues pour moi et par la passion que j'avois d'en profiter le premier (1).... Je pensois avoir trouvé par ce moyen un expédient fort propre pour faire vos éloges à chaque page ou pour abymer ou couvrir tout ce que j'ay pu dire à votre sujet qui vous ait fait peine ».

Il est fort probable que Baillet n'aurait pas comblé Ménage de louanges autant qu'il veut bien le dire. Il raille sans en avoir l'air, son correspondant sur son désir excessif d'être loué toujours et partout, et l'avertit que si dans quelque ouvrage (l'*Anti-Baillet* n'était pas encore publié) il allègue quelque fausseté, il se réserve quant à lui le droit, n'ayant d'autre but que la vérité, de la faire connaître au public.

C'est donc parce que Ménage a fait dans son *Anti-Baillet* un portrait défavorable de Baillet que celui-ci répondit par un autre ouvrage : *Des Satyres personnelles, traité historique et critique de celles qui portent le nom d'Anti* (2).

(1) On voit bien que Baillet persifle ici Ménage, puisqu'il mit tout en œuvre, afin d'empêcher la publication de l'*Anti-Baillet*.

(2) 1689. Ce livre se compose de quatre entretiens entre quatre personnages : M. de Saint-Yon (qui est Lamoignon) et trois autres personnages Rintail, de Brillat et de Verton qui ne sont que des porte-voix de Baillet. La préface est une lettre deM. de Verton à M. d'Arzeille (anagramme de Dezallier, libraire de Baillet). « Je sais de M. de Rintail que ce seroit causer à M. Baillet un chagrin très sensible de faire porter à mon écrit le titre sur prenant de Prodrome à l'Anti-Ménage. Cette conduite pourroit déterminer le public à croire que M. Baillet se prépareroit à faire porter la peine du talion à M. Ménage, pensée qui ne seroit pas moins injurieuse aux inclinations de M. Baillet et aux dis-

Quoiqu'il en fut, et malgré les vérités un peu crues qu'ils s'étaient dites, les deux adversaires restèrent dans la suite assez tranquilles pour qu'on ait pu voir la possibilité d'une réconciliation entre eux, qui, on ne sait pourquoi, n'eut pas lieu (1).

Dans les différentes affaires que nous avons examinées, Ménage n'a jamais été le provocateur : c'est Chapelain qui essaya de le discréditer auprès de leurs amis communs et de mettre des obstacles à la publication de ses ouvrages, c'est Salo qui jugea trop sévèrement les *Amœnitates*, c'est

positions présentes de son âme qu'elle paroît contraire aux maximes du christianisme et peu conforme même à la politesse du siècle où nous vivons. »

Cela n'empêche pas Baillet, lorsqu'il en vient à parler de l'ouvrage que Ménage a fait contre lui, de le railler très aimablement : « Enfin, Messieurs, vous êtes arrivés jusqu'au dernier des Anti-Personnels, jusqu'au successeur de tant d'avortons de la passion humaine, en un mot jusqu'à l'Anti-Baillet. Il vient de naître enfin après avoir fait subir de longues et cruelles tranchées à la personne à qui il doit la vie. » *Jugemens des Savans*, Ed. 1722, tome VII, p. 339.

Les interlocuteurs comparent Ménage à une femme qui ne voudrait pas accoucher chez elle : « Une femme en cet état qui par un entêtement bizarre refuse de se soumettre aux lois ordinaires que toutes les autres subissent, n'est-elle pas bien à plaindre, lorsque son obstination seule l'oblige de quitter son pays, d'errer comme une fugitive dans les pays étrangers...? Vous m'avouerez que la faute d'uue telle femme, quelque énorme qu'elle ait été, ne diminuë point la compassion que l'on a pour elle. Ceux qui savent l'histoire de l'Anti-Baillet ne me demanderont point l'application de cette comparaison ».

Ils reprochent à Ménage d'avoir écrit un livre visant par son titre, non pas l'ouvrage de Baillet, mais sa propre personne. L'un des interlocuteurs. M. de Rintail conclut ainsi : « Je me suis retranché à vous dire que le titre d'*Anti-Baillet* pourra passer pour le titre d'une satire personnelle, aussi peu pardonnable que les *Anti-Personnels* dont je vous ai donné la liste; au lieu que le titre de *Contre-Jugemens* ou d'*Anti-Critiques* (puisqu'il aime le grec) n'auroit eu rien de plus odieux que les Satires Réelles qui portent le titre d'Anti, auxquelles on ne trouve point à redire tant qu'elles n'attaquent que des Livres, et qu'elles ne regardent pas les choses ».

(1) « Dans la suite, on parla d'un accommodement qui se devoit faire entre M. Ménage et M. Baillet, et on ne sait pas bien ce qui fut cause qu'il ne se fit pas. On croit qu'il y a toujours eu dans le cœur de l'un et de l'autre une disposition très prochaine à l'union et à un parfait oubli de tout ce qui s'était passé de part et d'atre. » *Mémoires* pour servir à la vie de M. Ménage en tête du *Menagiana*, éd. de 1715.

le P. Bouhours qui l'attaqua dans ses *Doutes sur la langue françoise*. c'est Baillet qui s'efforça de ruiner sa réputation de poète. Ce qu'il y a de curieux, c'est que ces démêlés ne furent pas un aliment suffisant pour l'esprit combatif de Ménage. Non seulement nous allons le voir « perdre des amis pour ne pas perdre un bon mot »; mais aussi, en véritable avocat, amateur de contestations et de chicanes, s'immiscer dans une querelle qui fit grand bruit alors, et où il n'était pas en cause: dans le différend entre Costar et Girac.

§ 3. — QUERELLES OÙ L'ENTRAINA SON ESPRIT COMBATIF.

Après la mort de Voiture et la publication de ses œuvres par Martin de Pinchesne, Balzac qui en voyait le succès d'un mauvais œil engagea son ami Girac à dire ce qu'il pensait du poète défunt. Girac, dans une dissertation latine qu'il fit pour complaire à Balzac, déclara que Voiture avait excellé dans le genre amoureux, mais avait été inférieur dans le genre grave. Balzac transmit la dissertation à Costar. Celui-ci, admirateur de Voiture, et autrefois son ami, résolut de défendre sa mémoire (1). Il composa donc une *Défense des Ouvrages de M. Voiture* (2) qui indisposa fort Balzac, parce que, au dire de Tallemant « Costar l'avait fait imprimer avant d'en envoyer la copie manuscrite à M. de Balzac » Ménage nous donne une autre raison du

(1) Le *Menagiana* 1693, p. 198, présente ainsi les faits: « Balzac après avoir obligé M. de Girac à écrire en latin contre les lettres de Voiture, engagea aussi M. Costar à prendre la défense de Voiture et à écrire contre M. de Girac : c'étoit pour s'attirer des louanges de l'un et de l'autre côté ».

(2) 1653, in-4°.

mécontentement de *l'ermite de la Charente*. « Je passois par le Mans dans le temps que la *Défence* fut achevée, M. Costar m'en donna deux exemplaires : l'un pour être envoyé à M. de Pinchesne, neveu de M. de Voiture, et l'autre à M. Conrart. Il me dit qu'il se soumettroit volontiers à tous les changements qu'on y voudroit faire, soit qu'on voulut y ajouter ou retrancher. Une des copies fut communiquée à M. de Balzac qui envoya des corrections. Cependant l'ouvrage s'imprima, et par ce que ses corrections arrivèrent dans le temps que l'impression fut achevée on lui manda qu'elles estoient veneues trop tard et le livre parut tel qu'il étoit, dont il eust quelque chagrin » (1).

Costar composa encore la *Suite de la Deffence de M. Voiture* (2) avant que Girac eut seulement songé à riposter.

La *Suite de la Deffence* était dédiée à Ménage. Costar fut assez habile pour obtenir du lieutenant civil l'interdiction et la saisie de la riposte de son adversaire. Ménage dut applaudir au triomphe de son ami, triomphe qui était un peu le sien, si nous en croyons Gilles Boileau dans son *Avis à M. Menage*, car il reproche à Costar certaines « beveues » dont il rend Ménage responsable, puisque c'est lui qui a revu l'ouvrage du défenseur de Voiture. « Mais comment vous qui avés pris le soin de l'édition de son livre, qui vous estes vanté en tant d'endroits de l'avoir presque refait tout entier et d'y avoir corrigé plus de deux cents fautes... ».

Ce n'était pas d'ailleurs la seule circonstance où Ménage aidait Costar. Titon du Tillet croit (3) que vers 1655 Ménage

(1) *Menagiana*, 198-9.
(2) 1654, in-4°.
(3) *Parnasse françois*, 1772, p. 438.

fut seul chargé par Colbert et Mazarin de rédiger un rôle de gens de lettres de l'époque, « comme celui qui les connaissait le mieux, puisqu'il avait correspondance non seulement avec ceux de Paris et des provinces, mais aussi avec les étrangers ». En réalité ce fut Costar qu'on en chargea, seulement Ménage y collabora pour une forte part. « J'y travaillay pendant trois mois, parce qu'il s'en rapporta à moy, qui avois plus d'habitude que luy à Paris, et plus de connaissance de ceux qui étoient dans les provinces » (1).

Ce mémoire de Costar divise les auteurs en diverses catégories; Ménage y est placé parmi « les plus savants en beaucoup de choses et les plus universels » après Bigot, car, dit Costar « on lui ferait injustice si on ne le mettait pas immédiatement après cet excellent homme, car il est un second prodige de science » (2).

Ce fut donc peut-être par reconnaissance de sa collaboration, peut-être aussi pour le consoler de ne pas l'avoir mis au premier rang, ou plus simplement parce qu'ils étaient les amis communs du poète défunt que Costar dédia encore à Ménage son *Apologie* (3).

L'état de guerre, la polémique, avons-nous dit (et l'histoire de ce débat suffirait à le montrer) plaît à Ménage. Tout autre que lui, qui, par un concours malheurenx de circonstances aurait été amené à blesser un de ses amis, aurait usé à l'avenir vis-à-vis de lui de tous les ménagements possibles. Ménage au contraire, comme nous allons le voir,

(1) *Menagiana*, 1693, p. 441.

(2) Desmolets, *Continuation des Mémoires de Sallengre*. 1725, 4e vol., p. 332.

(3) 1657. Costar avait publié en 1655 les *Entretiens de M. de Voiture et de M. Costar*, la même année avait paru la *Response du sieur de Girac à la Défense des œuvres de M. de Voiture faite par M. Costar*. In-4°.

à peine réconcilié avec Cotin, ne craindra pas de se l'aliéner à nouveau en lui décochant, non sans un malin plaisir, force épigrammes.

Ménage était lié avec Cotin, au début du moins, de cette amitié mondaine, superficielle, qui naît presque fatalement entre gens fréquentant les mêmes salons. Tous deux étaient hôtes assidus de l'hôtel de Rambouillet, tous deux par leur esprit faisaient les délices des réunions qui se tenaient au Luxembourg chez la grande Mademoiselle. Mais petit à petit une certaine similitude d'esprit, peut-être aussi quelques attaques dont ils avaient été l'objet, les amenèrent à se lier plus étroitement, à faire cause commune. On connaît l'humeur satirique, agressive de Ménage, on connaît moins, l'esprit combatif de Cotin. A nos yeux il passe toujours pour une victime, parce que nous sommes hantés par le souvenir des *Femmes savantes*, mais qu'on y prenne garde, cette pièce n'a été de la part de Molière qu'une riposte.

A en croire les *Ana*, Ménage et Cotin auraient essayé de desservir Molière auprès de la marquise de Rambouillet : « Molière y (à l'hôtel de Rambouillet) eut un grand accès et y étoit fort bien venu; mais lui ayant été dit quelques railleries piquantes de la part de Cotin et de Ménage, il n'y mit plus le pied » (1). Ils ne s'arrêtèrent pas en si bon chemin. En 1666, après la représentation du *Misanthrope*, ils cherchèrent, suivant d'Olivet, à indisposer le duc de Montausier contre Molière, sans y réussir d'ailleurs, en prétendant que c'était lui que le poète comique avait voulu jouer. C'eût été assez pour mettre à bout l'homme le plus patient. Mais Cotin essayait de nuire à Molière aussi par ses écrits; dans la *Critique désintéressée sur les satires du*

(1) *Carpentariana*. Amsterdam, 1741, p. 55.

temps (1), il arrangeait les comédiens de belle façon : « Que peut-on répondre à des gens qui sont déclarés infâmes par les lois, même des païens? Que peut-on dire contre ceux à qui l'on ne peut rien dire de pis que leur nom? » Et dans le même ouvrage, il augmentait le mépris que Boileau avait pour lui, en l'appelant le sieur des Vipereaux (2).

Quel était donc le crime de Molière aux yeux de Ménage et de Cotin? Sans doute il s'était montré trop franc dans les jugements qu'il portait sur les deux amis. Leurs sourdes menées lui inspira le désir de se venger. Mais il attendait l'occasion de le faire d'une manière spirituelle. Elle lui fut bientôt fournie.

Cotin était le poète favori de M^lle^ de Montpensier; ses amies et elle étaient enthousiastes de ses vers et s'en disputaient les dédicaces. A peine paraissait-il qu'on le forçait à dire quelque chose. Il résistait d'abord, pour la forme, à une tyrannie si agréable à son amour-propre; puis il s'exécutait, un hasard providentiel voulant qu'il eût toujours sur lui de l'inédit. Un jour donc il lut au Luxembourg un « *Sonnet à M^lle^ de Longueville, à présent duchesse de Nemours, sur sa fièvre quarte.* » Ce sonnet avait d'abord couru sans nom d'auteur, non pas que celui-ci fût modeste — ce n'était pas le faible de Cotin — mais il avait voulu, en la circonstance, jouir d'un succès que lui acquerrait non l'éclat de son nom, mais le seul mérite de ses vers. Il y réussit pleinement, ce fut un véritable triomphe. Et ce jour-là, sans doute, il ne put résister aux sollicitations de ses admiratrices, il fut obligé de dire outre le sonnet, d'au-

(1) *Critique desintéressée sur les Satires du temps*, sans nom d'auteur, ni lieu, ni date. (Probablement de 1666), in-8° de 63 pages.

(2) *Despréaux ou la Satire des Satires*, in-12 de 12 pages. 8° 1666.

tres poésies, peut-être même celle qu'on trouve chez Molière : *Sonnet sur un carrosse de couleur amarante acheté pour une dame.*

Sur ces entrefaites Ménage entra. Il débita maint compliment à la ronde et se montra particulièrement aimable pour Cotin qui lui rendit la pareille, comme il sied entre poètes qui ont coutume de faire de courtois assauts d'esprit. L'auteur de l'épigramme sur le carrosse était impatient de connaître l'avis du nouvel arrivant sur ses vers : « Mademoiselle les fit voir à Ménage sans lui en nommer l'auteur. Ménage les trouva ce qu'effectivement ils étaient, détestables. Là-dessus nos deux poètes se dirent à peu près l'un à l'autre les douceurs que Molière a si agréablement rimées » (1). On voit la scène qui s'ensuivit, Molière en a fait un tableau inoubliable.

En 1666 parut un libelle de Cotin contre Ménage, intitulé « *La Ménagerie* » (2). Etait-ce une revanche que prenait Cotin, ayant toujours sur le cœur la fâcheuse affaire de chez M^lle^ de Montpensier? Non, depuis lors, il s'était réconcilié avec Ménage. Mais celui-ci venait de le provoquer tout gratuitement.

Comme son amie, M^lle^ de Scudéry était devenue sourde, Cotin voulut excuser cette infirmité d'une manière spirituelle en lui dédiant le quatrain suivant :

Pour un mal d'oreilles,
Suivre la Muse est une erreur bien lourde,
De ses faveurs voyez le fruit.
Les escrits de Sapho menèrent tant de bruit
Que cette nymphe en devint sourde.

(1) Pellisson et d'Olivet. *Histoire de l'Académie*, tome II, page 159.

(2) 1666. La Haye. Imprimé par les Antiménagistes de la rue des Mauvais Garçons, à l'Enseigne de la Corneille d'Esope, chez le Pédant démonté, à Cosmopolis. Dédié à son altesse Royale Mademoiselle.

Ménage, qui était lié lui aussi avec Mlle de Scudéry, trouva ces vers déplacés et décocha plusieurs épigrammes à Cotin (1).

Celui-ci, vivement mortifié, composa « son libelle ». Il n'eut pas grand succès, au dire du *Journal des Savans :* « *La Ménagerie* de l'abbé Cotin n'eut pas grand cours » (2). Et cela ne nous étonne pas, ce n'est qu'un ramassis de calomnies et de railleries dépourvues de tout sel. Mais sans se prononcer sur la valeur de son ouvrage, l'auteur nous explique ce que veut dire le titre : *La Ménagerie.*

« J'appelle ainsy un petit recueil de vers que mes amys et moi avons faits en faveur du fameux Monsieur Ménage, lequel a cherché querelle avec moy et l'a trouvée. Ce galant homme a fait contre moy un épigramme de 18 vers qu'à cause de sa bigarrure de Latin et de Grec, je nomme un épigramme à la Suisse, où il luy a pleu de me traiter obligeamment de brutal et d'insensé comme ayant attenté à l'honneur de la divine Mademoiselle. Et cela pour avoir tourné à la gloire de son Esprit un deffaut purement de corps... » (3)

Dans l'*Avis au Lecteur*, Cotin nous dit : « Je pensois que toute *La Ménagerie* fût achevée, quand on m'a averti qu'après les *Précieuses* (4). on doit jouer chez Molière *Mé-*

(1) *Poemata*, page 116. Il y en a une de 18 vers. En voici une moins longue. Ep. LXV.

Falleris haud surda est Scuderia sibila et audit.
Excipit intrantem te quibus Aula procax.
Sed mala cum recitas quæ scribis carmina demens,
Tunc puto se surdis auribus esse velit.

(2) *Journal des Savans*, août 1692, p. 368.

(3) La *Ménagerie*. Début.

(4) Les *Précieuses* ont été jouées pour la première fois en 1659. MM. Despois et Mesnard dans leur édition des *Œuvres* de Molière s'appuient sur le passage que nous venons de citer et sur cette date, pour déclarer que la

nage hypercritique, le *Faux savant* et le *Pédant Coquet : Vivat!* »

Hélas! Cotin ne devait pas exulter longtemps. En 1672, parurent les *Femmes savantes*. Molière le mettait sur la scène pour le ridiculiser. Le doute n'était pas possible. Trissotin, c'était lui, Cotin. La scène du sonnet était le portrait fidèle de l'altercation survenue entre Ménage et lui chez M^lle^ de Montpensier (1). La seule consolation qui lui était réservée, c'est que son adversaire n'était pas épargné. Vadius, c'était Ménage.

Si les deux victimes conservèrent encore quelque doute sur les véritables intentions de Molière (celui-ci avait déclaré qu'il n'avait pas eu l'idée de faire de personnalités), les contemporains, eux, surent à quoi s'en tenir. Dans son *Dictionnaire*, Richelet, à l'article *affaire*, dans l'expression *chercher affaire à quelqu'un*, parla du démêlé de Ménage et de Cotin et de la comédie de Molière. Dans l'édition de Genève (2), au mot *s'adresser* (attaquer une personne qui ne vous a rien fait), on trouve ces lignes : « Ménage et Cotin se sont, par plaisir, adressés à Molière, et Molière qui étoit sensible et qui d'ailleurs étoit sollicité par Despréaux, les a bernés dans la comédie des *Femmes savantes*, Ménage, sous le nom de Vadius, et Cotin, sous celui de Trissotin. »

Il n'est pas douteux pour nous que Vadius ne soit

Ménagerie est de 1659 et non de 1666. Mais il ne faut pas oublier que les *Précieuses ridicules* ont été jouées plusieurs fois et notamment en 1666. C'est probablement après une de ces reprises que Cotin espérait voir Ménage porté sur la scène.

(1) Saint-Evremond avait traité cette scène dans sa comédie des *Académistes* acte 1, scène 2.

(2) 1693.

Ménage. Tous deux sont savants en grec, fiers de leurs églogues ; tous deux sont accusés de plagiats.

Ménage affectait cependant, et on ne peut lui en vouloir, de ne point se reconnaître. Le *Menagiana* lui fait dire, non sans apparence de raison : « L'on veut me faire accroire que je suis le savant qui parle d'un ton doux. Ce sont choses que Molière désavouoit » (1). Les compliments qu'on trouve dans ce recueil, adressés à Molière, sont sûrement un écho des paroles flatteuses que Ménage débitait à l'auteur des *Femmes Savantes*, dans l'espoir d'obtenir du poète un aveu formel qu'il n'avait pas voulu le jouer, ou tout au moins dans le but de faire croire au public qu'il n'avait rien à reprocher à Molière : « La prose de Molière vaut beaucoup mieux que ses vers. Je lisois hier son *Tartufe*. Je lui en avois autrefois entendu lire trois actes chez M. de Mommor... Je dis à M. le premier président Lamoignon, lorsqu'il empêcha qu'on ne la jouât, qu'elle étoit une pièce dont la morale étoit excellente, et qu'il n'y avoit rien qui ne put être utile au public » (2). Il semble, au contraire, toujours suivant *le Menagiana*, que Ménage n'ait fait aucune difficulté pour reconnaître dans Trissotin l'abbé Cotin. « Le Trissotin de cette même Comédie (*les Femmes savantes*) est l'abbé Cotin, jusque là que Molière fit acheter un de ses habits pour le faire porter à celui qui faisoit ce personnage dans sa piéce ».

(1) *Menagiana*, III, p. 23.

(2) *Menagiana*, I, p. 144. Cf. encore le *Menagiana*, III, p. 23. « J'étois à la première représentation, le 18 novembre 1659, des *Précieuses ridicules*, de Molière, au Petit-Bourbon... La pièce fut jouée avec un applaudissement général et j'en fus si satisfait en mon particulier que je vis dès lors l'effet qu'elle alloit produire. Au sortir de la Comédie, prenant M. Chapelain par la main : « Monsieur, lui dis-je, nous approuvions vous et moi toutes les sottises qui viennent d'être critiquées si finement et avec tant de bon sens ;

C'est peut-être parce qu'il considérait que Cotin était la seule victime de Molière, que Ménage, par pitié, ne lui garda pas rancune de *La Ménagerie*. En effet, dans l'*Anti-Baillet*, il mettra Cotin au nombre des personnages qui ont daigné honorer ses vers de leur approbation. Il n'avait pas épargné le pauvre abbé, il lui devait bien quelque compensation. Ménage, d'ailleurs, n'était pas rancunier. C'est ainsi qu'à l'en croire il ne rompit avec un des hôtes assidus des *Mercuriales*, Jean Bernier, que par égard pour ses amis que celui-ci avait offensés et non par rancune personnelle.

Un médecin de Blois, Jean Bernier, qui préparait des *Essais de médecine*, rendait fréquemment visite à Ménage. A la même époque, celui-ci travaillait à une histoire des vieux médecins grecs et latins. Tous deux se donnaient des conseils ; leur entente aurait été parfaite si Ménage ne s'était laissé souvent aller à railler les médecins, et n'avait souffert qu'on les raillât au sein même de ses *Mercuriales*, et cela devant Bernier. Celui-ci prit enfin la mouche. Malgré toute la considération qu'il avait pour Ménage (1), il ne put s'empêcher d'ajouter à ses *Supplémens au livre des Essais de médecine* deux lettres dont l'une était intitulée : *Lettre d'un médecin demeurant à Paris à un abbé de distinction*.

mais, croyez-moi, pour me servir de ce que Saint-Remi dit à Clovis, il nous faudra brûler ce que nous avons adoré et adorer ce que nous avons brûlé. » Est-il besoin de dire que ce passage est très suspect ? Chapelain était brouillé avec Ménage avant la représentation des *Précieuses*. Cependant, on doit y voir l'écho des conversations de Ménage, qui devant le triomphe de Molière, se rangeait de son côté et s'efforçait de paraître son ami et son admirateur.

(1) Dans la Préface des *Supplémens au livre des Essais de Médecine*, Paris, 1691. Bernier écrit : « Ce n'est pas sans raison que de grands personnages de notre temps ont dit des premières éditions des grands ouvrages qu'elles ne servaient qu'à les mettre au net. » Il cite en marge le nom de Ménage.

Bernier avait aussi l'humeur très satirique, et l'on pense bien qu'il n'épargna pas dans cette missive, l'abbé à qui elle était adressée. Il commença par lui reprocher son impolitesse. « La médecine est plus honnête et plus chrétienne que vous ne croyez. Elle vous a envoyé plusieurs fois de ses livres et vous envoye encore celui-cy, quoique vous ne lui ayez jamais envoyé les vôtres... » D'ailleurs, quel mal lui avaient fait les médecins pour aller crier partout que leurs soins étaient indignes de salaire?

C'étaient là des reproches qui devaient laisser insensible celui à qui ils étaient adressés. En voici qui durent piquer au vif son amour-propre : « Si on ne regardoit l'obscurité de la salle de vos assemblées comme ces nuits du Corrège qui ne sont éclairées que de la lumière qui rejalit du chef du principal personnage, pourroit-on s'exposer à y entendre des pauvretés continuelles, particulièrement sur le fait de la médecine? Car si on compte quelques personnes de mérite, qu'est-ce que le reste et, entre autres, certains pauvres Nouvellistes (1), qui veulent juger de ce qu'ils ne connaissent pas. On tâcheroit de les payer de raison s'ils vouloient un peu faire ferme : mais, pourvu qu'ils tirent comme des carabins un méchant coup contre la médecine et le médecin, les voilà aussi-tost en fuite et contens... »

Que Ménage raille les médecins, passe encore, car dans les cercles littéraires « celuy qui donne le feu et les chandelles croit avoir droit de dire tout ce qui lui plaît », mais

(1) Boileau n'est pas plus aimable que Baillet pour les hôtes de Ménage : *Sat. IV*, vers 92.

Chapelain veut rimer....
Mais bien que ses durs vers d'épithètes enflés
Soient des moindres grimauds chez Ménage sifflés.

qu'il ne tolère plus que la principale distraction des assemblées qui se tiennent chez lui soit de tourner les médecins en ridicule : « Vostre Académie, lui dit-il, loin de vouloir se divertir aux dépens de la Médecine, auroit grand besoin des secours de l'art pour purger le phlegme, la bile et les autres humeurs qui la gastent. »

Le *Menagiana* nous fait connaître la fin de l'altercation. Ménage pria Bernier de ne plus revenir chez lui, (Bernier ayant eu l'audace de s'y représenter, malgré ce qu'il avait écrit sur les personnes qui fréquentaient les Mercuriales) ; ses amis, disait-il, auraient « sujet de se plaindre » (1), s'il souffrait que leur calomniateur continuât à lui rendre visite.

Sans aucun doute, si Ménage en a usé si sévèrement avec Bernier qui, par ses railleries, ne lui avait rendu somme toute que la monnaie de sa pièce, c'est qu'il avait été vivement blessé de voir critiquer ses Mercuriales. Il n'eût certainement pas ce bel air d'insouciance que lui prête le *Menagiana*. Comme on l'avertissait de l'intention de Bernier d'écrire quelque chose contre lui, il répondit : « M. Bernier doit savoir de quel bois je me chauffe. En effet, fait-on ajouter à Ménage, lorsqu'il venoit chez moi, il tenoit toujours tout le feu, de sorte qu'on ne pouvait se chauffer quand il y étoit » (2).

Ce fut Bernier qui eut le dernier mot dans ce débat. Sa victoire fut facile et ne fait pas honneur à son courage.

Ménage était mort lorsque le médecin de Blois publia un livre injurieux pour sa mémoire (3). Certes, Ménage n'igno-

(1) *Menagiana*, 1693, p. 275-276.

(2) *Menagiana*, 1715, II, p. 60.

(3) *Anti-Menagiana*, où l'on cherche ces bons mots, ces pensées judicieuses et tout ce que l'affiche du *Menagiana* nous a promis (Paris, 1693, in-12).

rait pas les intentions de Bernier; peut-être avait-il entendu parler, avant sa mort, du livre même qu'allait publier son adversaire; en tout cas, il devait dédaigner ces attaques partant d'un homme trop bas pour lui. « *Vir levis armaturæ* », c'est ainsi qu'il avait appelé Bernier.

Ménage, comme on a pu s'en rendre compte par l'exposé de ces différentes querelles, n'était pas de ceux qui ripostent à toutes les attaques ou qui les dédaignent de parti pris. Le *Journal des Savans* en faisait la remarque dans un article du 15 août 1692, et comme c'est un écho des opinions contemporaines, nous nous en voudrions de ne pas en citer quelques lignes pour conclure : « Jamais personne ne parla avec moins d'uniformité ni de conséquence que fit M. Ménage sur les livres qui parurent contre lui. Tantôt il proteste qu'il ne les a point lus et ne les veut point lire, tantôt il a du mépris pour leurs auteurs. Tantôt il y répond avec une sensibilité qui ne montre que trop combien il s'en tenoit offensé. Tantôt il se plaint des libelles faits pour le diffamer, et tantôt il assure qu'ils lui sont plus glorieux que les livres faits à sa louange. Tantôt il dit qu'il tire trop de gloire de ceux qui écrivent contre lui pour écrire contre eux; et il y écrit pourtant. »

LIVRE II

MÉNAGE ÉTYMOLOGISTE

CHAPITRE PREMIER

L'Étymologie avant Ménage

Avant de montrer en quoi a consisté l'œuvre étymologique de Ménage, et les services qu'il a pu rendre à cette science que plusieurs siècles d'études n'ont pas encore épuisée, il nous faut retourner en arrière et remonter jusqu'au commencement du XVI^e^ siècle, lorsque s'agite pour la première fois la discussion de l'origine de la langue française.

Si nous voulions parler de toutes les origines fantaisistes qu'on a attribuées aux Français — et partant à leur langue — nous devrions mentionner aussi l'idée de Ronsard, qui voyait dans ses concitoyens des descendants de Francus, petit-fils d'Hector, le héros de la guerre de Troie; Jean Lemaire de Belges et son école, ne doutaient non plus de l'origine troyenne de la langue et du peuple français.

Heureusement, ces idées là n'eurent qu'un temps; elles reposaient non sur une étude critique, mais sur la vanité

pédantesque et puérile de savants qui, ne pouvant prouver que le français avait été la première langue parlée à la création du monde, essayaient au moins de le rattacher à l'origine considérée alors comme la plus glorieuse, l'origine troyenne.

D'autres, se fondant sur ce passage de la Bible, où il est dit que la langue hébraïque est la mère de toutes les autres, voulaient en dériver la langue française. Cette idée eut cours pendant tout le XVI^e^ siècle, et même au début du XVII^e^; en 1610, Guichard publia un livre de l'*Harmonie étymologique des langues* (1), pour prouver que toutes les langues de la création dérivaient de l'hébreu.

Pour Guichard, aucun des auteurs anciens qui se sont occupés d'étymologies, n'a pu trouver la véritable origine des mots, parce que tous étaient « destituez de la connoissance de la langue hébraïque, à laquelle seule ils eussent peu comme au but addresser leur intention. Maintenant, depuis que par la grâce de Dieu sa parole nous a esté révélée en langue hébraïque, tous ont reconnu facilement que de ceste langue procédoit toutes les autres en antiquité » (2).

C'est lors de l'édification de la tour de Babel que la langue hébraïque, transmise par Adam à ses descendants, aurait été corrompue, pour donner naissance à une foule d'autres. Chacune d'entre elles garde quelque vestige de cette corruption, au moyen duquel on peut remonter jusqu'à l'origine hébraïque.

(1) *L'harmonie étymologique des langues hébraïque, chaldaïque, syriaque*... etc., en laquelle par plusieurs Antiquitez et Etymologies de toute sorte se demonstre evidemment que toutes les langues sont descendues de l'Hébraïque. Par Estienne Guichard, à Paris, 1610.

(2) *Op. c.* Préface.

Sous ce nom de langue hébraïque, Guichard entend aussi la Chaldaïque et la Syriaque, car elles ne forment qu'une « en substance », dit-il. Il dérive donc de l'hébreu, non seulement les langues qu'il appelle « vulgaires » comme l'italien, l'espagnol, le français, l'allemand, le flamand et l'anglais, mais aussi les « langues principales et plus célèbres » les langues grecque et latine, formées par corruption de la langue hébraïque.

Il avoue cependant qu'il existe de notables différences entre les mots hébreux et ceux des autres langues ; il les explique par « addition, substraction, transposition et inversion des lettres » ; mais somme toute, ces différences existent, parce que les Hébreux écrivent de droite à gauche et les autres peuples, de gauche à droite !

S'attacher à montrer l'inanité de pareilles idées serait inutile, car il y a longtemps qu'elles ont croulé d'elle-mêmes : cependant, ceux mêmes qui ont rattaché à la langue latine l'origine du français, ont cru retrouver dans ce dernier un bon nombre de mots hébreux. Sylvius, dit : « *Similiter quibus figuris tum græcis tum latinis usa Gallia, græcas dictiones pariter et Latinas in suum idiωma fœlicitate ea transcripsit, ut nullum propè verbum sit, quod Græcis et Latinis non debeamus. Nec desunt tamen quae Hebræis accepta referimus sed non admodum multa* » (1).

Une autre idée qui eut du crédit pendant longtemps, et que partagèrent des savants de la valeur d'Henri Estienne fut celle qui présentait le français comme descendant du grec. Les adeptes de cette théorie ne se rendaient point compte des

(1) *Jacobi Sylvii Ambiani* In linguam gallicam Isagωge, *una cum ejusdem Grammatica Latinogallica, ex Hebræis Græcis et Latinis authoribus. — Parisiis ex officina Roberti Stephani*, 1531, p. 9-10.

règles phonétiques qui régissent les transformations des langues et toute notion de méthode leur faisait le plus souvent défaut. Ils se bornaient à regarder l'analogie extérieure des mots, la ressemblance phonétique, et quelquefois l'identité du sens ; et allaient même jusqu'à trouver superflu d'expliquer quelles règles avaient présidé au changement des mots du grec en français.

Comment personne ne s'est-il aperçu, que ce qu'on faisait en France pour le français, quelqu'autre savant pouvait aussi le faire pour sa langue maternelle, la montrer en parfaite conformité avec le grec, en se servant des mêmes arguments que les Français? En effet, cela fut tenté par Ritzius, pour le hollandais; par Morosini, pour l'italien; par Skynner, pour l'anglais, par Matule et Aldrete pour l'espagnol.

C'est à peine au XVII^e^ siècle que fut émise cette théorie suivant laquelle le français est dérivé du latin *vulgaire*, parlé en Gaule. Diversement prononcé par les générations successives qui, d'âge en âge, en ont modifié le vocabulaire et la grammaire, ce latin vulgaire est devenu le français (1).

Il faut donc admettre que le latin s'est substitué peu à peu au gaulois, mais que cette substitution ne s'est faite que très lentement, le roman n'apparaissant qu'au VIII^e^ siècle, avec le *Glossaire de Cassel*, roman-allemand; et d'une

(1) Ces changements furent souvent si profonds, qu'il est difficile de reconnaître un mot français quelconque dans son original latin; mais comme d'une part, les lois phonétiques sont actuellement connues, et que d'autre part on se sert de la méthode comparative, il y a relativement peu de mots dont l'origine soit encore un problème. Cette méthode comparative consiste à chercher si le mot latin qu'on croit être l'original d'un mot, français par exemple, a donné naissance à un autre mot dans la série des langues néo-romanes.

façon beaucoup plus déterminée dans les *Serments de Strasbourg*, de 842.

Cette théorie, admise aujourd'hui par tout le monde était tout à fait inconnue au XVI^e siècle. Et l'idée de tirer le français du grec, sourit alors à beaucoup de savants.

Budé, un des premiers, eut l'idée de donner le grec et le latin comme base à la langue française, et, comme la plupart de ses contemporains, il écrivit en latin. Il parle de philologie un peu partout; pour lui, ne pas connaître l'homme et la destinée humaine, est un vrai crime, un crime de lèse-philologie : « *At vero suimet ipsius, rerumque humanarum ignoratio, nihil aliud quam mulcta quædam est numinis philologiæ, vel neglecti, vel minus religiose culti* » (1).

Tout en rattachant le français au grec, il ne pose pas des principes aussi absolus que ses successeurs. On s'attendrait, en effet, à ce que dans son ouvrage *De Philologia* (1532), il ne parlât que de philologie; en réalité, c'est un dialogue entre François I^er et Budé, sur l'étude des bonnes lettres. Dans un chapitre consacré à la richesse de la langue française, il a intercalé une théorie complète de la chasse (2), écrite dans l'intention de montrer que le latin avait un fonds suffisant d'expresions pour subvenir à tous les besoins.

La philologie étant dédaignée par les grands, c'est à eux que Budé la recommande, afin de les y intéresser; il se plaint que toutes les carrières soient encouragées, celle des lettres exceptée; mais, le roi lui ayant promis de fonder un

(1) *De studio literarum recte instituendo*, 1532, X verso.

(2) Le Roy, sur l'ordre de Charles IV, en a traduit en 1572 un chapitre sous ce titre : *Traité de la vénerie*, imprimé à Paris en 1861, in-8°

collège, Budé se console dans l'espoir que cette promesse sera réalisée. Il voudrait que les savants formassent un quatrième ordre dans l'Etat, et que des honneurs leur fussent accordés; car, si trop peu de personnes s'occupent de philologie, c'est qu'elle ne procure ni richesses, ni honneurs, dit-il, par opposition à la théologie, qui procure les deux, ou à la médecine, qui procure au moins la richesse.

Périon publie, en 1554, un traité (1), divisé en quatre livres, sur l'origine de la langue française, dont il se propose de démontrer la parenté avec le grec : « *Tum, ego, quoniam, inquam, sermonem quo in Gallia utimur, e græco magna ex parte fluxisse docendum suscepi, hoc me ita recte facturum arbitror, si id maximis gravissimisque rationibus confirmavero* » (2).

Pour y arriver, il annonce qu'il veut travailler dans le même sens que Budé, qui avait déjà prouvé que la plus grande partie de la langue française venait du grec, et il espère qu'on lui en saura gré : « ..... *et multos mihi gratiam habituros esse, sperem.* »

Il admet la confusion des langues, lors de l'édification de la tour de Babel (3); mais, dit-il, si Dieu a tellement altéré cette première langue qu'on ne s'entendait plus les uns les autres, pourquoi cette langue originaire aurait-elle été l'hébraïque plutôt que la grecque ou la latine ? (4) Il n'admet pas que ç'ait été l'hébreu (5) et lui enlève non seu-

(1) *Joachimi Perionii Benedictini Cormæriacensi « Dialogorum de linguæ Gallicæ origine, ejusque cum græca cognatione, libri quatuor », Parisiis, 1554.*
(2) *Op. c.*, p. 3 r°.
(3) *Id.*, p. 3 v°.
(4) *Id.*, p. 4 r°.
(5) *Id.*, p. 9 r°.

lement la primordialité, mais aussi la gloire que voudra lui rendre plus tard Guichard, d'avoir donné naissance au français : « *Gallicum nostrum ab eo non habuisse originem.* »

Les théories de Périon étant exposées sous forme de dialogues, il arrive facilement, après avoir écarté la langue hébraïque, à se faire demander par son interlocuteur s'il ne faut pas considérer le grec comme langue-mère du français. La réponse est évidemment affirmative, et, par diverses déductions, Périon essaie de prouver que le français a une grande affinité avec le grec « *Societatem et quasi cognationem* » (1), et, pour que ses preuves aient plus de poids, il remonte simplement au Déluge et aux trois fils de Noé : Sem, Cham et Japhet! De là, il passe aux Gaulois qui, selon lui, doivent leur nom à un certain *Gallus* ou *Gallates* (2), tout comme les Hébreux doivent le leur à *Heberus* ou *Hebrus*, les Espagnols à *Hispalus*, etc.

Il ne connaît rien de certain sur la langue des premiers habitants, mais, selon lui, elle doit présenter de grandes affinités avec le grec, du moment que les Druides se servaient de cette langue dans leurs enseignements (3), et que, les expressions grecques ont passé dans la langue gauloise, ce qu'il commence bientôt à « prouver » :

Exomnyer, dit-il, doit être écrit par *m* et *y*, à cause de son origine, qui est le mot grec ἐξόμνυσθαι; *plaider*, viendrait du verbe grec πλητιτίζεσθαι, par le changement de η en *e* et de

(1) *Op. c.*, p. 11 v°.
(2) *Op. c.*, p. 16 v°.
(3) « .... *magnus adolescentium numerus, qui ad Druides disciplinæ causa, quemadmodum Cæsar scribit, concurrebant, in quo nonnuli vicenos annos permanere solebant, Druides autem eos docentes Græco sermone utebantur.* » Ibid., p. 36 r°.

τ en *d*; *car*, serait dérivé du grec γάρ (1); *coin*, de γωνία et ainsi de suite. Il lui suffit que γωνία veuille dire *angle* en grec, et que les sons de ce mot et de coin se correspondent à peu près pour déclarer que l'un dérive de l'autre. Mais comment cette dérivation s'est-elle effectuée, quelles règles y ont présidé ? Ces règles s'appliquent-elles à tous les cas analogues ? C'est ce que Périon ne cherche pas à savoir; et il le cherche d'autant moins que cela le ferait vraisemblablement sortir du cadre de sa théorie : le français est formé du gaulois qui dérive du grec ; il essaie donc, par tous les moyens, d'arriver à une conclusion qui ne démente pas ses principes.

Sa théorie phonétique est tout aussi fausse que ses étymologies ; pour lui, les voyelles α, ε, ι, ο, et υ ne peuvent changer en d'autres lettres qu'en leurs correspondantes latines : α devenir *a*, ε = *e*, ι = *i*, ο et ω = *o*. Il n'admet qu'une exception, la transformation de α en *e* à la fin d'un mot comme *selle*, qu'il dérive de ἕλλα.

Sa phonétique est-elle défectueuse parce ce que ses étymologies sont fausses, ou donne-t-il de fausses étymologies parce qu'il ne connaît pas les principes de la phonétique ? Chez lui, les modifications phonétiques s'opèrent selon les besoins du moment ; pour tirer le mot *foison* du mot grec φορά, il changera le ρ en *s*, le ο en *oi*, le α en *o*, ajoutera un *n*, et le mot sortira de la combinaison. Toute méthode étymologique, et toute connaissance phonétique manquent à Périon ; insister davantage serait superflu ; d'ailleurs, ses idées ont été reprises et amplifiées par Trippault et adoptées en grande partie par Henri Estienne.

(1) *Op. c.*, p, 41 r°.

On est en droit de se demander comment un esprit aussi éclairé que celui d'*Henri Estienne*, a pu partager les erreements de Périon ! Cela tient peut-être à son éducation, qui a été toute grecque au début, car il s'est livré à l'étude du grec, tandis que le latin était pour lui comme sa langue maternelle. A son avis, la langue grecque est parfaite entre toutes; les autres langues, le latin compris, sont inférieures, non seulement au grec, mais aussi au français, qui « meritoit de tenir le second lieu entre tous les langages qui ont jamais esté, et le premier entre ceux qui sont aujourd'huy » (1).

Pour établir la suprématie du grec, il lui accorde au plus haut degré la richesse et l'harmonie; mais, comme dit M. Clément (2), « il est assez malaisé de décider de l'harmonie d'une langue vivante : l'oreille de chacun s'étant habituée au son de sa langue maternelle, jugera toujours les sons d'une autre langue plus ou moins « étranges ». A plus forte raison devons-nous renoncer à savoir ce qu'était une langue morte ». Henri Estienne a été si loin dans son amour du grec, qu'il en a voulu montrer la conformité avec le français, ou plutôt le contraire (3) ; il a divisé son ouvrage en trois livres dont « ..... le troisième contient plusieurs mots françois, les uns pris du grec *entierement*, les autres en partie ».

L'erreur d'Henri Estienne n'a pas consisté en ce qu'il a

(1) *Précellence du langage françois*, éd. Feugère, 1850, p. 35.

(2) *H. Estienne et son œuvre française*. 1898, p. 199.

(3) *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec*. — En ce traicté sont descouverts quelques secrets tant de la langue grecque que de la françoise, duquel l'auteur est Henri Estienne. — A Paris. Par Robert Estienne, 1569 (La première édition aurait été publiée en 1565).

attribué au grec cette perfection que ne possédait nulle autre (1), mais en ce qu'il lui a accordé une trop large part dans la formation du vocabulaire français. Si des mots grecs y ont persisté, depuis la colonisation des côtes de la Provence par les Grecs, ces mots sont peu nombreux, et ne peuvent servir de fonds à la théorie chère aux gréciseurs du XVI^e^ siècle ; plus nombreux, et de beaucoup, sont ceux qui ont été transmis par l'intermédiaire de la langue latine. H. Estienne, dans la liste qu'il plaçe à la fin de sa *Conformité* (2), dérive plus volontiers du grec, même les mots dont il donne le radical latin. Ainsi, il fait venir ***bailler*** de βάλλειν ; ***aigre*** de ἄγριος ; ***balance*** de τάλαντον ; ***chef*** de κεφαλή (3).

Souvent, l'étymologie grecque qu'il avance ne lui agrée pas, et alors il ajoute *selon aucuns ;* comme ***acier*** de ἀκίς, selon aucuns ; ***fagot*** de φάκελος ; ***renier*** de ἀρνεῖσθαι ; ***guerre*** de γέρρον.

D'autres fois, il se sert de l'intermédiaire du latin, pour montrer le rapprochement entre le français et le grec; ainsi, parce qu'on dit en français *Alexandre,* en grec Ἀλέξανδρος et en latin *Alexander,* il croit que c'est par affinité de langues que nous plaçons le *r* avant la fin du mot comme les Grecs, et non pas à la fin, comme les Latins (4). Il trouve des mots qu'il pourrait rattacher à un

(1) « La langue grecque est la roine des langues, et... si la perfection se doibt cercher en aucune, c'est en ceste-là qu'elle se trouvera ».

(2) Recueil alphabétique des mots françois, les uns pris du grec entièrement, les autres en partie, etc., p. 150.

(3) *Crouler* de κρούειν, *drame* de δραχμή, et *dru* de ἁδρός, après avoir déclaré dans l'Avertissement en tête du quatrième livre qu'on ne doit pas s'amuser à « cercher des etymologies plantastiques », p. 151.

(4) « *Nos literam r non postponentes ut hi, sed preponentes ut illi, dicimus Alexandre.* » *Hypomneses de gallica lingua,* p. 130.

radical latin, mais qu'il croit préférable de faire venir du grec (1).

Heureusement Henri Estienne a rendu à la langue française d'autres services, qui priment ses erreurs étymologiques. Son effort permanent a été de montrer la valeur de sa langue maternelle ; s'il établit des rapports entre le français et le grec, c'est pour prouver que la plus riche et la plus harmonieuse des langues après le grec est le français. Lorsqu'il le compare au latin, c'est pour montrer leur conformité. Il croit, à vrai dire, que les mots latins se sont « corrompus » en passant en français, mais pour lui la signification des mots et leur arrangement est le même dans les deux langues. Il arrive ainsi à conclure que le français populaire correspond exactement au latin populaire du temps de Plaute. Cette comparaison des deux langues populaires est une innovation, dont le mérite appartient à Henri Estienne.

Lorsqu'enfin il établit un parallèle entre l'italien et le français, c'est pour montrer la supériorité de ce dernier. Mais ici, malgré toute sa bonne volonté, il s'est heurté à une impossibilité : quelles qualités prouveront la supériorité d'une langue sur l'autre ? Selon quelles règles choisira-t-on telles qualités plutôt que telles autres ? Henri Estienne a voulu pousser trop loin cette prétendue infériorité de l'italien, et prouver que tous les mots communs aux Français et aux Italiens ont été dérobés par ceux-ci à leurs voisins, sans penser que ces mots ont une origine commune : le latin. Et non seulement il ne veut pas admettre une théorie

(1) *Loquor enim de nomine* Rogue *: quod licet e Latino Arrogans certum habere, antea dixerim, video tamen non minus apte e Græco* γοργός *posse derivare : ut in hac derivatione transpositio facta dicatur, sicut in illa factam esse aphæresim primæ syllabæ dicendum erat. Hypomneses,* p. 134.

pareille, mais lorsqu'elle devrait s'imposer à lui, il la repousse (1).

Malgré son culte pour la langue française, H. Estienne ne nous a pas laissé d'ouvrages achevés sur la question; il déclare lui-même que ses travaux français ne sont qu'un projet, sur lequel il a l'intention de revenir. Il en est de même de ses *Hypomneses*, qu'il écrit pour faire suite à la *Grammaire* de son père : malgré l'originalité de beaucoup de ses observations, ces *Hypomneses* ne sont que des remarques éparses.

H. Estienne admet que le français s'est formé sur un fonds gaulois, auquel il accorde une place très minime, car, selon lui, le gaulois a d'abord été saturé de grec, avant de subir l'influence du latin; et en outre, il rattache au gaulois des expressions qui sont restées dans la langue à la suite des invasions germaniques. Pour lui *gaulois* et *germain* sont une même langue : « je di qu'il est vraisemblable que nous l'ayons (une expression quelconque) de nos ancestres gaulois, veu qu'aujourd'huy encore les Alemans en usent »(2). Cependant il cite dans la *Précellence*, comme mot gaulois, *bec*. qui se trouve dans Suétone; et dans son livre sur la *Latinité*, *bouge* avec son diminutif *bougette*. « *Nunc autem Festum testantem esse vocem Gallicam, audiamus « Bulgas, (inquit) Galli sacculos scorteos appellant.* » *Meminit vero et Nonius huius nominis, scribens, « Bulga est folliculus omnis*

(1) « Quelquesfois, ayans pris les noms du langage latin, mais voyans que les Latins n'en faisoyent point des verbes comme nous, ils n'ont pas eu de nous ce nom *valle*, mais des Latins; toutefois ils ont pris de nous *avallar*, non pas d'eux, qui n'ont point un tel verbe. » *Précellence*, p. 303.

(2) Et en parlant du heaume. « Et qu'ainsi soit, vous scavez que les Alemans disent encore aujourd'huy *Helm*, ce que nous appelions Heaume ». *Dialogues*, p. 348.

quem et crumenam veteres appellarunt, et est sacculum ad brachium pendens » (1). Il cite encore *saye* avec son diminutif *sayon*, qui sous la forme *saga* se trouve dans Ennius (2), *benne*, qu'il retrouve dans le picard *beneau* (3), *arpent* (p. 359) et *braie* (p. 360).

Henri Estienne tout en donnant beaucoup de fausses étymologies latines, en a donné aussi de bonnes, comme *cheval* de *caballus*, *menaces* de *minacias;* il a établi la loi de l'*e* prosthétique, et a montré que dans les cas, où l'on trouve le substantif commençant par *e* comme *estude*, et l'adjectif sans *e*, comme *studieux*, c'est que l'adjectif a été introduit beaucoup plus tard dans la langue (4); cela l'a amené à parler des doublets (5).

Il recommande de former, en suivant l'analogie, des mots composés, pour remplacer ceux qui se sont perdus; seulement il ne veut pas, comme Ronsard, qu'on se serve à cet effet de mots déjà oubliés, mais qu'on emploie des mots en usage.

Là où Henri Estienne a été réellement dans le vrai, c'est lorsqu'il a montré l'élément grec du fonds latin, dont une partie nous est venue par le latin classique, une autre par le latin populaire, qu'Estienne appelle barbare, et qu'il

(1) *De latinitate falso suspecta*, p. 354.

(2) « *Quamvis autem habeamus in sermone nostro et hanc appellationem* Sayon, *quæ velut diminutionem ostendit significationem vocis* saye *et Varro..... ita scribat, In his multa peregrina ut sagum, Rheno, Galli : non ausim nobis hanc quoque vocem asserere.* » Op. c., p. 355.

(3) « *Benna etiam unum est ex illis vocabulis quæ a Latinis repetere aut saltem quibus uti, tanquam nostris, possumus. Benna (inquit Festus) lingua Gallica genus vehiculi appellatur : unde vocantur combennones, in eodem benna sedentes.* » *Op. c.*, p. 358 et *Précellence*, p. 182.

(4) *Hypomneses*, p. 114.

(5) « *Ita ut duo nobis pro uno vocabulo produxerint* ».

place au troisième rang, derrière le grec et le français, avec l'italien et l'espagnol.

Trippault, dans la préface qu'il met à son *Dictionnaire françois-grec* (1), déclare avoir réuni plusieurs expressions françaises, « puisées ou alliées de la langue grecque », qui lui semblaient dignes d'être connues, et cela à l'imitation de Budé, de Périon et d'Henri Estienne. Ce qui accroît son contentement, c'est que les jeunes gens, en lisant son Dictionnaire, pourront se convaincre que lorsqu'ils croyaient parler français, ils se servaient le plus souvent de « dictions grecques ». Et ce n'est pas tout : ils devront avec ardeur étudier la langue grecque, car « celuy la qui sera entendu es livres grecs, parlera trop mieux François, l'escrira et en fera son proffit à meilleures enseignes que celuy qui n'en aura oncques gousté la saveur. »

Selon lui, tout ce qui est savant a soutenu et prouvé que la langue française dérivait de la langue grecque; mais n'en eussent-ils rien dit qu'on en pourrait facilement faire l'expérience : dès qu'un enfant se met à bégayer, de quels mots se sert-il? De mots grecs, évidemment, παππά, μαμμᾶν! « Que diray-je davantage? » s'écrie Trippault. Il a raison; que dire encore après une énormité pareille? Tout au plus citer quelques-unes de ses étymologies, au hasard :

Abboyer de αἰδεῖ ou de βάω.

Aleure de ἔλευσις.

Aussi de κὐτωσί, avec explication : τω, *dempto* (2).

(1) *Dictionnaire françois-grec*, par Léon Trippault, Orléans, 1577.

(2) Et encore : Balle: Βάλλειν; Bâton: Βάκτρον; Chef: κεφαλή; Jalouzie : ζηλωτυπία; Jardin : ἀρδεύειν; il en donne l'explication *dempto* ειν *et addito i in principio dictionis*; Malotru : μολοβρός; Rose : ῥόδον; Plaideurs : πλήκτικοι; Troter : τρόχος

Il continue sur le même ton dans un autre ouvrage qu'il publia trois ans plus tard et auquel il est inutile de nous attarder ; en donner le titre sera suffisant : *Celt-Hellenisme, ou Etimologie des mots françois tirez du græc. Plus. Preuves en general de la descente de nostre langue*, par Léon Trippault, à Orléans, 1580.

Cependant, au XVI^e^ siècle même, il s'est trouvé beaucoup de savants qui ont repoussé et l'idée de l'origine troyenne des Français et aussi l'opinion qui rattachait leur langue directement au grec.

Hotman (1) a là-dessus des idées assez neuves pour l'époque. Il reproduit d'après César la division des Gaulois en trois lots : Celtes, Belges et Aquitains, différant entre eux de mœurs et de langage, et s'élève contre ceux qui soutenaient que les Celtes usaient de la langue grecque comme langue maternelle ; il les combat à l'aide du témoignage de César même (2).

Il admet volontiers que l'on parlait grec à Marseille et que les Celtes l'y apprenaient, mais, dit-il, c'est là justement une preuve que ce n'était pas leur langue maternelle (3).

Henri Estienne n'avait pas été le seul à croire que les Gaulois parlaient allemand ; plusieurs savants du XVI^e^ siècle partageaient cette opinion, et Hotman, pour prouver

(1) Francisci Hotomani jurisconsulti. *Franco-Gallia*, 1573.

(2) « *Quod vero doctissimi complures, ac præsertim nostri populares disputant, Gallos Græca lingua usos fuisse, vel ex eo solo refelli potest, quod Cæsar lib. 5, cap. 12 commemorat, cum Q. Cicero a Gallis obsessus suis in castris teneretur, epistolam ei se Græcis literis scriptam misisse, ne, si interceperetur, sua consilia a Gallis cognoscerentur* ». *Franco-Gallia*, p. 10.

(3) « *Si Galli Massiliensium exemplo Græcam linguam discebant, annon perspicuum est, vernaculam illam eorum linguam non fuisse.* » *Id.*

qu'ils avaient tort, s'en rapporte à un passage de César, où celui-ci dit qu'Ariovistus, roi des Allemans, parlait le langage des Gaulois, qu'il avait appris, pour avoir longtemps fréquenté la Gaule (1). Il est de l'avis de ceux qui croyaient que les Gaulois avaient une langue à part, qui n'était ni le grec ni le *françois* (comme on appelait alors la langue des Francs), mais qui ressemblait au langage des anciens Anglais. Et en outre, tout en la considérant comme simple conjecture, il accepte l'opinion de Beatus Rhenanus, pour qui la langue des Bretons bretonnants est un héritage des anciens Gaulois.

Quant à la langue française, elle serait *ramassée* de plusieurs autres « *ex variis variarum gentium sermonibus conflatam esse* » (2). Elle serait formée de deux apports : en premier lieu, celui des Romains, car non seulement les Gaulois se seraient d'eux-mêmes accommodés au langage des Latins, mais encore, comme on le sait, ceux-ci avaient l'habitude d'imposer la langue latine, là où ils avaient planté leurs armes; et pour la répandre, ils créèrent des collèges et universités à Autun, à Besançon, à Lyon, etc., comme nous l'apprennent Tacite et Ausone. Le second apport, il le divise en trois parties, dont il attribue l'une aux Gaulois, l'autre aux Francs et la troisième aux Grecs; et si dans la langue française on trouve beaucoup de mots grecs, ce ne sont pas les Druides qui les y ont introduits, mais les Marseillais (3).

(1) « *Superest eorum opinio qui putant, Gallos Germanica lingua usos fuisse : quos vel unus ille Cæsaris refellit locus, in quo scribit Ariovistum propter longinquam in Gallia consuetudinem, lingua Gallica usum esse* ». *Op. c.*, p. 14 et 15.

(2) *Op. c.*, p. 15.

(3) « *Ex Græcorum vero lingua complura vocabula ad usum traducta nostrum fuisse, multi jampridem eruditi viri ostenderunt : cuius rei caussa non Druydibus (quos Græce loquentes non arbitror) sed Massiliensium consuetudini ac disciplinis, de quibus superius diximus, tribuenda est.* »

Voici donc l'opinion d'un historien qui, sans s'être occupé de la langue au point de vue étymologique, nous donne sur sa formation et son origine une opinion conforme à la vérité et que n'avait entrevue ni Périon, ni Trippault et pas même Henri Estienne : rapporter tout au grec leur semblait plus commode, malgré les combinaisons auxquelles ils devaient se livrer pour expliquer leurs étymologies.

Sylvius (1) a une tout autre préoccupation : c'est de montrer le français comme un dérivé direct de la langue latine; il a devancé en cela Henri Estienne et sa *Conformité du françois avec le latin.* Les deux parties de son ouvrage (2) reposent sur cette idée et servent à la prouver; toute règle que donne Sylvius sur la langue française lui semble bonne parce qu'elle existe aussi en latin. Sa grammaire ne s'appelle même pas une grammaire française, mais *latinogallica;* pour lui, le français était une langue à peine ébauchée, une cire molle et plastique que l'on pouvait modeler à son aise et sur laquelle il était possible de laisser une empreinte personnelle; aussi s'est-il imaginé qu'il suffirait d'une nouvelle notation de lettres, inventée par lui, pour que tout le monde adoptât sa façon de voir (3). Il trouvait apparemment que l'ortographe française avait besoin d'être encore compliquée, car il proposait trois sortes de c : ç (Alençon) c̈ (poïcer) c̈ (ceval); trois notations pour

(1) *Jacques Dubois,* dit Sylvius.

(2) *Jacobi Sylvii Ambiani,* In linguam Gallicam Isagωge, *una cum eiusdem Grammatica Latinogallica, ex Hebræis, Græcis et Latinis authoribus. Parisiis. Ex officina Roberti Stephani,* 1531.

(3) *Varii iidemque novi literarum, et notarum characteres quibus nobis ad perfectiorem vocum Gallicarum reprœsentationem utendum fuit, quorum rationes suis locis reddantur* (Cela sert de premier chapitre, après l'*Avis au lecteur,* le tout sans pagination).

g; le un ů, pour représenter un *u* dérivé du latin, et prononcé *o* par les Français, etc. Une de ses propositions a cependant été heureuse, car elle correspondait à un besoin de la langue : le *i* et le *j*, le *u* et le *v* n'avaient que deux notations : le *i* et le *u;* Sylvius propose de distinguer les voyelles *i* et *u* des consonnes *j* et *v:* et si l'on n'a pas adopté sa graphie pour les consonnes *(i-* et *u-)* du moins l'idée a eu du succès.

Il voulait supprimer le *k* de l'alphabet, et son raisonnement était très juste (1). Il faut le supprimer comme superflu, pensait-il, car il n'est autre chose que le *k* grec, à la place duquel nous avons le *c:* mais où il se trompait, c'était lorsqu'il considérait le *h* comme une simple aspiration et non pas comme une lettre (2).

Ce qui rend le livre de Sylvius éminemment intéressant, c'est d'abord la connaissance de la parenté des lettres, sans laquelle nulle règle étymologique n'est possible et, ensuite, son tableau des règles de la transformation des mots, qui ne fait en somme que répéter en partie les théories et les exemples donnés à propos de la parenté des lettres (3).

Dans ce tableau, il essaie d'appliquer au français tout changement dont il retrouve la trace en latin; parce que de *facio* on a *inficio*, il faut qu'en passant en français le *a* soit

(1) *Isagωge*, p. 6.

(2) « H, *aspirationis nota, nil habet literæ præter figuram : potestate autem caret, quæ præcipuam elementi rationem ostendit. Ergo litera non est : quia non vocalis, non semivocalis, non muta* », *Isagωge*, p. 6. — Palsgrave dans son *Esclarcissement de la langue françoise* avait émis sur le *h* une idée beaucoup plus juste « le *h* n'est pas simplement un signe d'aspiration, mais il a souvent la force et la valeur d'une consonne ». (*The fyrst boke*, f° VII.) Les exemples et l'explication de cette règle suivent page XII du premier livre.

(3) « *Literæ sunt affines, aut per communitatem, quod invicem pro se positæ inveniuntur : aut per cognationem, ut* b, p, ph, f, v, *et* c, g, ch, x, *et* d, t, th, t *(sic)*, x, z. » *Isagωge*, p. 10.

aussi devenu *i* : *vacuus, a, um*, vide; si dans deux mots apparentés, il trouve en latin le *a* changé en *o* ou *u* : *salsus-insulsus, lavo-lotus,* il en déduit que le *a* donne aussi un *u* ou un *o* en français : *amamus*-aimons, *tangere*-toûcer. Il croit, en outre, que le *a* peut être changé en *au* : *falsus*-faux, *alter*-aultre, et ne se rend pas compte que cet *u* provient de l'*l* latin, qu'il garde même dans *aultre.*

Malgré cette méthode qui fait du français un dialecte du latin, Sylvius a rencontré beaucoup d'étymologies exactes, soit à l'aide de la mutation des lettres, soit à l'aide des figures : prosthèse, épenthèse, etc. Avant Henri Estienne, il a expliqué la prosthèse de l'*e*, dans les noms commençant par *s* : schola-*escole* (ou eschole, selon l'orthographe de Sylvius), scala-*eschelle*, spinula-*espingle*, etc.; mais, selon lui, la prosthèse s'applique au français, *parce que* les Latins l'ont employée pour des mots qu'ils avaient pris du grec. Il en est de même de l'épenthèse, qu'il indique pour les mots *poudre, moudre, tendre, gendre, chambre*, etc.

Sylvius considère le vocabulaire français, comme formé à l'aide du grec, de l'hébreu et du latin (1)., il apporte même des exemples de mots français venus directement du grec, comme : παντόφελός-pantoufle (2); mais nulle part, il ne cite de mot hébreu.

C'est encore de l'étymologie que Sylvius fait dans sa grammaire, qui se trouve à la suite de l'*Isagωge*; cette

(1) « *Mihi vero ipse interim voti compos esse videbor, si nativum linguæ Gallicæ nitorem jamdiu propè exoletum, et situ obsitum, nonnihil detersero, ac velut postliminio in puritatis pristinæ partem restituero : corrogata scilicet ex Hebræis, Græcis, Latinis vocum Gallicarum origine : à quibus ceu fontibus nostra propè universa elocutio manavit.* » *Isagωge. Ad lectorem linguæ Gallicæ studiosum.*

(2) *Isagωge*, p. 19.

grammaire étant basée sur la parenté des deux langues, il est obligé pour chaque règle et chaque exemple, de s'en rapporter au latin. Cela le conduit souvent un peu loin : le français étant pour lui du latin déformé, il croit devoir lui attribuer une grammaire absolument conforme à la grammaire latine, où il y ait des substantifs des trois genres : il réserve le neutre pour les noms d'arbres (1).

Sylvius est même tenté de trouver un quatrième genre pour les substantifs commençant par une voyelle, et précédés d'un possessif masculin (2).

Il a donc eu tort de vouloir donner dans sa grammaire, en même temps qu'un exposé de l'état de la langue, de trop nombreux développements étymologiqnes, et de ne vouloir admettre comme vraies, que les formes françaises qui étaient entièrement identiques aux latines.

Claude Fauchet, quoique n'ayant pas l'intention de s'occuper spécialement d'étymologie, « n'estant, quant à present mon entreprise, déclarer l'origine ou étymologie des mots » comme il dit (3), a des vues très justes sur l'histoire des langues. Dans une matière sur laquelle la lumière était loin d'être faite à cette époque, Fauchet soutient que rien ne prouve que l'hébreu soit la langue la plus ancienne; il ne veut même pas se donner la peine de chercher quelle a pu être cette langue de nos premiers pères, car, « je pense

(1) « *Ad hæc arborum nomina parum abest quin omnia faciamus neutra : ob id quod hæc ferè à nominibus contentivis, quæ vocant in arium... transformamus, ut pomus, pomarium,* un pomier... *Hic autem addo* un, *ad generis discretionem.* » Grammatica Gallolatina, p. 93.

(2) « *Postremo quædam velut dubii generis sunt... mea tua, sua spatha, anima, sponsa, stella, amasia :* mon, ton, son, espée, ame, espouse, estoille, amoureuse, *tanquam masculina, aut neutra essent, dicimus* ». *Op. c.*, p. 94.

(3) *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoyse*, 1581, p. 13.

que ce seroit une trop pénible et encore plus vaine curiosité » (1).

Pour expliquer la multiciplité des langues, et leur différence, Fauchet dit que les hommes seraient nés sur divers endroits de la terre, et qu'un son ayant plu davantage aux uns, et d'autres sons davantage aux autres, de cette façon, naquirent plusieurs langues; et ce qui aurait contribué à les différencier, ce serait la navigation.

Parlant spécialement des Gaulois, il répète d'après César, qu'ils étaient divisés en trois peuples : Belges, Celtes et Aquitains, différant entre eux par leur langage, leurs mœurs et leurs lois; et la preuve que la langue des Aquitains était différente de celle des autres Gaulois, c'est qu'Arioviste, après avoir passé quelque temps en Gaule, parlait bien la langue gauloise; si les langues avaient été identiques, il aurait connu le gaulois avant de venir en Gaule.

C'est à peu près tout ce que Fauchet rapporte sur les premiers Gaulois (2); mais que sont devenues les langues dont parle César? Se sont elles éteintes ou modifiées? Où en retrouver les traces? Voici ce qu'en dit Fauchet :

Les langues se sont *altérées* par la prononciation, d'abord, puis à cause des dominations sous lesquelles on se trouvait, « car une partie des vaincus, et mesmes les principaux, pour éviter les mauvais traictements que les opiniastres reçoivent, apprennent la langue des victorieux, oublians peu à peu la leur propre » (3) excepté lorsque « les victorieux, sortans d'un mauvais pais, pour entrer

(1) *Op. c.*, p. 3.

(2) C'est « toute la lumière que j'ay peu quant à présent apporter en telle obscurité ». *Op. c.*, p...

(3) *Op. c.*, p. 8.

en un bien gras et délicieux, se laissent prendre aux voluptez qu'ils rencontrent et ne les pouvans appeler par leurs noms propres, sont contrains les emprunter de ceux qui en usoyent ».

En voyant dans la conquête d'un peuple par un autre la cause de la modification du langage du vaincu, Fauchet n'entrevoit qu'une partie de la vérité; il reconnaît bien (1) que les Francs, en triomphant des Gaulois, n'en ont changé ni la langue, ni la façon de s'habiller, ni les armes, mais il ne nous en donne pas la raison; pour lui c'est apparemment, parce que le pays où ils étaient entrés, était « gras et délicieux ».

Pour retrouver les restes de la langue parlée originairement en Gaule, Fauchet conseille de la chercher là, où les Romains n'ont point pénétré, dans des endroits comme « la Basse-Bretagne, Holande, Zelande, les montagnes de Souisse et des Basques, lesquels pais estans infertiles rudes et mal-aisez d'aborder, servirent (comme il y a apparence) de retraite aux Gaulois » (2). Quant à l'Armorique, il n'y faut pas songer, à cause des événements qui s'y sont déroulés : « car après avoir caché les Gaulois, elle a servi aux Romains, quand les Francs conquirent le pais d'entre Seine, Loire et la mer d'Angleterre » (3). C'est pourquoi le breton n'est pas la langue originaire gauloise, dont on retrouve des débris dans chaque province, et dont Fauchet cite *alauda* qui a donné alouette; *bulga*-bouge et bougette; *benna*-benne, et *combennones* dont il soutient que dérive compagnon.

(1) *Op. c.*, p. 15.
(2) *Op. c.*, p. 10.
(3) *Op. c.*, p, 12.

Le gaulois n'entrant donc que pour une très faible part dans la composition du français, Fauchet cherche l'origine de ce dernier dans le latin, et l'appelle « le *Romand* plus tost que françois, puisque la plus part des parolles sont tirées du latin ».

Il considère cette langue romane comme un *langage corrompu du romain et de l'ancien gaulois* (1); et d'après lui, tout en usant du roman pour le parler courant « les Gaulois et François, voulans parvenir aux dignitez ecclésiastiques (toujours honorees) estoyent contraints apprendre le latin » (2) car « ceste langue Romande n'estoit pas la pure latine » (3).

Comme document écrit en langue romane, il cite les *Serments de Strasbourg;* mais quant à lui, il ne voudrait pas que cette langue portât le nom de *romane*, ce qui voudrait dire qu'elle est vraiment latine, car elle est « plustost pareille à celle dont usent à présent les Provençaux, Cathalans, ou ceux du Languedoc » (4).

La langue romaine rustique a été rejetée au-delà du Rhône et de la Garonne; pour quelle raison? Fauchet n'en sait rien; mais il se rend cependant bien compte que le

(1) « La longue seigneurie que les Romains eurent en ce pais, y planta leur langue et se trouvent d'assez bons tesmoignages que quand les Francs entrerent en la Gaule, le peuple parloit ja un langage corrompu de romain et de l'ancien gaulois ». *Op. c.*, p. 13.

(2) *Op. c.*, p. 25.

(3) *Op. c.*, p. 26. — Pour le prouver, il cite trois vers du roman d'Alexandre, composé, dit-il, par « gens vivans environ l'an MCL, sous Louys le Jeune, Roy de France :

La verté de l'Histoir' si com' li Roix la fit,
Un clers de Chasteaudũ, Lambert li Cors, l'escrit :
Qui du Latin la *trest* [tirée], et en Roman la mit. »

Op. c., p. 27.

(4) *Op. c.*, p. 28.

partage de l'empire entre les enfants de Louis le Débonnaire « apporta une grande mutation en l'estat de France » (1).

Claude Fauchet a un véritable culte pour la langue française, et se fait un plaisir de montrer qu'elle était presqu'universellement parlée, surtout par les Anglais et les Italiens; il n'a qu'un regret : c'est que l'édit de Westminster de 1361, promulgué sous Édouard III, ait interdit en Angleterre dans les affaires publiques, l'usage de la langue française, qui y avait été importée par Guillaume de Normandie, conquérant de la Grande-Bretagne, en 1067. Il faudrait donc reconquérir en France, ce qui a été perdu au-delà de la Manche : « Toutefois j'estime, que si les hommes doctes continuent à escrire leurs conceptions en nostre langue vulgaire, que cela pourra nous rendre l'honneur perdu. »

Son appel ne fut pas entendu, car on continua à beaucoup écrire en latin, et l'on revint même aux idées fausses, émises avant lui, sur l'origine de la langue française.

Bourgoing tout en attribuant à la langue française une origine latine, voudrait la faire remonter plus haut encore, à la langue hébraïque; il est, pour ainsi dire un intermédiaire entre ceux qui la rattachaient directement au grec ou à l'hébreu, et ceux qui la dérivaient du latin.

La langue hébraïque est, selon lui (2), la plus anciennement parlée, celle par laquelle Dieu lui-même a parlé et

(1) *Op. c.*, p. 29. — Fauchet se rend bien compte que le *roman* rustique a été employé par les jongleurs et les trouvères, comme étant compris par le plus de gens; et que, la maison de Hugues Capet ayant acquis peu à peu les terres qui avaient appartenu à des seigneurs particuliers, la langue rustique fut reléguée dans la Provence, le Languedoc et la Gascogne, tandis qu'on parla à la cour un langage moyen « depuis appelé François, parce que les Roys portans le nom de France le parloyent. »

(2) *De Origine, usu, et ratione vulgarium vocum linguæ gallicæ, italicæ et hispanicæ, libri primi, sive A, centuria una*, 1583.

écrit; mais les Grecs ayant les premiers enseigné la connaissance des lettres et la composition des mots, c'est par eux que l'hébreu a été transmis aux Latins; à son tour la langue latine a présidé à la formation de trois langues : « la Françoise, l'Italienne et l'Espagnole : trois sœurs d'une mere latine, grand-mere grecque, antique mere hebraïque, s'accompaignans et aidans l'une l'autre et communiquans de pres par les interposes pays et idiomes ».

Bourgoing admet donc que la langue italienne descend en droite ligne de la latine, et non pas par l'intermédiaire du français, comme le voulait prouver Henri Estienne; seulement, lui aussi considère ces langues comme corrompues. Vaincus par les Latins, les peuples soumis ont adopté la loi des vainqueurs d'abord, et peu à peu leur langue, qu'ils ont altérée, tout en modifiant leur langue maternelle; c'est ainsi que seraient nées des langues nouvelles, actuellement plus parfaites que jamais. Le breton, il ne s'en inquiète guère, pas plus qu'il ne s'occupe de savoir si les lois et les mystères des anciens Gaulois furent écrits ou non en grec, « car quel profit nous peut-il advenir en chose si ancienne et passée : quelle doctrine en conjectures si incertaines? ». Il tient la source latine, et s'en contente; quel dialecte a eu la prédominance sur les autres, le sabin, le volsque l'ombrien? Il n'en a cure, car « ce seroit en obscurité chercher la lumière, et en infinité une fin ».

Que seraient devenues toutes les sciences, et la science étymologique en particulier, si l'on s'était toujours contenté des données qui nous furent laissées par les anciens, si personne n'avait tâché d'apporter un peu de lumière dans l'obscurité qui entourait toute chose? Nul progrès n'eût été possible, et tout aurait été basé sur de simples conjectures, comme Bourgoing avoue avoir fait pour son travail, con-

jectures plus ou moins vraisemblables, car dit-il, on n'y peut trouver de « certitude asseurée ».

Si cependant il croit utile de rechercher les étymologies des mots, c'est parce que ses devanciers lui en ont donné l'exemple; il tâchera de rapporter les mots français au grec, car si le latin est dérivé du grec, à plus forte raison croit-il que les langues vulgaires postérieures au latin s'y doivent rapporter. Et d'ailleurs, s'il cherche l'origine des mots, c'est pour connaître plus intimement les propriétés des expressions dont nous nous servons pour parler, et « d'où se peut mieux sçavoir la propriété que par l'origine? » Mais pour ses recherches il ne remonte pas trop haut, et se contente « de rapporter le mot à quelque imitation, une et non plus ». En effet, s'il donne la traduction italienne et espagnole des mots commençant par *a*, les seuls dont il parle, comme *aissieu* : « Rusticule *aissieu* gal.; *asse* it.; *exe* H » (1), il s'arrête là et n'en recherche plus l'origine, mais fait la description de l'essieu.

Parfois, comme pour le mot *affres* (2), il commence par donner la définition du mot « *Tremula et stridula horroris hæc sunt indicia...* », et arrive ensuite à une étymologie toute de fantaisie.

D'autres fois, comme pour *acquiescer*, il donne la définition et l'application du mot, mais pas plus d'origine que d'expressions correspondantes en italien ou en espagnol.

Enfin, souvent au lieu d'étymologie, il se contente d'un simple rapprochement de sons, et d'une indication mythologique : parce qu'Ulysse et ses compagnons se seraient

(1) *Op. c.*, p. 71 v°.
(2) *Op. c.*, p. 38 v°.

nourris de cerises et que le mot d'*alise*, d'où il les fait dériver, se rapproche un peu comme sons du mot Ulysse, il donne ce nom comme origne première à *alise*.

Son système étymologique est donc celui qui a régné pendant tout le XVI^e^ siècle, à cette différence près, que Bourgoing accorde un peu plus d'attention à la parenté du français avec l'italien et l'espagnol, tout en les considérant comme des langues nées de la *corruption* du latin.

Estienne Pasquier, s'il n'écrit pas un livre sur les étymologies en particulier, a à ce sujet des idées qu'on ne peut négliger de citer (1).

Les modifications que subissent les langues sont, d'après lui, de deux sortes : il y en a qui procèdent de notre esprit, et cela sans que nous y pensions et que nous le voulions, et d'autres imposées par les circonstances. Un pays étant subjugué, les habitants en sont contraints d'apprendre la langue des vainqueurs, tant pour complaire à ceux-ci, que pour faire entendre leur bon droit, et ce principe Pasquier l'applique aux Français, aux Italiens et aux Espagnols (2).

Les Romains, excessivement jaloux de la valeur de leur langue, exigeaient que tous les citoyens d'Italie la parlassent, et l'imposaient aux peuples qu'ils conquéraient; ils l'impo-

(1) *Recherches de la France*, éd. in-f°, 1621, chapitre I, livre VIII, p. 672 et suivantes.

(2) « .... Nostre Gaule eut semblablement sa langue originaire, toutesfois ny plus ny moins que l'Italienne et l'Espagnole, aussi a elle reçeu ses mutations, et a l'on basty un nouveau langage sur les fondemens de l'ancien..... Ainsi la langue dont nous usons aujourd'huy selon mon jugement est composée, part de l'ancienne Gauloise, part de la Latine, part de la Françoise..... Mais sur tout est infiniement nostre vulgaire redevable aux Romains, voire le peut-on dire plustost Romain qu'autrement, encores qu'il retienne grande quantité de mots et du Gaulois et du François ». *Op. c.*, p. 673.

sèrent donc aussi aux Gaulois et « ainsi s'eschangea nostre vieille Langue Gauloise en un Vulgaire Romain, tellement que là où nos vieux Gaulois avoient leur propre langage que l'on appelloit Uvalon, ceux qui leur succederent appelerent le langage plus moderne Roman ».

Par quels procédés le latin a-t-il été modifié, et remplacé ensuite par le français? Le langage reflétant la disposition de l'esprit, dit Pasquier, et les Gaulois ayant l'esprit plus brusque et plus prompt que les Romains, avaient « par conséquent le langage vray-semblablent plus court : aussi transplantant la langue romaine chez eux, ils accourcirent les paroles de ces mots. *Corpus*, *Tempus*, *Asperum* et autres semblables dont ils firent *Corps*. *Temps*, *Aspre*, avec une prononciation, (comme il est à croire) de toutes les lettres ».

Si les affirmations historiques d'Estienne Pasquier sont justes, ses opinions étymologiques le sont moins. Il ignore l'origine de la lettre finale *e*, qu'il croit de formation gauloise, et la prononciation de l'*u*, d'après lui, vient « pareillement de l'ancien estoc des Gaulois », nulle autre nation ne prononçant l'*u* de la même façon que les Français (1).

Pasquier réfute l'opinon de ceux qui s'appuyant sur les paroles de César, prétendaient que les Gaulois faisaient leurs contrats en grec; quant à la présence de certains mots de cette langue dans le français, pour l'expliquer il se base sur ce fait, que Marseille a été fondé par les Phocéens ou « Phocences, peuple de Grèce ».

Il se trompe avec tous ses devanciers et la plupart de ses contemporains, lorsqu'il admet que le mot *soldat* est

(1) *Op. c.*, p. 675.

d'origine gauloise; cependant c'est encore Jules César qui lui en fournit l'argument : en parlant de ceux qui immolaient leurs vies pour les gentilshommes, il dit dans ses *Mémoires* que c'était leurs vassaux « *quos Galli Soldurios vocant* ». C'est à l'affirmation des auteurs latins qu'il a recours pour prouver que les mots *bec, lieue, arpent, flacon, complice*, etc., sont Gaulois :

« Suétone, en la *Vie de Vitelle*, dit que *Beccus significabat Rostrum apud Gallos*, C'est ce que nous disons Bec » (1).

« Marcellin, au 15e livre dit que *Galli metiebantur spatia itinerum per leucas*. C'est ce que nous appelons lieuës » (2).

« Reginon, au premier livre de son *Histoire*, use du mot d'Aripennis, pour ce que nous appellons Arpent. Flodoart dit que sainct Remy donne à Clovis, allant combattre les Visegots, une bouteille de vin par lui beniste, et adjouste ces trois mots, *quam flasconem vocant*, l'advertissant que tant que ce vin luy dureroit, il auroit bon succès encontre ses ennemis. Luy-mesme use du mot de *complice* : *Rodulphus rex Divionum castrum quod Basso comes ceperat, eiusque complices retinebant, obsidet*. Je le repute Gaulois, pour n'estre François, Grec ny Latin. Il n'est pas que le mot de Braye et par conséquent Brayette, ne vienne de ce mesme fonds, au moins le tiré-je en conjecture par notre Gallia Bracata » (3).

« D'un mesme fonds vient le mot de Bouge et Boulgette, selon le tesmoignage de Nonius : *Bulga* est (dit-il) *Follicu-*

(1) *Op. c.*, p. 676.
(2) *Op. c.*, p. 678,
(3) *Ibidem.*

lus omnis, quem et crumenam veteres Galli appellarunt et est sacculus ad brachium pendens. — Lucillius, Satyra sexta, dit *Aulugelle : Cui neque jumentum est, nec servus. nec comes ullus, Bulgam et quicquid habet nummorum secum habet ipse* ».

« *Dun* en vieux langage gaulois signifioit une montagne et de cela en avons nous encores quelques remarques, en ce que la plus grande partie des villes qui sont assises en croupe de montagnes, ou attenantes d'icelles, se terminent en dunum : *Lugdunum, Verodunum, Laudunum, Melodunum.* Et les dunes encores qui sont les Levees des environs de la Mer, nous en tesmoignent quelque chose. »

Pasquier cite encore quelques expressions d'origine germanique, ou « françoise », désignant sous ce vocable le langage des Francs : *Mark* (avec un composé Mareshal); *ban* (avec un composé abandonner); *man* (homme), qui se retrouve dans *Normans*; de même les mots *marche, somme* et *sommier* (charge), *franc* pour libre, *franchise* pour asile, *troupe, alleud* (franc alleud), *eschevins* et *Vassaux*, qui viennent de « scabini et vassi », dit-il, mais qui sont fréquemment mentionnés dans les anciennes lois allemandes, *bourg* (ville), d'où *bourgeois* (pour citoyen) *bourgeoisie* et *faubourg*.

Dans le vocabulaire des mots d'origine latine, Pasquier remarque tout d'abord que la langue française contient des formes purement latines, comme *si, non, tu, plus, est, et, qui*. Mais ignorant les lois phonétiques, il admet que les mots comme *frons, mons, pons, dens ars, pars* qu'il écrit avec une *s* à la fin, viennent directement du nominatif des mots *frons, pons, dens, ars, pars :* cependant il ajoute : « Vray que par succession de temps nous changeasmes *s*

en *t*, et dismes Mont, Front, font, pont, dent, art, part » (1).

Pasquier est un des premiers à parler de la multiplicité des dialectes, provoquée par la multiplicité des souverainetés. « Aujourd'huy (2) il nous esprend tout d'une autre sorte. Car tous ces grands Duchez et Comtez estans unis à nostre Couronne, nous n'escrivons plus que en un langage, qui est celui de la cour du Roy, que nous appellons langage François ». Ce langage il le voudrait cultivé autant que possible, et riche plus qu'aucun autre; c'est pourquoi il déplore la perte de beaucoup d'expressions anciennes, « perdues par la nonchalence des nostres » (3).

Avec *Nicot* nous avons le premier dictionnaire étymologique au XVII^e^ siècle (4). C'est la refonte d'un autre ouvrage du même genre, publié en 1573, par Aymar de Ranconnet; mais où la partie originale de Nicot est visible, c'est lorsqu'on compare les deux éditions (5). Nicot s'occupe véritablement d'étymologies, et les applications qu'il en fait à l'orthographe de l'époque sont absolument justes. Ainsi on doit écrire *savoir* et non pas *sçavoir*, dit-il, ce verbe dérivant de *sapere*, non pas de *scire*; *fève* et non pas *febve*, le *b* de *faba* ayant déjà donné un *v*. Il voudrait en outre que, conformément à l'étymologie on écrivît l'*hom* et non pas l'*on*, à cause de l'original *homo* : *nud* et non pas *nu* à cause de *nudus*. Ces derniers exemples prouvent que ses dérivations étymologiques reposaient en général sur d'assez faibles bases.

(1) *Op. c.*, p. 679.
(2) *Op. c.*, p. 681.
(3) *Op. c.*, p. 682.
(4) *Thrésor de la langue françoyse, tant ancienne que moderne....* par Jean Nicot. A Paris, chez David Douceur, MDCVI.
(5) Voir Lanusse : « *De J. Nicotio, philologo* ». *Gratianopoli*, 1893.

Et ce qui montre combien il était hésitant et indécis, c'est que souvent Nicot dérive le même mot de deux radicaux tout à fait différents; *lance*, à l'exemple de Trippault et de Périon, il le fait venir du grec λόγχη, et un instant après, parlant de *lancer*, il le dérive de l'espagnol *lança*; *Chevestre :* « Semble qu'il vienne de *chef* » plus loin, en donnant l'étymologie du mot *chèvre*, il dit : « le françois tirant du latin les mots qui commencent par *ca*, change cette sylabe en *che*, disant de *capillus*-cheveul; de *caput*-chef; de *carus*-cher; de *caro*-chair; de *capistrum*-chevestre.

Malgré ces erreurs, il ressort de son dictionnaire que Nicot se rallie à l'opinion de Fauchet et de Pasquier qui dérivent le français du latin, pour la plus grande partie, et il applique à ces dérivés les règles phonétiques suivantes:

A. — Devient *e* en français, dans des expressions comme *pala*-pelle; il est changé en ai : *magister*-maistre, il est supprimé par concision : *Cal*[*a*]*marium*-calmar; il peut être placé en tête du mot: *ulna*-aulne.

E. — Le *e* est changé en *i : vervex*-brebis; en *oi : verum*-voir; *credere*-croire; il peut être supprimé par concision : *mol*[*e*]*re*-mouldre, *recup*[*e*]*rare*-recouvrer.

I. — Le *i* devient *j* ou *g* : *salvia*-saulge; *simia*-singe; il peut être supprimé par concision : *d*[*i*]*rectus*-dreit, ou ajouté : *usque*-jusque.

O. — Le *o* devient *a* : *domina*-dame; ou bien *eu* : *sola*-seule; ou encore il est supprimé : *prim*[*o*]*saltu*-primsault.

U. — Le *u* est supprimé par concision : *mirac*[*u*]*lum*-miracle; ou par apocope : *passus*-pas.

Le diphtongue *au* devient *o* : *pauper*-povre; *auricula*-oreille.

C. — Le *c* suivi d'un *a* devient *che : capra*-chèvre ; il est changé en *g : callus*-galle; en *i : lectus*-lict (où Nicot garde

cependant le *c*); en *d* : *malacia*-malade; en *l* : *apicula*-abeille; en *r* : *calceare*-chausser; il peut être supprimé : *pre*[*c*]*are*-prier.

Le *g* est changé en *d*: *plangere*-plaindre; en *v*: *gyrare*-virer; il peut être supprimé : *regina*-reine; ou ajouté; *ranunculus*-grenouille.

D. — Le *d* est changé en *v*: *clades*-claveau; en *c* : *pendere*-pencher; en *g* : *rodere*-ronger; en toute autre consonne, si le mot latin commence par la particule *ad* : applanir, assigner, etc.; il peut être supprimé par concision : *fidere*-fier; ou bien par aphérèse: *diurnus*-jour; il peut être intercalé : *absolvere*-absoudre.

T. — Le *t* est changé en *d* : *cogitare*-cuider; en *e* : *tremor*-cremeur; il peut être placé en tête du mot : *regula*-tringle; et un *t* suivi d'une *r* donne *rr* : *butyrum*-beurre.

S. — Le *s* est changé en *g* : *caseus*-cagerotte; il peut être supprimé : *sordidus*-ord.

B. — Le *b* peut être changé en *g* : *berbex*-berger; en *v* : *faba*-féve; en *p* : *turba*-troupe; il peut être intercalé : *cameraria*-chambriére.

P. — Le *p* est changé en *v* : *pauper*-povre; il peut être supprimé par concision : *pipio*-pigeon.

V. — Le *v* peut être changé en *b* : *vervex*-brebis; en *f*, *vices*-fois; en *g*: *vastare*-gaster; il peut être supprimé par concision : *adse*[*v*]*erare*-asseurer; il peut être intercalé : *deante*-devant.

R. — Le *r* est changé en *s* : *arsacides*-assassin; en *l*: *peregrinus*-pélerin; il subit la métathèse dans des mots comme : *arbor*-arbre.

Le *l* est changé en *u* : *albus*-aube; *alnus*-aune; il est supprimé : *ille*-il.

M. — Le *m* est changé en *n* : *mappa*-nappe ; il est placé en tête du mot : *aquariolus*-maquereau.

N. — Le *n* est changé en *u* : *constare*-couster; en *l* : *orphanus*-orfelin. Il peut être supprimé par concision : *co*[*n*]*chula*-coquille; ou bien ajouté : *passio*-passion.

Il est presque inutile de relever les erreurs de Nicot en phonétique : elles sautent aux yeux; si les règles étaient faites pour des mots isolés et ne devaient pas être appliquées toutes les fois qu'une même lettre se présente dans les mêmes conditions, les conclusions de Nicot seraient acceptables; mais pas plus que ses devanciers, il n'essaie de voir si les cas sont nombreux, auxquels puissent convenir les mêmes règles ; il tient *un* mot, cela lui suffit.

Nicot admet que toute une série de mots sont venus du grec, à l'instar de Périon et des autres : *aise* de ἴασις coq de κοττός ; couper de κόπτω ; mon de μέν; et il établit aussi une autre catégorie : ceux qui sont venus du grec à travers le latin, à qui il restitue un très grand nombre d'expressions que ses prédécesseurs dérivaient directement du grec : bourse [βύρσα] ; fantaisie [φαντασία] ; diacre [διακόνος].

L'idée que la langue hébraïque a donné naissance au français était assez répandue, pour que Nicot dérivât de l'hébreu des mots comme *ambassadeur*, *caffard*, *hameau*, *jarret*, *messe*, *parc*, *Pâque*, etc. Si l'on excepte ce dernier mot, aucune de ses étymologies hébraïques n'est bonne.

Parmi les mots venus de l'arabe, Nicot cite : *algarade*, *almanach*, *sandal*, etc.

Le domaine du celtique est assez restreint dans le dictionnaire de Nicot; il y cite : *bougette*, *arpent*, *dune*, *mareschaux* : et, comme la plupart des philologues du XVI^e^ siècle, il confond les expressions d'origine gauloise et d'origin

franque ou germanique ; aussi cite-t-il parmi ces dernières des mots comme *ban, bannière*, etc. S'il se trompe en cela avec ses contemporains, il n'ajoute cependant pas foi, quant à l'italien, aux idées d'Henri Estienne. Pour Nicot, il est, comme le français et l'espagnol, un dérivé du latin, et de la coexistence du même mot en italien et en français, on ne doit pas conclure que les Italiens l'aient emprunté aux Français, ils en ont hérité du latin : tout comme « sapere » a donné *savoir* en français, il a donné *sapere* en italien et *saber* en espagnol. Il reconnaît en outre que le vocabulaire français use de beaucoup d'expressions empruntées aux deux autres langues sœurs : *accort, bocal, escadron, poltron*, de l'italien ; *casque, calabasse, poignalade*, de l'espagnol, et d'une foule d'autres mots qu'il n'ose attribuer à aucune.

Nicot cite nombre de mots en usage en Picardie, en Normandie ou en Gascogne, comme étant des dépouilles de divers dialectes, dont se serait enrichi le français.

En somme, Nicot a bien connu le vocabulaire du français, mais la connaissance des règles phonétiques lui a souvent fait défaut ; il croit pouvoir ajouter à sa guise des terminaisons à la fin des mots comme : *orphanus*-orphelin ; pareil de *pare*, et viande de *vivo*, et ne cherche pas le plus souvent à voir si ces mots ne viennent pas d'un autre mot, ou d'un cas autre que le nominatif, seul cas, selon lui, dont les mots français seraient dérivés.

La voie suivie au XVI^e^ siècle pour la recherche des étymologies n'était donc pas des plus sûres, et les idées les plus fantaisistes avaient trouvé bon accueil, soit que comme Périon et Trippault, on dérivât du grec tous les éléments du français, soit qu'on voulût le faire remonter à l'origine du monde, et en montrer la parenté avec l'hébreu.

Un progrès très sensible est réalisé par la conception

Le vieux français lui a servi aussi pour contrôler quelques étymologies ; ainsi, cherchant l'origine du mot pilote, il cite l'avis de quelques-uns qui le dérivent de pille, vieux mot français qui signifierait navire, mais « comme ce mot ne se trouve, en cette signification, dans aucun de nos vieux Autheurs François, je ne puis estre de cet avis » dit-il (1).

Voici d'ailleurs quelles sont les propres idées de Ménage en matière de recherches étymologiques (2).

« .....Pour reüssir en la recherche des origines de nostre Langue, il faudroit avoir une parfaite connoissance de la Langue Latine dont elle est venuë, et particulierement de la basse Latinité, dont les livres sont infinis et ennuieux à lire. Il faudroit avoir la mesme connoissance de la Langue Grecque, de qui la Latine s'est formée (3), et de qui nous avons aussi emprunté quelques dictions. Et pour remonter jusques à la source, il faudroit sçavoir et l'Hebreu et le Chaldée, d'où plusieurs mots Grecs sont descendus. Il faudroit sçavoir et la langue qui se parle en Basse-Bretagne, et l'Alleman avec tous ses differens Dialectes, acause d'un nombre infini de mots Gaulois et Allemans qui sont demeurez en nostre Langue. Il faudroit sçavoir l'Italien et l'Espagnol, acause de plusieurs mots Italiens et Espagnols qui se trouvent parmi nous : et pour bien sçavoir l'Espagnol il faudroit sçavoir l'Arabe qui en fait une partie, et dont nous avons aussi pris quelques mots pendant nos guerres d'outremer. Il faudroit sçavoir avec cela tous les divers idiomes de nos Provinces, et le langage des Paysans, parmy lesquels les Langues se conservent plus longuement. Il fau-

(1) *Les origines de la langue françoise*. Paris, chez A. Courbé, 1650, p. 526.
(2) *Epître* (en tête du volume).
(3) Ménage partageait en cela l'erreur de ses devanciers.

droit avoir leu tous nos vieux Poëtes, tous nos vieux Romans, tous nos vieux Coustumiers et tous nos autres vieux Escrivains, pour suivre comme à la piste et découvrir les alterations que nos mots ont souffertes de temps en temps ».

Ménage a suivi à la lettre le programme qu'il trace ici, car il connaissait admirablement le latin, le grec et l'italien ; l'espagnol ne lui était pas étranger ; il apprit l'hébreu, lorsqu'il vint s'établir à Paris; et son Dictionnaire nous fournit la preuve qu'il connaissait et le vieux français et les façons de parler dialectales, dont il nous a gardé une foule d'exemples.

En tête du volume des *Origines* se trouve un chapitre intitulé *Exemples de la Conversion des lettres.* C'est un traité de phonétique qui, à première vue, semble des plus bizarres, car il y est parlé de conversions qui jamais ne se sont effectuées en français. Mais à comparer ces théories avec l'application que Ménage en a faite dans son Dictionnaire, nous voyons qu'il n'a jamais pensé à les appliquer au français; il cherche le plus souvent les variations phonétiques dans les langues qui se rattachent au français ; dans le passage du grec au latin, dans les dialectes grecs, etc.

Longtemps avant Ménage, Sylvius avait exposé un système phonétique, dans son *Isagωge*; mais ainsi qu'on peut s'en convaincre par les tableaux que nous donnons (1), il essaie d'appliquer au français tous les changements que les lettres subissent dans la flexion latine : parce que le *a* de *salsus* devient *u* dans le composé *insulsus,* Sylvius dérive sans sourciller toucher de *tangere*; il dérive de même

(1) Voir à l'appendice.

cerise de *cerasum* avec un changement de *a* en *i* parce que le *a* de *salio* devient *i* dans *insilio*.

Lorsque de tels changements sont indiqués par Ménage, ce n'est pas dans l'intention de les appliquer au français, mais dans celle de faire une sorte de phonétique comparée, qui renferme toutes sortes de règles :

a) Une série de règles qu'il n'applique qu'au grec et au latin, ou à l'espagnol et à l'italien ; comme *cl* = *ll*, en espagnol *clamare*-llamare.

b) D'autres règles, qui nous font voir qu'à l'exemple de Sylvius, il attribue aux sons des changements incompatibles avec la phonétique française.

c) D'autres règles, appliquées au français avec exemples français correspondants.

d) Une série de règles où les exemples français manquent dans la phonétique, tout en existant dans le Dictionnaire.

e) Nous trouvons enfin, dans le Dictionnaire de très nombreux exemples, dont les règles ne sont pas formulées dans la phonétique.

Nous analyserons en détail ce *Traité de la Conversion des lettres*, sans suivre l'ordre alphabétique donné par Ménage.

A

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° *A* ôté du commencement (I), avec exemples grecs et latins ; (1)

2° *A* changé en *o* (II), avec exemples grecs et latins ;

(1) Les chiffres romains renvoient aux pages de la *Conversion des lettres*, et les arabes, aux pages du *Dictionnaire étymologique*. Les petites lettres renvoient aux classes de règles que nous avons établies.

3° *A* changé en *u* (III), avec exemples grecs et latins;

4° *A* changé en *au* (III, avec exemples latins.

b) RÈGLE INCOMPATIBLE AVEC LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE :

A mis au commencement : « *lesina*-alesne » (I). La prosthèse de l'*a* est inconnue au français, excepté dans les cas où le *à* préposition sert de particule. Est-ce à la préposition qu'a pensé Ménage en érigeant en règle le *a* mis au commencement? (I) En tout cas, l'exemple qu'il en donne, alesne, dérive d'un autre radical (1). Un autre exemple est *alumelle* par corruption pour *alemelle* qu'il dérive non pas de *à*+*lame* français, mais de « *lamelle*, diminutif de *lamina*, d'où nous avons fait *lame* » (2). (P. 37.)

c) RÈGLE AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS :

A en *ai* : « *macer*-maigre; *alacer*-alaigre; *panis*-pain; *manus*-main; *amare*-aimer; *demane*-demain; *dama*-dain; *hamus*-hain; *racemus*-raisin » (III); et encore : *catena*-chaisne (192); *placere*-plaisir (230); *pares*-pairs (501), etc.

d) RÈGLES SANS EXEMPLES FRANÇAIS DANS LA PHONÉTIQUE :

1° *A* changé en *e* : les exemples qu'il donne (I) sont grecs et latins; on trouve dans le Dictionnaire : *accaptare*-acheter (10); *cara*-chère (211); *caminata*-cheminée (209); *fanfaluca*-fanfreluche (310); nef de *navis* comme clef de *clavis* (485); *Natale*-Noël (493), et une foule d'exemples pour le changement de l'*a* final en *e*:

2° *A* en *i* : exemples latins et italiens (II); mais comme un *a* libre entre deux palatales, en passant par *iei*, *ei* se réduit à *i*, nous trouvons un exemple dans Ménage, avec

(1) *Alène*, de l'ancien haut-allemand *alensa* ou *alesna*.

(2) La véritable étymologie de *alumelle* est *la lumelle*, devenu *l'alumelle*, comme *abajoue* de *la bajoue*. Je dois cette étymologie à l'obligeance de M. A. Thomas, professeur de philologie romane à la Faculté des lettres.

la forme intermédiaire *ie* : chier de *cacare*, comme chien de *canis* (216).

e) NOUS RELEVONS ENCORE LES RÈGLES SUIVANTES :

1° La persistance en français de l'*a* entravé latin : *caldum*-chaud (208); *carmina*-charmes (202); *pastellus*-pastel (516); *vassalus*-vassal (646);

2° La persistance de l'*a* initial : *anemona*-anémone (44); *aripennis*-arpent (61);

3° Le changement en *ie* de l'*a* libre suivi d'une palatale : *paganus*-payen (518) et dans les mots terminés en *arium* : *aciarium*-acier (12); *agrarium*-agrier (18); *cancellarium*-chancelier (194); *panarium*-panier (508); *semitarium*-sentier (603);

4° La transformation en *é (ié* ou *ier)* de l'*a* libre précédé d'une palatale : *fossatum*-fossé (323);

5° La chute de l'*a* antefinal : *den*[*a*]*rata*-denrée (254).

E

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° *E* ôté du commencement; exemples grecs et latins (X);

2° *E* changé en *u:* exemple latin (XII).

b) RÈGLE INCOMPATIBLE AVEC LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE :

E changé en *o*. Ménage en donne deux exemples français, mais cette étymologie est fausse : « *creta*-crote; *meta*-mote » (XII).

c) RÈGLES AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS :

1° *E* mis au commencement. Ici Ménage formule la règle même : « Nous mettons ordinairement un *E* devant les mots qui viennent des mots ou latins ou italiens qui commencent par une *S* : *species*-espèce; *stringere*-estrein-

dre; *squadrones*-escadrons; *scaco*-eschec; *sperare*-espérer, etc. » (XI);

2° *E* changé en *a* : « *emendare*-amander » (XI).

Avec cette orthographe, les deux *a* proviennent d'un *e*; mais déjà dans le latin des Gaulois cet *e* initial était devenu *a:* de *emendare*, on avait fait *amendare*, l'actuel *amender*. Cependant, nous trouvons un autre exemple du même changement dans *boulevart* (132), qui vient réellement de *bohlwerk*, qui a d'abord donné *boulevert*.

3° *E* en *ui* : « *sebum*-suif » (XII).

d) RÈGLES SANS EXEMPLES FRANÇAIS DANS LA PHONÉTIQUE :

1° *E* ôté du milieu; Ménage n'en donne que des exemples grecs (X). Nous trouvons cependant : *cerebellum*-cervelle (189); *sicera*-citre (cidre) (218); *liberare*-livrer (431); *superpellicium*-surpli (618);

2° *E* en *i*. Point d'exemples français; nous trouvons : *cepa*-cive (219); *licere*-loisir (432); *placere*-plaisir (230); *dispectum*-despit (255); *respectum*-respit (559).

e) MÉNAGE N'INDIQUE PAS LES RÈGLES SUIVANTES :

1° Le passage de l'*e* à *ie;* (1) nous trouvons : *antephona*-antienne (47); *cerium* pour *cereum*-cierge (218); *ebulum*-ieble (402); *edera*-lierre (420);

2° La persistance de l'*e* tonique et entravé latin : *hibernum*-hiver (385); *mespilum*-nèfle (486); *pertica*-perche (521); et de l'*e* devant une nasale : *femina*-femme (312); *tenax*-tenace; *tenacula*-tenailles (624); *tenta*-tente (625);

3° La transformation de l'*e* en *oi*, devant des consonnes

(1) Cf. *Observations sur la langue françoise*, I, p. 177 : « Ces deux futurs (tiendrai et viendrai).... ont esté formez des deux infinitifs non usitez, *tiendre* et *viendre*, qui l'ont esté de *ténere* et de *vénere*, qu'on a dits, par métaplasme, au lieu de *tenére* et de *venire* ».

autres que les nasales : *directus*-droit (261); *feria*-foire (320); *flebilis*-foible (320); *heres*-hoir (386); *lampetra*-lamproie (411); *pectorale*-poitral (535);

4° Le changement de l'*e* en *i*, avant la syllabe tonique : *ebrionus*-ivrogne (407).

I

a) RÈGLE QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉE AU FRANÇAIS :

I ôté du commencement : exemple espagnol (XVI).

b) RÈGLES INCOMPATIBLES AVEC LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE :

1° *I* inséré. Ménage suppose que dans les mots comme : *mel*-miel; *fel*-fiel; *locus*-leu, lieu (XVI), le *i* a été simplement inséré. C'est le *e* libre qui dans les deux premiers exemples s'est diphtongué en *ie*, comme dans *ebulum*-ieble (402); *palpebra*-paupière (1) (518); quant à *lieu*, la forme intermédiaire est *lueu;*

2° *I* changé en *a*. C'est en négligeant les formes intermédiaires que Ménage conclut au changement de l'*i* en *a*. Il ne donne qu'un exemple italien (XVI), mais applique cette règle à plusieurs mots dans le Dictionnaire : *frimbia* pour *fimbria*-frange (328); la forme intermédiaire a été *frenge*, dont le son *en* s'est confondu avec le son *an*, qui l'a remplacé dans l'orthographe de quelques mots. Dans landi de *indictum* (412) il est possible que l'orthographe par *a* qu'il emploie, lui ait fait oublier la forme *lendit*.

c) RÈGLES AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS :

1° *I* changé en *u* : « *pellicia*-peluche; *expellicare*-esplucher » (XVII).

(1) Ménage se sert de la forme classique *palpebra*, qui lui aurait régulièrement donné *paupièvre* par le changement du groupe *br* en *vr*.

Il y a bien quelques mots, dans lesquels l'*i* est passé à *u* sous l'influence d'une labiale, comme *tribulum*-truble; mais l'exemple de Ménage est mal choisi, car *pellicia* donne régulièrement pelisse; l'origine de peluche est encore douteuse.

2° *I* changé en *g* : « *simia*-singe; *leviarius*-léger; *vadium*-gage; *grania*-grange; *commiatum*-congé; *burrio*-bourgeon; *alveus, alvius, alvia*-auge; *rubeus, rubius*-rouge; *cambium*-change; *pipio*-pigeon; *sturio*-estourgeon; *guvia*-gouje; *plumbiare*-plonger; *serviente*-sergent; *fimbria*-frange; *cerium*-cierge; *cavea, cavia*-cage » (XVII).

Ménage groupe dans ce dernier paragraphe trois sortes de mots :

α) Ceux qui comme *grania* et *leviarius* ont consonantifié le *i* en *g* directement;

β) Ceux qui ont passé par la forme *i* = *j* = *g* comme *singe, auge, congé* (1), *bourgeon*, dont Ménage lui-même indique la forme bourjon (136). D'après les plus récentes recherches de M. A. Thomas, et dont il a bien voulu me faire part, l'étymologie indiquée ici par Ménage est la seule qui convienne au mot bourgeon;

γ) D'autres enfin comme *plonger* et *gage* qui dérivent d'autres radicaux que ceux qu'il cite : plonger vient de *plumbicare* (où après la chute du *i* le *c* s'est durci en *g*) et gage d'un mot allemand *wadjo*, qui a donné *wette* en allemand moderne.

e) MÉNAGE N'INDIQUE PAS :

1° Le passage de *i* (ĭ) à *e* : *circinare*-cerner (188);

(1) Qui a passé aussi par la forme *comyat, comjat*, comme *hyacinthe, jacinte*.

minari-mener (467); *minacia*-menace (811); *hirpices*-herses (384); *filtrum*-feutre (314);

2° Le passage de l'*i* à *oi* (en passant par *ei*) : *cervisia*-cervoise (189); *impicium*-empois (274); *piscione*-poisson (535);

3° Le passage de l'*i* à *ei* devant une nasale ou *l* mouillé : *stringere*-estreindre (VII); *corbicula*-corbeille (229);

4° La persistance de l'*i* fermé libre et entravé : *incontinenti*-incontinent (403); *installare*-installer (403);

5° Le durcissement de l'*i* en *j* : *diurnum*-jour (405).

O

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° *O* ajouté au commencement : exemple latin (XXIII);

2° *O* changé en *u* : exemples latins (XXV);

3° *O* changé en *i* ou *y* : exemples grecs et latins (XXIV).

b) RÈGLE INCOMPATIBLE AVEC LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE :

O ôté du commencement : exemples latins et italiens (XXIII). Induit en erreur par ces exemples, il dérive riz du latin *oriza* (563);

c) RÈGLES AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS

1° *O* changé en *eu* : *mola*-meule; *novus*-neuf; *novem*-neuf; *soror*-sœur; *bovem*-bœuf; mure (qu'il écrit encore meure), de *morus*. Ménage cite dans ce même paragraphe un second mot *meule* (meule de foin), qui n'est que le premier, avec extension de sens et qu'il dérive de *mole*, et heurter de *ortare* (XXIII). Nous trouvons en outre *aliorsum*-ailleurs (19) et *dolium*-deuil (ou dueil, selon sa graphie. (263);

2° *O* en *hui* : *oleum*-huile; *ostium, uscio* (1)-huis; *ostiarii*-huissiers (2); *ostreum*-huistre; *hodie*-huy; *octo*-huit (XXIV).

Comment Ménage admet-il le changement de *o* en *hui* lorsque parmi ses exemples il cite *huy* de *hodie*, où le *h* existe? Cela aurait pu lui indiquer que c'est en *ui* que le *o* ouvert s'est diphtongué devant une palatale et non pas en *hui*; le *i* a été ajouté pour indiquer la prononciation vocalique du *u*.

d) RÈGLES SANS EXEMPLES FRANÇAIS DANS LA PHONÉTIQUE

1° *O* changé en *a*; il n'en cite point d'exemples (XXIII), mais nous trouvons : *domina*-dame (248); orteil par corruption pour arteil, de *articulus* (97); il est vrai qu'avec danger de *domniarium*, ce sont les seuls exemples connus de ce changement, qu'il est difficile d'ériger en règle;

2° *O* changé en *ou;* il n'en donne point d'exemples, mais nous relevons : *cosere*-coudre (234); *colubrina*-couleuvrine (238); *cortis*, qui a été fait de *cohors*, dit-il, cour (236); *constare*-coûter (238); *sponsare*-épouser (294); *feroce*-farouche (300); *molinum*-moulin (480).

e) MÉNAGE NE PARLE PAS :

1° De la persistance de l'*o* soit comme *o* ouvert entravé, soit devant les nasales : *organum*-orgue (497); *dom*[*i*]*tare*-domter (259); pour cormoran de *corvus marinus* (avec une forme moran), Ménage dit : « Les anciens Gaulois disaient *more* pour *mare*. » (238). Son explication se borne là, mais il est très probable que *moran*, dérive de *mor, mer* en bas breton;

(1) Plutôt *usteum*, qui est la forme probable par laquelle *ostium* est passée en français.

(2) Dérivé de *huis*.

2° Du changement de l'*o* en *oi* sous l'influence d'une palatale : *potio*-poison (535) ; *dormitorium*-dortoir (232) ; *pressorium*-pressoir (54) ; *botellum*-boiau (124).

3° De l'affaiblissement de l'*o* en *e* dans *conuc*[*u*]*la*, quenouille (549).

U

Dans le même chapitre, Ménage parle du *u* et du *v* ; malgré le désir qu'avait exprimé Sylvius en 1531 de voir différencier ces deux lettres, pour lesquelles il proposait la graphie *u* et ꝟ (*v*), on les a longtemps encore confondues ; nous classons à part les règles qui se rapportent à chacune d'elles.

b) RÈGLE INCOMPATIBLE AVEC LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE :

U changé en *a*. Ménage n'en donne que des exemples grecs et latins (XXXV), mais on trouve : *truncare*-trancher (627). Une autre forme *trincare* doit avoir existé à côté de *trŭncare*, pour donner l'ancien *trencher*, qui est devenu trancher.

d) RÈGLES SANS EXEMPLES FRANÇAIS DANS LA PHONÉTIQUE :

1° *U* changé en *e*. Ménage n'en donne que des exemples latins (XXIV) ; nous trouvons, p. 347, « genice de *junice*, ablatif de *junix* » ;

2° *U* changé en *o* et *ou* : exemples latins (XXXVI) ; nous relevons dans le dictionnaire : *culcinus*-cousin (238) ; *insubula*-ensouple (275) ; *lutra*-loutre (435) ; *mustum ardor*-moutarde (481) ; *tumba*-tombe (627) ; *unquam*-onques (490) ; *ulmus*-orme (497) ; *funda*-fronde (332) ; *numerus*-nombre (489) ; *avunculus*-oncle (495) ; *umbilicus*-nombril (420).

e) MÉNAGE N'INDIQUE PAS LES RÈGLES SUIVANTES :

1° La chute de l'*u* post-tonique : *insubula*-ensouple (275) ;

perula-perle (454), et p. 590, il dit : « sable de *sablum*, qui a esté fait de *sabulum* : »

2° Le changement de l'*u* en *ui*, sousl'influence d ut : *acutiare*-aiguiser (19) ; *minutarius*-menuisier (467) ; *usteum* (qu'il écrit uscio)-huis (XXIV), et

3° De l'*u* en *oi* : *cuneus*-coin (224) ; *angustia*-angoisse ; *uniones*-oignons (435).

Y

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° Y changé en *a* : un exemple latin (XXXVII) ;

2° Y changé en *e* : un exemple latin (id.) ;

3° Y changé en *o* : un exemple latin (id.) ;

4° Y changé en *u* : exemples latins (id.).

Ménage donne encore quelques règles sur *œ*, *au* et *œ*.

Æ

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS

1° *Æ* ôté du commencement ; exemples italiens et espagnols (III) ;

2° *Æ* changé en *i* : un exemple latin.

e) MÉNAGE NE PARLE PAS :

Du changement de *œ* en *e* : nous en trouvons les exemples suivants : *diœta*-diette (257) ; *adquærere*-acquérir (52) ; *adquæsitare*-aquêter (52).

AU

d) RÈGLE SANS EXEMPLES FRANÇAIS DANS LA PHONÉTIQUE

Au changé en *o*. Il n'en donne que des exemples latins (II) ; mais nous relevons : *alausa*-alose (33) ; *ausare*-oser (498) ;

causa-cause (217); *aurum Phrygium*-orfroie (497); *auca*-oie (495).

Œ

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS

1° *Œ* en *u* ; exemples latins (XXV);

2° *Œ* en *ou:* exemples latins et grecs (XXV).

H

c) RÈGLES AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS

1° *H* ôté du commencement : « *hasta*-ast de *mail.* » (XVI). Il est vrai que ce mot a eu les deux orthographes : *ast* et *hast,* seulement, ce n'est pas du latin qu'il dérive, mais de l'allemand. Nous trouvons un autre exemple de la suppression du h, dans *orge* de *hordeum* (497), et Ménage ajoute que « les Lyonnois, les Gascons, les Languedociens et les Provençaux n'aspirent aucuns mots. Ils disent : *mon arangue* pour *ma harangue, mon allebarde* pour *ma hallebarde;* »

2° *H* ajouté : « *altus*-hault; *amis*, génit.: *amitis*, ablat.: *amis,* génit : *amitis,* ablat : *amite*-hante; *ostium*-huis; *ostrea*-huistre; *octo*-huict » (XVI).

Il nous faut d'abord éliminer hante qui dérive de *hasta,* où le *h* existe déjà, devenu hanste et hante sous une influence germanique ; pour les autres mots, à l'exception de *haut*, Ménage avait dit que le *o* s'était transformé en *hui;* il exprime donc deux opinions différentes pour le même phénomène, et nous avons vu qu'il s'était trompé en affirmant que le *o* avait donné *hui.*—On trouve encore *ululare-hurler* (398).

C

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS

1° *C* ôté du commencement : exemples grecs et latins (V);

2° *C* mis au commencement : exemples latins et espagnols (V);

3° *C* inséré : exemples grecs (V);

4° *C* changé en *p* : exemples grecs et latins (VI).

b) RÈGLE INCOMPATIBLE AVEC LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE :

C changé en *f* : « *runcularе*-ronfler; *excorniculare*-escornifler » (V). — Ces deux étymologies sont fausses; ronfler est une sorte d'onomatopée, et escornifler est un dérivé burlesque d'écorner.

c) RÈGLES AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS :

1° *C* changé en ch : « *capo*-chef; *canis*-chien; *carpentarius*-charpentier; *catus*-chat; *carbone*-charbon; *cupina*-chopine. » (V). — Ce dernier mot n'est pas d'origine latine, mais germanique; il vient de *schoppen*, qui a donné aussi chope;

2° *C* changé en *g*. A côté d'exemples grecs, latins et italiens, Ménage donne un seul exemple français : *crypta*, grotte (VI). Cette étymologie est plutôt de seconde main, grotte venant de l'italien *grotta*, qui dérive du latin *crypta*. La règle n'en demeure pas moins bonne, *c* s'étant changé en *g* : *macer*-maigre, *alacer*-alaigre (III); *acicula*-aiguille (12) *cucurbita*-gourde (357); *fabrica*-forge (322); *pedica*-piège (524);

3° *C* changé en *s* : « *racemus*-raisin, *placere*-plaisir, *saccire*-saisir, *Sarracenus*-Sarasin, *licere*-loisir » (VI) *focile*-fusil (333);

4° Une dernière règle, le changement de *c* en *t*, n'a pas encore été attestée; mais l'exemple qu'en donne Ménage : *clausiporca*-cloporte, tout en ne fournissant pas une étymologie certaine, est considérée comme la plus probable.

e) MÉNAGE NE CITE PAS :

1° La persistance d'un *c* du groupe *cc* : *beccum*-bec (101); *buccula*-boucle (129);

2° Le passage de l'*e* à *i* : *braca*-braie (141 et 144); *dispectum*-dépit (255); *respectum*-répit (559);

3° Le passage du groupe *cl* à *l* mouillé : *fodiculare*-fouiller (323); *macula*-maille (441); *articulum*-arteil, orteil (497);

4° Le changement de *cl* en *gl* dans *aboculus*-aveugle (70).

CH

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° Oté du commencement, n'a point d'exemples français;

2° Changé en *f*; point d'exemples français;

3° Changé en *g*; idem;

4° Changé en *h*; idem;

5° Changé en *k*; idem.

b) RÈGLE INCOMPATIBLE AVEC LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE :

Cl change en *ss*; comme exemple une fausse étymologie. masson (maçon) dérivé de *machiones*.

e) MÉNAGE NE CITE PAS :

Le changement de *ch* en *c*; nous en trouvons un exemple *pancharta*-pancarte (508).

CL

a) RÈGLE QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉE AU FRANÇAIS :

Cl changé en *ll*; exemples espagnols.

Q

a) RÈGLE AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS :

Q changé en *c* : « *quare*-car, *Quadragesima*-Caresme,

quassare-casser » (VVIII). Nous trouvons en outre : *quomodo*-comme (226) ; *quiritare* (1)-crier (243) ; *quadrellum*-carreau (180). Il dérive selon cette même règle carillonner de *quadrillonar* (181) ; l'étymologie admise actuellement pour ce verbe est : de carillon, forme dissimilée de *carignon*, qui dérive de *quatrinionem* (2).

G

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° *G* changé en *h*, un exemple espagnol (XIV) ;

2° *G* changé en *g*, un exemple latin (VIV) ;

3° *G* changé en *b*, exemples latins (XIV).

b) RÈGLE INCOMPATIBLE AVEC LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE :

Une règle donnée par Ménage dans ce chapitre, est celle du changement de *g* en *v*, avec *doga*-douve (XIV) comme exemple ; il semble plutôt que le *v* a été introduit après la chute du *g*.

c) RÈGLES AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS :

1° *G* ôté devant une voyelle : « *magister*-maistre, *magis*-mais, *flagellum*-fleau » (XIII). Dans *magister*, le *g* s'est transformé en *i* et s'est assimilé à l'*i* précédent ; dans *magis*, le *g* est aussi passé à *i* ; dans *flagellum*, le *i* a formé diphtongue avec la voyelle suivante, et a donné tout d'abord *flaiel* (fleel-fleau). Comme résultat final, il est certain que le *g* a disparu ; même phénomène dans *fagina*-faîne (308) ; *nigella*-nielle (488) ; *vagina*-gaine (335) ; et avec persistance du *i* : *fræsaga*-fresaie (330) ; *paganum*-payen (518).

(1) *Quiritare* était déjà devenu *critare* en latin vulgaire.

(2) Voir aussi l'explication qu'en donne Ménage. *Origines*, p. 181.

Un exemple réel de la chute du *g* se trouve dans *peregrinum*-pélerin (520); mais là, il n'est pas tombé devant une voyelle, pas plus que dans paresse de *pigritia:*

2° *G* changé en *s* : « *fraga*-fraise; *caliga, calga*-chausse ».

Ce changement du *g* en *s* s'est effectué beaucoup plus anciennement, car *fragum* a d'abord donné *frasum* puis *frasea,* de sorte que l'expression française dérive d'une forme latine, où le *s* provenant d'un *g,* existait déjà. Quant à chausse, il dérive de *calcia*, chaussure;

3° *G* changé en *y* « *pagare*-payer; *plaga*-playe; *pagus*-pays; *paganus*-payen » (XIV);

Si l'on en excepte pays, qui dérive de *pagensem*, tous ces exemples pourraient figurer à côté de ceux qui se trouvent au paragraphe *g ôté devant une voyelle:*

4° *G* mis au commencement « *ranuncula*-grenouille, *ringo, rinxi, rinxare*-grinser; *rado, rasi. ratum, ratare*-grater » (XIV).

Si l'on peut appeler règle, un phénomème isolé, cette règle n'est applicable qu'à *grenouille;* les deux autres origines sont fausses, l'origine de *grincer* est encore incertaine; et *gratter* est d'origine germanique.

d) RÈGLE SANS EXEMPLES FRANÇAIS DANS LA PHONÉTIQUE :

G changé en *c*; il en donne un exemple grec, quant aux anciens Latins, dit-il, ils se servaient du *c* au lieu du *g* qui leur manquait. Il renvoie à *c*, mais n'y donne pas plus d'exemples français qu'à *g*. Nous trouvons bien bourg de *burgum* (135); mais a-t-il pensé que ce mot avait eu une forme intermédiaire *bourc*? Un autre exemple serait combe de *gumba* (226), mais la forme latine populaire est déjà *cumba*.

e) NOUS RELEVONS ENCORE DANS LE DICTIONNAIRE :

1° La persistance du *g* initial devant une voyelle (*guvia-*

gouge (355); *gaufrum*-gauffre (354); gesier par corruption pour gigier, de *gigerium* (350); geole de *gabiola* (349) — et devant une consonne : *glocire*-glocer (glousser) (352).

2° Le changement de *g* en *j* : *gabata*-jatte (401); *gaudia*-joie (406); *galbinus*-jaune; jambe de *gamba* (400) que Ménage écrit campa;

3° L'introduction du *d* euphonique dans le groupe *ngr*, après que le *g* a développé un *i* : *attingere*-atteindre (65); *stringere*, étreindre (XI).

Ménage ne fait pas de distinction entre le *i* voyelle, et le *i* palatal, qui est devenu soit *g* soit *j*; mais nous relevons comme exemples de ce changement : *junice*-genisse (347); *jam magis*-jamais (400); *jocus*-jeu (403);

2° Le changement du *j* médial en *i* : *bajulare*-bailler (83); *pejore*-pire (527); *raja*-raie (553);

3° La chute du *j* : *disjejunare*-déjeuner (253).

T

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° *T* inséré : un exemple italien (XXXIII);

2° *T* changé en *b* : exemples latins et grecs (XXXIII);

3° *T* changé en *p* : exemples grecs, latins et italiens (XXXIII);

c) RÈGLES AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS :

1° *T* ôté : « *stagione*-saison, *stolto*-sot, *patre*-pere, *matre*-mere, *patrinus*-parein, *matrina*-mareine » (XXXII).

La chute du *t* est en effet un phénomène assez fréquent en français; mais parmi ces exemples, *saison* dérive de *sationem*, où le *ti* précédé d'une voyelle, a abouti à *s* sonore, et a donné en même temps naissance à un *i* qui a formé diphtongue avec le *a*; comme dans *potio*-poison (535);

acutiare-aiguiser (19); *retiolum*-réseul (559); dont une autre forme avait été *reiseul* et actuellement réseuil.

L'origine de *sot* est encore inconnue.

Les autres exemples renferment le groupe *tr*, qui, précédé d'une voyelle s'est d'abord réduit à *dr* pour aboutir à *r*, comme *materiamen*-mairrein (443); *matrastra*-marastre (452); *matriculariі*-marguilliers (457).

On pourrait donc, dans ce même paragraphe du *t* ôté, mentionner les exemples de la chute du *t* médial, entre deux voyelles : *gluten*-glu (352); *muta*-mue (482); *Natale*-Noël (493) que Ménage orthographie Nouel; *catena*-chaîne (192) (après le passage de *t* à *d*) : *retina*-rêne (559); *caminata*-cheminée (209); *oblata*-oublie (428); *patella*-poêle (538);

3° *T* changé en *d*; exemples : « *intyba*-endive, *catellum*-cadeau » (XXXIII).

La règle est juste, les exemples sont mal choisis, car endive dérive du bas-latin *endivia*, et cadeau du provençal *capdellum* : nous en relevons d'autres dans le dictionnaire : *cogitare*-cuider (245); *placitare*-plaider (530); *trageа*-dragée.

T changé en *g*. Ménage en donne bien un exemple français, *âge* de *ætate*, mais ce mot dérive en réalité de *ætaticum*, qui a donné *ædage* en ancien français, où ce n'est point le *t* qui s'est changé en *g*, mais bien le *c*.

d) RÈGLES SANS EXEMPLES FRANÇAIS DANS LA PHONÉTIQUE :

1° *T* changé en *c*, exemples latins et italiens (XXXIII); d'après lesquels on voit qu'il s'agit en réalité du groupe *ti* : qui aboutit à *c*, lorsqu'il est précédé de toute autre consonne que le *s*; aussi avons-nous relevé : *fortia*-force (321); *lintiolum*-linceul (423); *rapuntium*-réponce (559); et place de *plattia*, que Ménage écrit *platea* (530).

Ce groupe *ti*, précédé de *s* a abouti à *ss*; voici quelques

exemples de ce changement : *angustia*-angoisse (46); *ostium*-huis avec le même dégagement de *i*, que lorsqu'il était précédé d'une voyelle;

2° *T* changé en *d* — exemples latins; nous relevons cependant dans l'ancien français une transformation du *th* en *d*, dans *cathedra*-chadiere, chaiere, chaire. Ménage n'en donne point d'exemple français, bien qu'il parle p. 291 de *spatha* qui a donné *espée*, et tout en citant les formes italienne et espagnole, *spada* et *espada*, il ne donne pas la forme intermédiaire française *espede :*

3° *T* changé en *l* : exemple italien (XXXIII). Nous trouvons p. 656, le mot vieillard, que Ménage dérive de *vetularis*, et qui semblerait par conséquent être conforme à cette règle; mais : 1° vieillard est un dérivé de vieil, et 2° *vetulum* qui a donné naissance à vieil, a passé par la forme *veclum*, où le *t* n'est pas devenu *l*.

Nous relevons cependant un autre exemple où le *t* s'est réellement assimilé à l'*l*, épaule de *spatula* (291).

e) ON TROUVE DANS LE DICTIONNAIRE DES EXEMPLES DE :

1° La persistance d'un *t*, du groupe *tt* : *cattus*-chat (206); *glutto*-glouton (352); *muttum*-mot (479);

2° La persistance du groupe *tr* initial : *trans*-très (636), *tremulare*-trembler (634), et passage de *tr* à *cr* dans : *tremere*-craindre (236);

3° La persistance du *t*, provenant de groupes autres, que ceux étudiés ci-dessus : *rupta*-route (577), *cultura*-couture (239) *culter*-coutre (235), *gustare*-goûter (357);

4° La persistance du *t* initial : *tenta*-tente, *tympanum*-timbre (625), *tabanus*-taon (621), *tumba*-tombe (617), etc.

5° La prosthèse du *t* dans *amita*-tante (621);

6° La chute du *t* devenu final dans : *fossatum*-fossé (323), *gratum*-gré (389).

TH

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° *Th* en *ch* : exemples grecs et latins (XXXIV);

2° *Th* en *f* : exemples grecs et latins (XXXIV);

3° *Th* en *t* : un exemple espagnol;

4° *Th* en ʒ : un exemple italien.

D

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° *D* changé en *m* : un exemple latin (IX);

2° *D* changé en ʒ : exemples grecs et latins (X).

b) RÈGLE INCOMPATIBLE AVEC LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE :

D mis au commencement : « *urna*-dourne (c'est ainsi que prononcent les Thoulousains). *A quæ*-Dacqs (ville), *angarium*-danger » (VII).

Il est possible que les Toulousains aient prononcé *dourne* pour *urne*, mais *danger* ne dérive point de *angarium*, mais de *dominarium*. Ménage applique cette même règle à *dont* qu'il dérive de *unde* (259) au lieu de *de unde*.

c) RÈGLES AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS :

1° *D* inséré entre deux voyelles et ailleurs : « *ponere*-pondre, *fulgure*-foudre, *attingere*-atteindre, *stringere*-estreindre, *gemere*-geindre, *genero*-gendre, *corylus*-coudre, *cinere*-cendre, *tenero*-tendre, *sicera*-sidre, *molere*-moudre, *submonere*-semondre, *consuere*-coudre » (VIII). — De ce même verbe coudre il donne p. 234, l'étymologie *cosere*, se servant cette fois-ci de la forme empruntée au latin populaire;

2° *D* changé en *g* « *rodere*-ronger, *mandere*-manger » (VIII). Bien que manger dérive en réalité de *manducare*, qui

a donné d'abord *mandgar*, avec le *d* et le *g*, la règle n'en trouve pas moins son application : *hordeum*-orge (497), *viridiarium*-verger (652) ;

3° Pour le *d* changé en *s*, Ménage donne des exemples dialectaux : « *Ad Aquas Sextïas*-As, Ais (c'est ainsi que parlent les Provençaux). Les Languedociens disent aussi *asagà* de *adaquare* » (IX). Quant au français proprement dit, nous n'y voyons pas l'application de cette règle, bien que Ménage dérive *assembler* de *adsimulare* (65) ; ce dernier mot était devenu *assimulare* déjà en bas latin ;

4° *D* changé en *t* « *funda*-fonte » (X). Fonte dérive en réalité de l'italien *fonda ;* un autre exemple serait dont de *de unde* (259).

d) RÈGLES SANS EXEMPLES FRANÇAIS DANS LA PHONÉTIQUE

1° *D* changé en *j ;* Ménage en donne un exemple latin (VIII), mais nous relevons *diurnus*-jour (405) ;

2° *D* changé en *l*. Ménage applique cette règle à des exemples latins, italiens et espagnols (VIII). *D* s'est en effet assimilé à *l*, dans le groupe *dl*, comme *medulum*, en ancien français *molle*, puis moule. Ménage dérive aussi moule de *modulum*, mais il ne donne pas la forme intermédiaire *molle*, où le changement est visible ;

3° *D* changé en *n*. Ménage n'en donne que deux exemples latins. Pour justifier cette règle, nous trouverions, comme exemple du changement en *nn* du groupe *dn*, le mot bonne (autre forme de borne) tiré de *bod*[*i*]*na* par assimilation du *d*. Ménage parle des deux formes de ce mot, *borne et bonne*, à propos de *abonner* (4), mais il n'en indique pas l'original latin ;

4° *D* changé en *r :* exemples latins (IX) ; nous trouvons comme exemples de l'assimilation du *d* à *r* dans le groupe *dr : edera*-lierre (420) et *quadrellum*-carreau (180). Dans

Quadragesima-carême (80), le groupe *dr* s'est réduit à *r*.

e) NOUS TROUVONS DANS LE DICTIONNAIRE :

1° La chute du *d* médial, entre deux voyelles : *bladum*-blé (122), *alauda*-aloue (33), *fodire*-fouir (324), *fodiculare*-fouiller (323), *traditore*-traître (631) ;

2° Le maintien du *d* initial : *dolium*-deuil (261), *duellum*-duel (264), *dossum*-dos (260), *datium*-dé (256), *deintus*-dans (250).

S

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° *S* ôtée du commencement. Ménage n'en donne point d'exemples français (XVIX). L'*s* latine, commençant les groupes *sc*, *sp*, *st*, *sm*, s'est en effet perdue, mais après avoir d'abord été précédée d'un *e*, à côté duquel elle est même restée jusqu'au XVII[e] siècle; Ménage lui-même en a parlé, dans la prosthèse de l'*e* ;

2° *S* ajoutée au commencement : exemples grecs, latins et espagnols (XXIX) ;

3° *S* changée en *d* : exemples grecs (XXX) ;

4° *S* changée en *f* : un exemple latin (XXX) ;

5° *S* changée en *h* : exemples latins (XXX) ;

6° *S* changée en *l* : un exemple latin (XXX) ;

7° *S* changée en *t* : exemples grecs (XXXII) ;

8° *S* ôtée de la fin : exemples latins (XXIX).

c) RÈGLES AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS :

De toutes les règles que Ménage donne dans le chapitre de l'*S*, il y en a très peu qui se rapportent au français, et il n'en donne que deux avec exemples français : 1° *S* insérée *galée*-galère (XXX), où l'on ne retrouve pas d'*s* du tout (1) : et d'ailleurs galère est emprunté à l'italien *galera*, qui est réellement une corruption de *galea*-galée ;

2° *S* changée *c* « *versellus*-berceau » (XXX) — Berceau dérive d'un vieux mot français, *bers*, ayant la même signification, et dont l'origine est inconnue.

d) RÈGLES SANS EXEMPLES FRANÇAIS DANS LA PHONÉTIQUE :

1° *S* doublée au milieu; exemples latins; dans le Dictionnaire, nous n'avons pu relever qu'un exemple d'*s* doublée : maussade de *male satus* (465) qui en réalité dérive de *male sapidum* devenu *mal-sade* en français, mais où l'*s* a cependant été doublée. Un autre exemple serait blesser de *laesare* (123), seulement cette étymologie est fausse.

2° *S* changée en *r* : Ménage n'en donne que des exemples grecs et latins (XXXI) et n'en a point indiqué d'autres dans le Dictionnaire ; nous savons cependant que ce changement s'est effectué pour *ossifraga*-orfraie ;

3° *S* changée en ʒ, un exemple italien (XXXII) : Ménage emploie cependant la forme *leʒ* à la page 534 : *Plessis-leʒ-Tours*. Ce ʒ, est le résultat de *ts* : *lætus*-lets, lez. Par analogie, quelques monosyllabes sont terminés en ʒ comme *rasum*-rez (560).

e) NOUS RELEVONS EN OUTRE DES EXEMPLES :

1° De la persistance de l'*s* initiale : *singularis*-sanglier (595); *sifilare*-siffler (607); *signum*-seing (600); *somniare*-songer (611); *sudarium*-suaire (618) ;

2° De la persistance de l'*s* finale (ou devenue finale) : *grossus*-gros (364); *foris*-fort (322); *conversus*-convers (228); *dossum*-dos (260) ;

3° De la persistance de l'*s* médiale entre deux voyelles avec le son de *s* doux, dans : *camisia*-chemise (209); *causa*-chose (217); *ausare*-oser (498) ;

4° De la persistance du groupe *ss* dans : *cassare* (1)-casser (185); *pressorium*-pressoir (541) ;

(1) Ou *quassare*.

5° Du passage du groupe *sc* à *ss* dans : *fascellus*-fesseau (1) (314) ; *piscione*-poisson (535) ; *lusciniolus*-rossignol (577) ;

6° De l'*s* suivie d'un *i* en hiatus, devenant *s* sonore : *mansio*-maison (445) ; *tonsio*-toison (637).

Z

q) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° *Z* changé en *d* : exemples latins et grecs (XXXVIII) ;

2° *Z* changé en *dd* : exemples grecs ;

3° *Z* changé en *s* : exemples grecs ;

4° *Z* changé en *j* : exemples grecs et latins.

P

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° *P* changé en *c* ou *g* : exemples grecs et latins (XXVI) ;

2° *P* changé en *d* : exemple italien (XXVII) ;

3° *P* changé en *t* : exemples latins (XXVII).

c) RÈGLES AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS :

1° *P* ôté : *ptisana*-tisane (XXV). Pourquoi dans le dictionnaire, Ménage dérive-t-il ce même mot du grec πτισάνη (627), sans l'intermédiaire du latin ?

P tombe encore devant des consonnes autres que *l* et *r*, dans des groupes latins, comme : *accaptare*-acheter (10) ; *capra*-chèvre (171), ou dans un groupe roman, comme *carpinus*-charrue (202) ;

2° *P* changé en *b* : *dupliones*-doublon ; *pipina*-binne ; *pruina*-brouïne ; *pusa*-bosse ; *polentarius*-boulanger (XXVI) ;

(1) Actuellement *faisceau* par réaction étymologique.

P, dans le groupe *pl*, a réellement donné *bl*, comme *duplum*-double, d'où dérive doublons; bine est le substantif verbal de biner; et comme l'origine des mots bosse et boulanger était (et est encore) très obscure, Ménage les croit dérivés de deux mots où le *p* aurait pu lui donner un *b*; quant à bruine, il semble que le *b* soit d'origine germanique, bien que le mot bruine se rattache à *pruina*. Nous trouvons un autre exemple dans *capulum*-chable (191);

3° *P* changé en *ch* : « *Prope*-proche ; *appropiare*-approcher ; *rupe*-roche ; *rupe*-ruche ; *sepia*-seiche ; *greppia*-creiche ; *apium*-ache ; *apua*-anchois » (XXVI).

Dans aucun de ces exemples, il n'y a eu de changement de *p* en *ch* : proche vient de *propius*, où le *i* s'est consonantifié, comme dans *appropiare*, dans *sepia* et *apium* ; roche vient de *rocca*; ruche de *rusca* (d'origine celtique); crèche, de *krippja* (d'origine germanique) et anchois de *anchoa* (espagnol).

4° *P* changé en *f* ou *ph* : « *Præsaga*-fresaie ; *capo*-chef » (XXVII).

3° *P* changé en *m* : « *sapella*-semelle » (XXVII). Semelle a une origine encore inconnue ;

5° *P* changé en *v* : « *Sapo*-savon ; *cepa*-cive ; *cupa*-cuve; *sapa*-sève ; *sapor*-saveur ; *napettus*, *napellus*-navet, naveau ; *ripa*-rive ; *papilio*-pavillon ; *paputtus*-pavot ; *separare*-sevrer ; *recuperare*-recouvrer; *recooperire*-recouvrir; *Sapandia*-Savoie ; *lupa*-louve ; *Lupara*-Louvre » (XXVII). Et encore : *nepos*-neveu (486) ; *præpositum*-prévôt (542) ; *manopera*-manœuvre (449).

e) NOUS TROUVONS ENCORE DES EXEMPLES :

1° De la persistance du *p* initial : *pedica*-piège (524) ; *peculium*-pécule (519); *pila*-pile (524); *palpebra*-paupière (528);

2° Du maintien du *p* final (ou devenu final) : *cippum*-cep (187); *drappum*-drap (261).

PS

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° *Ps* ôté : exemples grecs (XXVII);

2° *Ps* changé en *s* : exemples grecs (XXVII).

B

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° *B* changé en *d* : exemples grecs (V);

2° *B* changé en *g* : exemples grecs (V);

3° *B* changé en *r* : exemples latins (IV);

b) RÈGLE INCOMPATIBLE AVEC LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE :

B mis devant : « ὠὰ ταριχά, boutargues; *laesare*-blesser; *rugitus*-bruit; *orlo*-bord; *linum*-brin; *ragire*-braise; ῥύω, ῥυτός, *ryta, brita*-bride » (IV).

La prosthèse du *b* est un phénomène inconnu en français : boutargue est d'origine provençale, *boutargo;* blesser, suppose un mot latin populaire : *blattiare,* et bruit est le substantif participe de *bruire :* bord est emprunté à l'allemand *bord* (1); braire est le latin populaire *bragere*; brin est d'origine inconnue, et bride est emprunté à l'allemand *brida.*

c) RÈGLES AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS :

1° *B* inséré : « *camera*-chambre, *humilis*-humble, *numerare*-nombrer, *cumulare*-combler » (IV). Et encore : *adsimulare*-assembler (65), *tremulare*-trembler (634);

2° *B* changé en *m* : « *sorba*-corme, *Sabati-dies*-Samedi »

(1) Ménage dit, p. 126 : « Les Allemans disent aussi *bord* ».

(IV); *corme* a peut-être été dit pour corne (fruit du cornouiller); quant à samedi, il dérive de *Sambati diem*, où le *m* existe. Ménage explique par ce même changement, l'étymologie de marbre de *marmore* (319) et flamme de *flamba* (319); *flamba* n'était qu'une seconde forme de *flamma*, d'où dérive *flamme*.

3° *B* changé en *v* : « *Cubare*-couver » (V); *aboculus*-aveugle (70); *caballum*-cheval (213); *hibernum*-hiver (385); *cannabis*-chanvre (196).

Le *b* devient encore *v* lorsqu'il fait partie du groupe *br* : *colubrina*-couleuvrine (235); *libra* [*terræ*]-livre [de terre] (426); *faber*-feuvre (497, à propos de l'orfèvre) (1); *bebrus*-bieuvre (2) (115).

d) RÈGLE SANS EXEMPLES FRANÇAIS DANS LA PHONÉTIQUE :

B changé en *p*. Ménage n'en donne point d'exemples français. Ce changement s'est effectué dans l'ancien français.

e) ON TROUVE ENCORE DES EXEMPLES DE :

1° La persistance du *b* initial : *bonacia*-bonace (126); *bucula*-boucle (129); *bulgarus*-bougre (131); *bullire*-bouillir (131); *bulla*-boulle (132);

2° La persistance du groupe *bl* : *bladum*-blé; *blasphemare*-blâmer (122); *ebulum*-ieble (402);

3° La persistance du *b*, second élément d'un groupe latin : *alba*-aube (69); *gamba* (3)-jambe (400); *alburnum*-aubour (70);

4° La chute du même *b* dan sun groupe roman : *galbinus*-jaune (402); *cucurbita*-gourde (357);

(1) Plutôt *fabrum, fèvre.*
(2) Actuellement bièvre.
(3) Que Ménage écrit *campa.*

5° La chute du *b* entre deux voyelles : *tabanus* (1)-taon (621).

F ou PH

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° *F* changé en *b* : exemples grecs, latins, italiens et espagnols (XII);

2° *F* changé en *g* : un exemple latin (XIII);

3° *F* changé en *p* : exemples grecs et latins (XIII);

4° *F* changé en *th* : exemples grecs (XIII);

5° *Fl* changé en *ll* : un exemple espagnol.

b) RÈGLES INCOMPATIBLES AVEC LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE :

1° *F* mis au commencement : « *lactare*, flater; λαγών, flanc; *rapere*, *rapare*-fraper » (XII). — Flatter est dérivé du radical bas-allemand *flat* (plat, uni); flanc et frapper ont une origine inconnue;

2° *F* inséré : « *runculare*-ronfler, *excorniculare*-escornifler. » (XII). — Ronfler est une sorte d'onamatopée et écornifler est un dérivé burlesque de écorner.

c) RÈGLE AVEC EXEMPLE FRANÇAIS CORRESPONDANT.

Si l'on excepte la règle du changement de *f* en *h*, pour laquelle nous connaissons un exemple, que Ménage cite aussi : foris-*hors* (XIII), nous voyons que les autres règles n'ont aucun rapport avec le français, pas même celles pour lesquelles Ménage a trouvé des exemples.

Pour le *f* changé en *h*, Ménage cite aussi deux exemples gascons : *fames-hame*, *fumus-hum* (XIII); hors pour fors, ne serait-il pas dû à une influence dialectale?

(1) *Tabonem* plutôt.

V (1)

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° *V* mis au commencement : exemples latins (XXXIV);

2° *V* inséré : exemples latins (XXXV);

3° *V* changé en *p* : exemples latins et italiens (XXXVI);

b) RÈGLES INCOMPATIBLES AVEC LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE :

1° *V* changé en *m* « *varicare*-marcher » (XXXVI). Le type latin d'où pourrait dériver marcher serait plutôt *marcare;*

2° *V* changé en *j* « *vacariæ*-jachères » (XXXVI). Jachère est dérivé d'un radical *gasc*, dont l'origine est incertaine.

c) RÈGLES AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS :

1° *V* changé en *b* : « *vara*-barre ; *vellarius*-belier ; *varie-longus*-barlong » (XXXV).

Si la règle est juste en ce qui concerne le groupe *rv* qui devient *rb* comme dans *corvum*-corbeau, ou dans *curvum*-courbe, l'origine des exemples choisis par Ménage est autre : bélier est d'origine germanique (en flamand *bell*), barlong est un composé de *bar*, particule péjorative et de l'adjectif *long*; l'origine de barre est inconnue. — Nous trouvons *involare*-embler (270) où le *vl* est devenu *bl*;

2° *V* changé en *f* « *vices*, *veȝes*-fois; *Vara*-La Fère (ville); *navis*-nef; *clavis*-clef; *bove*-bœuf; *novum*-neuf; *ovum*-œuf » (XXXV). Et encore : *captivus*-chétif (212); *nativus*-naïf (484); *restivus*-rétif (560);

3° *V* changé en *g* : « *vespa*-guespe; *vadum*-gué ; *Vasco*-Gascon; *Vartampa* (fleuve)-Gastampe ; *vastræ*-guestres; *bisvariare*-bigarrer; *vagina*-gaine; *vastare*-gaster; *viscum*-gui; *neve*-neige » (XXXV). — Guêtre ne s'est jamais traduit par *vastra* en latin; aussi l'étymologie de ce mot est-

(1) Nous avons déjà classé à part les règles se rapportant à *u* et qui étaient contenues dans ce même chapitre.

elle fausse; l'origine de *guêtre* et de *bigarrer* est encore considérée comme inconnue.

Ménage classe dans ce paragraphe et les mots dérivant du latin et ceux où le *v* est d'origine germanique; nous trouvons encore : *vulpes* (1)-goupil (356); *weise*-guise (370); *wanti*-gants (340); *warden*-garder (341); *garenna* ou *warrena* [qui, dit-il, vient de l'allemand *warande*]-garenne (342); *werre*-guerre dont les écrivains de la basse latinité, dit Ménage, ont fait *werra* (367); *werpire*-guerpir. Il ajoute que *werpire* vient de l'allemand *werpen*, qui signifie jeter (actuellement *werfen*).

e) MÉNAGE N'INDIQUE PAS :

La persistance du *v* initial : *vivarium*-vivier (660); *voluta*-voûte (661); *villanus*-vilain (657).

L

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° *L* insérée : un exemple latin (XVII);

2° *L* changée en *g* : exemples grecs, italiens et espagnols (XVIII);

3° *Ll* en *li* : exemples latins (XVIII);

4° *L* précédée d'une consonne, changée en *ll* : exemples espagnols (XVIII);

5° *L* changée en *t* : exemples latins (XVIII);

6° *L* changée en *i* : exemples italiens (XVIII);

c) RÈGLES AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS :

1° *L* mise au commencement : « *hedera*-lierre; *indemane*-lendemain; *andier*-landier; *indictum*-landi. Cette addition de *l* en ces mots est venue de l'article qui s'y est incorporé » (XVII);

(1) Pour *vulpiculum*.

2° *L* ôtée du milieu : « *stolto*-sot; *sulcus*-soc; *plata*-pate; *culter*-coutre » (XVII). — Ce dernier mot rentre dans un autre paragraphe, l'*l* étant vocalisée (vocalisation dont Ménage parle plus loin); quant à l'origine de sot, elle est inconnue, celle de patte est incertaine, et soc est d'origine celtique;

3° *L* changée en *d*; Ménage en donne bien un exemple : *burla*-bourde (XVIII); mais l'étymologie de ce mot n'est pas encore connue;

4° *L* changée en *n* : « *botilus, bodylus*-boudin » (XVIII). L'étymologie de ce mot est inconnue.

5° *L* changée en *r* : « *ulmus, ulmellus*-ormeau » (XVIII). — Nous trouvons cet exemple modifié à la page 497 : « orme, ormeau de *ulmus* et de *ulmellus* ». Le même phénomène de dissimilation se retrouve dans rossignol de *luscinïolus* (577) et dans nombril de *umbilicus* (490);

6° *L* changée en *u* : « *alter*-autre; *altus*-haut; *calamus*-chaume » (XIX) et encore : *alburnum*-aubour (70); *aliud tantum*-autant (73); *colpus*-coup (236); *basilica*-basoche (97) dont la forme vraie devrait être *baseuche*; *caldum*-chaud (208); *calfare* pour *calfacere*-chaufer (207).

d) RÈGLE SANS EXEMPLES FRANÇAIS DANS LA PHONÉTIQUE :

L ôtée du commencement : nous en trouvons un exemple, où Ménage donne même une explication parfaite de cette suppression : « *Once* pour lynx. De *lynce*, ablatif de *lynx*. *L* s'est perduë et a passé pour l'article, au contraire de lierre » (495).

e) ON RELÈVE ENCORE DES EXEMPLES :

1° De la persistance de l'*l* initiale : *linea*-ligne (422); *liberare*-livrer (431); *lacerta*-lézarde (que Ménage orthographie *laisarde*) (411); *laicus*-lai (410); *latum*-lé (417);

2° De la persistance de l'*l* médiale entre deux voyelles : *pila*-

pile (525); *filare*-filer (317) et de l'*l* médiale latine, devenue finale en roman : *mel*-miel, *fel*-fiel (XVI);

3° De la réduction du groupe *ll* à *l* : *gallina*-geline (346);

4° De l'*l* mouillée : *a* suivi de *l*+*i* : *victualia*-victuaille (660); *a* suivi de *l* : *bajulare*-bailler (83); *o* (ou *ŭ*) suivie de *l* : *dolium*-deuil (263); *corbicula*-corbeille (229); *conucula*-quenouille (549).

M

a) RÈGLES QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° *M* mise au commencement : exemples grecs et latins (XIX);

2° *M* changée en *f* : exemples grecs et latins (XIX);

3° *M* changée en *p* : exemples grecs (XX);

4° *M* changée en *s* : un exemple latin (XX).

b) RÈGLE INCOMPATIBLE AVEC LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE :

M changéee en *b* : « *flamma, flammellum*-flambe, flambeau ; *marmore*-marbre ; *tremulare*-trembler » (XIX).

Nous avons déjà dit que *flambe* était une seconde forme de flamme, flambeau en est dérivé; dans marbre et trembler, le *b* est intercalé.

c) RÈGLE AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS :

M changé en *n* : « *mappa*-nappe ; *matta*-natte ; *mespilus*-neffle ; *Comes stabuli*-connestable » (XIX). Et encore *dama* (1)-dain (371) ; *hamus*-hain (371); *redemptio*-rançon (555); *racemus*-raisin (554).

e) NOUS RELEVONS ENCORE :

1° La persistance de l'*m* initiale : *minutarius*-menuisier (467); *marra*-marre (461); *ministerium*-métier ; *molinarius*-meunier (472); *mucire*-moisir (476),

(1) Pour *damum*.

2° La persistance de l'*m* médiale entre deux voyelles : *ramarius*-ramier (554).

3° La persistance de l'*m* médiale, deuxième élément d'un groupe suivi d'une voyelle : *armet*-arme (60).

4° La persistance de l'*m*, premier élément d'un groupe : *ambulare*-ambler (40) ; *lampetra*-lamproie (411) ; *gamba (campa)*-jambe (400).

5° La chute d'une *m* entre deux consonnes : *dorm[i]torium*-dortoir (259).

N

a) RÈGLES QUE MÉNAGE NA PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° *N* mise à la fin des mots finissant par une voyelle; exemples latins (XX).

2° *N* changée en *d* : exemples latins (XXI).

3r *N* changée en *g* : exemples latins (XXI).

4° *N* changée en *t* : un exemple grec (XXII).

b) RÈGLES INCOMPATIBLES AVEC LA PHONÉTIQUE RRANÇAISE :

1° *N* mise au commencement « *umbilicus*-nombril, *ansa*-nance » (XX). Dans nombril, il y a prosthèse de l'*n*, mais c'est un phénomène de dissimilation isolé, qu'il est difficile d'ériger en règle; quant à *ansa*, il a donné anse en français, et non pas *nance*.

2° *N* insérée « *laterna*-lanterne » (XX). Lanterne dérive d'une forme secondaire de *laterna*, *lanterna*.

3° *N* changée en *b* : « *nanus, nanottus*-nabot » (XXI). L'origine de nabot est inconnue.

4° *N* changée en *u* : « *constare*-couster ; *conventus*-couvent ; *monasterium*-moustier ; *sponsare*-*espouser* » (XXI).

Ce n'est point l'*n* qui s'est vocalisée, c'est le *o* qui s'est

transformé en *ou*. Tous ces exemples auraient dû trouver place dans le paragraphe où il traite de l'*n* ôtée.

c) RÈGLES AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS :

1° *N* changée en *l* : « *Bononia*-Boulogne ; *colucula*-quenouille ; *anare*-aller » (XXII). L'origine d'aller est encore inconnue ; ce qui a engagé sans doute Ménage à lui attribuer *anare,* comme mot original, ce doivent être les formes italienne et espagnole : *andare* et *andar*.

2° *N* changée en *m* : « *stannare*-estamer » (XXII). L'exemple n'est pas bien choisi, car étamer dérive du substantif étain, mais le phénomène d'assimilation se retrouve dans *femina*-femme (312) et dans *carpinus*-charme (202).

3° *N* changée en *r* : « *Diaconus*-diacre ; *pampinus*-pampre ; *tympanum*-tymbre ; *coffinus*-coffre ; *akena*-acre » (XXII). Acre ne dérive pas d'*akena,* mais de *acra*.

d) RÈGLE SANS EXEMPLES FRANÇAIS DANS LA PHONÉTIQUE :

N ôtée, les exemples français manquent. L'*n* premier élément d'un groupe de consonnes tombe : *mansura*-masure (463) ; *mansio*-maison (445) ; *tonsio*-toison (637) ; on trouve des exemples où elle persiste : *insimul*-ensemble (275) ; *insubula*-ensouple (275).

e) NOUS RELEVONS EN OUTRE DES EXEMPLES :

1° De la persistance de l'*n* initiale : *navicella*-nacelle (481) ; *necessitas*-nécessité ; *navis*-nef (485) ; *numerus*-nombre (489).

2° De la persistance de l'*n* médiale entre deux voyelles : *minare*-mener (467) ; *minutarius*-menuisier (467) ; *minaciæ*-menaces (811).

3° Du passage l'*n* suivie d'un *i* en hiatus (ou consonne dégageant un i) à *n* mouillée : *linea*-ligne (422) ; *campania*-champagne (193) ; *uniones*-oignons (495) ; *pinnione*-pignon (524), etc.

4° De la persistance de l'*n*. second élément médial : *carnarium*-charnier (203); *retina*-rêne (559).

5° De la chute de la même *n* dans *diurnum*-jour (405).

R

a) RÈGLES QUE MÉNAGE NA PAS APPLIQUÉES AU FRANÇAIS :

1° *R* ôtée, exemples latins (XXVII)) ;

2° *R* changée en *d* : exemples latins et italiens (XXVIII);

3° *R* changée en *n* : exemples latins (XXIX).

c) RÈGLES AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS :

1° *R* insérée : « *thesaurus*-trésor; *funda*-fronde » (XXVIII). — Trésor vient en réalité du latin populaire *tresaurus* : quant à l'étymologie de *fronde,* elle est exacte comme registre de *regestum* (558).

2° *R* changée en *l* : « *tempora*-temple (1) ; *murus*, *murottus*-mulot » (XXIX). *Tempe* peut être rapporté à un type latin populaire *tempula,* qui existait à côté du classique *tempora;* mulot dérive du bas allemand *mul.* L'*r* a cependant été changée en *l* dans *altare*-autel.

3° *R* changée en *s* : « *quernus*-chesne » (XXIX). Actuellement, on attribue une autre origine à chêne : le bas latin *caxanum*, devenu *caissene*, *caisne*. *chaisne,* etc. Il y a cependant certains cas, où l'*r* entre deux voyelles a passé à *s,* comme *bésicles*, pour *béricles* : seulement Ménage n'en donne point d'autres exemples.

e) NOUS RELEVONS ENCORE DES EXEMPLES DE :

1° La persistance de l'*r* initiale ou médiale entre deux voyelles : *rapuntium*-réponce (559); *rendita*-rente (558); *mara*-mare (454).

(1) Actuellement *tempe*.

2° La persistance de l'*r*, comme premier ou second élément d'un groupe de consonnes : *dormitorium*-dortoir (259); *aliorsum*-ailleurs (19); *grossum*-gros (364); *grania*-grange (358); *libra*-livre (416).

X

a) RÈGLE QUE MÉNAGE N'A PAS APPLIQUÉE AU FRANÇAIS : *X* changée en *sc.*

c) RÈGLE AVEC EXEMPLES FRANÇAIS CORRESPONDANTS :

X changée en *ss* : « *braxare*-brasser; *exauriculare*-essoriller » (XXXVII). Cette règle trouve de nombreuses applications dans le passage des mots latins en français : *coxa*-cuisse (245); *examen*-essein (295); *exire*-issir (407); *paxellus*-paisseau (506).

Quelle est en somme l'idée qui se dégage de l'étude que nous venons de faire sur la phonétique de Ménage?

On voit tout d'abord qu'il n'a point songé à mettre en tête de ses *Origines* un travail sur la seule phonétique française, et donner ainsi le complément nécessaire à tout dictionnaire étymologique : son but semble avoir été plutôt de montrer les liens intimes qui existent entre le français et les autres langues, le latin surtout; c'est pourquoi les règles et les exemples qu'il donne dans cette première partie de son ouvrage sont bien moins nombreux pour le français pris en lui-même que pour le français en rapport avec le grec et le latin. La question des origines de la langue étant très controversée, comme nous venons de le voir, et la langue elle-même étant considérée comme une *corruption* du latin, il n'est pas étonnant que Ménage se soit attaché, par des comparaisons, à montrer que le français a subi

de nombreuses modifications pour arriver à sa forme actuelle, et qu'en cela il est semblable aux autres langues.

Si l'on étudie un à un tous les mots du Dictionnaire de Ménage, on voit aisément combien sont nombreuses les règles phonétiques qu'il a appliquées; voudrait-on refaire son *Traité de la conversion des lettres*, en y introduisant les règles déduites de cette étude, on arriverait presqu'à lui donner le cadre d'une phonétique moderne.

A quel sentiment a obéi Ménage en négligeant d'indiquer la totalité des règles qui l'avaient guidé dans ses recherches? Etait-il de l'avis d'Henri Estienne qui trouvait inutile de mettre ses lecteurs dans la confidence des règles, à l'aide desquelles il déduisait ses mots du grec? (1). Ce qui est certain, c'est que Ménage donne rarement des explications sur la façon dont les mots se sont transformés : il n'en donne que lorsque les modifications lui semblent par trop compliquées, et alors son étymologie est ordinairement erronée, comme *tirer*, qu'il dérive de *trahere*, de la façon suivante : *trahere, trare, tirare*-tirer (2); ou blond, de *albus* : *albus, albidus, blaidus, blaydus, blaundus, blondus*-blond (3). Et encore ne donne-t-il que les formes supposées des modifications; mais comment, en vertu de quel principe le *y* par exemple de *blaydus* est-il devenu le *un* de *blaundus*? Ménage ne nous le dit pas, car il l'ignorait lui-même. Des étymologies de ce genre ont contribué à faire croire que toutes, ou presque toutes étaient fausses, et que leur auteur avait usurpé le titre de savant.

(1) « Il ne m'a pas semblé estre besoin de rendre les raisons des étymologies », etc. *Conformité du langage françois avec le grec.*

(2) *Orig.*, p. 627.

(3) *Orig.*, p. 121. Cf. Boulanger, de *polentiarius. Pollis, pollenta, pollentia, pollentiarius* (132)

On ne peut cependant pas douter qu'il n'ait connu les raisons de la plupart des modifications dont il parle, car ces étymologies ne s'élaboraient pas dans le silence du cabinet et seulement à l'aide des textes, mais souvent chez les Frères Du Puy ou aux Mercuriales de Ménage. La conversation venait-elle à rouler sur l'origine de tel ou tel mot, tous les savants qu'occupaient ces questions, comme Du Cange et Guyet, devaient sans aucun doute, en se contredisant, dire le pourquoi de leur opinion; mais il n'était pas encore d'usage de renvoyer, dans un Dictionnaire étymologique, aux règles de la transformation des mots.

Il semble que la raison pour laquelle Ménage se référait si rarement à la phonétique, c'est qu'elle le guidait moins que la sémantique; ainsi il dérive *bruit* de *rugitus* (1), à cause de la similitude de sens, et au moyen d'une règle phonétique, qui aujourd'hui est démontrée fausse, mais ne lui en semblait pas moins bonne : la prosthèse du *b*. La sémantique, qui ne devrait venir au secours de l'étymologiste que comme complément de la phonétique, est envisagée par Ménage comme la base de l'étymologie, et cette conception lui a fait commettre de nombreuses erreurs (2).

Méthode de Ménage. — Ménage, considérant le français comme dérivé en majeure partie du latin, se rapporte *surtout* à cette langue pour la recherche de ses étymologies. Par latin, il n'entendait pas que le classique, bien qu'il lui

(1) *Orig.*, p. 155. Cf. *Bru*, de *nurus* (III) (134); *brin*, de *linum* (150) (V); *blesser*, de *lædere* (123) (II); *bruire*, de *rugire* (155) (VI); *braire*, de *ragire* (142) (IV); *blason*, de *latio* (122) (II).

(2) Ainsi il dérive *railler* de *ridiculare* (553) à cause de la convenance de sens; *peluche* de *pelicia*, *bicle* de *obliquulus* (113); *bigot* de l'anglais *by God* (16).

attribuât la plus large part dans la formation du français, mais aussi le latin populaire et le bas-latin qui lui fournissent une infinité de mots (1).

Ménage indique rarement que le mot dont il donne l'étymologie vient du latin populaire ou du bas-latin; quelquefois cependant il le dit, comme pour *bourse* de *bursa* « dont les Escrivains de la basse Latinité se sont servis pour *crumena* » (2), ou pour *cloche* qui « vient assurément de *cloca*, qui se trouve dans les constitutions de Charlemagne » (3), etc.

L'amitié de Du Cange, dont s'enorgueillisait Ménage, peut lui avoir été d'un grand secours dans la dérivation de ses étymologies du latin de la décadence; car, dans la Préface de son Dictionnaire, Ménage reconnaît lui-même que la fréquentation du cabinet Du Puy lui a rendu de grands services, et ailleurs, il dit expressément : « M. du Cange, dans son *Etymoligicon vocabulorum Liguæ Gallicæ*, qu'il a recueilli en ma faveur, comme il me l'a dit plus d'une fois.... » (4). Aussi, dans la seconde édition de ses *Origines*, Ménage rapporte-t-il souvent l'opinion de Du Cange. Il n'en est pas moins vrai que Ménage est le premier qui ait reconnu le grand rôle que le bas-latin a joué dans la formation du français.

En trop savant humaniste, convaincu que le français dérive en majeure partie du latin, Ménage fait intervenir une forme latine, là même où le mot a manifestement une

(1) Voir la liste des mots à l'appendice.

(2) *Orig.*, p. 139.

(3) *Orig.*, p. 221.

(4) *Diction. étym.* 1694, 2e édit., p. 59. Cet Etimologicon de Du Cange ne se retrouve plus séparément; il fait suite à son *Glossaire* et y a été ajouté par Carpentier dans l'édition de 1765.

autre origine; ainsi il dérive *guerpir* de l'allemand *werpen*, mais par l'intermédiaire du latin : « il vient de *werpire*, mot qui se trouve en cette signification dans les Autheurs du bas siècle et qui vient de l'alleman *werpen* qui signifie *jetter* » (1). *Dome*, qui est originaire de l'italien, est dérivé par Ménage du latin : « De *doma*, dont les Autheurs de la basse Latinité se sont servis » (2).

Souvent Ménage dérive du latin, des mots apparentés à d'autres mots français; comme *amorcer*, qui dérive de amorce, est rattaché au latin *admorsare; étouper* à *stupare*, etc. (3).

Lorsqu'il se rapporte à des mots latins composés par un préfixe, *ad* par exemple, Ménage donne quelquefois la forme assimilée, comme *accordare* (9), *accaptare* (10); et d'autres fois il garde le *d* du préfixe : comme *admonticellare*, *admorsare* (42) ou *adsallire* (64), etc.

Ménage dérive les substantifs français de préférence de l'ablatif latin, comme *chartre* de *carcere*, et *cendre* de *cinere* (4), et rarement de l'accusatif, comme *rien* « de *rem*, accusatif de *res* » (5); mais la plupart du temps, il se sert du nominatif, comme *chaume* de *calamus* ou *nombre* de *numerus* (6) et quelquefois même du nominatif pluriel,

(1) *Orig.*, p. 369. Cf. Croupe (244); gants (340); haies (371): danser (251); heaume (380); rober (564); bouc (129), etc.

(2) *Orig.*, p. 239. Cf. Consulte (227); Goffe (353); satin (836); tufe, tufeau (641); bombassin (125); mosaïque (478).

(3) *Orig.* : amorcer (42); étouper (790). Cf. amasser (38); amonceler (42); aviser (71); dévergondée (700); étamer (705); chauffer (208); grenetier (360); greffier (360); métairie (472); sangloter (747); octroi (735); orpin (867).

(4) *Orig.*, p. 204. Cf. Marbre (490).

(5) *Obs. I*, p. 206.

(6) *Orig.*, p. 208 et 489. Cf. Fléau (319); nèfle (486); froc (331) et tous les mots féminins de son Dictionnaire.

comme *oignons* de *uniones*, ou *poussins* de *pullicini* (1).

Pour les mots que Ménage dérive du celtique, il ne s'en rapporte pas à ses propres lumières, et très rarement à celles de ses contemporains (2), il s'en tient aux mots qui sont indiqués par les auteurs latins, comme Pline, Festus, Marcellus Empiricus, Suétone, Varron, Lucilius ou autres; ainsi pour *lieue* « de *leuca* ou *leuga*, qui est un ancien mot gaulois », il cite Saint Jérôme, Jornandès, Hesychius, Ammien Marcellin et Yves de Chartres (3). Et, en effet, la plupart des mots celtiques qui ont persisté en français y ont passé par l'intermédiaire du latin.

Ménage réprouve entièrement l'opinion de ses devanciers qui voulaient faire venir le français du grec, et dit : « Il est certain que nous n'avons aucun mot françois venant du grec, qui n'ait passé par le latin : à la reserve de ceux qui ont esté faits par les gens de lettres depuis un siécle ou deux : comme *apédefte* » (4). Cela ne l'empêche pas de n'indiquer que la forme grecque pour quelques étymologies, comme *tisane* de πτιάνη (5) (627).

Le français ayant, surtout au XVI^e^ siècle, emprunté beaucoup d'expressions à l'italien, Ménage, très versé dans cette langue, en dérive non seulement celles qui en viennent en réalité (6), mais aussi un certain nombre de mots

(1) *Orig.*, p. 495 et 538. Cf. Gants (340); haies (371); marguillers (457); menaces (811); huissiers (396); macarons (438); maillotins (442); oranges (499), etc.

(2) Il cite quelquefois l'opinion de Cambden; comme pour Armorique (61).

(3) *Orig.*, p. 421-422.

(4) *Obs. I*, p. 230.

(5) Cf. Bubon, p. 156, et charogne, p. 203.

(6) Balcon (85); gondole (354); mesquin (471), etc.

qui sont venus par d'autres voies, comme *ambre* (41), *ains* (20), *azur* (74), etc. (1).

Il suit le procédé inverse pour les mots dérivés de l'arabe, de l'espagnol et de l'allemand : tout en en donnant beaucoup de bonnes étymologies (2), Ménage dérive plusieurs de ces mots d'autres langues apparentées ; ainsi *bouracan*, de l'arabe *barrakan*, il le fait venir de l'italien *baracane* (133) ; *bicoque*, qui est un mot d'origine italienne, est dérivé, par Ménage, de l'espagnol (113) ; il en est de même de *carrière* (182) ; il fait venir *cassolette*, qui est l'espagnol *cazoletta*, de l'italien *cassoletta* (182), etc.

Le Néerlandais, le bas et le haut allemand, sont souvent confondus : cependant, il y a de nombreuses étymologies où il établit une distinction entre le bas allemand et le haut allemand ; comme pour *lot* « du flaman ou bas-alleman *lot*, qui signifie *sort* : en haut-alleman on dit *los* » (433), ou pour *butin* : « C'est un diminutif du bas-alleman *bûte* (3), qui signifie la même chose » (161).

Ménage est souvent indécis sur l'étymologie à laquelle il doit s'arrêter ; et ne sachant quelle décision prendre, il donne les deux formes qui lui paraissent les meilleures ; ainsi, après avoir dérivé *baragouin* de « *bara* et *guin*, qui signifient en bas-breton *pain* et *vin* », il ajoute : « De ce mot *baraguin* on a fait le verbe *baraguiner*, qui est comme qui dirait ne sçavoir autre chose d'une langue que les mots de *pain* et de *vin* » (91). Un peu plus loin, il dérive *barguigner*, qui est le même mot que baraguiner, de *barcaniare* (93). Pour *effaroucher*, il renvoie à *farouche*, mais donne

(1) Cf. Avis (dans il est venu en Cour un advis, 71) ; estoc (299) ; éperon (292) ; litre (426) ; même (470) ; presque (541) ; sauvage (748), etc.

(2) Voir à l'appendice.

(3) Orthographié actuellement *but*.

aussi une forme latine *efferocare* (269). (1) D'autres fois, il ne donne pas du tout d'étymologie et se contente de la définition du mot, comme pour *ganache* (340), *gaze* et *gazouiller* (797), *hucher* (390), *ivraie* (407), etc. (2.)

Souvent il déclare ignorer l'étymologie, comme pour *haine :* « Je ne sçay pas bien d'où vient ce mot » (391), *essai* (788), *gagui* (335), *gibet* (351), *perroquet* (522) etc., ou bien il émet une opinion dubitative : *bout*, « je croy qu'il vient de *bod*, qui est un mot celtique » (139) ou *cabinet* « peut-estre de *cavinettum* » (162), (3).

D'autres fois enfin, Ménage cite l'opinion d'autres étymologistes, sans donner son propre avis, comme pour *affubler* (17), (4), *bardes* (92), *blaireau* (123), *gaulois* (344), *gourmand* (357), (5), etc. Il emploie quelquefois ce procédé, même lorsqu'il croit son étymologie « indubitable », comme pour *panse* de *pantex* (508), il cite une autre opinion de Scaliger.

Mais que l'étymologie qu'il donne soit juste ou fausse, que l'avis qu'il émet soit le sien ou celui d'autrui, Ménage a un mérite qui le range bien au dessus de ses devanciers et de ses contemporains, et le rapproche des modernes : il est le promoteur de l'étymologie comparée. Nicot, avant lui, avait quelquefois donné la forme italienne du mot dont il parlait, mais il s'arrêtait là. Les recherches de Ménage sont

(1) Cf. *Anchois*, de l'espagnol ou de l'italien (44); *engager*, de gage et de *invadiare* (273); *jaune*, de l'italien où plutôt du latin (402); *marsouin*, du latin ou plutôt de l'allemand (461), etc.

(2) Cf. Latinier (416); lobbe (431); loure (434); grapin (819); pensée (820); gibbar (350).

(3) Cf. Gâteau (344); harangue (376); houblon (388); marmouset (810); dupe (267); épieu (294), etc.

(4) Il en donne la vraie origine dans l'édition de 1694.

(5) Cf. Echalas (278); espoussettes (294); écrou (268); gabelle (334), etc.

plus profondes, et il cite bien des mots dans trois ou quatre langues, ce qui même, quand l'étymologie manque, facilite de beaucoup les recherches des successeurs. Ainsi pour *abricot* il donne les formes : italiennes *bericoco* et *bericocolo,* arabe *albericoque,* espagnoles *alvarcoque* et *albericoque* (7).

Pour *alène* l'espagnol *alesna,* l'italien *lesina,* le gascon *leχene* (25), le flamand *elsene* et l'arabe « *alsenna* ou *assenna,* du verbe *sanna* qui signifie rendre pointu » (756).

Pour *bière,* cercueil, il donne l'étymologie de l'allemand *baer,* et les formes suivantes : l'italien *bara,* l'anglais *beer,* le danois *berie* et *berrie* (115).

Pour *dague* : l'allemand *dagge* et *dagen,* l'italien *daga,* l'anglais et écossais *dagger,* et le bas-latin *dagua* qu'il trouve dans le second Concile de Pise, p. 159 : *Nec dagas seu cultellos,* etc. (247).

Pour *futaine* : l'italien et l'espagnol *fustana,* le flamand *fustein,* le bas-latin *fustanum* (333) et l'arabe *fustat* (759).

Pour *gargouille* : l'espagnol *garguero,* l'italien *gargatoglio,* l'allemand *gurgel,* l'anglais *gargil* et le latin *gurgulio* (796).

De la sorte, quand même l'étymologie du mot reste obscure, on voit du moins à quelle famille, à quelle racine il appartient, ce qui a maintes fois permis de reconstituer le mot primitif, auquel tous les autres se rattachent.

Cependant, le français n'est pas formé uniquement de mots empruntés à d'autres langues; il en contient beaucoup qui sont tirés de son propre fonds; il est certain que cette méthode étymologique ne pouvait être étrangère à Ménage; aussi les dérivés du français sont-ils très nombreux dans

son Dictionnaire. Il se sert, pour les former, de deux méthodes :

1° *La juxtaposition,* comme dans *avant-propos* (67); *beau-père, beaucoup* (101); *béjaune* pour bec-jaune (103); *charcutier* (qu'il orthographie chaircutier), de chair cuite (192); *chat-huant* « de ces deux mots : chat huant » (207); *chauve-souris* (209); *fainéant* « de faire et de néant » (308); *franc-archer* (327); *orfèvre* « de or et de feuvre, vieux mot français qui signifie ouvrier » (497); *passeport* « mot composé de port et de passer » (516), etc.

2° *La dérivation par suffixes ou particules,* comme *bécasse, becquée* et *abécher,* de bec (101 et 4); *boutoir, boutin* de lance (dans Alain Chartier), *bouton* des arbres et *bouture,* de bouter « qui est un vieux mot français qui signifie pousser » (141); *cordonnier* pour cordouannier, qui a été fait de cordouan « espèce de cuir ainsi dit de Cordouë d'où il vient » (229-230); *désastre* « de la particule *des* et du mot astre « (254); pour *engeoler,* il renvoie à geole (273); pour *engourdir,* à gourd (274); pour *fermier,* à ferme (313); *grivelée,* de grive (363). Il rattache *hameçon* à hain (374); *potin* à pot (538); *ramoner* à ramon « qui signifie, en Picardie et en plusieurs autres lieux de France, *un balé* » (555); *tranchée* au verbe trancher (631), etc.

Certaines racines lui fournissent à la fois des mots composés et des dérivés; comme *ban* (proscription), donne « les mots *bannir, ban, bannissement, forbannir* », et *ban* (publication), « les mots *bans,* pour les proclamations publiques da mariage; *ban* et *ariereban, banlieuë, banier, banal,* comme quand on dit *taureau banier, pressoir banier* ou *banal, abandonner,* etc., et *banon,* dont il est parlé dans le grand *Coustumier* de Normandie » (86).

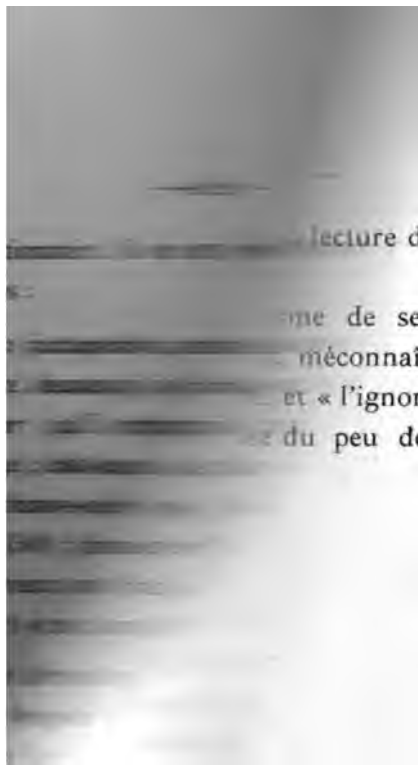

lecture des étymologies de

me de ses contemporains,
méconnaître les mérites de
et « l'ignorance où l'on a été
du peu de cas qu'on en a

---

ote 1.
ndriss, l. c. : « Die Geringschätzung mit der von Ménage
n pflegt, beruht... auf Unwissenheit ».

Nous avons vu que pour les mots dérivés du français Ménage fait souvent appel à une forme du vieux français, forme qui lui sert parfois de pierre de touche dans quelques-unes de ses étymologies, et qu'après avoir, pour le mot *pilote* cité l'avis de quelques-uns, qui prétendaient le dériver d'un vieux mot *pille*, signifiant *navire*, il ajoute: « Comme ce mot ne se trouve en cette signification en aucun de nos vieux Autheurs François, je ne puis estre de cet avis » (526).

Pour quelles raisons donc Ménage ne peut-il être classé au rang des premiers étymologistes, lui qui a mis en pratique les théories émises dans son épître à Du Puy, et qui connaissait avec le latin classique, le latin populaire et le bas latin, l'italien, l'espagnol et l'arabe, l'allemand, le gaulois et le vieux français?

1° Parce qu'il latinisa trop; 2° parce qu'il se laissa entraîner par la sémantique, et 3° parce qu'il contrôla trop peu l'application qu'il a faite des règles phonétiques. Cependant il dépassa tellement ses devanciers par sa perspicacité étymologique et sa capacité de travail, suivant les expressions de M. Gröber (1), qu'il sembla pour le moment que rien ne pourrait plus être tenté dans ce domaine. Furetière l'appelait « l'homme de tout pays et de toutes langues, qui connaissait tous les mots de père en fils et qui avait écrit de leurs généalogies » (2); la reine Christine disait aussi que Ménage savait non seulement d'où venaient les mots, mais aussi où ils allaient (3). Quant à Balzac, il aurait presque

(1) *Grundriss*, I, p. 25.
(2) *Nouvelle allégorique*, p. 156-157.
(3) *Menagiana*, 1693, p. 179.

consenti à passer sa vie dans la lecture des étymologies de Ménage (1).

Sans partager l'enthousiasme de ses contemporains, on ne peut plus, aujourd'hui, méconnaître les mérites de Ménage comme étymologiste, et « l'ignorance où l'on a été de ses écrits, est seule cause du peu de cas qu'on en a fait » (2).

---

(1) Cf. p. 126, note 1.

(2) Gröber. *Grundriss, l. c. : « Die Geringschätzung mit der von Ménage gesprochen zu werden pflegt, beruht... auf Unwissenheit ».*

LIVRE III

MÉNAGE GRAMMAIRIEN

Ménage, parmi les grammairiens du XVII^e siècle, occupe une place un peu à part. Collaborateur de Vaugelas, qui lui « fesoit l'honneur de lui communiquer ses Remarques devant que de les envoyer à son Imprimeur, » il n'était point pour prendre rang parmi les Dupleix et les La Mothe Le Vayer contre la nouvelle doctrine grammaticale ; et cependant il n'était pas des amis du P. Bouhours, le successeur docile et respectueux des traditions du maître. Il eut avec lui une querelle célèbre, où les deux esprits révélèrent toutes leurs divergences. C'est que, seul peut-être dans la seconde moitié du XVII^e siècle, Ménage eut une conception grammaticale fondée sur des connaissances historiques profondes et précises. De là l'incapacité où il était d'accepter la discipline de Vaugelas et les théories de ses fervents et parfois inintelligents disciples. Tous voulaient rompre avec les traditions de l'ancienne langue, tandis que Ménage, par sa connaissance profonde des vieux auteurs, rattachait toujours les questions linguistiques de son époque à leur origine dans le XVI^e siècle et parfois plus haut.

Réglementer la langue a été l'œuvre du XVII^e siècle, car au XVI^e dominait le préjugé que le français ne pouvait être réduit en règles, comme le grec et la latin ; aussi faut-il arriver au seuil du XVII^e siècle, à Malherbe, pour trouver enfin un homme qui réunisse en lui l'autorité d'un critique

et celle d'un « codificateur », et qui soit capable d'imposer sa tyrannie aux mots et aux syllabes. Il possède une doctrine dont il a déjà appliqué les principes, et il a suffisamment d'assurance pour l'imposer. Il anéantit Ronsard sous ses sarcasmes, et réduit Desportes au néant.

La réforme de Malherbe « n'est autre chose dans son ensemble qu'une rupture avec le lexique, la grammaire, et pour aller plus loin, avec les habitudes et le génie de notre ancienne langue» (1). Après un tel maître, les grammairiens du XVII^e^ ne pouvaient que mépriser ce XVI^e^ siècle, qui avait ignoré le beau langage.

Malherbe laissait sa trace inachevée, Vaugelas la continua. Il publia ses *Remarques sur la langue françoise* en 1647, rendant au public ce que celui-ci lui avait donné; il s'était proposé de n'être que le témoin du bon usage, et non pas de faire des lois « de son autorité privée » (2). Il en sera le rédacteur, inspiré par « l'usage, que chacun reconnoist pour le Maistre et le Souverain des Langues vivantes ». Mais pour Vaugelas, il n'y a qu'un seul usage, le présent; le passé de la langue ne l'intéressait pas. Le triomphe de Vaugelas fut immédiat et durable, malgré les quelques contradicteurs qu'il rencontra : Scipion Dupleix prit à partie les vingt-six principes qu'il avait reconnus comme base des théories de Vaugelas, et en critiqua fort justement les

(1) Brunot. *La Doctrine de Malherbe d'après son Commentaire sur Desportes*, p. 253.

D'ailleurs les théories de Malherbe ne furent pas publiées de son vivant, et ne circulèrent qu'officieusement pour ainsi dire, Balzac les a connues, et en parle à Conrart : « Je vous diray que j'ai icy un exemplaire de ses *Œuvres* (Desportes), marqué de la main de feu M. de Malherbe, et corrigé d'une terrible maniére. Toutes les marges sont bordées de ses observations critiques ». Lettre du 20 novembre 1652, édit. 1665, p. 957.

(2) « Je ne pretens passer que pour un simple tesmoin, qui depose ce qu'il a veu et oüi ». Préface, p. 11, édition Chassang, 1880.

manques et les excès (1). La Mothe Le Vayer protesta avec vigueur et quelquefois avec raison contre les doctrines nouvelles (2); mais les voix discordantes se perdirent dans le concert d'éloges qui accueillirent les *Remarques* à leur apparition, et en 1704, l'Académie prit encore Vaugelas pour base de son travail sur la langue; entre la protestation de Dupleix et les *Observations* de l'Académie, les grammairiens rivalisèrent pour defendre et pour développer les principes posés par Vaugelas; Bouhours (3), Patru (4), Th. Corneille (5), l'abbé Tallemant (6), quelques autres grammairiens obscurs et des personnages qui n'avaient pas autorité en matière de langue (Andry de Bois-Regard, Bellegarde, Renaud, Alemand, Marguerite Buffet, N. Bérain, etc.). Seul Ménage mêlait quelques réserves aux éloges. Autant dire que les théories de Vaugelas triomphèrent sans résistance, dans le monde des grammairiens du moins.

Ménage, qui du vivant même de Vaugelas, discutait avec lui, n'était point pour se mettre docilement à l'étude des *Remarques*. Il avait reçu une éducatiou linguistique dont les grammairiens du XVII^e^ siècle avaient été privés. Eux, ne connaissaient que Vaugelas; lui, ami de Du Cange, avait non seulement lu tout le XVI^e^ siècle, mais encore était

(1) *Liberté de la langue françoise dans sa pureté.* Paris, 1651.

(2) *Quatre lettres à Naudé sur les « Remarques »*, p. 628-656, 2^e^ vol. des *Œuvres complètes*, édit. in-f° 1654.

(3) *Doutes sur la langue françoise*, 1674, in-12 — *Remarques nouvelles sur la langue françoise*, 1675, in-4°.

(4) *Remarques sur les Remarques de Vaugelas* dans le 2^e^ volume de ses *Œuvres*. Paris, 1681, in-4°.

(5) *Remarques sur la langue françoise de M. de Vaugelas....*, avec des notes de Th. Corneille. Paris, 1687, 2 vol. in-12.

(6) *Remarques et décisions de l'Académie françoise.* Paris, 1698.

remonté bien plus haut. On est étonné, à le lire, de le voir citer tous les auteurs latins, soit de l'époque classique, soit de la décadence, Tacite et Tite-Live, Horace et Virgile, Ovide, Salluste, Martial, Cicéron, Quintilien, Plaute et Valerius Flaccus; les Pères de l'Eglise, comme Saint-Augustin, Saint-Jérome, les Gloses et les Capitulaires. Ayant eu, comme avocat, de nombreux documents anciens entre les mains, il s'en est servi comme matière à observations philologiques. A l'encontre de Vaugelas qui s'était proposé de ne citer personne (1), Ménage cite parmi ses contemporains : Desportes et Malherbe, Balzac, Chapelain et Voiture, Sarasin, Saint-Amant, Honoré d'Urfé, Perrot d'Ablancourt et Scarron, et plus rarement Corneille ou Molière; quant à la littérature antérieure au XVII^e^, il n'est rien que Ménage en ignore, et presque personne qu'il ne cite; s'il montre quelque sympathie à la Pléïade (2), elle ne va pas jusqu'à l'aveuglement : « Je ne suis pas de l'avis de ceux qui méprisent Ronsard jusqu'à l'effacer tout entier, dit-il. Mais je suis encore moins de l'avis de ceux qui l'adorent jusqu'à lui dresser des autels ». (*Obs. Malh. III*, 349).

Ménage tient à connaître le développement de la langue française, depuis les origines jusqu'au XVII^e^ siècle et elle l'intéresse à un double point de vue : comme étymologiste et comme grammairien, voilà pourquoi il ne s'est pas confiné,

(1) « ...Je ne nomme ni ne designe jamais aucun autheur ny mort ny vivant..... Je nomme les morts quand je les loüe, mais non pas les personnes vivantes, de peur de leur attirer de l'ennui ou de passer pour flatteur. » *Rem.* Préf. 45-46.

(2) « ...Une exubérance d'érudition.... lui fait chercher des exemples dans tous les âges de la littérature, et associer Alain Chartier à Corneille, Jean de Meung à Boileau, Ménage montre de la sympathie pour la Pléïade, pour Ronsard, Du Bellay, Belleau et même Du Bartas » Moncourt. *De la méthode grammaticale de Vaugelas*, ch. VII, p. 162. Paris, 1851.

comme Vaugelas, dans l'étude de la langue à son époque, et n'est pas devenu son disciple. Quoique dissident, Ménage ne peut être placé à côté de ceux qui, comme Dupleix, considéraient la grammaire comme un délassement à leurs occupations, ou comme La Mothe Le Vayer qui dans la première de ses Lettres à Naudé, voudrait être au plus tôt débarrassé de ces questions (1). Ménage est grammairien dans l'âme, et une connaissance profonde de la langue française pouvait seule le mettre en garde contre les exagérations de ceux qui, comme Bouhours, faisaient un crime à quelques auteurs, d'écrire comme ceux des deux règnes précédents (2).

Mais il n'était pas qu'érudit, il était aussi homme du monde; nous avons vu qu'il fréquentait l'hôtel de Rambouillet, que la société des Dames ne lui déplaisait pas, et qu'hôte assidu du cabinet Du Puy, il tenait lui-même cercle tous les Mercredis. Pouvait-il concilier son goût pour le vieux langage et les convenances de l'usage? Lui qui était « honnête homme », oserait-il prendre le ton d'un pédant et combattre par de bons et lourds arguments les hérésies linguistiques de Vaugelas, de Bouhours et de l'Académie? Pouvait-il accepter ce rôle de savant renfrogné et se mettre en travers du courant général? Il ne le voulut pas et, grammairien en même temps qu'homme du monde, il montra dans ses remarques,

(1) « ...Dispensez moy, je vous supplie de vous entretenir sur un sujet pour lequel je commence à ressentir je ne sçay quelle aversion. Mon ame se fait accroire qu'il est temps de s'occuper plus sérieusement, et qu'il y a de la honte à s'amuser encore à des questions de Grammaire. » La Mothe Le Vayer. *Op. cit.*, p. 628.

(2) « Ce témoignage de Coquillard, de Marot, de Rabelais et des autres Ecrivains des regnes passez ». *Rem. nouv.*. p. 314.

et qu'il n'ignorait rien de la langue, et qu'il n'osait, toutefois pas prendre nettement la défense de ses convictions. C'est pourquoi nombre de ses remarques présentent des hésitations, c'est pourquoi aussi il admet deux théories ou deux solutions différentes : l'une lui est dictée par son respect envers la vérité, l'autre par sa déférence envers le monde.

Les remarques de Ménage sur la langue sont contenues dans une édition des *Poésies de Malherbe* avec ses observations (1666) (1) et dans deux volumes d'*Observations sur la Langue françoise* (1675-1676), dont la première partie avait déjà paru en 1672.

On ne peut considérer les *Observations* de Ménage comme une grammaire proprement dite, pas plus que les *Remarques* de Vaugelas ou celles du P. Bouhours. Tous ces volumes présentent une suite de règles, ne se rattachant pas l'une à l'autre, et la méthode, quand il y en a une, doit être cherchée à la loupe. Vaugelas n'avait-il pas déclaré lui-même qu'il ne voulait point classer ses *Remarques* selon les parties du discours, afin de ne pas paraître trop grammairien ? (2). Il n'est cependant pas de questions touchant à la langue qui n'ait intéressé Ménage : prononciation, orthographe, expressions techniques, il a tout passé en revue.

(1) Nous avons consulté l'édition de 1722 comme étant la plus complète.
(2) *Rem.* I. Préface, chap. XII, p. 41-42.

CHAPITRE PREMIER

Prononciation

Tous ceux qui, de près ou de loin, se sont intéressés à la grammaire, tant au XVI^e^ qu'au XVII^e^ siècle, se sont préoccupés de savoir comment se prononçaient les mots (1); cela n'a rien de surprenant, à cause de l'indécision des phonèmes, à une époque où l'écriture ne prétendait pas à représenter le son, et où l'unité de la prononciation française était loin d'être réalisée.

Ménage, comme phonéticien, devait attacher plus de prix à ces constatations; car dans ces différentes prononciations, il pouvait trouver des indices ou des preuves pour autoriser une étymologie, ou une explication par analogie.

Pour bien des mots, l'usage avait déjà fixé antérieurement la prononciation, aussi les négligerons-nous, car dans ce cas, Ménage ne fait que répéter ce que d'autres grammairiens avaient dit avant lui; mais très souvent, se trouvant en présence de deux prononciations différentes, il prend sur lui de trancher la difficulté, et fixe des règles, qui pour la plupart se sont transmises jusqu'à nous.

(1) Cf. Thurot, *De la prononciation française*, 2 v., 1881.

Le choix de Ménage est basé soit sur l'étymologie, soit sur l'usage; d'autres fois, il n'indique pas les raisons de sa préférence et prend une décision arbitraire.

1° CHOIX DÉTERMINÉ PAR L'ÉTYMOLOGIE.

Plusieurs mots dérivant de mots grecs, dont le radical contenait αυ ou ευ, étaient prononcés soit par *af, ef,* soit par *au, eu.* Selon que Ménage considère ces mots venus directement du grec, ou par l'intermédiaire du latin, il admet la prononciation *af, ef,* ou *au, eu* :

« Il faut dire *apédefte*, ce mot ayant esté ainsi formé par Rabelais du grec ἀπαίδευτος... Il en est demesme d'*aftographe.*

« Il faut dire *eucharistie* : ou plustot *ucaristie :* car c'est comme ce mot se prononce. Il faut dire aussi *Thaumaturge...* ces mots ayant esté faits du Latin et non pas du Grec; et l'ευ des Grecs ayant toujours sesté prononcé par les Latins en *eu*, et jamais en *ef.* » (*Obs.* I, 362-3.)

Déjà dans la première édition de ses *Observations* (1672, p. 170), Ménage avait indiqué l'indécision qui régnait entre *bréveté* et *briéveté* et il avait adopté cette dernière prononciation : « C'est comme cela que tout le monde parle, à la réserve de Messieurs de Port-Royal, qui disent bréveté, parce qu'on dit bref ». Sa préférence pour briéveté est basée sur l'étymologie : « De *brevis* et de *brevitas*, nos anciens ont fait *brief* et *brieveté*... en y ajoutant un *i* comme en *bien* de *bene*, en *miel* et en *fiel* de *mel* et de *fel*, en rien de *rem*, accusatif de *res* », ajoute-t-il dans la seconde édition (1675, I, 206) « ...Comme les prononciations changent au lieu de *brief* on a depuis prononcé *bref* (c'est en réalité le mot

savant). Et c'est comme il faut prononcer ce mot lorsqu'il signifie le *denique* des Latins : *Bref. c'en est fait...* Il faut dire aussi les longues et les brèves ; le Bref de Paris, un bref du Pape... Pour briéveté et briévement, ils se disent toujours. »

Ce qui obligea Ménage à revenir encore sur cette question, dans le second volume, de 1676 (p. 92), c'est que le P. Bouhours avait soutenu que le mot *bref* était hors d'emploi parce qu'on « s'en est défait peu à peu » (1). Ménage s'appuie sur l'autorité de Balzac, dont il cite un fragment de lettre adressée à Chapelain, où le mot *bref* est employé avec sa signification actuelle de mot qui résume : « car, outre le le grand Poëte que je reconnois en vostre personne, j'y trouve encore un grand Conseiller d'Estat, Secretaire, Ambassadeur; bref, tout en toutes choses. »

On disait indifféremment *chartre* ou *charte* pour les diverses significations de ces mots : prison, maladie de langueur ou écrit, Ménage croit avec raison que dans ce dernier cas on devrait dire *charte* à cause de l'origine *charta* et dans les deux autres acceptions *chartre*, à cause de *carcer* d'où ce mot est dérivé. (*Obs.* I, 307-8.)

La question de l'*e* fermé ou de l'*e* muet a donné lieu à plusieurs observations de Ménage. Vaugelas, parlant des adverbes en *ment* (2), avait décidé qu'il fallait dire *communément, expressément, conformément*, et aussi *extrémément*. Ménage soutient, au contraire « qu'il est sans doute qu'il faut dire *extrémement*... A propos de ces adverbes terminez en *ment*, il est à remarquer qu'ilssont composez de l'adjectif féminin et du substantif *mente*, ablatif de *mens* et que ces

(1) *Doutes*, p. 18.
(2) *Rem.* II, 168 sq.

adjectifs et ce substantif se trouvent séparément dans plusieurs Autcurs modernes et mesme dans quelques-uns des Anciens. » (*Obs.* I, 4-6.)

Quoique Ménage eût déjà traité cette question dans la première édition de ses *Observations*, cela n'empêcha pas le P. Bouhours de dire que lorsque « l'adjectif *masculin* a un *é* fermé à la fin, l'adverbe qui luy répond a aussi un *é* fermé devant *ment*. Ainsi on dit asseûrément d'asseuré, etc. » (1) Et il ajoute une observation qui aurait dû cependant lui montrer que ces adverbes étaient formés d'un adjectif féminin : « On prononce de mesme, quand l'adjectif d'où vient l'adverbe a une *S* à la fin : expressément, précisément, confusément, d'*expres. précis, confus.* » Il ne dit rien des deux *ss* qu'il met au premier de ces adjectifs; et comme la règle qu'il donne ci-dessus n'est pas générale, Ménage lui en indique les exceptions (*Obs.* II, 104), dans lesquelles le féminin est bien visible : bassement, grassement, diversement, perversement, doucement, précieusement, délicieusement, mélodieusement, etc., ces derniers formés à l'aide d'adjectifs en *x*.

Ménage avait d'ailleurs une grande connaissance de la langue française et ses théories sur la prononciation n'étaient jamais étroites; car avant de formuler une loi, il en connaissait les exceptions. Le P. Bouhours éprouva cette érudition lorsqu'il eût posé en principe *général*, que le *E* est muet, s'il se trouve dans la syllabe *re* commençant un mot qui exprime une action répétée comme : rebâtir, etc., règle à laquelle il n'avait trouvé que cinq exceptions : *réhabiliter*, *réitérer*, *régénérer*, *réformer* et *récapituler*, et

(1) *Rem. nouvelles*, p. 188.

encore ne les considére-t-il pas comme de véritables exceptions, les mots simples dont sont formés ces mots n'étant pas en usage; ou bien ceux qui existent (former et capituler) n'ayant pas la même signification que le composé (1). Ménage n'eut point de peine à lui prouver qu'il se trompait entièrement; car aux verbes cités par le P. Bouhours, il ajouta *réintégrer* et donna même des exemples de verbes composés, contenant l'*E* fermé, comme *réajourner, réimposer*, dont les simples *ajourner, imposer*, existent dans la langue. (*Obs.* II, 107.)

Le P. Bouhours avait allégué, en outre, que l'*E de tous les mots simples*, commençant par *re*, était fermé; Ménage lui prouva encore une fois qu'il s'était trompé, car « il y a un nombre infini de mots simples qui commancent par *re* de qui l'*E* de ce *re* est féminin : *rebec, rebut, refrain, refus, renard, Renaut*, etc. » (*Obs.* II, 108).

. On dit *écurie* et non pas *ecuierie*, quoiqu'on dise « écuier », parce que dans *scutarius*, la finale *arius* a donné *uier*: mais ce changement n'a pas eu lieu pour écurie. (*Obs.* I, 282.)

Entre ces deux façons de prononcer, *Fort-l'Evêque*, ou *Four-l'Evêque*, Ménage, le premier, se déclare pour Fort-l'Evêque, ou plutôt « For-l'Evesque, pour écrire selon l'étymologie: comme on écrit for interieur. Mais aulieu de *For-l'Evesque*, le peuple prononce *Four-l'Evesque*.... Il reste à décider, qui est le meilleur de For-l'Evesque ou de Four-l'Evesque. C'est sans doute For-l'Evesque. C'est ainsi que parlent les honnestes gens. » (*Obs.* I, 568.)

A cause du mot *casuiste*, on prononçait souvent *luté-*

(1) *Rem. nouv.*, p. 99.

riste et *jésuiste*. Ménage rétablit les mots *luthérien* et *jésuite* « conformément à l'italien *giesuita* » (*Obs.* I., 29).

Au XVII^e^ siècle, on n'était pas encore d'accord sur la forme qu'on devait employer : *letrin*, *lutrin* ou *lieutrin*. Bien que Nicot n'eût donné que la forme *lieutrin*, Ménage dit n'avoir jamais entendu dire ce mot; le mot original serait, selon lui, *letrin* « ce mot ayant esté fait de *lectrinum*, diminutif de *lectrum*, qui se trouve en la signification de pupitre dans les Gloses d'Isidore, p. 684, *lectrum : analogium, super quo legitur*... Au lieu de letrin, on a dit ensuite lutrin » (*Obs.* I, 2-1-3) et c'est cette dernière forme que Ménage adopte.

Bien que Ronsard eût employé le mot *messel*, ainsi que l'abbé Voisin dans sa traduction du *Missel*, sous prétexte qu'on dit messe, Ménage prouve qu'on doit adopter la forme *missel*, à cause de l'étymologie : « Messe a esté fait de *missa*, et missel de *missale*. En messe l'*i* a esté changé en *e*. En Missel il n'a point reçu de changement. » (*Obs.* I, 19.)

Pourquoi ce changement de l'*i* en *e* dans un mot, et pas dans l'autre? Ménage ne s'explique nulle part sur les lois de l'accent qui influent sur les mots dans leur passage du latin en français; cependant, il est hors de doute qu'il en a connu les effets. Voici ce qu'il dit d'*orthographe*, dont le verbe n'est pas *orthographer*, mais *orthographier* : « ... Il est certain qu'il faut dire orthographier.... Cette raison de diversité vient de ce que les Latins ont dit *orthographia* et *orthográphia*..... D'*orthográphia* nous avons fait *orthographe*..... D'*orthográphia* on a dit *orthographiare*, d'où vient notre mot *orthographier*. » (*Obs.* I, 104. Cf. *Obs.* I, 117. ce qui est dit sur *tiendrai*).

Philomèle et *Philomène* étaient encore tous deux en

usage au XVII[e] siècle; bien que *Philomène* eût été employé par Crétin dans son *Pastoral :*

Sus Philoméne
Qu'on nous améne, etc.

et par Marot, dans sa *Complainte* sur la mort de Louise de Savoie :

Sur arbre sec s'est complaint Philomène.

et, bien qu'on ait reproché à Ménage de formuler ses décisions selon qu'un mot a été employé ou non par les anciens poètes, il préfère *Philomèle*, à cause du latin *Philomela.* (*Obs.* I. 23.)

Le premier parmi les grammairiens, Ménage s'est préoccupé de la prononciation du *qu* devant une voyelle, pour les mots dérivés du latin ; il lui attribue :

1° La prononciation *k*, pour les mots introduits depuis longtemps dans la langue, comme *acatique, car, carreau, quatre, quel, quand, question*, etc.

2° La prononciation *ku* « où l'*u* se prononce après le *q* », pour les mots introduits depuis peu dans la langue, comme *equateur, equation, equestre, equanimité, quadragésime, quinquagésime* et *ubiquité.* « Ces mots ne sont pas anciens en nostre langue et... ils y ont esté introduits par les savans depuis le changement de l'ancienne prononciation... vers l'année 1550. » (*Obs.* I, 1 sq.)

D'après Ménage, il faut prononcer *salmigondi* « selon l'étymologie *salgami-conditus*... Les Anciens ont appelé *salgamum*, des pommes, des poires, des figues... et autres choses semblables qu'ils gardoient confites avec du sel dans un pot... Et ce mot se trouve en cette signification dans Columelle, dans Ausone et dans le Code Justinien. On a appelé ensuite de ce mesme mot tous les

assaisonnemens composez de diverses choses. Et c'est de là que nous avons dit salmigondi. » (*Obs.* I. 128.)

Le mot *serge* avait aussi deux prononciations : *serge* et *sarge*. Vaugelas avait décrété que ce dernier était le plus usité à la Cour (1), et que la Ville seule disait *serge*. Ménage déclare (*Obs.* I. 42-3), qu'aussi bien à la Cour qu'à la Ville, les deux formes étaient employées : « On dit mesme *serge* plus souvent que *sarge*. Et c'est pour cela que, contre l'avis de M. de Vaugelas, je préfére *serge* à *sarge*. L'étymologie, d'ailleurs, favorise cette prononciation ; ce mot ayant esté fait de *serica* » (2).

Ménage fixe aussi la prononciation de *tabac :* « Monsieur Colletet... a dit du tobac... C'est tres-mal parler. Il faut dire du tabac. » (*Obs.* I. 304.)

2° CHOIX DÉTERMINÉ PAR L'USAGE

Ménage déférait souvent à l'usage présent, et s'y soumettait même lorsque ses connaissances étymologiques auraient dû s'y opposer.

Le mot *ammoniac* avait une seconde forme *armoniac* (3). Ménage reconnaît que la première serait la plus logique, à cause de l'étymologie du mot, mais il ajoute « ... l'usage veut qu'on dise *armoniac* ». (*Obs.* I, 373-4.) Cette prononciation se trouve encore dans le Dictionnaire de l'Académie de 1740.

L'usage l'emporte encore dans « *ancepessade* et non pas *lancepessade* ». (*Obs.* I, 461).

(1) *Rem. I*, 391.
(2) Voir Ménage. *Origines de la l. fr.*, éd. 1650, p. 604.
(3) Oudin donne les deux formes.

La prononciation du mot *agneau* se confondait avec celle d'*anneau*. Tout en reconnaissant que cette dernière façon de prononcer était très vicieuse (1), Ménage l'adopte, parce qu'elle est en usage parmi les gens de Paris. « Il faut donc dire avec eux : Un anneau, une moitié d'anneau... Il serait pourtant à souhaiter que Messieurs de l'Académie, *Souverains arbitres des mots*, réformassent cet abus ». Il adopte cependant la prononciation d'agneau dans *Agneau Pascal*. (*Obs.* I, 465-6).

Apostume et *apostème* s'employaient concurremment ; Oudin ne donne que le dernier ; Ménage dit : « L'étymologie voudroit qu'on dist *apostéme*..., mais l'usage est pour *apostume* ». (*Obs.* I, 263-4.)

En parlant du roman de M^lle^ de Scudéry, et du héros de ce roman, Ménage est d'avis qu'on prononce *Bassa* et non pas *Bacha* parce que c'est ainsi qu'en avait décidé M^lle^ de Scudéry elle-même. (*Obs.* II, 137, sq.)

Balayer avait été donné par Oudin aussi sous la forme *balier*, et par Nicot seulement sous cette dernière forme. « ... C'est comme on parle dans les Provinces, dit Ménage. Mais à Paris, on dit plus communément balayer..., je conclus qu'il faut dire *balayer*. » (*Obs.* I, 280.)

Dans la première édition de ses *Observations* (1662, p. 17), Ménage s'était prononcé pour *benoîtier;* mais dans la seconde, tout en disant que *benaîtier* était meilleur, avec une prononciation plus douce sur la seconde syllabe, il ajoute « ...comme plusieurs Parisiens disent *benîtier*, on ne peut pas dire que ce mot soit mauvais. » (*Obs.* I, 223).

Les avis étaient très partagés sur la prononciation de

(1) Meigret trouvait que la prononciation *agneau* était vicieuse.

bienfaiteur. Devait-on dire *bienfaiteur*, *bienfaicteur*, ou *bienfacteur*? Vaugelas trouvait *bienfaiteur* le meilleur; pour ce qui était des deux autres mots, il disait : « bienfaicteur passe encore pourvu qu'on ne prononce par le c, mais bienfacteur... ne vaut rien » (1). Patru préférait au contraire *bienfacteur* (2), et considérait *bienfaiteur* comme le plus mauvais; quant à Ménage, il est de l'avis de Voiture, et déclare *bienfaicteur*, « le plus en usage... Pour *bienfacteur*, il n'est plus usité que par les Curez qui disent dans leurs Prosnes : Priez Dieu pour les bienfacteurs de cette Eglise. » *(Obs*, I, 385.)

C'est fondé sur l'usage que Ménage admet la prononciation de « *brouillarts* et non pas *brouillas.* » *(Obs.* II, 422.)

Une autre mauvaise prononciation est celle de *câpes* : « il faut dire *câpres*, comme on dit à la Cour. » *(Obs.* I, 478.)

Ménage dira *castonnade*, parce que « le grand usage » était pour ce mot, mais il ne blâme pas ceux qui disent *cassonnade. (Obs.* I, 488.)

Les mots renfermant un *ch* grec ou latin se prononçaient de deux façons : 1° comme s'ils avaient été écrits par un *ch* français; 2° par un k. Ménage donne deux listes à peu près complètes de ces deux genres de prononciation : 1° « les mots qui se prononcent par ch : Achelois, Achéron, Achille, anarchie, Anchise, Antioche, Archevesque, Archidiacre, Archiduc, Archiprestre, Archiméde, Architecte, cacochyme, Cathéchisme, Chérubin, Chimére, Chio, Chirurgien (3), chyle, Chymie, Ezéchiel, hiérarchie, Michel, Monarchie, Patriarche, Psyché. »

(1) *Rem.* II, 16.

(2) *Remarque de M. Patru sur les Rem. de Vaugelas*, vers 1674.

(3) Ici, il se contredit lui-même, car il met entre parenthèses « mais il faut dire *cirurgien* ».

Il avait déjà cité quelques mots où le *cha* ou *cho* latin se prononçait *ca* et *co :* chaos, charactère, Charon, Charites, cholère, chorde, Echo, qui se prononcent « caos, caractère, etc.» et il ajoute : « cestpourquoy plusieurs écrivent ces mots sans *h* pour empescher qu'on ne dise à la Françoise : chaos, charactère, etc. »

2° « Voicy à peu près les François qui se prononcent par k : alchimie, Archéanasse, Archélaüs, Archestratus, Archiépiscopal, Archigenês, chélidoine, Chersonnése, chiragre. chirographaire, chiromance, Eschyle, Eschinês, Laschês, Melchisédéc, orchestre, trochée.

« Il est à remarquer qu'il faut dire *Mikel Ange* et non pas Michel Ange, quoyqu'on prononce Michel » (*Obs.* I., 388-9).

On dit *citerne* et non pas cisterne; c'est ainsi qu'on parle à la Cour. (*Obs.* II., 115.)

L'usage était pour *colonel*, quoique plusieurs personnes eussent prononcé *coronel* comme les Allemands, et pour *coporal*, bien qu'on eût dit *caporal* à l'italienne « mais *caporal* est le meilleur ». (*Obs.* I, 461-2.)

« On dit *composteur* et *compositeur*, pour dire celui qui assemble les lettres sur la forme, pour en composer des épreuves..., aujourdhuy on dit plus communément *compositeur* ». (*Obs.* I, 431.)

On disait anciennement *Constantinoble*, comme Grenoble, et Nicot le préfère même à Constantinople; Ménage déclare qu' « on ne dit plus aujourdhuy que Constantinople et ce seroit tres-mal parler que de dire Constantinoble ». (*Obs.* I, 267.)

Pour les mots composés par la particule *con*, covendeur et conseigneur, Ménage est d'avis qu' « il faut dire *covendeur* et non pas convendeur, et il faut dire au

contraire *conseigneur* et non pas cosseigneur. C'est ainsi que parlent ceux qui parlent bien ». (*Obs.* II, 422.)

Courroie étant plus usité que *corroie*. Ménage indique cette prononciation-là ; mais il ajoute : « Quoyqu'on dise plus communément courroie, on dit néanmoins plus ordinairement *corrayeur* que *courayeur* ny *couroyeur*. Quelques-uns prononcent *corroieur*, qui est une mauvaise prononciation ». (*Obs.* I, 476.)

Le mot *écureuil* avait comme seconde forme *écurieu*. Cette dernière avait été employée par Marot et par Du Bartas ; Nicot l'avait adoptée (escurieu). « L'usage est pour *écureuil* », dit Ménage. (*Obs.* I, 78.)

« Celui qui porte les épreuves, s'appelle *épervier*, par corruption pour *épreuvier*... Nos Anciens disoient *éprevier*, au lieu d'*épervier*. » (*Obs.* I, 432.)

Entre *faux* du corps, *fort* du corps, *fois* du corps ou *fais* du corps, Ménage choisit *fois du corps*, parce que c'est ainsi qu'on parle à Paris. (*Obs.* II, 421.)

Ménage préfère *fossoyeur* qui se dit à Paris, à *foussier*, qui est une expression angevine. (*Obs.* I, 40.)

Le mot *gésier* était prononcé et écrit de différentes façons : les Gascons et les Bretons prononçaient *gisier*, Oudin donne *jesier*. Nicot *jusier*. « Mais le plus grand et le plus bel usage est pour *gesier*, dit Ménage. C'est donc comme je dirois. » (*Obs.* I, 424-5.)

De même « *goupillon*, comme on dit à Paris, et non pas *gouspillon*, comme on dit en Normandie. » (*Obs.* I, 23.)

On disait *guimets* et *guillemets*, indifféremment ; Ménage déclare que « le plus grand usage est pour *guillemets*. » (*Obs.* I, 431.)

(1) Oudin donne guepillon et gospillon.

Vaugelas avait décrété (1) qu'entre *arondelle*, *herondelle* et *hirondelle*, c'est le second mot qui était le meilleur. Ménage, après avoir invoqué l'exemple de Rabelais, qui emploie *hirondelle* au l. 4, ch. III de son *Pantagruel*, se déclare lui-même pour cette forme, que nous avons gardée jusqu'aujourd'hui. *(Obs.* I, 13.) En terme de menuiserie, on se sert encore d'*aronde*.

Comme on disait anciennement *enferme* pour *infirme*, on disait aussi *enfermier* pour *infirmier*. « Dans la plus-part des provinces, on dit encore l'*enfermier*, déclare Ménage. On dit à Paris l'*infirmier*, et c'est comme je voudrois parler. » *(Obs.* I, 510.)

Il faut prononcer *Médicis* et non pas *Medici* à l'italienne, parce que « l'usage le veut ainsi. » *(Obs.* I, 404.)

Entre *meunier* et *musnier*, Ménage se prononce pour le premier, bien que tous deux fussent en usage. « *Meunier*, dit-il, est le plus usité, et par conséquent le meilleur. » *(Obs.* II, 23.)

Nicot avait donné les deux formes : *méthridat* et *mithridat*. « Le plus grand usage est aujourdhuy pour *mithridat*. Un vendeur de mithridat. » *(Obs.* I, 538.)

On prononce *mure* et *murier*, et non pas *meure* qui est une prononciation angevine. *(Obs.* I, 420.)

Entre la *Norvège* et la *Norvègue*, Ménage choisit cette dernière forme, parce que c'est « comme disent nos gens de mêr. C'est aussi comme parlent tous les Septentrionaux. Mais comme ils écrivent *Norvége*, plusieurs de nos François, croyant cette écriture conforme à nostre prononciation, disent *Norvége*. » *(Obs.* I, 391.)

(1) *Rem.* II, 292.

La prononciation des noms propres a ausssi préoccupé Ménage, et voici quelques-unes de ses décisions (*Obs.* I, 305, sq) : il conseille de prononcer *Frontevaux*, car « c'est comme tout le monde parle présentement, et c'est comme il faut présentement parler. » Il condamne *Narmoutier*, employé par le P. Bouhours (1), et dit qu'il faut prononcer *Nermoutier*.

« On prononce *Guimené*, quoyque le véritable nom soit *Guémené*.

« Il en est de mesme de *Morevêr*. C'est aussi comme on prononce, quoyque le véritable nom soit *Mont-Revel*... On prononce aussi *Cramail* et non pas *Carmain*, quoyque le véritable nom soit *Carmain*. On dit demesme *Saucourt* aulieu de *Soyecourt*, et *Cursol* aulieu de *Crussol*, et de *Guiche* aulieu de *Guissen*, et de l'*Arpajou* aulieu d'*Arpajon*, et de la *Trimouille* aulieu de la *Trémouille : Dominus de Tremolia*, et de *Pié-du-Fou* aulieu de *Puy-du-Fau : Dominus de Podio Fagi*... et *Commartin* aulieu de *Caumartin*. Et *Cologon* aulieu de *Coëtlogon*... On dit aussi tousjours *De Souche* aulieu de *Des-Ousches*. »

On prononçait aussi bien *peigne* que *pigne :* Ménage déclare que « le petit peuple de Paris dit *pigne*... Aujourdhuy tous les honnestes gens et de la Ville et de la Cour prononcent *peigne :* et c'est comme il faut prononcer. » (*Obs.* I, 424.)

Parlant de *précipitamment* et de *precipitément*, Vaugelas avait déclaré que le premier était meilleur (tout en considérant aussi le dernier comme bon) (2). Ménage le

(1) *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, éd. 1671, p. 383.
(2) *Rem.*, I, 270.

trouve abominable, parce que, dit-il, « il n'est plus en usage depuis longtemps. » *(Obs.* I, 252.)

Ménage indique une prononciation de *prie-Dieu,* qui s'est gardée jusqu'en 1762 : « Il fait dire un *prié-Dieu* et non pas un *prie-Dieu.* Le Roi est à son prié-Dieu. C'est ainsi qu'on parle à la Cour. » *(Obs.* I, 251.)

On disait au XVII^e^ siècle *protocole* et *protecole, protonotaire* et *protenotaire.* Ménage incline pour la forme *protecole* et *protenotaire.* « Ces trois *o* de suite en protocole et en protonotaire sont desagréables à prononcer.» *(Obs.* I, 375.)

Selon l'analogie, il aurait fallu dire *revenger,* « mais l'usage est pour *revencher.* C'est donc comme il faut dire incontestablement. » *(Obs.* I, 421.)

Entre *trou de chou* et *tronc de chou,* Ménage adopte la première forme *(Obs.* I, 26) qu'avait employée Rabelais. « .....En sa dextre tenoit un gros trou de chou » et qui est restée dans le dictionnaire de l'Académie jusqu'en 1718, lorsqu'elle fut remplacée par *trognon.*

Le mot *un,* quoiqu'écrit par *u,* doit, conformément à l'usage, être prononcé comme s'il était écrit par *eu,* dit Ménage. *(Obs.* I, 420.)

La lettre *r* étant souvent supprimée dans la prononciation au XVII^e^ siècle, on disait indifféremment *velous* ou *velours.* Ménage préfère ce dernier mot, parce que « c'est ainsi que parlent les Dames de la Cour et de la Ville qui parlent le mieux. » *(Obs.* I, 42.)

3° DÉCISIONS ARBITRAIRES

Dans bien des cas, Ménage ne s'est appuyé ni sur l'étymologie, ni sur l'usage, et a pris sur lui de formuler des décisions; ainsi, sans en donner la raison, il dit que les

noms propres en *aus* « se doivent prononcer en vers en *as* », ainsi que l'a fait du Bartas, et peut-être à cause de cela. (*Obs.* I, 355.)

Faut-il dire jouer à *boule vue* ou à *bonne vue*? Pasquier et Henri Estienne avaient usé de ce dernier terme; Ménage le condamne : « Il est certain qu'il faut dire *joüer à boule vue.* » (*Obs.* I, 169.)

Il admet deux prononciations pour *Côme :* « En parlant des Italiens, il faut prononcer *Cosme*, Cosme de Médicis. En parlant des François, il faut prononcer *Côme.* » (*Obs.* I, 347.)

« Il faut dire *la dot* et non pas *le dot*... M. Patru, en ses Plaidoyers, dit tousjours *la dote* par une *e* à la fin... M. Patru est un homme d'une grande autorité dans nostre langue... mais cependant je suis d'avis qu'on continue à dire *la dot.* » (*Obs.* 142.)

Il est le seul à indiquer ces deux façons de parler : la *Fabrique* et la *Fabrice* de l'Eglise, et comme la *Fabrice* est, selon lui, une expression de province, quoique le véritable mot, il déclare qu'il faut dire la *Fabrique.* (*Obs.* I, 404.)

Une question de prononciation que tranche Ménage est celle de *goute crampe*, qu'on prononçait aussi *goute grampe* ou *goute grappe.* « Il faut dire *goutte grampe* et non pas *goute crampe*, comme dit Nicod, *ny goutte grappe*, comme disent les Angevins. » (*Obs.* II, 149.)

Pour les mots en *ion*, Ménage dit qu'ils se prononcent autrement en prose qu'en vers : « ils ont la penultiéme longue en vers et en prose ils l'ont bréve. » (*Obs.* I, 548.)

C'est encore lui qui se prononce pour *coup de Jarnac*, et non pas *de Jernac; jargon*, et non pas *gergon.* (*Obs.* I, 284, sq.)

On disait indifféremment *juridiciton* et *jurisdiction*;

Vaugelas emploie ce dernier dans sa Préface; Ménage est d'avis qu'on écrive et qu'on prononce *juridiction*, quoiqu'on écrive et qu'on prononce *jurisprudence* et *jurisconsulte*. (*Obs.* I, 130.)

Ménage attribue à la diphtongue *oi* trois prononciations différentes :

1° un son obscur dans les mots où elle est jointe à *n* ou à *gn*, comme dans *moins*, *moindre*, *coin*, *oignon*, etc. ;

2° Un son ouvert et éclatant, comme dans *moi*, *toi*, *soi*, *roi*, *loi*, *trois*, etc. ;

3° Le son de *ai* ouvert, « comme en j'estois, j'allois, j'avois. » (*Obs.* I, 582 sq.) Tout en reconnaissant officielle ment, pour ainsi dire, cette dernière prononciation, il n'eut p as le courage de demander que, dans ce cas, on modifiât l'orthographe.

L'usage était indécis sur la façon dont on devait prononcer les mots en ol : *col*-cou, *mol*-mou, etc. Ménage atteste que la prononciation par *ol* était de son temps tombée en désuétude : « Nous disons présentement *cou*, *mou*, *fou*, *sou* ». (*Obs.* I, 256.)

Ménage le premier relève que l'on dit « *mol* en vers en certains endroits, comme en celuy-ci de Malherbe :

> Ainsi quand la Gréce partie
> D'où le mol Anaure couloit

Mou n'y seroit pas bon : quand mesme le nom de fleuve commencerait par une consonne » (*Idem*).

Entre Eglise *parochiale*, qui était l'ancienne prononciation, et *paroissale*, qui était la plus nouvelle, Ménage adopte cette dernière. (*Obs.* I, 471.)

Partage provisionel lui semble meilleur que *partage provisional*. (*Obs.* I, 286.)

Il préfère la prononciation *prude* et *prud'homme* à

preude et *preud'homme*, la seule qui soit donnée par les grammairiens avant lui. (*Obs.* I, 420).

Les mots teutoniques, dit-il « changent pour la plupart leur *ulfus* en *oul*, qu'on prononce *ou* : Arnulfus, Arnou ». (*Obs.* I, 344.)

Il faut dire *venimeux*, déclare-t-il, mais sans en donner la raison (*Obs.* I, 508). Seul, Palsgrave cite cette forme avant Ménage.

Après avoir donné son avis avec tant d'autorité sur un si grand nombre d'expressions, Ménage a laissé la prononciation de quelques-unes irrésolue. Ainsi il ne décide pas entre *arboriste* et *herboliste* (*Obs.* I, 38), *beignet* et *bignet* (*Obs.* I, 193), *Cadix* et *Calis* (*Obs.* I, 126 et *Obs. Malh. III*, 168), *charenton* et *charençon* (*Obs.* I, 549), *sarbacane* et *sarbatane*. (*Obs.* I, 543.)

A quoi doit-on attribuer cette hésitation de Ménage? Nous venons de voir qu'il savait très bien dire : *il faut* prononcer de telle façon, car telle autre est vicieuse; c'est donc que les deux formes étaient d'un emploi si courant, qu'il préfère les laisser toutes deux, plutôt que d'imposer une règle que l'on n'aurait pu suivre; c'est donc un hommage qu'il rend à l'usage.

CHAPITRE II

Orthographe

Au XVI^e^ siècle, les auteurs et les imprimeurs avaient pris l'habitude d'ajouter aux mots certaines lettres, sous prétexte de mieux rappeler l'étymologie; ainsi les mots savoir et dette étaient orthographiés *sçavoir*, *debtte*. Mais déjà vers le milieu du siècle Meigret (1542), Ramus (1562) et d'autres, sont partisans d'une orthographe phonétique; leurs idées réformatrices ne trouvent point écho, pas plus que celles des simplificateurs du XVII^e^ siècle, parmi lesquels il faut citer le P. Monet (1). Celui-ci se contente d'ailleurs de réclamer la suppression des lettres superflues, qu'il appelle surnuméraires, mais lui-même n'applique pas toujours à sa propre orthographe la réforme qu'il voudrait voir appliquer par d'autres.

La Grammaire de Port-Royal essaie aussi d'établir les principes d'une orthographe phonétique (1650), de même que La Mothe Le Vayer, d'Ablancourt et d'autres. Dans le camp des partisans de l'orthographe étymologique, nous

(1) P. Monet. *Parallélle des deux langues, latine et françoise*, 1624, ouvrage perdu, mais mentionné dans la préface de l'*Invantaire des deux langues, françoise et latine*, Lyon, 1635.

trouvons les noms de Patru et de Chapelain; Ménage lui-même a hésité pendant longtemps avant de prendre une décision à ce sujet : « C'est une grande question de savoir si on doit écrire les mots selon l'étymologie ou selon la prononciation... Il y a de fortes raisons pour l'une et pour l'autre de ces opinions, et de grans inconvéniens de l'un et de l'autre costé. J'ay traité à fond de ces raisons et de ces inconvéniens dans mon Traité de l'Orthographe, où je conclus enfin, mais avecque quelques tempéramens, pour l'orthographe qui suit la prononciation ». (*Obs.* II. 302-303.)

Ce Traité de l'Orthographe n'existe malheureusement plus; nous y aurions vu d'une façon plus détaillée les idées qui ont conduit un étymologiste à l'orthographe phonétique, qui semble avoir toutes ses sympathies : « car pourquoy écrire autrement qu'on ne prononce? puisque l'écriture n'a esté inventée que pour réprésenter la parole » (1). (*Obs.* I, 64.)

Nous retrouvons absolument la même idée dans une discussion sur l'orthographe du mot *cet*. Après avoir indiqué pour *cet* une étymologie — fausse d'ailleurs — qui aurait dû faire écrire ce mot *cest*, Ménage ajoute : « Il faut pourtant écrire *cet* homme, comme nous l'écrivons présentement, et non pas *cest* homme comme l'écrivoient nos Anciens; les lettres ayant esté inventées pour répresenter le son des paroles, et *cet homme* réprésentant mieux nostre prononciation que *cest homme* ». (*Obs.* I, 577.)

2° Il ne faudrait pas déduire de là que Ménage abandonnât entièrement l'orthographe étymologique, car il y a un grand nombre d'expressions dont il justifie l'ortho-

(1) « L'orthographe que Ménage adopte se rapproche autant que possible de la prononciation ». Didot, *Observations sur l'orthographe*, 1868 p. 236.

praphe par l'étymologie ; et même dans ses *Origines*, il avait dit : « ailleurs de *aliorsum*, c'est pourquoy il n'y faudroit qu'une *l* » (1). Et « autruche de *avis struthia*... il faudroit escrire austruche » (2).

3° Pour d'autres mots, ses préférences sont basées sur l'analogie.

4° Pour quelques uns, il admet plusieurs orthographes.

5° Pour d'autres, enfin, il se contente de dire : c'est ainsi qu'il faut écrire, mais de raison, il n'en donne point.

a) ORTHOGRAPHE PHONÉTIQUE :

Dans son désir de conformer autant que possible l'écriture à la prononciation, Ménage combat Vaugelas, qui voulait qu'on écrivît *gangrène* et qu'on prononçât *cangrène* (3). « Selon moi, dit-il, il faut écrire et prononcer *cangreine*, nonobstant l'étymologie γάγγραινα... Il faut aussi écrire et prononcer *gannif* et non pas *cannif* ». (*Obs.* I. 468-9.)

Malgré l'étymologie qu'il attribue au mot *cauchemar* (4), et qui favoriserait l'orthographe *cauchemare*, Ménage dit : « L'usage est pour *cauchemar*, c'est donc comme il faut dire, sans s'arrester à l'étymologie ». (*Obs.* I. 489.)

« Il faut écrire et prononcer *Claude* et non pas *Glaude* ». (*Obs.* I. 469.)

Quelque illogique que cela paraisse, Vaugelas lui-même, prétendait qu'on devait écrire *convent* et prononcer *couvent* (5). Ménage est contraire à cette idée, et il s'en était déjà expliqué dans l'édition de 1672 (p. 147) : « Il faut dire

(1) *Origines*, 1650, p. 19.
(2) *Origines*, 1650, p. 73.
(3) *Rem.* II. 61.
(4) Il le fait venir de *calca mala*.
(5) *Rem.* I. 283.

et écrire couvent. Nous avons fait couvent de *conventus* en changeant l'*n* en *u*, comme en couster de *constare*..... Mais quoyqu'on dise couvent, il faut dire conventuel ». (Cf. *Obs.* I. 1675, p. 168.)

Des diphtongues æ et œ. — Ménage déclare ne pas se servir de *æ*, sans blâmer ceux qui s'en servent, mais seulement de *œ* « conformément à l'avis de M. Chapelain » qui se demandait comment on pourrait écrire *cœur, sœur, mœurs* si l'on ôtait l'*œ* de l'orthographe. Cependant, Ménage aimerait mieux qu'on ne s'en servît point « et particulièrement dans ces mots mœurs, cœur, sœur qui n'en demandent point par leur origine ». (*Obs.* II. 324, sq.)

C'est encore pour conformer l'orthographe à la prononciation qu'il admet *faubourg* de préférence à *fobourg* : « L'étymologie voudroit qu'on écrivist *fobourg*... mais l'usage est pour *faubourg*, et en matiére d'orthographe, on défére souvent à l'usage : *Orthographia quoque consuetudini servit*, dit Quintilien, *ideoque sæpe mutata est* ». (*Obs.* I. 569-70.)

Ménage était d'avis qu'on écrivît *segond, segret* et *segretaire*, ces mots étant prononcés par un *g* et non pas par un *c*. (*Obs.* I. 468-91.) Ayant été attaqué par le père Bouhours sur cette orthographe, il répliqua qu'il y avait, en effet, un *c* dans les mots latins d'où ces mots étaient tirés, mais que le français avait depuis longtemps secoué le joug de la langue latine ; car « s'il faloit suivre l'origine latine dans l'orthographe des mots François, il faudroit écrire *quar, quaresme, quoter* et non pas *car, caresme, coter*.... Il faudroit écrire *havoir* et non pas *avoir*, car ce mot vient de *habere*..... Il faudroit écrire *convent, condre, conster, éponser, monton*, et non pas *couvent, coudre, couster, épouser, mouton* ». (*Obs.* II. 303).

C'est pour suivre la coutume qu'il orthographie *Dieux, cieux, animaux,* avec *x,* au lieu de Dieus, cieus, animaus, avec *s*; et déclare que le *ʒ* à la fin des mots *beauteʒ, honteʒ,* vous *aveʒ* est tout à fait ridicule. (*Obs.* II. 328.)

b) ORTHOGRAPHE ÉTYMOLOGIQUE :

Ménage explique l'orthographe de beaucoup de mots par leur étymologie : ainsi, comme on écrivait souvent *aultre,* pour *autre,* Ménage dit : « L'*al* des Latins s'est perpétuellement changé en *au* dans nostre langue, et... par cette raison il faut écrire autre et non pas aultre ». (*Obs.* I. 257.)

Comme on écrivait indifféremment *cep de vigne* ou *sep de vigne* et *sion* ou *cyon d'arbre,* Ménage dit : « Selon l'étymologie, il faut écrire *cep de vigne,* car ce mot a esté fait de *cippus*..... Il faut demesme écrire *cyon* pour l'écrire selon l'étymologie ». (*Obs.* I. 419.)

Il voudrait, pour la même raison, qu'on écrivît *court* et non pas *cour,* ce mot ayant « été fait du latin *curtis* », et approuve Malherbe d'avoir fait rimer *court* et *accourt,* cependant, la prononciation ne laissant pas entendre le *t,* Ménage ne blâme pas ceux qui font rimer *court* avec les mots en *our.* (*Obs. Malh.* III. 219.)

Vaugelas ayant orthographié *Landit,* un mot qu'il voulait qu'on prononçât *Landy,* Ménage déclare qu'il faut écrire et prononcer *Landy,* à cause de *indictum* « qui est l'origine de ce mot, et non pas *annus dictus,* comme a cru M. de Vaugelas ». (*Obs.* I. 508.)

Une longue question, sur laquelle Ménage est en désaccord avec Vaugelas, et où l'étymologie et l'usage ont donné raison à Ménage, c'est celle du mot *parallèle.* que Vaugelas voulait orthographier *paralelle,* parce que « *tous* nos noms

substantifs ou adjectifs, terminez en *éle*, ont *tous L* redoublée et jamais simple : comme *pucelle, belle, modelle, fidelle*, etc. Car pour ceux qui ont une *S* entre l'*E* et l'*L*, ils ne sont pas de ce nombre : comme *gresle*, adjectif et substantif, *fresle* ou *fraile*. Je ne parle, ajoute-t-il, que des noms où *L* est entre deux *E* à la fin du mot. Et je ne parle point des verbes non plus : car il y en a qui finissent avec une *L* seule, comme céle, décéle, révéle » (1).

Ménage prouve, à l'aide d'exemple que tous les mots en *ele* n'ont pas l'*L* redoublée : « On écrit *ɀéle*, et jamais personne n'a écrit *ɀelle*. On écrit *Cybéle* et *Philoméle*. Ceux qui disent l'*Isle de Déle* pour l'*Isle de Délos*, comme Amyot, écrivent *Déle*. Plusieurs écrivent aussi *fidéle*, et selon Dupleix, ce mot doit estre écrit de la sorte ». Et si l'on redouble l'*L* des mots comme *querelle, curatelle, chandelle* « c'est parce que les écrivains de la basse-latinité l'ont redoublée dans les mots, d'où ces mots viennent, et que nostre langue a esté formée de la langue latine barbare. Voicy la preuve de cette réduplication : QUERELLA *apud Latinos per unum L scribebatur : sicut* SUADELA, TUTELA, CANDELA, CORRUPTELA; *quamvis usus sibi etiam apud eos vindicaret, ut aliqua in figura deminutivorum per duo L scriberentur : ut* capella, fabella, tabella. *Nunc etiam* QUERELLA *per duo L scribitur*. C'est un endroit de Papirianus, rapporté par Cassiodore, dans son livre de l'*Orthographe...* » *(Obs.* II. 66 sq.)

Pluriel — en ancien français *plurel* — avait comme seconde forme *plurier*, que Vaugelas condamnait, disant avec raison que cette forme avait été faite à l'imitation de singulier, mais qu'il fallait écrire *pluriel*, quoique *tous* les

(1) *Rem.* I. 193.

grammairiens eussent *toujours* écrit *plurier* (1). Ménage préfère la forme *plurier*, non parce que tous les grammairiens l'ont employée, car, dit-il (*Obs.* I, 11), « vous trouverez *pluriel*, dans le *Traité de la Grammaire Françoise*, imprimé à Paris par Robert Estienne, en 1569, et qui est de Robert Estienne; dans le Traité de Henri Estienne de la *Conformité du Langage François avec le grec*, page 37; dans son livre de la *Précellence du Langage François* et dans son *Dialogue du nouveau Langage François Italianisé* : dans le *Tresor* de Nicod aux mots *anchoix, cappres et chartres;* dans les *Commentaires* de Méziriac sur les *Epistres* d'Ovide, page 179; dans les *Sentimens de l'Académie sur le Cid*, page 130, et dans l'*Essay d'une parfaite Grammaire de la Langue Françoise* » mais, parce que l'étymologie de pluriel réclame plutôt l'orthographe *plurier*, ce mot venant selon lui « du latin barbare *plurarius* qu'on a dit aulieu de *pluralis* ». L'étymologie et l'usage de beaucoup de grammairiens s'unissant, Ménage préférera *plurier* (2), sans blâmer ceux qui disent *pluriel*.

L'ortographe *sçavoir* était presque uniquement en usage au XVII^e^ siècle; nous la trouvons chez Balzac, chez Chapelain, etc. Ménage dit à propos de ce verbe « ce mot vient indubitablement de *sapére* que les auteurs de la basse latinité ont dit eu la mesme signification au lieu de *sápere* et non pas de *scire*. Et cetpourquoi il est sans doute qu'il faut écrire *savoir* comme on écrit *sage...*, etc.» (*Obs.* I, 102). Malheureusement, l'habitude d'écrire *sçavoir* était enracinée à tel point que Ménage lui-même, qui en avait si clairement

(1) *Rem.* II, 199, sq.
(2) Balzac emploie aussi *plurier*.

donné l'origine, l'ortographie souvent ainsi; c'est aussi l'orthographe de Vaugelas.

Il explique ainsi l'orthographe de *sens*, dans *sens dessus dessous* : « Il faut écrire *sens dessus dessous, sens devant derrière,* comme on écrit *en tous sens, de ce sens là. Sens:* cestadire visage, situation, biais, posture ». (*Obs.* I, 27). Menage avait déjà traité ce sujet dans ses *Origines de la langue françoise* (1), et y avait combattu Vaugelas qui voulait écrire *sans dessus dessous.*

c) ORTHOGRAPHES MULTIPLES DU MÊME MOT :

Pour un petit nombre de mots, Ménage admet deux orthographes, et même trois, comme pour certains adverbes qui comportent l's.

Aux poètes modernes, Ménage accorde *avec* et *avecque,* et Vaugelas ayant soutenu qu'aucun des bons auteurs français ne s'était servi d'une troisième forme *avecques,* il lui en cite des exemples de Ronsard et de Du Bellay. (*Obs. Malh.* III, 5.)

Quoique l'origine du mot *certes* indique une forme sans *s* « nous ne le disons pourtant jamais de la sorte, ny en prose ny en vers : qui est une chose assez bizarre dans nostre Langue » (*Obs.* I, 86. Cf. *Obs. Malh.* III, 5-6.)

Ménage est d'avis qu'il soit loisible aux poètes d'employer les trois formes *donc, doncque* et *doncques* (*Obs. Malh.* III, 5), mais pour l'usage courant, il ne garde que *donc* et *doncque.* « *Doncques* n'est plus en usage. » (*Obs.* I, 85.)

Il admet pour *encore*, trois orthographes en poésie (*Obs. Malh.* III, 5) *encor*, *encore* et *encores*, quoiqu'à vrai dire les modernes ne se servent plus d'*encores.* « *Encore* est.....

(1) *Orig.*, 1650, p. 595.

le véritable et l'ancien mot. Mais comme les Poëtes ont souvent besoin d'accourcir ou d'allonger les mots, ils ont dit *encor* et *encores*. Les Prosateurs à leur imitation se sont servis des mesmes mots. *Encores* n'est plus en usage, ny en prose ny en vers. Pour *encor* il est tousjours usité en vers... Il y en a mesmes plusieurs (poètes), comme M. Corneille et M. de Segrais, qui s'en servent aussi souvent que d'*encore* ». (*Obs.* I, 83.)

« *Guére* et *guéres* sont aujourdhuy tous deux en usage » dit Ménage (*Obs.* I, 85), et il admet évidemment que les poètes se puissent servir de l'une et de l'autre forme (*Obs. Malh.* III, 5.)

Vaugelas avait dit (1) : « Jamais on n'escrit *jusque* sans *s* à la fin, car ou il est suivy d'une consonne ou d'une voyelle; si d'une consonne il faut dire *jusques*, comme *jusques là;* si d'une voyelle, il faut manger l'*e* et dire *jusqu'à*..... Ainsi l'on n'escrit jamais *jusque* sans *s* à la fin ». Ménage dit que les poètes peuvent employer les deux formes, *jusque* et *jusques* (*Obs. Malh.* III, 5), et trouve en outre que « *jusque là* est tres-bien dit, et mieux que *jusques-là*; l'*S* ne se prononçant point devant une consone ». (*Obs.* I, 81).

On écrivait anciennement *presque* et *presques*, Ménage déclare qu'on n'emploie plus que *presque*. (*Obs.* I, 86).

d) ORTHOGRAPHE PAR ANALOGIE :

Il explique par analogie, l'orthographe *toute sorte* au singulier, parce que les Latins disent aussi *omne genus, genus omne ferarum:* ce qui ne l'empêche pas au besoin d'écrire *toutes sortes*, comme : *il y en a de toutes sortes.* (*Obs.* I, 558).

(1) *Rem.* I, 77.

Il conseille d'écrire de *sang froid,* parce que les Italiens disent *a sangue freddo*, mais de *sens rassis,* et non pas de *sang rassis*. (*Obs.* I, 559).

e) DÉCISIONS ARBITRAIRES :

Réfectoir et *réfectoire* lui semblent bons tous deux « mais... pas également, *réfectoire* est le meilleur ». (*Obs.* I, 522). Pourquoi est-il préférable à la forme en *oir* ? Ménage ne nous le dit pas.

Malgré ses indécisions, Ménage a très bien vu de quel côté se trouvait la vérité en matière d'orthographe : dans l'écriture phonétique. Il a supprimé beaucoup de lettres doubles, comme dans *goute,* ou inutiles, comme dans *cors, u, aquise;* il a agglutiné des expressions adverbiales ou prépositives, lorsqu'elles exprimaient une seule idée comme *toutafait, aujourdhuy, acause, demesme,* etc. Il n'a cependant pas eu l'audace d'un Meigret (chez lequel on trouve déjà l'orthographe *u* pour *eu*) ou d'un Ramus, qui conformaient la notation écrite à la prononciation parlée, du moment qu'il a souvent admis l'orthographe étymologique, et a même suivi quelquefois les errements de son époque, comme pour *sçavoir*. Il a vu le bien, l'a approuvé, et a fait le mal; mais une mesure révolutionnaire comme celle de ses devanciers n'était pas possible au XVII^e^ siècle, et Ménage ne pouvait presque pas agir autrement qu'il ne l'a fait.

Il eut néanmoins été beau, et digne de son grand savoir et de son intelligence linguistique de réaliser complètement ses théories; l'orthographe française se serait peut-être débarrassée du poids mort des lettres inutiles et funestes qu'elle traîne depuis tant de siècles.

CHAPITRE III

Le Vocabulaire

Les sources de la langue

I. — LE BEL USAGE

Toute la Préface des *Remarques* de Vaugelas est remplie de théories sur l'usage, qu'il continue à exposer dans le cours de son travail. Il distingue le mauvais usage du bon. « Le mauvais se forme du plus grand nombre de personnes qui, presque en toutes choses, n'est pas le meilleur », et le bon usage est « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'escrire de la plus saine partie des Autheurs du temps. Quand je dis *la Cour*, j'y comprens les femmes comme les hommes et plusieurs personnes de la ville, où le Prince réside, qui, par la communication qu'elles ont avec les gens de la Cour, participent à sa politesse » (1).

(1) *Rem.* I, Préf. p. 12-13. M. Thurot *(De la prononciation*, introd., p. LXXXVII), remarque avec raison que « l'autorité, en langage, comme tout le reste, s'attache au prestige social et politique. Les plus puissants passent aussi d'ordinaire pour ceux qui parlent le mieux. » Ceux-ci se trouvant ordinairement dans la capitale, c'est à Paris qu'appartenait l'autorité, et au XVII^e^ siècle, spécialement à la Cour.

Déjà, en 1529, Tory avait déjà dit qu'il « est certain que le stile de Parlement et le langage de Court sont tres-bons », (*Champfleury*, p. I, v°).

Palsgrave, à son tour, déclare qu'il suivra l'usage de Paris et des pays

En dehors des personnes de la ville, que Vaugelas consulte sur l'usage, il prend aussi l'avis de quelques écrivains comme Patru, Chapelain et Ménage, qu'il appelle « un des oracles de nostre langue, aussi bien que de la grecque et de la latine, et chez qui les Muses et les Grâces, qui ne s'accordent pas toujours, sont parfaitement unies. »

Ménage entend-il l'usage de la même façon que Vaugelas? Le plus souvent, oui; cependant la conception qu'il s'en fait est de beaucoup plus large; tandis que Vaugelas ne tient compte que de l'usage présent et en rend hommage plutôt à la Cour, Ménage, tout en déférant souvent à l'usage du moment, tient compte de l'emploi des mots chez les grammairiens et les auteurs de diverses époques. Comme il est certain que les règles n'ont été créées que lorsque l'usage avait déjà déterminé l'emploi des mots, Ménage examine la plupart du temps la façon de parler des auteurs antérieurs au XVII[e] siècle, avant de prendre une décision; un terme

situés entre la Seine et la Loire, parce que c'est là que la langue française est la plus parfaite. (*Lesclarcissement de la langue françoise*, 1530.)

Marot, parlant de Villon, dans la Préface qu'il a faite aux Œuvres de ce dernier, dit : « et ne fay doubte qu'il n'eust emporté le chapeau de laurier devant tous les Poëtes de son temps, s'il eust esté nourry en la Court des Roys et des Princes, là où les jugemens se amendent et les langaiges se pollissent », (Clément Marot, de Cahors... Aux lecteurs; dans les *Œuvres* de Villon, édit. P. Jannet, p. 3.)

Robert Estienne adopte aussi les façons de parler de la Cour et du Parlement; par contre Henri Estienne critique le parler des courtisans qui estropiaient un très grand nombre de mots, et il accorde la prééminence à l'usage du Parlement.

Ronsard blâme aussi ceux « qui veulent affecter par trop le parler de la Cour, lequel est quelques fois tres-mauvais. »

Malgré ces peu nombreuses protestations, c'est l'usage de la Cour qui prédomine, et au début du XVII[e] siècle, Malherbe critique comme *peu courtisanes* certaines expressions de Desportes; le P. Bouhours va plus loin encore et voudrait faire de Louis XIV lui-même l'arbitre du langage : « Les roys doivent apprendre de luy à regner, mais les peuples doivent apprendre de luy à parler. »

employé par eux lui semble consacré par l'usage et il l'adopte. Cela ne l'empêche pas de tenir compte de l'usage présent; mais quoique préférant à tout autre l'usage de Paris, la Cour n'est pas son seul criterium (1) : il fréquente la société des savants plutôt que la Société en général, et il s'en tient à l'accueil que ceux-là font à une expression pour la déclarer du bel usage; ainsi pour lui, les savants, la Cour et *les honnêtes gens*, voilà ceux qui parlent bien, voilà ceux dont l'usage fait loi; tout ce qu'ils n'emploient pas, il le rejette.

Il avait dit bien des années auparavant :

> Après tout, c'est le seul usage,
> Qui fait et défait le Langage (2),

a) MOTS DU BEL USAGE, SELON MÉNAGE :

A cause de sa théorie sur l'usage, Ménage se sépare de ses contemporains sur l'emploi de bien des mots, et déclare du bel usage un certain nombre que rejetaient les autres grammairiens.

Ambitionner est un mot fort beau, selon Ménage, qui s'en servirait volontiers dans le style sublime. (*Obs.* II. 475).

Après demain « est tres bien dit » de même *avant hier*. (*Obs.* II. 49).

A présent « est un fort bon mot et qui est tres-usité en prose. » (*Obs.* I, 389). Vaugelas l'avait condamné en disant : « Je sçay bien que tout Paris le dit et que la plus part de nos meilleurs escrivains en usent : mais je sçay aussi que cette façon de parler n'est point de la Cour » (3).

L'expression *je n'en puis mais*, déplaisait à Vaugelas qui voulait la reléguer dans le style burlesque. Ménage la

(1) On y employait encore bon nombre d'italianismes et assez de gasconismes, que Malherbe n'avait pas entièrement chassés.

(2) *Requête des Dictionnaires*, p. 14.

(3) *Rem.* I. 359.

trouve « tres-naturelle et tres-françoise » pouvant être employée en prose « non seulement dans le discours familier, mais aussi dans les lettres familieres ». (*Obs.* I., 122 sq.)

Il dit que *avoir coutume* et *avoir de coutume* sont bons tous deux, mais que *avoir de coutume* est le plus usité. (*Obs.* II. 478).

Il considère aussi comme n'étant « pas ordinaire » cette expression de Malherbe : *avoir guérison*. (*Obs. Malh.* III. 169).

Malherbe et les poètes de son temps se sont souvent servis du mot *cerveau*. (Malherbe a même employé *cervelle* dans les *Larmesde Saint-Pierre*) ; Ménage ne l'approuve ni ne le désapprouve (*Obs. Malh.* III. 32-3), mais comme *face* et *poitrine* lui semblent du bel usage il est certain que cerveau devait le lui paraître aussi.

Change, pour changement, ne lui déplaît pas en vers. (*Obs. Malh.* III. 311).

Délectable : Ménage le trouve très bon. (*Obs.* II. 479).

Pour ce qui est de *face*, dans le sens de *visage*, on le condamnait au XVII^e^ siècle, à cause de l'expression *la face du Grand Turc* ; Ménage, tout en se moquant de ce purisme exagéré, convient que ce mot a un peu vieilli, mais, dit-il, « c'est un beau vieillard. Outre Malherbe, plusieurs de nos meilleurs Poëtes s'en sont servis et s'en servent encore aujourd'huy ». (*Obs. Malh.* III. 29). C'est pourquoi il ne blâme pas Voiture, qui a dit : *Sa face riante et naïve*, et Corneille qui a employé plusieurs fois cette expression dans son *Imitation de Jésus-Christ*, comme au chapitre III, livre III : *Ne détourne donc point les rayons de ta face.* « Pour ce qui est de ce mot dans le figuré, ajoute-t-il, comme en ce vers de Malherbe : *Le face deserte des champs,*

personne ne doute qu'il ne soit toujours tres-usité ». (*Obs.* I. 234 sq.)

Fainéant : « Ce mot n'est point bas, comme quelques-uns croyent. M. Maynard s'en est servi dans ses belles *Stances pour Alcipe* ». (*Obs. Malh.* III. 70).

Méchanceté ne peut être employé que « dans un sermon, dans un plaidoyé, dans une harangue et particuliérement lorsqu'il est accompagné de quelque épithéte qui le reléve : *une insigne méchanceté* ». (*Obs.* II. 371).

Ménage trouve très étrange l'expression *Messieurs les Etats des Provinces Unies,* cependant il ne la rejette pas, car « c'est comme cela que parlent tous nos Ministres dans leurs traitez avecque la Hollande. » (*Obs.* II. 39).

Pêle-mêle : « Ce mot est toujours de la haute poésie. M. Chapelain et M. Segrais s'en sont servis ». (*Obs. Malh.* III. 228).

Presque tout le dix-septième siècle, Vaugelas en tête, condamnait le mot *poitrine* comme bas, et cela sous prétexte qu'on disait *poitrine de veau,* et l'on évitait le plus possible de l'employer. Ménage se révolte contre cet arrêt, et dans ses *Observations sur les Poésies de Malherbe*, il dit à propos de *poitrine* : « Ce mot est fort beau et fort noble. M. Chapelain et tous nos autres Poëtes heroïques s'en servent; et ceux qui font difficulté de s'en servir parce que l'on dit une *potrine de mouton,* une *poitrine de veau,* sont ridicules..... *Poitrine* est toujours de la belle et de la haute Poësie ». (*Obs. Malh.* III. 27 sq.)

Prospère, avait été employé plusieurs fois par Malherbe, et Ménage ne sait pourquoi les puristes font difficulté de s'en servir. (*Obs. Malh.* III. 100).

Radieux est « toujours de la belle poësie. Ceux qui

ne veulent pas s'en servir sont trop délicats. » (*Obs. Malh.* III. 137).

Sans cesse « est toujours du bel usage ». (*Obs. Malh.* III. 154).

Mauvaise satisfaction est considéré par Ménage comme une expression très bonne, car plusieurs écrivains célèbres l'ont employée, entre autres Honoré d'Urfé. (*Obs.* II. 1 sq.)

L'expression *sortir de la vie* déplaisait à Vaugelas qui ne la trouvait pas française (1). Ménage s'appuie sur l'autorité de Corneille, qui s'en est servi, et dit qu'il ne ferait point de difficulté de l'employer, et particulièrement en vers. (*Obs.* I. 495). Il cite même une strophe de Bertaud, où l'on ne peut nier que cette expression ne soit à sa place :

> Une si belle main tient mon âme asservie
> Que si je crains la mort, c'est pour la seule peur
> De sortir de prison en sortant de la vie.

b) MOTS D'USAGE COURANT :

Il y a un certain nombre de mots qui, tout en n'étant pas du bel usage, sont adoptés par Ménage comme mots d'usage courant; ainsi :

« Il faut dire, *il est chevau-léger*, et non pas, *il est cheval-léger*. L'usage le veut ainsi ». (*Obs.* I. 270).

L'analogie voudrait qu'on dît *excluse*. « Neanmoins on dit *exclue*. L'usage le veut ainsi ». (*Obs.* 275).

Fertiliser « n'est pas mauvais, et il peut trouver sa place en plusieurs lieux ». (*Obs.* II. 260).

Le point du jour est d'un usage plus courant que *la pointe du jour;* plusieurs écrivains, comme Chapelain et Balzac l'emploient; dans le discours familier on peut dire aussi *la pointe du jour*. (*Obs.* I. 129-30).

1) *Rem.* II. 222.

Ridiculiser « est un mot tres-usité parmy nous dans le discours et dans le stile familier ». (*Obs.* II. 260).

c) USAGE DE PARIS :

Pour quelques expressions, Ménage se fonde sur l'usage de Paris pour les accepter :

Il faut dire « *belle-fille* avec les Parisiens et non pas *bru* avec les Provinciaux ». (*Obs.* I. 267).

Ménage adopte le mot *grillon*, employé par les Parisiens et non pas *grelet* ou *grésillon* qui sont provinciaux. (*Obs.* I. 551).

Il faut dire *tout-de-bon* et non pas *tout-à-bon*..... « *Tout-à-bon* est du petit peuple de Province ». (*Obs.* II. p. 33).

d) MOTS D'USAGE QUE MÉNAGE REJETTE :

Un grand nombre d'expressions qui étaient encore en usage au XVII^e^ siècle sont rejetées par Ménage, comme :

1° Mots déshonnêtes ;

2° Mots populaires ;

3° Mots bas et prosaïques ;

4° Mots qui ne sont pas de la belle poésie ;

5° Mots qui ne sont pas du bel usage, noble et courtisan.

1° MOTS DESHONNÊTES :

Ménage n'en cite que qulques-uns, la plupart relevés dans Malherbe :

Avorter, ne se dit plus que des animaux (*Obs.* I, 273).

Ménage blâme l'emploi *d'accouplement* sans adjectif qui en adoucisse le sens habituel, comme *divin* ou *fatal*. (*Obs. Malh.* III, 219).

Bout (qui n'a point de bout) est un mot très bas, et dont on ne doit pas se servir en poésie. (*Obs. Malh.* III, 40).

Incontinant est un adverbe très désagréable. (*Obs. Malh.* III, 370).

Ménage critique l'expression *ponant*, car, à ce qu'il a ouï dire à plusieurs anciens, on s'en serait moqué à la Cour à cause de la signification de *derrière*, dans laquelle l'emploie le peuple. (*Obs. Malh.* III, 7).

2° MOTS POPULAIRES :

C'est surtout en poésie que Ménage ne veut pas admettre les mots populaires. Il critique l'expression *O Bon Dieu*, dans un vers de Malherbe, où il aimerait mieux *ô mon Dieu* (*Obs. Malh.* III, 7).

Cheʒ lui. Ménage reprend cette expression comme basse (*Obs. Malh.* III, 30).

Fortuné, dans le sens de malheureux n'est pas seulement bas, mais mauvais. (*Obs.* II, 454).

Porter des enfants, ne se dit pas... On dit avoir des enfants. (*Obs.* I, 274).

3° MOTS BAS ET PROSAÏQUES :

Ménage les relève tous dans les vers de Malherbe, et même dans l'usage courant il n'admet pas les expressions basses.

Avoir à mordre, (où la censure n'à que mordre), expression basse et prosaïque (*Obs. Malh.* III, 197).

Comme il faut (ne pas régner comme il faut), expression basse et prosaïque. (*Obs. Malh.* III, 185).

Connaître (ou je n'y connais rien), bas et prosaïque. (*Obs. Malh.* III, 229).

Ces enragés, prosaïque et bas. (*Obs. Malh.* III, 126).

Faire des merveilles, expression basse et prosaïque (*Obs. Malh.* III, 69).

Mettre à bord, bas et prosaïque. Au lieu de dire: *Après vous avoir mis à bord*, Malherbe eût dû dire : *après nous avoir remis au port.* (*Obs. Malh.* III, 161).

Plus qu'il ne faut, bas et prosaïque. (*Obs. Malh*, III, 204).

Regorger (nous regorgeons de biens), bas et prosaïque. (*Obs. Malh.* 202).

Rendre content, bas et prosaïque. (*Obs. Malh.* III, 125).

Qui veut avoir plus que le sien, bas et prosaïque. (*Obs. Malh.* III, 197).

Ne voir goutte, expression blâmée par Ménage, comme basse et prosaïque. (*Obs. Malh.* III, 83).

4° MOTS QUI NE SONT PAS DE LA BELLE POÉSIE :

A présent est prosaïque. (*Obs. Malh.* III, 339).

C'est pourquoi, ne se dit pas en vers. (*Obs. Malh.* III, 321).

Ménage reprend le mot *couard* dans Malherbe, comme n'étant plus de la belle poésie. (*Obs. Malh.* III, 26).

Entretuer, n'est pas de la belle poésie. Dans les vers, le simple doit être préféré au composé. (*Obs. Malh.* III, 170).

Faire le vain, prosaïque. (*Obs. Malh.* III, 293).

Prêcher, n'est pas poétique. (*Obs. Malh.* III, 302).

Puis, n'est pas à employer en vers; il est supportable après et : *et puis*. (*Obs. Malh.* III, 198).

Se résoudre, n'est pas poétique; il vaut mieux employer *être résolu*. (*Obs. Malh.* III, 257).

Tare, est un mot indigne de la majesté de l'ode (*Obs. Malh.* III, 196).

5° MOTS QUI NE SONT PAS DU BEL USAGE NOBLE ET COURTISAN :

Il y a une série de mots que Ménage rejette non seulement en vers, mais aussi en prose, soit parce qu'on ne les emploie plus à la cour, soit parce qu'ils ne sont plus dans le langage courant du moment.

« J'ay *accusé la réception* de vostre premiére lettre », n'est pas du bel usage. Il faut dire: « Je vous ay écrit que j'avois receu vostre premiére lettre. » (*Obs.* I. 506).

Les affaires de l'homme est une expression peu noble. (*Obs. Malh.* III, 347).

Se battre n'est pas noble. « On dit combattre. » (*Obs. Malh.* III, 130.)

Je vous écris *celle-ci* n'est pas du bel usage. Il faut dire « *Je vous écris cette lettre*, ou simplement *Je vous écris.* » (*Obs.* I, 506.)

Chatouiller (chatouiller l'âme, l'esprit) déplaît à Ménage (*Obs. Malh.* III, 309.)

Cimetière : « ce mot n'est pas noble. » (*Obs. Malh.*, III, 228.)

Conduites, substantif en usage seulement en Normandie; à Paris et à la cour on dit *conduits*. (*Obs. Malh.* III, 196.)

Se connaître (et qu'il se connaît bien) est déclaré hors d'usage, comme expression italienne. (*Obs. Malh.*, III, 129.)

Coucher par écrit, est une expression française, malgré qu'on ait prétendu le contraire; « mais il est vrai que cette façon de parler n'est pas du bel usage. » (*Obs.* I, 92-93.)

Le premier *du courant, du passé* n'est pas du bel usage. Il faut dire : Le premier *de ce mois...* Le premier *de l'autre mois;...* Le premier *du mois passé*. (*Obs.* I, 506).

De moi, dans le sens de *pour moi*, était une façon de parler particulière à Malherbe; et Vaugelas trouvait *de moi* plus propre à la poésie que *pour moi*. « De moi ne se dit plus ni en prose ni en vers. » (*Obs. Malh.*, III, 6.)

Devanthier « n'est plus du bel usage. » (*Obs.* II, 49.)

En quelque part n'est pas bon, parce que « ce n'est pas comme on parle et à la Cour et à Paris; on y dit *quelque part*, adverbialement. » (*Obs.* I, 178.)

Faire excuse n'est pas du bel usage ; il faut dire *demander pardon. (Obs.* I, 129.)

Ménage réserve le mot *jument* pour le discours familier, « mais dans un discours relevé, je dirois *cavalle* plutost que jument. » *(Obs.* I, 507.)

Lâcher pour laisser, n'est plus en usage. *(Obs, Malh.*, III, 256.)

Noise « n'est plus du bel usage. » *(Obs. Malh.*, III, 302.)

Petit n'est pas noble, comme dans *peine petite, offrande petite. (Obs. Malh.* III, 290.)

Quasi « n'est plus du bel usage, si ce n'est en certains endroits, comme quand on dit : *Il n'arrive quasi jamais* ». *(Obs* I, 491.)

Rendre la guérison n'est pas une façon de parler française. *(Obs. Malh.* III, 62.)

Bonne satisfaction ne se dit pas, quoiqu'on dise « *estre bien* et *mal satisfait* ». *(Obs.* II, 3.)

Sûrement pour *assurément* ne se dit pas « par ceux qui se piquent de bien dire. *(Obs.* II, 465.)

Ménage préfère *ton* de voix à *son* de voix parce que « le plus grand usage est pour *ton* de voix ». *(Obs.* II, 34.)

Venue « n'est plus en usage, ni dans la belle Poësie ni mesme dans la belle Prose. » *(Obs. Malh.* III, 105.)

« J'ay reçû *la vostre.* J'ay reçû l'honneur de *la vostre...* ne sont pas du bel usage. Dites : J'ay reçû *vostre lettre;* j'ay reçû la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ». *(Obs.* I, 506.)

Ménage, à qui l'on a reproché son trop grand attachement à l'ancienne langue, se révèle donc passablement puriste lorsqu'il s'agit de vers, ou même d'usage de la Cour. Cependant les expressions qu'il rejette ne sont pas très

nombreuses, et ce sont surtout celles qui lui semblent par trop vieillies, ou basses et populaires.

II. — TERMES TECHNIQUES ET EXPRESSIONS CONSACRÉES.

Pour décider de l'emploi d'un terme technique, Ménage ne s'en rapporte pas seulement à l'usage courant, mais recherche comment ce mot est employé par les gens du métier; ainsi pour résoudre s'il faut dire *les vacances* ou *les vacations*, il ne choisit pas l'un des termes à l'exclusion de l'autre, mais détermine l'emploi de chacun, pour un langage technique différent.

Pour ce qui est des termes d'*astronomie*, Ménage dit qu'on doit s'en servir rarement, car peu de personnes, surtout parmi les dames (1) les entendent (*Obs. Malh.* III, 191); cependant il ne faut pas confondre l'*astronomie* qui est la science des astres, avec l'*astrologie*, qui est la science de la divination. (*Obs.* I, 379.)

Pour *atrabile*, Ménage déclare que c'est un mot employé par les médecins; car « chaque profession a ses mots propres ». (*Obs.* II, 157.)

On dit « papier *baptistére* » et « fons *baptismaux* » et non pas papier *baptismal* ou *fons de baptesme*. Mais on dit: « Il m'a tenu sur les *fons de Baptesme* » et non pas « sur les *fons Baptismaux* ». (*Obs.* I, 533.)

On s'était avisé à Port-Royal de dire *droit canonique*, sous prétexte qu'en latin on dit *jus canonicum;* Ménage soutient qu'il faut dire *droit canon*, comme cela a toujours été dit. « Si leur raison estoit receüe, ajoute-t-il, il faudroit dire aussi *un Canonique*, et non pas un *Chanoine:* un *Phy-*

(1) « Les Dames n'entendent point les termes des Sciences, des Arts, du Palais, de la Guerre, de la Marine, de la Monnoie, de la Pesche, de la Chasse, de la Fauconnerie » dit-il ailleurs. (*Obs.* II, 211.)

sique et *un Logique*, et non pas *un Physicien* et *un Logicien*. Il est vray que nostre Langue vient du Latin; mais elle vient du Latin barbare; et si on vouloit la réformer selon les mots du siécle d'Auguste, il faudroit la refaire toute entiere ». (*Obs.* I, 6-7.)

« *Chicanier* se dit : mais *chicaneur* se dit plus élégamment encore ». (*Obs.* II, 433.)

Complaignant est à éviter en poésie, car c'est un mot du Palais. (*Obs. Malh.* III, 51.)

Complainte, ne s'emploie plus, si ce n'est au Palais; Malherbe l'avait employé pour *plainte*, ce qui fait dire à Ménage qu'il est moins bon que plainte, parce qu'il est trop long. (*Obs. Malh.* III, 137 et 51.)

« Il n'y a pas plus de trente ou quarante ans qu'on disoit à Paris *consulte* de Médecins et *consultation* d'Avocats. Aujourdhuy on ne dit plus que *consultation* ». (*Obs.* I, 510).

« On appelle *copie*, l'écrit de l'autheur, sur lequel on imprime, quoyque d'ordinaire cet écrit soit l'original de l'auteur ». (*Obs.* I, 432.)

Donaison « ne vaut rien... Il faut dire *donation* ». (*Obs.* I, 510.)

« Il faut dire *entériner*.... qui est comme qui diroit *accomplir*, *rendre entier*. Dans le vieux stile des Notaires : *Et pour garentie a obligé sa maison par defaut d'entériner ce qu'il a promis* ». (*Obs.* I, 73.)

On dit exhéréder « dans le Palais, mais ailleurs il faut dire deshériter ». (*Obs.* II, 432.)

Fluxion est le terme consacré, et non pas *défluxion*. (*Obs.* I, 465.)

Pour parler des soldats qui portent le fusil, Ménage veut qu'on dise *fuselier*. « Mais quand on parle des ouvriers qui font des fusis à feu, je crois que conformément à l'éty-

mologie *fusil* non seulement on peut les appeler *fusiliers*, mais qu'on le doit, pour les distinguer des soldats fuseliers ». *(Obs.* I, 179.)

Futur, ce mot sent « le notaire et le grammairien ». Pour cette raison ridicule les prosateurs ne s'en servent pas, « comme l'a remarqué M. de Vaugelas: néanmoins les Poëtes s'en servent » et Ménage lui trouve même bonne grâce en poésie. *(Obs. Malh.* III, 99.)

Il faut dire *homologuer*, et non pas *émologuer*. *(Obs.* I, 73.)

Entre *indire* un Concile et *indiquer* un Concile, se soumettant à l'usage, Ménage opte pour ce dernier : « la raison est pour *indire*, l'usage qu'il faut suivre, pour *indiquer* ». *(Obs.* II, 463.)

Ménage donne aussi des règles sur l'emploi de certains termes d'imprimerie. *(Obs.* I, 431) :

« On dit.... c'est un *in-folio*, un *in-quarto*, un *in-octavo*.... et non pas *en feuille, en quatrième*... mais on dit *in-douze, in-seize, in-dix-huit, in-vinte-quatre, in-trente-deux:* qui est une façon de parler assez bizarre, estant moitié latine et moitié françoise ».

Il admet que dans le discours familier et dans une traduction, on puisse dire : *Institutions de Justinien :* « le meilleur pourtant et le plus sûr, est de dire tousjours *Instituts* ou *Institutes*. C'est ainsi que nos Anciens ont appelé ce livre du latin *Instituta* ». *(Obs.* I, 7-10.)

« Il faut dire un *lavement*, comme on dit à Paris, et non pas un *clystére*, comme on dit dans les Provinces. » *(Obs.* I, 264.)

« On dit *lês* à Paris. *Légat* est de Province ». *(Obs.* I, 512.)

Nonce du Pape étant l'expression consacrée pour dire *ambassadeur* du Pape, c'est celle qu'il faut employer, car

« qui diroit *ambassadeur du Pape*, parleroit tres-mal ». *(Obs.* II, 4.)

Ménage établit une distinction entre *nouvelles* et *novelles :* « On dit les Nouvelles du Bocace, les Nouvelles du Bandello, etc.; mais on dit les Novelles de Justinien ». *(Obs.* I, 574.)

Pardevant « dans le beau stile, n'est plus qu'adverbe. Cette femme est bossue pardevant et par derriére. J'ay dit dans le beau stile, car dans le stile de Pratique, *pardevant* est encore préposition : *Pardevant les notaires, gardenotes : pardevant tel juge* ». *(Obs.* I, 565.)

Entre pain *de munition* et pain *d'ammonition*, Ménage choisit le premier, car « les soldats disent pain *d'ammonition*, mais les officiers disent pain *de munition*. C'est donc comme il faut dire ». *(Obs.* II, 23.)

« Quoyqu'on dise poumon, il faut dire *pulmonique*, et non pas *poulmonique*, ny *poumonique*..... Quelques Médecins disent *pneumonique*, acause du grec πνευμονικὸς : qui est une affectation pédanteque ». *(Obs* I, 475.)

« On dit la *principalité* d'un Collége et non pas la *Principauté* d'un Collége ». *(Obs.* II, 430.)

« On ne dit plus... que *procuration*. *Procure* est de province. » *(Obs.* I, 510.)

On dit « *réforme de Monastéres*, mais on dit *réformation* de coutumes, réformation d'abus, réformation de la langue ». *(Obs.* I, 548.)

« On dit plus communément au Palais *serment décisoire*. Serment *décisif* n'est pourtant pas mauvais ». *(Obs.* II, 432.)

On dit à Paris « *vacations* en parlant de la cessation des juridictions; et *vacances* en parlant de celle des colléges ». *(Obs.* I, 134.)

III. — ARCHAÏSME.

Le XVII^e^ siècle s'est fort peu soucié de connaître le passé de la langue, avons-nous dit; les considérations historiques semblent embarrasser Vaugelas, car jamais il ne s'inquiète de ce qui *fut*, mais seulement de ce qui *est*, au moment où il écrit, et il rejette aussi bien les anciens mots que les anciennes tournures de phrase, sans voir si l'on n'en pourrait plus tirer parti; Ménage a eu raison de l'appeler un honnête homme, mais pas un savant homme.

Dans ses *Entretiens*, le P. Bouhours trace un tableau du développement antérieur de la langue, et non seulement il y envisage le français comme une langue bâtarde (1), mais encore tout ce qui n'est pas XVII^e^ siècle, est barbare, et ne peut par conséquent pas l'intéresser.

M^lle^ de Gournay avait élevé la voix en faveur de l'ancienne langue, dont elle n'aurait voulu perdre aucun mot, quand bien même il en courrait trois fois autant par les rues, et elle demandait aux auteurs de « loüer et advoüer en temps et lieu les mots vieux, derivez, empruntez, transferez, nouveaux encore et particuliers aux Provinces, secondement regarder en matière de langage, non tant aux mots, qu'à leur application et emploitte, considérée selon le besoin d'expression et selon le mérite du bastiment de la phrase qu'ils composent ». (2) Mais que pouvait la voix d'une femme au milieu de la conspiration générale, surtout quand cette femme avait aussi le tort d'être une vieille fille? Seul Ménage partagea ses idées, et prit la défense des vieux mots dans sa *Requête des Dictionnaires* (1642) d'abord, et sur-

(1) Nommer le français « un avorton de la langue latine » lui paraît une bonne définition. *Entretien sur la langue françoise*, p. 112.

(2) *L'Ombre*, de la Damoiselle de Gournay, éd. 1626, p. 186.

tout dans son *Dictionnaire étymologique*, où, ainsi qu'on le lui fait dire, il agit contrairement à ces Messieurs de l'Académie : « Ils remplissent leur Dictionnaire des mots qui sont en usage, et moi je ne mets dans mes Etymologies que ceux qui sont hors d'usage, pour tâcher de faire ensorte qu'ils ne tombent pas dans l'oubli » (1).

En réalité, il ne va pas jusqu'à garder dans son dictionnaire les vieux mots seulement, mais il accorde en effet une attention particulière à l'ancienne langue et trouve que les vieux mots « employez sans affectation rendent les vers et plus merveilleux et plus majestueux ». (*Obs. Malh.* III, 101).

Les archaïsmes lui paraissent bons en vers et excellents en prose; c'est pourquoi il en adopte beaucoup; mais lorsque l'usage s'y oppose absolument, Ménage rejette les vieilles façons de parler pour en adopter de plus nouvelles.

a) ARCHAÏSMES ADOPTÉS PAR MÉNAGE :

Il est d'avis qu'on emploie *ante*, parce que les Parisiens s'en servent. (*Obs.* I, 560).

Archipel est un ancien mot, dit-il « qui est encore aujourdhuy le plus usité » et non pas *Archipélague*. (*Obs.* I, 414).

Asséner. Ménage dit que Joachim du Bellay en parle comme d'un mot qui avait été et qui n'était plus. « Ce mot est présentement tres-connu et tres-usité parmy nous ». (*Obs.* I, 434).

Aveindre dans la signification de *tirer dehors* est selon lui « tres-usité, non seulement à Paris, mais à la Cour ». (*Obs.* I, 265).

Béchée peut être employé à côté de *becquée*. (*Obs.* I, 74).

(1) *Menagiana*, 1693, p. 11.

Corsage (Achile estoit haut de corsage. Malherbe, ode IV, au duc de Bellegarde). « Ce mot est vieux, mais il est beau et je ne say pourquoi on ne s'en sert plus ». *(Obs. Malh.* III, 221.)

Décrépitude, que Balzac trouvait vieux mot, est déclaré par Ménage très bon et très usité. *(Obs.* II, 463 sq.)

Décroire, dont s'était servi Malherbe, est encore en usage « dans le discours familier, en cette façon de parler : *Je ne le croy ni ne le décroy* ». *(Obs.* II, 454.)

Discord pour *discorde* « se trouve dans tous les bons Poëtes du siécle passé... Le mot est beau et tous nos meilleurs Poëtes modernes ne font point de difficulté de s'en servir ». *(Obs. Malh.* III, 73.)

Glaive. Malherbe s'en était servi, ce dont Ménage l'approuve et ajoute : « Desmarest a raison de trouver le mot de *glaive* fort beau et fort poëtique, et de blamer ceux qui font difficulté de s'en servir, comme étant trop vieux ». *(Obs. Malh.* III, 43.)

Grieveté, « n'est plus du beau stile ». *(Obs.* I, 208.)

Heur, n'est plus employé, « ni en prose ni en vers. Nous disons un *bonheur.* Cependant il y a tel endroit où il peut trouver sa place : comme en ces façons de parler : Il n'y a qu'heur et malheur... Il joue d'un grand heur ». *(Obs. Malh.* III, 108.)

Ire. Ménage dit que ce mot est beau « et on ne doit point faire difficulté de s'en servir en Poësie et surtout en parlant des Dieux et des Rois ». *(Obs. Malh.* III, 83.)

Jadis, « n'est plus usité par les prosateurs, dit Ménage. mais ils l'est toujours par les Poëtes ». *(Obs. Malh.* III, 101.)

Jour ouvrier, qui avait été employé par Crétin et Coquillart, est adopté par Ménage. *(Obs.* I, 176-7.)

Vaugelas avait banni aussi l'expression *du long de la*

rivière, comme ayant été bonne *autrefois*, mais ne s'employant plus (1). Ménage réplique : « M. de Vaugelas devoit distinguer entre *du long* préposition qui n'est plus en usage et *du long* adverbe qui se dit tousjours. Par exemple, il faut dire : On voit *tout le long de cette riviére* des arbres plantés à la ligne, et non pas *tout du long*. Mais on peut dire aussi : L'eau de ce canal est aussi claire que celle d'une source, et vous y voyez *tout du long* des arbres plantés à la ligne. Et *tout le long* ne vaudroit rien en cet endroit-là ». *(Obs.* I, 111.) L'exemple de Ménage est fort judicieusement choisi, et cette façon de parler est restée dans la langue.

Lors était déclaré par Vaugelas « gueres bon ou du moins gueres élégant » (2), surtout dans des expressions comme *lors de son élection*, car pour lui, lors devait toujours être suivi de *que*, ou précédé de *dès* ou de *pour*. Tout en admettant qu'elle est un peu vieille, Ménage trouve l'expression *lors de son élection* très française. *(Obs.* I, 553.)

Neuvaine, avait souvent été employé par Ronsard ; il ne déplaît point à Ménage, qui voudrait « qu'on le rappelast de son banissement. » *(Obs. Malh.* III, 203-4.)

Ourdir, au sens figuré, « est un tres-beau mot et tres-Poëtique et il est étrange que nos Poëtes ne veuillent plus s'en servir. » *(Obs. Malh.* III, 72.)

Parentage. « Ce mot, quoique vieux, ne laisse pas d'estre beau et il est bien plus poëtique que celui de *paranté* ». *(Obs. Malh.* III, 217.)

Partant, « peut encore aujourdhuy trouver sa place ». *(Obs.* II, 462.)

(1) *Rem.* I, 282.
(2) *Rem.* I, 206.

Vergogne : « le mot est beau, et on ne devroit pas le laisser périr ». *(Obs. Malh.* III, 43.) Le désir de Ménage a été entendu, car l'Académie même n'a pas critiqué ce mot, employé par Malherbe dans une Ode.

Vitupérer est un vieux mot que Vaugelas admettait seulement dans la raillerie; Ménage avoue qu'il est vieux et même « décrépite : mais cependant il peut quelquefois trouver sa place dans le stile sublime et dans le sérieux ». *(Obs. Malh.* III, 73.)

b) ARCHAÏSMES REJETÉS PAR MÉNAGE

Anture est un vieux mot qui n'est plus employé qu'en province. *(Obs.* I, 560.)

Bailler pour donner avait été beaucoup employé par Malherbe et même par Balzac; Ménage dit qu'on « ne s'en sert plus guere en prose, si ce n'est dans le discours familier, comme quand on dit : *baillez-moy telle chose,* ou dans ces façons de parler : *bailler à rente, bailler à ferme.* Et on ne s'en sert plus du tout en vers. » *(Obs. Malh.* III, 41-2.)

Caut « n'est plus en usage, ny dans la belle Poësie, ny dans la belle Prose... *Cauteleux* est un peu plus usité ». *(Obs. Malh.* III, 336.)

A celle fin que pour afin que et *encore bien que* sont hors d'usage. *(Obs.* I, 577.)

Avoir cesse, façon de parler du temps de Malherbe. « On dit encore quelquefois dans le discours familier : *il n'a point de cesse,* mais on ne dit plus du tout : *il n'a point cesse* ». *(Obs Malh.* III, 154.)

Chauveté est encore dans Nicot, « nous dirions présentement *calvitie* ». *(Obs.* I, 46.)

L'ancien verbe *comparoir* est rejeté par Ménage. *(Obs.* II, 424.)

« *Conquéreur*... c'est comme parloient nos Anciens... On ne dit présentement que *conquérant*, et ce seroit tres-mal dit que de dire *conquéreur* ». (*Obs.* II, 424.)

L'ancienne langue employait *conquérir* à côté de *conquêter* et de *conquerre* : « de ces trois mots, il n'y a plus que celuy de *conquérir* qui soit en usage ». (*Obs. Malh.* III, 198.)

A leur dan : « cette façon de parler a un peu vieilli ». (*Obs. Malh.* III, 167.)

Départie pour *départ* ne s'emploie plus. (*Obs. Malh.* III, 282.)

Dépendre pour *dépenser* est indiqué par Vaugelas comme un mot qu'on employait encore (1); Ménage le considère comme trop vieux. (*Obs.* I, 247.)

Il critique l'emploi des deux adjectifs *disposte* et *dispose* (femme disposte), comme n'étant plus en usage ni à Paris ni à la Cour. (*Obs.* I. 392.)

Doré pour *d'or* est une ancienne expression, et Ménage trouve que cette façon de parler a vieilli, de même que *siècle doré* pour *siècle d'or*, et *habit doré* pour *habit d'or*, mais il y a quelques modernes qui l'emploient, comme Maynard, Colletet, etc. (*Obs. Malh.* III, 24 et 220.)

Ménage rejette *doresenavant* « dorénavant est le bon »; de même il déclare que *derechef* est vieillot. (*Obs.* II, 461.)

Emmy la place, *emmy* la rue « qui estoient bonnes du temps de Malherbe... sont devenues locutions plebées ». (*Obs.* I, 537.)

Fayant et *fau* ne sont plus en usage, dit-il. « Il faut se servir du mot de *hestre* ». (*Obs.* I, 208 sq.)

Ferré pour *de fer* ne semble pas bien dit à Ménage. (*Obs. Malh.* III, 24.)

(1) *Rem.* I, 388.

Haussaire, « dont Marot s'est servi est absolument hors d'usage ». *(Obs.* II, 444.)

Jamais plus ne doit plus être employé « si ce n'est qu'on l'oppose à un autre mot ». *(Obs.* I, 274.)

Maint « quoique tres-vieux et presque décrépite est néanmoins encore aujourdhui en usage dans la haute Poësie... et dans le stile burlesque. Ailleurs on ne s'en sert plus ». *(Obs. Malh.* III, 374.)

Mesmement, partant et *audemeurant...* « ont vieilli et... ne sont plus reçus dans le beau stile ». *(Obs.* I, 390.)

Mettre bas, employé par Malherbe au lieu de *mettre à bas* n'est pas approuvé par Ménage. *(Obs. Malh.* III, 26.)

Missive « est toutafait hors d'usage ». *(Obs.* I, 534.)

Vaugelas avait accordé qu'on pût user de *naguère* au sens de *depuis peu :* Ménage est contraire à cet avis *(Obs.* I, 263); mais aujourd'hui, ce mot ne signifie plus que récemment.

Vaugelas était d'avis que « pour signifier *comme* et *tout ainsi que,* il faut dire *ne plus ne moins* et non pas *ny plus ny moins,* qui est bon pour exprimer exactement la quantité d'une chose » (1). Ménage trouve que cette expression « sent le vieux » et déclare n'employer que *ni plus ni moins,* d'autant plus qu'il y a « mesme déja long-temps qu'on parle de la sorte ». *(Obs.* I, 433.)

Non pareille est considéré par Ménage comme une expression usitée du temps de Malherbe, mais qui de son temps était tombée en désuétude devant *sans pareille. (Obs. Malh.* III, 139.)

Ores « n'est plus en usage ni en prose ni en vers » *(Obs. Malh.* III, 50.), pas plus que *onc. (Obs.* I, 85.)

(1) *Rem.* I, 101-102.

La palote ne se dit plus pour le *droit annuel*, pas plus que le *paulet* qui ne s'emploie qu'en province. (*Obs.* I, 277.)

Partement pour *départ* est aussi critiqué par Ménage. (*Obs. Malh.* III, 309.)

Vaugelas avait déjà déconseillé l'emploi de *possible* dans la signification de *peut-être* (1); Ménage ajoute « que *paraventure*, *parventure* et *daventure* sont encore plus mauvais ». (*Obs.* I, 497).

Ménage trouve que les expressions *quant à moi, quant à nous* et *quant à vous* ont vieilli et que, par conséquent, il ne faut plus les employer. (*Obs.* I 426, cf. *Obs. Malh.* III, 262 et 335.)

Quantefois est un mot dont les anciens se servaient, mais qui « est aujourd'huy toutafait hors d'usage ». (*Obs. Malh.* III, 154.)

Se ramentevoir : « Ce mot n'est plus reçû en vers..... Il n'est plus mesme reçu en prose, si ce n'est par quelques Antiquaires ». (*Obs. Malh.* III. 103.)

Cousin *remué* de germain ne se dit plus à Paris ; « on y dit *issu* de germain ». (*Obs.* I. 266.)

Secrétaire de commandement ne s'emploie plus ; on dit *secrétaire d'Etat*. (*Obs.* I, 5.)

Tant seulement est un archaïsme, dont s'étaient servis Bertaud et Clément Marot. « Cependant il est tres-mauvais et tres-desagréable ». (*Obs.* I, 398-9.)

Til et *tillet* « ne sont plus en usage..... Les jardiniers disent *tillau*, et c'est ainsi qu'il faut parler dans le discours familier. Dans un discours relevé, je dirois plustost *tilleu* ». (*Obs.* I, 208.)

Nous voyons donc que Ménage n'est pas exclusiviste en

(1) *Rem.* I, 248.

matière de langue, et que tout en désirant garder bon nombre d'expressions, parce qu'elles furent employées par les anciens auteurs, il rejette certaines façons de parler qui lui semblent propres à une époque, mais que l'usage n'admet plus au XVIIe siècle; pour suppléer aux pertes que fait ainsi la langue, Ménage est d'avis que les auteurs puissent former des mots nouveaux, lorsque le besoin s'en fait sentir; seulement, comme il l'a dit lui-même, tout le monde pourrait créer des mots nouveaux, mais il n'est pas donné à tout le monde de le faire.

IV. — NÉOLOGISMES

Presque tout le XVIIe siècle, Malherbe en tête, essaie de s'opposer à la création des mots nouveaux, que le XVIe siècle et surtout la Pléiade, avait érigée en principe. Ronsard, dans la préface de sa *Franciade*, avait dit : « Davantage, je te veux bien encourager de prendre la sage hardiesse d'inventer des vocables nouveaux, pourveu qu'ils soient moulez et façonnez sur un patron déja reçeu du peuple », et Joachim du Bellay, dans son *Illustration de la langue françoise :* « Je veux bien avertir celui qui entreprendra un grand œuvre, qu'il ne craigne point d'inventer, adopter et composer à l'imitation des Grecs, quelques mots françois, comme Cicéron se vante d'avoir fait en sa langue ».

Lazare de Baïf avait, selon le témoignage de Du Bellay, introduit les mots *épigramme* et *élégie* ainsi que l'adjectif composé *aigre-doux,* unique vestige des innombrables mots, composés par la Pléïade à l'aide de deux adjectifs. Marot a créé *coq à l'âne* et Ronsard a adopté *Ode :* « Et osay le premier des nostres enrichir ma langue de ce nom *Ode*, comme on voit par le titre d'une imprimée sans nom dans

le livre de Jacques Pelletier du Mans : afin que nul ne s'attribue ce que la vérité commande estre à moi ».

Cette théorie du néologisme avait été poussée si loin au XVI^e siècle, qu'une réaction s'imposait; comme toujours, elle fut violente et voulut opposer une barrière infranchissable à toute innovation individuelle en linguistique. Vaugelas, dans sa Préface (1), consacre à cette question un chapitre entier et dit « qu'il est... des mots comme des modes : les sages ne se hazardent jamais à faire ny l'un ny l'autre ».

Ménage est d'un tout autre avis, il admet : que les auteurs ont le droit de créer des mots, et que non seulement cela leur est permis, mais encore que c'est nécessaire 1° « lorsqu'il est question d'exprimer des choses nouvelles ». (*Obs.* II, 172.)

2° « Nous pouvons en faire aussi pour exprimer les anciennes, qui n'ont point de nom. Et il y a un nombre infini de choses qui n'en ont point. *Plura sunt negotia quam vocabula* ». (*Obs.* II, 179.)

3° « Il nous est mesme permis de donner des noms aux choses qui en ont, quand nous leur en donnons de plus beaux et de plus significatifs que ceux qu'elles ont ». (*Idem.*)

Fidèle admirateur des anciens, Ménage n'émet ses idées sur les néologismes, qu'appuyé sur Horace :

Licuit, semperque licebit
Signatum præsente nota procudere nomen (2).

sur Quintilien : « *Multa ex graeco formata nova ac plurima*

(1) *Rem.* I, Préf., ch. XI, p. 39.

(2) Ces vers se rapportent à un passage où Horace se demande si, à l'exemple de Caton et d'Ennius, il n'aurait pas le droit de créer des mots.

..... *ego cur acquirere pauca*
Si possum, invideor? cum lingua Catonis et Enni
Sermonem patrium ditaverit et nova rerum
Nomina protulerit. Licuit, etc.

a Sergio Flavio, quorum dura quœdam admodum videntur », et sur Cicéron qui, dans le *De Finibus*, voit la nécessité pour le latin de créer des mots nouveaux pour exposer des idées philosophiques et toutes sortes d'idées nouvelles (1). Aussi était-il très naturel que, conformément à ces idées, Ménage adoptât les néologismes qu'il trouvait dans la langue, et au besoin même en créât.

Ambitionner est déclaré bon par lui. (*Obs.* II, 475.)

Aménité, considéré comme néologisme par le P. Bouhours, avait déjà été employé par Rabelais. Ménage déclare que ce mot est très beau et qu'il s'en sert volontiers, mais seulement « en parlant à des personnes qui le peuvent entendre. Car... les mots sont bons ou mauvais selon les lieux où ils sont placés, selon les personnes qui les disent, et selon celles à qui on les dit ». (*Obs.* II, 240.)

Délecter (se), est un néologisme dont il ne s'est pas servi, c'est pourquoi il se contente de remarquer que *se délecter de* est une façon de parler italienne. (*Obs.* II, 480.)

Diversion. « que nous croions ancien, est un mot nouveau et du temps de Montagne ». (*Obs.* I, 434.) Pasquier avait même reproché à Montaigne, de s'être servi de ce mot car, dit-il, « je n'ay su jamais entendre ce qu'il vouloit dire par ce mot de diversion ». (Lettre I, livre XVIII.)

Fatuité, avait été condamné par Bouhours (2), qui l'avait trouvé dans l'*Education du Prince*, de Nicole; Ménage le trouve très bon. (*Obs.* II, 22.)

Flamboyant, avait été employé par Malherbe, et Ménage

(1) Cicéron *De Finibus* : « *Stoicorum autem non ignoras quam sit subtile, vel spinosum potius, disserendi genus : idque cum grœcis, tum magis nobis, quibus, etiam verba parienda sunt, imponendaque nova nobis rebus nomina...* »

(2) *Doutes*, p. 7 et 65.

ajoute que Chapelain s'était récemment servi de ce mot. On s'en est moqué; on a eu tort. « Il est tres-beau et tres-poëtique. » *(Obs. Malh.* III, 328.)

Un néologisme qui plaît à Ménage, est le mot *gracieux*, qu'il avait même employé dans son ode à la Reine de Suède.

Pour moi, de qui le chant n'a rien de gracieux, etc.

Vaugelas avait condamné ce mot, qui ne lui semblait pas bon, « quelque signification qu'on lui donne » (1), et ses détracteurs, Dupleix et La Mothe, Le Vayer ne s'étaient pas fait faute de le combattre; Ménage dit : « Tous nos bons auteurs s'en sont servis, et en prose et en vers, Malherbe dans son ode à M. de Bellegarde :

Donne-m'en d'un clin de tes yeux
Un témoignage gracieux.

Le P. Bouhours dans son Entretien du Bel-Esprit : Je ne say quel air tendre et gracieux qui charme les connoisseurs ». *(Obs.* I, 272.)

Quoiqu'ayant lui-même employé ce mot, le P. Bouhours déclare que *gracieux* ne peut sérieusement se dire en prose, qu'en terme de peinture, mais que cependant on en peut user en vers : « M. Ménage s'en est servi fort à propos » (2).

Cette critique déguisée sous une louange déplut à Ménage d'autant plus que le vers dont parlait le P. Bouhours se trouvait dans l'*Eglogue à Christine*, au sujet de laquelle il s'était brouillé avec G. Boileau; à son tour il critiqua des vers du P. Bouhours, en cita plusieurs et conclut : « C'est trop parler des vers du P. Bouhours, dont je ne devois

(1) *Rem.* II, 306.

(2) *Entretien sur le bel esprit*, p. 196, des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène.*

point parler du tout; car qui est-ce qui parle des vers du P. Bouhours? » (*Obs.* II, 16.)

Inclémence, est un néologisme, qui pour le P. Bouhours n'est pas aussi établi qu'indolence (1). Ménage est partisan de ce mot qui dit-il « n'est point un mot nouveau. Vous le trouverez dans le Dictionnaire de Nicod et dans celui de Charle Estienne ». (*Obs.* II, 59.)

Ménage, dans la première édition de ses *Observations*, s'était déjà déclaré en faveur du mot *offenseur*, en disant: « M. Corneille s'est servi de ce mot en plus d'un endroit du *Cid*. Il est vray qu'il en a esté repris par M. de Scudéry; mais il est vray aussi qu'il en a esté justifié par Messieurs de l'Académie françoise dans leurs *Sentimens sur le Cid*. Et après cela je ne croy pas que personne doive faire difficulté de s'en servir et particulièrement en vers » (*Obs.* 1672, p. 244.) car « c'est particuliérement aux Poëtes qu'il est permis de faire de nouveaux mots ». (*Obs.* I, 457.)

Le Père Bouhours, d'accord en cela avec Vaugelas, ne voulait pas qu'on fît des mots nouveaux et disait : « Le public est si jaloux de son autorité qu'il ne veut la partager avec personne. Et c'est peut-estre pour cela qu'il rebute d'ordinaire les mots dont un particulier se déclare l'inventeur ou le patron. Témoin l'*esclavitude* et l'*insidieux* de M. Malherbe, le *plumeux* de M. Desmarets, l'*impardonnable* de M. Segrais, l'*invaincu* et l'*offenseur* de M. Corneille » (2).

Ménage, se sentant visé par ces critiques et par d'autres du même genre, fut obligé de répondre au P. Bouhours

(1) *Rem. nouv.*, p. 489.

(2) *Doutes*, p. 50, cf. p. 56 : « Le public est délicat; il faut luy laisser croire qu'il ne doit ce mot à personne ou qu'il ne le doit qu'à luy-mesme ».

qui, pour donner le change, avait critiqué, sous le pseudonyme d'UN GENTILHOMME DE PROVINCE, des expressions employées dans les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1); il riposta à toutes les attaques dont il avait été l'objet et aussi à l'observation qui lui avait été faite sur *offenseur :*

« ...Il blâme un mot qui a esté approuvé par Messieurs de l'Académie, qu'il appelle ses Oracles, et auxquels il dédie son ouvrage. Car voicy comme ces Messieurs ont parlé de ce mot dans leurs *Sentimens sur le Cid* : « L'observateur a quelque fondement en sa répréhension, de dire que ce mot *offenseur* n'est pas en usage : toutefois estant à souhaitter qu'il y fust, pour opposer à *offensé,* cette hardiesse n'est pas condannable ». En segond lieu, il n'est point vray que M. Corneille ait fait ce mot, ny celui d'*inveincu.* J'ai bonne mémoire d'avoir lu le premier dans l'*Astrée;* et pour le segond, il est dans Nicod. Il n'est point vray aussi que Malherbe ait fait *insidieux* et M. Desmarets *plumeux.* Le prémier est aussi dans Nicod; et le segond, comme je l'ay autrefois remarqué, est dans le *Baron de Féneste* du Sieur d'Aubigné. Il n'est point vray non-plus que Malherbe ait fait *esclavitude :* du moins il n'en paroist aucune preuve dans aucun Auteur, car ce que dit M. de Vaugelas, que Malherbe disoit et écrivoit tousjours *esclavitude* et ne pouvoit souffrir *esclavage,* ne prouve pas qu'il ait fait esclavitude. Mais quand tous ces particuliers auroient fait tous ces mots, il est tres-faux qu'aucun d'eux se soit déclaré l'inventeur ou le patron d'aucun de ces mots. Mais ce qui est tres-véritable, c'est que M. de Vaugelas, le Héros de

(1) Dans le second *Entretien* (p. 91) se trouvant cette phrase : « Quoyque les coquilles que la mer jette sur le rivage ne soient pas si prétieuses que les perles qu'elle enferme dans son sein », l'auteur des *Doutes* se demande s'il ne vaudrait pas mieux dire *renferme* qu'*enferme.*

nostre homme, s'est déclaré hautement pour *insidieux*. Voicy comme il en parle (1) : « C'est un mot purement latin que M. de Malherbe a tasché de faire françois : car il est le premier... qui en ait usé... » Il dit ensuite : « Un vers qui commenceroit ainsi, *Insidieux Amour qui,* etc , n'auroit pas mauvaise grace. Ce mot y seroit bien placé ». (*Obs.* I, 302.)

Patrie, « ce mot qui est aujourdhuy si commun parmy nous n'estoit presque point usité du temps de Henri Segond : car Joachin du Bellay s'en estant servi dans son Traité de l'*Illustration de la Langue Françoise*, en a esté repris par Charles Fonteine, en son *Quintil Censeur*... Qui a *païs* n'a que faire de *patrie*... Mais le nom de patrie est obliquement entré et venu en France nouvellement ». (*Obs.* I, 537.)

Prodige de science avait été combattu par Balzac, ainsi que nous l'apprend Ménage, qui n'est point de l'avis de son ami, et admet fort bien qu'on dise « prodige de science, un savoir prodigieux, une mémoire prodigieuse ». (*Obs.* II, 38.)

Au XVII^e^ siècle, plusieurs auteurs ont mis divers mots à la mode et le temps en a consacré l'usage. Balzac a créé *urbanité*, autour duquel il a été fait assez de bruit de son temps, et aussi *féliciter*, dans une de ses lettres à l'Huillier (2) : « Je vous félicite d'avoir M. de Roncieres pour gouverneur et M. Rigaut pour confrère..... Si le mot de *féliciter* n'est pas encore françois, il le sera l'année qui vient; et M. de Vaugelas m'a promis de ne lui estre pas contraire, quand nous solliciterons sa reception ». Balzac disait encore, que c'était lui le premier qui avait

(1) *Rem.* I, 107.
(2) Lettre 38, livre XII, édit. 1665.

apporté en France l'expression *se calomnier soi-même;* il avait accepté aussi *intrépide* et profité de l'occasion pour se moquer des grammairiens qui, comme Bouhours, voulaient tout régenter (1). Sarasin s'était aussi le premier servi du mot *burlesque,* au dire de Ménage (2). Enfin lui-même a fait *prosateur,* pour désigner quelqu'un qui écrit en prose, et afin de remplacer le mot *orateur* qui servait à indiquer celui qui parlait en public, et aussi l'écrivain :

« Ce mot de *prosateur* nous estoit donc nécessaire... dit-il. J'ay fait prosateur à l'imitation de l'italien *prosatore* ». (*Obs.* I, 439, sq.) Voilà ce que le Père Bouhours ne peut souffrir. Comment, faire un mot nouveau, enrichir sa langue de mots qui lui manquent, et oser le déclarer? On n'en voudra certes pas, à cause de cette audace : « Et c'est ce qui me fait craindre que *prosateur* ne passe point, quelque beau et quelque commode qu'il soit. Il passeroit peut estre si M. Ménage n'avoit point dit si affirmativement, *j'ai fait prosateur* ». Et quand même on se permettrait de créer quelque mot, il faut en annoncer la venue par des airs modestes, et en en demandant la permission au public : « Si j'ose parler de la sorte... s'il m'est permis de me servir d'un terme qui n'est pas françois, ou qui n'est pas encore établi »(3). Fort de son raisonnement, le P. Bouhours condamne *fatuité,* déclare *rapprochement* un mot inutile,

(1) « Mais avez-vous pris attache des Grammairiens pour passer *intrepide* en nostre langue ! C'est une Nation redoutable à tout le Monde. Elle pense que les Sceptres doivent relever de ses ferules. Et si on la veut croire, sa jurisdiction s'estend jusques sur les testes couronnées, si elles veulent introduire quelque nouveau mot..... Quoy qu'il en soit, *intrepide* me plaist fort, et si j'ay du credit, je l'employeray volontiers pour faciliter sa reception ». Lettre 15, à M. de la Roche-Hély, page 681-2.

(2) *Orig.*, éd. 1650, p. 158.

(3) *Doutes*, p. 57.

et plutôt que d'admettre *effacement* et *enivrement*, il croit qu'il est plus sûr « de ne rien innover dans la langue ».

« Et moi, je dis qu'il est permis à tout le monde, *mais qu'il n'est pas donné à tout le monde* de faire des mots nouveaux, s'écrie Ménage..... et c'est une raison pour accepter un mot, que de voir qu'il a esté fait par des ecrivains célébres. *Excutiendum omne scriptorum genus, non propter historias modo, sed verba, quæ frequenter jus ab Auctoribus sumunt,* dit Quintilien ». (*Obs.* I, 454-456). Quant à lui, quoiqu'il ne veuille pas se compter parmi les écrivains illustres, il a été poussé à faire ce mot par la raison suivante : l'ambiguité à laquelle l'expression *orateur* donnait naissance, puisqu'on l'employait indifféremment pour désigner ceux qui parlaient en public et ceux qui écrivaient en prose.

Une autre raison, pour laquelle *prosateur* ne plaît pas au P. Bouhours — et après lequel il s'acharne réellement — c'est que « l'analogie de la langue ne lui est pas favorable » (1); tous les mots français en *teur* étant des mots verbaux, « c'est à dire qu'ils sont dérivez de verbes ou françois ou latins »; prosateur ne peut être admis, car ce n'est pas un mot verbal « n'ayant ni en nostre langue, ni en latine, aucun verbe d'où il soit formé..... Si nous avions *proser*, tout iroit mieux pour *prosateur*. » Ménage accorde évidemment que ces mots sont des substantifs verbaux, mais ce que le P. Bouhours ignorait et qu'il lui enseigne, c'est qu'il n'est pas absolument nécessaire que le verbe qui a donné naissance à un substantif, continue à vivre à côté de ce substantif; il suffit qu'il ait existé jadis ou qu'il existe en latin. « Nous disons *Orateur* et nous ne disons point *orer;*

(1) Rem. nouv., p. 376 sq.

nous disons *perturbateur* et nous ne disons point *perturber ;* nous disons *gladiateur* et nous ne disons point *gladier ;* nous disons *zélateur* et nous ne disons pas *zéler* ». (*Obs.* II, 94.) Quant au verbe *prosare*, les Italiens l'emploient; et certes le mot « prosateur » ne peut se plaindre du chemin qu'il a fait; nous devons remercier Ménage de nous l'avoir donné, quoique *proser* n'existe pas.

Ridiculiser est un mot suspect au P. Bouhours (1); il paraît très bon à Ménage. (*Obs.* II, 260.)

Tourner bien un vers est, selon le P. Bouhours, une expression nouvelle; Ménage la trouve déjà dans Ronsard, et c'est peut-être une raison de plus pour lui de ne pas la repousser. (*Obs.* II, 135.)

Turbulemment, serait bon dans une phrase comme celle-ci : « Aussi n'agissent-ils point turbulemment, comme dans une émeute populaire ». (*Obs.* II, 458).

Vénusté est considéré par Ménage comme un mot très beau et il s'en sert volontiers (*Obs.* I, 538 sq); ce dont le P. Bouhours l'a repris (2); les romantiques l'ont remis en honneur pour un certain temps.

Le P. Bouhours n'était pas entièrement conséquent dans ses dires, car tantôt il voulait empêcher que l'on créât des mots nouveaux (3), tantôt il l'accordait, mais alors sous la réserve que ces mots fussent tirés de la langue latine, mère de la française, ou bien apportés des pays étrangers avec

(1) *Rem. nouv.*, p. 308.

(2) *Rem. nouv.*, p. 307.

(3) « Une personne particuliére, de quelque qualité qu'elle soit, fust-ce un Prince et un Souverain, bien loin de pouvoir ajouter des mots à la Langue, ne peut pas mesme ajouter une Lettre à l'Alphabet » *Doutes*, p. 49. — Ce n'est en somme que la réédition de ce qu'avait dit Vaugelas : « Il n'est permis à qui que ce soit de faire de nouveaux mots : non pas mesme au Souverain ». *Préface*, vol. I, ch. XI, p. 39.

la chose même qu'ils représentent. « Ainsi le mot d'*acacia* nous est venu des païs étrangers avec l'arbre qui porte ce nom » (1). L'arbre est en effet venu des pays étrangers, mais le mot est latin *acacia*, et Ménage le lui montre dans Pline, XXIV, 12, et dans Marcellus Empiricus; l'étymologie même du mot prouve qu'il est venu directement du latin. (*Obs.* II, 31.)

Si selon la prétention du P. Bouhours, on ne devait tirer des mots nouveaux que du latin, il y a bon nombre de noms tirés de l'allemand, du flamand, de l'arabe, etc., qui devraient être exclus du français. Heureusement qu'en matière de langue, ce ne sont pas les individus isolés qui décident, et que les mots introduits dans la langue par des besoins nouveaux, par des idées nouvelles, auxquelles il faut des mots nouveaux, y restent, quelqu'étrangers qu'ils soient, lorsque l'usage s'en est emparé et qu'ils ont acquis droit de cité.

V. — DIMINUTIFS :

Les diminutifs étaient considérés comme des italianismes au XVII^e^ siècle, surtout par le P. Bouhours, qui dans son *Entretien sur la langue* (2), en parlant des avantages que le français a sur l'italien, dit que celui-ci a beaucoup de diminutifs, tandis que le français en est dépourvu, ce qui en prouve la supériorité, « pour les substantifs, dit-il, outre *cuvette*, *clochette*, et quelque autre terme de cette sorte, je ne sçache guère qu'*amourette* que nous ayons retenu ».

Il ne pouvait ignorer que les diminutifs n'existent point

(1) *Doutes*, p 55.
(2) *Entretiens*, p. 44, sq.

dans une langue, à l'effet de la rendre plus mignarde; mais au contraire pour l'enrichir; car un très grand nombre d'entre eux ont perdu la signification première, qui était de montrer un objet plus petit que celui que désignait le mot primitif, pour acquérir une signification propre, et désigner des objets différents : *livret* n'est plus un petit livre, *palette* n'est plus un petit palet, etc.

C'est pourquoi l'absence de diminutifs « ne seroit pas un avantage que nostre langue auroit sur la langue italienne, ce seroit au contraire un avantage que la langue italienne auroit sur la nostre » ; dit Ménage, *(Obs.* II, 317); et d'ailleurs, « il n'est pas vray que nous n'ayions comme point de diminutifs. Outre ces noms propres d'hommes et de femmes, Janot, Janeton, Louison, Marion, Ninon, Pierrot, etc., qui sont en grand nombre, nous avons les noms d'animaux qui sont innombrables : aiglon, asnon, brebiette, brocheton, canette, chévreau, levraut, oison, pijonneau, poulette, vermisseau... nous avons aigret, arbrisseau... bandelette, bestiole, blondin, bosquet, botine, brunet, camusette, caveau, chaisnette, chambrette, chansonnette... coffret, costelette, diablotin... doucet, douillet, duret, femmelette... fillette, finet, finette, folet, folion, folichon, folastre, ganivet, grasset, grassouillet, grison, grosset... herbette... jardinet, jeunette... incarnadin, jouvenceau... laidron, languette, livret... madrigalet, maigret, maisonnette, malette, menote, mollet, oisillon, palette, patoureau, pastourelle, pauvrette... peccadille, planchette, pochette, principion, propret, quenouillette, rainceau... roitelet, rondelet, salette, seulette... tinette, verdelet, vieillote et un million d'autres » *(Obs.* II, 313, sq.)

Aux diminutifs déjà cités, Ménage en ajoute encore quelques-uns, formés à l'aide du sufixe *âtre :* « poëtastre, gen-

tillâtre, blanchâtre, rougeâtre et autres mots semblables, ces mots, selon l'opinion de Scaliger... estant des diminutifs ». (*Obs.* II, 319).

VI. — DES MOTS COMPOSÉS :

Le XVII^e^ siècle avait hautement professé l'idée qu'il fallait enrichir la langue de toutes les façons, dont la moins importante n'était pas la formation des mots composés; et un grammairien du XVI^e^ siècle, Ramus, trouvait même que la langue française offrait « une grande facilité de composition, comme sauvegarde, boutefeu, couvrechef, bridoye, curedent, chaussepied ». Mais le XVII^e^ siècle, dans son désir de s'affranchir de toute imitation de la langue antérieure, ne veut point admettre des mots composés, ou en admettre le moins possible. « Cette simplicité qu'elle cherche, dit le P. Bouhours (1), luy fait haïr la composition des mots. *Elle ne sçait ce que c'est que de faire un mot d'un nom et d'un verbe, ou de deux noms joints ensemble.* Le sommeil charme-soucy, le ciel porte-flambeaux, le vent chasse-nuë, l'abeille suce-fleurs, les fleurs souefve-fleurantes, les Dieux chévrepieds sont des dictions monstrueuses dans le langage moderne ».

Il est vrai que la Pleiade avait en cela aussi outrepassé la mesure, et créé un nombre considérable de mots composés; mais il n'en est pas moins vrai que la langue française sait « ce que c'est que de faire un mot d'un nom et d'un verbe ou de deux noms joints ensemble » et Ménage en donne de nombreux exemples: « Outre les mots de lieu, qui sont innombrables, Aspremont, Grammont, Baudri-

(1) *Entretien de la langue françoise*, p. 55-56.

court, Roche-Foucaut, Chasteau-Briand... etc., nous avons Bas-Breton, blanc-manger, bleu-céleste, boute-feu, boute-selle, caresme-prenant, chat-huan, chausse-pié, chausse-trape, chauve-souris, chevauléger, claque-dens, col-porteur, cordon-bleu, couvre-feu, couvre-chef, curage, cure-dent, curoreille, Dieu-donné, endort-mulot, épargnemaille, garde-coste, gardeforest, gardemanger, épine-vinette, fainéant, Filles-Dieu, franc-aleu, franc-archer, garde-robe, galant-homme, gentil-homme, gorge-rouge, Grand-Croix, grand'mére, grand'pére, grippe-sous, gris-brun, haut-alleman, Hostel-Dieu, male-beste (1)... malveillant, maupiteux (2)... morte-paye, passe-verd... passe-droit, passe-fleur, passe-port, passe-temps, passe-roses, passe-velours, perçoreille, perce-feuille, pesche-noix, porc-épi, porte-chape, porte-ciel, porte-crayon, porte-Dieu, porte-drapeau, port-Enseigne, port-épée, porte-fais... porte-flambeau, porte-feuille, porte-guidon, porte-guignon, porte-malheur, porte-queüe, réveille-matin, riche-vilain (3)... Roger-bon-temps, rouge-bleu, rouge-bord, rouge-brun, sage-femme, savoir-faire (4)... sauve-garde, taille-douce, tire-bourre, tire-fonds, tire-larigot, Toussaints, trousse-galant, tranche-fil, vaut-rien, verd-brun, vif-argent, vinaigre, vincuit, et un million d'autres». (*Obs.* II, 322, sq.)

Ménage comprend sous l'appellation de *nom*, aussi bien les substantifs que les adjectifs; il donne même un exemple de mot dérivé, *curage:* mais abstraction faite de ce léger

(1) Trouvé par Ménage dans Balzac, *Relations à Ménandre.*

(2) Trouvé dans la traduction du *Dialogue de Lucien,* par d'Ablancourt.

(3) Balzac. *Œuvres,* II[e] vol., éd. 1665, p. 991.

(4) «Car ce mot, ajoute Ménage, est composé d'un nom et d'un verbe et non pas de deux verbes, comme le prétent le P. Bouhours». (*Obs.* II, 324.)

lapsus, les observations qu'il fait sur les noms composés ne manquent pas de justesse.

Composés avec le suffixe BILE. — La haine du P. Bouhours pour les mots nouveaux va si loin qu'il accuse *indélébile* d'être fait « contre l'analogie de la langue, qui oste régulièrement l'*I* après le *B*, en ces sortes de verbaux : invisible, insensible, inflexible, irreprehensible » (1).

Les règles de la formation des mots étaient certes plus familières à Ménage, soit qu'il s'agît de mots formés d'un mot déjà existant dans la langue, soit du passage du latin en français; mais les règles de l'accentuation le lui étaient moins; aussi dans sa réponse au P. Bouhours (*Obs.* II, 102), montre-t-il bien qu'outre *indélébile*, il y a encore les mots *immobile*, *habile*, *inhabile* et *débile* qui gardent le *i* entre le *b* et le *le*, mais il n'en donne pas la raison. Il a au moins la supériorité de savoir que *tous* les mots en *ble* n'entrent pas dans la règle que voulait généraliser le P. Bouhours, pour qui *malhabile* était certes aussi un néologisme; Ménage dit que ce n'est pas un mot nouveau, comme le prétend le P. Bouhours, car il se trouve déjà dans Nicot. (*Obs.* II, 135.)

Composés avec CON. — Un seul des mots composés avec *con* est admis par Ménage, *conseigneur* et non pas *cosseigneur*: mais par contre, il faut dire *covendeur*, « c'est ainsi que parlent ceux qui parlent bien ». (*Obs.* II, 122.) Les composés avec *con*, employés par Malherbe en vers, Ménage les trouve trop longs, c'est pourquoi il préfère *plainte* à *complainte*, *répondre* à *correspondre* et *rival* à *corrival*. (*Obs. Malh.* III, 137.)

(1) *Rem. nouv.*, p. 490.

Composés avec DES. — Vaugelas avait déclaré (1) que les mots comme *défaire*, *détromper*, etc., étaient formés de la particule *de* à laquelle on ajoutait une *s* devant les voyelles comme dans *désarmer*. Ménage, connaissant l'origine et la formation des mots mieux que Vaugelas, rétablit la vérité, qui est, que toute cette catégorie de mots a été formée avec la particule *dis* (disfacere, disdicere), devenue *des* en français, et dont l's tombe devant une consonne. (*Obs.* I, 97.)

Le P. Bouhours (2) retombe exactement dans la même faute que Vaugelas, en parlant de *désarmer*, *désaccoutumer*, etc., ce qui fait répondre à Ménage : « Il est certain qu'on n'ajoute point d's dans la composition de ces mots qui commancent par une voyelle : *armer*, *desarmer*, etc., car elle y estoit auparavant, ces mots estant composez du verbe simple et de la préposition *dis* : mais on l'oste de ceux qui commancent par une consonne : *disdicere*-disdire, dédire ». (*Obs.* II, 97.)

Composés avec ENTRE. — *S'entr'aimer*, *s'entrebattre*, sont considérés comme trop longs et moins bons que s'aimer et se battre, car, dit Ménage, « toutes les hardiesses qui accourcissent les façons de parler sont plus favorables dans notre Poësie que celles qui les alongent, l'esprit de la Poësie étant d'être succint ». (*Obs. Malh.* III, 137.)

S'entrembrasser n'est pas bon. Le simple vaut mieux que le composé. (*Obs. Malh.* III, 170.)

Composés avec IN. — Dans son *Entretien sur la langue françoise* (3), le P. Bouhours avait critiqué plusieurs expressions employées par Messieurs de Port-Royal dans leurs

(1) *Rem.* II, 228-9.
(2) *Rem. nouv.*, p. 284 sq.
(3) *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, p. 139.

écrits; Ménage demeure d'accord que les mots *immortifié* et *inallié* ne sont pas bons, mais il prend sous sa protection *inexplicablement, insoutenablement, inexpérimenté, irreligieux, indévotion, inobservation et intolérance :* « il n'y a rien de plus commun dans les manifestes des Princes que *l'inobservation des Traitez*. Il y a aussi tel endroit où je ne ferois point de difficulté de me servir des mots *d'incorrompu, d'inconvertible, d'inattention* et *d'insidiateur* que le mesme Pere Bouhours reprent dans les mesmes écrits. Vous trouverez dans Nicod.... *ineffaçable, inénarrable, inesperé, inexecuté, inexpugnable, inextinguible, infécond*..... M. Corneille, dans sa tragédie du *Cid* a dit *invaincu*, après Ronsard et Nicod.

Ton bras est invaincu, mais non pas invincible.

« M. de Segrais dans son *Eneïde* a dit *impardonnable.*

Sa beauté méprisée, impardonnable outrage.

« Malherbe, dans sa prose, a dit, après Nicod, *insidieux*...

« ....En un mot, tous ces mots peuvent estre bons selon l'endroit où ils sont employez. *Non tam refert quid dicas, quam quo loco*, dit tres-véritablement et tres-élégamment Quintilien ». *(Obs.* I, 299-300.)

Le P. Bouhours préjugeait des règles de la formation des mots, d'après un nombre restreint d'exemples; et sans se donner la peine de voir si sa règle ne souffrait point d'exception, il se hâtait de la généraliser. C'est ainsi que pour repousser des mots comme *insurprenable* ou *irraménable* — qui n'ont eu qu'un temps — il ne voit pas que ces mots ne peuvent exister, le mot simple dont on aurait pu les tirer n'existant non plus; et il dit que ces mots sont contre le génie de la langue, parce que « *tous* les mots françois qui commencent par *in* et qui finissent par *able*

viennent *tous* d'un verbe, comme *inconsolable, infatigable, inimitable* » (1). Il ne reconnaît comme formé d'un *nom* qu'*impitoyable* (est-ce bien d'un nom?) « qui fait bande à part, et auquel l'usage a donné cours contre la regle ».

Cette règle, la vraie, c'est celle de la formation d'un mot composé, à l'aide du mot simple; Ménage la connaît et l'indique au P. Bouhours; quant au mot « incharitable », dont le simple « charitablé » existe, « il n'est point contre le génie de la langue; mais il n'est pas en usage ». (*Obs.* II, 88-9.)

Une autre règle, tout aussi décisive est donnée par le P. Bouhours, lorsqu'il veut combattre le verbe *indisposer* qui lui semble « quelque chose de monstrueux » dans la langue.

Cette fois-ci encore Ménage l'emportera sur lui, et ce ne sera pas la dernière fois; si *indisposer* lui semble monstrueux, c'est par ignorance de la formation des mots « ...*in* joint avec les noms, marque une négation en françois, comme en latin, dit-il (2), témoin *indigne, injuste, inutile* : mais *in*, joint avec les verbes, ne marque point de négation, ni en Latin ni en François : comme on peut juger par *inscribo, infringo, inuro, imprimo*, etc. *Et je ne voy qu'infirmo et improbo qui soient irréguliers.* De l'un nous avons fait *infirmer*, en stile de Palais : *infirmer une sentence*, et de l'autre nous avons fait *improuver*, pour dire *desapprouver*, etc. »

« *In* marque aussibien une négation dans les verbes que dans les noms, répond Ménage. Outre *infirmare* et *improbare*, il y a *invalidare*, dont nous avons fait *invalider*.

(1) *Doutes*, p. 23.
(2) *Doutes*, p. 29.

Il y a *incommodare* et *inquietare*, dont nous avons fait *incommoder* et *inquiéter* ». *(Obs.* II, 90). S'il se trompe sur la provenance directe des mots comme *invalider*, du latin, ces verbes étant aussi formés du mot simple, qui souvent a disparu, il n'en a pas moins raison de dire que ces verbes commençant par *in*, nient aussi bien que les adjectifs formés de la même façon.

Composés avec RE. — Le verbe jaillir avait eu à subir une condamnation de Vaugelas, qui voulait le remplacer par rejaillir (1) ; Ménage est d'avis qu'on garde les deux expressions, chacune ayant un sens particulier : « *Jaillir* pour marquer une action simple, absolue et directe et *rejaillir* pour signifier le redoublement de cette mesme action. J'ay dit dans mon *Idylle du Jardinier* :

> Et faire en cent façons, ou couler sur les plaines
> Ou jaillir dans les airs le crystal des fontaines.

rejaillir ne vaudroit rien en cet endroit, où il ne s'agit que d'exprimer une simple action et non pas une action redoublée. On dit des eaux *jaillissantes* et non pas *rejaillissantes*. Les Latins ont dit demesme *aquæ salientes* ». *(Obs.* I, 124.)

Il ne fait pas, dans certains cas, de distinction entre enfermer et renfermer : « On dit indifféremment *enfermer* et *renfermer*, en parlant des choses que la nature produit ». *(Obs.* II, 418.)

Dans un de ses vers, Malherbe avait employé le composé *reconnu* :

> Rendent par mes soupirs ma douleur reconnue.

(1) *Rem.* II, 328.

Ménage est d'avis que le simple *connu* aurait été plus à sa place, et il aurait préféré :

Rendent par mes soupirs ma tristesse connue.

Composés avec SUPER. — Dans l'édition des poésies de Malherbe de 1631, Ménage avait trouvé *superintendant* pour surintendant, ce qui lui prouve qu'on parlait de la sorte du temps de Malherbe, mais « il y a déja plus de cinquante ans (1689) qu'on dit *surintendant*... Nous disons aussi présantement *surérogation* et *surérogatoire* et non pas comme on disoit autrefois *superérogation* et *superérogatoire* ». *(Obs. Malh.* III, 225-226.)

VII. — SENS DES MOTS

La langue étant encore en voie de formation au XVII^e^ siécle — une langue vivante n'étant d'ailleurs jamais définitivement fixée — il était nécessaire d'établir des différences de sens entre divers mots qui étaient employés l'un pour l'autre; et même le sens spécial de certains mots considérés en eux-mêmes. Ménage a laissé un grand nombre d'observations sur cette question :

« *Académicien* se dit de celui qui est d'une Académie de gens de lettres, et *Académiste* de celui qui est d'une Académie où l'on apprent à monter à cheval. *Académique* se dit d'un discours. *Questions académiques* ». *(Obs.* I, 476.)

Aïeul, pour signifier le père du grand-père, n'est pas bon, selon Ménage, aïeul et grand-père signifiant la même chose. *(Obs.* I, 267.)

Amoureux « pour amant ne se dit plus aujourd'huy », ou fort rarement. *(Obs. Malh.* III, 182, cf., *Obs.* II, 33.)

Nos *amours* dans le sens de nos maîtresses n'est pas bon. (*Obs. Malh.* III, 373.)

Amasser, pour faire des préparatifs, n'est pas une phrase naturelle, selon Ménage. (*Obs.* II, 475.)

L'année passée ne doit pas être employé par un historien « en parlant du temps passé », il doit dire *l'année précédente*. Il doit éviter aussi *l'année qui vient* pour *l'année suivante*. « L'année passée et l'année qui vient ne se doivent dire par un Historien que lorsqu'il parle du temps auquel il écrit ». (*Obs.* I, 93.)

Ménage reprend l'expression *arborer des lauriers* qu'avait employée Corneille dans le *Cid;* « car on ne dit point *arborer un arbre :* le mot d'*arborer*, ne se prenant que pour des choses que l'on plante figurément en façon d'arbres, comme des estandars ». (*Obs.* I, 475.)

Armoiries ne doit pas être employé pour *armes :* « Il faut dire : Quelles sont *vos armes ?... Les armes* de France ; et non pas : Quelles sont vos armoiries ?... Les armoiries de France. Mais on dit : un *Livre*, un *Traité d'armoiries* ». (*Obs.* I, 574.)

Arrière-petit-fils est le *pronepos* des Latins. (*Obs.* I, 267.)

En parlant de la personne qui a assassiné, il faut dire *assassin ;* et en parlant « de l'action, il faut dire *assassinat*, et non pas *assassin*, comme on dit dans les Provinces, ny *assassinement*, comme l'a dit Nicod ». (*Obs.* I, 582.)

Brissac se dit en parlant du duché de Brissac et *Brisac* « en parlant de Brisac, ville sur le Rhin, capitale de Brisgau ». (*Obs.* II, 32.)

Buste est très mauvais au sens de *busc*. (*Obs.* I, 200.)

On dit « *capitaine des Gardes*... d'un capitaine des Gardes du corps ; *capitaine aux Gardes*, c'est un capitaine du régiment des Gardes ». (*Obs.* I, 270.)

Charmes et *appas* sont, d'après Malherbe et Ménage, deux mots à signification différente. « *Appas* se dit des beautez qui attirent, et *charmes* de celles qui agissent par une vertu occulte et magique. Ce n'est donc pas un pléonasme que de joindre ces deux mots, comme on fait ordinairement ». (*Obs.* I, 566, cf. *Obs. Malh.*, III, 109.)

« *Confiseur* se dit de celui qui fait les confitures et *confiturier* de celui qui les vend », dit Ménage (*Obs.* I, 174), et il établit une distinction presqu'analogue entre *oiseleur* et *oiselier* : « *Oiseleur* est celui qui prend les oiseaux, *oiselier* celui qui les vend ». (*Obs.* I, 40.)

On peut, selon Ménage, employer *chevaux* au sens de *cavaliers*, dans des phrases comme celle-ci : « Il y a dix mille chevaux dans l'armée de M. le Prince ». (*Obs.* I, 270.)

Convoitise, au sens de *grand désir* ne lui semble pas très bon. (*Obs.* I, 86.)

Coterie ne doit pas s'employer au sens de *société* : les « honnêtes gens » n'usent que de ce dernier mot. (*Obs.* I, 380.)

Cornette, employé au masculin, signifie celui qui porte la cornette. (*Obs.* I, 270.)

Il n'établit aucune distinction entre *le cours* et *la course* d'une rivière. (*Obs. Malh.*, III, 308.)

Couturier se disant à Paris pour « un garçon de tailleur » ce mot ne doit pas, selon Ménage, être employé pour désigner un tailleur. « Mais quoyqu'on ne dise point à Paris *couturier* en cette signification, on y dit pourtant *couturière*, pour une femme qui fait des habits de femmes ». (*Obs.* I, 496.)

Cupidité n'est pas très bon au sens de *grand désir*. (*Obs.* I, 96.)

Ménage n'établit aucune différence de sens entre *églogue*

et *idylle :* Ce sont deux mots grecs qui ont été employés pour désigner les poèmes pastoraux. *(Obs.* II, 154.)

Epigramme et *madrigal* étaient souvent employés l'un pour l'autre ; Ménage dit qu'*épigramme,* à Paris et ailleurs, est « une épigramme en vers égaux, et on y appelle *madrigal* une épigramme en vers inégaux ». *(Obs.* II, 152).

Malherbe avait employé *espace* avec la signification de temps, dans ce vers :

Que si de faire bien, il n'eurent pas l'espace
(Larmes de Saint-Pierre).

Ménage l'approuve : « Espace se dit non seulement du lieu, mais aussi du temps ». *(Obs. Malh.* III, 42.)

Fer à cheval est, selon lui, un terme de fortification, et *fer de cheval* « se dit d'un fêr qu'on met au pié d'un cheval..... Il y a pourtant des enseignes de marchans, réprésentant un fêr de cheval, avecque ces mots : *au fêr à cheval* ». *(Obs.* I, 560.)

Ménage combat le P. Bouhours, qui avait soutenu que *finesse* au singulier avait autrefois le sens d'*artifice, subtilité, fausse prudence,* sens qu'il a gardé au pluriel ; mais qu'au singulier il ne signifiait plus que *délicatesse, perfection :* « Cette remarque est absolument fausse et le P. Bouhours a esté obligé de s'en dédire dans ses *Nouvelles Remarques.* Nous disons tous les jours *les finesses de la langue,* à l'imitation des Italiens qui disent *le finezze della Lingua* ». *(Obs.* II, 447.)

Fond et *fonds* étaient, selon Vaugelas « deux choses différentes que l'on a accoustumé de confondre, et que les Latins appellent diversement, car *fond* sans *s* se dit en latin *hoc fundum,* et *fonds* avec *s, hic fundus* » (1). Ménage

(1) *Rem.* II, 35.

rétablit l'étymologie de ces deux mots, qui est la même, *fundus;* et quant à une signification différente, il admet qu'on doive dire : il n'y a point de *fonds* ou *il faut faire un fonds,* mais « pour le bas et l'intérieur d'une chose », il croit, avec Nicot, qu'on peut employer indifféremment *fond* et *fonds. (Obs.* I, 172, sq.)

Ménage ne désapprouve pas Malherbe d'avoir employé *gloire,* dans le sens de *actions dignes de gloire. (Obs. Malh.* III, 57.)

Genevois ayant été employé pour désigner les habitants de Gênes, Ménage dit qu' « il est bien mieux de les appeler *Gennois,* comme nous fesons et *Génevois* ceux de Genêve ». *(Obs.* I, 472.)

L'homme est (d'autant plus travailleur), a la signification de *on est,* etc. C'est pourquoi dans les premières éditions des *Poésies* de Malherbe, il y avait *on est,* et la raison, dit Ménage, c'est que ces deux mots ont une même origine. *(Obs. Malh.* III, 215.)

Hautesse a été employé pour *grandeur* ou *élévation,* et Ménage dit que cet emploi n'est pas mauvais. *(Obs.* II, 443).

Hautain pour *superbe,* peut selon Ménage, « estre employé dans la haute Poësie ». *(Obs.* II, 444.)

Labeur n'est pas bon en parlant du labourage ; il faut dire *labour. (Obs.* I, 533.)

Librairie, pour bibliothèque, a été employé par les auteurs anciens ; mais aujourd'huy ce mot ne s'emploie plus que « pour *le trafic des livres.* La librairie va bien ». *(Obs.* I, 370.)

Loyer « signifie proprement *le prix. la récompanse ;* mais il se dit aussi du châtiment et de la punition..... Les Latins ont usé demesme du mot *pretium* en ces deux significations. Et nous disons par une semblable façon de

parler : *Il a fait une folie, mais il en a été bien payé* ». (*Obs. Malh.* III, 134.)

Ménage réserve le mot *Maine* pour la rivière ou la province du Maine, et *Mayenne* pour la ville ou le duché, mais il n'est pas contraire « à la prononciation de *Maîne*, aulieu de *Mayenne*, puisqu'elle est la plus ordinaire. » (*Obs.* I, 572 sq.)

Mouchoir se disait pour un fichu qu'on se mettait autour du cou, et *mouchoir à moucher* pour un mouchoir de poche. Ménage souhaite qu'on dise simplement mouchoir ou mouchoir de poche, et non pas mouchoir à moucher, qui fait une vilaine image. (*Obs.* I, 278.)

Nation avait été employé par Balzac, dans le sens de collectivité, et Ménage est aussi d'avis qu'on dise « la nation des Poëtes, la nation des Grammairiens, la nation des Sophistes, la nation des Comédiens..... Mais il est à remarquer que ce mot de *nation*, appliqué ainsi à quelque ordre et non pas à des peuples, se prent souvent parmy nous, en quelque façon, en mauvaise part ». (*Obs.* II, 220.)

Oncle à la mode de Bretagne, pour désigner un parent éloigné, semble très bien dit à Ménage : « Les Latins, ajoute-t-il, n'ont point de terme pour exprimer ce que ce mot signifie ». (*Obs.* I, 267.)

Pochette ne doit pas être employé au sens de *poche* : « Tout le monde dit *poche*, non seulement à la Cour, mais à Paris. Et de là vient qu'on appelle *poche* un petit violon, parce qu'on le porte dans la poche ». (*Obs.* I, 134-5.)

Physionomie ne devrait pas être employé pour dire qu'une personne « a une bonne ou une mauvaise physionomie : car *physionomie* est la science de juger de la personne par le visage et non pas le visage ». (*Obs.* I, 184.)

Potier, signifiant par lui-même celui qui fait des pots

de terre, on ne doit pas dire, selon Ménage, *potier de terre*, mais l'on peut dire *potier d'étain*. (*Obs.* I, 278.)

Prée « estoit autrefois fort en usage... Nous le disons encore en Anjou, où nous mettons différence entre *pré*, *prée* et *prairie*. Nous appelons *un pré*, un petit pré; *une prée*, un grand pré, qui est enclos, et *une prairie*, une grande commune sans clôture et le long d'une riviére. Mais on ne dit plus prée, ny à la Cour ny à la Ville ». (*Obs.* I, 460.)

Beaucoup de personnes employaient le mot *religionaire* pour désigner les protestants; Ménage dit : « Comme les Calvinistes ont esté appelez *ceux de la Religion*, et... comme nous disons encore aujourdhuy, en parlant d'un Huguenot, *c'est un homme de la Religion*, on a pu appeler les Calvinistes *Religionaires*... Mais avecque tout cela, comme on ne dit point Religionaires pour *Huguenots*, il ne faut point le dire ». (*Obs.* II, 296-297.)

Reliques employé pour *restes* « a bonne grace dans les compositions relevées ». (*Obs.* I, 205.)

Il approuve l'emploi de *segretaire* pour « une personne qui a la confidance et le segret d'une autre » mot dont Malherbe avait usé dans ses vers. (*Obs. Malh.* III, 298.)

Le *taux*, dit Ménage, « est le prix que l'on met aux denrées et à toute sorte de marchandise; *taxe*, c'est ce que les Aisez et les Constables doivent payer; *taxation*, c'est ce qui est dû aux Tresoriers et aux Receveurs sur l'argent qu'ils reçoivent ». (*Obs.* I, 507.)

Le mot *vérole* peut s'employer au sens de *petite vérole*, si par la phrase on comprend de quelle maladie il s'agit « comme quand on dit : la vérole l'a marqué; il est marqué, il est picoté de vérole ». (*Obs.* I, 532.)

Il faut dire « *Vimar* en parlant du duc de Vimar, et

Vismar en parlant de la ville du mesme nom, qui est dans le duché de Meklebourg ». *(Obs.* II, 32.)

Ménage blâme l'emploi de ***amiable*** pour ami dans Malherbe : si le ciel amiable. « Nous dirions présantement *si le ciel ami...* Amiable est pourtant François en cette signification, témoin la façon de parler, *amiable compositeur* ». *(Obs. Malh.* III, 41.)

Ronsard avait déclaré qu'on ne pouvait employer ***brave*** comme qualificatif de l'esprit : brave cerveau, ce mot se rapportant « plustost aux habillements qu'à l'esprit ». Ménage approuve l'emploi qu'en a fait Malherbe dans ce vers : *Est-il courage si brave. (Obs. Malh.* III, 253.)

« *Bon Seigneur*, comme bon homme, se prent en bonne et en mauvaise part, selon le ton qu'on lui donne ». *(Obs.* II, 329.)

Chétif avait été employé par Malherbe au sens de *malheureux:* Ménage ajoute que « les Italiens disent de mesme *cattivo* ». *(Obs. Malh.* III, 40.)

Extrordinaire et *extraordinaire* s'employaient avec des significations différentes : « On dit l'*Extrordinaire* en parlant de la Gazette des nouvelles étrangeres et l'*Extrordinaire des guerres*, en parlant d'une charge. Mais on dit, *cet homme est d'une vertu, d'un mérite extraordinaire.* Comme extrordinaire est plus doux qu'extraordinaire, et qu'il est d'ailleurs plus usité par le peuple, il y a apparence qu'il demeurera le seul usité ». *(Obs.* I, 231.)

Fatal se prend en bonne part, dit Ménage, et a été souvent employé de la sorte par Malherbe : « Hatons donc ce fatal ouvrage etc. » *(Obs. Malh.* III, 72.)

Le P. Bouhours avait employé le mot *feu Roi*, pour désigner Henri IV; Ménage est d'avis qu'on dise *feu Roi* seulement « du Roi le dernier mort ». *(Obs.* II, 247.) Ou

encore « des personnes mortes que nous avons veuës ou que nous avons pu voir... feu mon pere, feu mon frere, le feu Roi ». (*Obs.* I, 561 sq.)

Ménage approuve l'emploi de *hautaine* dans le sens de *superbe :* les Muses hautaines. (*Obs. Malh.* III, 211.)

Humble pour *bas* « se dit en poësie : *Les humbles bruiéres, les humbles fougéres, les humbles lilas.* Tout cela est bien dit, et, à l'exemple de Virgile, qui a dit *humilesque myricæ* ». (*Obs.* I, 551.)

Ménage déclare qu'il emploierait de préférence *franc arbitre* à *libéral arbitre:* et plutôt *libéral arbitre* que *libre arbitre.* (*Obs.* I, 504 sq.)

Nu de a été employé par Malherbe dans ce vers : « D'un homme qui tout nud de glaive et de courage », Ménage donne le sens de *nu de : dénué toutafait de...* (*Obs. Malh.* III, 30.)

Ponceau, « ce mot signifie trois choses : un petit pont, une espéce de pavot rouge, que les Herbolistes appellent coquelicô et *papaver rhœas*, et une certaine couleur rouge... Dans la premiére, il n'est plus du tout en usage... il faut dire un petit pont. Mais il est toujours usité dans la segonde signification. On dit, *du sirô de ponceau.* Il l'est aussi toujours dans la troisiéme. On dit, *du ruban de couleur de ponceau: du couleur de ponceau* ». (*Obs.* I, 549).

Ménage critique cette phrase du P. Bouhours: *Thucydide, qui est de tous les historiens grecs le plus serré et le plus précis.* « Je doute fort qu'on puisse se servir de *précis* en la signification de *concis*, ou plustost, je suis certain qu'on ne s'en peut servir en cette signification ». (*Obs.* II, 449.)

Ménage fait une distinction très juste, quoiqu'un peu subtile, entre *aller* et *venir* : « *Aller,* se dit du lieu où l'on est à celui où l'on n'est pas. *Venir,* se dit aucon-

traire du lieu où l'on n'est pas à celui où l'on est. Par exemple : si je suis à Paris, je diray qu'un courier est allé de Paris à Rome en dix jours, et qu'il est venu de Rome à Paris dans le mesme temps. M. de Vaugelas dans sa belle traduction de Quinte-Curce, a dit néanmoins, *Alexandre vint mettre le siége devant Céléne.* Il semble qu'il faloit dire *alla mettre le siége*; Quinte-Curce qui parle n'estant pas à Céléne lorsqu'il écrivoit l'Histoire d'Alexandre. Nostre reigle ne reçoit aucune exception à l'égard du mot *aller.* Mais à l'égard de celui de *venir* elle en reçoit deux considérables », et il cite ces deux façons de parler: « *Voulez-vous venir en Anjou avec moi?* et non pas *Voulez-vous aller* » et « *Voulez-vous venir demain disner chez moi?* » *(Obs.* I. 185.)

C'est au nom de cette règle qu'il reprend le P. Bouhours, qui avait dit : « il confesse humblement aux gens qui le *viennent* voir... » (1) — Il faut, *aux gens qui le vont voir*, dit Ménage. *(Obs.* II, 386.)

Une autre confusion que font les Dames, dit Ménage, c'est entre le verbe *aller* et le verbe *être* : « Elles disent: *Je suis allée à la Messe* pour dire *J'ay esté à la Messe.* Une femme pourroit bien dire, en sortant de chez elle pour aller à la Messe : *Si quelqu'un me vient demander, qu'on dise que je suis allée à la Messe*, parce qu'elle est à la Messe en effet en ce temps-là. Mais quand elle en est de retour, elle doit dire : *J'ay esté à la Messe* et non pas : *Je suis allée à la Messe* ». *(Obs.* I, 186.)

Malherbe avait dit : « Et nos sens corrompus n'ont goust qu'à des ordures. » Ménage explique le sens *de avoir goût* par *prendre plaisir. (Obs. Malh.*. III, 7.)

Il est de l'avis de Vaugelas pour le sens de *consommer*

(1) *Rem. nouv.*, p. 387. Cf. p. 212.

et de *consumer*, le dernier voulant dire « anéantir » et le premier « achever et perfectionner ». (*Obs.* I, 416, sq. Cf. *Obs. Malh.* III, 37.) De même pour le sens de *courre* et *courir* : « Il faut dire *courre le liévre, courre la poste...* il faut dire au contraire : *Il ne fait que courir* et *faire courir le bruit* ». (*Obs.* I, 429.)

Ménage ne blâme point Malherbe d'avoir employé *croître* au sens de *accroître*, dans ce vers :

C'est infailliblement leur croistre le désir.

(*Obs. Malh.* III, 117.)

Décrire au sens de *transcrire* et de *copier* « ne se dit point par ceux qui parlent correctement. » (*Obs.* II, 434.)

Il dit : « pour exprimer le *dixit* des Poëtes latins, me semble tres-bon ». (*Obs.* I, 496.)

Donner la main, au sens d'*épouser* est une façon de parler espagnole (*darse las manos*) qui avait été introduite en français par Corneille, « le Prince des Poëtes dramatiques ». Ménage trouve que cette *hardiesse* a réussi, et donne les autres acceptions de donner la main : « On dit... *donner la main à une Dame,* pour lui aider à marcher, pour lui aider à monter en carrosse. On dit aussi *donner la main à quelqu'un*, pour dire, le mettre à la droite : *M. le Chancelier ne donne pas chez lui la main aux Evesques.* Nous disions aussi anciennement *bailler la main*, pour dire *consentir*, comme l'a remarqué Nicod ». (*Obs.* II, 146 sq.)

Il approuve l'emploi de *faire état* au sens de *prendre une décision* et *faire un bon office* pour *rendre service*. « *Je fais estat de partir demain*, est tres-bien dit, pour dire : J'ay résolu de partir demain. *Vous m'avez fait un bon office* est aussi tres-bien dit pour dire : Vous avez parlé de moi avantageusement dans mes intérests. Nous disons de mesme *rendre un bon office* ». (*Obs.* I, 567-8).

Le P. Bouhours avait blâmé l'expression *imiter un exemple* pour *suivre un exemple*, tout en disant qu'on pouvait l'employer quand il s'agit d'éloquence, de poésie ou de peinture. Ménage est d'avis que « mesme à l'égard des mœurs et des actions, on dit tres bien et tres-élégamment *imiter un exemple*, comme l'ont dit M. de Sassy, M. de Maucroy et M. l'Advocat Général de Lamoignon ». (*Obs.* II, 224.)

Jouer à boule vue, signifie à Paris faire quelque chose « à la légére, inconsidérément, sans y avoir pensé »... « dans la plupart des Provinces... on dit encore présentement joüer à boule vue, pour dire, faire quelque chose avecque sureté... Je croirois donc plustost qu'il faudroit mettre de la différence entre *joüer* à boule vue et *faire quelque chose* à boule vue : *Joüer* à boule vue c'est faire surement ce qu'on fait... *Faire* quelque chose à boule vue signifie tout le contraire, cesta-dire, à la légére, inconsidérément, sans y avoir pensé ». (*Obs.* I, 169 sq.)

Laver pour laver les mains « se dit par les Parisiens »; cependant Ménage ne peut souffrir « lavons *la* main, pour dire lavons *les* mains ». (*Obs.* I, 366.)

C'est en employant les verbes *mener*, *emmener*, *amener*, *ramener*, *remener*, *remmener* dans des exemples, que Ménage donne la différence de sens qui existe entre ces mots ; *mener* quelqu'un avec soi en carrosse, par exemple, peut se dire lorsque les deux personnes habitent ensemble, ou dans le même quartier; le faire rentrer chez lui, c'est le *ramener*. Si on habite deux quartiers différents, on dit « qui me *menera* ou qui me *remenera* à mon logis?... Quand on veut se défaire de quelqu'un, on dit *emmenez* cet homme. Et il faut remarquer que lorsqu'on use de ce mot *emmener*, on ne nomme jamais l'endroit... Pour ce qui est *d'amener*, on

dit « Je vous *améne* un homme, vous m'amenez toute sorte de gens. » Pour renvoyer un homme qui déplaît, il faut dire : « Je vous prie de le *remener* où vous l'avez pris. — Je vous prie de le *ramener* comporteroit un autre sens et feroit entendre que je serois bien aise de le revoir. » (*Obs.* I, 570 sq.)

Ménage, d'accord en cela avec le P. Bouhours (1), croit qu'on peut employer *mourir*, pour dire *avoir été tué* dans une bataille, lorsque cette mort n'est pas récente. (*Obs.* II, 460-461.)

Parer, dans le sens de garantir (rien ne m'en a su parer), déplaît à Ménage (*Obs. Malh.* III, 341.)

Entre *plier* et *ployer* Vaugelas avait établi une distinction : *plier*, pour faire des plis, comme plier du papier, du linge, et *ployer* pour dire *céder*, *obéir*, *succomber*, comme *ployer sous le faix*, *une planche qui ploie*. « L'observation de M. de Vaugelas est nulle de toute nullité, dit Ménage. Il faut toujours dire *plier* en quelque signification que ce soit, et jamais *ployer*... La cavalerie, l'infanterie a plié... plier sous le faix, plier les genoux, une branche qui plie, il vaut mieux plier que rompre, faire plier une épée... On a dit de mesme *plier* et *ployer* indifféramment dans celle (la signification) de faire des plis; ce qui paroist par ce mot *plier bagage*. » (*Obs. Malh.* III, 13.)

Ayant admis que *donner la main* peut signifier *épouser*, Ménage approuve Corneille d'avoir dit dans « Pulchérie : *prestez-moi vostre main* pour dire : *faites semblant de m'épouser*. » (*Obs.* II, 149.)

Il établit une certaine distinction de sens entre *prier à dîner* et *prier de dîner*; celui-ci est « un terme de rencontre

(1) *Rem. nouv.*, p. 154 sq.

et d'occasion », celui-là « marque un dessein prémédité. » (*Obs.* I, 94.)

Prier pour *supplier* ne doit pas s'employer lorsqu'on parle de Dieu. « On dit : Il faut prier Dieu le soir et le matin ». mais en parlant à Dieu, comme dans cet exemple: « Mon Dieu, je vous supplie d'avoir pitié de mon âme », le verbe supplier est bien employé. (*Obs.* I, 252.)

Selon Ménage, « les gens de la ville » employaient mal le mot *reconduire* pour conduire et *ramener* pour amener: « pour faire entendre que quelqu'un les a reçus civilement, ils disent : *Il m'est venu reconduire jusqu'au bas du degré: il m'est venu reconduire jusqu'à mon carrosse.* Il faut dire comme on dit à la Cour : il m'est venu *conduire.*

« Il en est demesme de *ramasser.* Une Dame de la Ville... ne manquera jamais de dire à ses laquais : *Ramassez* ma coëffe; ramassez mon masque; aulieu qu'une dame de la Cour dira : *Amassez* ma coëffe, amassez mon masque. » (*Obs.* I, 572.)

On employait souvent l'imparfait du subjonctif du verbe savoir, *je ne saurais* au sens de : *je ne puis.* « Ainsi on dit *je ne saurois dormir, je ne saurois en venir à bout.* Mais... on ne peut pas dire... *je ne saurois* pour *je ne pourrois.* On dira, par exemple: *si je mangeois de cela, je ne pourrois dormir de la nuit,* mais non pas: *si je mangeois de cela, je ne saurois dormir de la nuit...* On ne peut aussi se servir du verbe *savoir* pour celui de *pouvoir*, sans négative. » (*Obs.* I, 546.)

Ménage dit que de son temps, on pouvait encore employer le verbe *tourner* au sens de *traduire* : « Ce livre a esté tourné de latin en françois. Le meilleur pourtant et le plus sur est d'user du mot *traduire.* On dit aussi et tres-élé-

gamment *version* pour traduction, quoiqu'on ne dise plus vertir. » *(Obs.* I, 309.)

Malherbe avait dit : *Vous soupiriez mes peines*, que Ménage interprète par : vous *chantiez* mes peines en soupirant. « Tous nos Poëtes François, ajoute-t-il... tant vieux que modernes, ont usé du mot de *soupirer* en la signification active, pour *plaindre.* » *(Obs. Malh.* III, 180.)

Malherbe avait employé *supporter* au sens d'*autoriser* :

Et le Ciel accusé de supporter tes crimes, etc.

Balzac, « en copiant ces vers de Malherbe, dit Ménage, y a mis *soustenir* tes crimes aulieu de *supporter* tes crimes. Il y a quelque chose à dire en effet à *supporter tes crimes*, et j'aimerois mieux *d'autoriser tes crimes*, comme M. Chapelain l'a corrigé. » *(Obs. Malh.* III, 242.)

« On demande si on peut dire *ala-fin* pour signifier *après tout.* Il est certain qu'*enfin* vaut beaucoup mieux, et c'est comme je voudrois tousjours dire en prose. Mais en poësie, je ne ferois pas difficulté de dire *ala-fin.* » *(Obs.* I, 423.)

Ménage ne désapprouve pas Malherbe d'avoir employé *en une part* dans le sens de l'italien *a parte*, probablement parce que l'emploi en était fait en vers, où les licences sont permises, tandis qu'une plus scrupuleuse exactitude est imposée aux prosateurs. *(Obs. Malh.* III, 55.)

SENS PROPRE ET SENS FIGURÉ

Avorton se dit des hommes, au figuré. *(Obs.* I, 274.)

Bruit était quelquefois employé pour *renommée*, dans Malherbe; ton bruit a le sens de ta renommée, dit Ménage qui ne le désapprouve pas. *(Obs. Malh.* III, 211.)

Il dit que le mot *cadeau* signifiait originairement « ces lettres capitales que les Maistres à écrire, tirent à grands traits de plume, et les paraphes qu'ils font autour des Exemples... Par métaphore, nous avons dit depuis, *faire des cadeaux*, pour dire, faire des choses spécieuses, mais inutiles ; et nous avons dit ensuite *donner un cadeau*, pour dire donner un grand repas ». *(Obs.* I, 386.)

Coups d'yeux pour *œillades* était critiqué par Costar. Ménage croit qu'on peut très bien le dire, à cause de la comparaison qu'on fait habituellement entre les œillades et les flèches. *(Obs. Malh.* III, 31-2.)

Malherbe avait employé le *centième Décembre* pour *la centième année*. Ménage trouve que *Décembre* pour année est bien dit avec centième, mais serait mauvais avec un tout autre chiffre. *(Obs. Malh.*, III, 125.)

Effusion de colère est, dit-il, une façon de parler « tres-belle et tres-noble ». *(Obs.* II, 52 sq.)

Excrément de la terre avait été critiqué par Malherbe, comme trop bas pour un tyran. Ménage cite les paroles de Balzac qui trouve le mot « assez vilain et d'assez mauvaise odeur ; en sa plus honneste signification, il ne peut signifier que les rats, les mousches, les vermisseaux et autres créatures imparfaites, qui se forment de la corruption de la terre ». *(Obs. Malh.* III, 241-2.)

Inclémence est employé au sens propre selon Ménage, pour dire *l'inclémence des dieux*, et au sens figuré pour celle de l'air et du temps. *(Obs.* II, 54), et cela contrairement au P. Bouhours, qui avait dit que dans l'*inclémence de l'air*, le sens était propre.

Dans la *Défense de Voiture* (1), Costar avait dit à Balzac : « Il vous a semblé que cette conformité seroit impar-

(1) *Défense des ouvrages de M. de Voiture*, p. 2, édit. 1653, in-4°.

faite, si vous n'imitiez aussi l'humeur de ce Prince des Orateurs (Cicéron.) ». — «Cette phrase est tirée sans doute du Latin; mais apparemment du Latin mal entendu, dit le P. Bouhours (1). *Princeps Oratorum, Princeps Poëtarum* ne signifie pas dans la Langue Latine *le Prince*, mais le *premier des Orateurs et des Poëtes*. C'est une ignorance que de confondre ces deux significations. » A son tour, Ménage le convaincra d'ignorance, en lui prouvant que même dans l'acception de *Prince*, le mot *princeps* avait été employé par les auteurs de la Basse-latinité. « Vous trouverez dans le Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Aubin d'Angers, imprimé dans le *Gallia Christiana*, à l'article de Marbodus, Evesque de Rennes : *Et quamvis eodem tempore variis studiis Gallia resonaret, ipse tamen Oratorum Rex, Gallicanæ eloquentiæ arcem obtinebat* ». (*Obs.* II, 26.) Et d'ailleurs, il n'avait été question que de savoir si l'expression *prince des orateurs* était bonne, fût-elle tirée du latin dans la signification de *prince* ou de *premier*; l'expression est bonne, et s'est gardée dans la langue. Toute l'observation que Ménage fait là-dessus est intéressante; il constate que, bien qu'on dise *prince* des orateurs ou des poètes, on ne dit point *prince des peintres*, et cela non pas pour les raisons qu'avait alléguées le P. Bouhours, à savoir que le Roi se trouverait mal placé dans la société des peintres, mais parce que l'usage n'avait pas consacré cette expression; car on dit très bien le *Roi des animaux*, en parlant du lion, sans que pour cela le Roi se trouve offensé.

On dit aussi le *prince des Apôtres*, en parlant de Saint Pierre (peut-être à cause d'une antienne de Saint-Pierre : *tu es Pater ovium, princeps Apostolorum*), sans qu'on dise

(1) *Doutes*, p. 107.

le prince des Martyrs, pas plus qu'on ne dit le prince des avocats, parce qu'on dit le *prince des orateurs.*

Le P. Bouhours se rendit aux raisons de Ménage.

Le mot de *reine* a trouvé les mêmes emplois, car on dit *la rose est la reine des fleurs,* et Horace a appelé la lune, la reine des astres : « *Siderum regina* ». *(Obs.* II, 27.)

Une longue saison se trouve dans Malherbe pour un long temps, à l'exemple de l'italien *stagione,* qui est souvent employé dans le même sens. *(Obs. Malh.* III, 10.)

Je suis accablé de sommeil et *je n'en puis plus de lassitude et de sommeil* sont des façons de parler qui signifient : *Je suis accablé d'insomnie,* et *je n'en puis plus d'envie de dormir;* Ménage trouve ces expressions très bizarres, « le mot de sommeil estant directement opposé à celui d'insomnie ». *(Obs.* II, 143 sq.)

Une femme fort arrangée : « Cette expression est tres-mauvaise... elle est contraire à la raison ; le mot d'aranger ne se disant que d'une multitude. » *(Obs.* II, 202 sq.)

Style fleuri « se prent toujours en bonne part. Cicéron dans son Brutus... *At est floridior, ut ita dicam, quam Hyperides, quam Lysias* ». *(Obs.* II, 139.)

Le P. Bouhours a fait maintes distinctions entre l'emploi des expressions au propre et au figuré, mais il s'est quelquefois trompé; ainsi il avait dit que le mot *épineux* ne devait être employé qu'au sens figuré (1). Ménage l'emploie aussi au sens propre : « On dit *une plante épineuse.* Nous disons aussi en vers et nous le dirions mesme en prose... un sentier, un rocher, un buisson épineux ». *(Obs.* II, 139.)

Ferré d'argent. « On peut fort bien dire *un cheval ferré*

(1) *Rem. nouv.*, p. 299.

d'argent, le mot *ferré* en cette locution ne regardant que la chose et non pas la matiere ». *(Obs.* II, 425.)

C'est encore le P. Bouhours qui avait considéré l'adjectif *frais* ou *fraîche* comme le terme figuré du mot fraîcheur : « On dit bien *dans le figuré* de fraische date, des troupes fraisches... mais on ne dit pas la fraischeur de la date, la fraischeur des troupes » (1). Son observation portait sur le mot *fraîcheur*, qui n'est bon qu'au sens propre, mais il ne prend pas la peine d'ajouter qu'au figuré on le remplace par un adjectif. Ménage l'en reprend : « Toute la différence qu'il y a entre ces deux locutions, c'est que la prémiére est exprimée avecque l'adjectif et la segonde avecque le substantif. » *(Obs.* II, 17, sq.) Comme d'autre part le P. Bouhours avait soutenu que les Latins n'avaient point de mot pour exprimer la *fraîcheur*, Ménage lui cite deux endroits de Virgile: *Umbras et frigora captant:* et *frigus captabis opacum.*

Et d'ailleurs, d'où vient le mot froid, si ce n'est de *frigidum?*

Choir aurait dû ne s'employer qu'au figuré; Ménage dit qu'il ne ferait « pas difficulté de l'employer dans le propre à l'infinitif ». *(Obs.* I, 477. Cf. *Obs. Malh.* III, 126.)

Couronner quelqu'un d'amaranthe est bien dit et très poétique, pour : lui donner l'immortalité, car l'amaranthe ne se flétrit point. *(Obs. Malh.* III, 92.)

Cracher un mépris est une expression assez extraordinaire, selon Ménage. *(Obs. Malh.* III, 34.)

Être à la fête est une locution métaphorique, affectionnée par Malherbe *(Obs. Malh.* III, 80), mais *donner une fête* ne se dit à la Cour que pour : donner un grand repas. *(Obs.* I, 386.)

(1) *Doutes*, p. 201.

S'immoler à la risée publique est encore une expression qu'il n'admet pas. (*Obs.* II, 463.)

Marier la plume avec l'épée est une métaphore condamnée par Ménage, parce qu'elle n'est pas reçue. (*Obs.* II, 20.)

Il trouve que Balzac a été un peu trop sévère dans sa critique, lorsque dans le *Socrate chrétien* il a condamné l'emploi de *planter des lauriers*, au figuré, pour dire « faire des conquestes, gagner des batailles, remporter la victoire... Quand les Poëtes disent d'un guerrier qu'il a planté des lauriers, comme l'a dit Malherbe de Louis XIII :

A quel front orgueilleux n'a l'audace ravie
Le nombre des lauriers qu'il a déja plantez.

ils présupposent qu'il les a cueillis chez les ennemis, et qu'en suite il les a plantez dans ses propres terres ou dans celles qu'il a conquises. C'estadire qu'il s'est paré des dépouilles de ses ennemis ». (*Obs.* I, 473. Cf. *Obs. Malh.* III, 121.)

Tous mes désirs soupirent vers vous est très bien dit. « Les Poëtes sont pleins de semblables locutions ». (*Obs.* II, 451.)

Malherbe avait employé au figuré *tuer un flambeau*, pour dire l'*éteindre* ; « cette façon de parler figurée est devenue si commune, qu'elle est aussi devenue moins noble et par conséquent moins poëtique que la propre. » Il faut donc dire soit en vers, soit en prose : *éteindre* un flambeau. (*Obs.* I, 390. Cf. *Obs. Malh.* III, 344.)

VIII. — EMPLOI DES MOTS

Les grammairiens ont ordinairement une grande tendance à fixer un mot dans un emploi, dont il ne puisse sortir; c'est en partie une raison pour laquelle le P. Bou-

hours n'aimait ni les métaphores, ni l'emploi figuré des mots. Ménage tout en admettant ces deux façons de s'exprimer, a fixé aussi l'emploi de quelques mots :

Cavalier « se dit... de quiconque est à cheval ou va à cheval. » *(Obs.* I, 522.)

Chevalier « c'est celui qui est d'un ordre de chevalerie... Chevalier est aussi un titre que prennent les Nobles qui sont au-dessus des Escuiers ». *(Idem.)*

Chaste « se dit encore des choses comme *chastes desirs, chaste pensée,* mais il ne se dit presque plus des personnes, si ce n'est en parlant de Diane, d'Hippolyte ou de Joseph. J'ay pourtant dit dans mon *Idylle de l'Oiseleur :*

. . . . . .

Pour la chaste Sylvie une amoureuse ardeur ».

(Obs. Malh. III, 286.)

Déconfit « ne se dit point des choses inanimées ». *(Obs. Malh.* III, 73.)

Fée : très beau mot du latin *fata.* Convient bien aux Muses et aux Nymphes. *(Obs. Malh.* III, 172.)

Gentillesse « se dit dans le propre, pour de petites choses jolies », disait le P. Bouhours ; Ménage n'est pas du même avis ; pour lui ce mot au sens propre « se dit de la personne et... dans sa prémiére signification signifie *noblesse* ». *(Obs.* II, 58.)

Oisif et *oiseux :* « Il est certain qu'on dit fort bien *des paroles oisives...* On diroit aussi bien des *discours oisifs* comme on dit des *épithétes oisifs...* Le mot d'*oiseus* se dit demesme et de la chose et de la personne ». *(Obs.* II, 142.)

Stoïque et *stoïcien.* Ces mots se disent indifféremment et de la chose et de la personne. Pourtant « lorsqu'on parle de cet (homme) insensible, il ne faut dire que stoïque...

C'est un vray stoïque. Stoïcien en cet endroit ne seroit pas si bien que stoïque ...*Stoïcien* se dit aujourdhuy plus communément de la personne et *stoïque* de la chose ». *(Obs.* II, 330 sq.)

Surface s'emploie dans des expressions comme « la surface des eaux, la surface de la terre » et non pas la superficie. *(Obs.* I, 574).

Superficie dans : « le fond et la superficie » et non pas la surface. *(Idem.)*

Ces remarques de Ménage sur le vocabulaire, nous montrent un homme bien supérieur à ses contemporains. Il a résisté à la tendance stérilisante des grammairiens de son temps, qui auraient voulu distinguer par des formes différentes, les divers sens d'un mot, comme *fond* et *fonds*, *paralelle* et *parallèle*.

Pour les mots, il en a osé trouver bons quelques-uns que les grammairiens accusaient de n'être pas du bel usage, car il n'avait pas des mots « non courtisans » une idée aussi étroite et fausse que Vaugelas et ses disciples, et pour l'époque, c'était vraiment de l'audace que de ne pas honnir *face* et *poitrine*. Il a su cependant se garder de l'excès contraire, en sacrifiant résolument les mots tout à fait insolites, ou tout à fait populaires.

Pour les termes techniques, il ne les condamne pas absolument, mais il aurait voulu qu'ils fussent compris des dames : tout mot étant bon, d'où qu'il vînt, qui était intelligible et qui signifiait bien ce qu'il voulait dire.

L'archaïsme ne lui fut pas en horreur ; il en adopta et sauva quelques-uns de l'oubli, tout en sacrifiant les trop vieux, vraiment tombés en désuétude, et qui sans doute, mouraient de leur mort naturelle.

Il a compris d'autre part, que c'était une sottise d'admirateurs stupides des langues mortes, que de vouloir fixer et fermer le vocabulaire. Il a reconnu le droit de vie aux néologismes, source d'enrichissement de toute langue. Il a approuvé et aidé les grammairiens à préciser le sens des mots et n'a imposé un emploi unique qu'à certains, dans quelques locutions consacrées, mais il s'est refusé à renfermer un mot dans un sens et dans un emploi, comprenant que l'emploi figuré était une opération nécessaire, et fructueuse pour la langue.

CHAPITRE IV

Formes et Syntaxe

Les observations que Ménage nous a laissées sur la syntaxe sont peut-être moins nombreuses que celles qui se rapportent au vocabulaire; mais ici comme là, pour formuler des règles, il appelle à son aide son immense érudition et ses connaissances de l'ancienne langue. Cependant son amour de l'archaïsme ne s'étend pas jusqu'aux constructions, et il répudie toutes celles qui ne lui semblent plus conformes à l'usage présent.

ARTICLE

I. — SENS DÉMONSTRATIF :

Malherbe ayant dit « à qui rien de l'*autrui* ne plaist », Ménage réprouve cette construction : « *Autrui* se met quelquefois avec l'article défini, comme il est mis en cet endroit; et alors il signifie *le bien* et non pas *la personne*, comme l'a remarqué M. de Vaugelas. Mais cette façon de parler est du vieux tems ». *(Obs. Malh.* III, 218.)

II. — EMPLOI DE L'ARTICLE DÉFINI :

Pour parler correctement, Ménage conseille de dire : « Charles *le* Chauve, et non pas Charles Chauve, quoyqu'on dise Charles-Magne. C'est comme parlent ceux qui parlent correctement. Les Italiens disent aussi : *Carlo il Calvo.*

« En parlantde l'Empereur Charles, cinquiéme du nom, il faut dire *Charles-Quint.* Mais en parlant du Roi de France, il faut dire *Charles Cinquiéme,* et non pas *Charles le Quint,* comme disent quelques Antiquaires ». (*Obs.* II, 423.)

Le P. Bouhours ayant dit : « il leur met en bouche ces paroles » (1), Ménage l'en reprend : « On dit *sortir balle en bouche,* mais on ne dit point : *mettre des paroles en bouche.* Il faut dire en *la* bouche ». *(Obs.* II, 387.)

Malherbe avait employé l'expression *être frappé de foudre,* que Ménage désapprouve, comme n'étant plus à la mode. Il faut dire *frappé de la foudre* : il blâme aussi l'expression *dans Seine et Marne* « pour dans *la Seine* et dans *la Marne*..... Du tems de Du Bellai, ces omissions d'articles n'étoient déja plus dans le bel usage : car voici comme il en parle au neuviéme chapitre de son Illustration de la Langue Françoise : *garde toi aussi de tomber en un vice commun : mesmes aux plus excellens de notre Langue : c'est l'omission des articles.* » Ménage cite un autre exemple où Malherbe a omis l'article : *Frappé non moins que de charmes. (Obs. Malh.* III, 321-2.)

Cependant il critique l'expression *un chef-d'œuvre de la nature :* « On dit plus ordinairement *ché d'œuvre de Nature* ». *(Obs. Malh.* III, 269.)

(1) *Rem. no uv.*, p. 212.

« On dit : *cinq escus piéce* et *cinq escus la piéce*. Cinq escus piéce est le meilleur ». *(Obs.* I, 419.)

« On dit : *passer une riviére à nage* et *à la nage*. A nage est le meilleur. » *(Idem.)*

Malherbe ayant dit : *leurs mains sacrilèges font plus d'impiétés...* Ménage trouve que cette façon de parler a vieilli. « Nous dirions aujourd'huy font *le* plus d'impiétez ». *(Obs. Malh.* III, 126.)

III. — L'ARTICLE AVEC LES NOMS PROPRES :

« Les articles ne doivent point se mettre devant les noms propres » ; tel est le principe général qu'établit Ménage, cependant, il n'est pas intransigeant :

« On ne dit pas *le* Jupiter, *le* Mars, *la* Junon, *la* Vénus (1). Mais comme il n'y a point de reigle qui ne reçoive des exceptions, celle-cy en reçoit plusieurs. Nous disons *la Magdeleine* et *le Lazare*. A l'égard de la Madeleine, la raison est que c'est un nom appellatif : cette Sainte ayant esté ainsi appelée de Magdale, lieu de sa naissance. Ainsi nous disons : *la Cananée, la Syro-Phénisse, la Sunamite, la Samaritaine*, etc. Malherbe a dit demesme *la Cythérée...* (2). Et je croy, pour moi, que nous avons dit *le Lazare*, acause que ce mot, de nom propre estant devenu appellatif, a signifié un lépreux : comme il paroist par le mot *lazaret*, dont se servent les Provençaux pour signifier une maladrie...

« Nous mettons encore les articles devant les noms propres, pour les distinguer d'autres noms semblables. Ainsi on dit *Le Juppitèr de Phidias, La Vénus d'Appellês*,

(1) Cf *Obs. Malh.* III, 138.
(2) Cf. *Obs. Malh.* III, 148 sq.

La Vénus de Praxitéle, La Diane d'Ephése, Le Cicéron de Grutêr, Le Saint Augustin de Basle, l'Amynte du Tasse, etc.

« Nous les mettons aussi devant les noms propres Italiens, à l'imitation des Italiens. Nous disons donc *le Tasse...* et non pas *Tasse...* Nous disons demesme *le Bembe, le Casa, le Guarini, l'Arioste, le Bocace, le Bernia, le Castelvetro, le Marin.* Pour ce qui est de *Pétrarque,* on dit indifféremment *Pétrarque* et *le Pétrarque;* et M. de Vaugelas s'est trompé, en décidant qu'il faloit toujours dire *le Pétrarque.* On dit mesme plus ordinairement *Pétrarque...* parcequ'anciennement tous ces mots Italiens se mettoient en François sans article... A l'égard de Dante, il faut... toujours dire *Dante.* C'est tres-mal parler que dire *le Dante.* ... *Dante* n'est pas un surnom de famille : c'est un nom propre. *Dante Alighieri.* Et comme les Italiens ne disent point *il Dante,* les François ne doivent pas dire *le Dante.*

« Il faut excepter de ces noms Italiens, qui reçoivent l'article, ceux de qui les Auteurs sont connus particuliérement par des ouvrages Latins. On dit donc sans article : *Manuce, Sadolet, Baronius...* On dit demesme *Sannazar* ou *Sannazare* et non pas *le Sannazar...*

« Quand *Amour* est un Dieu, nous disons indifféremment *Amour* et *l'Amour...* (1) Les Italiens disent demesme *Amore* et *l'Amore...*

« Nous disons aussi indifféremment en vers *Nature* et la Nature... (2).

« On dit *l'Aurore* et non pas *Aurore :* ce qui est à remarquer (3).

(1) Cf. *Obs. Malh.* III, 138.
(2) Cf. *Obs. Malh.* III, 111.
(3) Cf. *Obs. Malh.* III, 138.

« On dit aussi *la Victoire, la Paix, la Discorde*, etc., quoyque personifiées ». (*Obs.* I, 526-530.)

« Nous disons *Hymen* et *l'Hymen* ». (*Obs. Malh.* III, 138.)

IV. — ARTICLE CONTRACTÉ

L'article contracté *ès* est un archaïsme, qu'il ne faut plus employer, selon Ménage.

Es mains, ès prison, ès loix, ès arts : « Cette façon de parler, qui estoit si élégante autrefois, est devenue barbare, et il faut bien prendre garde de s'en servir. » (*Obs.* I, 580.)

V. — ELLIPSE ET EMPLOI DE UN

Lorsque le sens de la phrase prouve que le substantif peut rester indéterminé, Ménage supprime l'article *un*, et l'emploie dans le cas contraire.

Voiture avait décrété dans une lettre à Costar qu'on devait dire : C'est *un cordon-bleu* et non pas *il est cordon-bleu:* mais que cependant on disait : *il y avait plusieurs cordons-bleus.* Ménage se demande pourquoi, si l'on dit *c'est un cordon-bleu*, on ne dirait pas aussi *il est cordon-bleu?* « D'ailleurs, c'est ainsi qu'on parle : Son pere estoit cordon-bleu. Son grand-pere estoit cordon-bleu. Il est cordon-bleu ». (*Obs.* I, 415.)

« Il faut dire : Il y a marché tous les Samedis en ce lieu-là; il y a aujourdhuy bal au Louvre, et non pas : il y a *un* marché, il y a *un* bal. Mais il faut dire aussi : il y a tous les matins *un* marché en ce lieu-là, qui dure depuis le matin jusqu'au soir. Il y ut hyer *un* bal au Louvre *qui* dura toute la nuit ». (*Obs.* I, 279.)

Malherbe avait dit : *En si belle aventure* (Ode pour le

Roi allant châtier la rébellion...). Ménage cite encore d'autres exemples de cette ellipse de *un :* « En si beau sujet de parler; en si juste douleur; rendre en si doux ébat les haines consumées. Il avait dit aussi : *En si noble danger, mocquons-nous de l'envie*, mais depuis il le changea et mit... En *un* si beau danger ». *(Obs. Malh.* III, 135.)

VI. — ARTICLE PARTITIF

a) Emploi de AU : « Il faut dire *à* Liège en parlant de la ville de Liège, et *au* Liége, en parlant du païs de Liége ». *(Obs.* II, 33.)

b) Emploi de l'article partitif avec les noms de fleuves. — Les noms de fleuves, qui sont du masculin « et qui commencent par une consone, ont *du* au génitif et non pas *de*. On dit les rives *du Pô, du Tibre, du Rhosne, du Danube, du Thermodon, du Tage*, etc. Et Malherbe est inexcusable d'avoir dit *les rives de Caïstre,* car Caïstre est du genre masculin...

« Ceux qui commencent par une voyelle, et qui sont de ce mesme genre masculin, ont *de* avec l'article *le* apostrophé. Les bords *de l'Eridan, de l'Euphrate*, etc.

« Pour ce qui est des féminins, ils ont indifféremment *de* et *de la*. On dit les rives *de Seine* et... *de la Seine*. les bords *de Loire* et... *de la Loire*...

« Il y a pourtant quelques-uns de ces fleuves féminins, dont le génitif ne s'accomode pas avecque le *de*, tout seul. Nous disons les bords *de la* Meuse, les bords *de la* Moselle, et non pas les bords de Meuse, les bords de Moselle ». *(Obs.* I, 530-1.)

Quant à la raison qui fait employer *de la* et non pas *de* avec ces noms, Ménage croit que c'est l'usage : « Ces

noms nous estant moins familiers, nous les prononçons tous entiers : car c'est le fréquent usage des mots qui les accourcit ordinairement. Et en effet dans le voisinage de la Moselle, on dit du vin *de* Moselle et non pas du vin *de la* Moselle ». *(Obs.* I, 532.)

c) De *pour* des. — Malherbe ayant dit : *Quand le nombre d'années...*, Ménage croit que cette expression n'est pas mauvaise, car « toutes les hardiesses qui accourcissent les façons de parler sont plus favorables dans notre Poësie, que celles qui les alongent », mais que cependant « nous dirions aujourd'huy *le nombre des années* ». *(Obs. Malh.* III, 137.)

d) Des *omis : « Avecque larmes* pour *avecque des larmes.* Malherbe aime fort ces omissions d'articles ». *(Obs. Malh.* III, 199.)

e) Du *et* de *omis :* Ménage trouve *françaises* ces façons de parler : *Palais Cardinal, Hôtel Séguier*, qui, dit-il, choquèrent la plupart des grammairiens : « Nous disons demesme l'Hostel Dieu, la rue S. Denis, la Porte S. Martin, le Port S. Paul, le Cimetiere S. Jean, la Foire S. Germain, la Chasse Sainte Geneviéve, l'Eglise Notre Dame, l'Eglise S. Paul, le Palais Mazarin, la veuve Savraux », mais il n'explique pas cette construction et remet « à un autre endroit à expliquer la raison de toutes ces façons de parler anciennes, et à dire pourquoy on n'a pas dit demesme *l'épée Pierre, le livre Jean*, pour dire l'épée de Pierre, le livre de Jean ». *(Obs.* I, 76-7.)

NOM

I. — FORME DU NOM :

Le mot *matérial* avait deux formes au pluriel, *matériaux* et *matéreaux*; Ménage critique cette dernière qui, dit-il, n'est en usage que dans le peuple de Paris. *(Obs.* I, 385).

II. — DISTINCTION DU SUBSTANTIF ET DE L'ADJECTIF :

Ménage est de l'avis de Vaugelas (1), qui préfère aussi le mot *bestail* comme substantif, au mot *bestial*, qu'on employait souvent à la place du premier. Ménage ajoute une remarque fort judicieuse, que n'avait pas faite Vaugelas: « non seulement *bestiaux* au plurier est tres-bon, mais... on ne peut dire autrement ». *(Obs.* I, 581).

Parallèle était considéré par Vaugelas comme substantif masculin, lorsqu'il était employé au figuré, et comme adjectif au sens propre, lorsqu'il accompagnait le mot ligne (2). Ménage n'admet pas cette distinction de sens propre et figuré : « Parallele est un un mot grec, dit-il, qui signifie ce qui a rapport à quelque autre chose, et quand on dit au masculin *le parallele d'Alexandre et de César*, ce mot de *parallele* n'est point dit là figurément. Il est aussi propre, que quand on dit *deux lignes paralleles*... M. de Vaugelas devoit donc dire, que le mot de paralelle estoit tantost adjectif et tantost substantif, au lieu de dire qu'il se disoit tantost dans le propre et tantost dans le figuré...

(1) *Rem.* II, 18.
(2) *Rem.* I, 193.

« Il n'est point vray aureste, qu'on ne dise guére paralelle, adjectif, sans y ajouter le mot de *ligne*. On dit: Un cercle paralelle à un autre... une muraille paralelle à une autre et ainsi toutes choses généralement ». *(Obs.* II, 62 sq.)

Vaugelas avait commis l'erreur de considérer le mot *pourpre* comme adjectif (1). Ménage l'en reprend en ces termes: « ... il s'est trompé en ce qu'il a dit qu'en cette prémiére signification (de couleur), il estoit adjectif et que par consequent il pouvoit estre du genre commun. Il est certain qu'il est substantif comme le *purpura* des Latins. L'adjectif de pourpre c'est *pourprin* et *pourpré* comme *purpureus* celui de *purpura* ». *(Obs.* I, 161.)

III. — FORMATION DU FÉMININ DANS LES SUBSTANTIFS :

Ménage n'admet que la forme *bourreau*, pour le masculin comme pour le féminin, à l'exemple de Corneille qui avait fait dire à Chimène dans le *Cid:*

Non, je suis ta partie et non pas ton bourreau.

(Obs. I, 76.)

Tout en admettant qu'on puisse se passer du masculin *devancier*, parce qu'on possède prédécesseur « qui est plus beau et plus usité » il ne croit pas qu'on puisse se passer de *devancière,* « car prédécesseur n'a point de féminin ». Il faut dire *dépositaire* et non pas dépositairesse. *(Obs.* II, 420.)

Pour *martyr*, il préfère la forme *martyre* au féminin *(Obs.* I, 76); de même *poétesse* plutôt qu'une poète, mais une *philosophe,* une *propriétaire* et non pas une philosophesse ou une propriétairesse. *(Obs.* II, 419-20).

Malgré l'exemple du Tasse qui s'était servi du mot

(1) *Rem.* I. 131-133.

tiranna, Ménage est d'avis qu'on n'emploie que la forme du masculin *tyran*, en parlant d'une femme, et *vainqueur*, sans autre forme féminine. (*Obs.* I, 75-6.)

IV. — FORME DES NOMS PROPRES :

« C'est une grande question parmy nos Grammairiens, dit Ménage, de savoir de quelle façon les noms propres Latins se doivent rendre en nostre Langue. Les uns soutiennent qu'il ne faut point les changer », et parmi ceux-ci il range Amyot et Jacques Pelletier du Mans.

« Les autres prétendent qu'il faut les habiller à la Françoise », par exemple Messieurs de Port-Royal, qui changeaient tous les noms propres latins, en leur donnant une terminaison française : *Ennie* de Ennius, *Feste* de Festus, *Hésyque* de Hesychius. Il est vrai que les Latins ont usé du même procédé envers les Grecs, dont ils ont latinisé les noms : *Plato, Alexander*, etc., et non pas Platon, Alexandros, etc.; les Grecs envers les Hébreux et les Phéniciens et les Espagnols envers les Romains.

Il y en a qui partagent le différend, en laissant la terminaison latine à quelques mots, et en donnant la française à d'autres. Ménage est au nombre de ces derniers, s'appuyant en cela sur l'opinion exprimée par Quintilien, au sujet des noms propres latins empruntés du grec : « *Nunc recentiores instituerunt Græcis nominibus Græcas declinationes potius dare : quod tamen ipsum non semper fieri potest. Mihi autem placet Latinam rationem sequi quousque patitur decor... C. Cæsar utitur hac ratione declinandi. Sed authoritatem consuetudo superavit* ». (*Obs.* I, 309 sq.)

Pour savoir quels sont les mots qu'on peut employer avec leur terminaison originale, et quels sont au contraire

ceux auxquels on peut la modifier, Ménage dit, qu'outre l'usage qu'il faut consulter, il y a à suivre quelques règles générales qui peuvent nous guider :

1° « La prémiére est, que les mots qui sont fort usitez sont presque tous Francisez : comme *Orphée, Homére, Pindare, Virgile, Horace.* Par cette raison les noms de Saints se prononcent aussi à la Françoise. Il en faut excepter *Thomas, Mathias, Gabriel, Raphael, Simon, Bruno, Agnès* et quelques autres.

2° « ... Les Poëtes Francizent beaucoup de mots Latins, que les Prosateurs laissent dans leur langue. Par exemple ils disent *Achelois*, *Livie*, *Amarylle, Brute, Circe,* etc. Quand je parle des Poëtes, j'entens parler des modernes...

3° « Quand il y a deux noms qui composent un nom, ce nom d'ordinaire se prononce en Latin. *Petronius Priscus, Julius Altimus*, *Acilius Stabo*, *Marcus Varro, Horatius Flaccus.* Si ce n'est que l'un et l'autre de ces noms soit *(sic)* fort connu : comme Jules César, Marc Antoine, Quinte-Curce, Tite-Live.

4° « Quand il y en a trois, ils se disent tousjours à la Latine, quand mesme ils seroient fort connus. *Marcus Tullius Cicero*, *Caius Julius César (sic)* ». *(Obs.* I, 314-15.)

En dehors de ces règles générales, Ménage a une série de régles particuliéres, se rapportant à toutes les terminaisons possibles des mots :

a) *Noms dont la terminaison reste invariable en français.*

Quelques noms masculins en *a*, comme Agricola, Catilina, etc. ; — les noms féminins en *a*, les moins usités : Galla, Léda, etc. ; — quelques noms de montagne en *a* : le mont Etna, le mont Ida, etc. *(Obs.* I, 315-17.)

Les noms masculins hébreux en *e* : Josué, Noé, etc. ; et

les noms féminins latins en *e* : Achiroé, Acmé, etc. (*Obs.* I, 317-18.)

Quelques noms hébreux en *i* : Chari, Ezri, etc. (*Obs.* I, 321.)

Les noms en *o* « qui sont peu connus ; comme Dento, Gillo... Berno, en parlant de Berno, fondateur de l'ordre de Cluny... ; quand ces noms sont précédez de deux autres, ils gardent tousjours leur terminaison : Cestpourquoy il faut dire *Marcus Tullius Cicero* ». — Quelques noms féminins en *o* : Calypso, Clio, etc. (*Obs.* I, 322-3.)

Les noms en *u* : Esaü, Ragaü, etc. (*Obs.* I, 324.)

Les noms en *ab* : Achab, Joab, etc. ; — en *ac* : Barac, Isaac, etc. ; — en *ad* : Benadad, etc. ; — en *ag* : Agag, etc. ; — en *al* : les puniques, Hannibal, Hasdrubal, etc., et les hébreux, Bélial, etc ; — en *am* et en *an* : Adam, Tharthan, etc., hébreux, et Pan, Titan, etc., grecs ; — en *ar* « soit qu'ils soient Hébreux, Puniques ou Latins : Agar, Mathar, Hamilcar, Cæsar » ; — en *as* : Agathias, Mimas, Ménélas et Ménélaus, Judas « en parlant du Macabée et de l'Iscariot » ; — en *ars* : Mars ; — en *ax* : Ajax, Atax, etc. ; — en *ath* et *at* : Goliath, Mathat, etc. (*Obs.* I, 325-30.)

Les noms en *ch* : Melchisedech, etc., — en *ed* : Abed, etc. ; — en *el* : Abel, Daniel, etc. ; — en *en* : Hymen et Telen ; — en *eph* : Joseph ; — en *er* : Antipater, Arbiter « Je dirois aussi *Cassander*, pour éviter l'équivoque de Cassandre féminin... il faut dire : *Alexander ab Alexandro* ». (*Obs.* I, 330-2.)

Scaliger, le pére et le fils, ayant écrit en latin, Ménage est d'avis qu'on garde la forme latine de leur nom *Scaliger*. (*Obs.* I, 361.)

Les noms en *es* : Æschines, Ceres, etc. ; — en *ers* :

Septimius Camers; — en *eth* : Elisabeth; — en *ens* : Flavius Clemens, l'Empereur Valens, etc. (*Obs.* I, 332-4.)

Les noms en *id*, en *il*, en *im*, en *in* : David, Abigail, Caïn, Eliacim, etc. ; — en *is*, empruntés du grec : Adonis, Alcestis, etc. ; et les noms « barbares » Apis, Atis, etc. On peut dire, selon Ménage, Sidonius Apollinaris, ou Apollinaris Sidonius. — Les noms en *ix*, « tant Grecs, Latins, que Gaulois : Phœnix, Felix, Ambiorix, Epiredorix, Orgetorix, Vercingetorix » ; — en *ys* : Thethys, etc. ; — en *yx* : Ceys. (*Obs.* I, 334-9.)

Les noms en *ob*, en *oc*, en *och*, en *og*, en *ol* : Jacob, Jesboc, Enoch, Magog, Michol ; — en *on* : Amphion, Anacréon, etc. ; — en *or* : Agenor, Castor, etc. ; — en *os* : « M. de Vaugelas dit qu'il ne sait point d'autre exemple... que Nepos, nommé dans les *Annales* de Tacite. Outre ce Nepos de Tacite, il y a *Cornelius Nepos*... plus connu que le premier. Et outre ces deux Nepos, il y a Amos le Prophéte... Eros », etc. ; — en *ops* et *ors* : Cecrops, Mavors, etc. (*Obs.* I, 339-341.)

Les noms en *um* : Eustochium, Chelidonium, etc. ; — en *ur* : Assur, Phasur, etc. (*Obs.* I, 341-342.)

Les noms en *bus* : Agabus, Phœbus qui « en la signification d'Apollon n'est plus en usage qu'en cette phrase, *parler Phœbus* » ; — en *cus* et en *chus* : Ancus, Atticus, Bacchus, etc. Gracchus quand on ne parle que d'un seul des Gracques : « On pourroit dire aussi en prose... Gracchus... au singulier... l'orateur Gracchus » ; — en *dus* : Lepidus, Lydus, etc. ; — en *fus* : Rufus ; — en *gus* : Argus, Lagus ; — en *allus* : Gallus en parlant des Romains ; — en *elus* et *ellus* : Belus, Marcellus « en parlant du Romain » : — en *aulus*, *olus*, *ollus* : Aulus, Dolus « en parlant de *Dolus Mendesius* de qui parle Columelle », Ollus ;

— en *ulus* : Catulus, Paterculus, etc.; — en *ullus* : Tullus et Tertullus; — en *mus* : Cadmus, Fabius Maximus; — en *nus* : « On dit Stephanus en parlant du géographe » et « le Jurisconsulte Mœcianus et non pas le Jurisconsulte Mécian ou Mécien »; — en *enus* : Alphenus, Avienus, etc.; — en *ernus* : Maternus; — en *inus* : Albinus en parlant du Romain, etc.; — en *onus* : « *Atonus*, pere d'Ixion »; — en *pus* : Dexippus et Crispus; — en *arus* : Dejotarus; — en *erus* : « Le Poëte *Sévérus* »; — en *irus* et *yrus* : Irus et Cyrus; — en *orus* : Porus; — en *urus* : Urus; — en *sus* : Crassus, Crœsus, etc.; — en *atus*, ceux dont l'*a* est long, Cincinnatus; — en *antus* : Xanthus, en parlant de l'historien; — en *etus* et *œtus* : Vétus et Pœtus; — en *ertus* : Mamertus, en parlant de l'auteur; — en *estus* et *extus* : Festus et Sextus; — en *itus* : Saint-Vitus, etc.; — en *intus* : Quintus; — en *otus* : Polygnotus et Théodotus; — en *utus* : Cornutus; — en *ux* : Pollux.

Les noms en *aüs* : Acusilaüs, Agesilaüs, etc.; — en *æus* : Annæus; — en *aius* : Caius; — en *bius* : Fabius, Vibius; — en *cius, chius* : Roscius, Bacchius, etc.; — en *dius* : Aufidius, Didius; en *eius* : Cneius, Proculeius, etc.; en *gius* : Pélagius; — en *lius* : Asellius, Aquilius, etc.; — en *mius* : Memmius et Postumius; — en *nius* : Antonius en parlant de l'orateur; — en *pius* : Appius; — en *rius* : Arius, Demetrius, etc.; — en *arius* : Cæsarius, Darius, etc.; — en *erius* : Haterius, Laberius. Valerius « seul fait Valére, mais on dit *Valerius Flaccus* »; — en *orius* : l'Empereur Honorius, Sertorius, etc.; — en *urius* : Massurius; — en *assius* : Cassius; — en *esius* : Valesius; — en *ysius* : Dionysius Héracléotes; — en *tius* : Antistius, Aruntius, etc.; — en *vius* : Livius Andronicus; — en *oüs* : Acheloüs, Alcinoüs, etc...

Ménage est d'avis qu'on garde la forme latine des noms de quelques auteurs étrangers comme Grotius, Heinsius, Vossius et Gronovius. (*Obs.* I, 342-61.)

b) *Noms dont la terminaison a été modifiée lorsqu'ils sont devenus français.*

Les noms en *a.* — Parmi les noms masculins en *a*, *Columella, Seneca et Massinissa* font Columelle, Sénèque, Massinisse. Les noms de femme « changent pour la pluspart leur terminaison *a* en *e* : Agripinne, Cléopatre... » — « On dit Osse et non pas Ossa en cette façon de parler : entasser Osse sur Pélion... *Barbara* fait Barbe... » etc... (*Obs.* I, 315-317.)

Les noms en *é.* — Le nom masculin *Oséé* fait Osée. Les noms latins et grecs terminés en *é* ne gardent pas cette terminaison : On dit Ariadne, Calliope, etc... parce que : « les Latins ont terminé la pluspart de ces mots en *a* et en *e* indifféremment comme... Calliopa, Calliopé ». On dit Melpomène en vers « quoyque Marot ait dit Melpoméné. » (*Obs.* I, 317-320.)

Les noms terminés en *o.* — La plupart des noms terminés en *o* en latin se terminent en français par *on* : Agamemnon, Caton, etc... Pour les noms de Saints « comme ils sont fort connus, il se disent à la Françoise : Saint Faron, Saint Pantaléon, etc... *Guido* fait Gui. » Parmi les noms féminins, il y a *Didon* et *Junon.* (*Obs.* I, 321-323.)

Les noms en *as* latin, se terminent en français par *e* : Amynte, Anaxagore, etc... Ménage est d'avis qu'on dise Jude en parlant du Saint et non Judas ; — en *ans* : *Constans*-Constant. — Les noms en *er* (qui devient *re* en français) : Alcandre, Alexandre, etc. (*Obs.* I, 326-331.)

Les noms en *es* en latin ont supprimé l'*s* : Achille, Aris-

tote « au lieu d'Aristotle ou d'Aristoteles », etc. Il en est de même des Hébreux : Holopherne et Moïse, et des « barbares » : Artaxerce, Mithridate, etc.; — en *ens* : *Clemens*-Clément. (*Obs.* I, 332.)

Les noms en *im* : *Joachim* fait Joachin; — en *is* parmi les Grecs : *Aulis*, *Chalcis* font Aulide, Chalcide. Parmi les latins, *Juvenalis*. *Martialis*, ont fait Juvénal, Martial. Les noms teutoniques en *is* ont donné : Adélaïde. Éléonore, etc.; en *or* : *Amator*, nom de Saint, Amatre; — en *os* : *Aglamos* — Aglaure. (*Obs.* I, 334-41.)

Les noms en *ops* : *Cyclops*, *Myrops* font Cyclope, Myrope; — en *cus* et *chus* : *Didacus*-Diègue, *Grachus* « au pluriel Gracques »; et parmi les teutoniques : *Alaricus*-Alaric, *Cyricus*-Cyr; — en *dus* : *Emundus*-Emond; — en *us* : *Josephus*-Joseph. « On dit Théodulfe en parlant de l'Evesque d'Orléans et Marculfe en parlant de l'auteur des formules »; — en *gus* : *Lycurgus*-Lycurgue; en *alus* et *allus*; « *alus* fait *ale*... Cephale..., Tantale » *Gallus*, nom de Saint, fait Gal; — en *elus* ou *ellus* : *Marcellus* fait Marcel et Marceau; — en *ilus*, *illus*. *ylus*, *yllus* : Zoïle, Eschyle, Micyle « *Cyrillus*, nom de Saint fait Cyrille »; — en *aulus*, *olus*, *ollus* : *Aulus* « joint avecque Gellius... fait Aulu et Aule... *Æolus* fait Eole... *Carolus* fait Charles »; — en *ullus* : Catulle, Tibule, etc...; — en *mus* : Aristodème, Cosme, etc.; — en *annus* : « *Anus* bref, *Stephanus*... fait Estienne...; *anus* long fait *an* et *ain*... Colomban... Alain », etc; — en *annus* : « *Sigirannus* fait Siran »; — en *ianus* : « *Ianus* fait... *ien* et *ian*... Cyprien... Ammian Marcellin », etc.; — en *enus* : *Silenus*-Silène, etc.; — en *ernus* : « *Paternus*, nom de Saint, fait Patêr, Patier et Pêr »; — en *inus* : Alcuin, Antonin, etc.; — en *unus* : *Neptunus*-Neptune; — en *pus* : Chrysippe, Esope, etc.; — en *arus* :

on dit Omer « et non pas *Odomarus* », etc.; — en *erus :* Cerbère, Sévère, etc.; — en *yrus :* « Tityre et non pas *Tityrus* »; — en *orus : Polydorus* fait « indifféremment en vers... Polydore et Polydor » etc.; — en *atus*, quand l'*a* est bref, le nom « se termine ordinairement en *e* féminin : Callistrate, » etc.; mais quand il est long, le nom « conserve sa terminaison »; — en *antus :* Rhadamante, etc.; — en *etus :* Théodoret et Théodorit; — en *ertus : Mamertus-*Mamert, etc.; — en *itus* et *ytus :* Tacite, Cocyte, etc.; — en *intus :* Hyacinthe; — en *otus* : Hérodote; — en *xus* : *Eudoxus-*Eudoxe. (*Obs.* I, 341-55.)

Les noms en *œus* et en *œus*, « font *ée* ordinairement. Alcée, Alphée », etc.; en *eus* : « Ils font aussi *ée* : Atrée, Idoménée », etc.; — en *bius* : « On dit Eusébe, Polybe »; — en *chius : Eustachius-*Eustache; — en *dius : Ovidius-*Ovide, etc.; — en *eius* : *Appuleius-*Apulée, etc.; — en *gius* : *Sergius-*Sierge; — en *lius* : « On dit Jule, Virgile », etc.; — en *mius* : *Memmius-*Menge; — en *nius* : *Antonius-*Antoine, etc.; en *pius : Eutropius-*Eutrope, etc.; en *arius : Berangarius-*Bérenger, etc.; — en *erius : Valerius-*Valère, etc.; — en *orius : Gregorius-*Grégoire, etc.; — en *asius : Gervasius-*Gervais, etc.; — en *ysius : Dionysius-*Denis, etc.; — en *tius :* « On dit Horace, Properce », etc.; en *vius* : « *Livius*, joint à *Titus*, fait *Live* : Tite-Live »; — en *oüs* : *Acheloüs-*Achélois, etc. (*Obs.* I, 356-61.)

c) *Noms qui peuvent avoir la forme originale et une forme française.*

Noms en *e :* Menage est d'avis qu'on puisse employer en vers la forme *Circe*, dérivée de *Circa*, qu'Horace a employée dans l'*Ode à Canidia*; mais qu'en prose il faut garder la forme *Circé*. De même, « on peut dire *Stérope* et *Stéropé*, indifféremment », etc. (*Obs.* I, 320.)

Noms en *as* : « On dit indifféremment *Ananias* et Ananie, *Cynéas* et Cynée... Baïf, livre 2 des *Passe-temps*, feuilet 55, a dit *Augée* :

J'ay vidé le fumier des étables d'Augée.

C'est ainsi que je dirois en vers... Mais en prose je dirois *Augeas* ou *Augias* »; — en *es* : « On peut dire *Apelles* et *Apelle*... M. de Vaugelas veut qu'on dise tousjours *Apelles* en prose et *Apelle* en vers. Pour la prose, je suis assez de son avis... mais pour les vers, je tiens qu'on peut dire aussi Apellês » (Cf. *Obs. Malh.* III, 238); — en *is* : « En vers, on dit indifféremment *Briseïs* et *Briseïde*, *Amaryllis* et *Amarylle* »; — en *ullus* : « On dit *Luculle* et *Lucullus* indifféremment »; — en *rus* : « On dit *Phédrus* et *Phédre*, indifféremment, en parlant de l'auteur des *Fables* et de l'ami de Socrate »; — en *itus* : « On dit indifféremment l'Empereur *Tite* et l'Empereur *Titus* »; — en *intus* : « *Cerinthus* et *Cérinthe* se peuvent dire indifféremment »; — en *cius* : « On dit *Fabricius* et *Fabrice* »; — en *arius* : « En parlant de l'Archidiacre d'Angers, on peut l'appeler *Berenger* et *Berengarius*, indifféremment ». (*Obs.* I, 328-58.)

Ménage admet deux orthographes pour les noms de villes étrangères : *Athènes*, *Thèbes*, *Mycènes* pour la prose, et *Athène*, *Thèbe*, *Mycène* pour les vers; cependant, malgré l'autorité de Vaugelas, qui voulait qu'on dît *la Flandre* au singulier, mais *en Flandres* au pluriel, Ménage est d'avis qu'on écrive aussi bien *la Flandre* qu'*en Flandre*. La forme plurielle avait été employée pour désigner les trois Flandres : « la Flamingante, l'Impériale et la Françoise. Mais comme le mot de Flandre comprent aujourdhuy ces trois Flandres, on ne dit plus *en Flandres*, mais *en Flandre* ». (*Obs.* I, 409 sq. Cf. *Obs. Malh.* III, 354 sq.)

Il admet aussi indifféremment *Jaques* et *Jaque*, *Gilles*

et *Gille*, et même *Charle* et *Jule* sans *s*, à l'encontre de Vaugelas qui n'admettait que les formes *Charles*, *Jaques* et *Jules*. (*Obs.* I, 413.)

Il orthographie *Zéphyr* et *Zéphyre* pour la poésie, mais préfère le dernier au singulier, tandis qu'il voudrait au contraire qu'on écrivît *Zéphyrs* au pluriel, surtout pour la prose, où il n'admet pas la forme *Zéphyr* au singulier. (*Obs.* I, 509.)

Malgré le grand nombre de noms propres auxquels il garde en français la forme latine, grecque ou hébraïque, Ménage n'est pas grand partisan de ces formes-là, et il « ne doute point qu'avecque le temps, on ne Francise beaucoup de ces noms ». Tout en souhaitant que ce changement se fasse bientôt, il ne veut point l'entreprendre, et laisse ce soin à d'autres; pour lui, il veut « s'en tenir à l'usage reçu », c'est pourquoi il a simplement donné une liste de noms, avec la ou les formes de chacun d'eux.

V. — DU GENRE DANS LES NOMS :

La question des genres est une de celles qui a le plus été agitée au XVII^e^ siècle; immense était le nombre des mots, dont le genre balançait entre le masculin et le féminin; aujourd'hui encore, il y en a quelques-uns qui ont gardé les deux genres avec une acception différente, comme *hymne*, *couple*, etc., et d'autres comme *amour*, *délice* et *orgue*, qui, avec la même acception, sont masculins au singulier et féminins au pluriel.

Ménage, en donnant une liste de ces noms au genre douteux, se range souvent du côté du genre que l'on a gardé jusqu'à aujourd'hui, mais conserve encore un très grand nombre de mots avec les deux genres.

a) *Noms du genre masculin :*

Abysme : « Nicot l'a fait masculin, et c'est de ce genre-là qu'il est incontestablement » (*Obs.* I, 135-136.) ; — *Achrostiche*, masculin (*Obs.* I, 136.) ; — *Age* : « Malherbe l'a fait masculin et féminin... Il est aujourdhuy plustost masculin que féminin ». (*Idem*, Cf. *Obs. Malh.* III, 24-25.) — *Amour :* « Il estoit autrefois féminin... Depuis, il a esté des deux genres. Aujourdhuy, dans la prose, il n'est plus que masculin, soit qu'on parle de l'amour divin, ou de l'amour prophane : car en poësie, il est tousjours hermaphrodite, mais neanmoins plustost masle que fémelle. Le P. Bouhours l'a fait féminin en prose... Je ne croy pas qu'en cela il soit à imiter. » (*Obs.* I, 137-138. Cf. *Obs. Malh.* I, 6-7.) — *Arbre* : « Les Angevins le font féminin. Il est masculin incontestablement ». (*Obs.* I, 138.) — *Art* : « Amyot... l'a fait féminin... Il est masculin : *Les arts libéraux* ». (*Obs.* I, 139.)

Carrosse... « Nous avons fait carrosse masculin... Il n'y a plus que les Gascons et les paysans qui disent une carrosse ». (*Obs.* I, 139-140.) — *Cimeterre :* « Ronsard l'a fait féminin. Il est masculin ». (*Obs.* I, 140.) — *Chose :* « masculin, *in obcœnis.* » (*Idem.*) — *Comté :* « Il estoit autrefois féminin... Il a esté ensuite masculin et féminin. Il est présentement tousjours masculin, si ce n'est quand on dit *La Franche-Comté* ou quand on dit *Comté-Pairie* ». (*Obs.* I, 140-1.) — *Couple* : Plusieurs bons auteurs, dit Ménage, comme St-Gelais et Ronsard, l'ont fait du masculin, Malherbe, Nicot et Pasquier l'ont fait du féminin; lui-même a dit : *Une couple de faux témoins*, parce que « en ce temps-là tout le monde disoit *une couple de pigeons, une couple de tourterelles*, comme plusieurs le disent encore présentement. Aujourdhuy on dit plus communément *un couple de pi-*

geons, un couple de tourterelles. Les chasseurs disent auss *un couple de chiens,* non seulement de deux chiens attachez ensemble, mais aussi du lien qui les attache. Pour ce qui est *d'un couple d'Amans,* c'est ainsi que tout le monde parle (1), et je n'ay jamais ouï dire à personne *une couple d'Amans* ». *(Obs.* I, 141-142.)

Dialecte : « Je le tiens masculin ». *(Obs.* I, 142.) — *Doute* avait été employé au féminin par Amyot, Coëffeteau, Malherbe, Gombaud, Balzac et Voiture; « il n'est plus aujourd'huy que masculin ». *(Obs.* I, 143, Cf. *Obs. Malh.* III, 143-144.) — *Duché :* « Il est masculin et féminin, et plutost masculin que féminin ». Mais il n'est que féminin lorsqu'il est joint à *Pairrie :* une Duché-Pairrie. Et la raison est, que ces mots Duché, Pairrie, ne devant estre considérez que comme un seul mot, c'est le dernier, qui n'est que féminin, qui reigle le genre ». *(Obs.* I, 143-144, Cf. Comté.)

Echo : « masculin, dans la signification d'un son répercuté ». *(Obs.* I, 144.) — *Episode :* « Il est masculin et féminin; mais contre l'avis de M. de Vaugelas, je le ferois plustost masculin que féminin ». *(Obs.* I, 146.) — *Epithalame* : « Selon M. de Vaugelas, il est des deux genres, mais plutost masculin que féminin. Je croi qu'il n'est que masculin ». *(Idem.)* — *Eventail* : « Masculin, sans contestation ». *(Obs.* I, 148.) — *Evesché :* « Ronsard... l'a fait féminin. Il est présentement masculin. Il en est demesme d'*Archevesché* ». *(Obs.* I, 148-149.)

Hesmistiche : « Masculin, incontestablement ». *(Obs.* I, 151.) — *Horoscope :* « masculin, indubitablement ». *(Obs.* I, 152.)

(1) Cf. *Obs. Malh.* III, 111, où il dit : « Couple est masculin lorsqu'on parle des personnes.... Il est féminin quand il s'agit d'animaux ou de choses inanimées. »

Limites : « Masculin ». *(Obs.* I, 153.)

Mensonge : « Masculin, quoyque les Italiens disent *menzogna* au féminin ». *(Obs.* I, 154.) — *Minuit :* « Il a esté autrefois des deux genres. Il n'est plus que masculin ». *(Obs.* I, 155.)

Opéra : « Masculin. L'opéra a esté long. » *(Obs.* I, 157.) — *Ordre*, employé au féminin par Ramus et Villon : « M. de Vaugelas veut qu'on dise : *les Saintes Ordres* et *les Ordres sacrez*. Il se trompe. Ordre est présentement tousjours masculin ». *(Obs.* I, 157-158.)

Pleurs : « masculin, constamment ». *(Obs.* I, 159. Cf. *Obs. Malh.* III, 79.) — *Poison* avait été employé au féminin par la plupart des poètes : Crétin, Ronsard, Belleau, Desportes, Malherbe, c'est pourquoi Ménage croit « qu'on pourroit encore l'emploier en vers au féminin. Mais en prose il faut tousjours le faire masculin ». *(Obs.* I, 160-161. Cf. *Obs. Malh.* III, 263.)

Relasche : « M. de Vaugelas veut qu'il soit tousjours masculin. Je suis de son avis ». *(Obs.* I, 162.) — *Reproche :* Tout en ayant décidé que ce mot était masculin, Vaugelas avait ajouté : « On dit toutefois au pluriel *à belles reproches, de sanglants reproches*, et en ce nombre il est certain qu'on le fait plus souvent féminin que masculin ». (1) Selon Ménage, « il est tousjours masculin ». *(Obs.* I, 162.) — *Reste :* « Masculin, excepté en cette phrase : *à toute reste...* comme l'a bien fait observer le P. Chiflet ». *(Idem.)* — *Risque :* « Il est aujourdhy plus ordinairement masculin, conformément à l'Italien *rischio* ». *(Obs.* I, 162-163.)

Sort : « Rabelais l'a fait féminin, à l'imitation du latin *sors : Sortes Virgilianes*. Il est masculin. » *(Idem.)* — *Sque-*

(1) *Rem.* I, 97-98.

lette « est masculin, conformément au grec σκελετός ». (*Obs.* I, 164, Cf. *Obs. Malh.* III, 297.)

Thériaque : « On dit du thériaque et de la thériaque. Du thériaque est le meilleur ». (*Obs.* I, 165.) — *Trouble*, masculin : « *Les troubles intestins* ». — *Tuorbe* « M. Scarron l'a fait féminin, à l'imitation des Italiens qui disent *la tiorba*... Il est masculin ». (*Obs.* I, 166.)

Ulcére : « Masculin, indubitablement ». *(Idem.)*

b) *Noms du genre féminin* :

Affaires : « Il estoit autrefois masculin... Il est présentement féminin ». (*Obs.* I, 136.) — *Alarme* : « Il est féminin sans contestation. *Une fausse alarme* ». *(Obs.* I, 137.) — *Alcove* : « Je le croy féminin ». *(Idem.)* — *Anagramme* : « M. de Vaugelas veut qu'il soit tousjours féminin et je suis de son avis ». *(Obs.* I, 138.) — *Ancre* : « Le Pere Chiflet le fait du genre commun. Il n'est que du féminin ». *(Idem.)* — *Approches* : « féminin ». *(Idem.)* — *Armoire* : « le Pere Chiflet... l'aime mieux masculin. Et c'est de ce genre que le font tousjours les Gascons. Il est absolument féminin ». *(Obs.* I, 138-9.)

Cimarre : « Féminin conformément à l'Italien... et à l'Espagnol ». *(Obs.* I, 140.) — *Caution* : « Les Angevins et les Bretons le font masculin. Il est féminin. *Je suis sa caution* ». *(Idem).* — *Cométe* : « le genre de ce mot fut fort agité à la cour durant l'apparition de la derniére cométe... Je suis de l'avis de ceux qui croient que ce mot est féminin ». *(Idem).* — *Cymbales* : « féminin. *Cymbales sonnantes* ». *(Obs.* I, 142.)

Date : « On disoit anciennement *le date* et *la date*... On ne dit plus que la date. *De fraische, de vieille date* ». *(Idem.)* — *Dot* : « Il faut dire *la dot* et non pas *le dot*, comme dit M. de Vaugelas, dans sa traduction de Quinte-Curce ». *(Idem.)*

Ebéne : « Rabelais l'a fait masculin... Il est féminin et c'est de ce genre que le font tous les Ebénistes ». *(Obs.* I, 144.) — *Emeraude* : « Il est féminin sans contestation ». *(Idem.)* — *Emplastre* : « Nicod l'a fait masculin... il est aujourdhuy féminin. On dit pourtant encore dans le figuré en parlant d'un homme : C'est un bon emplastre ». *(Obs.* I, 144.) — *Epitaphe* : « Il est des deux genres, mais plustost féminin. Et c'est de ce genre que M. Chapelain l'a employé dans son testament ». *(Obs.* I, 147.) — *Equivoque* : « M. de Vaugelas veut qu'il soit tousjours féminin et je suis en cela de son avis ». *(Idem).* — *Erreur* : « Marot l'a fait masculin... Il est aujourdhuy féminin ; et si déclaré, comme dit M. de Vaugelas, que qui le fait d'un autre genre, fait un solécisme ». *(Obs.* I, 148.) — *Escritoire* : « Il est féminin ». *(Idem).* — *Estude*, considéré comme féminin par Vaugelas, au sens de travail, et de cabinet. « Je suis de l'avis de M. de Vaugelas ». *(Obs.* I, 148. Cf. *Obs. Malh.* III, 144).

Horloge : « Les Normands le font masculin... Il est féminin ». *(Obs.* I, 151-152.) — *Huile* : « Il est constamment féminin. *De bonne huile. Les saintes huiles* ». *(Obs.* I, 152).

Jaunisse : « Les Angevins le font masculin. Il est féminin incontestablement ». *(Idem).*

Idole : « M. Corneille dans sa Tragédie d'Othon, acte 3, scène 1, l'a fait masculin... Malherbe l'a fait féminin... Et c'est de ce genre dont il est ». (*Obs.* I, 152-153. Cf. *Obs. Malh.* III, 164.) — *Image* : « Féminin, constamment, quoyque Ronsard l'ait fait masculin ». *(Obs.* I, 153.) — *Insulte* : « Le P. Bouhours dans ses Entretiens, p. 449 de la 3e édition, le fait masculin... Il est constamment féminin ». *(Idem.)* — *Intrigue* : « Féminin, quoyqu'il vienne de l'Italien *intrigo*, masculin ». *(Idem.)*

Obole : « féminin. *Une obole* ». *(Obs.* I, 156.) — *Offre* : « Je

le fais féminin. *Les offres que je lui ay faites* ». *(Obs.* I, 157.) — *Opuscules,* féminin. *(Idem.)* — *Oratoire.* Ménage semble se ranger à l'avis de ceux qui admettent oratoire au féminin, à cause des mots écritoire et armoire, qui ont la même terminaison. *(Idem).*

Reguelice : « On dit du reguelice et de la reguelice. *De la reguelice* est le meilleur ». *(Obs.* I, 162). — *Rencontre* « Tousjours féminin, en quelque sens qu'on l'employe, selon la remarque de M. de Vaugelas ». *(Idem.)*

Tige : « Il est sans contredit féminin, conformément à son origine *tibia* : ce que je ne remarquerois pas, sans que plusieurs de nos bons Auteurs l'ont fait masculin : Ronsard... Du Bellay... Marot ». *(Obs.* I, 165.) — *Tymbale, Tymbales:* « Féminin ». *(Obs.* I, 166).

Vipere : « Autrefois masculin et féminin, aujourdhuy seulement féminin ». *(Idem.)*

Yvoire : « Marot dans ses Visions de Pétrarque l'a fait masculin... Il est féminin. *Une yvoire bien polie* ». *(Obs.* I, p. 167.)

c) *Noms qui ont les deux genres* :

Aide: « Il est masculin, quand il signifie *aide à masson.* Mais il est féminin quand il signifie *secours* ». *(Obs.* I, 136.) — *Aigle :* « Dans le propre il est masle et fémelle. Un grand aigle, une grande aigle... Dans le figuré il est masculin en termes de blason : Un aigle becqué et membré. Mais on dit *les Aigles Romaines* pour dire l'Empire Romain ». *(Obs.* I, 136-137.) — *Apsinthe* : « Malherbe l'a fait masculin et féminin... » *(Obs.* I, 138.) Dans les Observations que Ménage a faites sur les poésies de Malherbe, il dit à propos de cette phrase : *A doucir toutes nos absinthes:* « Je croi qu'outre ce lieu il y a peu d'exemples d'*absinthe*

au féminin... Messieurs de l'Académie l'ont fait... féminin dans leur Dictionnaire ». *(Obs. Malh.* III, 198). — *Autonne :* « Il estoit anciennement masculin, conformément au Latin *autumnus*. On l'a fait depuis féminin... Je le tiens hermaphrodite ». *(Obs.* I, 139.)

Enfant : « En parlant à une jeune fille on dit depuis quelques années : *Ma belle enfant, Ma chère enfant* ». *(Obs.* I, 144.) — *Epigramme :* « Le P. Chiflet l'aime mieux masculin. C'est aussi de ce genre que l'a fait Marot... et Du Bellay... et Henri Estienne... et M. Sarasin. M. de Vaugelas veut qu'il soit tousjours féminin, et c'est aussi de ce genre que l'a tousjours fait M. Colletet... Il est des deux genres, comme l'a fort bien décidé M. de Balzac... Quoyque ce mot aureste soit masculin et féminin, il est néanmoins plus communément féminin ; et c'est en ce genre que je m'en voudrois tousjours servir ». *(Obs.* I, 144-146.) — *Epithete :* « Les Anciens l'ont toujours fait masculin... M. de Vaugelas veut qu'il soit présentement plustost féminin ». *(Obs.* I, 146.) — *Espace :* « Féminin en terme d'imprimerie », *(Obs.* I, 148.) — *Exemple :* « M. de Vaugelas a fort bien décidé qu'il estoit féminin en la signification de patron, ou de modelle d'escriture... et que dans l'autre signification il estoit masculin. *Voilà un bel exemple. Donner un bel exemple* » *(Obs.* I, 14.)

Foudre (d'une foudre) : « Il y a lon-tems que Muret, a remarqué sur le Sonnet 79 du livre I des Amours de Ronsard, que *foudre* estoit masculin et féminin. Notre Auteur qui a fait icy ce mot féminin... l'a fait ailleurs masculin ». *(Obs. Malh.* III, 29.) « Dans le figuré il est tousjours masculin : *Un foudre de guerre.* Dans le propre, on le fait aujourd'huy le plus souvent féminin ». *(Obs.* I, 149-150.) — *Fourmi :* « Ronsard... l'a fait masculin... et Belleau... Nicot dans son Tresor l'a fait aussi du mesme genre. Mais Du Bartas... l'a

fait féminin... et Marot... Tous nos Auteurs modernes le font aussi de ce genre : mais le peuple le fait tousjours masculin ». (*Obs.* I, 150-1.)

Garderobe : « Pour une petite chambre, féminin. Pour une toile que les femmes et les petits enfans portent pour conserver leurs habits, masculin. » (*Obs.* I, 151.) — *Greffe* : « Féminin, quand il signifie un cyon d'arbre pour entrer. » (*Idem.*) — *Gens* : « M. de Vaugelas a remarqué que *gens* estoit tousjours masculin dans toutes ses significations, excepté dans celle de *personnes*, dans laquelle il est féminin, si l'adjectif le précéde; et masculin si l'adjectif le suit », dit Ménage. (*Obs.* I, 60.) « J'ajoute à toutes ces remarques que *gens* en un mesme endroit est quelquefois masculin et féminin tout ensemble. Comme en cet exemple : *Ce sont de sottes gens; ils ne savent rien; ils ne sauroient dire un mot.* » (*Obs.* I, 151.)

Hymne : « Binet dans la *Vie de Ronsard* l'a fait masculin... et Richelet... Pasquier, livre I, de ses *Recherches*, chap. VII, l'a fait féminin... Messieurs de Port-Royal.... l'ont fait du mesme genre. Selon moi, il est des deux genres. » (*Obs.* I, 152.)

Linotte est un de ces mots « dont le féminin comprent le masculin ». (*Obs.* I, 237.)

Navire. Du Bellay, Marot, Ronsard et Bertaud avaient employé ce mot au masculin « M. de Vaugelas n'a pas raison de dire qu'il n'est plus que masculin, et que ce seroit faire une faute que de le faire féminin. Notre Poëte l'a fait une autre fois féminin... En prose et dans les vers communs, il n'est plus que masculin. » (*Obs. Malh.* III, 33.) « Et cela mesme n'est pas tousjours vray en prose : car en parlant de la nef Argo, on peut fort bien l'appeler *la navire Argo*, ou plustost on la doit ainsi appeler. Il faut aussi dire

la navire en terme de blason. » (*Obs.* I, 155-156. Cf. *Obs. Malh.* III, 264-265.)

Oeuvre : « M. de Vaugelas veut qu'il soit masculin au singulier, quand il signifie un livre, un volume, ou quelque composition, et féminin au plurier; et qu'il soit tousjours féminin, tant au singulier qu'au plurier, lorsqu'il signifie action... Il est aussi quelquefois masculin, contre l'avis de M. de Vaugelas, lorsqu'il signifie *action*. On dit *le grand œuvre*, pour la pierre philosophale. — *Oeuvre* de Marguilliers, féminin.» (*Obs.* 156-157.) — *Office* : «Féminin, quand on parle des offices d'une maison... Dans la signification de charge et de dignité, il est sans contestation masculin... Il est aussi masculin quand il signifie *devoir* et *service*». — (*Obs.* I, 157.) — *Orgue* : « Masculin au singulier et féminin au plurier. » (*Obs.* I, 158.) — *Ouvrage* « M. de Vaugelas dit, que les femmes en parlant de leur ouvrage, le font tousjours féminin : *Voilà une belle ouvrage*... Il est masculin par tout ailleurs. » *(Idem.)*

Perdrix « est de ceux dont le féminin comprent le masculin. » (*Obs.* I, 237.) — *Période* : « ce mot signifie deux choses : l'élévation ou le plus haut point de quoyque ce soit, et une partie de l'oraison qui a son sens complet. Dans la prémiére signification, il est masculin. *Monté au période de la gloire. Jusqu'au dernier période de sa vie.* Mais en cette signification, il n'est guére en usage. Dans l'autre, il est féminin sans contestation. » (*Obs.* I, 158.) — *Personne* : « Masculin, quand il signifie *nul* : *Personne n'est icy venu.* Il est aussi masculin en quelques endroits, dans la signification de *personne*. Comme en cet exemple, qui est du nouveau Traducteur de l'Imitation de Jesus-Chrit : Il y a des personnes imprudentes, qui se sont perduës elles-mesmes, parce qu'*ils* ont voulu plus faire,

qu'*ils* ne pouvoient. (*Obs.* I. 159.)— *Pivoine* : « Masculin, quand il signifie oiseau ; féminin, quand il signifie une fleur. » *Idem.* — *Pourpre* : « Marot l'a fait masculin en la signification d'étoffe... L'Auteur des *Remarques* a fort bien décidé qu'il estoit féminin en cette signification, et masculin quand il signifioit une maladie. » (*Obs.* I, 161.)

Sphinx: « Amyot... l'a fait masculin : *Si as-tu un Sphinx en ta maison...* Et M. Corneille dans sa *Thébaïde*, livre 2, p. 65... et dans son *Œdipe*... M. de La Fontaine dans sa Fable de *Psyché* l'a fait du mesme genre... Et le P. Bouhours dans son *Entretien du Segret*... et dans son *Entretien des Devises*. M. de Marolles aucontraire, l'a fait féminin. ...Ceux qui le font de ce genre appuient leur opinion sur le mot Grec et sur le mot Latin, qui sont féminins ; et sur ce que le Sphinx est une fille. Ceux qui le font masculin, disent que c'est un monstre et que *monstre* est masculin : à quoi ils ajoutent qu'il a la terminaison de *lynx*, qui est aussi masculin. Par toutes ces raisons et par toutes ces autoritez, on peut conclure qu'il est des deux genres ». (*Obs.* I, 163-164.)

Temple : Masculin, constamment, quand il signifie une maison consacrée à Dieu. Féminin, constamment, quand il signifie cette partie de la teste qui est entre l'oreille et le front ». (*Obs.* I, 175.)— *Triomphe* : « Féminin, en termes de jeu de cartes. *Joüer à la Triomphe.J'avois deux bonnes triomphes.* » (*Obs.* I, 166.)

Voile : « Masculin, quand il signifie couverture de teste. *Le voile blanc, le voile noir des Religieuses*... Et quand il signifie un navire : *Dix grands voiles*. Féminin quand il signifie la toile dont les matelots se servent pour recevoir le vent qui pousse les vaisseaux : *Caler la voile* ». *(Idem.)*

d) *Du genre dans les noms propres :*

Alcippe. On soutenait communément au XVII^e^ siècle que ce nom ne pouvait s'appliquer qu'à une femme ; Ménage est d'avis qu'on peut très bien le donner à un homme, suivant l'exemple de plusieurs grands écrivains, qui en avaient usé de la sorte avec d'autres noms propres. (*Obs. Malh.* III, 338-9,)

« *Amynthe*, parmy les Grecs et les Latins est toujours un nom d'homme. Mais parmy nous, depuis quelque temps, c'est un nom d'homme et de femme indifféremment... Les noms d'*Alexis* et de *Daphnis*, qui sont des noms d'homme, ont esté aussi employez pour noms de femme... J'ay employé aussi le nom d'*Alcée* pour un nom de femme... M. de Segrais en a usé demesme à l'égard de *Mélicerte* ». (*Obs.* I, 555-6.)

Pour les noms de fleuves, Ménage pose en principe que chez les Grecs et les Romains tous les noms de fleuves sont masculins, à l'exception de Καύκων, Τάρας et Κρᾶθις, « Mais parmy nous, il n'y a moins de fleuves du genre féminin que du masculin ». (*Obs.* I, 530-1.)

Lis : « Rivière. Je l'ay fait masculin dans mes *Estreines à Mademoiselle de Scudéry*... Tous les Anciens l'ont fait du mesme genre. Il est présentement masculin et féminin, et plutost féminin que masculin ». (*Nbs.* I, 153.)

Loire : « Fleuve. Du Bellay... l'a fait masculin... Il est constamment féminin... Nous disons *la Loire, la Garonne, la Meuse, la Moselle, la Marne, la Seine, la Maine, la Sarte, la Sône, la Vistule, la Charante.* (*Obs.* I, 153-4.)

VI. — DU NOMBRE DANS LES NOMS

a) *Pluriel des noms en* AL *et en* AIL, *et d'un nom en* EL :

Pour le pluriel des substantifs ou des adjectifs, Ménage

ne fait en général qu'enregistrer les décrets de l'usage : « On dit amiraux, arsenaux... Ail fait *aux*, mais... *aux* n'est plus du bel usage ». *(Obs.* I, 470.)

« *Bal* fait bals, et *bail*, baux. Il faut donc dire : Il y a û cette nuit cinq *bals*, et non pas : Il y a û cette nuit cinq *baux*, comme disent les Normans. *On a ajugé ce matin les baux à ferme* ». *(Obs.* I, 469-71.)

Email fait émaux; le pluriel de *éventail* est *éventails* et non pas éventaux. *(Obs.* I, 470.)

Martial « en la signification de courageux, fait martiaux : *des gens martiaux*. Mais Martial le Poëte, fait *Martials*. J'ay six Martials de différente édition. On dit demesme des *Juvenals* et non pas des *Juvenaux* ». — « *Mail* fait... *mails; maux* est le pluriel de mal ». *(Idem.)*

Ménage n'admet aucune forme de pluriel pour le mot *naval* : ni *navals*, ni *navaux;* mais si l'on était obligé d'employer un de ces pluriels, « il faudroit plustost dire *navals* que *navaux*. Car qui a jamais dit *des combats navaux?* Combats navals n'est guére meilleur. Il faut donc éviter ces mots, en disant, combats *de mer*, combats *maritimes* ». *(Obs.* I, 470-1.)

Pal « en blazon fait... *pals* : Arragon porte d'or à quatre pals de gueules ». — « On dit des *poitrals*... et non pas des *poitraux* ». — « Les opinions sont partagées pour piédestal et piédestaux. *Piédestaux* est le plus usité ». *(Obs.* I, 470.)

Quintal « fait *quintaux* ». *(Idem.)*

Le pluriel de *soupirail* est *soupiraux*. *(Idem.)*

« On dit *les Universaux*, en terme de Philosophie, et non pas les *Universels* ». *(Idem.)*

b) *Pluriel des mots* AÏEUL *et* ŒIL :

D'après Ménage, le pluriel de *aïeul* est *aïeuls*, et non

pas aïeux comme l'écrivent les poètes; et par conséquent, faire rimer *aïeux* avec *dieux, cieux, lieux,* est user d'une licence *(Obs.* I, 422); le singulier étant *aïeul,* il faudrait dire *aïeuls* au pluriel et « c'est ainsi qu'on parle en prose ». *(Obs. Malh.* III, 217.)

A l'imitation de cette licence qui a fait aïeux de aïeul, « on a fait... le plurier *yeux* du singulier *euil* ». *(Obs. Malh.* III, 217.)

c) *Emploi de* GENS, *au singulier et au pluriel :*

Ce mot, dit Ménage, s'employait autrefois au singulier, au sens de nation, comme dans ces vers de Malherbe :

> O combien lors aura de veuves,
> La gent qui porte le turban !

ou dans d'autres exemples du Cardinal du Perron : « Mais aujourd'huy il n'est plus guére en usage qu'au plurier, si ce n'est en vers burlesques. *La gent à grégue retroussée,* a dit plaisamment M. Scarron, en parlant des Pages ».

Le mot *gens* au pluriel ne doit s'employer que pour désigner un nombre indéfini de personnes, comme *beaucoup de gens, beaucoup de jeunes gens.* et même *mille gens,* « le mot de *mille* en cet endroit, n'estant pas un nombre précis, mais un nombre indéfini. Par cette raison, on pourroit dire demesme *cent gens* ». Et aussi « ce sont d'honnestes gens », parce qu'on parle « indéfiniment ».

En parlant d'un nombre déterminé de personnes, il ne faut pas se servir de gens, mais de *homme* : « On ne dit point *dix gens, dix jeunes gens* », mais « *dix hommes, dix jeunes hommes* ». Ménage admet cependant qu'on puisse dire *dix autres jeunes gens* : « Peutestre que le mot *autres,* qui est entre celui de *dix* et celui de *jeunes,* fait que cette façon de parler n'est pas mauvaise ».

Il ne faut pas dire non plus *deux mille gens, trois*

mille gens, etc., « ces nombres estant des nombres précis » qu'on doit employer avec *hommes;* c'est pourquoi il faut dire aussi *deux honnêtes hommes vinrent hier me voir,* et au singulier : *C'est un honnête homme. (Obs.* I, 60, sq., Cf. *Obs. Malh.* III, 155-6.)

d) *Nombre du substantif après vingt-et-un :*

On avait beaucoup discuté au XVII^e^ siècle pour savoir s'il fallait dire *vingt-et-un chevaux,* à cause de l'idée du pluriel, ou *vingt-et-un cheval,* à cause du mot *un* qui est le plus rapproché du substantif; Vaugelas et l'Académie inclinèrent pour la première forme, Ménage pour la seconde. *(Obs.* I, 484.)

e) *Pluriel des noms abstraits* :

Ménage accorde la forme du pluriel à quelques noms abstraits, surtout en vers; ainsi il approuve Malherbe d'avoir dans : « O Dieu dont les bontés de nos larmes touchées » employé le mot *bonté* au pluriel. « Comme la Poësie est hyperbolique, dit-il, les Poëtes préfèrent souvent le plurier au singulier. Malherbe, entre autres, aime fort ce nombre. Ainsi il dit *les respects* pour *le respect...*, *les odeurs* pour *l'odeur...*, *les passions* pour *la passion* » (1).

On trouve encore *les absinthes* pour *l'absinthe :* « Adoucir toutes nos absinthes. » *(Obs. Malh.* III, 199.)

Les airs pour *l'air. (Obs. Malh.* III, 143 et *Obs.* I, 291.)

Les courroux pour *le courroux. (Obs. Malh.*, III, 142 et 303; *Obs.* I, 293.)

Les égards pour *l'égard.* « Ce mot ne se disoit autrefois qu'au singulier. Depuis quinze ou vint ans, il se dit aussi au plurier, il est mesme fort à la mode en ce nom-

(1) « Remarquez les passions pour la passion ». *(Obs. Malh.* III, 354.)

bre-là. *Avoir des égards, avoir de grands égards* ». *(Obs.* I, 289.)

Les mérites pour *le mérite. (Obs. Malh.* III, 152.)

Les peurs pour *la peur : les patiences* pour *la patience (Idem* et *Obs.* I, 296) ; *les pouvoirs* pour *le pouvoir. (Obs. Malh.* III, 143.)

f) *Noms sans singulier :*

Ce serait très mal parler que d'employer *ancêtres* au singulier : « Les ancestres sont ceux que les Latins appellent *majores*... Et comme on ne dit point en Latin *major meus*, on ne dit point aussi en Francois *mon ancestre* ». *(Obs.* I, 288-9; *Obs. Malh.* III, 334.)

« On dit *les bestiaux*, du singulier bestial qui n'est plus en usage ». *(Obs.* I, 292.)

Délices : « On disait anciennement *un délice* au singulier et au masculin, du Latin *delicium*. On ne dit plus guère que *délices*, au plurier et au féminin ». *(Obs.* I, 289.)

Grotesques : « On dit, *voilà de beaux grotesques*, et en soubsentent ouvrages ou ornemens. Grotesque au singulier est un adjectif ». *Gueules* « en termes de blason n'a point aussi de singulier. Il faut dire : il porte *de gueules* et non pas de *gueule* ». *(Idem.)*

Pleurs : « Nous disions anciennement *un pleur*, comme nous disions une larme... Mais ce mot n'existe plus... aujourd'hui en usage qu'au pluriel ». *(Obs*, I, 289-290.)

g) *Noms sans pluriel :*

Il y a en français un assez grand nombre de subtantifs, qui ne sont employés qu'au singulier et dont Ménage a laissé une liste, où il place d'abord les noms de métaux.

« On dit : l'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, le

léton, et non pas les ors, les argents, etc. ». *(Obs.* I, 290.)

Les autres noms qu'il cite sont :

Ail : « Ce mot n'est plus usité qu'au singulier. Il faut dire : L'haleine lui sent *l'ail* et non pas *les aux.* » — *Air* « n'a point de pluriel en prose, en la signification d'*aër* ». *Alibi* ne s'emploie qu'au singulier. « Nous disons : *Ils ont bien justifié leur alibi.* » *(Obs.* I, 291.) — *Absinthe* peut être employé au pluriel en vers, mais en prose il faut éviter de s'en servir autrement qu'au singulier. — *Arène* doit être employé seulement au singulier, en prose, à l'exemple du latin *arena* dont Jules César n'usait qu'à ce nombre *(Obs.* I, 292).

Bestail : « On ne dit point les bestails. » — *Bonheur* « ne se dit plus seul au plurier, cestadire s'il n'est opposé à malheurs ». *(Idem.)*

Coral : « On ne dit point coraux. » — *Couroux* : « Il faut dire en prose *mon couroux* et non pas *mes couroux* ». *(Obs.* I, 293 Cf. 470.) — *Crasse* et *chaud* substantif, n'ont aussi point de pluriel *(Obs.* I, 291).

Faim : « Ce mot n'est usité parmy nous qu'au singulier. » — *Fiel* n'a pas de pluriel. *(Obs.* I, 291.) — *Fiévre* : « Nos Anciens disoient *fiévres tierces* et *fiévres quartes* au plurier... Mais ce mot de fiévre n'est plus usité en ces façons de parler qu'au singulier. Il faut dire : La *fiévre tierce*. la *fiévre quarte*... Mais on dit... *toutes sortes de fiévres* ». *(Obs.* 293.) — *Foi* n'est employé qu'au singulier. *(Obs.* I, 291.)

Herbe : « Il y a des endroits où il n'a point de plurier comme en cet exemple : *Estre couché sur l'herbe.* Ce seroit mal parler que de dire : Estre couché sur *les herbes.* » — *Heur* : « On ne dit point *heurs*, mais on dit *bonheurs* et *malheurs* ». (*Obs.* I, 294.)

Miel n'est pas employé au pluriel (*Obs.* 291.) — *Merci* « ne se dit qu'au singulier ». (*Obs.* I, 294.)

Paix : « Les Latins ont dit *paces* au plurier... Les Italiens modernes disent demesme *paci* au plurier. Nous ne disons paix qu'au singulier : Le cardinal Mazarin a fait *la paix générale* ». (*Idem.*) — *Paix* employé au pluriel se dit « quand on parle de la paix qu'on donne à baiser à l'*Agnus Dei*. A-t-on mis les deux paix sur l'autel ! » — *Pourpre* : « Nous ne disons pourpre qu'au singulier ». (*Obs.* I, 295.)

Renommée, Réputation : « Ces mots n'ont point de plurier ». (*Obs.* I, 296.)

Sang : « On dit tousjours *le sang* et jamais les sangs. » — *Santé* : « Il a un plurier en cette façon de parler : *Boire des santez*. Il n'en a point dans sa propre signification ». (*Idem.*)

Vinaigre ne s'emploie qu'au singulier (*Obs.* I, 291).

Tempérance n'a point de pluriel (*Idem*).

d) *Noms qui s'emploient au pluriel, sans en prendre la marque:*

Il y a en français une classe de mots qui sont intermédiaires entre ceux qui forment leur pluriel d'une façon régulière, et ceux qui ne s'emploient qu'au singulier; ce sont les noms qui, tout en étant employés au pluriel, n'en prennent point la marque. Ménage cite les suivants :

Ave, Pater et *Te Deum* parmi les noms de piété : « Nous disons... *un Pater* et *un Avé*, cinq *Pater* et cinq *Avé* et non pas cinq Paters et cinq Avés... Nous disons aussi *un Te-Deum* et *deux Te-Deum.* » (*Obs.* I, 371.)

Il croit qu'on doit dire « un *acacia* et *deux acacia* et non pas deux acacias. » (*Idem.*)

Il faut dire de même un *errata* et *deux errata.* (*Idem.*)

Quoique le mot *impromptu* eût été employé au pluriel

par plusieurs auteurs, le P. Bouhours entre autres, Ménage ne doute point qu'on ne puisse dire des *impromptus* : quant à lui, il dit toujours des *impromptu*, sans *s*, parce que « plusieurs personnes qui parlent bien, parlent de la sorte. » *(Obs.* I, 372.)

A l'imitation du grec et du latin, les lettres de l'alphabet ne prennent pas la marque du pluriel. « On dit *deux alpha, deux vita, deux delta, deux A, deux B, deux C.* » *(Idem.)*

Opera a aussi le pluriel semblable au singulier ; on dit « *un opera* et *deux opera.* » *(Obs.* I, 371.)

e) *Nombre des compléments déterminatifs de termes collectifs :*

Ménage s'est occupé des compléments de quelques mots seulement, et non pas du nombre des compléments en général. Ainsi, il se demande s'il faut dire levée *de bouclier* ou *de boucliers*, à coup *de bâton* ou *de bâtons, d'épée, de flèche, de pique*, etc., et si le mot *toute sorte* au singulier peut avoir un complément au pluriel.

« La raison voudroit qu'on dist *levée de boucliers.* Mais l'usage qui est plus fort que la raison est pour *bouclier.* Malherbe, lettre 24 : Pour moi, je n'ay fait jusques icy que me moquer de toutes *ces levées de bouclier*... Vous trouverez aussi dans Nicod, *faire une levée de bouclier.* » *(Obs.* I, 534.)

Nous voyons donc qu'ici aussi, Ménage entend par *usage*, non pas celui de sonépoque, mais la façon habituelle d'écrire de ceux qui ont une certaine autorité en matière de langue, quoiqu'ayant écrit antérieurement.

« Il faut dire à coups de *baston... d'épée... de fléche... de pique... de hallebarde... de canon...* et non pas, à coups *de bastons...* etc.

« J'ay ouï dire à plusieurs personnes de la Cour, à coups

de mousquets et à coups *de pistolets*. Mais il faut dire aussi, à coups *de mousquet* et à coups *de pistolet*. Il faut dire demesme à coups *de trait*. » (*Obs.* I, 560-561.)

Vaugelas avait décrété qu'on devait employer un complément au singulier avec *toute sorte* et pluriel avec *toutes sortes*. (1) Ménage soutient « qu'il est aussi élégant de dire toute sorte avecque le plurier, comme a dit Malherbe :

Toute sorte d'objects les touche également.

à l'imitation des Latins qui disent : *omne genus, genus omne ferarum*. » (*Obs.* I, 558-559.)

f) *Pluriel des noms propres :*

Les noms propres, dérivés du latin, et gardant en français leur terminaison originaire, ont le pluriel semblable au singulier « comme les Numa, les Epaminondas, les Antipater, les Memmius. » (*Obs.* I. 361.)

D'autres noms propres, dont le pluriel est semblable au singulier, sont les noms de famille; il faut donc dire : « Messieurs *Monthelon*, Messieurs *Fouquet*, Messieurs *Colbert*, Messieurs *Ayrault*, Messieurs *Lanier* et non pas Messieurs *Monthelons*, Messieurs *Fouquets*, etc. » (*Obs.* II, 460.)

Une autre classe de noms propres est celle « dont le le plurier a la terminaison Françoise : *les Gracques, les Lépides*. » (*Obs.* I, 361.)

Ménage avait encore dit, en parlant du pluriel des noms en *al*, qu'on disait *les Juvénals* et *les Martials*, dans des des exemples comme celui-ci : « J'ai six Martials de différente édition », mais il n'a pas spécifié si ces noms propres

(1) *Rem.* I, 225.

prenaient la marque du pluriel aussi dans d'autres circonstances.

NOMS DE NOMBRES

Les noms de nombres ont toujours été l'objet de nombreuses observations de la part des grammairiens, à cause de l'embarras qu'en provoquait l'emploi : représentant un pluriel, devaient-ils encore en prendre la marque, dans des circonstances données? Ménage n'a pas moins que les autres grammairiens, été préoccupé de cette question.

I. — NOMBRES CARDINAUX

Vaugelas avait donné des règles sur *vingt, cent* et *mille,* mais elles étaient incomplètes. Il nous apprend que vingt, cent, millier et million ont un pluriel, que *mille* ne prend d's au pluriel que lorsqu'il signifie « une estenduë de chemin laquelle fait une partie d'une lieuë Françoise » (1). Ménage est plus complet et nous donne sur *mil, mille* et sur *cent* déclinable, des régles qui existent encore aujourdhui :

« On disoit anciennement *mil* et *mille* indifféremment. Et on disoit mesme plus souvent mil que mille. Marot dans son *Jugement de Minos* :

> — Quand sous lui chevauchérent
> Vers moi de front, dessous ses estendars,
> Bien trois cent mil pietons, hardis soudards.

... Il faut prononcer et écrire *mille. Trois cent mille piétons : une heure en vaut dix mille.* Si ce n'est en datant les années du jour de la Nativité de Nostre Seigneur, car en

(1) *Rem.* II, 111.

ce cas il faut dire *mil* et non pas *mille. L'an mil cinq cens quatre-vint-dix. L'an mil quatre cents cinquante. Mil six cens treize, etc.*

« *Mille* aureste est indéclinable. Il faut dire *Je lui dois dix mille escus* et non pas *dix milles. Je lui ay mille obligations*... et non pas *milles obligations*... comme disent la plus-part des Dames... qui est une faute épouventable; *mille* estant singulier en cet endroit.

« Pour *cent,* il se décline, on dit *cents* au plurier ». *(Obs.* I, 478 sq.)

Pour le mot *vingt,* Ménage reproduit la règle donnée par Ramus, au chapitre 9 de sa Grammaire. « *Vingt* est toujours plurier, adjectif: comme *vingt hommes.* Quand il se fait substantif, il change *T* en *S*, comme *quatre vingts, six vingts, quinze vingts.* » et conclut qu'il faut donc dire « *quatre-vints hommes, quatre-vints escus,* et non pas *quatre-vint hommes, quatre-vint escus.* Il faut aussi dire les *Quinze-Vints*, en parlant... du lieu que S. Louis a fondé à Paris pour les aveugles, ou quand on parle de ces aveugles.

« Quoyque *cent vint* et *six vint* soit la mesme chose, on ne dit point *cent vint* en prose ». De même en parlant de l'Hôpital de Quinze-Vingts, on ne doit pas dire l'*Hôpital des trois cents,* « si ce n'est en vers ». *(Obs.* I, 479-481.)

« Il faut dire dans le discours familier, *soixante-dix, quatrevint, quatrevint dix* et non pas septante, octante, nonante. Mais en termes d'Aritmétique et d'Astronomie, on dit fort bien, *septante, octante, nonante.*

« On dit aussi Septante, en parlant des interprétes de la Bible ». *(Obs.* I, 482).

« Millier et million suivent la reigle ordinaire des substantifs. On dit *dix milliers, dix millions* ». *(Obs.* I, 480.)

II. — NOMBRE ORDINAUX

Pour les ordinaux, Vaugelas avait aussi donné la règle suivante : « Quand on cite un livre ou un chapitre, ou que l'on nomme un Pape ou un Roy, ou quelqu'autre chose semblable, il faut se servir du nombre adjectif ou ordinant, et non pas du substantif ou primitif, qu'ils appellent, comme on fait d'ordinaire dans les Chaires et dans le Barreau. Ils disent, par exemple, *au-chapitre neuf* pour *neufviesme*, *Henry quatre* pour *Henry quatriesme*. Quelle grammaire et quel mesnage de syllabes est cela! s'écrie-t-il. Le grand usage semble *en quelque façon* l'authoriser, mais puis que tous demeurent d'accord que l'adjectif est meilleur, pourquoy ne le dire pas plustost que l'autre? » (1).

Ménage trouve aussi qu'il est plus élégant de dire *le deuxième Mars* que *le deux Mars*, mais il ajoute : « On dit néanmoins, dans le discours familier, *livre trois, chapitre quatre, article six, verset huit, nombre dix, paragraphe cinq, page soissante* ». (*Obs.* I, 486.)

On dit « *l'onzième* et non pas le onziéme » conformément à l'avis de Vaugelas et du P. Bouhours. (*Obs.* I, 488.)

« Il faut dire : ..... nous avons aujourdhuy *le quinzième* du mois. »(*Obs.* II, 50.)

« *Louis Onze, Charles Neuf, Henri Trois, Henri Quatre, Louis Treize, Louis Quartorze.* Toutes ces façons de parler sont tres-usitées, et par conséquent tres-bonnes, n'en déplaise à M. de Vaugelas. M. Habert de Mommor, Maistre des Re-

(1) *Rem.* I, 215.

questes, et un des Quarante de l'Académie Françoise, a dit *Henri Quatre*, dans l'épigramme suivante :

Superbes monumens, que vostre vanité
Est inutile pour la gloire
Des grands Héros, dont la mémoire
Mérite l'immortalité !
Que sert-il que Paris aux bords de son canal
Expose de nos Rois ce grand Original,
Qui sût si bien regner, qui sût si bien combatre ?
On ne parle point d'Henri Quatre :
On ne parle que du cheval.

« M. de Cailly ..... a dit de mesme *Henri Trois* :

Henri Trois la trouvoit belle.

« Pour *Henri Deux* ou *Deuxiéme*, il ne se dit point. On ne dit que *Henri Segond.*.» (*Obs.* I, 486-487.)

Dans quelques unes de ses observations sur les noms de nombre, Ménage est partisan des formes archaïques, comme pour *six-vingts* ou *Henri Segond*, mais en général il s'en débarrasse. Il émet une opinion qui aurait mérité d'être prise en considération : c'est de garder en arithmétique *septante, octante* et *nonante*, termes qui prêteraient à moins de confusions que les composés employés aujourd'hui.

DE L'ADJECTIF

Ménage a touché à toutes les questions relatives à l'adjectif : forme, accord, emploi, régime, etc., et il est quelquefois en divergence avec ses contemporains, comme sur la question des superlatifs, l'accord de *tout*, ou sur le régime des adjectifs.

I. — FORMES DE L'ADJECTIF

L'adjectif *fou*, ne semble pas avoir deux formes pour Ménage, car il dit que ce mot se prononçait anciennement

fol, et actuellement *fou* « en changeant *L* en *U* selon son changement ordinaire après l'*a* et l'*o* ». (*Obs.* I, 256). C'est donc pour lui une simple affaire de prononciation.

Il critique la forme *monstreux* pour *monstrueux*. (*Obs.* I, 398.)

Pour *mou*, il admet une seconde forme *mol*, en vers, « en certains endroits : comme en celui-cy de Malherbe

Ainsi quand la Gréce partie
D'où le mol Anaure couloit

Mou n'y seroit pas bon, quand mesme le nom du fleuve commanceroit par une consonne. » (*Obs.* I, 256.)

Il résulte, de ce qui précède, qu'il admettait la forme *mou* devant les mots commençant par une consonne ou par une voyelle en prose, et *mol* dans les mêmes cas, en vers.

Forme de l'adjectif PUÉRIL *au masculin*. — L'usage était pour *puérile*, et à côté de l'usage il y avait aussi l'autorité de l'Académie, d'après laquelle on devait dire *puérile* au masculin : « Mais, ajoute Ménage, la reigle est pour *puéril*, car la reigle est que les adjectifs Latins terminés en *ilis* font *il* au masculin, lorsque la prémiere syllabe de cette terminaison *ilis* est longue : et qu'ils font *ile* lorsqu'elle est bréve. Ainsi *d'agilis*, *debilis*, *facilis*, *fragilis*, *labilis*, *mobilis*, *sterilis*, *utilis*, nous avons fait agile, débile, facile, fragile, labile, mobile, utile : comme aucontraire nous avons fait civil, gentil, vil, viril, de *civilis*, *gentilis*, *vilis*, *virilis* ». L'usage étant cependant plus fort que les règles, Ménage ajoute *puérile* à *servile* qu'avait donné Vaugelas, comme faisant exception aux mots qui viennent d'adjectifs terminés en *īlis*. (*Obs.* II, 414, sq.)

Vaugelas avait déjà déterminé l'emploi des formes *vieux* et *vieil* : ce dernier devant une voyelle et vieux devant une

consonne (1). Tout en admettant ce même emploi pour les deux formes de cet adjectif, Ménage ajoute que tous les anciens auteurs ont dit *vieil*, comme Marot dans une épigramme : « Le vieil sang ». Ronsard au livre Ier de sa *Franciade* : « Maint chesne vieil », etc.; que depuis, on a dit *vieil* devant une voyelle et *vieux* devant une consonne; mais qu'à présent « on dit tousjours vieux » comme le font Balzac, Marolles, Maynard, etc. « Il y a pourtant de certains endroits, où non seulement on peut dire *vieil*, mais où il le faut dire, comme en ces façons de parler : dépoüiller le vieil homme; dépoüiller le vieil Adam ». (*Obs.* I, 43, sq. Cf. *Obs. Malh.* III, 137.)

II. — ACCORD DE L'ADJECTIF

Si le substantif est au pluriel, l'adjectif qui s'y rapporte doit être au même nombre. Malherbe ayant dit : La mort a des rigueurs à *nulle autre* pareilles, Ménage croit « qu'après avoir dit *des rigueurs* au plurier, il falloit dire aussi au plurier à *nulles autres* ». (*Obs. Malh.* III, 365.)

Il admet cependant qu'un adjectif qui se rapporte à deux substantifs singuliers, soit quelquefois au singulier, et qu'on puisse dire par conséquent : « Avecque toute l'estime et toute la passion *possible*. Ceux qui blâment cette expression... parce que deux substantifs singuliers régissent le plurier, ne savent ce que c'est que Grammaire. Tous les Auteurs sont pleins de semblables licences... J'ay dit... dans mon Eglogue, intitulée *Christine* :

.....l'invincible Gustave
Qui fit et la Fortune et la Victoire *esclave* ».

(*Obs.* I, 414-15. Cf. *Obs. Malh.* III, 107.)

(1) *Rem.* II, 85.

Pour se conformer à l'usage des auteurs, tant antérieurs que contemporains, Ménage voudrait accorder *tout*, même devant les adjectifs masculins, comme l'ont fait : « Marot... *Les piez tous nus*... Montagne, *les noms Latins tous entiers*... M. Corneille dans le *Cid :*

Et tous honteux d'avoir tant balancé,
Ne soyons plus en peine.

M. de S. Amant dans son Elégie à Phyllis : *Ces lieux, tous gays*... » et lui-même dans son Idylle du Pêcheur :

A l'éclat de ses yeux, les rochers d'alentour,
Tous durs, tous froids qu'ils sont, furent touchez d'amour.

il voudrait donc dire : Ils sont *tous* étonnés, et non pas *tout étonnés*, comme l'avait prescrit Vaugelas (1) ; car, du moment qu'on dit au féminin *elles sont toutes étonnées*, Ménage ne voit pas « pourquoy cette différence du masculin et du féminin? *Tout* n'est donc pas là un adverbe, comme le prétent M. de Vaugelas, mais un de ces noms qui tiennent lieu d'adverbes. *Ils sont tous étonnez*, c'est ce qu'on diroit en Latin *toti stupent*. Et c'est du Latin que nous avons emprunté cette façon de parler ». (*Obs.* I, 31, sq. Cf. *Obs.* II, 388.)

C'est aussi l'usage des « Anciens » qui lui fait préférer *somme toute* à *somme tout* qu'employait Chapelain, et, ajoute-t-il, « c'est ainsi qu'on parle le plus ordinairement ». (*Obs.* II, 141. Cf. *Obs.* I, 480.)

Accord de TOUT *devant* AUTRE. — Vaugelas admettait l'accord de *tout* avec *autre*, féminin singulier, mais non pas avec le pluriel *autres*, masculin ou féminin. « Les dernieres figures que vous m'envoyastes estoient *tout autres*

(1) *Rem.* I, 179, sq.

que les premieres » (1). Ménage est d'accord avec Vaugelas sur ces règles, mais il ajoute que *tout* ne varie pas seulement devant cet *autre* féminin singulier, mais devant tous les adjectifs féminins et que par conséquent Vaugelas se trompait dans sa règle : « car on dit aussi *elle est toute semblable* et non pas *tout semblable* ». Mais que par contre on disait : « Elles seront *tout estonnées* que telle chose arrivera ». *(Obs.* I, 34-5.)

Ménage a le tort, après avoir fourni ces deux exemples, de ne pas généraliser et de trouver qu'il « est difficile de faire des Reigles! *Omnis definitio periculosa* ». Il en a cependant donné encore une sur *tout* invariable lorsqu'il est suivi de *aussi :* « Il est certain que *tout,* accompagné d'un adjectif féminin, se met encore avec *aussi.* On dit : ces fleurs sont *tout aussi* fraisches, *tout aussi* belles que le jour qu'elles furent cueillies ». *(Obs.* I, 35.)

III. — FORMATION DU FÉMININ DANS LES ADJECTIFS

Ménage admet deux formes féminines, avec emplois différents, pour les mots *borgne* et *ivrogne* : l'une semblable au masculin, l'autre en *esse;* mais « *borgne* et *yrogne* au féminin sont adjectifs; *borgnesse* et *yvrognesse* sont substantifs. » C'est pourquoi il faut dire une pie borgne, et non pas une pie borgnesse. *(Obs.* I, 564.)

Le féminin de bienfaiteur est « bienfaictrice » et *malfaiteur* garde la même forme au féminin. *(Obs.* II, 233.)

Ménage admet la forme *feue* au féminin, quoique son raisonnement s'appuie sur une fausse étymologie de ce

(1) *Rem.* I, 180.

mot, qu'il dérive de *felix* : « On dit *la feue* Reine Mere et non pas *la feu* Reine Mere. C'est comme parlent tous ceux qui parlent bien... *La feu* est un monstre de grammaire. » (*Obs.* I, 563.)

IV. — EMPLOI DE LA FORME MASCULINE DE L'ADJECTIF, POUR LA FORME FÉMININE

Les adjectifs latins en *is* ayant donné en français des adjectifs à une seule terminaison, pour le masculin et le féminin, comme *grandis*-grand, *regalis*-royal, *fortis*-fort, etc., cette forme unique a été employée pendant longtemps pour les deux genres ; puis ces adjectifs ont été assimilés à ceux qui ont une terminaison distincte pour le féminin, et l'on a dit grande, royale, forte, etc.; nous avons encore dans la langue des restes de l'emploi de la forme sans *e*, au féminin, dans grand' mère, grand' chose, etc., mais au XVII^e^ siècle, ces exemples étaient plus nombreux.

Vaugelas avait enregistré ces façons de parler : *à grand' peine*, il nous a fait *grand' chère*, et s'était demandé « comment est-ce donc que l'on connoistra quand il faudra mettre l'*e*, ou ne le mettre pas? Il n'y a point d'autre reigle que celle-cy, *Qu'il y a certains mots comme consacrez à cette elision, où l'on dit grand avec l'apostrophe*, comme *à grand'peine, grand'chere. grand'mere, grand'pitié, grand Messe, la grand'chambre*... mais en ceux où l'Usage n'a pas establi cette elision, il ne la faut pas faire. » (1).

Ménage complète cette règle, par l'observation suivante : Quoiqu'on dise *à grand'peine. c'est grand'pitié. ce n'est pas grand'chose*, etc., il faut dire *grande*, lorsque ces

(1) *Rem.* I, 277.

mêmes mots sont précédés de *une* : « nous disons... *une grande peine, une grande pitié, une grande chose...* etc. Et je ne sache que *grand'mére* et *grand'Messe* qui se disent aujourdhuy avec *une*. J'ay dit *aujourdhuy*, car anciennement on disoit une grand'méchanceté, une grand'vertu, etc.

« La raison aureste, pour laquelle on dit une grand'-mere, c'est que *grand' mere* n'est considéré que comme un seul mot, et comme le μεγαλομήτηρ des Grecs. » (*Obs.* I, 502-503.)

On disait encore au XVII^e^ siècle *lettres royaux* et *ordonnances royaux*, et « comme lettres et ordonnances sont du genre féminin et royaux du masculin, plusieurs croyent que c'est faire un solécisme que de parler de la sorte... La raison de ces façons de parler, c'est que *royaux* estoit autrefois masculin et féminin, comme il paroist par *choses héréditaux*. qui se trouve en plusieurs endroits de nos anciennes Coustumes. La Coustume d'Anjou, article 444. Et pourtant que touche les contracts, portans aliénation des *choses héréditaux*. » (*Obs.* II, 81-82.)

V. — L'ADJECTIF EMPLOYÉ ADVERBIALEMENT

Un adjectif qui se rapporte à un verbe ne doit pas s'accorder. « M. de Balzac s'est trompé, en disant : je ne trouve point *mauvaise* vostre liberté. Il faut dire : Je ne trouve point mauvais vostre liberté. » (*Obs.* I, 521.)

VI. — RÉGIME DES ADJECTIFS

L'emploi des adjectifs avec un régime n'était pas très en usage au XVII^e^ siècle, et le P. Bouhours, entre autres, critique ces constructions. Ménage en rapporte plusieurs,

qu'il approuve; il n'y a que *ambitieux d'honneur*, qu'il ne trouve pas suffisamment naturelle. (*Obs.* I, 397.)

Quoiqu'il considérât *désireux* comme un archaïsme, Ménage le trouve bien employé avec un régime : « Tous les hommes sont naturellement desireux d'apprendre. » (*Obs.* II, 448.)

Balzac avait employé *impatient* avec un régime, dans cette phrase : *Ils connaissoient la noblesse de leur naturel, qui est impatient du joug et de contrainte*, et le P. Bouhours l'en avait blâmé (1). Ménage approuve Balzac. « Les Latins ont dit, avecque le mesme régime, *servitutis impatiens*. Mais quand cette phrase ne seroit pas naturelle, l'autorité seule de M. de Balzac la pourroit défendre ». (*Obs.* I, 397.)

Dans son *Entretien de la Langue* (2), le P. Bouhours avait dit que « *insatiable* est un de ces mots qui n'ont point de queuë, et qui ne régissent rien. » Ménage en donne des exemples avec régime : « On dit fort bien insatiable d'honneur, insatiable d'argent, insatiable de carnage. » (*Obs.* II, 448.)

« Le mot de *victorieux*, qui se prent d'ordinaire absolument, dit Ménage, a esté employé par Malherbe avec le régime du génitif (victorieux des deux bouts de la Terre)... Après l'exemple d'un si grand Auteur, tous nos meilleurs Ecrivains n'ont point fait de difficulté de se servir de ce mot avecque ce régime. » (*Obs.* I, 396, Cf. *Obs. Malh.* III. 255.)

En somme, c'est le seul régime du génitif qu'il reconnait aux adjectifs.

(1) *Doutes*, p. 111,
(2) *Entretiens*, p. 139.

VII. — PLACE DE L'ADJECTIF

Une des observations de Ménage porte ce titre : *Si l'adjectif doit suivre, ou précéder le substantif*, et il y dit avec raison, que « l'adjectif en quelques endroits devant suivre le substantif, et le devant précéder en d'autres », on ne peut pas trancher cette question, et que, par conséquent, il faut consulter l'usage, pour donner sa place exacte à l'adjectif.

Il ne désapprouve pas l'emploi de *assuré* avant le substantif, comme dans *l'assuré secours* de Malherbe, et il cite plusieurs exemples analogues : « Du Bartas a dit en sa VI^e^ journée : *Et met devant son huis un assuré rempart.* Et Maynard, dans une de ses Odes, *Et d'un assuré naufrage.* Et Corneille, dans son Poëme des Louanges de la Vierge, parlant de Noé et de son Arche... où la famille trouve *un assuré refuge.* » Malherbe a encore dit dans son Ode à Henri IV : *un assuré naufrage.* (*Obs. Malh.* III, 70 sq. Cf. *Obs.* I, 515 sq.)

Ménage critique le P. Bouhours, pour la place que ce dernier avait assignée à certains adjectifs ; ainsi, pour dire : à l'unanimité, il avait employé cette expression : *jugèrent d'une voix commune* (1). « Il faut dire : *d'une commune voix* », reprend Ménage. (*Obs.* II, 213. Cf. 246 et 445.)

Si les Hébreux qui ont esté les dépositaires de la divine parole... dit le P. Bouhours (2) : « Il faut dire : *de la parole divine* », réplique Ménage, qui corrige encore cette phrase : *Lorsque tous les Héros prétendoient estre descendus en ligne droite de quelque Divinité* : « Il faut dire : *en droite ligne.* » (*Obs.* II, 247 et 445.)

(1) *Doutes*, p. 24.
(2) *Doutes*, p. 65.

« On dit... *le haut stile* et *le stile sublime*, et non pas le stile haut et le sublime stile. » (*Obs.* II, 445.)

Infortuné peut être placé avant le substantif; Ménage a dit dans un de ses vers :

L'infortuné Ménalque, en ce fatal moment.

« et les oreilles les plus délicates n'y ont jamais trouvé la moindre rudesse ». (*Obs. Malh.* III, 71 et *Obs.* I,517.)

« On dit *les bords lointains* et non pas *les lointains bords* ». (*Obs, Malh.* III, 50).

Ménage semble approuver l'observation que Gombaud et Malherbe avaient faite sur un vers d'Anne de Rohan, où se trouvait l'expression *redouté Monarque,* que les deux poètes ne trouvaient pas française. Il critique aussi l'adjectif *voisin* avant le subsantif : « On ne doit pas dire la voisine campagne, la voisine rive, la voisine montagne, mais la campagne voisine, la rive voisine, la montagne voisine ». (*Obs.* I, 516 et *Obs. Malh.* III, 70.)

VIII. — DES SUPERLATIFS

Le P. Bouhours avait traité plusieurs fois de la question des superlatifs, mais à chaque fois il avait commis des erreurs, que Ménage relève. Dans son *Entretien de la langue* il avait dit que la langue française seule savait peindre d'après nature et exprimer les choses comme elles sont, sans ces exagérations qui altèrent la vérité : « et c'est pour cela, sans doute, qu'elle n'a point de ces termes qu'on appelle *superlatifs* non plus que la langue hébraïque. Car grandissime, bellisime, habillissime, ... ne sont point françois » (1).

(1) *Entretiens*, p. 50-51.

En effet, si par superlatifs, on ne veut entendre que ces mots faits à la manière latine, il n'y a pas de superlatifs en français (et encore a-t-on gardé rarissime et sérénissime), mais « nos positifs joints à la particule *tres*, nous tenant lieu de superlatifs, n'exagérent pas moins les choses que les superlatifs. *Tres-beau*, par exemple et *tres-grand*, nous font concevoir la mesme chose que bellissime et grandissime ». (*Obs.* II, 124).

Dans ses *Doutes*, le P. Bouhours avait prétendu que la langue française n'avait point pris de superlatifs aux Latins (1), et Ménage en cite deux — il aurait pu en citer davantage — extrême et suprême: « Et ce qui fait voir qu'*extréme* et *supréme* sont des superlatifs, c'est que nous ne disons point *tres-extréme* ny *tres-supréme*». (*Obs.* II, 124.)

Vaugelas n'admettait point de comparatif ni de superlatif pour *prochain* et *voisin* (2). Ménage ne croit pas « que ce fust une faute de dire *plus prochain* et *plus voisin*, plusieurs célébres Ecrivains ayant parlé de la sorte. Malherbe... *Les meurtriers sortirent de la ville par la porte qui se trouva la plus prochaine*... M. Chapelain... *Et de cette vertu si voisine des Dieux.*

« Vous trouverez aussi dans Nicod *la plus prochaine maison*, estre *fort prochain*. Et dans la plupart des Coutumes, *le plus prochain héritier* ». (*Obs.* I, 519.)

Dans cette question donc, comme dans beaucoup d'autres il se sépare des autres grammairiens, non pas par des décisions arbitraires, mais par des décisions fort raisonnables, résultant de l'étude des auteurs et des textes.

(1) *Doutes*, p. 160 sq.
(2) *Rem.* I, 175.

PRONOM

I. — ACCORD DU PRONOM

Ménage partage l'opinion déjà émise par Vaugelas, que le masculin « comme le plus noble » prévaut tout seul contre deux féminins, quand bien même ces derniers seraient plus rapprochés du « régime »; il approuve Malherbe d'avoir dit: L'air, la mer et la terre n'entretiennent-*ils* pas... en accordant *ils* au masculin pluriel, quoique la mer et la terre, féminins, en fussent plus rapprochés que le mot *air,* masculin. (*Obs. Malh.* III, 8.)

II. — PRONOM PERSONNEL

a) *Elision du pronom.* — Ménage a posé en principe général que « le pronom personnel *je* et le pronom démonstratif *le*, ne se mangent point aprês un verbe ». C'est pourquoi il critique ces vers de Chapelain où le *le* forme une syllabe de trop, et ne peut s'élider :

> Prens pitié de ce pauvre peuple, et reçoi-*le* en ta garde.
> Il s'en va me quitter : attens-le, et *le* reçoi.

et de même le pronom *je* dans cette phrase : « Veillé-je ou si je dors ». (*Obs.* II, 138.)

b) *Ellipse du pronom.* — A propos d'un vers de Malherbe

> Tu suis mes ennemis, t'assembles à leur bande

Ménage trouve que l'usage de la langue voudrait qu'on répétât le *tu* « et qu'on dist : *tu suis mes ennemis et tu t'assembles à leur bande* ». (*Obs. Malh.* III, 35.)

Lorsque *le* est employé à côté de *lui*, il doit être sup-

primé : « on dit *Je lui diray*, pour Je le lui diray ». *(Obs.* I, 147.)

c) *Répétition du pronom.* — Malherbe ayant dit : « Il faut ou vous aimer, ou ne vous faut point voir », Ménage trouve cette construction vicieuse, car « en répétant *faut*, on doit répéter *il* et dire : *ou il faut vous aimer, où il faut ne vous point voir* ». *(Obs. Malh.* II, 321.)

d) *Reprise par* LE *pronom.* — Ménage critique encore ces deux vers de Malherbe :

> Que ce qu'elle est à cette heure
> Elle soit jusqu'à la mort.

« Il faut : Elle *le* soit ». (*Obs. Malh.* III, 253.)

e) *Place du pronom* LE. — Ménage, d'accord en cela avec Vaugelas, veut que le pronom *le* soit placé avant le verbe : « Je vous *le* promets. Je vous *le* diray. L'usage le veut ainsi ». *(Obs.* I, 497). Et Malherbe s'étant souvent servi de constructions comme celle-ci : Nous *le* vous amenons, Ménage déclare que cette façon de parler a vieilli « et que ceux qui écrivent avec délicatesse ne s'en servent plus présantement ». *(Obs. Malh.* III, 329-330.)

f) *Emploi de* EN. — Le pronom *en* devant remplacer un nom déterminé, Ménage blâme le P. Bouhours d'avoir dit : « Le Latin, l'Italien et l'Espagnol sont riches en diminutifs, si c'est richesse à une langue d'*en* avoir » (1). Le P. Bouhours devait dire : « Si c'est richesse à une langue d'avoir des diminutifs ». *(Obs.* II, 388.)

g) *Emploi de* IL *pour* CE. — Ménage critique cet emploi, car il trouve que l'expression : *Il est dommage*, pour *c'est*

(1) *Rem. nouv.*, p. 188-189.

dommage est gasconne et non pas française. *(Obs.* I, 520 et II, 372.)

III. — PRONOM RÉFLÉCHI

Le P. Bouhours ayant mal employé le pronom *soi* dans cette phrase : « Il est vray que M. Ménage parle un peu *de soy* dans son Epistre etc. » (1). Ménage le corrige en renvoyant à la propre remarque du P. Bouhours sur *soi* et lui dit : « Il faut : parle un peu *de lui.* »

IV. — PRONOM DÉMONSTRATIF

a) Ce *neutre.* — Ménage trouve que *ce sera là* n'est pas une expression fort noble, et ne peut la souffrir; *c'est là*, que Malherbe a souvent employé, ne lui déplaît pas. *(Obs. Malh.* III, 88.)

b) *Ellipse de* ce *devant le verbe être.* — Ménage n'admet pas l'ellipse de *ce* devant le verbe être, car Malherbe l'ayant faite dans un vers (Et furent eux aussi), il l'en blâme. « J'aurois dit : *ce* furent eux aussi ». (*Obs. Malh.* III, 43.)

Il critique le P. Bouhours pour une faute analogue, faite dans cette phrase : « Pour moi Messieurs je m'imagine qu'une des choses qui contribue davantage à la netteté du stile, *est* de suivre... » (2). — « Il ust esté mieux de dire *c'est* de suivre, à cause de l'éloignement du *que*; car sans cet éloignement, *est* ust esté bon : comme en cet endroit qui est de la page 256. Et je croy mesme, qu'un des secrets du stile *est* de sçavoir ménager les *et* et les *que.* » *(Obs.* II, p. 248.)

(1) *Rem. nouv.*, p. 385.
(2) *Doutes*, p. 204.

c) *Emploi de* CELUI *et de* CELLE. — Ménage trouve qu'en vers « *celui* et *celle* sont languissans, lorsqu'ils sont rélatifs, comme en cet endroit,

N'aura la fin terminée
Qu'en celle de l'Univers »

et qu'il vaudrait mieux répéter le substantif et dire : *qu'à la fin de l'Univers*. « Ils ne le sont point (languissants) quand ils sont mis absolument; je veux dire quand ils sont mis pour le nom de la personne au commancement de la période comme aux exemples suivans, qui sont aussi de notre Auteur :

Celle qu'avoit Hymén à mon cœur attachée, etc.
Celuy qui ne s'émeut, a l'ame d'un Barbare, etc. »

(Obs. Malh. III, 93.)

En prose, Ménage trouve qu'il est élégant d'employer *celle*, et le P. Bouhours l'ayant omis dans cette phrase : « Ces mots sont neus et je doute qu'ils ayent la bonne fortune *d'intrépide,* ni mesme d'intrépidité » (1). Ménage l'en corrige : « Il faloit dire : ...et mesme *celle* d'intrépidité ». *(Obs.* II, 246.)

d) *Emploi de* CELUI-CI, CELLE-CI, *etc.* — Ménage se range à l'avis de Vaugelas qui est, qu'il ne faut pas « user de pronom demonstratif avec la particule *là,* quand il est immediatement suivi du pronom relatif *qui* ou *lequel* aux deux genres et aux deux nombres » (2). Mais il ajoute : « Il y a pourtant certains endroits où non seulement on peut employer cette particule, suivie immédiatement du pronom démonstratif, mais où il est mieux de l'employer. Comme quand

(1) *Doutes,* p. 20.
(2) *Rem.* I, 446.

on dit démonstrativement : *c'est celui-là qui m'a volé, c'est celui-là qui m'a blessé : arrestez-le* ». (*Obs.* I, 261-2.)

Dans les vers, Ménage trouve que *celui-ci* « n'est plus de la belle Poësie, non plus que son féminin *celle-cy*. Au lieu de *celle-cy porte seule*, j'aurois... dit, *cette mort porte seule* ». (*Obs. Malh.* III, 137.)

De même « *celui-là* et *celle-là* ne sont plus de la belle Poësie ». (*Obs. Malh.* III, 319.)

Pour ce qui est du pluriel *ceux-ci*, il n'est plus de la belle poésie, « si ce n'est dans les narrations ». (*Obs. Malh*, III, 336.)

V. — PRONOMS ET ADJECTIFS POSSESSIFS

a) *Emploi du possessif.* — Vaugelas ayant déjà décrété qu'on n'employait plus les pronoms possessifs « dans le beau stile, de la façon qu'on avoit accoustumé d'en user en ces exemples : un mien frere, une tienne sœur, un sien ami », Ménage en donne le motif qu'il trouve dans la *Grammaire générale et raisonnée :* « C'est la raison qui a fait rejetter cette vieille façon de parler, *un mien ami, un mien parent*, parce que *mien* ne doit estre mis qu'avec l'article *le* et sans nom : *c'est le mien, ce sont les nostres*, etc. ». (*Obs.* I, 96.)

b) Ses *possessif remplacé par* d'elle. — Malherbe a dit : « Ou sont alliés *d'elle*, ou recherchent de l'être ». Ménage trouve qu'il aurait mieux valu dire : « Ou sont ses alliés, ou recherchent de l'estre », mais que « Malherbe peut estre excusé par l'exemple de plusieurs Ecrivains de son tems qui ont parlé de la sorte ». (*Obs. Malh.* III, 375.)

C'est comme n'étant plus du bel usage que Ménage cri-

tique l'emploi du possessif *la vôtre* pour dire *votre lettre.* (*Obs.* I, 506.)

VI. — PRONOMS RELATIFS

a) *Emploi de* QUI, QUE, DONT *et* LEQUEL. — Vaugelas avait déjà déclaré que le pronom *qui* ne pouvait se rapporter à un substantif dépourvu d'article, ou accompagné de l'article indéfini, et que par conséquent on ne devait pas dire : il a été blessé d'un coup de flèche *qui* était empoisonnée (1). Ménage partage cette opinion et dit : « qui doute qu'il ne fust mieux de dire : *Il a esté blessé d'un coup de fléche empoisonnée* que d'*un coup de fléche qui estoit empoisonnée*?... Il y a pourtant de certains endroits où le pronom rélatif *qui* peut fort bien estre employé aprês des noms qui n'ont point d'article, comme en cet exemple : *Ils venoient à nous en gens qui vouloient combattre.* Cette façon de parler est pure et Françoise : et ceux qui s'expliquent le plus élégamment ne feroient pas difficulté de s'en servir. On dit aussi fort bien : *Les Rois ne souffrent point de Courtisans qui ne soient bons à quelque chose* ». (*Obs.* I, 363, sq.)

Ménage critique l'expression *la voici qu'elle vient* : « Il faut dire : la voicy *qui* vient » (*Obs.* I, 168), conformément à la remarque de Vaugelas (2).

Malherbe ayant dit :

> ...Un fleuve impérieux,
> De qui les neiges fondues
> Rendent le cours furieux.

Ménage, après avoir débrouillé le sens de cette phrase,

(1) *Rem.* II, 102.
(2) *Rem.* II, 46.

ajoute : « *De qui* se dit ordinairement des choses animées : mais il se dit aussi quelquefois (et particulierement en vers) des inanimées ». (*Obs. Malh.* III, 81.)

Il blâme Malherbe d'avoir employé le relatif *que* comme régime du verbe avoir dans cette phrase : « Où la censure n'a que mordre ». *N'avoir que* est, selon lui, « tres-bas et tres-prosaïque ». (*Obs. Malh.* III, 197.)

Dont « qui se dit d'ordinaire des choses inanimées, se dit aussi quelquefois des animées ». (*Obs. Malh.* III, 81-82.)

Lequel employé en vers, déplaît à Ménage : « *Lequel* ne se dit plus en Poësie, et cette phrase... *Au nombre desquels on me range* n'est pas agréable ». (*Obs. Malh.* III, 175.)

b) *Emploi de* QUE *adverbial pour* DONT. — Ménage est d'avis que dans cette phrase de Malherbe : De la même ardeur *que* je brûle, « *dont je brusle* seroit mieux. *Que je brusle* est pourtant François ». (*Obs. Malh.* III, 293.)

c) *Construction du double relatif.* — Le P. Bouhours, parlant des propositions subordonnées (1), avait dit que la phrase suivante : *Le Soleil que les mathématiciens disent qu'il est plus grand que la terre*, etait construite conformément aux règles, mais que néanmoins elle était choquante. Ménage déclare que non seulement c'est une façon de parler barbare, mais « toutafait irreguliére. Il y auroit en ce membre de période deux nominatifs substantifs au lieu d'un. Et c'est comme qui diroit : Le Soleil que les Mathématiciens disent que le Soleil est plus grand que la terre ». Il préfère donc la construction

(1) *Rem. nouv.* 461.

avec le double relatif : « Le Soleil *que* les Mathématiciens disent *qui* est plus grand que la terre... supposé qu'on soit obligé de prendre ce tour : *Le Soleil que les Mathématiciens disent.* Mais le plus sur et le meilleur est de ne pas le prendre et de dire, Le Soleil, qui est plus grand que la terre, comme disent les Mathématiciens. » *(Obs.* II, 150-151.)

VII. — PRONOM INTERROGATIF

L'interrogatif *quel* est le seul sur lequel Ménage ait laissé une observation ; il le trouve dans cette phrase : *Quel quantiéme* du mois avons-nous? « Il faut dire : *Quantiéme* du mois avons-nous? » *(Obs.* II, 50.)

VIII. — PRONOMS ET ADJECTIFS INDÉFINIS

Les remarques de Ménage ne portent que sur les indéfinis *force*, *même* et *personne.*

Force palmes, *force* lauriers, ne sont pas nobles. *(Obs. Malh.* III, 221.)

Ménage établit une différence entre *même* pronom et *même* adverbe, mais il leur attribue aussi deux étymologies différentes : le pronom, il le dérive de l'italien *medesimo*, et l'adverbe du latin *maxime;* c'est pourquoi le pronom « se décline... et fait indispensablement *mesme* au singulier et *mesmes* au plurier : de la mesme façon qu'on dit en Italien *medesimo* et *medesima* au singulier, et *medesimi* et *medesime* au plurier. Malherbe n'a pas su cette reigle, ou s'il l'a sue il s'est dispansé de la suivre; aïant dit *mesme* en la signification de *medesimi* au lieu de *mesmes.*

Les Immortels eux-mesme en sont persequutez. »

L'adverbe, étant dérivé de *maxime* « devroit s'écrire

sans *s* à la fin. Mais nonobstant cette raison d'étymologie, nous disons *mesmes* pour *mesme* adverbe, non seulement en vers... mais aussi en prose... Quoyqu'il en soit, cette permission d'user indifferamment de *mesme* ou de *mesmes* adverbe, a été introduite particuliérement en faveur de nos Poëtes, pour allonger ou accourcir les mots selon la nécessité qu'ils en ont. » (*Obs. Malh.* III, 3, 4, 5 et 126 et *Obs.* I, 83-84.)

Personne. — Aux observations faites déjà sur ce mot par Vaugelas et le P. Bouhours, Ménage ajoute que *personne* « en la signification de *nemo* ne se doit mettre qu'avecque une négative : comme, *personne n'est plus à vous que moy;* ou avec une interrogation, comme : *Y a-t-il personne au monde qui vous honnore plus que je fais ?* M. de Voiture et Malherbe n'ont pas sû cette finesse de langue : le premier, ayant dit en sa Lettre 23 : *Vous ne saurieʒ deviner, Mademoiselle, celle de qui je veux parler; et c'est un segret trop important pour le confier à personne :* et l'autre, ayant dit dans ses vers :

> Je péze mes discours ; je me trouble et m'estonne;
> Tant j'ay peu d'assurance en la foi de personne. »

(*Obs.* I, 514-15 et *Obs. Malh.* III, 299-300.)

IX. — ADVERBE RELATIF

Ménage trouve que l'adverbe relatif *où que* pour *en quelque part que,* est une expression désagréable et provinciale : « Néanmoins beaucoup de nos Poëtes et des plus excellens s'en sont servis. » (*Obs. Malh.* III, 84.)

L'emploi que les auteurs ont fait des pronoms, lui sert de critérium dans ses décisions; voilà pourquoi il ne rejette pas entièrement des constructions que, pour sa part, il ne trouve pas entièrement conformes aux règles.

VERBE

I. — MORPHOLOGIE DES VERBES

Pour beaucoup de verbes, dont les formes sont aujourd'hui encore irrégulières, et n'étaient pas déterminées au XVII^e^ siècle, Ménage nous a laissé là-dessus de nombreuses règles, fondées le plus souvent sur sa profonde connaissance de la langue, ou sur l'usage.

De l's finale dans les verbes, à la première personne. — Ménage est d'avis qu'on peut tout aussi bien dire *je couvris, je dis, je crois*, que *je couvri, je di, je croi* et que si l'on ajoute une *s*, cela « n'a été que par licence et en faveur des Poëtes... Il est pourtant vrai... qu'il y en a beaucoup qui ne s'écrivent et ne se prononcent plus autrement : comme je *fais*, je *dois*, et généralement tous les prétérits imparfaits. » (*Obs. Malh.* III, 288. Cf. *Obs.* I, 406 sq.)

De l's finale à la deuxième personne du singulier. — La règle générale étant, que la seconde personne de l'indicatif finisse toujours par une *s*, Ménage s'étonne que plusieurs poètes l'aient omise, comme Desportes, etc. (*Obs. Malh.* III, 35.)

Première personne du verbe ALLER. — Ménage se prononce pour *je vais*, et non pas *je va*, la conjugaison *je va, tu vas, il vat* étant bourguignonne. Vaugelas avait prétendu que toute la Cour disait je *va*, et avait adopté lui-même cette façon de parler (1); mais ce qu'il y a de curieux, c'est que Ménage le surprend en flagrant délit de contradiction, disant

(1) *Rem.* I, 85 sq.

aussi souvent *je vais* que *je va*. Ainsi : « Pour ce qui est des articles devant les noms, on observoit autrefois la reigle que *je vais* dire. » (1) — « Il n'y a gueres de personnes qui ayent tant soit peu de soin d'apprendre à bien parler et à bien escrire, qui ne sçachent ce que *je vais* remarquer » (2). Et ailleurs : « Ce verbe est fort anomal... Il ne se conjugue qu'aux temps que *je vais* marquer » (3). Ménage, du moins, n'a jamais dit *je vas :* si Vaugelas l'emploie, c'est qu'il est en usage à la Cour ! Ménage prétend au contraire que toute la Cour et toute la Ville disent *je vais. (Obs.* I, 16. Cf. *Obs. Malh.* III, 261.)

Assaillir. — Devait-on dire au futur « *j'assailliray* ou *j'assaudray?* Il est indubitable qu'il faut dire j'assailliray. » *(Obs.* I, 578.)

Asseoir. — Vaugelas dit au Présent de l'Indicatif je m'assieds, nous nous *asseions*, vous vous *asseiez*, et à l'imparfait je m'asseiais et nous nous *asseions*, vous vous *asseiez ;* il ajoute même : « Ces deux personnes du pluriel sont semblables aux deux plurieles du présent » (4). Pour ce qui est de la troisième personne du pluriel, il spécifie qu'on doit dire « *ils s'assient* et non pas ils s'asseient ». Ménage incline pour cette dernière forme « quoiqu'en la troisiéme personne du simple impersonel on dise *siéent. Ces habits luy siéent bien.* » *(Obs.* I, 249.) Nous avons gardé la forme donnée par Ménage ; Vaugelas en avait employé encore une autre : « les grands cheveux luy *sient* mal » (5).

Ménage le combat aussi sur les formes du pluriel de l'Im-

(1) *Rem.* I, 347.
(2) *Rem.* II, 6.
(3) *Rem.* II, 321.
(4) *Rem.* I, 272 sq.
(5) *Rem.* II, 322.

parfait : « A l'égard du prétérit imparfait il faut écrire et prononcer... *nous nous asséïions, vous vous asséïez, ils s'asséïoient* et non pas *nous nous asséions, vous vous asséiez ;* quand ce ne seroit que pour mettre de la différence entre les deux prémiéres personnes du plurier de l'imparfait et celles du présent. Pour tous les autres temps, je suis de l'avis de M. de Vaugelas. Il faut dire à l'Impératif *asséiez-vous là* et non pas assiiéz-vous là. » (*Obs.* I, 249.)

Cueillir. — Entre ces diverses formes je *cueillirai* et *recueillirai* ou *cueillerai* et *recueillerai*, Vaugelas (1) se prononce pour les premières, et pourquoi? parce que « à la Cour tout le monde dit *cueillira* et *recueillira*, et qu'à la ville tout le monde dit *cueillera* et *recueillera* », et « puis que c'est un des principes de notre langue, ou pour mieux dire, de toutes les langues, que lorsque la Cour en quelque lieu du monde que ce soit parle d'une façon, et la ville d'une autre, il faut suivre la façon de la Cour ». Certains prétendaient qu'on devait dire *cueillerai*, etc., à cause de l'ancien verbe *cueiller ;* Vaugelas était d'avis que le verbe lui-même n'étant plus en usage, il fallait aussi rejeter le futur qui s'en était formé. Vaugelas n'était pas seul à employer la forme *cueillirai*, etc. Le P. Chifflet, dans son *Essay d'une parfaite grammaire françoise*, Meigret, dans sa *Grammaire françoise*, et « Messieurs de Port-Royal, dans les *Reigles de la Vie chrétienne*, étaient du même avis. Ménage s'élève contre tous et dit : « Nonobstant toutes ces autoritez, je soustiens positivement qu'il faut dire *cueillera* et *recueillera.* »... « M. de Vaugelas demeure d'accord que *cueiller* se disoit autrefois. Les Picards le disent encore présentement. Et ils ne disent pas seulement

(1) *Rem.* II, 259, sq.

pas je hays ou je haïs..... Il faut aureste prononcer *haïr* et non pas *hayir.* » *(Obs.* I, 536-537.)

Médire. — « Réguliérement on devroit dire *vous médites,* comme on dit *vous dites.* Cependant on dit *vous médisez.* Ainsi plaist à l'Usage. On dit demesme *prédisez, interdisez, contredisez.* Plusieurs disent aussi *interdisit* à l'oriste. Mais le plus grand et le plus bel usage est pour *interdit* ». *(Obs.* I, 384.)

Mordre, tordre, pondre. — « On disoit autrefois *je vous ay mords,* pour dire *je vous ay mordu.....* On ne le dit plus présentement. Mais on dit encore *tors. Je lui ay tors le cou.* On commance pourtant à dire *tordu,* et apparemment il gagnera bien-tost le dessus. Pour *du fil retors,* on ne le dit que de cette façon ; et ce seroit tres-mal parler que de dire *du fil retordu.*

« Nous disons en Anjou, la poulle a *ponds.....* On dit à Paris, la poulle a *pondu* ; un œuf pondu. Et c'est comme il faut parler. *Pondre* se doit conjuguer comme fondre, tondre, et on dit fondu, tondu ». *(Obs.* I, 90-91.)

Ouïr. — Malherbe emploie encore la vieille forme *orra* pour le futur. Ménage dit qu'on prononçait ainsi anciennement : « Nous disons présentement, on *m'oira,* nous *oirons,* vous *oirez* ». (*Obs. Malh.* III, 230.) Et encore : « D'ouïr, on dit aussi ouiray, oueray et orray. » *(Obs.* I, 177.)

Prier. — Malherbe ayant employé la forme *je te pri,* Ménage constate que : « Nos Anciens ne fesoient point difficulté de dire *je te pri* pour *je te prie, je te suppli* pour *je te supplie.....* Mais il y déja lontems que cette licence est bannie de notre Poësie...

« Et comme nos Anciens ne fesoient point difficulté d'accourcir ces mots *prie* et *supplie,* etc., ils n'en fesoient

point aussi de les employer tous entiers devant des mots qui commancent par des consonnes : ce que nous ne fesons plus présantement ; ces mots ainsi placez estant trop difficiles à prononcer acause de cet *e* qui n'est qu'une demie syllabe. Il y a pourtant quelques endroits où l'on peut s'en servir hureusement, comme en ce vers de M. Corneille :

Justifie César et condamne Pompée.

C'est ainsi que M. Corneille avoit fait ce vers dans la 1re édition de la *Mort de Pompée* ». (*Obs. Malh.* III, 37-38.)

Recouvrir. — Ménage est de l'avis de Vaugelas, que *recouvert* pour *recouvré* a été introduit par l'usage, contre la règle et contre la raison. (*Obs.* I, 463.)

Rendre. — Malherbe a écrit : *Rends* à ton âme le repos. Ménage dit : « Remarquez *rends* à l'impératif et non pas *rend.* C'est ainsi que depuis quelques années l'Usage a obtenu qu'on parlast ; car la Régle et la Raison voudroient qu'on dist *rend* ». (*Obs. Malh.* III, 350.)

Rompre. — Malgré la régularité des formes *romps-je, ments-je*, etc., Ménage est d'avis qu'il faut dire rompé-je, menté-je, servé-je dormé-je : « Les reigles de la grammaire doivent céder en ces occasions à la douceur de la prononciation..... Il est aureste à remarquer que dans plusieurs lieux de France et dans toute la Lorraine, on prononce *aime-je, chante-je, mange-je*, avecque les deux *e* féminins desuite; qui est une façon de prononcer tres-vicieuse et tres-incommode ». (*Obs.* I, 116.)

Si Ménage admet les formes rompé-je pour romps-je, etc., c'est à cause de l'équivoque à laquelle donne lieu la forme avec le *e* féminin, comme *romps-je, ronge:* aussi dans les mots où l'équivoque n'existe pas, et où la prononciation

est aisée, il admet volontiers des formes comme sens-je, perds-je, entends-je, etc.

Seoir. — Vaugelas conjuguait ce verbe au futur : « Il *seiera*, comme *cela vous seiera bien:* à l'impératif *seie*... et non pas *sie*. Et en l'optatif et subjonctif *seieroit*, il n'a point d'infinitif. Au participe il a *séeant*... Il faut remarquer qu'au participe *séant*, ne s'employe jamais que pour les mœurs et non pas pour les habits » (1).

Ménage n'est pas du même avis : « Il faut dire, cela vous *siéra* bien ; qu'il lui *siée* bien ; qu'il lui *siée* mal. Il faut aussi dire, à l'optatif, quand il lui *siéroit* mal, et non pas, quand il lui *séieroit* mal, comme le veut M. de Vaugelas; ny, quand il lui *séerroit*, comme a dit Marot ». Pour ce qui est de l'emploi du participe, Ménage partage l'avis de Vaugelas. (*Obs.* I, 250.)

Sentir. — Ménage approuve Malherbe d'avoir dit *sens-je* et non pas *senté-je* à la forme interrogative, car « c'est ainsi qu'il faut parler, pour parler réguliérement.... comme tous les Parisiens disent *senté-je*, *menté-je*, *rompé-je*, *perdé-je*, etc., j'ay changé d'avis, particuliérement à l'égard de quelques-uns de ces mots, qui sont si rudes de la façon que les Provinciaux les disent, qu'on a peine à les prononcer... et présantemant j'aimerois mieux dire *rompé-je* et *menté-je.* » (*Obs. Malh.* III, 294-295 ; Cf. *Obs.* I, 114 sq.)

Trouver, treuver. — Malherbe a employé, pour la rime, *se treuve*. Ménage, tout en déclarant que *trouver* est le meilleur (comme l'avait dit aussi Vaugelas), « comme on dit en italien *trovare*, et comme nous disons prouver et éprouver », accorde aux poètes la licence de se servir de

(1) *Rem.* II, 321 sq.

l'une ou de l'autre forme, selon les besoins de la rime. (*Obs. Malh.* III, 373 ; Cf. *Obs.* I, 380.)

Venir et *tenir*. — Vaugelas trouvait que la forme *vindrent* était aussi bonne que *vinrent* (1). Ménage dit : « Ce n'est plus une question. Il faut dire incontestablement *vinrent*, *tinrent*, *devinrent*, *revinrent*, *souvinrent*. » (*Obs.* I, 518.)

Vivre et survivre. — Au parfait on disait aussi bien il *véquit* et *survéquit* que il *vécut*, et *survécut*. « L'usage est partagé... M. d'Ablancourt dit tousjours *survesquit* : et on ne peut manquer de suivre un si grand Maistre. » (*Obs.* I, 384.)

II. — MODALITÉ DES VERBES

Verbes neutres, actifs ou réfléchis.

Calmer. — Malherbe aimait fort l'ellipse du pronom *se*, nous dit Ménage : comme *calmer* pour *se calmer* ; « Ailleurs il dit glisser pour se glisser, plaindre pour se plaindre, évanouir pour s'évanouir, renfermer pour se renfermer. » Cette ellipse ne semble pas déplaire à Ménage. (2) (*Obs. Malh.* III, 12. Cf. p. 68.)

Cracher, neutre, employé activement : *cracher un mépris*. ne lui plaît pas. (*Obs. Malh.* III, 34.)

Ecumer. — Il semble approuver l'emploi qu'en fait Malherbe, à la forme active, parce que Racan et Maynard l'avaient employé aussi. (*Obs. Malh.* III, 102.)

Éloigner pour s'éloigner a été employé par bon nombre de poètes, comme Baïf, Marot, Bertaut, Malherbe ; et Ménage

(1) *Rem.* I, 182.

(2) V. *se pâmer* ; et la suppression du pronom personnel, p. 402.

cite parmi les poètes modernes, Corneille qui a dit dans *Pompée* :

> Ses vaisseaux en bon ordre ont éloigné la ville.
>
> (III, 1.)

Lui-même s'est servi de la forme active de ce verbe dans son *Idylle de l'Oiseleur :*

> Si bien tost l'Insensible éloignoit ces beaux lieux;

ce qui fait voir qu'il approuvait cette façon de parler. (*Obs. Malh.* III, 52-53 et *Obs.* I, 283-284.)

Entrer, sortir, monter, descendre ne devaient, selon Vaugelas, être employés qu'à la forme passive, au prétérit. (1) Ménage est d'avis que lorsqu'on veut exprimer, par exemple, l'action d'être sorti et revenu, on puisse dire *Monsieur a sorti ce matin* « car s'il n'estoit pas revenu, on diroit *Monsieur est sorti,* Monsieur est sorti dés le matin. Aussi tost que Madame est venue de la Messe, elle *a monté* en sa chambre. Un tel Escolier *n'a pas monté* en troisiéme, il *est demeuré* en quatriéme. *J'ay monté* à cheval sous Arnolfini. » (*Obs.* I, 511-512.)

Moquer un mal est une façon de parler assez extraordinaire, selon Ménage. (*Obs. Malh.* III, 34.)

Pâmer pour se pâmer a été employé par Ménage dans son *Idylle du Jardinier.* mais il prétend que l'usage n'était en rien choqué par cet emploi, l'un et l'autre se disant. (*Obs. Malh.* III, 12.)

Plaindre pour se plaindre, a été plusieurs fois employé par Malherbe; Ménage nous fait remarquer cette façon de parler, et ajoute : « Je ne la tiens pas mauvaise. » (*Obs. Malh.* III, 258-259.)

(1) *Rem.* I, 106.

Promener pour se promener. — Vaugelas était d'avis qu'on employât ce verbe aussi au neutre comme dans ces exemples : Allons promener, il est allé promener. (1) Ménage déclare qu'on ne doit l'employer qu'à la forme réfléchie : « Il faut dire, *Allons nous promener; Il s'est allé promener.* Et pour montrer que c'est ainsi qu'il faut dire, c'est qu'on ne diroit pas, *Je promenois hyer aux Tuilleries.* Pour ce qui est de *Je vous envoieray bien promener*, cette façon de parler est tres-naturelle acause de *vous*. qui précéde. » *(Obs.* I, 366.)

Relâcher, employé au neutre par Malherbe, dans ce vers :

Je ferois mieux de relascher,

déplaît à Ménage, parce que « les Poëtes doivent éviter ces mots propres des arts, et dire les choses figurément. » *(Obs. Malh.* III, 224-225.)

Ruer pour se ruer, en parlant du tonnerre (et rua le tonnerre) « n'est pas mauvais. » *(Obs. Malh.* III, 129.)

Soupirer. — « Tous nos Poëtes, tant vieux que modernes, ont usé de ce mot en la signification active », dit Ménage, et il en donne des exemples dans Marot, du Bellay, Desportes, Malherbe, Gombaud et Pétrarque. Lui-même a dit dans sa première Eglogue :

En mille accens divers soupirant ses amours.

« Et c'est à l'exemple des Latins que les Italiens et les François ont usé de ce verbe en cette signification transitive. » *Suspirat amores* se trouve dans Tibulle, et *suspirat amorem* dans Valerius Cato. *(Obs.* I. 399 sq. Cf. *Obs. Malh.* III. 180.)

(1) *Rem.* I. 76.

Tarder a été employé par Malherbe, à la forme active, pour *retarder*. Ménage fait remarquer cet emploi, sans dire ce qu'il en pense. (*Obs. Malh.* III. 112.)

III. — RECTION DES VERBES

Acquitter à, a été employé par Malherbe dans ces vers :

> Je ne say quelle offrande
> M'en peut acquitter aux Cieux.

Ménage déclare que « Cette façon de parler *aquitter à* est remarquable. Je ne me souviens point de l'avoir veue ailleurs. » (*Obs. Malh.* III, 253.)

Assembler à, a été plusieurs fois employé par Malherbe; Ménage fait simplement remarquer cet « assembler *à*, aulieu d'assembler avec. » (*Obs. Malh.* III, 36.)

Commencer à, commencer de. — Vaugelas et le P. Bouhours avaient tous deux déclaré, que jamais *commencer* ne devait être employé avec *de*, mais seulement avec *à*. (1) Ménage est d'un avis contraire : « On dit indifféremment *commancer à*, et *commancer de* et je croy mesme qu'il se trouve plus d'exemples de cette segonde locution que de la prémiére. » (*Obs.* II, 85.)

Commencer en avait été employé par le P. Bouhours dans cette phrase : « La pluspart de ces mots qui commencent en *in* ne me font guere moins de peine que les mots qui finissent en *ment*. » — « On ne dit point *commancer en*, réplique Ménage, on dit *commancer par* et finir *en* ». (*Obs.* II, 245.)

Commander. — « Ce verbe régit tantost le datif et tantost

(1) *Rem.* II, 149 et *Doutes*, p. 163-164.

l'accusatif. Il régit le datif, quand on commande effectivement. Ainsi on dit : *On commanda aux Chevaux Légers de la Garde de pousser les ennemis.* Il régit l'accusatif, lorsqu'il s'agit d'habitude, ou d'un pouvoir ordinaire de commander. Car on dit, par exemple, M. le Prince, M. de Turenne *commande l'Armée*... On dit demesme, en parlant d'une éminence ou d'une hauteur, *qu'elle commande la place*, et non pas *à la place.* M. de Voiture, dans une de ses Lettres, a dit neanmoins : *J'aimerois mieux estre bien dans vostre esprit, que de commander à toute la terre.* Ce qui est tres-bien dit, quoyqu'il ne soit pas question en cet endroit d'un commandement réel et présent. Et ce seroit mal dit aucontraire, que de dire... *de commander toute la terre.* Ainsi plaist à l'Usage. Je n'en say point d'autre raison. » (*Obs.* I, 131.)

Faire échange à pour *faire échange avec*, est relevé par Ménage dans Malherbe. (*Obs. Malh.* III, 154.)

Mêler à pour *mêler avec* est employé par Malherbe en plusieurs endroits, ce que nous fait remarquer Ménage. (*Obs. Malh.* III, 220.)

IV. — DE L'EMPLOI DES TEMPS

a) *Le présent pour le futur.* — Ménage condamne l'expression *il est demain fête :* « Pour parler juste, il faudroit dire : *Il sera demain fête.* » (*Obs.* I, 184.)

b) *Emploi des parfaits.*— Ménage établit par un exemple la différence entre *vous avez bientôt fait* et *vous avez eu bientôt fait.* « Si quelqu'un qui n'a pas disné, vient en un logis où l'on ait disné, et que le Maistre du logis lui fasse servir à manger; s'il se haste de manger et qu'il disne en

peu de temps; le Maistre du logis lui peut dire : *Vous avez bien tost fait.* Mais s'il est sorti de la maison pour aller disner ailleurs, et qu'il revienne tout aussi-tost, le Maistre du logis lui doit dire alors : *Vous avez eu bien-tost fait,* et non pas : Vous avez bien-tost fait ». *(Obs.* I, 299.)

c) *Emploi de l'infinitif.*— Ménage critique cette phrase : *Vous n'oseriez l'avoir regardé.* « Pour parler justement et réguliérement, il faudroit dire : Vous n'oseriez *le regarder.* » *(Obs.* I, 184.)

Ménage s'étonne que Balzac — qu'il cite — ait blâmé cette expression *rendre connu*, trouvée dans Malherbe : « Je croy avoir lu en quelque Auteur Latin *notum reddere* », d'où il conclut que l'expression est bonne. *(Obs. Malh.* III, 304-305.)

Faire, *omis devant un autre verbe.*— Cette omission est fréquente en poésie. Malherbe a dit *ployer* pour faire ployer. (Devoit sous ta merci les rebelles ployer) ; Ronsard, *pâmer* pour faire pâmer. (De son bel œil dont la force me pasme). « Par ces exemples et par plusieurs autres semblables que je pourrois icy alléguer, on pourroit excuser M. Corneille de ce qu'il a dit dans le Cid : De son côté *me panche* pour *me fasse pancher* ». *(Obs. Malh.* III, 133-134.)

d) *Concordance des temps.* — Deux actions passées, qui se trouvent dans la même phrase, devant être exprimées toutes deux par des passés, Ménage critique ces vers de Malherbe, comme présentant une construction vicieuse :

> Jamais de si bon cœur *je ne brûlai* pour elle ;
> Et ne pense jamais *avoir* tant de raison, etc.

« Il faut, *avoir u* tant de raison », *(Obs. Malh.* III, 303.)

V. — EMPLOI DES MODES

a) *L'Optatif.* — Ménage en relève l'emploi dans plusieurs vers de Malherbe, au début de la phrase, au singulier :

Soit la fin de mes jours contrainte ou naturelle

ou au pluriel :

Soient toujours de nectar nos rivières comblées.

ou au milieu d'un vers :

Loin de mon front soient ces palmes communes.

mais il ne dit pas s'il approuve ou désapprouve cette construction. *(Obs. Malh.* III, 258.)

b) *Le subjonctif.* — Ménage est d'avis, que pour savoir si l'on doit employer le subjonctif ou l'indicatif dans une phrase, « il faut consulter son oreille, avecque l'usage : car il est comme impossible d'en donner des reigles assurées. Mais pour consulter son oreille, il faut l'avoir bonne ». *(Obs.* I, 265.)

Le subjonctif après JE NE SAVAIS. — Fallait-il dire je ne savais pas que *c'était* ou que *ce fût* votre mère? Ménage est pour le subjonctif. « Les personnes du monde, qui n'ont point d'étude, disent d'ordinaire, je ne savois pas que *c'estoit*... Mais ceux qui ont ajouté l'usage à l'étude, disent presque tousjours, je ne savois pas que *ce fust*. Et c'est comme je voudrois parler. » *(Obs.* I, 264-265.)

Il emploie encore le subjonctif dans ces exemples : *Je ne savais pas que vous m'eussiez rendu de si bons offices.*

« Il y a pourtant des endroits où l'autre maniére vient mieux. Par exemple : Je ne savois pas que *c'estoit* un fort honneste homme, et le meilleur ami que *vous ussiez* à la cour, est mieux que Je ne savois pas que *ce fust* un fort

honneste homme et le meilleur ami que vous eussiez à la cour ». Il ne tire cependant aucune conclusion des exemples cités. (*Obs.* I, 265).

Le subjonctif après IL SEMBLE QUE. — Ménage se prononce pour l'emploi du subjonctif après *il semble que* dans : Il semble que tout *soit* pour me nuire, cette façon de parler lui paraissant « plus naturelle et plus Françoise. Mais quand on dit *Il me semble*, aulieu d'*il semble*, il est certain que le verbe qui suit, doit estre tousjours à l'indicatif. Il faut donc dire, *il me semble que cette femme est belle*. Et qui diroit il me semble que cette femme *soit* belle, ne parleroit pas François ». (*Obs.* I, 180.)

Le subjonctif après SOIT QUE. — Le P. Bouhours avait employé l'indicatif, après *soit que*, dans cette phrase : « Ils disent avec la derniére assurance tout ce qu'il leur plaist : *soit qu'ils veulent* surprendre par là le public : soit qu'ils croyent. etc. » (1). Ménage l'en reprend : « Il faut *soit qu'ils veuillent*. et non pas soit qu'ils veulent ». (*Obs.* II, 246.)

Le subjonctif après QUOIQUE, BIEN QUE, ENCORE QUE. — « Nos Anciens ont fait souvent régir l'indicatif à ces particules : et cela à l'imitation de Latins, qui en ont usé demesme à l'égard d'*etsi*, de *quamquam* et de *quamvis*. Cicéron dans son Oraison pour Milon, *Etsi vereor, Judices*. Virgile dans le segond de l'Enéïde : *Quamquam animus meminisse horret*. Horace dans son Epître aux Pisons : *Quamvis est monitus*. Aujourdhuy elles ne régissent que le subjonctif. Il faut dire : *Quoyque je sois : bienque je veuille : encorque je craigne*. Et ce seroit parler barbarement, que de dire, *quoyque je suis : bienque je veux : encorque*

(1) *Doutes*, p. 62.

je crains ». Vaugelas avait cependant commis la faute d'employer l'indicatif dans un cas pareil (1), et Ménage ne manque pas de le reprendre : « Monsieur de Vaugelas, page 146 de la prémiére édition de ses Remarques, s'est servi de *quoyque* avec l'imparfait du subjonctif : « *quoyque quelques-uns seroient d'avis que nonobstant l'équivoque on dit tousjours* Arrien, *et jamais* Arrian. » Il devoit dire, *quoique quelques-uns soient d'avis qu'on dise tousjours* Arrien ». (*Obs.* I, 183.)

VI. — ACCORD DU VERBE

a) *Un singulier avec un pluriel.* — Ménage approuve l'emploi d'un verbe au pluriel, avec un sujet au singulier : « Malherbe a dit dans les Stances pour M. de Soissons,

> Ne *délibérons* plus, *allons* droit à la mort :
> *La tristesse m'appelle* à ce dernier effort, etc.
> *Allons* épouvanter les ombres de là-bas
> De mon *visage* blesme :
> . . . . . .

ce qui est tres-bien dit, quoyque *délibérons* et *allons* soient au plurier, et *tristesse* et *visage* au singulier. M. Corneille a dit demesme, à la fin du 4e acte de Rhodogune,

> Et de nous rendre hureuse, à force de grans crimes. »

(*Obs.* I, 591.)

b) *Accord du verbe être impersonnel.* — Dans les expressions qui indiquent les heures, il était d'usage au XVIIe siècle de faire accorder le verbe être; Ménage critique cette construction : Il faut dire *il est dix heures* « et non pas *ils sont dix heures* comme on dit à la Chambre des Comtes

(1) *Rem.* I, 244.

de Paris... Il ne faut pas dire non plus *Elles sont dix heures* comme quelques-uns prétendent qu'il faut dire. Il est dix heures : cestadire, il est l'heure de dix heures. *Il est* est impersonnel en cet endroit. » *(Obs.* I, 485.)

c) *Accord du verbe avec un collectif.* — Ménage trouve, qu'accorder un verbe avec le complément du collectif, exprimé ou sous-entendu, comme dans ces exemples : « Ayant fait la revue de ses troupes, il trouva une partie de ses hommes *morts*, et l'autre malade. De deux mille hommes qu'ils estoient, six cens demeurérent sur la place... le reste *se sauva* par la connoissance qu'ils avoient du pays », c'est parler selon l'usage, mais non pas selon les règles. « Il faudroit dire, pour parler réguliérement : Il trouva une partie de ses hommes *morte :* par la connoissance *qu'il avoit* du pays ». Mais il préfère s'en tenir à l'accord établi par l'usage, quelque bizarre qu'il lui paraisse ; car, parler conformément aux règles, « ce seroit parler Alleman en François. » *(Obs.* I, 167).

PARTICIPES

PARTICIPE PRÉSENT ET GÉRONDIF

a) *Construction du gérondif.* — Vaugelas avait condamné la construction du gérondif, venant après le verbe aller (1) ; voici ce qu'en dit Ménage : « M. de Vaugelas me fesoit l'honneur de me communiquer ses *Remarques* devant que de les envoyer à son Imprimeur (2) : mais il ne

(1) *Rem.* I, 313.

(2) Tallemant des Réaux se moquait de ce que Vaugelas soumettait d'abord ses *Remarques* à Ménage ; nous voyons combien il avait raison !

me fesoit pas tousjours celui de déférer à mes sentimens. Quand je lui renvoiay le caïer, où il avoit fait cette observation, je me souviens que je lui écrivis qu'elle n'estoit pas absolument véritable. et que le mouvement, ou de progrés ou de succession, suffisoit en poësie dans ces façons de parler, pour les rendre agreables. Desportes a dit dans ses *Stances :*

Mais pendant qu'en regrets tu te vas consumant.

. . . . . .

« Malherbe... s'en est servi lui-mesme en plusieurs endroits de ses admirables *Poësies*. Dans l'*Ode à la Reine Mere,* sur son arrivée en France :

Je say bien que sa Carmagnole
Devant lui se representant,
Telle qu'une plaintive Idole,
Va son courroux sollicitant.

et ailleurs. » *(Obs.* I, 117 et *Obs. Malh.* III, 164, sq.)

Et il conclut ainsi : « Comme, dis-je, nous avons abusé de ces façons de parler, il est arrivé qu'on les a abandonnées toutacoup dans la prose ; à la reserve des endroits où il y a un mouvement visible et local ; comme en ces exemples : *La riviére va serpentant. Ces bergéres vont cueillant des fleurs.* J'ay dit dans la prose, car pour les vers, elles y sont encore reçues, lors mesme qu'il n'y a qu'un mouvement successif, ou progressif, comme il paroist par les exemples cy-dessus alléguez. » *(Obs.* I, 120.)

b) *Distinction entre le gérondif et le participe.* — Si l'emploi du gérondif est agréable à Ménage, il n'en admet pas la confusion avec le participe présent, qui seul peut être accordé. Malherbe ayant accordé le gérondif dans ces vers :

Ainsi tes honneurs florissants
De jour en jour aillent croissants.

Ménage dit : « Aulieu du participe plurier *croissants*, il faloit dire *aillent croissant* avec le gérondif... Cette faute est énorme. » (*Obs. Malh.* III, 166.)

Il trouve que « les gérondifs sont ordinairement plus élégans que les participes », c'est pourquoi il voudrait qu'on corrigeât cette façon de parler des notaires : A comparu par devant nous, Notaire Royal, Haute et Puissante Princesse, etc., *demeurante* à Paris, et qu'on dît : *demeurant* à Paris. (*Obs.* II, 476.)

PARTICIPE PASSÉ

Vaugelas ayant amplement traité des participes passés, Ménage approuve la plupart des règles formulées par son devancier, deux exceptées : l'accord du participe entre deux noms (ou un substantif et un pronom) et l'accord du participe passé suivi d'un autre participe.

a) *Participe passé entre deux noms.* — Vaugelas avait dit : « En troisiesme lieu, le preterit peut estre placé entre deux noms, comme *les habitans nous ont rendu maistres de la ville* : car *ont rendu* est un preterit situé entre deux noms, à sçavoir *nous* (que j'appelle nom ; Quoy qu'il soit pronom, parce que cela n'importe) et *maistres* qu'il regit tous deux à l'accusatif. Alors le participe est indéclinable et il faut dire *nous ont rendu maistres* et non pas *rendus* » (1).

Ménage réplique : « Je croi qu'il faut dire ; et c'est aussi l'avis de Dupleix (2), *nous ont rendus maistres* : comme on dit en parlant d'une femme, *Je l'ay rendue la plus accom-*

(1) *Rem.* I, 291.
(2) *Liberté de la l. fr. dans sa pureté*, p. 320.

plie personne du monde... La raison de M. de Vaugelas n'est pas une raison. Il dit que *maistres* qui suit, marque assez le plurier, sans qu'il soit besoin que le participe le marque encore (1). Par cette raison il faudroit dire aussi contre sa décision : *Nous nous sommes rendu maistres. Nous nous sommes rendu puissans :* maistres et puissans marquant aussi suffisamment le plurier. Ce qui a fait croire qu'il faloit dire *nous ont rendu maistres*, c'est que l'*s* en *rendus* suivi d'une consone ne se prononce point. » (*Obs.* I, 55.)

b) *Participe passé suivi d'un autre participe.* — Ménage combat encore Vaugelas sur une autre observation que celui-ci avait faite sur le participe (2) : « ... Quand, aprés le preterit passif il y a un participe passif, comme en cét exemple de M. de Malherbe, la désobéissance s'est trouvé montée au plus haut point de l'insolence..., il faut dire *s'est trouvé montée* et non pas *s'est trouvée montée.* » Ménage est pour « s'est *trouvée montée :* et c'est aussi le sentiment de Dupleix et celui de M. Guyet et de M. la Mote le Vayer. La rencontre des deux participes féminins, terminez en *ée*, a trompé Malherbe, de qui M. de Vaugelas a emprunté cet exemple. On dit : elle s'est trouvée morte : *mortua reperta est*, et non pas, Elle s'est trouvé morte. » (*Obs.* I, 57.)

c) *Participe passé avec* LE PEU. — Conformément à la règle de Vaugelas, Ménage accorde le participe passé avec *le peu* et non pas avec le complément de ce dernier : « Disons... avecque M. de Vaugelas, *le peu* d'affection

(1) *Rem.* I, 291.
(2) *Rem.* I, 292

qu'il m'a *témoigné* et non pas avecque M. de la Mote le Vayer, *Le peu* d'affection qu'il m'a *témoignée.* » (*Obs.* I, 364-5.)

d) *Emploi d'un participe pour un adjectif.* — Malherbe ayant dit dans ses vers :

> Et mentiront les prophéties
> De tous ces visages pâlis.

Ménage approuve l'emploi qui y est fait de *pâli* pour *pâle.* (*Obs. Malh.* III, 144.)

PRÉPOSITIONS

Les prépositions ont intéressé Ménage à plusieurs points de vue; il en a spécialisé le sens, il en a déterminé l'emploi syntactique et a établi la différence qu'il y a entre les prépositions et les adverbes, dont les formes sont presque identiques.

1. — SPÉCIALISATION DU SENS DES PRÉPOSITIONS

a) *Préposition* À. — « Il faut dire : on lui a fait écrire cela le poignard *à* la gorge, et non pas le poignard *sur* la gorge ». (*Obs.* I, 522.)

On dit « Avocat *au* Parlement, Président *au* Parlement, et non pas *en* Parlement ». — De même « estre *à* la Cour et non pas *en* Cour ». (*Obs.* I, 261.)

« On ne dit point écrire *en* droiture. On dit écrire *à* droiture ». (*Obs.* II, 145.)

b) Ménage relève l'emploi qu'a fait Malherbe de *à* pour *dans* ou *sous* dans ce vers : *Au marbre que tu vois, sa*

dépouille a cachée. « Remarquez cette façon de parler : *cacher au marbre.* pour dire cacher *dans* le marbre, ou *sous* le marbre ». *(Obs. Malh.* III, 369.)

c) A LA FIN « se met plustost au milieu de la période ou au milieu du vers ». Au commencement d'un poème « *enfin* auroit meilleure grace... néantmoins *à la fin* se peut fort bien mettre au commancement d'une période; et mesme au commancement d'un Poëme ». *(Obs. Malh.* III, 210, Cf. *Obs.* I, 423.)

d) EN *pour* À. — Malherbe ayant dit : d'un amoureux *en* cheveux gris, Ménage préfère *aux* cheveux gris : « Nous disons un vieillard *à* barbe grise et non pas *en* barbe grise : Olympe *aux* cheveux d'or et non pas *en* cheveux d'or. — *En* se dit des habits : en juppe, en cotte, en calsons, en pourpoint, en robe de chambre ». *(Obs. Malh.* III, 182.)

e) *Préposition* DE : « Il faut dire tout *de* bon, et non pas tout-à-bon... Tout-à-bon est du petit peuple de Province ». (*Obs.* II, 33.)

f) DE *pour* PAR DE, employé par Malherbe dans ces vers :

> Que de si dignes qualitez
> Tirent un cœur à leur service.

est condamné par Ménage : « Il falloit *Qui par de si dignes qualitez*, etc. » *(Obs. Malh.* III, 328.)

De même, au lieu de : *de bataillons épais,* il aurait dû dire *par des* bataillons épais. *(Obs. Malh.* III, 364.)

g) *Prépositions* SUR *et* SOUS : « Il faut dire, *sous* les armes et *sur* peine de la vie ». *(Obs.* I, 273.)

II. — EMPLOI SYNTACTIQUE DES PRÉPOSITIONS

a) *Des prépositions devant les noms de famille.* — Ménage est d'avis qu'on n'emploie les prépositions que devant les noms de famille, « qui viennent des Seigneuries : comme du Mont, de la Vallée, du Bellay, du Rivau... Et il ne les faut mettre... que devant ces noms-là. Il faut dire M. Paul, M. Charles, M. Gilles... et non pas comme disent les Gascons, M. de Paul, M. de Charles, M. de Gilles... » (*Obs.* I, 490.)

b) *Des prépositions locales* À, DANS, EN, *devant les noms de villes de provinces et de royaumes.* — Ménage constate que, devant les noms de villes, « aussi bien que devant les noms de Royaumes, de Contrées et de Provinces », on a tout d'abord employé la préposition *en*, à l'exemple des Italiens qui disent *in Roma, in Venezia, in Firenze, in Milano:* Balzac employait encore cette forme : *en Jérusalem*, ainsi que Godeau, l'évêque de Vence.

On a dit ensuite « à la Françoise : *à Paris, à Rouen, à Bordeaux, à Toulouse :* à la réserve des villes dont le nom commançoit par une voyelle, devant lesquelles, pour éviter le baaillement des deux voyelles, on continua de dire *en. En Anvers, en Arles, en Avignon, en Orléans, en Angers, en Alençon.* Mais enfin on a dit par tout *à*, tant devant les noms de villes qui commancent par une consone, que devant ceux qui commancent par une voyelle : Depuis quelques années, on commance... à dire *à Arles, à Avignon*, comme on dit à Angers, à Alençon, à Orléans, à Angoulesme.

« Pour ce qui est des noms de Provinces, il y en a où l'on met *en* et *dans* indifféremment. On dit *en Poitou, en*

Saintonge, en Anjou, en Périgord : dans le Poitou, *dans* la Saintonge, *dans* l'Anjou, *dans* le Périgord. Il y en a d'autres où l'on ne met que *dans*. On dit *dans le Lyonnois, dans le Vandomois...* On dit demesme *dans la Chine* et non pas *en Chine*. Et il y en a d'autres où l'on met *au* et *dans* indifféremment et où *en* ne vaudroit rien. On dit *au Maine, au Perche, au Vexin, dans* le Maine, *dans* le Perche, *dans* le Vexin... On ne dit point *en Pérou,* comme on dit *en Turquie :* mais *au Pérou* ou *dans* le Pérou ». *(Obs.* I, 258-261.)

Devant les noms de pays précédés du verbe *aller,* Ménage est d'avis qu'on ne se serve point de *dans*, mais de *en* et de *à :* « Il est allé *en* Espagne, *en* Italie, et non pas : Il est allé *dans* l'Espagne, *dans* l'Italie. Il est allé *aux* Indes, *au* Pérou, et non pas : Il est allé *dans* les Indes, *dans* le Pérou ». *(Obs.* II, 434-435.)

c) *Emploi de* EN *devant un gérondif.* — Faut-il dire *chemin faisant* ou *en* chemin faisant? « L'un et l'autre est bon : mais *chemin fesant* est le meilleur ». *(Obs.* II, 460.)

d) *Répétition de la prépositon* À. — Ménage exige qu'on répète la préposition *à*, devant chaque complément, et qu'on dise par exemple : *à* te servir et *à* te plaire, et non pas *à te servir et te plaire*, comme l'a dit Malherbe. Il admet cependant que « ces omissions de particules font force et beauté dans la Poësie, et particuliérement dans la haute Poësie ». (*Obs. Malh.* III, 84.)

e) *Répétition de la préposition* DE, *devant un infinitif.* — De même que pour *à*, Ménage exige qu'on répète le *de* devant un infinitif et qu'on dise ; *de* vous voir et *de* vous adorer, et non pas *de vous voir et vous adorer*, comme

Malherbe. (*Obs. Malh.* III, 328.) Il corrige aussi cet autre exemple *que rappeler mon âme :* « Nous dirions aujourd'huy que *de* rappeler mon âme ». (*Obs. Malh.* III.) Il fait simplement remarquer que Malherbe a dit : avant *qu'être à la fête,* pour *avant que d'être.* (*Obs. Malh.* III, 80.)

III. — PRÉPOSITIONS ET ADVERBES

a) AUPARAVANT *et* AVANT. — « Auparavant est aujourdhuy un adverbe, et non pas une préposition. On dit : *Je feray cela, mais faites cela auparavant.* Mais on ne peut pas dire : *J'ay fait cela auparavant vous.* Il faut dire *avant vous.* » (*Obs.* I, 565.)

b) A TRAVERS *et* AU TRAVERS. — Vaugelas avait décidé qu'*au travers* était beaucoup meilleur qu'*à travers*, et qu'il fallait donc dire : *Il lui donna de l'épée au travers du corps.* Ménage fait une distinction entre l'emploi de *à travers* et de *au travers.* « Il y a des endroits, où non seulement *atravers* est meilleur qu'*autravers,* mais où *autravers* ne vaudroit rien du tout. Par exemple, il faut dire : *atravers champs, atravers les blez, atravers les vignes; il va atravers les choux. il lui donna d'un baston atravers les jambes, ator et atravers.* Mais il faut dire au contraire : *J'ay passé autravers de l'Eglise.* Pour ce qui est de l'exemple de M. de Vaugelas : *Il lui donna de l'épée autravers le corps*, il est tres-mal allégué : car il faut dire *autravers du corps* ou *atravers le corps* (1). Autravers du corps et plus élégant ». (*Obs.* I, 112.)

(1) L'exemple dans Vaugelas est cependant : « Il luy donna de l'espée *autravers du* corps et *atravers le* corps ». (*Rem.* I, 392.)

c) AUTOUR *et* ALENTOUR. — C'est sur l'usage que les écrivains en faisaient que Ménage se fonde pour distinguer *autour* préposition de *alentour* adverbe : « La Reine avoit toutes ses filles *autour* d'elle et non pas *alentour* d'elle; la Reine estoit en un tel lieu, et toutes ses filles estoient *alentour*, et non pas *autour* ». *(Obs.* I, 277.)

d) DEDANS, DANS; DESSOUS, SOUS; DESSUS, SUR; DEHORS, HORS. — Ménage partage l'avis de Vaugelas (1), que dedans, dessous, dessus et dehors « ne se mettent aujourdhuy en prose que lorsqu'ils sont adverbes; comme en ces exemples, Je suis dessus; Je suis dessous; Il est dedans; Il est dehors; mais... quand ils sont prépositions, ils ne sont plus du bel usage; et il faut dire, par exemple, *sur* la table, *sous* la table, *dans* la maison, *hors* la ville », excepté lorsqu'on met « desuite les deux contraires : Il n'y a pas assez d'or *ny dessus, ny dessous la terre :* quand il y a deux prépositions de suite quoyque non contraires. *Elle n'est ny dedans ny dessus le coffre* ». Selon Vaugelas on peut encore employer dessus, dedans, etc., « lorsqu'il y a une autre proposition devant, comme *il lui a passé par dessus la teste, par dessous les bras, par dedans la ville, par dehors la ville* ». Ménage ne croit pas que cela soit mal dit : « *J'en ay par sur la teste : le coup m'a passé par sous le bras : ces troupes ont passé par dans la ville...* Le meilleur pourtant et le plus sûr est de dire *par dessus*, et *par dedans*.

« Pour ce qui est des vers, où M. de Vaugelas permet ces mots *dessus, dessous, dedans* et *dehors* lorsqu'ils sont prépositions; Malherbe... a employé indifféremment *dans* et *dedans*, *sous* et *dessous*, *sur* et *dessus* » ainsi que Chape-

(1) *Rem.* I, 217 sq.

lain, et Messieurs de Port-Royal : « Mais, nonobstant toutes ces autoritez, il faut avoüer que mesme en Poësie, *sur, sous* et *dans*, sont de beaucoup préférable à *dessus, dessous* et *dedans* ». (*Obs.* I, 524-525. Cf. *Obs. Malh.* III, 69.)

e) PAR DEVANT. — « Dans le beau stile n'est plus qu'adverbe. *Cette femme est bossue pardevant et par derriére.* J'ay dit dans le beau stile : car dans le stile de Pratique, *pardevant* est encore préposition. *Pardevant les Notaires, Garde-notes: Pardevant tel Juge.* » (*Obs.* I, 565.)

L'ADVERBE

Les remarques de Ménage sur les adverbes sont peu nombreuses; il s'est occupé seulement de l'emploi de quelques-uns et de la place de l'adverbe *bien* dans la phrase, en revanche il a écrit beaucoup d'observations sur l'emploi des négations.

I. — EMPLOI DES ADVERBES

a) D'AVENTURE, ainsi que l'a déjà remarqué Vaugelas, ne s'emploie plus au sens de *par hasard*. (*Obs. Malh.* III, 327.)

b) BIEN EST-IL, a souvent été employé par Malherbe, comme dans : « *Bien est-il malaisé* ». Ménage rapporte les paroles de Vaugelas, pour qui, en vers, cette expression a bonne grâce, pourvu qu'elle soit bien placée. (*Obs. Malh.*, III, 10.)

c) COMME *pour* COMMENT, est habituel à Malherbe. Ménage approuve Vaugelas d'avoir condamné cet emploi. (*Obs. Malh.* III, 204.)

d) ENVIRON DE n'est pas français, selon Ménage. « Il faut dire *Il estoit environ deux heures ;* et non pas *environ de deux heures,* comme disent les Angevins et les Poitevins ». *(Obs.* I, 506.)

e) MÊME ne doit rattacher que deux membres de phrase ou deux phrases identiques; aussi Ménage reprend le P. Bouhours pour avoir dit : « M. de Balzac a bien la mine de faire dire... Il a mesme la mine de ne se point moquer des fâcheux... » (1). — « Ce mot de *mesme* n'est pas icy en son lieu : ce que le P. Bouhours dit en cette période estant contraire à ce qu'il a dit dans la précédente ». *(Obs.* II, 387.)

f) SANS CELA *pour* HORS CELA. — Le P. Bouhours l'ayant employé dans la phrase suivante : « On dit à un homme,... Prestez-moy vôtre main; prestez-moi vôtre bras, mais sans cela, je sçay ce que signifie en nôtre langue... » (2). Ménage l'en reprend : « Au lieu de *mais sans cela,* il faut *mais hors cela* ». *(Idem)*

II. — PLACE DE L'ADVERBE

L'adverbe *bien* doit précéder le verbe accompagné d'une préposition, il ne faut donc pas dire comme le P. Bouhours (3) : « Ce n'est pas en écrivant viste que l'on apprend *à écrire bien.* Il faut dire, que l'on apprent *à bien écrire* ». *(Obs.* II, 249).

(1) *Rem. nouv.*, p. 212.
(2) *Rem. nouv.* p. 502.
(3) *Doutes*, p. 278.

DE LA NÉGATION

EMPLOI DES NÉGATIONS

a) PAS, POINT *devant* QUE. — Vaugelas avait prétendu qu'on ne mettait jamais le *pas* et le *point* devant le *que*, signifiant *sinon que* et qu'il fallait dire : *Je ne joue qu'avec des gens de bien* (1). Cette remarque est incomplète, selon Ménage, qui ajoute : « Si aprês le *que* en cette signification de *sinonque*, il y a un verbe au subjonctif, il faut un *pas* ou un *point*. Il faut dire, *Je ne vous verray qu'aprés le caresme.* Mais il faut dire aussi, *Je ne vous verray point que le caresme ne soit passé.* Je ne partiray point d'ici que vous ne soyez venu ». *(Obs.* I, 133).

Mais si le verbe « est à l'indicatif ou à l'infinitif; il ne faut user ny du *pas*, ny du *point*. Exemples de l'indicatif : *Je ne le voi que quand il me l'ordonne: Je n'emprunte qu'autant que je puis rendre.* Exemples de l'infinitif : *Il ne se léve que pour se coucher: Vous ne parlez que pour médire* ». *(Obs.* I. 113-114.)

b) PAS *et* POINT, *avec des expressions de temps.* — Vaugelas avait décidé qu'on devait supprimer le *pas* et le *point :* « avant que l'on parle de quelque temps » ou « aprês qu'on en a parlé, comme *je ne les verray de dix jours. Il y a dix jours que je ne l'ai veu.* Et toutes les fois qu'il est fait mention du temps, j'ay trouvé cette Reigle sans exception » (2). Ménage apporte plusieurs exemples

(1) *Rem.* II, 126.
(2) *Rem.* II, 127.

où « quoyqu'il s'agisse de temps, ce seroit un barbarisme de n'y pas mettre le *point*. Je l'aimois dans ma premiére enfance, mais depuis l'âge de quinze ans je ne l'ay point aimé. Il y a plus de dix ans que je ne l'aime point. Je ne sors point depuis huit jours. Il y a huit jours que je ne sors point ». (*Obs.* I, 114.)

c) PAS *répété*. — « Il y a certains endroits où la particule *pas* doit estre répétée nécessairement, comme en celui-cy : *Aprés tout ce que vous avez fait pour moi*, JE NE PUIS PAS N'ESTRE PAS *vostre serviteur*. *Je ne puis pas n'estre vostre serviteur* ne seroit pas François. Malherbe n'a pas su cette finesse de langue, ayant dit dans une de ses Odes,

Ces Archers aux casaques peintes,
Ne peuvent pas n'estre surpris, »

(*Obs.* I, 127. Cf., *Obs. Malh.* III, 103).

d) *Emploi de* NE *dans une phrase interrogative*. — Vaugelas trouvait que *n'ont-ils pas fait* et *ont-ils pas fait* étaient bons tous deux « pour exprimer la mesme chose » et qu'il était même plus élégant de ne pas employer la négation (1). Ménage est d'un avis opposé : « *N'ont-ils pas fait* me semble plus élégant. Malherbe qui avoit l'oreille excellente, a préféré demesme : *N'ay-je pas* à *Ay-je pas*.

N'ay-je pas le cœur aussi haut, etc. »

(*Obs.* I, 383, Cf., *Obs. Malh.* III, 287.)

e) *Emploi de* NE *avec personne*. — Personne, avec la signification de *nemo*, dans une phrase qui affirme, doit être employé avec la négation *ne* : « comme, Personne n'est plus à vous que moy ». (*Obs.* I, 515.)

(1) *Rem.* I. 342.

f) *Emploi explétif de la négation.* — *Je ne compte pour rien*, semble à Ménage plus élégant que : *Je compte pour rien.* — On peut encore employer la négation dans une phrase comme celle-ci : Prenez garde *de ne pas tomber* qui a le même sens que l'affirmative : Prenez garde *de tomber.* (*Obs.* II, 466.)

g) *Emploi de* NE... QUE, NE... QUE DE. — *Il ne fait que de sortir,* doit s'employer dans la signification de : *Il sort sans cesse.* « Mais si l'on marque l'endroit d'où l'on sort, on supprime alors élégamment le *de* : Il ne fait *que sortir de table*... Si on dit *Il ne vient* au lieu de *Il ne fait*, on ne peut oster *de.* Il faut dire, par exemple : *Il ne vient que de sortir de table* et non pas *Il ne vient que sortir de table* ». (*Obs.* I, 94-95.)

Si l'on emploie *ne... que* dans une phrase, il n'y faut pas mettre aussi le *point,* qui ferait un barbarisme. On ne doit donc pas dire : Les Dames *ne sortent point* du logis, *que* pour aller en visite, mais « pour parler réguliérement, il faut dire, *Les Dames* NE *sortent jamais du logis* QUE *pour aller en visite* ». Si l'on veut employer le *point*, il faut changer la construction de la phrase, et ne plus faire usage de ne... que ; « il faudroit dire, Les Dames *ne sortent point* du logis, *si ce n'est* pour aller en visite ». (*Obs.* I, 489).

h) *Emploi de* NON... NON. — Ménage relève les nombreux exemples où Malherbe a fait usage de cette répétition. (*Obs. Malh.* III, 101.)

i) *Emploi de* NI. — « La particule négative *ny* doit estre accompagnée d'une autre négative. Je ne l'aime ny ne l'estime. Ny les biens, ny les honneurs ne valent pas la santé. » Si la négation manque, on remplace le *ni* par *et.* C'est

en vertu de cette règle que Ménage critique la phrase suivante du P. Bouhours. « Ces mots sont neus, et je doute qu'ils aient la bonne fortune d'intrépide, *ni* même d'intrépidité » (1), et la corrige. « Il faloit dire : Et je doute qu'ils ayent la bonne fortune d'intrépide, *et* mesme celle d'intrépidité ». (*Obs.* II, 246.)

j) NI PLUS, NI MOINS. — Vaugelas employait deux formes *ni plus ni moins*, et *ne plus ne moins*. Ménage trouve que : « Ne plus ne moins sent le vieux. Je dirois donc tousjours ny plus ny moins ». (*Obs.* I, 433.)

DE LA CONJONCTION

EMPLOI DES CONJONCTIONS

a) AFIN QUE. — Ménage conseille d'employer seulement *afin que*, et de rejeter toutes les conjonctions dont on usait concurremment, avec la même signification : *à celle fin que*, *pour afin que*, *pour à celle fin que*. (*Obs.* I, 577.)

b) AVANT QUE et DEVANT QUE se disent indifféremment (*Obs.* I,565) ; mais on n'emploie plus *auparavant que* (*Obs.* I, 552), conformément à la décision de Vaugelas, qui a aussi décrété qu'on ne disait plus *alors que*, mais *lors que*, ce dont Ménage convient. (*Obs. Malh.* III, 166 et *Obs.* I, 552.)

c) CEPENDANT QUE n'est plus en usage ; on ne se sert que de *pendant que*, ainsi qu'en a décidé Vaugelas. (*Obs. Malh.* III, 54 et 166. Cf. *Obs.* I. 552.)

(1) *Doutes*, p. 20.

d) ENCORE BIEN QUE, employé par le P. Bouhours (1), est condamné par Ménage : « Nous dirions à Paris *encore que* ou *bien que* ». (*Obs.* II, 249. Cf. *Obs.* I, 577.)

e) SI *et* AUSSI *comparatifs, suivis de comme.* Ménage blâme Malherbe d'avoir employé le *comme* corrélatif, au lieu du *que*, en disant :

Il n'est rien de si beau comme Caliste est belle.

« Après *si* et *aussi* comparatifs, il faut *que* et non pas *comme : Il n'est rien de si beau que Caliste. Caliste est aussi bonne qu'elle est belle.* » Cependant Corneille lui-même a dit :

Tant qu'a duré la guerre, on m'a vu constamment
Aussi bon citoyen *comme* parfait amant.

« Mais en cela ces grans Auteurs ne sont pas à imiter, le *comme* après le *si* comparatif n'estant plus aujourdhuy du bel usage ». (*Obs.* I, 466-467. Cf. *Obs. Malh.* III, 271.)

f) TANDIS. — Vaugelas avait décidé que ce mot ne pouvait s'employer, sans être suivi de *que*. Ménage est du même avis ; il relève cependant dans Malherbe des exemples où *tandis* n'est pas suivi de *que*, comme : *Tandis la nuit s'en va.* (*Obs. Malh.* III, 51. Cf. *Obs.* I, 551.)

CONSTRUCTION DE LA PHRASE

Place des infinitifs. — Lorsque deux infinitifs sont unis par *de*, le second ne doit pas être éloigné du premier, ni en être séparé par un autre membre de phrase. C'est ce qui

(1) *Doutes*, p. 268.

semble résulter du blâme adressé par Ménage à Malherbe, à propos de ces vers :

> Qui voudra se vanter, avec eux se compare
> D'avoir reçu la mort.

« Cette expression est entortillée, dit-il. Il faloit dire : *Qui voudra se vanter d'avoir reçu la mort, avec eux se compare* ». (*Obs. Malh.* III, 43.)

Ménage a porté son attention sur toutes les parties de mots; les formes l'ont beaucoup préoccupé, celles des noms propres en particulier, auxquels il a consacré un très grand chapitre.

Le genre étant variable pour beaucoup de mots, Ménage essaie de le fixer et, dans bien des cas, c'est l'étymologie ou l'analogie qui lui fait préférer un genre à l'autre ; on dit *squelette,* au masculin, parce que σκελετός est de ce genre en grec ; *simarre* au féminin, à cause de l'italien zimarra ; d'autres fois enfin, il fonde sa préférence sur l'emploi que les auteurs ont fait d'un mot : *idole* féminin, car Malherbe l'a employé comme tel; il accorde cependant aux poètes la liberté de changer le genre admis des noms.

Dans l'accord d'un substantif, avec un nom de nombre composé avec *un*, l'oreille de Ménage était choquée par un pluriel, et il aurait préféré qu'on dît par exemple vingt et *un cheval*, plutôt que vingt et *un chevaux,* le dernier mot devant, selon lui, déterminer l'accord.

Dans les adjectifs, il se sépare des idées des autres grammairiens et prend position contre le P. Bouhours au sujet des diminutifs et des superlatifs ; il montre que des emplois de comparatifs et superlatifs, condamnés par Vaugelas, pouvaient très bien trouver leur place, sans choquer le génie de la langue.

Il règle l'emploi de *soi*, qui ne peut se rapporter qu'à un indéterminé.

La morphologie des verbes a spécialement intéressé Ménage et il a donné, sur la différence entre l'emploi d'*aller* et *venir*, par exemple, ou de *tors* et *tordu*, des observations très judicieuses. Aux participes, il a ajouté deux règles à celles que Vaugelas avait données. La partie qui l'a préoccupé le moins, ce fut la construction de la phrase, car nous n'avons pu relever qu'une seule observation sur cette question.

CHAPITRE V

Style

Ménage a laissé aussi quelques remarques sur le style, auquel il voudrait toutes les qualités de netteté, de précision et d'harmonie qu'il admirait dans les bons auteurs, et dont son propre style était empreint.

I. — NETTETÉ DU STYLE

Pour l'obtenir, Ménage conseille d'éviter l'emploi de termes ou d'expressions qui forment équivoque :

Malherbe ayant dit : Quoi donc, grande Princesse, en la Terre adorée. Ménage trouve que « adorée, est équivoque à *terre* et à *Princesse.* » (*Obs. Malh.* III, 207.)

Dans la phrase suivante l'idée est imparfaitement exprimée, selon lui : « Les gens de robe, qui ont un *de* à leur nom, le conservent d'ordinaire, lorsqu'ils signent : comme s'ils craignoient, en le retranchant, de perdre un des titres de leur noblesse. Car ce n'est pas d'aujourd'huy que les François se font honneur d'avoir un *d* à leur nom » (1). La raison pour laquelle cette phrase manque de netteté, c'est qu'un « homme qui s'appelle *Denis* a un *de* à son nom : et un

(1) *Rem. nouv.*, p. 270.

homme qui s'appelle *Dauphin* a aussi un *d* à son nom. » (*Obs.* II, 388.)

Entre employé pour *parmi* peut donner lieu à une équivoque comme dans cette phrase de Malherbe : *D'où naquit entre nous.* Ménage aurait préféré « *D'où naquit parmi nous*, pour éviter l'équivoque *d'entre nous.* » (*Obs. Malh.* III, 48.)

Parlant de Balzac, qui pour dire : *le coucher du soleil*, s'était servi d'une métaphore, le P. Bouhours s'est lui-même exprimé par une phrase équivoque, « M. de Balzac a dit sur le coucher du soleil, Cette riche effusion de couleurs » (1) que Ménage reprend : « *Sur le coucher du soleil,* est équivoque. Comme on dit *sur le midi: sur le soir; sur la brune;* on croit d'abord que le P. Bouhours a voulu dire que M. de Balzac avoit dit les paroles dont il est question, le soleil estant prês de se coucher. » (*Obs.* II, 247.)

II. — EXACTITUDE DU STYLE

Il y a certaines figures de style que Ménage adopte, comme les synonymes et certaines répétitions, et d'autres qu'il rejette, comme l'anacoluthe, les expressions tautologiques ou autres, qui ne lui semblent pas concourir à l'exactitude du style.

a) *Anacoluthe.* — Ménage relève chez le P. Bouhours une construction par anacoluthe : « On peut mettre dans le mesme rang tous les mots composez qui viennent des autres Langues....., dont les simples ne se disent point en François : ou s'ils s'y disent, c'est pour exprimer, etc. » (2)

(1) *Doutes*, p. 99.
(2) *Rem. nouv.*, p. 100.

et la critique : « *s''ils s'y disent*, n'est pas dit agréablement ». *(Obs.* II, 387.)

b) *Tautologie.* — Il adopte la tautologie, quand les deux expressions synonymes sont nécessaires, pour donner au style de l'exactitude; dans le cas contraire, il la juge superflue.

Le P. Bouhours comptait au nombre des synonymes inutiles les mots *bornes et limites* (1), employés par Costar, par M. de Sacy et par Patru. Ces autorités, jointes à celles de Cicéron qui a dit « *certos mihi fines, terminosque constituam* » font trouver à Ménage que « tout cela est tresbien dit. *Bornes* » étant « la marque des limites. » *(Obs.* II, 450.)

Le P. Bouhours (2) avait repris comme synonyme vicieux *cendre et poussière,* dans les Homélies de Saint Jean Chrysostôme de M. de Sacy. Ménage, non seulement ne considère pas ces deux mots comme synonymes, — ce qu'ils ne sont d'ailleurs pas, — mais il trouve de la beauté à leur emploi simultané « le mot de *cendre* nous fesant souvenir des cors qui sont bruslez, et celui de *poussiére* de ceux qui sont inhumez ». C'étaient d'ailleurs les propres paroles de Saint Jean Chrysostôme, μετὰ τὴν κόνιν, καὶ τὴν τέφραν. Et c'est même ainsi que « parle l'Ecriture Sainte au chap. 18 de la Genése : *Respondensque Abraham, ait, Quia semel cœpi, loquar ad Dominum meum, cum sim pulvis et cinis...* Or, comme les Théologiens employent volontiers les façons de parler de la Bible, il ne faut pas douter que Saint Jan Chrysostome n'ait affecté d'employer celle dont

(1) *Doutes,* p. 242.
(2) *Idem.*

nous venons de parler, parcequ'elle estoit de la Genése, et d'un lieu célébre de la Genése ». *(Obs.* II, 6, sq.)

Corneille, dans la traduction qu'il a faite de « l'Imitation de Jésus-Christ », s'est servi des mêmes paroles :

> Seigneur, t'oserai-je parler ?
> Moi, qui ne suis que cendre et que poussière.

Non seulement le P. Bouhours n'aime pas les synonymes, mais il veut étayer son opinion de celle d'un autre; malheureusement, il ne cite pas d'après les textes originaux et, dans cette occasion, il attribue au cardinal Palavicin une idée de Quintilien. Celui-ci avait dit en effet en parlant des épithètes superflues : « *Similem agmini, totidem lixas habenti, quot milites quoque* ». Le P. Bouhours la donne comme l'expression même du Cardinal, qui « compare ces mots superflus aux passevolans, et il dit que les lecteurs délicats ont autant de peine à voir une mesme chose revestue de paroles différentes, *que les commissaires des guerres en ont à voir passer plusieurs fois en revue les mesmes soldats* » (1).

Vaugelas, dans une remarque sur les synonymes (2) avait dit que les paroles étant les images de la pensée, les synonymes rendent cette image plus ressemblante, tout comme un peintre en faisant un portrait, ne se contente pas d'un seul coup de pinceau, mais en ajoute souvent un second, pour rendre la ressemblance plus parfaite. Ménage est d'accord avec Vaugelas sur l'emploi des synonymes, et ne trouve même à ajouter qu'un seul mot à cette remarque, un mot de Quintilien : « Potest adscribi amplificationi congeries quoque verborum ac sententiarum idem signifi-

(1) *Doutes*, p. 245.
(2) *Rem.* II, 275, sq.

cantium. Nam etiam si non per gradus ascendant, tamen velut acervo quodam allevantur. »

Pourquoi, d'ailleurs, le P. Bouhours était-il à tel point contraire aux synonymes? N'avait-il pas dit (1) : « Comme si *des geans, d'une taille énorme*, et d'une *hauteur prodigieuse* estoient montez sur des échasses. » Il aurait pu tout aussi bien dire simplement : Comme si des géants étaient montés sur des échasses? ainsi que le lui fait remarquer Ménage. Il est probable, que voulant donner une idée de grandeur superlative, si l'on peut s'exprimer ainsi, il n'a encore trouvé que les synonymes pour donner plus de force à son expression.

A propos de ce vers de Malherbe :

Mais toi, que plus que tout j'aimai parfaitement.

Ménage fait observer que, l'idée de perfection amenant avec elle celle de chose à laquelle il ne manque rien, le mot *parfaitement* ne peut s'employer avec un comparatif, et moins encore avec un superlatif, « comme l'employent ceux qui finissent leurs lettres par ces mots, *Je suis parfaitement votre très-humble serviteur*. Cette faute est très-ordinaire à tous les faiseurs de Lettres ; et mesme au Grand Epistolier, M. de Balzac. J'en ay fait faire une remarque à M. de Vaugelas dans ses *Remarques* de la Langue Françoise. » (*Obs. Malh.*, III, 34-5.)

Un autre emploi de *parfaitement*, que Ménage trouve « superflu et mesme incommode » (*Obs.* II, 249) est dans la phrase suivante : « il y a pour le moins autant de différence entre elles, qu'il y a entre deux personnes, dont l'une marche et l'autre danse parfaitement bien » (2).

(1) *Doutes*, p. 160.
(2) *Doutes*, p. 267.

Ménage conseille d'éviter l'emploi de ces mots : les roses et les fleurs, les lis et les fleurs, les violettes et les fleurs, « car c'est... confondre l'espéce et le genre. » *(Obs.* II, 42.)

Le P. Bouhours ayant dit : « il ne se faisoit guéres de discours, qui ne parlast d'Epaminondas et de Cambyzés » (1). Ménage l'en reprend : « *Ce discours qui parle* n'est pas dit... agréablement. » *(Obs.* II, 388.)

« On ne peut pas dire *un coup de mousquetade*, ny *l'art militaire de la guerre*, comme disent quelques-uns ; ny *un secours auxiliaire*... Nous appelons, en Anjou, par raillerie *paroles verbales*, des paroles qui ne sont suivies d'aucun effet : des paroles, qui ne sont que paroles ; des discours, qui sont vuides de choses. » *(Obs.* II, 426-7.)

Ménage reprend une tautologie, que présente cette phrase du P. Bouhours : « Le mot de minucies est, à ce que j'ay oui dire, en usage parmi les Grammairiens et les Orateurs » (2), et il dit : « Minucie n'est point un mot d'Orateur : ce qui me fait croire que le P. Bouhours par *les Orateurs*, a voulu dire *ceux qui écrivent en prose*. Mais en ce cas, comme les Grammairiens écrivent en prose, le mot d'*Orateurs* n'a que faire en cet endroit. » *(Obs.* II, 248-9.)

c) *Répétitions.* — Lorsque les répétitions alourdissent la phrase, Ménage les désapprouve ; mais si au contraire elles lui donnent de la variété, sans nuire à l'exactitude, il les accepte.

Malherbe ayant dit : « Et qu'*étant, comme elle est*, d'un sexe variable... », cette tournure ne paraît pas indispensable à Ménage, *(Obs. Malh.*, III, 300-301) contre l'avis de

(1) *Rem. nouv.*, p. 194.
(2) *Doutes*, p. 255.

Vaugelas ; il blâme aussi comme superflu le *comme il est* dans le vers suivant :

Puis *étant son mérite* infini, *comme il est.*

(Idem), et dans :

D'estre profane, *comme il est.*

(Obs. Malh., III, 336.)

Une répétition qui lui semble agréable se trouve dans la phrase suivante : « Cette victoire de Judas, qui *fut* honnorée parmy les Juifs d'une feste solennelle, *fut* la derniére qu'il remporta », car, dit-il, non seulement les deux *fut* ne choquent point l'oreille « mais ils la chatouillent en quelque façon. » *(Obs.* II, 260-2.)

Ce n'était pas l'oreille seule de Vaugelas, mais son œil même qui était blessé lorsqu'il voyait dans une lettre le mot de Monsieur ou de Madame répété deux fois de suite ; Ménage trouve que « c'est estre dégouté plutost que délicat de ne pouvoir souffrir ces petites négligences » et que certainement quand on s'adresse à une personne de la part d'une autre, il faut lui dire : « *Monsieur. Monsieur le Prince tel vous baise tres-humblement les mains ; Madame, Madame la Princesse telle m'a commandé de venir apprendre de vos nouvelles.* Et qui doute que ce ne soit bien parler? » *(Obs.* I, 394.)

Ménage ne désapprouve pas l'emploi de deux *mais* dans une même période, parce que selon lui, « le mot de *mais* est une liaison nécessaire, jamais Auteur célébre n'a fait difficulté de le répéter une segonde fois dans une mesme période, soit qu'il ust divers, ou qu'il ust mesme sens. » *(Obs.* II, 50-51).

Cette répétition avait été critiquée par le P. Bouhours (1)

(1) *Doutes*, p. 261.

dans la phrase suivante de Vaugelas : « *Mais* la fortune ne s'estoit pas encore emparée de son esprit ; et comme elle ne fesoit que de commancer, il la porta modérément : *mais* à la fin... » etc. Il avait repris de même l'emploi de deux *si* dans cette phrase de Voiture : « Je suis *si* fort touché, que *si* j'estois capable de vous donner les louanges qui vous sont deues, etc. » Ménage croit que le blâme est ici fort mal à propos « ces deux *si* estant employez dans une signification différente. » *(Idem.)*

Lui-même critique et Vaugelas et Bouhours, qui ont répété le mot *tous*. Vaugelas : « Cet abus... est venu de ce que *tous* nos noms substantifs, ont *tous* L redoublée » (1). Bouhours : « J'ay remarqué... que *tous* les mots François qui commencent par *in*... viennent *tous* d'un verbe » (2). Il ne trouve pas que *tous* soit répété « en grace. » *(Obs.* II, 19, 67 et 246.)

d) *Métaphores.* — Les métaphores semblent à Ménage des façons de parler « qui choquent la justesse et la raison tout ensemble, et qui neanmoins sont meilleures que les réguliéres. Par exemple : *Il avoit le bras retroussé jusqu'au coude* est mieux que si on disoit : Il avoit la manche retroussée jusqu'au coude : quoyque ce soit la manche qu'on retrousse, et non pas les bras. » *(Obs.* I, 184.)

Chaleur pour *sang* n'est pas désapprouvé par Ménage, qui l'a trouvé dans le vers suivant de Malherbe : « Ceux à qui la chaleur ne bout plus dans les veines » ; d'aprés lui « Un autre Poëte moins hardi... auroit dit, *Tous ceux à qui le sang ne bout plus dans les veines :* comme le notre a dit ailleurs, *Quand le sang bouillant en mes veines.* Car c'est le

(1) *Rem.* I, 193.
(2) *Doutes,* p. 23.

sang qui bout. La chaleur fait bouillir; mais elle ne bout pas. » *(Obs. Malh.* III, 138.)

Malherbe ayant employé cette expression : « relevant son épaule courbée » en parlant de l'Eglise, Ménage doute qu'on puisse dire l'*épaule de l'Eglise*, bien qu'on dise le *chef de l'Eglise* (*Obs. Malh.* III, 25.)

Mettre l'épée à la main « est... plus naturel que mettre la main à l'épée, quoyque moins conforme à la justesse. » *(Obs.* I, 184.)

La superbe pour l'orgueil n'était point admis par Vaugelas, qui prétendait que c'était un adjectif et non pas un substantif. Balzac était du même avis. Ménage croit que ce mot ayant toujours été employé en ce sens, « les prédicateurs... peuvent continuer à dire *la superbe* pour dire *l'orgueil* et un esprit de superbe, pour dire un esprit d'orgueil. » *(Obs.* I, 122.)

e) *Expressions recherchées.* — Ménage n'est pas de ceux qui se laissent effrayer par la hardiesse d'une expression, car il a lui-même dans un vers employé celle de *joüir des douleurs*, qui est assez recherchée :

> Vous voulustes joüir de toutes mes douleurs,
> Entendre mes soupirs et voir couler mes pleurs.

Il la considère comme hardie, mais heureusement hardie; moins heureuse serait une autre de ses expressions : « Je vous says à regret de tant d'attraits pourveue », qui « est pourtant Françoise ». *(Obs.* II, 39-40.)

Ménage, d'accord avec Pellisson, blâme l'expression : *rendre la guérison*, employée par Malherbe : « Il est certain qu'on ne dit point en nostre langue, *rendre la guérison*, comme on dit *rendre l'embonpoint, rendre la santé, rendre la vie* ». *(Obs. Malh.* III, 62.)

Supporter des flammes ou *supporter des dards* lui déplaisent également; mais dans ces vers de Gombaud :

> Que doit faire un Amant, qui tous les jours supporte
> Vos mépris, vos rigueurs, vos flammes et vos dards ?

« comme on dit *supporter des mépris* et *supporter des froideurs*, les mots de *flames* et de *dards* sont entraisnez, s'il faut ainsi parler, par ceux de *mépris* et de *froideurs* ». *(Obs. Malh.* III, 62-63.)

f) *Expressions vagues et emploi de certains termes.* — Ménage est d'avis qu'on emploie en vers des nombres définis *mille* ou *cent* plutôt que des nombres indéfinis, et il ne blâme point Malherbe d'avoir dit :

> Race de mille Rois...

bien qu'au dire de Racan, Malherbe, sur la fin de ses jours, eût changé cet hémistiche en « Race de tant de Rois ». *(Obs. Malh.* III, 208.)

A nulle autre pareille, à nulle autre seconde sont des expressions usées « et passent pour des chevilles ». *(Obs. Malh.* III, 65.)

Donc pouvant commencer une phrase, selon Vaugelas, peut d'après Ménage, être placé aussi au début d'un poème, comme l'a d'ailleurs fait Malherbe. *(Obs. Malh.* III, 123-124.)

Le P. Bouhours ayant critiqué cette expression : « C'est l'homme du monde que j'aime le mieux », Ménage ne partage pas son avis et trouve « cette façon de parler... tres-Françoise, tres-naturelle et tres-usitée ». D'ailleurs, cette expression est déjà consacrée par l'usage, et en matière de langue « l'usage l'emporte sur la raison »; et du moment que « *bien* signifie *beaucoup* en cette façon de parler, je l'aime bien; *Mieux* signifie *plus* en cette autre : c'est

l'homme du monde que j'aime le mieux ». *(Obs* II, 158-160.)

Monsieur mon père, Madame ma mère peuvent être employés par tout le monde dans une lettre : « Mais il n'y a que les Princes qui puissent dire, en parlant de leurs péres et de leurs méres, *Monsieur mon pére, Madame ma mére* ». *(Obs.* II, 425.)

Ménage critique l'emploi de *Madame* et de *Mademoiselle* « dans la belle Poësie ». Il accorde seulement qu'on puisse employer *Madame* dans un poème dramatique. *(Obs. Malh.* III, 249.)

« Je voudrois que tous les livres eussent cette clarté qui brille par tout dans les ouvrages de M. Patru et qui est soutenue d'un sens si droit et si juste », dit le P. Bouhours. Et Ménage réplique : « *Une clarté brillante, qui est soutenue d'un sens droit et juste*, est un galimatias ». *(Obs.* II, 248.)

III. — HARMONIE DU STYLE

Une des qualités que Ménage exige encore du style, c'est qu'il soit harmonieux ; aussi répudie-t-il tous les sons qui choquent l'oreille, et recherche-t-il la symétrie, tout en exigeant que dans la prose on ne fasse point de vers.

a) *Les sons choquants.* — Vaugelas ayant décrété qu'on devait employer *le* entre le *où* et le *on,* le P. Bouhours a dit : *Où l'on l'avoit mis* (1). « Ce *l'on l'a* fait un son desagréable à l'oreille », selon Ménage. (*Obs.* II, 248.)

Mien, tien, sien font très mal à la fin d'un vers, surtout quand ils terminent le sens. En cas contraire, on peut les

(1) *Doutes,* p. 202.

supporter, mais plutôt au féminin qu'au masculin. (*Obs. Malh.* III, 66-68.)

Les gérondifs, sont aussi très désagréables à la fin d'un vers, surtout lorsqu'ils finissent le sens. (*Obs. Malh.* III, 108.)

La troisième personne de l'Imparfait de l'Indicatif est désagréable à la fin des grands vers. (*Obs. Malh.* III, 130,)

Veines à la fin d'un vers, avec *en vain*, au commencement du vers suivant « font un son tant soit peu désagréable ». (*Obs. Malh.* III, 138.)

b) *La symétrie.* — Malherbe avait dit :

Puisqu'elle est parfaitement sage,
Qu'elle soit parfaite en beauté.

« Pour parler juste, corrige Ménage, il faloit dire, *Puisqu'elle est parfaitement sage, qu'elle soit parfaitement belle*. Ou bien, Puisqu'elle est *parfaite en sagesse*, qu'elle soit *parfaite en beauté* ». (*Obs. Malh.* III, 236.)

Plus je lui fais *du* bien, et moins je fais *de* bruit, dit le P. Bouhours : — Ménage l'en blâme : « Plus je lui fais *du* bien, n'est pas François. Il faut dire, plus je lui fais *de* bien ». (*Obs.* II, 454.)

d) *Les vers* dans le *prose.* — Vaugelas avait conseillé d'éviter ce défaut ; Ménage trouve qu'il est « comme impossible de faire de la prose, sans faire plusieurs de ces petits vers » qui ne sont condamnables que lorsqu'ils riment : « Ce sont particuliérement les rimes qui marquent nos vers... Deux ou trois petits vers desuite demesme mesure qui ne riment point, ne sont donc pas si vicieux que le prétend M. de Vaugelas.

« Pour les grands vers, il les faut éviter comme un écueul : et particuliérement à la fin des périodes. Car au

commancement et au milieu; mais particuliérement au milieu; ils ne se font remarquer que par les personnes qui ont dessein de les remarquer : la suite de la période, qui entraisne le lecteur ou l'auditeur, ne lui permettant pas de s'apercevoir que ce sont des vers... Mais quand nous disons qu'il faut soigneusement éviter les grands vers dans la prose, cela doit s'entendre de ceux qui sont nombreux, et qui se font d'abord reconnoistre par leur cadence... Car pour ceux qui ne paraissent point vers, on peut dire qu'ils ne le sont point en effet...

« Mais il ne faut pas seulement éviter les vers et les demi-vers dans la prose, il faut encore éviter les rimes et les consonnances, comme l'a fort bien observé M. de Vaugelas ». Cependant lorsque des mots de même terminaison ne sont pas séparés, mais qu'ils se trouvent l'un à côté de l'autre, comme : faire quelque chose *doucement* et *insensiblement*, « ces mesmes terminaisons font une beauté dans nostre Langue, comme dans toutes les autres. » (*Obs.* I, 187-195.)

Les observations de Ménage sur le style se résument en quelques points : il n'est point partisan d'un style sec et uniforme; il y admet toutes les figures, même celles qui paraissent trop hardies à ses contemporains, pourvu qu'elles soient employées avec discernement, et gardent à la phrase son exactitude et sa netteté. Lorsque la clarté de la phrase doit souffrir de l'emploi d'une figure, il préfère la sacrifier.

Telles sont les remarques de Ménage sur le vocabulaire, la syntaxe et le style.

Avec beaucoup d'érudition, il a exposé toutes les façons de parler, cité presque tous ceux qui s'en étaient servis, et choisi la meilleure entre plusieurs expressions synonymes.

Pour l'emploi des mots, il a le plus souvent décidé en faveur de l'usage, auquel il a accordé une plus grande élasticité que ses contemporains. Si l'on veut bien parler, il faut, selon Ménage, s'attacher davantage à l'usage qu'à la règle, quand bien même il y aurait désaccord entre eux; il appliquait au français cet aphorisme : *Aliud est grammatice, aliud latine loqui.* Quelle n'eût pas été la gloire de Ménage, si dans des questions comme celle de l'orthographe, par exemple, il avait démontré d'une façon irréfutable, et par la théorie, et par la pratique, la supériorité de l'orthographe phonétique sur l'orthographe étymologique? Il a oscillé entre les deux et ne s'est pas plus décidé pour l'une que pour l'autre.

En revanche, il a le grand mérite d'avoir aimé et défendu les archaïsmes, à une époque où les grammairiens les honnissaient à qui mieux mieux, et d'avoir, avec La Fontaine, collaboré au maintien d'un certain nombre de ces mots dans la langue. Pourquoi l'appauvrir sciemment, quand par la force des choses il est des mots qui meurent?

Il en est aussi d'autres qui naissent, appelés par le développement de la langue, par des connaissances nouvelles, par l'importation d'objets nouveaux qui arrivent avec un nom donné. A cette dernière catégorie seulement, les grammairiens du XVII^e^ siècle accordaient droit de cité; Ménage alla plus loin, et non seulement il défendit les néologismes, mais il en créa aussi.

Combien d'attaques lui valurent quelques-unes de ses remarques, celle sur *prosateur* entre autres, de la part du P. Bouhours, continuateur des doctrines de Vaugelas? Attaques souvent mesquines, donnant lieu à des discussions puériles, et la plupart du temps sans profit pour la science; car si dans son second volume d'*Observations,* Ménage

réplique au P. Bouhours par quelques règles, elles sont peu nombreuses et prennent le ton ironique, peu en conformité avec la philologie.

La force de raisonnement de Ménage éclate cependant dans certaines de ses décisions : Vaugelas voulant que, de deux participes qui se suivent, le premier seul fût accordé, Ménage démontre que le deuxième participe remplit dans la phrase le rôle d'un adjectif, et que ce dernier devant s'accorder, il est de toute nécessité d'accorder aussi le participe.

A leur apparition, ses *Observations* eurent tout le succès qu'elles méritaient : « Je ne doute point que dans quelque temps, au lieu de dire *parler Vaugelas*, pour louër ceux qui parleront bien, on ne dise *parler Ménage* », écrit le *Mercure galant* (1). On ne l'a pas dit, peut-être parce que Ménage n'a pas toujours su imposer ses idées, sans qu'il ait cependant rougi de passer pour grammairien, comme Vaugelas : il s'en glorifiait au contraire.

La seule lecture de ses remarques est un éloge suffisant de la science de Ménage, mais à le voir en tant de circonstances, connaître la vérité et incapable de la faire triompher, le regret vient que ce grammairien si bien informé n'ait pas eu le courage d'être seul ; et cependant lui seul avait la connaissance du passé de la langue, et l'autorité dont il jouissait aurait pu sans doute faire prévaloir ses remarques contre les décisions des grammairiens de l'usage présent.

Il aurait forcé peut-être ces derniers à plus de considérations pour le passé, et à plus de tolérance pour le présent.

(1) *Mercure galant*, 1672, tome I^er^, 308.

Il aurait retardé l'organisation de la syntaxe française en règles étroites et rigides, laissé entrouverte la porte de l'Académie à quelques mots nécessaires, il aurait conservé à la phrase un peu de la souplesse vivante qu'elle avait eue au XVI^e^ siècle. Il ne le voulut pas. Et il prit ainsi une attitude fausse, qui a nui à sa réputation de grammairien.

LIVRE IV

MÉNAGE POÈTE

Poésies françaises, latines, grecques, italiennes.

Qui lit aujourd'hui les poésies latines, grecques, italiennes de Ménage, voire même les françaises? En lui le grammairien, quelque peu négligé d'ailleurs, jusqu'à notre époque, fait oublier qu'il s'est piqué de poésie. Et cependant ses vers eurent de son temps un grand succès. Titon du Tillet nous cite (1) les noms de ceux qui admiraient Ménage en tant que poète : Antoine Halley, Montmor, le P. Mambrun, Godeau, Sarrasin, Colletet, Costar, Charpentier, P. Petit, Commire, Santeuil, M^lle^ de Scudéry, La Monnoye, Balzac. Celui-ci, dans une lettre à Conrart, se plaint, étant loin de la Capitale « de ne pouvoir lire ni la *Remontrance* de M. Salmonet, ni les vers de M. Ménage, ni les sermons de M. Ogier » (2). Le président Maynard adresse à

(1) *Le Parnasse françois*, 1777, p. 438.

(2) Lettres de Balzac, 1665, livre XXV, lettre XX. 20 juillet 1652. — Dans sa lettre XXXXVII du 4 juillet 1664 à Conrart, Balzac dit encore : « L'ode de nostre tres cher a esté retouchée tres heureusement et je suis certes trop heureux d'estre chanté et célébré par une lyre si harmonieuse que la sienne ». Edition Tamizey de Larroque.

Ménage ces vers (1) qui, malgré leur hyperbole, ont ceci de particulier qu'ils sont mieux frappés que nombre de ceux du poète qu'ils portent aux nues. Non moins élogieux est un article en latin d'un journal de Leipzig, *Acta Eruditorum,* à propos de l'édition du volume *Ægidii Menagii Poemata*. La traduction nous donnera une juste idée — que nous n'aurions jamais pu avoir — de la valeur, du génie poétique qu'on accordait à Ménage : « Ceux qui savent mettre le prix aux œuvres des poètes, et qui les apprécient, non d'après leur antiquité, mais d'après leur élégance naturelle, sont fort satisfaits que les très gracieux poèmes du plus élégant et du plus érudit des Français, l'abbé Ménage, égal par sa gloire de poète aux Anciens, aient été assez souvent réunis en volume » (2).

Est-il besoin de dire que nous ne partageons pas cet enthousiasme? Pour nous, les vers de Ménage n'ont qu'un intérêt secondaire ou plutôt indirect : ils nous font mieux connaître l'époque à laquelle ils furent écrits, si nous songeons qu'ils ont plu, malgré le manque d'inspiration qu'ils

(1) Quels honneurs éclatans n'as-tu pas méritez?
Tu n'es qu'aux premiers jours où l'homme est vraiment homme,
Et déjà ton esprit a toutes les clartez
Des fameux Ecrivains d'Athenes et de Rome.

Apollon me l'a dit, tu seras sans pareil
En l'Art qui nous apprend tant d'illustres mensonges.
Il n'est point de sçavant dont le profond sommeil
Sur la double Montagne ait fait de si beaux songes.

Ménage, si tu vis autant que j'ai vécu,
Tu verras à tes pieds le Critique vaincu
Applaudir à ta Muse éloquente et fertile.

Et le siécle présent et tous ceux qui naîtront
Ne se pourront lasser d'admirer sur ton front
La couronne d'Homere et celle de Virgile. (*Parnasse françois*, p. 439.)

(2) *Acta Eruditorum Lipsiæ*, Anno MDCLXXXII, p. 159-160.

dénotent, malgré, et peut-être même à cause de la recherche, de l'ingéniosité, de l'esprit, de l'artificiel qui y règnent, malgré, et peut-être à cause de la science de l'auteur (1), dont leur diversité fait preuve. Mais si l'on y regarde de plus près, ils ont aussi leur intérêt pour l'histoire même de Ménage, du fait qu'ils ne furent pas universellement approuvés et qu'ils provoquèrent les plus vives attaques que notre auteur ait jamais eues à soutenir : comme c'est précisément dans ses ripostes que Ménage nous laisse entrevoir en quelque sorte sa poétique, avant de voir si malgré tout quelques-uns de ses vers flattent notre goût et charment notre oreille, il ne nous semble pas inutile de parler brièvement de l'*Avis à M. Ménage*, des *Jugemens* de Baillet et de l'*Anti-Baillet*.

Au milieu du concert d'éloges dont Ménage était si fier, quelques notes discordantes s'étaient vite élevées qui s'enflèrent petit à petit, et qui, si elles ne firent pas sombrer sa réputation, l'endommagèrent du moins fortement. On s'aperçut bientôt que dans ses poésies, sa vaste érudition était venue trop souvent suppléer au manque d'inspiration, et qu'il ne se gênait nullement pour faire des emprunts. On connaît d'ailleurs ses théories en la matière (2). Dans

(1) Ce qui frappait les contemporains, c'était que Ménage pût écrire des vers en quatre langues. Cotin appréciait ainsi les *Poemata* :

> Le seul défaut de cet ouvrage,
> Où tout est mis avecque choix,
> C'est que l'on ne sait si Ménage
> Est Gascon, Latin ou François. (*Anti-Baillet*, éd. 1730, p. 264.)

(2) Cf. p. 71. Ménage dit ailleurs . « Il y a des gens qui disent, un tel a pris un tel vers d'un tel : est-ce qu'on ne sçauroit avoir la mesme pensée qu'un autre et tomber dans la mesme expression ? M. de Racan disoit qu'il avoit fait quatre vers qu'il trouva ensuite en propres termes dans les tablettes de Mathieu Pâris. M. de Racan n'auroit jamais dit une chose semblable, si elle n'eust été vraye ». (*Menagiana*, 1693, p. 55.)

ses poésies latines, il célébrait Mlle de Lavergne sous le nom de Laverna; un plaisant, saisissant la balle au bond, fit cette épigramme qui eut beaucoup de succès :

Lesbia nulla tibi, nulla est tibi dicta Corinna,
Carmine laudatur Cinthia tibi nulla,
Sed cum doctorum compiles scrinia vatum
Nil mirum si sit culta Laverna tibi (1).

Avec Boileau, l'attaque se précisa et devint plus sérieuse; au lieu d'être une épigramme — c'est-à-dire quelques vers qui peuvent passer inaperçus, et à la malignité desquels on pardonne aisément, par égard pour le genre — elle revêtit la forme d'un volume (2). Boileau y faisait le procès en règle, non seulement de l'*Eglogue à la Reine Christine*, qui avait mis le feu aux poudres, mais encore de toutes les poésies de Ménage. Et les coups durent porter d'autant mieux que la raillerie y était fine et délicate. Vous attaquez les ouvrages des autres, on peut bien attaquer les vôtres, disait Boileau. J'ai cru que cette occupation « pouvoit bien estre l'exercice d'un honneste homme puisque vous en faisiez vostre principale estude » (3). Si on enlevait de vos poésies ce qui ne vous appartient pas, « il y resteroit tres peu de choses. Tant vous sçavez bien, Monsieur, l'Art de mesler les stiles différens et de joindre les pensées de divers Autheurs ensemble... » — « Je vous montreray que non seulement dans vostre Eglogue, mais dans tous vos vers Grecs, Latins, Italiens et François, il n'y a pas une seule pensée

(1) Linière demandait que Ménage fût conduit « au pied du Parnasse » afin qu'il reçût comme un voleur « la fleur de lys pour les vols qu'il avoit faits sur les Anciens ». (*Menagiana*, 1715, I, p. 36.)

(2) *Avis à M. Ménage.*

(3) *Idem*, p. 4 et sq.

qui soit de vous » (1). Boileau exagérait sans doute, mais son exemple fut suivi, Ménage ne ripostant pas, soit par dédain, soit par embarras. Chapelain, dans son *Mémoire de quelques gens de lettres vivans en 1662* (2), dit de Ménage : « Son ambition est de passer pour consommé dans le grec et dans le latin, dans le françois et dans l'italien, dans lesquelles langues il a affecté de faire des vers qui sont bons parcequ'ils sont composez de lambeaux d'auteurs que son travail et sa mémoire, qui lui tiennent lieu d'esprit et de sens lui fournissent ».

Mais le coup le plus rude va lui être porté par Baillet (3). Il ne pourra plus garder le silence, il faudra qu'il réponde, qu'il s'explique.

L'article de Baillet est d'une ironie aiguë. Il ne salue pas l'apparition de la septième édition des poésies de Ménage avec l'enthousiasme du journal de Leipzig (4). Cette nouvelle, dit Baillet, fera plaisir à « ceux qui savent estimer les

(1) *Idem*, p. 20. C'est une occasion pour Boileau d'attaquer le *liber adoptivus* de Ménage : « Il a couru depuis peu une épigramme qui, peut-estre, n'est pas venuë jusqu'à vous et que je m'en vais vous escrire pendant que je m'en souviens :

Ménage ayant dessein d'estre des gros Autheurs,
Courut viste au Parnasse invoquer les neuf Sœurs ;
Afin d'apprendre la maniere
De faire un gros volume avec peu de matiere.
Aussi-tost qu'on l'eust entendu
Cet oracle lui fut rendu :
Adopte un livre, ami Ménage,
Et mets ton nom à chaque page.

(2) Dressé par ordre de Colbert. Ce mémoire se trouve dans les *Mélanges de littérature tirés des lettres manuscrites de M. Chapelain*, par Camusat, 1726, p. 181 et sq.

(3) Dans les *Jugemens des savans sur les principaux auteurs*, 1685-1686, éd. 1722, tome V, p. 366 et sq.

(4) Cf. Suite de l'article des *Acta Eruditorum* cité plus haut.

livres par la multitude des éditions ». Mais, ajoute-t-il, il faut considérer que Ménage n'a fait tirer que peu d'exemplaires chaque fois « afin que la Postérité puisse dire avec plus de vérité que, nonobstant la multitude des éditions, les Poësies de M. Ménage ne laisseront pas d'être un livre rare... » D'ailleurs, n'oublions pas que parmi tous les poètes, il est le plus sévère pour lui-même. « Dans toute la foule des Censeurs qui controllent encore aujourd'hui ses Poësies, je n'en trouve pas de plus injuste ni peut-être de plus impitoyable que M. Ménage lui-même, depuis qu'il s'est avisé de vouloir décrier ses vers en plus d'une rencontre sans avoir prévu qu'une si grande sévérité lui seroit infailliblement préjudiciable dès que l'on considérera qu'il est homme de probité, de bon discernement et digne de foi. » Ménage s'est loué dans ses vers, il a recueilli dans un *Liber adoptivus* tous ceux qui étaient flatteurs pour lui, et d'autre part il se pique de mépriser les siens, droit qu'il refuserait certainement à d'autres; que faut-il en conclure? — Qu'on ne peut se fier à lui pour l'apprécier justement, non plus qu'à ses admirateurs assez nombreux « pour faire voir du moins que la sympathie et l'amitié mutuelle des Poëtes est bien capable, par la vertu de l'invention Poëtique, de trouver dans un des leurs les plus belles qualités qui sont imperceptibles à des Critiques farouches et intraitables ». Mais nous allons apprendre d'une manière plus précise par l'*Anti-Baillet* ce que l'on reprochait aux vers de Ménage. « M. Baillet, tome V, page 372, dit que mes vers ne valent rien : que ce ne sont que centons : que pieces de rapport et à la mosaïque : que la plupart de mes Epigrammes sont plates et insipides. Il dit que je n'ai jamais pû m'élever au-dessus du genre médiocre. Et il donne à entendre que ma Poësie n'est que du bouillon d'eau clair; que du Vin à huit deniers le pot.

Je demeure d'accord de toutes ces choses » (1). Nous pouvons déjà prévoir que la défense de Ménage va être maladroite, et elle nous le paraîtra d'autant plus, qu'après avoir déclaré sur tous les tons qu'il ne tenait pas à passer pour poète, il nous citera complaisamment les noms de ceux qui l'ont salué comme tel, et couvert d'éloges.

Dans une lettre à Carlo Dati du 25 avril 1657, il avait dit : « *Non ho fattomai professione particolare di poesia, ancora ch'abbia scritto non pochi versi in diverse lingue, avendoli scritti, non per riportarne lode, mà per recreazione d'altri studi più gravi* » (2). C'est par délassement, par plaisir, que Ménage fait des vers, il va donc se défendre ici encore de briguer le titre de poète : « Et je déclare ici à M. Baillet, que je n'ai jamais prétendu et que je ne prétens point à la qualité de Poëte. C'est un aveu que j'ai fait publiquement en plusieurs endroits de mes ouvrages. J'ai dit dans la *Dédicace* de mes Poësies à M. de Montausier..... *Nec certe Poëtæ tantum et tam divinum nomen meretur is qui scribit, uti nos, brœvia quœdam ; et pauca; et sermoni propiora; et quæ raro assurgunt ; quæ motu carent : in quibus nulla inflammatio animi nullus numinis afflatus...* J'ai dit dans ma *Préface sur Malherbe* : « Quoique j'aie peu de naturel à la Poësie, et que je ne fasse des vers, s'il faut ainsi dire, qu'en dépit des Muses, j'ai néanmoins aimé de tous temps la lecture des Poëtes » (3). J'ai dit au chapitre 4 de la segonde partie de mes Observations sur la Langue Françoise : « Je ne me pique

(1) *Anti-Baillet*, édit. 1730, p. 248.

(2) G. Pélissier. *Documents annotés*, 1885-91. Cf. *Menagiana* 1693, p. 365 : « J'ai fait des vers seulement *ut non essem tantæ suavitatis expers...* Il y a peu de personnes qui ne fassent des vers ou n'ayent envie d'en faire... »

(3) *Anti-Baillet*, page 249.

point d'être Poëte, quoique j'aye fait des vers en Grec, en Latin, en Italien, et en François. » Enfin, et Ménage aurait dû faire valoir ici cet argument, dont il s'était servi dans la dédicace des *Miscellanea*. S'il a écrit des vers en quatre langues, ce n'est pas comme l'a allégué Baillet pour faire valoir ses mérites de bon grammairien, mais en vue d'augmenter les chances de succès de son livre : « *Ut si placere bonitate non possit, varietate forsan possit non displicere* ». Ménage a la maladresse de fuir en quelque sorte devant les attaques de son adversaire au lieu de les repousser. Car s'il lui arrive de traiter quelquefois ses vers de « Wisigots », s'il proclame partout qu'il n'est pas poète, c'est qu'il espère bien qu'on ne le prendra pas au mot.

Si le grand nombre de ses admirateurs, dont il nous met complaisamment la longue liste sous les yeux, n'est pas une raison suffisante pour que nous accordions à Ménage le titre de poète, ce ne sera pas non plus à cause de ses très nombreuses imitations que nous serons tentés de le lui refuser, comme l'ont fait certains. D'abord, il vivait à une époque où la propriété littéraire n'était pas si âprement revendiquée qu'aujourd'hui. Les théories que Ronsard et ses disciples avaient semées, et appliquées eux-mêmes sur la nécessité de « piller » les Anciens, n'étaient pas encore complètement oubliées. Si bien, qu'au XVII[e] siècle quand on accusait un auteur de plagiat, c'était moins par probité littéraire que par dessein de lui nuire. D'ailleurs, Ménage ne niait pas les nombreux emprunts qu'il avait faits de côté et d'autre. A en croire le *Menagiana* (1), il aurait eu l'intention, si le temps le lui avait permis, de faire un ouvrage où il

(1) *Menagiana*, 1693, p. 380.

aurait montré tout ce qu'il avait pris aux Anciens (1). D'ailleurs, la mémoire de Ménage était si vaste, tant d'idées, tant de souvenirs s'y entrechoquaient et s'y mêlaient, qu'on s'explique aisément qu'il n'ait pas toujours bien pu distinguer, ceux-ci de celles-là. Il y a cependant un art de faire siennes les pensées d'autrui, et Ménage le possède au suprême degré. Il ne se borne pas à l'imitation banale; il sait déguiser ses emprunts avec une habileté consommée, et alors ses combinaisons sont infiniment variées. C'est ainsi qu'il adresse à Mlle Scudéry une petite ode grecque, dont l'original se trouve chez Marot : il pense que personne n'ira chercher si loin. Parfois, il métamorphose une pièce française ou latine en un madrigal italien. Il lui arrive aussi de traduire, de travestir une de ses propres épigrammes latines en épigramme grecque. Nous ne parlons pas, bien entendu, de tous les vers qu'il a décalqués sur ceux des anciens, c'est chose banale. Mais le plus souvent il se contente d'exhumer des profondeurs de sa mémoire une idée qu'il a puisée dans quelque livre peu lu, et qui aura chance de passer pour neuve aux yeux de moins habiles. Au surplus, il n'est pas homme à s'émotionner au cas où la supercherie serait découverte. Dans sa réponse à Baillet, il se justifie d'une façon piquante « des vers et demi vers des Anciens insérés » dans ses poésies (2). Cela a été recommandé de tout

(1) L'*Anti-Baillet* n'en est-il pas déjà un échantillon ? Cette intention de Ménage rappelle l'anecdote qu'on raconte sur Desportes. Quelqu'un lui ayant montré un libelle intitulé *Rencontre des Muses de France et d'Italie*, où l'auteur dévoilait les nombreux plagiats de Desportes, celui-ci s'écria « Si j'eusse sçeu que l'Auteur de ce livre eût eu dessein d'écrire contre moi, je lui aurois donné de quoi le grossir, car j'ai pris beaucoup plus de choses des Italiens qu'il ne pense. » Brunot. *La doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes*, p. 37.

(2) « Justification des vers et des demi vers des Anciens insérés dans mes poésies ». — *Anti-Baillet*, ch. 128; p. 339 sq.

temps par les maîtres, nous dit-il, et si dans cette épigramme :

Τὸν Λαυνεῖον ὁρᾷς, ὃς συρφετὸν Οὐρανιώνων
Ῥῖψε, ποδὸς τεταγὼν ἀπὸ θηλυῦ θεσπεσίοιο.

il a pris le second vers à Homère c'est pour la corser : « On dit que ce dernier vers est pris tout entier d'Homere, lequel l'a employé dans son Iliade, en parlant de Juppiter qui précipita Vulcain du Ciel d'un coup de pied. Mais c'est ce qui fait la beauté de mon épigramme. Elle seroit ridicule, si ce vers étoit de moi : et j'ose dire qu'elle est fort belle à cause de cette application » (1). Mais, distinguons ; on reproche toujours à Ménage d'être un plagiaire : il n'avoue que quelques emprunts, pour le reste il demande qu'on compare ce qu'il a fait avec l'œuvre de ceux qu'il a, prétend-on, imités. C'est ainsi qu'ayant réussi à dire dans une épigramme de deux vers (2) ce que Catulle avait dit en seize (3) : « Je ne voudrois pas donner ces deux vers, nous dit-il avec naïveté, pour les seize de Catulle ». Ce qui prouve qu'il ne faut pas se laisser prendre aux affirmations de Ménage; s'il dit : « Je veux bien demeurer d'accord que je ne suis pas un Poëte original : car encore une fois, j'abandonne tous mes écrits à M. Baillet », il ajoute bien vite « mais je le supplie de m'apprendre d'où j'ai copié ma Métamorphose de Gargilius en Perroquet, mon Hymne à

(1) Dans ce distique :

Ὁρᾷς μαγείρων, ξεῖνε, τὸν διδάσχαλον
Ὃς θεσπιῳδεῖ τρίποδος ἐν χαλκηλάτου.

le deuxième vers est emprunté à Aristophane: « Mais c'est ce qui fait la beauté de mon Epigramme, qui sans cela seroit plate », dit encore Ménage.

(2) Epigramme 2, p. 80 : *Basia surrepta :*

Surripui, ludens, teneræ basia Gallæ
Non impune tuli : me mihi surripuit.

(3) Catulle. *Carmen*, 99.

Mnémosyne, mon élégie à M. Bachot... » (1) et il donne une longue liste de ses poésies.

Ce n'est pas à cause de ses imitations, avons-nous dit, que nous refusons à Ménage le titre de poète. Qui peut, en effet, se vanter d'être absolument original? Gilles Boileau avait vu — et il faut lui en savoir gré — à quoi Ménage devait appliquer les trésors de son érudition et de son intelligence : « Vous feriez beaucoup mieux de vous appliquer à quelque estude plus sérieuse et d'aller rechercher les origines de la langue Suedoise ou de quelque autre de cette nature que de vous amuser à ces sortes de choses qui demandent une vivacité et un feu que vous n'avez point » (2). Avec une sûreté de goût égale à celle de son cadet, et qu'on trouve rarement à cette époque, Gilles Boileau faisant le procès de l'*Eglogue à la reine Christine,* fait le procès de toutes les poésies de Ménage.

Mais pourquoi être plus sévère pour celui-ci que pour tous ceux qui écrivirent en vers avant 1660? A cette époque, si l'on excepte les hommes de génie qui la dominent, la poésie ne vit que de convention. Est poète celui qui, possédant à fond les secrets de la rhétorique, exprime sa pensée d'une manière fine, délicate, nouvelle et s'attache à surmonter des difficultés que le goût du jour a semées à profusion dans la carrière poétique. Les différents genres ne subsistent que pour mémoire. Les idylles, les églogues, les élégies ont perdu la simplicité première qui en faisait le principal charme. Avec Gilles Boileau on s'étonne « comment ces belles Bergeres qui se contentoient autrefois de leurs cabannes et de leurs houlettes, habitent maintenant les Palais

(1) *Anti-Baillet,* p. 376.
(2) *Avis à M. Ménage,* page 19.

et sont parées des plus riches et des plus somptueux ornements des Héroïnes ». Les bergers, les pêcheurs, depuis Théocrite et Virgile ont fait des progrès. Ainsi Alexis se plaint de ce que son rival est plus brillant que lui :

> Il a suivi la Cour : il connoist les grans princes
> Et les diverses mœurs des diverses provinces (1).

Il n'est plus besoin d'aller en Arcadie pour trouver des bergers, ils ont élu séjour sur les bords de la Seine. Ils y occupent d'ailleurs de hautes situations : ils sont les « domestiques » de grands seigneurs. Une églogue (2) de Ménage nous apprend que

> Lycidas (3) en ces aimables lieux
> Servoit fidelement un de nos demy dieux
> L'invincible Condé

que

> Depuis quatre moissons Ménalque (4) avoit pour maistre
> L'adorable Gondi, du grand Pan le grand prestre.

Partout la convention transperce. Ménalque c'est Ménage, ses vers sont pleins de lui (5). Quand il cesse de se louer, il chante en vers bucoliques ses contemporains, dont on retrouve à chaque instant les noms. L'illusion ne nous est pas permise un instant. Sait-on quel va être l'arbitre de la joûte

(1) *Le Pescheur* ou *Alexis. Idylle* à Madame la marquise de Sévigny. Ménage. *Poemata*, p. 202.

(2) *Églogue*. Ménalque, Lycidas, Damon, p. 193.

(3) Sarasin.

(4) Ménage.

(5) Beaucoup avaient reproché à Ménage la tendance irrésistible qu'il avait à se louer ; Baillet entre autres. Ménage se justfie dans plusieurs chapitres : Loüanges que se sont données les Poëtes Grecs. (*Anti-Baillet*, p. 407.) — Loüanges que se sont données à eux-mêmes les anciens Poëtes latins. (Id., p. 408.) — Loüanges que se sont données les Poëtes françois. (Id., p. 411). — Diverses endroits de mes Poësies où j'ai parlé de moi avec modestie. (Id., p. 419.) — Toujours est-il que dans l'Églogue à Christine, il se fait dire par Daphnis :

> On estime tes vers ; on les chante ; on les loue
> A l'égal des chansons du pasteur de Mantoue.

poétique, entre Lycidas et Ménalque, les deux familiers de Condé et de Gondi? Ce sera Damon. Le berger qui chanta aux échos des forêts le doux nom d'Amaryllis? Non.

> Le célèbre Damon qui chante la Bergère
> Dont la haute valeur d'une course légère
> Les plaines d'Orleans couvrit de mille exploits
> Et loin de nos hameaux chassa le fier Anglois (1).

C'est-à-dire Chapelain! Mais tout occupés à condamner Ménage, nous allions oublier qu'il fut un des hôtes assidus de l'hôtel de Rambouillet (2), et sans aucun doute ceux qu'il y rencontrait, lui savaient un gré infini de s'être déguisé et d'avoir déguisé ses contemporains en bergers et en bergères. Là tout etait permis, l'on pouvait tout dire pourvu que cela fût bien dit. C'était même l'habileté, l'art qu'on mettait à l'exprimer, qui faisait juger de la vivacité d'un sentiment. L'expression naturelle de l'amour y était proscrite : il fallait y mettre une forme, et ce sentiment devenait alors de la galanterie.

(1) *Églogue*. Ménalque, Lycidas, Damon. *Poemata*, p. 195.

(2) Ménage eut l'insigne honneur — ou du moins ce fut alors considéré comme tel — de collaborer à la *Guirlande de Julie*. Son sonnet se trouve en tête.

> Sous ces ombrages verds la nymphe que j'adore;
> Ce miracle étonnant, ce chèdœuvre des Dieux;
> Avecque tant d'éclat vient d'éblouir nos yeux,
> Que nos yeux éblouis la prennent pour l'Aurore.
>
> Son teint vif et brillant fut l'image de Flore.
> Ses yeux fesoient pallir le bel astre des Cieux;
> Et sous ses nobles pas on voyoit en tous lieux
> Les roses, les jasmins et les euillets éclore.
>
> Vous, qui pour sa Guirlande allez cueillant des fleurs,
> Nourrissons d'Apollon, Favoris des neuf Sœurs,
> Ne les épargnez point dans un si bel ouvrage.
>
> De fleurs à pleines mains venez la couronner
> Sous les pieds de Julie il en naist davantage
> Que vos savantes mains n'en peuvent moissonner.

Poemata, éd. 1687, p. 303.

Qu'il ait été amoureux ou non, toujours est-il que Ménage pense que sans l'amour, les poésies sont froides « *profecto sine venere frigent carmina* » nous dit-il dans la Préface des *Miscellanea* (1). De quelle manière va-t-il donc traduire ses sentiments, réels ou imaginaires? — Évidemment dans le langage amoureux de l'époque. La carte du pays de Tendre est constamment sous ses yeux :

> Sur la *mer amoureuse* excitant mille orages
> Vos beaux yeux chaque jour causent mille naufrages (2).

et :

> Dans le *vaste contour de l'Empire amoureux*
> Il n'est point de sujet tout-à-fait *malheureux* (3).

Et il parle comme on doit le faire dans ce pays; aussi nombre de ses poésies méritent-elles le reproche que Gilles Boileau fait à *l'Eglogue à Christine* « d'être aussi enflée que les Pharsales et les Thébaïdes » (4). Les bergères qu'il chante sont toujours parées « de *mille* appas divers, de *mille* attraits » et les bergers souffrent toujours *mille* tourments. Lorsqu'ils se risquent à adresser la parole à l'objet de leur

(1) Adressée à Montausier, 1652. Cf., Epitre dédicatoire Poemata, 1687. « Et profecto sine Venere friget Apollo ». Dans l'*Anti-Baillet*, Ménage justifie ses vers amoureux. Justification de mes vers d'amour, p. 427. — Liste de plusieurs Ecclésiastiques célebres qui, étant Ecclésiastiques, ont écrit d'amour en vers ou en prose, p. 433.

(2) *Le Pescheur. Miscellanea*, p. 107.

(3) *Élégie à M. Chapelain.* Poemata, p. 250. Cf., dans *L'Oiseleur*. Id., p. 227.

> Sont les vivans tableaux de ces Esprits ***hureux***,
> Qui tracérent les loix de l'*Empire amoureux*.

dans le *Moissonneur*. Id., p. 237 :

> Mais hélas! je le say; dans l'*Empire amoureux*
> Le plus ***hureux*** souvent devient le moins ***hureux***.

et l'élégie intitulée *Rechute*. Id., p. 244 :

> Alors je m'estimay l'amant le plus ***hureux***
> Qui soupira jamais dans l'*Empire amoureux*.

(4) *Avis à M. Ménage*, p. 6.

amour, ils reprochent à *Uranie* de leur causer une peine *infinie,* ou bien lui jurent qu'elle est « *à nulle autre pareille* », « à *nulle autre seconde* », « *en charmes féconde* », qu'elle est « *un chef d'œuvre des cieux* ». Ils la comparent au soleil, aux étoiles, l'appellent astre; ce qui faisait dire à Boileau que Ménage avait « l'esprit extremement illuminé » (1). Il est curieux de voir que Gilles Boileau n'épargne pas plus le langage des Précieux que ne le fera son frère.

Mais il ne suffit pas de parler la langue de la galanterie, il faut encore qu'elle soit recherchée. Il faut trouver des métaphores ingénieuses, inédites. Malheureusement pour lui, Ménage n'y excelle pas (2). En la matière il n'est pas inventif, et là où nombre des habitués de l'hôtel de Rambouillet brillaient, il échoue piteusement. Chez lui, il est assez ordinaire de rencontrer la même métaphore, je ne dis pas dans deux poésies différentes, mais dans la même.

Sous ses pas on voyoit naistre les *fleurs* écloses
. . . . . .
Vos yeux; ces *beaux* soleils où brillent tant d'apas.
Font naistre en *ces beaux* lieux *mille fleurs* sous vos pas (3).

En revanche, les antithèses de Ménage sont si laborieusement élaborées, balancées avec tant de soin qu'elles durent lui valoir de son temps un grand succès.

(1) *Avis à M. Ménage,* p. 17.

(2) Cf., note 3 de la page précédente.

(3) *Le Jardinier. Idylle* à M^lle^ de Lavergne, p. 220 et 222. Cf., dans *Recheute amoureuse. Elégie.* Id., p. 246, 247.

Les liens glorieux de vos *cheveux* flotans
Sont de mille Guerriers les vœux les plus constans,
Dans leurs flots tous les jours mille cœurs font naufrage,
Leurs *nœus* arresteroient l'ame la plus volage :
. . . . . ,
Je proteste aujourd'huy que jamais d'autres *nœus*
Ne me tiendront captif que ceux de vos *cheveux.*

La fièvre a ses frissons non moins que ses ardeurs,
Et non moins que ses feux l'amour a ses froideurs.

Et vos discours charmants et vos divins accords
Font mourir les Vivants et revivre les Morts (1).

Mais souvent il pousse la recherche si loin qu'il tombe dans le ridicule.

Ce sein de qui la neige allume tant de feux (2).

Est-ce à dire que de toutes les poésies qu'a composées Ménage : héroïques, lyriques, élégies, épigrammes, silves, églogues, idylles, stances, épitres, sonnets, madrigaux, ballades, il n'y ait rien à retenir? Quelques vers à la vérité peuvent résister à une critique qui ne serait point par trop rigoureuse. Il en est qui font d'assez heureuses images, qui parlent suffisamment aux yeux. Ménalque sait

Former des espaliers; dresser des palissades;
Joindre à l'or des citrons les rubis des grenades (3).

Eurylas a chez lui une riche collection d'oiseaux :

On voyoit dans l'enclos de ses cours écartées
La Cane aux pieds dorez, aux plumes argentées,
Les amours de Junon, le pan aux cris aigus
Au plumage enrichi de tous les yeux d'Argus;
Le coq audacieux; et sa troupe craintive... (4).

On trouve aussi des vers qui parlent à l'oreille; nous prêtons souvent aux écrivains et surtout aux poètes des intentions que peut-être ils n'ont jamais eues, pourquoi refuserions-nous ce bénéfice à Ménage, qui a réussi à donner ici à ses vers les souples inflexions du chant de l'oiseau?

(1) *Recheute amoureuse, élégie. Miscellanea*, 1652, p. 90, 92.
(2) Idem.
(3) *Le Jardinier. Poemata*, 1687, p. 217.
(4) *L'Oiseleur.* Id., p. 229.

L'oiseleur garde dans une volière :

> Le Pinçon éclatant et la douce Linote
> Agréable en ses tons, et savante en sa note,

D'autres vers se rencontrent qui ne sont pas dépourvus d'une certaine mélodie :

> Jettant de tous costez ses avides regards,
> Il aperçoit l'oiseau de céleste origine.
> Sa forme estoit humaine, et sa beauté divine (1).

Parfois une idée originale s'enveloppe d'une forme heureuse :

> Hureux le siècle d'or, où l'or fut inconnu (2).

Il arrive aussi que revêtant une forme badine, ses vers semblent couler de source. C'est en ces termes qu'il repousse Chapelain qui veut le détourner de ses « foles amours » :

> Ami, dont les conseils et les soins charitables
> Toujours dans mes desseins m'ont esté profitables
> De grâce excuse moy si parmy tant d'apas
> J'écoute mon amour et ne t'écoute pas (3).

Enfin, en cherchant bien, on découvre certains vers de Ménage qui font supposer qu'à son jeu poétique il s'est échauffé ; ils ont une certaine envergure. L'amour est un sentiment qui purifie l'âme et qui nous élève au-dessus de nous-mêmes:

> S'il embrase les cœurs, il éclaire les ames :
> Il purge la raison par ses divines flames ;
> Et l'esprit le plus bas, d'un vol audacieux
> Sur les ailes d'Amour s'eslève dans les Cieux (4).

Au reste cette recherche que nous lui reprochions tout

(1) *L'oiseleur. Poemata*, p. 232.
(2) *Le Moissonneur.* Id., p. 240.
(3) *Epistre à M. Chapelain. Miscellanea*, p. 113.
(4) Id. Id., p. 117.

à l'heure, ne lui a pas toujours été préjudiciable. Dans cette épître en vieux langage, certains de ses vers sont empreints d'une grâce marotique :

Répondre aux miennes lettres
Daignez aumoins, en prose, oubien en mètres.
En mètres dis : car bien le savent tous,
Ecrire en vers savez trop mieux que nous.
Donc, esprit gent, des Dames l'outrepasse,
Belle Crécy; gente Crécy; de grace,
Envoyez moy, plutost huy que demain,
Un petit mot de vostre blanche main (1).

Par cet exemple, on voit que Ménage ne s'en est pas toujours tenu à l'alexandrin, il a su aussi varier les rimes et les rythmes :

Vous donner un cachet d'agathe
Gravé d'une main délicate
De chiffres amoureux, l'un dans l'autre enlassez;
Et d'une main savante avec art compassez;
Pour cacheter ces lettres éloquantes;
Si belles; si charmantes :
Qui sur les Ecrits
Des plus beaux Esprits
Remportent le prix :
L'Estreine seroit bien galante,
Mais l'entreprise en seroit imprudante (2).

Ménage avait, nous le savons, un penchant irrésistible à la satire; Juvénal nous l'a dit : « *facit indignatio versum* ». Voyons donc le parti que notre auteur a su tirer de cette qualité... ou de ce défaut.

La *Requête des Dictionnaires* (3) causa un énorme scan-

(1) *A Madame de Crécy Longueval. Poemata*, p. 276.

(2) *Estreines à M^lle de Scudéry*. Id., p. 267. Cf., *Jardinier*, p. 215.

(3) Tallemant, IV, 189, déclare que « C'est ce qu'il a fait de meilleur, quoique la versification n'en soit nullement naturelle, et qu'il y ait par endroits bien de la traînasserie. » Vigneul de Marville dit : « La *Requête des Dictionnaires*, par M. Ménage, est le plus joli ouvrage qui soit sorti de la

dale; elle ne méritait pas, à notre avis, un tel honneur. Ce n'est qu'un aimable jeu d'esprit, la raillerie en est légère. Les vieux dictionnaires qu'on veut supprimer, allèguent que :

Sans eux Habert (1) n'entendoit note
Dans la Morale d'Aristote :
C'est à dire en la Version
Qu'avec beaucoup d'attention
En ont faite en Langue Latine
Des Gens d'éminente doctrine.
Pour le Texte, non dicitur,
Car Græcum est, non legitur.

Si les Académiciens avaient réfléchi, ils se seraient aperçus que ce que disait Ménage à propos du Dictionnaire était juste :

Vous n'en estes qu'à l'A-bé-cé
Depuis plus d'un lustre passé
Qu'on travaille à ce grand-Ouvrage.
Or nos chers Maistres du Langage,
Vous savez qu'on ne fixe point
Les Langues vives en un poinct.
Tel mot qui fut hier à la mode,
Aujourd'huy se trouve incommode
Et tel qui fut hier décrié,
Passe aujourd'huy pour mot trié...

C'est sans aucun doute parce qu'ils ont voulu nier l'évidence, que les Académiciens se sont sentis blessés (2)

plume de cet habile Grammairien. Il s'y trouve plus de génie et de sel que dans son *Histoire de Sablé* et dans tous ses autres Ouvrages. L'Académie Françoise étoit de mauvaise humeur lorsqu'elle fit rayer de son Catalogue pour cette Satire un homme qui auroit dû par là y mériter une place ». *(Mélanges d'histoire et de littérature*, tome 3, p. 435, Ed. 1725.) Ménage pour montrer que l'assertion de Baillet, qui prétendait que la *Requête* avait été mal accueillie, était fausse, dit que Pellisson l'a appelée « ingénieuse », et que parmi ceux qui en ont parlé avantageusement il y a Furetière et Balzac. *Anti-Baillet*, p. 165.

(1) Habert de Montmor, maître des Requêtes, membre de l'Académie française depuis sa fondation (1634).

(2) Boisrobert fut un de ceux qui en voulurent le plus à Ménage.

par la poésie de Ménage, qui ne contenait, somme toute, si on avait su la prendre en bonne part, que des piqûres insignifiantes. Mais la Satire était encore au-dessus des forces de Ménage. Pour railler longuement, sans que l'ironie perde de sa force, il faut une certaine inspiration qui lui manquait totalement. L'épigramme au contraire, nous donne en quelque sorte la mesure de son pouvoir satirique. Là, deux vers suffisent, on peut décocher de suite le trait mordant, et cela convient admirablement à Ménage. Voici deux de ses épigrammes :

Il est civil; accostable;
Doux; benin; courtois; affable :
Et le bon Prélat en somme
Mérite d'estre honneste homme (1).

Je l'avoue; il est vray; vos charmes
M'ont cousté des torrens de larmes.
Mais, Phylis; vous le savez bien;
Les larmes ne me coustent rien (2).

Ce sont surtout ses poésies latines qui valurent à Ménage l'accusation de plagiat. Il n'est point étonnant qu'on rencontre dans ses vers latins des fragments de Virgile, de Catulle, de Tibulle, de Properce, de Martial et d'Ovide; il avait dû étudier à fond ces auteurs, s'imprégner de leurs pensées, se familiariser avec leur art pour obtenir cette forme élégante, presque toujours heureuse, que nous trouvons dans ses fables ésopiques, dans ses poésies lyriques, dans ses élégies, dans ses épigrammes. On le voit, en latin aussi, à peu près tous les genres l'ont tenté, il a même essayé de l'épopée, car la *Métamorphose de Mamurra* qu'est-

(1) *Poemata*, p. 307.
(2) *Idem*, p. 304.

elle autre chose, si ce n'est une épopée bouffonne? Toutefois, si Ménage a le mérite de la forme, s'il satisfait l'oreille par la variété des rythmes (1) et la cadence qu'il sait donner à ses vers, il péche là encore par le fond. il manque d'inspiration.

Pour ce qui est des fables, elles sont aimables, bien tournées, assez bien tournées même pour avoir mérité l'estime de Saint-Marc-Girardin, qui trouvait que la fable du *Vieux lion* (2) de Ménage aurait été digne « d'être imitée de plus près par La Fontaine » (3). Mais cela seul suffirait pour atténuer le mérite de son auteur, qu'au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle l'apologue a été un genre très cultivé et qu'il n'était pas rare alors de voir Esope assez heureusement traduit en vers. Si, d'autre part, nous comparons certaines fables de Ménage avec celles qui lui ont servi de modèles, notre enthousiasme tombe tout à fait et nous ne sommes pas loin de crier au plagiat.

Tout le monde connait cette fable de La Fontaine : l'*Alouette et ses petits avec le maître d'un champ*. Avant le grand fabuliste, Ménage avait déjà traité ce sujet. Ce n'est pas chez un seul des successeurs d'Esope qu'il va chercher son *inspiration*, mais il combine habilement, coud l'un à

(1) Ses vers sont très variés : Alexandrins, distiques élégiaques, sénaires iambiques, trimètres, dimètres iambiques, strophes saphiques et alcaïques, hendécasyllabes.

(2) Voici le titre qui est en même temps la moralité de la fable : Ἄετιον γῆρας κορύδου νεότητος ἀμεῖνον, *Poemata*, p. 19.

(3) Dans la fable du *Lion devenu vieux* de La Fontaine, ceux qui insultent le roi des animaux restent impunis. Chez Ménage, il a la force de tuer un de ses agresseurs, ce qui met les autres en fuite : « J'aime mieux le dénouement de Ménage : la vieillesse outragée est vengée, et la justice a dans la fable la part que nous aimons qu'elle ait dans l'histoire ». Saint-Marc-Girardin. *La Fontaine et les fabulistes*, II, 217.

l'autre des morceaux qu'il a pris de côtés différents. Qu'on en juge :

VOICI DES FRAGMENTS DU TEXTE D'AULU GELLE (*Nuits attiques*. liv. II. chap. 29.)	VOILA CE QU'EN A TIRÉ MÉNAGE (1)
Avicula inquit est parva, nomen est cassita	Avicula quædam parva, cassitam vocant. . . . .
Dominus postea segetum illarum filium adolescentem vocat « *Videsne inquit hæc ematuruisse, et manus jam postulare? Idcirco dies crastini, ubi primum diluculabit fac amicos et roges veniant*, operamque mutuam dent, *et messem hanc nobis adjuvent*. Hæc ubi ille discessit, atque ubi rediit cassita, *pulli trepiduli circumstrepere, orareque matrem* ut statim jam properet, inque alium locum sese asportet.	Dominus satorum filium vocans aït : *Maturuisse non vides hæc et manus Jam postulare?* Crastina ut primum die *Diluculabit, fac amicos* quærites *Rogesque veniant* : mutuasque præbeant Nobis opellas; *hancque messuram juvent*. Haec ut locutus; abiit et rediit statim Cassita. *Pulli trepiduli circumstrepunt : Orantque matrem* properet atque protinus. In tutiorem transferat sese locum.

Ménage emprunte la fin de sa fable à Faerne :

FAERNE (Fab. 99. Cassita.)	MÉNAGE
Vos modo, inquit, adnotate diligenter omnia Quæque dicentur per illum, quæque fient denuo.]	Vos diligenter modo, aït illa, advortite Quodcumque tandem dicet ille denuo
Hoc erit tibi argumentum semper in promptu situm :]	Phrygius monebat hac Sophus te fabula
Ne quid exspectes amicos, quod tute agere possies.]	Nil poscere alios, agere quod per te queas.

Dans les autres poésies latines de Ménage, l'imitation, bien que moins flagrante existe cependant toujours ; d'ailleurs la part d'invention de l'auteur y est le plus souvent très faible, car nombre de pièces sont de circonstance. Ainsi dans les poésies héroïques : les *Hymnes à la Mémoire* que Ménage écrit lorsqu'il a tour à tour perdu puis recouvré cette précieuse faculté; dans ses épigrammes, au sens primitif du mot : l'*Epître à Chapelain* sur le nouveau livre de Balzac, les vers *Sur un cachet d'or* que lui donna Balzac, aux « calendes » de janvier, la *Palinodie* adressée à Chape-

(1) Le titre même de la fable de Ménage est tiré de la conclusion de la morale d'Aulu-Gelle. Ménage : « *De amicorum et propinquorum levi et inani fiducia* ». Aulu-Gelle : « Hæc quidem est Æsopi fabula *de amicorum et propinquorum levi plerumque et inani fiducia* ».

lain; dans ses élégies : l'*Epicedium de Corneille*, les vers *Sur la mort d'Heinsius*, et ceux dont il salue sa patrie après une absence de vingt ans.

Si dans l'*Hymne à la Mémoire* (1) Ménage ne fait pas montre de son esprit, il ne manque cependant pas l'occasion de se faire valoir, et se complaît à énumérer les richesses qu'il perd en la perdant. Mais il n'est pas égoïste, nous l'avons vu, il aime encenser les autres, et alors il y met le plus de grâce, de finesse, d'amabilité possible. En parlant d'un nouveau livre de Balzac, il nous dira :

Cultior elegantiorve
Non est, non fuit, aut futurus unquam est (2).

Même dans les sujets funèbres, et par conséquent qui y prêtent le moins, Ménage ne dédaigne pas les oppositions ou les alliances d'idées et de mots :

Fax eademque tuo thalamo quæ luxerat, ecce
Ecce tuo lucet proh dolor! et tumulo (3).
. . . . . .
Tu mihi non posthac conspiciendus, abis
Ah mihi, tu posthac non conspiciendus abisti (4).
. . . . . .
Dimidium nostri fueras, dum fata sinebant
Mortuus es nostri nunc quoque dimidium (5).

Sait-on pourquoi Ménage attache autant de prix au cachet qu'il a reçu de Balzac? Parce que ce cachet a servi à

(1) *Ad Mnemosynem Hymnus. Poemata*, p. 13.

(2) *Ad. Joh. Capellanum. De novo libello Balzacii. Poemata*, p. 82.

(3) *Epicedium Petri Cornelii. Poetæ tragici. Miscellanea 1652. L'édition des Poemata de 1687 donne page 41 :*

Quæque recens thalamo tedae fulsere jugales
Funereæ lucent, proh dolor! et tumulo.

(4) Ces deux vers rappellent la fameuse parole de Bossuet : Madame se meurt! Madame est morte!

(5) Ces vers qui se trouvent dans les *Miscellanea* ne figurent plus dans l'édition de 1687.

signer des lettres que se dispute l'univers? Parce que c'est le souvenir d'un ami? Parce que la matière en est précieuse? Parce qu'une jolie gravure l'orne? Rien de tout cela. Ménage se réjouit parce qu'il n'ignorera rien de ce qui se passe dans l'âme de Balzac, puisqu'il possède maintenant le « sceau » de celui-ci, c'est-à-dire ce qui servait à enfermer ses secrets. D'ailleurs cette subtilité ne sera pas toujours inutile; Ménage la mettra à contribution quand il lui faudra faire en quelque sorte amende honorable devant Chapelain. Il dira :

Antiquum nostræ fœdus amicitiæ.
Affectus teneros; fateor; consumpserat ira :
Non tamen hæc totam solvit amicitiam (1).

Quoiqu'il en soit, cette recherche dans la pensée et dans le style ne prouve pas une grande puissance d'inspiration; et de fait, les ressources poétiques de Ménage ne sont pas plus abondantes dans ses poésies latines que dans ses poésies françaises. C'est ainsi que bien souvent il se répète lui-même. Dans le *Tumulus* de Molière (2), il débute par ce vers :

Deliciæ procerum tota notissimus aula.

qui se retrouve dans l'épigramme sur la mort de Scarron. (3)

Il s'apitoie sur la mort d'Heinsius :

Qui plus visceribus, plus me dilexit ocellis

La même idée exprimée à peu prùs de la même manière se retrouve dans la *Palinodie* à Chapelain :

Qui mihi visceribus carior atque oculis.

Néanmoins, malgré le manque d'inspiration, on trouve dans les pièces latines de Ménage, sinon de beaux vers, du

(1) *Palinodia ad Joh. Capelanum. Poemata*, p. 139.
(2) *John Bapt. Poquelini Molerii Comœdi et Poëtæ præstantissimi. Poemata*, page 142.
(3) *In mortem Pauli Scaronis. Id.* page 119.

moins des vers bien venus. Le début de l'Elégie adressée à sa patrie qu'il revoit après vingt ans d'absence (1), ne manque pas d'envergure :

Salve magna parens, tellus mihi patria, salve
Ut te ego nunc, post tot lustra reviso lubens !
Post tot olympiadas, non sic gavisus Ulixes
Cum tetigit patriæ litora cara suæ.

Derrière le soin qui a présidé à la confection de ce morceau, on sent percer une réelle émotion, ce qui est rare chez Ménage :

Haec domus ; haec nostris sonuit vagitibus aula
Reptantes vidit sustinuitque manus.

Avec tristesse il voit que le temps à fait son œuvre. Son père n'est plus:

Proh dolor et genitor concidit ipse meus!

De jeunes Angevines qu'il avait quittées dans la fleur de leur beauté ne sont plus, il les plaint moins que la vieille Pholoé qui vit encore. Faut-il dire qui vit encore?

Vivit anus Pholoe, si modo vivit anus.

Oui tout passe, rien n'est plus :

Mors etiam quercus, saxaque dura tulit
Quas posui virides silvas, sunt arida ligna
Quam struxi pendet mox ruitura domus.

La pièce est vraiment belle, empreinte de mélancolie; elle nous montre que Ménage pouvait à l'occasion éprouver des sentiments sincères et les exprimer avec bonheur, c'est-à-dire faire œuvre de poète. On pourrait citer d'autres beaux vers :

(1) *Egidius Menagius. Post annos XX, Patriam revisens. Poemata*, p. 65.

Heinsiadae mortem, Heinsiadae mihi funera narras
Et tu me carmen scribere amice jubes !
. . . . . .
Cantatrix Cœlum poscit philomela serenum (1).

Malheureusement ce ne sont là que des éclairs fugitifs au milieu des ténèbres.

Ménage avons-nous dit, composa une épopée bouffonne contre un parasite qu'il appelle Mamurra (2). Comme ce nom revient constamment dans les poésies de Ménage, il n'est peut-être pas superflu de voir à quel personnage il était donné. Vigneul de Marville va nous l'apprendre (3) : « Pierre Montmor (4), Professeur à Paris en langue Grec, n'étoit pas un homme aussi méprisable que la plûpart le croïent. C'étoit un fort bel esprit qui avoit de grands talens. Les langues grecque et latine lui étoient comme naturelles. Il avait lû tous les bons Auteurs de l'antiquité; et aidé d'une prodigieuse memoire, jointe à beaucoup de vivacité, il faisoit des aplications trés-heureuses de ce qu'il avoit remarqué de plus beau. Il est vrai que c'étoit presque toûjours avec malignité : ce qui excita contre lui la fureur de ceux qui estoient les objets de ses plaisanteries. Avec ce genie il s'introduisoit facilement chez les Personnes de qualité qui aimoient les joies du Parnasse. L'avarice le gâtoit, car il avoit du bien dont il n'usoit pas; et il recherchoit trop la bonne chere. Il disoit à ses amis : « Messieurs, fournissez les viandes et le vin, et moi je fourniray le sel ». Aussi le répandoit-il à pleines mains aux bonnes tables où

(1) *Poemata*, page 73. *In mortem Nicolai Hensii, ad Johannum Georgium Gœvium.*

(2) *Gargilii Macronis Parasito-Sophistæ Metamorphosis ad Joh. Lud. Balzacium.* Nous suivrons pour les citations, le texte des *Miscellanea.*

(3) *Mélanges d'Histoire et de Littérature*, édition 1713, tome I, page 104

(4) Né vers 1576, à Bétaille (Lot), mort en 1648.

il se trouvoit. Son humeur satirique n'avoit point de bornes et il étoit Lucien par tout... Jamais on n'a tant écrit de satires en Prose et en Vers que contre Montmor. Chacun s'y épuisoit (1). Il en reste encore aujourd'hui des Recuëils entiers. Ce qu'il y a de meilleur est de M. Ménage ».

Dans une lettre du 15 mars 1640 (2), Balzac dit à Chapelain qu'on lui a envoyé une Métamorphose. Il y parle assez longuement de Ménage pour que l'on pût supposer qu'il s'agit ici de la métamorphose de Montmaur. Celle-ci, à la vérité, ne parut qu'en 1642, mais il n'est pas impossible que Ménage l'ait soumise en manuscrit à Balzac. Voici ce qu'écrit celui-ci : « On m'a envoyé la métamorphose que j'ai leue sans l'avoir considérée, je n'ay pas laissé pourtant dans cette lecture tumultuaire de remarquer quantité de belles choses et peut-estre que l'obcurité qui m'a paru en certains lieux ne vient que du peu d'attention que j'y apportois. Je ne parle poïnt de l'invention de la Fable. Pour l'expression des pensées elle m'a semblé quelquefois bien rafinée et m'a fait souvenir de cet ancien auteur qui ne vouloit pas dire sans figure le bonjour » (3). Balzac avertit lui-même Chapelain de ne pas

(1) Colombey, dans *Ruelles, Salons et Cabarets*, page 146, donne un catalogue de ce qui a été écrit contre Montmaur. Tallemant de Réaux *Hist.* V., p. 218, dit : « Ogier, le prédicateur fit en ce temps là un sonnet qui disoit qu'il estoit surpris de voir que Ménage persecutoit un pédant bien moins pédant que lui ». Tallemant ajoute : « Ogier est hargneux et grossier, et peut-estre aussy pédant pour le moins qu'un autre. » Montmaur ne fit que rire de la *Métamorphose* : « Je ne manquerai ni de vin pour me réjouir, ni de bec pour me défendre » disait-il ; et à ceux qui vantaient l'œuvre de Ménage, il répliquait : « Ce n'est pas merveille qu'un grand parleur comme Ménage ait fait un bon perroquet ».

(2) Livre 21, lettre 6.

(3) Beaucoup plus tard Balzac, dans une lettre à Chapelain, 26 août 1647 (Ed. Tamizey de Larroque) portait ce jugement sur la *Métamorphose*, alors que sans doute l'auteur la remaniait : « Je voudrois bien avoir la *Metamorphose* retouchée dans laquelle je trouve partout le poète, mais où je cherche le versificateur en quelques endroits ».

prendre en considération un jugement qu'il a porté trop à la légère. Quant à nous, nous avons deux griefs principaux contre la pièce : d'abord elle est un peu trop longue, la narration perd de sa vivacité, ensuite elle est mal intitulée. La métamorphose de Mamurra est à la fin du morceau et sur les deux cent soixante-dix vers, elle n'en prend que cinq. Il est vrai, du moins à notre sens, qu'elle est parfaite et qu'Ovide ne l'eût point désavouée :

> Volvitur in præceps, subito, mirabile visu,
> Contrahitur : pandus rostrum fit nasus aduncum :
> Brachia cœperunt villosa virescere pennis,
> Inque alas abiere : pedes curvantur in ungues,
> Et virides toto surgunt de copore plumæ.

Mais ce n'est pas là le seul passage plaisant ou agréable que nous trouvions à relever. Pour chanter la folle équipée de Montmaur (1) contre le Parnasse, et ses suites funestes le poète prend le ton de l'épopée :

> Utque ales fuerit stolido de rhetore factus,
> *Pandere fert animus, sæclisque aperire futuris.*

Les muses effrayées de l'audace de Mamurra, osant « *cingere Parnassum* » à lui tout seul, invoquent Apollon avec une éloquence qui honore celui qui les fait parler, car il sait donner à ses vers une allure toute classique :

> . . . . . O tu
> Delie, quem missæ non decepere sagittæ,
> Quem colit hæc rupes, ubi nos violamur, ab alto
> Nos Jove prognatæ, tantum compesce furorem.
> Fer nobis, fer frater opem, misere sororum.

Apollon vient au secours de ses sœurs, il tend son arc, dirige le coup vers la tête. Le trait rebondit, tant elle est

(1) Ménage a fait en latin la *Vie de Montmaur*, autre satire du personnage, et nombre d'épigrammes contre le pauvre professeur. La *Vie de Montmaur* a été traduite en français par Jean Rou, dans ses *Mémoires*, vol. II, p. 132, sq.

dure. Le Dieu vise alors Montmaur à la poitrine et cette fois la flèche :

Transadigit pectus, pectus quod molle gerebat.

Enfin nous nous en voudrions de ne pas citer ce portrait réaliste du Parasite :

Si cetera quæris
Longus homo et valgus, niger ore et naribus uncis,
Immodici minio quas pinxerat usus Iacchi.
Ferrea vox olli, dens ater, plurima cervix,
Os durum, durumque caput.

Mais l'ironie de Ménage est quelquefois plus fine. Ainsi il veut railler un certain Sulpitius (1), qui dédia son livre *Sur la Mort* à son cœur. Ménage feint d'abord d'admirer le livre de Sulpitius :

Doctis Grajugènum (quis hoc negabit?)
Scriptis cedere vix Sophum videtur.
Lectis Hegesiæ disertioris,
Lectis suaviloqui et libris Platonis...

Mais

Si non incitat ad necem legentes
Ille Sulpitii tui libellus
Certe nimios parit dolores.

Ménage en a été pendant neuf jours gravement malade, torturé par la migraine. Cependant on ne peut nier que ce Sulpitius ne soit habile :

Quem cuncti cor habere pernegabant:
Ut cunctis cor habere se probaret
Cordi dedicat, hunc suo libellum.

Il a fait mieux pour qu'on ne brûle pas son livre :

Aspersit salibus, jocisque totam (chartam)
Frigidis glacie magis Suëda
Vel si frigidius potest quid esse.

(1) *Miscellanea : In Sulpitium qui libellum de morte cordi suo dicavit*, p. 25.

L'ironie de Ménage est parfois amère (1) :

Quid ? mihi amicus erit rursum Capelanus ? amicus
Hostibus ah ! Licini, sit, precor, ille meis.

On le voit, chaque fois qu'il s'agit de railler, Ménage est pressant, animé, spirituel (2). Nombre de ses épigrammes sont bien venues :

Sulpitius, Saracene, suo de Morte libellum
Inscripsit cordi, nunc cor habere nega (3).

Phœbigenam quod quondam animas revocasset ab Orco
Occisum audierat Clinicus Hermogenes.
Hoc ne ipsi accideret, subito demisit ad Orcum
Mille animas ægrorum, ingeniosus homo (4).

Pourquoi Ménage a-t-il écrit des vers grecs? Est-ce parce que comme certains écrivains latins eux-mêmes, il pensait que la langue grecque se prêtait davantage à la poésie que le latin? Ou tout simplement par désir de montrer une fois de plus l'étendue de son érudition? C'est ce que nous serions tentés de croire, surtout si nous considérons que ses poésies grecques sont peu nombreuses. Pour le nombre, elles sont cependant assez variées (5). On y trouve une idylle, un chant sur la mort d'Adonis, de petites odes anacréontiques, enfin et surtout des épigrammes.

(1) *Poemata*, 1687, p. 115. Epigr. 63. *De fucosa amicitia Johanni Capelani.*

(2) La parodie du moineau de Lesbie sur la mort du cheval de Montmaur en est un des nombreux exemples à ajouter à ceux que nous citons :

Lugete o Seguerique, Memmiique
Et quantum est hominum elegantiorum
Equus mortuus est mei sodalis...

(3) *In eumdem* (Sulpitium) *ad Joh. Franc. Saracenum. Poemata,* p. 90.

(4) *Malus medicus. Poemata.* p. 117, épigr. 67.

(5) Ménage a embrassé ses diverses poésies grecques sous le nom de Ποικίλων ποιημάτων ἐκλογή.

L'idylle ne se distingue en rien, que par la forme, des autres pièces du même genre françaises et latines qu'a faites Ménage.

Nous trouvons sans doute que le rythme du vers adonique est gracieux et que ce vers est désigné pour la poésie légère. Mais quand il est répété plus de deux cents fois, comme dans le chant de Ménage sur la mort d'Adonis, il fatigue, et le rythme, qui au début était si léger, devient pesant et monotone.

La petite ode anacréontique adressée à Corinne (1), nous satisfait cependant pleinement. Non pas qu'elle ait le mérite de l'originalité, car le sujet en est emprunté à Marot, mais elle est empreinte d'une grâce toute anacréontique. L'Amour, voyant Corinne, court à elle, lui noue les mains autour du cou et l'appelle sa mère. Corinne, qui est jeune fille, rougit de s'entendre ainsi appeler. L'Amour rougit aussi de sa méprise. Mais survient l'amant qui le rassure :

Μὴ δυσχέραινε φημί.
Κύπριν τε καὶ Κόριννην
Διαγνῶναι οὐκ ἔχουσι
Καὶ οἱ βλέποντες ὀξύ (2).

Une autre ode anacréontique, adressée à Huet (3), est aussi assez bien réussie.

Quant à ses épigrammes, elles ne manquent pas, les unes de grâce, les autres de sel, aucune de concision (4).

Elles ne manquent pas de grâce dans la forme, car pour

(1) Ὠδάριον Ἀνακρεοντικὸν εἰς Κόριννην, p. 177.
(2) *Poemata*, p. 177.
(3) Δεῖ ἐρᾶν. πρὸς Πέτρον, Δανιήλα Ὑυεττον.
(4) Il les a classées sous différentes rubriques : Ἐγκωμιαστικά, Τωθαστικά, Ἐρωτικά, Ἠθικά, Τὰ σποράδην.

le fond on trouve toujours le même raffinement dans la pensée :

Γωνδιάδην φιλέω, αὐτοῖς καὶ ἐπήρατον ἐχθροῖς.
Εἴποτε Γωνδιαδὴς ἐχθρὸν ἔχειν δύναται (1).

Il en est de même pour l'épitaphe de Rabelais :

Γνώσκειν ἐθέλεις οἷος Ῥαβελήσιος ἐστιν
Λευκιανὸς μιχθεὶς ἐστιν Ἀριστοφάνει (2).

Et pour les deux vers qu'il adresse à Télésilla :

Πάντα ἔχω, Τελέσιλλαν ἔχων, ἣν πάντα δὲ γ' ἔξω
Μὴ Τελέσιλλαν ἔχων, δὴ τότε μηδὲν ἔχω (3).

Cette épigramme fait partie des poésies érotiques de Ménage, mais toutes sont loin d'avoir la même retenue. L'amour peut être matière à poésie, a dit Ménage, mais là où la passion fait défaut vient la galanterie, qui elle, ne doit pas dépasser certaines bornes. Sachons gré à Ménage de s'être arrêté à la limite. Il est vrai qu'à celui qui se figure imiter Anacréon — et en grec — l'on doit passer quelques libertés.

Ménage n'est pas plus embarrassé pour manier la satire en grec qu'en français ou en latin. Il est tout aussi mordant et dans une forme aussi brève, sinon plus brève :

Μάψ ἐμὲ λοιδορέεις μάψ Ζωΐλε, μάψ σε ἐπαινῶ·
Οὐ γὰρ ἐμοὶς καὶ σοῖς πίστις ἔνεστι λόγοις (4).

(1) Περὶ τοῦ Γωνδιάδου τοῦ τῶν Κορυνθίων Ἀρχιεπισκόπου. *Poemata*, p. 170.

(2) Εἰς Φραγκίσκον Ῥαβελήσιον. *Id.* p. 171. Cette épigramme a été publiée dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, années 1867, 1868, p. 257, 346, 376.

(3) Εἰς Τελέσιλλαν. *Id.* p. 176.

(4) Εἰς Ζωΐλον τὸν κακολόγον. *Poemata*, p. 174. Imité d'une épigramme latine de Buchanan. Leyde, 1628. Epig. liv. I, page 366, *in Zoïlum*.

Frustra ego te laudo, frustra me Zoïle lædis
Nemo mihi credit Zoïle nemo tibi.

Il est amer aussi :

Ἕπτα μάχοντο πόλεις νέκυος περὶ πάτραν Ὁμήρου.
Ἕπλετο δὲ ζῶντος μηδέ γ' ἓν οἰκίδιον (1).

Il ne craint pas de recourir à la bouffonnerie d'Aristophane pour accabler Montmaur qu'il n'épargne pas plus ici qu'ailleurs :

Ἀλλοπροσαλλοκόλαξ, ἱπποτρεχεδειπνοσοφιστής,
Ἀκρατοχανδοπότης, κρεωφαγαινοβόρος.
Δοξοπαλαισμαθής, Ἀναγραμματοτεχνοποιητής,
Γραμματολῃρολόγος, μωρεπιμωρότατος (2).

A l'imitation du poète grec, il s'entend, on le voit, à créer des mots composés. Mais bien que ces épigrammes soient assez piquantes, et joliment tournées, on est en droit cependant de se demander pourquoi Ménage n'a pas tout simplement dit ce qu'il avait à dire en français. La raison en est sans doute celle que nous avons déjà énoncée, le désir d'étaler son érudition (3).

On s'explique plus aisément pourquoi Ménage a écrit des poésies en italien. Cette langue était alors à la mode et l'on se figure assez, qu'aussitôt qu'il en a possédé les finesses, Ménage se soit mis à composer des vers pour ses amours. Il faut le dire, l'italien l'inspire beaucoup mieux que le français, ses madrigaux sont d'un assez joli tour. La forme

(1) Περὶ Ὁμήρου. *Poemata*, p. 183.

(2) Εἰς Γαργίλιον. *Id.* p. 173. Homme qui flattes chacun tour à tour — et qui cours comme un cheval pour avoir le plaisir de converser en dînant. — Grand buveur de vin pur. — Mangeur de viande, homme avide de louanges. — Illustre étudiant de choses antiques. — Poète faiseur habile d'anagrammes. — Homme discutant en bavard sur les lettres. — Fou, archi-fou.

(3) Les poésies grecques de Ménage furent fort admirées par certains de ses contemporains. L'Italien Lorenzo Crasso et le Hollandais Francius admiraient en elles la grande pureté de style.

raffinée de l'italien s'allie à merveille au raffinement de la pensée. En des termes pleins de grâce, il félicite une aiguille d'avoir piqué une beauté, que les traits de l'amour n'ont pu atteindre :

Sù dunque, ago gentile,
Con tua punta sottile
Ferisci l'infidele :
Ferisci quel crudele.
E a te per ogni clima
Si darà vanto e stima
D'aver ferito quel superbo core,
Cui ferir non poteo strale d'Amore (1).

En des vers d'une douce mélancolie, il se plaint de la dureté de cœur d'Iole, d'Enone, de Doris, de Fillis :

Invan, Filli, tu chiedi
Se lungo tempore durerà l'ardore
Ché lo trio bel guardo mi destò nel core
Chi lo potrebbe dire ?
Incerta, ô Filli, è l'ora del morire (2).

Nous sommes presque disposés à la lecture de tels vers d'accepter l'opinion de Costar, qui à l'ordinaire admire aveuglément Ménage. Voici ce qu'il lui écrit : « Vos poésies Italiennes ont été lues dans la petite famille, ça a été avec un plaisir sensible. Si je m'y connais, il n'est rien de plus pur et de plus chaste que votre élocution ; rien de plus fin et de plus subtil que vos pensées ; et rien de plus harmonieux que la structure de vos vers. Vous inventez très heureusement, vous imitez avec un pareil succès » (3).

(1) *Ferita d'ago. Madrigale. Per la signora contessa della Faietta. — Poemata*, p. 330.

(2) *Amor perpetuo. Madrigale Per Madamigella Maria della Vergna, id.*, page 324.

(3) Vigneul de Marville dans ses *Mélanges*, page 320 dit : « M. Ménage faisoit des vers italiens aussi bons que ceux de leurs meilleurs Poëtes ». La réputation de Ménage comme poète italien était européenne. Le Danois Borrichius admirait le joli et le fini des poésies italiennes de Ménage.

Voici encore ce que pensait Voltaire des vers italiens de Ménage. « Il (Ménage) a prouvé qu'il est plus aisé de faire des vers en Italien qu'en Français, ses vers Italiens sont estimés même en Italie » (1). Cependant Voltaire paraît peu disposé à décerner à Ménage le titre de poète. « Je vous remercie des bavardages italiens de Ménage; ils achèvent de me prouver qu'entre la science et le génie la distance est immense » (2).

La science de Ménage est inconstestable, aussi ses vers n'ajoutent-ils rien à sa gloire de savant. Il se méprenait étrangement sur leur valeur, quand il les regardait comme sa production favorite, et de fait on peut voir par les divergences de textes des éditions successives de ses poésies, qu'il les remaniait sans cesse avec un nouveau plaisir. Faut-il par contre affecter à leur égard le même mépris que Tallemant : « Pour ses vers il les fait comme des bout rimés; il met des rimes, puis y fait venir ce qu'il

(1) *Ecrivains français du siècle de Louis XIV.* Edition Molland, Œuvres compl. Tome 14, page 104. Voltaire réfute ici, après le *Journal des Savants*, de janvier 1724, l'opinion de Leclerc qui dans son *Parrhasiana* avait prétendu que les vers italiens de Ménage avaient été sifflés en Italie. Leclerc fait peut-être allusion aux épigrammes dont Ménage fut criblé par ceux des Italiens qui avaient découvert ses emprunts. Voici l'une d'elles :

Greco Latin'Toscano
Non è Poeta ond'io non habbia tolti
I più nobili detti
I più fini concetti
E dentro il libro mio poscia raccolti
E pur né le botegglie egli marcisce.
Cosi grida Menaggio e si stupisce
Deh non ti païa strano,
Che niun' huom' di coscienza dilicata
Ardisca di comprar robba rubbata. (*Avis à M. Ménage*, p. 23)

(2) Lettre à M. Thieriot, 18 mars 1746.

a leu ou ce qu'il peut trouver » ? Certes non ; car à défaut de génie, Ménage avait une habileté incontestable, et si pour nous il n'est qu'un habile versificateur, pour ses contemporains il était un poète de talent (1).

---

(1) Chapelain, voulant être impartial pour Ménage (alors qu'ils étaient brouillés), caractérise avec bonheur le talent de son adversaire : « Il a grande habitude avec les poëtes anciens et modernes, et leur fréquentation et son travail l'ont rendu poëte luy mesme et en plus d'une langue ». (Lettre à M. de Brieux, 12 juin 1661. Ed. Tamizey, II, p. 137. Note.)

LIVRE V

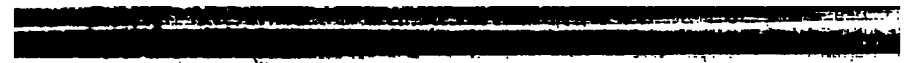

Ménage et l'Académie. — Ses dernières années. Sa mort.

Les dernières années de Ménage furent tristes. La mort faisait des vides de plus en plus grands dans le cercle de ses amis; les douleurs que lui causaient ses jambes le tenaient captif dans sa maison. A en croire une lettre que lui adressa Huet, une certaine gêne venait encore accroître ses maux. « Je vous offre ma bourse, Monsieur, parceque c'est peu de chose que ma bourse, je vous offre aussi ma vaisselle d'argent, mon signe et tout ce que j'ai de crédit » (1). Quelque personne charitable, peut-être Mlle de Scudéry, avait averti Huet des embarras d'argent de Ménage. Lui-même ne nous en parle pas, et nous sommes réduits à penser que les frais énormes qu'il avait faits pour l'impression de ses ouvrages l'avaient réduit à cet état. Toujours est-il que ses ennuis, sa maladie, la vieillesse, le forçaient à vivre dans une retraite consacrée au travail, et dont il ne sortait que sollicité par quelque événement extérieur.

Ainsi, en 1684, deux fauteuils furent vacants à l'Académie. L'un était celui de P. Corneille, qui revenait presque de droit, et avait d'ailleurs été promis à son frère; l'autre était celui de Cordemoy. Plusieurs Académiciens, entre autres Régnier, alors secrétaire perpétuel, le destinaient à Ménage, qui, par nombre d'ouvrages savants et utiles avait

(1) Lettre de Huet, Bibl. Nationale, manuscrits, N. acq. fr. 1341, A.

réparé le tort que sa *Requête* avait pu faire à la docte assemblée. On lui proposa d'accepter ce fauteuil. Il s'en excusa en disant, qu'il ne voulait ni le contester à personne, ni le solliciter auprès de qui que ce fût. Ménage s'était d'ailleurs toujours refusé à faire aucune démarche dans ce sens, et s'est-toujours défendu d'en avoir tenté. « M. Baillet avoit ajoûté (à ses attaques) que j'avois postulé pour une place de l'Académie et que j'en avois été refusé à cause de cette *Requête,* ce que M. le Président Cousin, Examinateur de son livre, de la part de M. le Chancelier lui fit ôter. Il est faux que j'aye jamais postulé pour une place de l'Académie. Et il est faux par consequent que j'en aye été refusé. Voici le fait. Depuis l'établissement de l'Académie, on a proposé un nombre infini de fois dans l'Académie, de me faire de l'Académie. Mais comme il falloit postuler pour en être, n'ayant jamais voulu postuler, je n'en ai point été » (1). Et il cite le mot si connu de Habert de Montmor, qui un jour en pleine séance, avait déclaré qu'on devait obliger Ménage à être de l'Académie, tout comme on condamne les jeunes gens à épouser les jeunes filles qu'ils ont « diffamées ».

Les amis de Ménage ne se tinrent pas pour battus, et soutinrent sa candidature contre celle d'un avocat général au parlement de Metz, M. Bergeret, attaché alors à la maison Colbert. « Toute la maison Colbert fit une affaire de conséquence de cette affaire, dit Ménage, M. de Seignelay, M. de Croissy, M. le coadjuteur de Rouan, M. le duc de Saint-Aignan... solliciterent en personne pour M. Bergeret, avec plusieurs Dames de la Cour ». L'on peut croire que ce qui

(1) *Anti-Baillet,* édit. 1730, p. 165.

empêcha Ménage de se présenter à l'Académie, c'est qu'il se la figurait comme une assemblée servile, à la merci des menées de quelques-uns. Voici ce qu'il en dit, parlant de Furetière. « L'Académie entiére a été sacrifiée à la passion de quelques-uns de son Corps. Je ne les nommeray pas, car il y en a qui sont de mes amis. M. Furetiere étoit un sujet à ménager : n'avoit-il pas les rieurs de son côté? et excepté quelques intéressez de l'Académie, tout le reste lui donnoit les mains » (1). Toujours est-il que grâce à cette ligue, dont Racine lui-même faisait partie, Bergeret « força les portes de l'Académie » (2).

Ménage éprouva de cet échec une certaine tristesse. Il se plaignit dans son adieu aux Muses (3), de ce que Colbert eût refusé de reconnaître son génie. « J'ai rempli le monde de mes livres, la Germanie les achète, le Batave les lit, la Bretagne les imprime, Rome, Florence les applaudissent, j'ai remué l'Hespérie de mes vers Toscans, le Gète et le Dace les chantent et toute main française les possède, Colbert seul refuse de reconnaître mon éloquence et mon savoir ». Ménage regrette en outre que son ami, le Président Cousin, n'ait pas été élu, plutôt que Bergeret : « J'ai remercié Messieurs de l'Académie Françoise de la bonne volonté qu'ils m'ont témoignée de me recevoir dans leur Corps. Ils ont reçu un autre sujet, que je ne connois pas. Encore s'ils avoient choisi M. Cousin qui a tant de mérite et de belles qualitez, je leur en aurois su bon gré » (4).

(1) *Menagiana* 1715, I, 97.

(2) Pellisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie*, I, 294.

(3) *Musis et Colberto Vale dicit Menagius*, p. 104 de la dernière édition.

(4) *Menagiana*, 1693, p. 209. Ménage ne resta pas toujours en aussi bons termes avec le président Cousin, contre lequel il lança une épigramme. Probablement Cousin prit sa revanche en médisant de Ménage, après la mort de celui-ci (nous savons qu'il conseilla à La Monnoye de publier ses obser-

Benserade, qui avait été au nombre des Académiciens venus pour offrir un fauteuil à Ménage, fut navré du succès de Bergeret; et le jour même de la réception de ce dernier, il lut son poème sur le « *Portrait des Académiciens* », et dit :

Ce fut une préférence injuste
Dont la troupe de Ménage
Appela comme d'abus
Au tribunal de Phœbus (1).

L'ami de Ménage, Pierre Petit, apprenant la nomination de Bergeret à l'Académie, adressa au candidat malheureux, pour le consoler, une épigramme dont la pointe était empruntée à la *Vie de Lucullus* dans Plutarque, qui raconte qu'un rhéteur Amphicrate retiré à Séleucie, prié d'y professer, par les habitants de cette ville, les paya de ce proverbe : οὐδὲ λεκάνη δελφῖνα χωρεῖ, le plat ne peut contenir le dauphin.

Obtulerat vacuam facunda Academia sedem
Menagio, tanti nomine mota viri.
Ille, ultro oblatum non dedignatus honorem,
Ut certo in primis munere lætus erat.

vations sur l'*Anti-Baillet*), car nous voyons qu'un anonyme prit la défense de la mémoire de Ménage, en décochant trois épigrammes sous forme de fables : « Pour feu M. Ménage contre le Président Cousin ». 1° *Culex* Fabula ad auctorem Diarii ut vocant eruditorum. — 2° *Culex apum imitator*. Fabula ad auctorem Diarii ut vocant eruditorum. — 3° *In frigidum Diarii auctorem*. Fabula Culicis et muscæ connubium.

Nous ne citons que la première :

Tristi jacebat morte consumptus leo
Feræque circum gemitus ac planctum [dabant].
Tum vastus agris mœror et silentium
Clamore ni turbetur ac singultibus.
Quum de vicino sese proripiens fimo
Supra cadaver petulans insedit culex.
Rostroque lancinavit exanimum caput.
Mox, inter armos volitans ac feri jubas.
Tinnitu cœpit insonare studulo.
Sibi mirifice plaudens. At juvenis leo,
Stultam indignatus Culicis imprudentiam
Procacem impresso bestiam elisit pede.
Cognate, hæc illos admonet narratio
Qui quos viventes non ausint lacessere
Verbis malignis insectantur mortuos.

Manuscrit de l'Arsenal, n° 6544. f° 17.

(1) Pellisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie*, I, p. 295.

Jam meritas Turbæ grates de more parabat
Dicere, Bergeretus cum subito e latebris.
Proh pudor! erumpens, Athletæ occurrere tanto
Non dubitat, vacuum poscit et ipse locum.
Obstupuere omnes, facilem tamen impiger Aulam
Dum prensat, virtus victa favore fuit.
Tunc tota Aonidum multum indignante caterva,
Quidquid et Heroûm doctior Orbis habet;
Desinite irarum, bona numina, dixit Apollo,
Delphinum talem non patina ista capit (1).

Il est vrai qu'on répondit à l'épigramme de Petit par une autre non moins spirituelle :

Parva quidem solea est minor et delphine; palatum
Hic tamen ad doctum non sapit illa sapit.

Un autre des amis de Ménage, Segrais, disait (2) : « N'est-ce pas une injustice insupportable que celle qui fut faite à M. Ménage, lorsque l'Académie Françoise, qui étoit disposée à le recevoir en sa compagnie, fut contrainte par une force supérieure de donner ses suffrages à M. Bergeret? Quel mérite avoit M. Bergeret pour occuper cette place? »

Ménage avait tant de titres pour être de l'Académie, que bon nombre de personnes croyaient qu'il en était. Ainsi sur un volume de Valerius Flaccus qui avait appartenu à Guyet d'abord, à Ménage ensuite, quelqu'un apposa cette indication : « Exemplaire du savant Gilles M. de l'Académie fr., avec son *ex libris* et de nombreuses corrections de sa main et de son ami François Guyet » (3).

La reine Christine de Suède croyait aussi que Ménage

(1) *Menagiana*, 1715, t. II, p. 221.
(2) Segrais. *Mémoires Anecdotes*, I., p. 137.
(3) Uri. *François Guyet*, 1886, p. 134. — Le *Menagiana* de 1693, édité à Amsterdam, porte ce titre : *Menagiana* ou Bons mots, Rencontres agréables, Pensées judicieuses et Observations curieuses de M. Ménage *de l'Académie françoise* suivant la copie de Paris.

était de l'Académie. Voici comment Patru dans une lettre à d'Ablancourt raconte la visite de la reine à l'Académie : « D'abord qu'elle fut entrée dans le lieu où on devoit la recevoir, elle s'approcha du feu et parla à M. le Chancelier assez bas; puis elle demanda pourquoi M. Ménage n'étoit pas là, et sur ce qu'on lui dit qu'il n'étoit pas de la Compagnie, elle demanda pourquoi il n'en étoit pas. M. de Bois-Robert lui répondit, il me semble, qu'il méritoit fort d'en être, mais qu'il s'en étoit rendu indigne » (1).

Cependant Ménage pouvait se consoler. Il faisait partie de l'Académie de la Crusca et de celle des Apatistes. Une Académie Royale avait été créée à Angers par lettres patentes du 7 septembre 1685, enregistrées au Parlement le 6 juin 1686 et Ménage en fut un des premiers fondateurs. C'étaient là des titres moins glorieux que celui de membre de l'Académie française; mais, puisqu'il ne tenait qu'à lui d'obtenir celui-ci, nous devons admettre qu'il se contentait de ceux-là. En effet, M. de Saint-Aignan, membre de l'Académie, venant à mourir en 1687, on offrit son fauteuil à Ménage. Il refusa à nouveau, prétextant qu'il était une « bête épaulée » et que sa cuisse démise ne lui permettrait pas d'assister aux séances. Huet, alors évêque de Soissons, lui écrivit pour lui persuader que ses excuses étaient mauvaises : « Je suis très-fâché que vous ayez refusé la place de l'Académie qui vous avoit été offerte de si bon cœur et de si bonne grace. On me l'écrit avec chagrin. Et ce chagrin est une preuve que vous ne la deviez pas refuser. Votre mal de cuisse ne vous auroit pas empêché d'aller à l'Académie une ou deux fois par an. Et quand même vous n'y auriez été que le jour de votre

(1) Patru. *Œuvres diverses*, éd. 1732, t. II, 512, lettre du 11 mars 1658.

réception, cela auroit suffi... M. Ménage se devoit à l'Académie, et l'Académie se devoit à M. Ménage » (1).

Il est vrai que la santé de Ménage était devenue très précaire : un Vendredi saint, étant à genoux, à Notre-Dame et voulant se relever, il s'était démis la cuisse (2) ; plus tard, à Vitry, chez l'Abbé Parfait, il avait fait une chute et s'était luxé l'épaule. Il disait : « Je suis tombé par ma chûte dans les douleurs de la mort, ou pour parler avec l'Ecriture, les douleurs de la mort sont tombées sur moi. »

Forcé de rester chez lui, il recevait chaque jour les quelques amis qui lui restaient, et ainsi ses Mercuriales devinrent des « Cathémérines. » Quand il était seul, il cherchait dans le travail un adoucissement à ses maux : « Il faut mourir la plume à la main », disait-il.

(1) *Anti-Baillet*, p. 169.

(2) La Bibliothèque nationale possède une pièce intitulée ***Menagius sospes elegia***, sans nom d'auteur, où cet accident est déploré en 76 vers. Yc. 3363. Nous ne croyons pas que cette poésie soit l'œuvre de Ménage, car bien qu'il ait aimé à se louer, il ne l'a jamais fait aussi directement. L'auteur va jusqu'à accuser les dieux de négligence envers un si haut personnage :

Scilicet humanos celestia numina casus
Curant et nostris questibus illa dolent ?
En decus Andecavum, Parnasi gloria Phœbi
Deliciae, fama cognitus astra super,
Menagius, dum Cœlicolas serventius orat,
Procidit in durum crure tremente solum.
. . . . . .
Quis pudor ô Superi ! quæ tanta incuria ! promptam
Cur vacilanti ferre negastis opem ?
. . . . . .
Dira fugit febris, membra dolore vacant.
Horrida non semper contristant nubila cœlum :
Horrida non semper æthere stella rubet.
Non semper Lybius furit urens æstus arenis ;
Non semper Siculis Ætna favillat agris.
Ergo Menagides vidit : sol aureus illi
Destinat et longos et sine labe dies.
At vos ô Vates, tanto pro munere divos
Cantibus et lætis concelebrate modis.

Au mois de juillet 1692, il prit froid, et une fluxion de poitrine se déclara, qui devait l'emporter. Il envisagea la mort en chrétien, c'est-à-dire avec fermeté. Il se confessa à un jésuite, son parent le P. Ayrault. Un curé de ses amis venant le voir alors que sa fin était proche, et s'excusant de ce que son devoir l'obligeait à s'entretenir avec lui de questions de Foi, Ménage lui dit : « Vous me faites plaisir, Monsieur, en matière de Foi les plus savans ne se doivent considérer que comme des enfans. » Il conserva sa lucidité jusqu'à sa dernière heure. Il rendit l'âme le 23 juillet à sept heures du soir. Le 25, il fut enterré à Saint-Jean le Rond (1). L'avocat Pinson fit son épitaphe :

EPITAPHIUM

Virum Officiosum,
Ingenio praestantem,
Memoria tenacissinum,
Scientia denique notum ubicumque;
Græcum non solum vel Latinum;
Sed et Italicum, Gallicumque Scriptorem politissimum quæris, Viator
Hic jacet :
Seu potius Venerandi Manes Ægidii Menagii Andini.....

Ménage laissait en mourant plus de 90.000 livres. « Le sieur abbé Ménage a eu plus de 60.000 livres, sans compter sa part dans la succession du sieur Hérault son oncle, de 7 à 8.000 livres, que dans les biens de famille estoit la terre de la Morinière qui est encore dans sa succession pour y estre rentré par Arrest du Conseil du 3 juillet 1686 comme propriétaire pour 25.000 livres à faute pour M. Servien (et ses héritiers) d'en avoir payé le prix » (2).

(1) Cette église fut détruite en 1748; elle était située dans le cloître Notre-Dame à l'angle septentrional du portail de la cathédrale.

(2) Il y eut pour le partage de la succession de Ménage des procès entre ses héritiers, comme nous le voyons par un Exploit dont nous extrayons ces quelques lignes, et qui se trouve dans Thoisy, *Donation* 131, f° 117. Voir à l'appendice quelle fut l'origine de ces procès.

Par testament Ménage légua sa bibliothèque à la maison professe des Jésuites (1). Voici ce que dit Huet à ce propos : « Ce fut une sorte de consolation pour moi qu'il eût suivi mon exemple en laissant comme moi sa bibliothèque à la maison professe des jésuites, cependant il avait paru d'abord ne pas approuver mon dessein. Au reste si on excepte les livres du savant François Guyet qui contiennent des notes marginales écrites de sa main et que Ménage avait achetés à ses héritiers, la bibliothèque de Ménage était peu de chose » (2).

Il légua ses manuscrits à Simon de Valhebert (3), son secrétaire, qui en 1694 donna, avec les Additions laissées par Ménage, une seconde édition des *Origines de la langue françoise.*

Nombre des amis de Ménage étaient morts, son humeur satirique lui avait aliéné la plupart de ceux qui restaient, l'étendue de ses connaissances avait porté ombrage à beaucoup, aussi fut-il peu pleuré. L'indifférence est comme la revanche que prend l'Envie contre ceux qui ont empli de leur nom la bouche de leurs contemporains. On s'étonne

(1) Plusieurs de ses livres sont marqués à ses armes : d'argent au sautoir d'azur, chargé en cœur d'un soleil rayonnant d'or. — En 1763, les livres de la Bibliothèque des Jésuites furent dispersés. Un très grand nombre entra à la Bibliothèque nationale, entre autres les livres de l'Archevêque Huet, qui les avait légués lui aussi à la maison professe.

(2) L'inventaire de la bibliothèque de Ménage existe à la Nationale (fonds latin 10378). *Inventaire faict des livres faisant partie de la bibliothèque de deffunt messire Gilles Ménage, conseiller et aumônier du Roy* (avec ce renvoi en marge : par luy léguée aux Révérends P. Jés. de la maison professe, rue Saint-Anthoine de cette ville de P.) par moy Jean Guignard, libraire à P., nommé par MM. Lebailly et Chambrier.

(3) « *Valheberto enim legavit quidquid manuscriptorum librorum, reliquit Menagius, vir summus* ». — Préface des Lettres de *Gudius*. Utrecht, 1697.

de les voir disparaître et on oublie de les regretter. La Monnoye ne craignit pas de faire cette épigramme :

Laissons en paix M. Ménage,
C'étoit un trop bon personnage
Pour n'être pas de ses amis.
Souffrez qu'à son tour il repose
Lui dont les vers et dont la prose
Nous ont si souvent endormis.

Cependant, il y eut quelques amis qui pleurèrent Ménage sincèrement. De ce nombre furent Mme de Lafayette et Huet. Mme de Lafayette, malade depuis longtemps, ébranlée par la mort de La Rochefoucauld, craignant d'être isolée complètement, espérait que Ménage lui survivrait. L'ami qui devait lui fermer les yeux disparut avant elle et l'on s'imagine aisément la douleur qu'elle dut en ressentir. Quant à Huet, voici ce qu'il nous dit dans ses *Mémoires* : (1)

« En 1692, j'eus plus de chagrin qu'on ne saurait l'imaginer de la mort de Ménage, non seulement mon ami depuis ma jeunesse, mais mon ami le plus intime, le plus cher associé de toutes mes études. Nous en avons donné l'un et l'autre des marques non équivoques. Longtemps avant que je me fixasse à Paris et lorsque, habitant du pays qui m'a vu naître, je n'étais qu'un provincial, nous entretenions continuellement un commerce littéraire pendant lequel il me communiqua entre autres et par parties tout son commentaire sur Diogène de Laërce. De mon côté, je lui envoyais mon Commentaire sur Origène et nous nous prêtions ainsi mutuellement aide et assistance dans la composition de nos ouvrages. Quand j'eus perdu ce juge et ce

(1) *Mémoires*, Huet, trad. Nisard, p. 237.

compagnon de mes études, je ne trouvai plus personne que je pusse consulter sur des points douteux ou à qui je pusse franchement ouvrir mon cœur. Parlerai-je de sa politesse, de son urbanité, de l'agrément de son esprit et de sa conversation? Aussi quand je pense aux plaisirs que j'ai goûtés pendant plusieurs années dans sa société, plus le souvenir m'en est délicieux, plus la perte m'en est amère » (1).

---

(1) Charles Valois, fils d'Adrien, fit une pièce de vers latins : *In mortem Ægid. Menagii viri clarissimi et doctissimi.* Il y déplore la disparition d'un homme si savant, et le plus grand mérite qu'il accorde à Ménage, — se trouvant en cela en communauté d'idées avec ses contemporains, — est celui-ci : « *Qui plura scripsit legere quam multi queant* ».

CONCLUSION

Un des biographes de Ménage a émis l'opinion suivante : « Nous ne prétendons nullement à l'honneur d'opérer une résurrection littéraire... Nous estimons que la plus grande partie de sa prose et de ses vers repose fort à sa place dans la poussière du tombeau. Qu'elle continue à y dormir en paix. Nous ne conseillons à personne de l'en exhumer ».

Nous ne partageons pas cet avis et nous regrettons au contraire de n'avoir pu étudier qu'une faible partie de l'œuvre de Ménage. Il est de ces auteurs, dans le commerce desquels on se plaît, parce qu'à leur contact il y a toujours à apprendre; et si nous avions pu nous mettre plus longtemps à son école, peut-être aurions-nous moins encouru le reproche d'ignorance.

Mais avant de quitter le docte Angevin, il nous faut essayer de juger la valeur de l'homme, du poète et du philologue.

Ménage eut des travers, des ridicules même, nous n'avons pas essayé de les cacher : il était homme. Mais ses défauts étaient comme la rançon de ses qualités, le prolongement, si l'on peut dire. Sa raillerie, parfois amère, n'était pour lui qu'une manière de faire valoir son esprit. Sa vanité ne lui ôtait rien de son mérite, car, s'il parlait avec trop peu de modestie des services qu'il rendait, il aimait, nous l'avons vu, obliger ses amis. Sa vanité, quoique réelle,

n'était pas assez forte pour éloigner ceux qui avaient quelque inclination pour lui, et jusqu'à sa mort il conserva de précieuses amitiés. Quoique blessée plus d'une fois dans les discussions retentissantes qu'eut à soutenir Ménage, cette vanité n'était pas assez tenace pour réprimer les bons mouvements de son cœur et l'empêcher de tenter une réconciliation, quand cela lui était possible.

On pourrait peut-être lui reprocher d'avoir fait sonner bien haut sa science, mais, selon nous, c'était avec quelque droit ; si parfois, il a essayé de nous accabler de son érudition, pardonnons-le lui, car, à l'occasion, il savait dépouiller son enveloppe de savant pour n'être plus qu'homme du monde, dans tout ce que cette expression comporte de brillant et d'élégance; il ne faisait pas alors moins bonne figure dans les Salons des grandes dames que dans le cabinet des frères Du Puy.

Ménage ne fut qu'un poète de salons. L'inspiration, ce don naturel sans lequel il n'est pas de vrai poète, lui manquait, et il se trouvait souvent dans l'obligation de recourir à celle des autres. Néanmoins, ses vers étaient très appréciés de son temps, et ceux mêmes qui lui reprochaient ses emprunts étaient d'accord pour vanter sa réelle faculté d'assimilation, la variété et l'élégance de son expression. « Ses poësies ne sont, presque à les bien prendre, qu'un tissu de ce qu'il y a de meilleur dans tous les autres poëtes, mis en œuvre avec tout l'art et toute la politesse imaginable ». Tel est l'avis d'un contemporain qui paraît assez satisfait; ne nous montrons pas plus exigeants, car, si dans le bagage poétique de Ménage on trouve nombre de pastiches et d'emprunts, la plupart des poètes de second ordre n'en usaient pas autrement à son époque. A défaut d'originalité, accordons-lui, avec quelques madrigaux bien

tournés et quelques épigrammes assez fines, le mérite d'avoir écrit avec facilité des vers en quatre langues.

D'ailleurs, ce qui reste de l'œuvre de Ménage, ce ne sont pas ses poésies.

Malgré les reproches qu'à bon droit on lui a quelquefois adressés sur certaines mauvaises étymologies, on ne peut ne pas reconnaître qu'il a trouvé cette science dans les limbes et l'a laissée dans l'adolescence. Ménage a eu le grand tort de s'être un peu trop laissé guider par la sémantique, et si son système phonétique est incomplet, il a néanmoins appliqué beaucoup plus de règles qu'il n'en a citées. N'aurait-il qu'exposé le plan de ce qu'un étymologiste doit connaître avant d'entreprendre des études de cette nature, que son mérite serait presque suffisant; mais il a fait plus : par les rapports étroits qu'il est arrivé à établir entre le latin — classique ou populaire — le français et les autres langues néo-latines, il a été le promoteur de l'étymologie comparée.

Comme grammairien, il a été au-dessus de ses contemporains, par sa vaste intelligence, par son grand sens linguistique, par plus de hardiesse dans les idées, par son originalité. Rien ne lui a échappé, ni la prononciation, ni l'orthographe; le vocabulaire, la syntaxe et le style l'ont préoccupé, bien qu'à des degrés différents, et presque toujours il s'est séparé des autres grammairiens par des vues plus nettes. Malheureusement, il a souvent été indécis et n'a pas su toujours au juste de quel côté se ranger, ni imposer ses idées.

S'il eût voulu être franchement grammairien homme du monde, il eût été cité avec les Malherbe, les Vaugelas et avant Bouhours, comme le fondateur de la langue classique qui réalisa sa perfection au XVII^e^ siècle. S'il eût daigné se

montrer franchement l'érudit qu'il était, en face de Vaugelas, il eût été aussi le représentant de la tradition linguistique, luttant contre les théories nouvelles pour repousser leurs erreurs, défendant l'héritage du passé et sauvant du naufrage ce que le XVI^e^ siècle avait de meilleur. La langue française eût eu tout le profit de cette lutte. Elle perdit beaucoup à sa réserve d'honnête homme. Mais lui-même plus encore. Il n'a pas été le défenseur public et célèbre des théories victorieuses, il n'a pas été leur adversaire hautement reconnu. Son action sur la langue pour véritable et parfois efficace qu'elle ait été, est obscure et il faut regarder de près pour en apprécier toute l'importance. Ceux du moins qui l'ont vu à l'œuvre doivent à ce grand personnage méconnu le témoignage qu'il a été au XVII^e^ siècle parmi les grammairiens, le seul qui ait eu vraiment avec une connaissance très précise de l'usage présent, la connaissance historique du passé de la Langue française.

Ce que nous avons appris sur Ménage, et un regard jeté sur la liste de ses ouvrages, nous ont pu convaincre que le nom de « Varron françois », que lui avaient décerné ses contemporains, était mérité. Mais encore un coup, ne considérer Ménage que comme un érudit, serait se faire de lui une idée incomplète : il ne fut pas qu'un savant, il fut aussi, pour employer une expression de son temps, un parfait honnête homme.

APPENDICE

MADRIGAL DE RAINCY

Chers ennemis de mon repos,
Beaux yeux, dont mon amour prend sa force et son être;
Hélas! pourquoi mal à propos
Le méconnaissez-vous après l'avoir fait naître?
Sans doute, vous craignez de paraître plus doux,
Si vous me permettez d'exposer devant vous
Les violents transports de mon adeur extrême.
Mais, o trop aimables vainqueurs,
Si vous ne voulez voir que j'aime,
Pour le moins, voyez que je meurs.

MADRIGAL DE GUARINI

Occhi, un tempo mia vita,
Occhi, di questo cuor dolci sostegni;
Voi mi negate aita?
Questi son ben della mia morte i segni.
Non più speme, o conforto.
Tempo è sol di morire. A che più tardo?
Occhi, ch'a si gran torto
Morir mi fate, a che torcete il guardo!
Forse, per non mirar come v'adoro?
Mirate almen ch'io moro.

MADRIGAL DE MÉNAGE, DIT DU TASSE

Quest' acerba d'Amor nemica; questa
A nuocermi si presta;
La mia tenera Jole;
Alle prime parole
Che d'amor muovo, torce fiera il guardo:
E lieve più che pardo
Fugge; ne udire i miei mesti lamenti;
Ne veder vuole i gravi miei tormenti
Aspra più che le selve;
Cruda più che le belve;
Del tuo fido Pastore
S'udir non vuoi l'amore.
(Ahi dolorosa sorte!)
Vedi, vedi la morte.

FRAGMENT DE LA LETTRE DES ACADÉMICIENS DE LA CRUSCA A CHAPELAIN ET A MÉNAGE

A questa deliberazzione ci à indotti il non esser per verun modo la locuzzione *o che spero* in significato d'*overo io lo spero* nè proprietà di nostro linguaggio, ne Fiorentinismo, ne idiotismo Toscano; mà una maniera de dire manchevole, dura, e spiacevole a udirsi; e che appresso gli scrittori del miglior secolo, non s'incontrerà per avventura giammai. Anzi è da osservare, che dovendosi tralasciare alcuna particella dell' intera locuzione *o che lo spero* seguirà più tosto del *che*, che del *lo*, e dirassi *o lo spero;* segno evidente che la frase riceve tutta la forza, e proprietà da *lo*, ma da *che* solo ornamento. Onde poteva commodamente dire il Petrarca,

Forse (o lo spero), il mio tardar le dole

senza dare in una forma di dire scabrosa, ed al suo stile, e genio tanto contraria; se avesse voluto significare *overo lo spero :* come in una parantesi, non affato dissimile, sembra che intendesse far l'Ariosto Furioso, Canto 44, st. 9 :

Entrò dicendo: a fare altro non resta
(E lo spero ottener senza contese).

Dove che nel sentimento d'esclamazzione ammirativa; essendo le parole *o che spero*, per le quali senza alcuna durezza vien correta dal Poeta la sua troppo ardita speranza; tanto conformi alla facilità, e dolcezza, che in tutte le sue rime si scorgono; e che l'anno reso sopra ogn'altro chiaro, leggiadro, e maraviglioso; non è da dubitare, che in tal modo debbano intendersi.....

Ma quando tutti le ragioni sin qui addotte non fossero suficienti a provar questo vero; che le crediamo sufficientissime; convince (si come convinse, e fece cangiar parere

a que' pochi de nostri Accademici che tennero la contraria opinione) tale essere stato il pensiero del Petrarca il testo à penna originale di mano dell' Autore, che si conserva nella Libreria Vaticana al nº 3195, nel quale si legge;

Forse, o que spero ! el mio tardar le dole,

con una nota ammirativa, espressa doppo la voce spero benche la lineata sopra il punto non sia cosi lunga, come adesso s'uso di formarla. Con queste precise parole ce lo attesta sendone stato da noi pregato; Monsignor Luca Olstinio, primo Custode di detta Libreria: dal quale abbiamo di vantaggio le sequenti lezzioni de gli altri testi.

Cod. 3197 tutto scritto del pugno di Pietro Bembo :

Forse (o che spero) il mio tardar le dole.

Cod. 3198, recense d'anni 150, o poco :

Forse che spero il mio tardar le dole... etc.

Se la nostra Accademia con questa esplicazione avrà dato nel segno, come a noi pare ; non ch'altro per l'autorità del Testo originale, e de gli altri ancora che si anno pe'i migliori, alle SS. V. V. n'è dovuta meritamente tutta la gloria. Perchè, se tra loro non se risvegliava questa dotta contesa, e appresso non n'avessero favorito di far ricorso al nostro giudicio, a noi non si dava occasione di ricercarne il vero, come abbiam fatto con ogni diligenza possible.

(*Mescolanze* 1678 p. 41-52). — Une copie manuscrite se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal. Nº 4127, t. 22 du *Recueil Conrart*.

ÉLÉGIE DE M. MÉNAGE
EN LAQUELLE LE PARLEMENT DE PARIS EST BLASMÉ, AVEC UNE RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ ENSUITE

« Ce qu'on vous escrivit Dimanche passé du péril où nostre pauvre M. Ménage, qui vient de souffrir une des plus grandes hontes qui puisse flétrir un homme de sa sorte, n'est que trop véritable pour sa réputation.

« Vous devez savoir que tous ceux à qui il avoit communiqué ses vers, y ayant trouvé trois ou quatre endroits trop hardis, et celui qui regarde le Parlement, injurieux à cet auguste corps, l'avoient unanimement pressé de les supprimer, étant capables de lui attirer une trés mauvaise affaire, mais qu'ils l'avoient fait inutilement, de sorte que quand il a fait imprimer la piéce, il n'y a eu aucun qui ne le blasmât, et qui ne lui en fit un mauvais pronostic, moi le premier, dans la colére où j'estois du mal qu'il n'avoit pas voulu éviter, et ces vers ayant ému ceux de Messieurs les Enquêteurs entre les mains desquels ils étoient tombés, ces messieurs se persuadèrent qu'il avoit voulu insulter au Parlement, sur sa députation vers son Eminence, leur faisant honte d'avoir été saluer celui qu'ils avoient persécuté jusqu'à mettre sa tête à prix.... D'abord on dit qu'il faloit envoyer prendre l'auteur et le mettre à la Conciergerie; d'autres se contentoient de conclure au décri et enfin il passa au plus doux avis et manda les gens du roi, pour les charger de la réparation de cette injure. M. Bignon vint, on lui fit lire les vers et on les lui mit entre les mains, afin qu'il pourveût à l'honneur de la Cour, en portant leurs plaintes à la Tournelle. Il se rencontra fort heureusement pour notre compatriote, que M. Bignon étoit de ses amis et il le lui fit bien paraître, se dispensant d'aller à la Tournelle ce jour-là, sous couleur que l'heure étoit passée et le

lendemain, veille de Notre-Dame, il ne se crut pas obligé d'y aller, à cause que la Cour se tenoit dès les neuf heures pour les prisonniers; ainsi ces deux jours si dangereux furent esquivés, quoique M. le Président le Coigneux eut envoyé ce matin là du samedi au Parquet jusqu'à trois fois et apparemment pour demander à Messieurs les gens du Roi pourquoi ils n'avient pas executé leur commission. Ces jours donc et les deux suivants qu'on n'entroit point, demeurerent libres à l'accusé pour faire sa brigue à la Grande Chambre et ses sollicitations aux Enquêteurs, afin d'essayer de conjurer ce grand orage; mais voyant qu'il n'avait que des rebuffades des Enquêteurs, Messieurs les avocats Gembaux auxquels il était depuis longtemps attaché, résolurent de ne point porter la plainte à la Tournelle, mais d'en faire le rapport à la Grande Chambre, où il avoit de puissants amis; ce fut de cette sorte qu'on éluda la légitime procédure ».

Ménage ayant prétendu que *viles togas* se rapportait aux Courtisans, ces Messieurs du Parlement se sentirent doublement offensés, dit l'anonyme : « en premier lieu comme étant traités d'ignorants qui n'entendent pas la langue latine et d'enfants capables de se laisser éblouir par une semblable illusion »; ils lui en voulaient pour avoir décrié la Cour, « princes, ducs, maréchaux de France, gouverneurs de Province, comtes, ducs, marquis..... »; et déclaraient qu'il « avait voulu parler de la Cour du Roi, comme si tous ces Seigneurs n'étoient dignes d'aucun respect ».

Le barreau prit parti pour le Parlement, aigrit la discussion par des réflexions qui ne regardaient point le principal de la cause; il disait que le dessein du poète était de montrer à tous que Mazarin regrettait son absence, et que Ménage avait offensé le Cardinal en le traitant d'ingrat et en lui adressant l'élégie avec le titre de *Jules Mazarin* seulement. (Arsenal, Mss. 3307 (132 B. F.) 19° f° 99. — Une relation semblable se trouve à la Bib. National, Mss., anc. f. fr. N° 892, f° 77.)

Able, de *albula* (5); Accorder, de *accordare* (9); Acheter, de *accaptare* (10); Acier, de *aciarium* (12); Achever, de *adcapare* (666); Accueillir (acueillir), de *accoligere* (13); Alléger, de *alleviare* (26); Appuyer (1) (apuier), de *appodiare* (52); Acquérir (aquerir) « de *adquœrire* qu'on a dit pour *adquœrere* » (52); Archer, de *arcarium*, que Ménage orthographie *arcuarium* (55); Assaillir, de *adsallire* (64); Assembler, de *adsimulare* (65); Atteler (ateler), de *adtelare* (66); Aubour, de *alburnum* (70); Auge « de *albia:* qu'on a dit par metaplasme pour *albius*, *albius* a esté dit pour *alveus* » (71, et *Obs.* I, 257); Aveugle, d'*aboculus* (70); Autant, de *aliud tantum* (73); Autruche, de *avis struthia* qu'on a dit pour *struthio* (73).

Balance « de *bislancia* pour *bislanx* » (84); Baller, de *ballare.*(85); Bataille, de *battualia* (98); Berger, de *berbicarius* (106); Besace « de *bis sacca* pour *bis saccus* » (108); Branche, de *branca* (142); Brasser « de *braxare* qu'on a dit pour *brasiare* »; Brebis, de *berbix* (144); Boure, de *burra* (135); Bure, de *burra* (158).

Calandre, de *calandra* (171-172); Carreau (careau), de *quadrellum* (180); Chance, de *cadentia* (194); Changer, de *cambiare* (196); Charger, de *carricare* (200); Charnier, de *carnarium* « qui se trouve dans Plaute » (203); Chat, de *catus* ou *cattus* (206); Chaud, de *caldum*; Chauffer (chaufer) « de *calfare* pour *calfacere* » (208); Cheminée, de *caminata*; Chemise, de *camisia* (209); Chenu, de *canutus:* Chercher, de *circare:* Chère « de *cara* qui signifie *visage* » (214); Cheval, de *caballus:* Chevaucher, de *caballicare* (213); Cime, de *cima* (779); Coudre « de *cosere* dont les Espagnols ont aussi fait *coser* » (234); Cousin « pour *moucheron*, de *culicinus* » (238); Craindre « je croy qu'il vient de *cre-*

(1) Toutes les fois que l'orthographe de Ménage sera différente, nous la mettrons entre parenthèse.

mere qu'on a dit vray-semblablement pour *tremere* » (239).

Demain, de *demane* (253); Douaire, de *dotarium* (260).

Ecrouelle, de *scrophella*: Ecuelle, de *scutella* (268); Enseigner, de *insignare* (274-275); Entrailles, de *enteralia* (276).

Faillir, de *fallire* (308); Fanfreluche, de *fanfaluca* (310); Fée, de *fata* (312); Fesse, de *fissa* (314); Fier « de *fidare* qu'on a dit pour *fidere* » (710); Ficelle, de *filicella* (791); Force, de *forcia* ou *fortia* (321); Fouiller, de *fodiculare* (323); Fouir « de *fodire* qu'on a dit pour *fodere* » (324); Fusil, de *focile* (333).

Gésier, de *gigerium* (350); Glace, de *glacia* (352); Grange, de *grania* (358); Grue « de *grua* qu'on a dit pour *grus* » (365).

Joie (joye), de *gaudia* (406).

Mairain (mairrein), de *materiamen* (443); Mais de *magis* (XIII); Mener, de *minare*; Menuisier, de *minutarius* (467); Meunier, de *molinarius* (472); Moisir « de *mucire* qu'on a dit pour *mucere* » (476); Monter, de *montare* (812); Moucher, de *mucare* (479); Mouiller, de *molliare* (480).

Niveau, de *libellum* (489).

Octroyer (octroier) « de *auctoriare* qu'on a dit pour *auctorisare* » (735); Oie, de *auca*; Oignons, de *uniones* (495); Oser, de *ausare* (498).

Paisseau, « *de paxellus* qu'on a dit pour *paxillus* » (506); Parchemin, « *de pergaminium* qu'on a dit pour *pergamenum*, ajoute-t-il aux Additions (738), qui signifie la mesme chose et qui a esté ainsi dit de la ville de Pergame, où cette sorte de papier fut premierement inventée » (509); Passer, de *passare* (738); Planche, de *planca* (533); Poisson, de *piscione* (531); Poussins, (poucins) « de *pullicini*, qu'on a dit pour *pullicem* » (538); Poutre, de *pullitra* (540); Pressoir, de *pressorium* (541).

Quenouille (queunoüille), « de *colucula*, diminutif de *colus*. *Colus*, *coli*, *colicula*, *colucula*, *conucula*, *quonucula*, *queunoüille* » (549).

Ramier, « de *ramarius*, acause que cette sorte de pigeons se perche sur les branches et les rameaux des arbres » (534); Rêne (renne), de *retina* (559); Rut, de *rugitus* (589).

Savoir (sçavoir), « de *sapêre*, qu'on a dit pour *sápere*, c'est pourquoy il faut escrire *savoir* » (599); Sentier, de *semitarium*, qui a esté formé de *semita*. De *semita*, nous avons fait *sente* » (603); Serpe, de *sarpa* (749); Serrer, de *serrare* (606); Siffler (sifler), de *sifilare* (607); Sortir, de *sortire* (614),

Tombe, de *tumba* (627); Trembler, de *tremulare* Truie, de *troja* (640).

Vessir, de *visire* ou *vessire* (655); Vilain, « de *Villanus*, qui signifie proprement *qui manet in villa, paganus* » (657).

MOTS DÉRIVÉS DU BAS-LATIN

Acre, de *acra* (12-13); Algèbre, de *algebra*, qui vient de l'arabe (26); Apothicaire, « de *apothecarius*, qui a esté fait de *apotheca* qui signifie boutique » (51); Arpent, de *aripennis* (61).

Bât (bast), de *bastum* (97); Bâton (baston), « de *bastone*, qui a esté fait de *bastum* » (98); Bièvre (bieuvre) de *bebrus* (115); Birette, de *biretta* (118); Blé, de *bladus* ou *bladum* (122); Bois, « de *boscium*, qu'on a fait de *boscum* » (126); Bourse, de *bursa*: Bouteille, de *buticula* (139); Breuil (brueil), de *brogilum*, qui est un mot Gaulois (184); Brûler, de *brusulare* (155).

Chasuble, de *casubula* (778); Cloche « vient assurément de *cloca* » (221).

Donjon, de *domnionus* (259); Duel, de *duellum* (264).

Etalon (ételon), « de *stallone*, qui vient de *stallum*, qu'on a dit pour *stabulum* » (303).

Feutre, de *feltrum* ou *filtrum* (314); Forêt (forest), de « *foresta* ou *forestis* » (322); Fouaces, de *focatia* (323); Frange, « du Latin Barbare *frimbia*, qu'on a dit au lieu de *fimbria* » (328).

Garenne, « de *garenna* ou *warenna*, qui viennent de l'Alleman » (342).

Métayer, « de *medietarius*... qu'on a fait de *medietas* » (472).

Pancarte, de *pancharta* (508).

Saisir (saysir), « de *saisire* ou *sasire*, qui... a esté fait de l'ancien mot Latin *saccire* » (598) ; surplis, de *superpellicium* (618).

Vitriol, de « *vitreolum*, à *vitreo colore* » (659).

MOTS DÉRIVÉS DU LATIN DU MOYEN AGE

Installer, « de *installare*, qui a esté formé de *stallum* » (403).

Scapulaire, de *scapulare* (509).

Vérole, de *variola* (654).

MOTS D'ORIGINE GAULOISE

Les mots d'origine gauloise qu'indique Ménage ne sont pas nombreux ; ce sont ceux que les auteurs latins ont indiqués comme tels, et qui sont pour la plupart passés en français par l'intermédiaire de la langue latine.

Aloue « qui se trouve dans les vieux Poëtes », de *alauda* (33).

Bec : « C'est un vieux mot gaulois », ainsi que le dit Suétone (101) ; Benneau ou bennel vient de *bennellus*, diminutif de *benna*, qui est un mot celtique (105) ; Bétoine : « Simple, de *Vettonica*, qui est un mot gaulois » (111).

Ménage croit que le mot *borgne*, ne venant ni du grec, ni du latin, ni de l'italien, ni de l'espagnol, ni de l'allemand, ni de l'anglais, « il y a apparence qu'il vient du Bas-Breton *born*, qui signifie la mesme chose et que c'est un mot gaulois » (127-128). Il donne son opinion comme une simple supposition, pour deux autres mots *qu'il croit* être gaulois : *bot*, dans l'expression pied-bot, et *botte*, vieux

mot qui signifie crapaud, comme dans cette façon de parler : plus enflé qu'une botte (128).

Bougette, « de *bulgeta*, diminutif de *bulga*, mot gaulois » (130); Bouleau, « de *betulellum*, diminutif de *betulle*, qui est un mot gaulois » (132); Bout : Ménage croit pouvoir le dériver d'un ancien mot gaulois *bod*, qui signifie le fonds, l'extrémité, ainsi que le dit Pline, en parlant du Pô. Il est d'autant plus enclin à admettre cette étymologie que « les Allemans disent encore présentement *boden*, *bodem* et *boddem* pour dire *fonds* et les Anglois *bottom* » (139); Brague et *braie* (braye), de *bracca*, qui est un mot celtique (141); Bran « pour du son. Je pense qu'il vient de *brance*, qui est un mot gaulois », selon Pline (142).

Cervoise, «de *cervisia*, qui est un... mot gaulois » (189).

Dune, « de *dun*, qui est un ancien mot celtique, qui signifie lieu éminent » (264).

Epée (espée), « de *spatha* (291).

Gouge, de *guvia*, mot gaulois (335); Guide est rattaché par Ménage au gaulois (367).

Lieue, « de *leuca* ou *leuga*, qui est un ancien mot gaulois » (421 sq.).

Marne, « à marner la terre. De *marna*, qu'on a dit pour *marga*, ancien mot celtique » (459-460); Matras, « de *matara*, *materis*, ou *mataris*, qui est un vieux mot gaulois qui signifie une sorte de traits » (463).

Riche, « du gaulois ou du Bas-Breton *rich*, qui signifioit fort, puissant » (561).

Savon, « de *sapo*, qui est un ancien mot Gaulois » (598); Soret, « c'est un diminutif de *saure*, qui est un mot gothique qui signifie de couleur rousse et enfumée » (614).

MOTS DÉRIVÉS DE L'ITALIEN

Accort, de *accorto* (9); Affront, de *affronto* (17); Anspessade (ancespessade) de *lancia spezzata* (43); Arquebuse, de *arcobuso* (17); Arsenal (arcenac), de *arsenale* (53).

Balcon, de *balcone* (85); Banque, de *banca* (90); Bar-

dache, de *bardassa* ou *bardasso* (92); Barigel, de *barigello* ou *bargello* (94); Barque, de *barca* (96); Blanque, de *bianca* (122); Bochette, « c'est un mot nouveau que le cardinal Mazarin a apporté en France, et qui signifie ce jeu de boule qu'on appelle *le maistre*. De l'italien *bocietta* » (124); Botte de vin (773), Ménage renvoie à bouteille qu'il dérive de « *buticula*, diminutif de *butta*, d'où les Italiens ont fait *botte* » (139); Botte, pour « coup, de *botta* » (773); Boucon, (bouccon), de *buccone* (129); Bourrasque, de *burrasca* (137); Brusque, de *brusco* (156); Burlesque, de *burlesco* (158); Buste, de *busto* (160).

Cadene, de *cadena* pour *catena* (164); Canon (cannon), de *cannone* (176); Carnaval, de *carnavale*; Carrosse (carosse), de *carruca* ou *carrucha*; Carroussel (carrousel) de *carrosello* (182); Cascade, de *cascata* (183); Chamade, de *chiamata* (192); Chiourme (ciourme), de *ciurma* (218); Contrebande, de *contrabando* (228); Corridor (coridor), de *coridore* (230); Corsaire, de *corsaro* (781); Creat, de *creato* (241); Crédence (crédense) de *credença* (242); Douche, de *doccia* (260).

Escadron, de *squadrone* (277); Escarpin, de *scarpino* (278); Escorte, de *scorta* (289); Escroc, de *scrocco* (290); Espion, de *spione* (294).

Faïence (fayance), « de la ville de *Fayance*, qui est près de Boulogne, en Italie, d'où cette sorte de poterie nous est venuë » (312); Fantassin, de *fantassino*; Faquin, de *facchino* (310); Frangipane, « sorte de grands. De *Frangipani*, seigneur Romain » (328).

Gabion, de *gabione* (332); Gerbe, de *garbo*; Garbin, de *garbino* (341); Gazette, « de *gazetta*, qui signifie... une espece de monnoye de Venise » (345); Golfe, de *golfo*; Gondole, de *gondola* (354); Grabuge, de *garbuglio* ou *grabuglio* (358); Guirlande, de *ghirlanda* (370).

Macaron, de *maccaroni*, « ou, comme prononcent les Florentins, *maccheroni* » (438); Madrigal, de *madrigale*; Magasin (magazin), de « *magasino*, qui vient de l'Arabe » (440); Manège (maneige), de *maneggio* (809); Marjolaine,

de *majorana* (732) ; Mascarade, de *mascarata* (462) ; Massepain (massepan), « que le vulgaire nomme *maschepain.* De l'italien *marzapane* » (84) ; Mesquin, de « *meschino*, qui vient de l'Arabe » (471) ; Mousquet, de *moschetto* (481).

Niche, de « *nicchia* ou *nicchio*, qui signifie proprement une coquille de mer ».

Paignotte, de *pagnota* (501) ; Pantalon, « sorte d'habit. Des Venitiens qui le portent, et qu'on appelle *Pantaloni* » (818) ; Paravent, de *paravento* (509) ; Poltron, de *poltrone* (536) ; Pontinare, de *puntinara*, « qui a esté fait de *punto in aria.* Nous disons par corruption *pontignac* » ; Porcelaine, de *porcellana* (537).

Sequin, de *zecchino* (603) ; Simarre, de *zimarra.* « Les Espagnols disent *samarra*, d'où nous avons fait *chamarre* » (608) ; Soldat, de *soldato* (610) ; Soutane, de *sottana* (616).

Théorbe (teorbe), de *teorba* (625) ; Trafic, de *traffico.* « Les Italiens ont pris ce mot des Arabes » (631).

Zani, « de l'italien *zani*, qui vient du bas grec τράνος » (663).

MOTS D'ORIGINE ESPAGNOLE

Alcove, de *alcova* « qui vient de l'arabe *elcobbat* (1) qui signifie le lieu où l'on dort » (23) ; Alezan, de *alazan.* « L'espagnol vient de l'arabe *alhesan* » (25) ; Algarade, de *algarada* (26) ; Anchoix, de *auchoua* ; Anforges, « vieux mot Francois..., de l'Fspagnol *alforja* » (45) ; Apretador, « c'est un ornement que les Dames portent sur leurs testes... De l'Espagnol *apretador* » (51).

Bigotere, de *bigotera* (117).

Caracol, de *caracol* (179) ; Cascaveaux : « On appelle ainsi en Provence et en Gascogne ces petites sonnettes à danser. De l'Espagnol *cascabeles* » (183) ; Castagnettes, de *castañetas* (185) ; Chiche, « Les Espagnols de *ciccum* qui signifie la membrane d'un grain de grenade, ont dit *chico*

(1) Corrigé aux Additions, p. 756.

pour petit, menu. Je croy pour moi que de là nous avons fait chiche » (215); Chocolat (chocolate), « C'est un mot Indien que nous avons pris avec la chose des Espagnols » (216).

Diane, de *diana*, « fait de *dia*, qui signifie jour » (257).

Fanfaron, de *fanfarron* « qui est originaire Arabe » (310);

Ganache (ganasse ou ganache). « Les Italiens disent *ganascia* et les Espagnols *ganassa* » (340); Garcette, « espece de coiffure de femme. De l'Espagnol *garcetas* » (341); Genêt, « cheval... De l'Espagnol *ginete* » (346); Guiscard (Guischard), « C'est un mot Sarasin qui signifie vagabond » (725); Guitare (guiterre), de *guitarra* (370).

Hâbler, Hâbleur, de *hablar* et *hablador* (371).

Marfil, de *marfil* « qui vient de l'Arabe *fil*, qui signifie élephant » (456); Marmelade, de *marmelada* (732); Matassins, « espece de danse. De *matachines* » (463).

Nacarat, de *nacarado*, « qui vient de *nacar* »; Nacre de perles, (1) de *nacar* (484).

Quinola, « pour *un Escuier de Dames*, *un Meneur*. De l'Espagnol *Quinola* » (551).

Reale, de *reale* (556).

Top, « Comme quand on dit *top et tinc*. De l'Espagnol *toppo y tingo* » (628).

Vertugade, « de l'Espagnol *vertugala*. Pour vertugale, on a dit *vertugad*, d'où a esté fait vertugadin » (654); Vigogne, de *vicuñas* (656).

MOTS D'ORIGINE ARABE

Alambic (alembic), « de l'article *al* et du mot grec ἄμβιξ » (24); Alcoran, « C'est un mot Arabe qui signifie *Recueil de préceptes*, *alchoiran* et qui est composé de l'article *al* et de *Koiran* » (23).

Ménage dérive encore directement de l'arabe ces mots, alchimie, alchimiste et almanach, qui sont venus par

(1) On lui attribue aujourd'hui une origine persane.

« de l'Alleman ou de l'Anglois *knif* »; (340); Carousse « comme quand on dit *faire carrousse* pour dire *faire débauche à boire.* De l'Alleman *garhaus* » (182); Croupe « de *cruppa,* qui vient de l'Alleman *grub* » (244); Cruche « de l'Alleman *krug*, ou du Flaman *kruycke*, ou de l'Anglois *cruse* » (782).

Déguerpir (203); Ménage renvoie à guerpir, qui dit-il, vient de *werpire,* lequel à son tour dérive de *werpen* (366); Dérober (255); Ménage renvoie à *rober :* « De *raubare... Raubare* a esté fait de l'Alleman *rauben* » (564); Digue « du Flaman *djic*, qui signifie un amas de terre contre les eaux » (258). Ménage rattache à l'Alleman *scarlak* le mot écarlate, dont l'étymologie n'est pas encore bien déterminée.

Ecot, du Saxon *scot* (289); Escrimer, de l'allemand *schirmen* (290); Esquif, de l'alleman *schif* ou *schit* « Les Anglois disent aussi *schip* pour dire un vaisseau » (298); Estoc, de l'Allemand, à l'aide d'une forme intermédiaire italienne *stocco* « *Stocco* vient de l'Alleman *stock* qui signifie un baston » (299).

Falaise, « de l'Alleman *fales,* qui signifie une roche » (309); Fauteuil, par corruption pour *faudestueil.* Ménage a partagé un moment l'opinion de ceux qui croyaient que ce mot venait de l'allemand *falden* — frange, parce qu'ordinairement ce meuble est garni de franges, mais ensuite il s'est rangé à l'avis de Spelmann, qui le dérive du saxon *fald* (311-312); Flotter (floter), de *flotten* (320).

Gants (gands), « de *wanti*, qui a esté fait de l'ancien Alleman ou du Flaman *wante* » (340); Garder, de *warden* (341); Gauffre (goffre), de *gaffrum :* Ménage rapporte en même temps l'opinion de Vossius, qui dérive ce dernier mot de l'allemand *wafel* (354); Guérir, « je croy qu'il vient de l'Alleman ou du Flaman *waëren* »; Guérite, « de l'Alleman ou du Flaman *waëren* ou *bewaren* »; Guerpir, « vient de *werpire...* qui vient de l'Alleman *werpen*, qui signifie jetter » (366); Guerre, « de l'ancien mot germanique *werre* ou *warre* (367); Guilledin, « de l'Anglois *gelding*, qui signifie un cheval hongré » (369).

Hache, « de l'Alleman *hacchen* »; Haies, de *haia*, qui « a esté dit pour *haga* de l'Alleman *hag* » (371); Hallebarde, « de l'Alleman *hallebard* » (372); Hameau, « de *hamel*, diminutif de *ham*, qui signifie une bourgade; témoin ces mots Anglois Buckingham, Walsingham, Notthingham, etc. »; Hanap « peut avoir esté fait de l'Alleman *hein nap* » (374); Hanse, « du mot Alleman *hamsée*, qui signifie maritime » (375); Hareng (haran), « de l'Alleman *haring* » (376); Hase, pour femelle du lièvre, « de l'Alleman *ein hase*, qui signifie un lievre » (379); Haubert (379-380). Après avoir rappelé l'étymologie de Fauchet, qui fait venir ce mot de *albus*, il déclare que c'est avec raison que M. Besly « improuve cette étymologie... Le mot hauberg, dit-il, est un mot pur Thiois, qui signifie arme complete de tout le corps »; Havre; Ménage le croit d'abord dérivé de *aber*, « vieux mot Gaulois qui signifie l'embouchure d'un fleuve dans la mer ou dans un autre fleuve », puis il ajoute: « D'autres le dérivent de l'Alleman *hafen*, qui signifie un port. Les Danois disent *hagen* pour *hafen*, d'où vient *Copenhagen*, capitale de Danemark, comme qui diroit le port de Copen » (382); Heaume, « de *helmus*... qui a esté fait de l'Alleman *helm* »; Héraut (herault), « de l'Alleman *Heralt* » (383); Hère, « comme quand on dit pauvre here. Je croy que ce mot est venu de l'Alleman *Her*, qui signifie Seigneur, et que nous avons dit par moquerie un pauvre Here »; Hober, « de l'Alleman *heben* » (385); Housseau, « de *hosellum*, diminutif de *hosa*, qui a esté fait de l'Alleman *hose* » (389).

If, « je croy que c'est un mot Alleman... Les Allemans et les Flamans disent *iben*, les Anglois *ewe* ou *vew* et les Ecossois *you* » (403 et 803).

Jardin, de l'allemand *garten* (400).

Lansquenet, « jeu de carte. Des Lansquenets, c'est-à-dire des fantassins Suisses ou Allemans qui ont apporté ce jeu en France. *Land* signifie en Alleman pays... et *Knec*, garçon ou compagnon, valet ou serviteur : si bien que *Landknech* signifie proprement un valet du pays » (414);

Lester un vaisseau, « de l'Alleman *last*... d'où vient balast » (417); Lippe (lipe), « du Flaman ou de l'Alleman *lip* » (425); Lot, partage, « du Flaman ou Bas-Alleman *lot*. En Haut-Alleman on dit *los* » (433).

Mambour, « vieux mot qui signifie tuteur... Ce mot vient de l'Alleman *munder*, qui signifie tuteur » (446-447); Marche, « de marca... Marca vient de l'Alleman *march* » (453); Maréchal : « *Mareschallus* a esté dit pour *mareschalcus*... qui est composé du mot Alleman *mar*, qui signifie cheval, et de celuy de *schalk*, qui signifie serviteur » (455); Marsouin, « de *marinus sus*... ou de l'Alleman *meeresuin* » (461); Meurtre, « de *mordrum* ou *murdrum*, qui se trouve souvent en cette signification dans les Autheurs de la basse Latinité... *Mordrum* ou *murdrum* ont esté faits du Saxon *mort* ou du Flaman *moord* » (472-473); Mouffles, « de l'Alleman *moffel* » (480);

Normand (Norman), « du mot Alleman *man*, qui signifie homme, et de celuy de *Nort*, qui signifie septentrion » (491).

Rang, « de l'Alleman *ring*, qui signifie non seulement anneau, mais aussi cercle » (555 et 826); Rat, de l'allemand *rat* (555); Rosse, « de l'Alleman *ross*. qui signifie cheval » (577).

Scorbut (scorbuth), « nous avons pris ce mot des Hollandois, et les Hollandois des Danois » (599); Sénéchal est rattaché par Ménage à une racine allemande, car il renvoie à maréchal (600-603); Souhait, « c'est un diminutif de hait qui a esté fait de l'Alleman *geheit* » (616); Sterling (sterlin); Ménage rapporte l'opinion de plusieurs étymologistes qui dérivent ce mot de l'anglais *sterling* (616-618).

Tâche (tasche), « de l'Alleman *tassche* » (622); Tourbe, « de l'Alleman *torff* ou *turb* » (629). Il donne encore une forme allemand *turf* aux Additions (843); Trinquer, « de l'Alleman *trinken*, qui signifie boire. Les Flamans disent *drinken* » (637).

UE

			Ae			Au
Ménage	Oté comme Pas d'e fra		Oté du commencement p. d'ex. f.	Changé en *i* p. d'ex. f.		en *o* p. d'ex. f.
Sylvius	—	*debitus, a, um*-deu, deue	*cubare*-coucer			

			Z			
Ménage	Mis commen *rapere-r* frap		en *d* p. d'ex. f.	en *dd* p. d'ex. f.	en *ds* p. d'ex. f.	en *i* p. d'ex. f.
Sylvius	—		—	—	—	—

Ménage	Mis commen P. d'e	en *o* et *ou* p. d'ex. f.	en *p* p. d'ex. f.	en *u* —	en *n* —	
Sylvius	—	—	—	*clavus*-clau-clou	*pavo*-pan	

Ménage	Oté commen P. d'e	en *t* p. d'ex. f.	en *u* *alter*-autre	en *ll* p. d'ex. f.		
Sylvius	—	*ansa-ansula*-ansete ou ansette	—	—		

			R			
Ménage	Mis commen P. d'e	Inséré *thesaurus*-tresor	Changé en *d* p. d'ex. f.	en *l* *tempora, tempra*-temple	en *n* p. d'ex. f.	en *s* *quernus*-chesne
Sylvius	—	—	—	*Christophorus*-Christofle	—	χούρτνος-cousin

					X	
Ménage	O P. d'e	en *r* *tympanum*-tymbre	en *t* p. d'ex. f.	en *u* *sponsare*-espouser	Changé en *sc* p. d'ex. f.	en *ss* *braxare*-brasser
A	*trans et a* *conqua*	—	—	*sponsa*-espuse	—	*exire*-issir

FACTUM POUR MESSIRE GILLES MÉNAGE, CONSEILLER ET AUMOSNIER DU ROY CONTRE MESSIRE LOUIS FRANÇOIS SERVIEN, MARQUIS DE SABLÉ.

Fm 11049 Bibl. Nationale.

« Monsieur le marquis de Sablé par sa Requeste du 13 Août 1685, qu'il a fait signifier à Ménage le 17 du mesme mois, prétant ne lui devoir de principal que vingt huit mille sept cents douze livres. Et Ménage soustient positivement qu'il lui en doit trente mille; et que cela a esté ainsi décidé par l'Ecrit passé entr'eux le 2 Aoust 1685, pour reigler leurs différants. Voicy les termes de cet écrit qui regardent cet article : *M. le Marquis de Sablé rendra à Monsieur Ménage la Terre de la Morinière, qu'il reprendra pour 25,000 livres. Et pour le payement des 5000 livres restant du principal, le dit sieur Ménage donnera audit sieur marquis quinze mois de terme* »..... « M. le marquis de Sablé devoit à Ménage mille écus de rente pour le payement de la terre de la Morinière, vendue 60000 livres par Ménage à M. Servien, surintendant des finances, père de M. le marquis de Sablé. Au commancement de l'année 1669, Ménage s'estant trouvé obligé de faire un voyage de sept ou huit mois laissa à Paris une procuration à M. Salmon, garde des Rôles de France, pour recevoir en son nom la moitié de son principal, et trois années de ses interests. M. Salmon après avoir conté avec M. Le Tardif, curateur de M. le marquis de Sablé, reçut pour Ménage de M. le duc de Saint-Aignan, en l'acquit de la succession de M. Servien, *trent-sept mille* cinq cents livres. Savoir dix mille écus pour la moitié du principal et sept mille cinq cents livres pour les interests dûs jusques au 1er Octobre 1668. La quitance de M. Salmon du 24 Oct. 1669 passée par devant Le Fouin et de Beauvais, notaires de Paris, insérée à la marge du contrat de vente de la Morinière et signifiée à Ménage par M. le marquis de Sablé

comme une piéce dont il veut se servir, la porte en termes exprês..... ». Cependant, au préjudice de ces actes authentiques, M. le marquis de Sablé déclare de son côté qu' « on a donné à Ménage douze cents quatrevint huit livres d'interests au delà de ce qui lui en estoit dû. De laquelle somme il demande l'imputation sur le principal; et par cette imputation il prétant n'estre plus demeuré débiteur de Ménage que de vint-huit mille sept cents livres de principal et de 1435 de rente. Qui est une prétantion non seulement contraire aux actes cy-dessus mentionnez, mais à la vérité de la chose ».

C'est au contraire Ménage qui a reçu « moins de trois mille deux cents cinquante livres qu'il ne lui estoit dû..... » « Et si on ne vouloit point s'en tenir à l'Ecrit, Ménage pouvoit prétandre avec plus de fondement que depuis le payement fait à M. Salmon, le principal est demeuré pour trente trois mille deux cents livres, et que les interests lui en sont dûs depuis ce tans-là sur ce pié-là..... » Il a toujours été très accommodant pour le marquis de Sablé : « Il lui a donné quinze mois de terme pour le payement des 5000 livres restant de principal : et ces quinze mois, par les chicanes que fait M. le marquis de Sablé à Ménage iront plus de deux ans. Il a renoncé en sa faveur pour cette somme à l'hypothèque qu'il avait sur la Baronnie de Chasteauneuf, vendue par M. le marquis de Sablé à M. Ervart, Conseiller au Parlement de Paris, son créancier postérieur à Ménage..... ». Il a même été conciliant au point de reprendre « la Morinière pour 25000 livres : car elle ne les vaut pas présantement; n'estant présantement affermée que 900 livres. Et pour montrer qu'elle ne les vaut pas, Ménage consant que M. le marquis de Sablé la retienne et que leur accommodement demeure nul : en lui payant 30.000 livres pour son principal, et 500 livres pour ses dépens : avec treize mille deux cents vintsept livres d'interests, qui lui sont dûs dès le 1er Octobre dernier : sans préjudice de ceux qui ont couru depuis. La somme qui lui est deue pour ces interests et pour ces dépans va à plus de quatorze mille

livres. Et il lui estoit dû lors du payement fait à M. Salmon, onze mille livres d'interests. Cette premiére somme, au denier de l'Ordonnance, pourroit produire plus de sept cents livres d'interests. Et aprês cela M. le Marquis de Sablé auroit-il bonne grâce de demander à M. Ménage l'imputation de douze cents tant de livres sur le principal, quand mesme il seroit bien fondé à la lui demander? Mais, encore une fois, sa prétantion est nulle, de toute nullité. »

M. DE LA BRIFFE, *Maistre des Requestes, Rapporteur.*
M. POISSON, *Avocat.*

PROCÈS RELATIFS A LA SUCCESSION DE MÉNAGE

Ménage avait deux frères, Guillaume, lieutenant particulier au Présidial d'Angers, et Pierre, Avocat du Roi au même siège. Guillaume mourut en 1653, laissant trois enfants, Pierre, Marie et Lucrèce. Pierre Ménage, avocat du Roi avait en 1671 douze enfants. Ménage, de son vivant fit don à sa nièce Lucrèce, fille de Guillaume, de 10,000 livres à l'occasion de son mariage avec le sieur de la Grandière; mais dans l'acte de Donation il n'était pas stipulé que ce don l'empêcherait de participer à la succession de son oncle. Ménage avait fait également un don de 10,000 livres à une autre de ses nièces, Madeleine, fille de Pierre Ménage, avec cette clause qu'elle renoncerait à la succession de son oncle. Quand celle-ci fut ouverte, la branche issue de Pierre Ménage, pour qu'il y eut égalité de part et d'autre, voulut forcer la Dame Lucrèce de la Grandière à renoncer à la succession ou à son don. Elle préféra s'en tenir au don; mais les héritiers de Pierre Ménage, poussant plus loin leurs prétentions, voulurent que ce fût la dame de la Villeneuve (sœur de Lucrèce et unique héritière, puisque celle-ci s'était désistée et que leur frère était mort) à prélever sur sa part le don de 10,000 livres. Pour s'opposer à cette prétention l'exploit suivant fut rédigé:

Pour dame Marie Magdeleine Ménage veuve de messire

Augustin de Villeneuve, Chevalier Seigneur de la Renaudière, defenderesse; contre dame Magdeleine Foussier, veuve de Pierre Ménage, Escuyer vivant Avocat du Roy au Présidial d'Angers et les Enfans de leur mariage au nombre de 9, demandeurs par Commission et Exploit des 1er et 17 juin 1693. (B. N. Thoisy, *Donation*, 131, fo 117.)

Le 27 Août 1694 une sentence fut rendue au Châtelet. Suivant la coutume d'Anjou, tous les biens qu'y possédait Ménage seraient partagés par souche, et les biens de Paris par tête, chaque héritier devant prélever sur sa part de quoi constituer le don de 10,000 livres fait à Lucrèce Ménage. Ce ne fut pas du goût des héritiers de Pierre Ménage qui, plus nombreux, avaient par le fait davantage à payer que si cette somme avait été partagée par souche, c'est-à-dire par moitié entre eux et leurs adversaires. Aussi trouve-t-on un second factum en leur faveur. (Cf. B. N.. Fm 11050.)

BILLET D'ENTERREMENT DE MÉNAGE

Vous estes priez d'assister au convoy, service et enterrement de messire Gilles Ménage, conseiller et aumosnier du Roy; decedé en sa maison, cloistre Notre-Dame; qui se fera vendredy vingt-cinquiesme jour de juillet 1692, à dix heures du matin, en l'église de Saint-Jean-le-Rond, sa paroisse où il sera inhumé. — Les dames s'y trouveront s'il leur plaist.

(Publié par M. P. Paris dans son *Commentaire sur les Historiettes* de Tallemant des Réaux).

VU ET ADMIS A SOUTENANCE :
Le 11 mars 1902.

Par le doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris,
A. CROISET.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
GRÉARD.

INDEX

DES MOTS CONTENUS DANS LA PARTIE GRAMMATICALE

A, préposition, 432 sq.
Abîme (abysme), 369.
Absinthe, apsinthe, 374, 382, 384.
Académicien, Académiste, académique, 327.
Acacia, 318, 385.
A cause (acause), 284.
Accouplement divin, fatal, 291.
Acquise (aquise), 284.
Acquitter à (aquitter), 422.
Acrostiche, 369.
Adjectif (forme de l'), 391 ; accord, 393 ; formation du féminin, 395 ; emploi de la forme masculine pour la forme féminine, 396 ; l' — employé adverbialement, 397 ; régime de l' —, 397 ; place de l' —, 399 ; les superlatifs, 400.
Adverbe (emploi de l'), 438 ; place de l' —, 419 ; emploi des négations, 440 ; *pas* et *point* devant que ; *pas* et *point* avec les expressions de temps ; *pas* répété ; emploi de *ne* dans une phrase interrogative ; emploi de *ne* avec *personne ;* emploi explétif de la négation ; emploi de *non, non ;* emploi de *ni.*
Affaire, 372, affaire de l'homme, 294.
Afin que, 443.
Age, 369.
Agneau, anneau, 265.
Ai ouvert, 273.
Aide, 374.
Aïeul, 327, 380.
Aigle, 374.
Ail, 380, 384.
Ailleurs, 277.
Air, airs, 382 ; air, 384.
Alarme, 372.
Alcippe, 379.
Alcôve, 372.
Alentour, 437.
Alibi, 384.
Aller, 335, 336, 411.
Alphabet (pluriel des lettres de l'), 386.
Amasser, 328.
Ambitieux, 398 ; ambitionner, 287, 310.
Amener, 338.
Aménité, 310.
Amiable, 334.
Amiraux, 380.
Ammoniac, armoniac, 264.
Amour, 369 ; amours, 328 ; amourette, 318.
Amoureux, 327.
Amynte, 376.
Anagramme, 372.
Ancêtres, 383.
Ancre, 372.
Animaux, 279.
Année passée et qui vient, 328.
Anspessade, 264.
Ante, 301 ; anture, 304.
Apédefte, 258.
Apostume, apostème, 265.
Approches, 372.
Appas, 329.
Après-demain, 287.

A présent, 287, 293.
Arbitre (franc, libéral), 335 (*voir errata.*)
Arborer, **328.**
Arboriste, **herboliste**, 274.
Arbre, 369.
Archaïsmes, 300; — **adoptés** par Ménage, 301; — rejetés **par** Ménage, 304.
Archipel, archipélague, 301.
Arène, 384.
Armer, désarmer, 323.
Armoire, 372.
Armoiries, 328.
Arrangée, 344.
Arrière-petit-fils, 328.
Arsénaux, 380.
Art, 369; — de la guerre, 452.
Article : Sens démonstratif, 380; emploi, 351; avec les noms propres, 352; article contracté, 354; ellipse et emploi de un, 354; l'article devant les noms géographiques, 355 (*v. errata*); article partitif, 356 (*v. errata*).
As (noms qui ont deux formes), 367.
Assaillir, 472.
Assassin, assassinat, 328.
Assembler à, 422.
Asséner, 301.
Asseoir, 412.
Assuré secours, 399.
Astrologie, astronomie, 296.
Atrabile, 296.
A travers, au travers, 436.
Au, art., 355.
Aujourd'hui (huy), 284.
Auparavant, 436.
Aussi, 444.
Autographe, aftographe, 258.
Automne, autonne, 375.
Autour, alentour, 437.
Autre, aultre, 279.
Autruche, 277.
Autrui (l'), 350.
Avant, 436; avant-hier, 287.
Avant que, devant que, 443.
Ave, 385.
Avec, avecque, 282.
Aveindre, 301.
Aventure (d'), 307, 438.
Avoir, havoir, 278; — à mordre (*v. errata*) 292; — cesse, 293, **304**; — goût, 336; — plus que le sien, 304;
Avorter, **291**; avorton, 341.

Bacha, bassa, 265.
Bal, 380.
Bail, 380.
Bailler, 304.
Balayer, 265.
Baptismal, aux, baptême (fonts de), baptistère, 296.
Battre (se), 294.
Becquée, béchée, 301.
Belle, 280.
Belle-fille, bru, 291.
Bénîtier, benoîtier, 265.
Bestiaux, 357, 383.
Bétail, 357, 384.
Beignet, bignet, 274.
Bien, 439; — est-il, 438.
Bienfaiteur, 266, 395.
Bile (suffixe), 322 (*v. errata*).
Bienfaiteur, 266, 395,
Bonheur, 384.
Bon seigneur, 334.
Bonté, és, 382.
Bords lointains, 400.
Borgne, borgnesse, 395.
Bornes et limites, 449.
Boule, bonne vue, 272.
Bourreau, 358.
Bout, 291.
Bras retroussé, 454.

Brave, 334.
Bref, 258.
Brièveté, 258.
Brisac, Brissac, 328.
Brouillard, 266.
Bru, 272.
Bruit, 341.
Burlesque, 315.
Buste, busque, 328.

Cadeau, 342.
Cad x Cal s, 274.
Calmer, 419.
Calomnier, 315.
Calvitie, chauveté, 304.
Cannif, gannif, 277.
Canonique, droit canon, 296.
Capitaine, aux, des gardes, *(v. errata)* 328.
Caporal, coporal, 267.
Câpres, 266.
Car, 278.
Carême, 278.
Carrosse, 369.
Cassonade, castonade, 266.
Cauchemar, re, 277.
Cauteleux, caut, 304.
Caution, 372.
Cavalier, Chevalier, 347.
Ce, démonstratif, 404.
Celle-ci, 294 *(v. errata)*.
Celui, celle, celui-ci celle-ci, 405; celui-là, celle-là ceux-ci, 406.
Cendre et poussière, 449.
Cent, 389; — vingt, 456.
Cep, sep, 279.
Cependant que, 443.
Certes, 282.
Cerveau, cervelle, 288.
Cet, démonstratif, 276.
Ch (prononciation du), 266.
Chaleur, 454.
Chandelle, 280.
Change, 288.
Charançon, charenton, charençon, 274.
Charmes et appas, 329.
Charte, chartre, 259.
Chaste, 347.
Chatouiller, 294.
Chaud, 384.
Chétif, 334.
Chevaux, 329; vingt et un — 382.
Cheveau-léger, 290 (*v. errata*).
Chez lui, 292.
Chicanier, eur, 297 (*v. errata*).
Chirurgien, cirurgien, 266, note.
Choir, 345.
Chose, 369.
Cimeterre, 369.
Cimetière, 294.
Citerne, cisterne, 267.
Clarté brillante, 457.
Claude, Glaude, 277.
Clochette, 318.
Cœur, 278.
Coin, 273,
Colonel, coronel, 267.
Comète, 372.
Commander, 422.
Comme, 438; — il faut, 292; — elle est, 452; — il est, 453.
Commencer à, de, en (commancer), 422.
Commune voix, 399.
Communément, 259.
Comparoir, 304.
Complaignant, 297.
Complainte, 297, 322.
Composés (noms), 320; par les suffixes bile, 322 (*v. errata*); con, 322; des, 323; entre, 323; in 323; re, 326; super, 327.
Composteur, compositeur, 267.
Comté, 369.
Con, (composés avec), 322.
Conduites, conduits, 294.
Confiseur, confiturier, 329.

Conformément, 259.
Conjonction (emploi des), 443.
Connaître, 292; se — 294.
Connu, 327.
Conquérant, reur, conquérir, êter, erre, 305 (*v. errata*).
Conseigneur, cosseigneur, 268, 322.
Consommer, consumer, 336.
Constantinople, oble, 267.
Consultation, consulte, 297.
Convoitise, 329.
Copie, 297.
Corail (coral), 384.
Cordon bleu, 354 (*v. errata*).
Cornette, 329.
Corps (cors), 284.
Correspondre, 322.
Corsage, 302.
Cosme, Côme, 272.
Coter, 278.
Coterie, 329.
Cou, Col, 273.
Couard, 293.
Coucher par écrit, 294.
Coudre, 278.
Couple, 369.
Coup d'yeux, 342 — de mousquetade, 452.
Coups (compl. de), 386.
Courant (le premier du), 294.
Courir, courre, 337.
Couronner, 345.
Courroie, corroie, coroyeur, courayeur, courroyeur, 268.
Courroux, 382, 384.
Cours, course, 329.
Court, accourt, 279.
Coûter, conster, 278.
Coutume (avoir, avoir de), 288.
Couturier, ère, 329.
Couvent, convent, 277.
Conventuel, 278.
Covendeur, convendeur, 267, 322.
Cracher un mépris, 345, 419.
Crasse, 384.
Croître, 337.
Cueillir, recueillir, 413.
Cupidité, 329.
Curage, 321.
Curatelle, 280.
Cuvette, 318.
Cybèle, 280.
Cymballes, 372.
Cyon, sion, 279.

Dam (à leur dan), 305.
Dans, 434 — dedans, 437.
Date, 372.
De prép. 433, sq.
Débile, 322.
Décembre (centième), 342.
Déconfit, 347.
Décrépitude, 302.
Décrire, 337.
Décroire, 302.
Dédaigner, 415.
Dédire, disdire, 323.
Défaire, 323.
Dehors, hors, 437.
Délecter (se), Délectable, 310.
Délices, 383.
Delos, Dèle, 280.
Demeurant (au), 306.
Départ, départie, 305. — partement, 307.
Dépenser, dépendre, 305, 415 (*voir errata*).
Dépositaire, 358.
Derechef, 305.
Des (article), 356.
Des (composés avec), 323.
Descendre, 420.
Désireux de, 328.
Dessus, dessous, 437.
Détromper, 323.
Devancier, 358.
Devanthier, 294.

Devant que, 443.
Dialecte, 370.
Diminutifs, 318.
Discorde, ord, 302.
Dispose, disposte, 305.
Dit-il), 337.
Diversion, 310.
Divine parole, 399.
Donation, donaison, 297.
Donc, doncque, es, 282; donc, 456.
Donner la main, 337; — une fête, 345.
Dont, 408.
Doré, 305 (*v. errata*).
Dorénavant, doresenavant, 305.
Dot, dote, 272, 372.
Doute, 370.
Droite ligne, 399.
Du, 355 sq.
Duché, 370.

E muet (pronon. de l'), 260.
E fermé (pronon. de l'), 261.
Ebène, 373.
Echo, 370.
Ecritoire, 373.
Ecumer, 419.
Ecureuil, écurieu, 268.
Ecurie, 261.
Effacement, 316.
Effusion, 342.
Egard, s, 382.
Eglogue, idylle, 329.
Eloigner, 419.
Email, 380.
Emeraude, 373.
Emmener, 338.
Emmy, 305.
Emplâtre, 373.
Emploi des mots, 346.
En, pronom, 403.
En, préposit., 433 sq.
Encore, es, encor, 282; encore, bien que, 441.
Enfant, 375.
Enfermer, renfermer, 326.
Enfin, 433.
Enivrement, 316.
En quelque part, 294.
Enragés (ces), 292.
Entériner, 297.
Entre, 448; composés avec — s'entr'aimer, battre, embrasser, 323.
Entrer, 420.
Entretuer, 293.
Environ de, 439.
Epaule de l'Eglise, 455.
Epervier épreuvier, 268.
Epigramme, 330, 375.
Epineux, se, 344.
Episode, 370.
Epitaphe, 373.
Epithalame, 370.
Epithète, 375.
Epouser, 278.
Equivoque, 373.
Errata, 385.
Erreur, 373.
Ès, 354.
Espèce, 330, 375.
Etude, 373.
Etre, 336; — à la fête, 345.
Eucharistie, ucharistie, 258.
Evêché, 370.
Eventail, 370.
Exclue, use (*v. errata*), 290.
Excrément de la terre, 342.
Exemple, 375.
Exhéréder, déshériter, 297.
Expressément, 259.
Extraordinaire, extrordinaire, 334.
Extrême, 401.

Fabrique, fabrice d'Eglise, 272.
Face, 288.
Faim, 384.
Fainéant, 289.
Faire, omis, 424; — état, 337;

bon office, 337; — excuse, 295; — des merveilles, 292; — le vain, 293 ; — échange à ou avec, 423.
Fatal, 334.
Fatuité, 310.
Faubourg, fobourg, 278.
Fayant, fau, 305.
Fée, 347.
Féliciter, 314.
Fer à cheval, 330.
Ferré, 305, 344 (*v. errata*).
Fertiliser, 290.
Feu, 334, 395.
Fidèle, Fidelle, 280.
Fiel, 384.
Fièvre, 384.
Fin (à la), 341, 433 ; à celle — que, 304 (*v. errata*).
Finesse 330
Flamboyant 310.
Fleuri style), 344.
Fluxion, défluxion, 297.
Foi, 384.
Fois, faux, fort, fais du corps, 268.
Fonds, fond, 330.
Force, 409.
Fort-l'Évêque, 261.
Fortune, 292.
Fossoyeur, foussier, 268.
Fou, 273, 391.
Foudre, 375.
Fourmi, 375.
Frais, fraîche, 345.
Frêle, fraile, 280.
Fuselier, fusilier, 297.
Fut répété, 453.
Futur, 298 (*v. errata*).

Gangrène, cangrène, 277.
Garde-robe, 376.
Génevois, Gènois, 331.
Gens, 376, 381.
Gentillesse, 347.
Gérondifs, 458.
Gésier, gisier, 268.
Gilles, 367.
Glaive, 302.
Gloire, 331.
Goupillon, gouspillon, 268.
Goutte, te, 284.
Goutte crampe, grampe, grappe, 272.
Gracieux, 311.
Grand, 396.
Greffe, 376.
Grêle, 280.
Grièveté, 302.
Grillon, grelet, grésillon, 291.
Grotesques, 383.
Gueules, 383.
Guère, guères, 283.
Guérison (avoir), 288.
Guillemets, guimets, 268.

Habile, 322.
Haïr, 415.
Haussaire, 306.
Haut style, 400.
Hautain, 331, 335.
Hautesse, 331.
Hémistiche, 370.
Herbe, 384.
Heur, 302, 384.
Hirondelle, arondelle, herondelle, 269.
Homme (l'), pour *on*, 331.
Homologuer, émologuer, 298.
Horloge, 373.
Horoscope, 370.
Hors cela, 439.
Humble, 335.
Huile, 373.
Hymne, 376.

Idole, 373.
Idylle, 330.
Il, 403.

Image, 373.
Imiter, suivre, 338.
Immobile, 322.
Immoler (s'), 346.
Immortifié, 324.
Imparfait (3e pers. de l'), 458.
Impatient, 398.
Impromptu, 385.
In (composés avec), 324.
Inclémence, 312, 342.
Incontinent, 291.
Indélébile, 322.
Indiquer, indire, 298.
Infirme, enferme, infirmier, enfermier, 269.
In-folio, 298.
Infortuné, 400.
Inhabile, 322.
In-octavo, 298.
In-quarto, 298.
Insatiable, 398.
Insomnie (accablé d'), 344.
Institution, Instituts, tes, 298.
Insulte, 373.
Intrépide, 315.
Intrigue, 373.
Ion (mots en) 272.
Ire, 302.
Ivoire (yvoire), 374.
Ivrogne, ivrognesse (yvrogne) 395.

Jacques, Jacque, 367.
Jadis, 302.
Jaillir, rejaillir, 326.
Jamais plus, 306.
Jargon, jergon, 272.
Jarnac, Jernac (coup de), 272.
Jaunisse, 373.
Je, 402.
Jésuite, jésuiste, 262.
Jouer, faire quelque chose à boule vue, 338.
Jouir des douleurs, 455.
Jour ouvrier, 302.
Jument, cavale, 295.
Juridiction, jurisdiction, 272.
Jurisconsulte, jurisprudence, 273.
Jusque, jusques-là, 283.

K (prononciation du), 263.

Labeur, labour, 331.
Lâcher, 425.
Lassitude, 344.
Lavement, clystère, 298.
Laver, 338.
Le, article, 350 sq.
Le, pronom, 402 sq.
Légat, lès, 298.
Lendit, landi, it, 279.
Lequel, 408.
Levée de bouclier ou boucliers, 386.
Librairie, 331.
Limites, 371.
Linotte, 376.
Lis, 379.
Livrer, 319.
Loi, 273.
Loire, 379.
Long (du) de, 302.
Lors, 303.
Loyer, 331.
Lui, 402.
Luthérien, lutériste, 261.
Lutrin, letrin, lieutrin, 262.

Madrigal, 330.
Maine, Mayenne, 332.
Maint, 306 (*v. errata*).
Mais, 453, je n'en puis —, 287.
Malfaiteur, 395.
Malhabile, 322.
Malheurs, 384.
Marier la plume avec l'épée, 346.
Martial, martial, 380.
Martyr, e, 358.
Matériaux, matéraux, 357.

Mauvais, 397.
Méchanceté, 289.
Médicis, i, 269.
Médire, 416.
Mêler à ou avec, 423.
Même, 409, 439; de —, 284.
Mêmement, 306.
Mener, 338.
Mensonge, 371.
Ment (adverbes en), 259.
Merci, 385.
Mérite, s, 383
Messieurs les États... 289.
Métaux (noms de), 383.
Mettre à bord, 292; mettre bas, 306; — l'épée à la main, 455.
Meunier, musnier, 269.
Michel Ange, 267.
Miel, 258, 385.
Mien, 406; — tien, sien, 457.
Mieux, 456.
Mille, mil, 388; mille, 456.
Millier, million, 389.
Minuit, 371.
Missel, 262.
Missive, 306.
Mithridat, méthridat, 269.
Modèle, modelle, 280.
Mœurs, 278.
Moi, 273; de —, 294.
Moindre, 273.
Moins, 273.
Monsieur, madame, 453; mademoiselle, 457.
Monstrueux, monstreux, 392.
Monter, 420.
Moquer, 420.
Mordre, 416.
Mou, mol, 273, 392.
Mouchoir, 332.
Mourir, 339.
Mouton, 278.
Mûre, mûrier et meure, 269.
Naguère, 306.
Nation, 332.
Naval, 380.
Navire, 376.
Ne, 441; ne... que; ne... que de, 442.
Néologismes, 308.
Neuvaine, 303.
Ni, 442; ni plus ni moins, ne plus ne moins, 306, 443.
Noise, 295.
Nom : forme du nom, 357; — distinction du substantif et de l'adjectif, 357; — formation du féminin dans les substantifs, 358; — forme des noms propres : noms à terminaison invariable, en *a, e*, 360; en *i, o, u, ab, ac, ad, ag, al, am, an, ar, as, ars, ax, ath, at, ch, ed, el, en, eph, er, es, ers*, 361; en *eth, ens, id, il, im, in, is, ix, ys, yx*; *ob, oc, och, og, ol, on, or, os, ops, ors*; *um, ur*; *bus, cus* et *chus, dus, fus, gus, allus, elus* et *ellus, aulus, olus* et *ollus*, 362; en *ulus, ullus, mus, nus, enus, ernus, inus, onus, pus, arus, erus, irus* et *yrus, orus, urus, sus, atus, antus, etus* et *aetus, ertus, estus* et *extus, itus, intus, otus, utus, ux; aüs, æus, aius, bius, cius* et *chius, dius, eius, gius, lius, mius, nius, pius, rius, arius, erius, orius, urius, assius, esius, ysius, tius, vius, oüs*, 363; — noms à terminaison francisée : en *a, é, o, as, es*, 364; en *ens; im, is, or, os; ops, cus* et *chus, dus, us, gus, alus* et *allus, elus* et *ellus, ilus* et *illus, ylus* et *yllus, aulus, olus* et *ollus*,

ulus, *mus*, *anus* bref et *anus* long, *annus*, *iannus*, *enus*, *ernus*, *inus*, *unus*, *pus*, *arus*, 365 ; en *erus*, *yrus*, *orus*, *atus*, *antus*, *etus*, *ertus*, *itus* et *ytus*, *intus*, *otus*, *xus* ; *æus* et *œus*, *eus*, *bius*, *chius*, *dius*, *eius*, *gius*, *lius*, *mius*, *nius*, *pius*, *arius*, *erius*, *orius*, *asius*, *ysius*, *tius*, *vius*, *oüs*, 366 ; — noms à terminaison originale et française : en *e*, 366 ; en *as*, *es*, *is*, *ullus*, *rus*, *itus*, *intus*, *cius*, *arius*, et les noms propropres étrangers : Athènes, Thèbes, Mycène et Flandre, 367.

Du genre dans les noms, 368; noms du genre masculin, 369; noms du genre féminin, 372 ; noms qui ont deux genres, 374 ; Du genre dans les noms propres, 379.

Du nombre dans les substantifs, 379; pluriel de *aïeul* et *œil*, 380; *gens*, au singulier et au pluriel, 387 ; nombre des substantifs après vingt-et-un, 382; pluriel des noms abstraits, 382 ; noms sans singulier, 383 ; noms sans pluriel, 383 ; noms qui s'emploient au pluriel sans en prendre la marque, 385 ; nombre des compléments déterminatifs de termes collectifs, 386 ; pluriel des noms propres, 387.

Noms propres (prononc. des), 270.

Nombres (noms de) : nombres cardinaux, 388 ; ordinaux, 390.

Non, non, 442 (*v. errata*).

Nonante, 389.

Nonce, 298.

Non pareille, sans pareille, 306.

Norvège, 269.

Nôtres (les), 406.

Nouvelles, novelles, 299.

Nu de, 335 (*v. errata*).

Nulle autre pareille, seconde, 456.

Obole, 373.

Octante, 389.

Odeur, s. 382.

Œil (euil), yeux, 380.

Œuvre, 377.

Offenseur, 312.

Office, 377.

Offre, 373.

Oignon, 273.

Oiseleur, oiselier, 329.

Oisif, oiseux, 347.

Onc, 306.

Oncle à la mode de Bretagne, 332.

Onzième, 390 (*v. errata*).

Opéra, 371, 386.

Opuscules, 374.

Orateurs et grammairiens, 452.

Oratoire, 374.

Ordre, 371.

Ores, 306.

Orgue, 377.

Orthographe, orthographier, 262.

Orthographe, 275 ; — phonétique, 277 ; — étymologique, 279 ; orthographes multiples, 282 ; — par analogie, 283 ; Décisions arbitraires, 284.

Où que, 410.

Ouïr, 416.

Ourdir, 303.

Ouvrage, 377.

Pain de munition, d'amonition, 299 (*v. errata*).

Paix, 385.

Pal, 380.

Pâle, pâli, 432.

Palette, 319.
Palote, 307.
Pâmer, 420.
Parallèle, paralelle, 279, 357.
Paraventure, parventure, d'aventure, 307.
Par devant, 299, (*v. errata*) 438.
Parentage, 303.
Parer, 339.
Parfaitement, 451, 458.
Paroissiale, parochiale, 273.
Part (en quelque), 294; (*v. errata*) en une —, 341.
Partant, 303, 306.
Participe présent et gérondif : construction du gérondif, 428; distinction entre le gérondif et le participe, 429.
Participe passé : participe passé entre deux noms, 430; suivi d'un autre participe, 431; participe passé avec *le peu*, 431; emploi d'un participe pour un adjectif, 432.
Pas, 440 sq.
Passé (le premier du), 294.
Passion, s. 382.
Pater, 385.
Patience, s. 383.
Patrie, 314.
Peigne, pigne, 270.
Pêle-mêle, 289.
Perdrix, 377.
Période, 377.
Personne, 377, 410 (*v. errata*).
Petit, 295.
Peur, s. 383.
Philomèle, 280; Philomène, 262.
Philosophe, 358.
Phrase (construction de la), 444.
Physionomie, 332.
Piédestal, 380.
Pivoine, 378.
Plaindre, 420.
Plainte, complainte, 322.
Planter des lauriers, 346.
Pleurs, 371, 383, 401.
Plier, ployer, 339.
Pluriel, plurier, 280.
Plus qu'il ne faut, 293.
Pochette, poche, 332.
Poétesse, 358.
Point, pointe du jour, 290.
Point, adv., 440.
Poison, 371.
Poitrail, poitral, 380.
Poitrine, 289.
Ponant, 292.
Ponceau, 335.
Pondre, 416.
Porter des enfants, 292.
Possible, 307, 393.
Potier, 332.
Pourpre, 358, 378, 385.
Pourquoi (c'est), 293.
Pouvoir, s. 383.
Prairie, pré, prée, 322.
Prêcher, 293.
Précipitamment, tément, 270.
Précis, 335.
Préposition, spécialisation du sens des prépositions, 432. Emploi syntactique des prépositions, 434 : des prépositions devant les noms de famille : des prépositions locales *à, de, en* devant les noms de villes, de provinces et de royaumes ; emploi de *en* devant un gérondif; répétition de la préposition *à* ; répétition de la préposition *de* devant un infinitif. — Prépositions et adverbes, 436.
Presque, es, 283.
Prêter la main, 339.
Prie, prié-Dieu, 271.
Prier, 340, 416, — de dîner, 339.
Prince des orateurs, etc., 343.

Principalité, principauté, 299.
Prochain, 401.
Procuration, procure, 299.
Prodige, 314.
Promener, 421.
Pronom : Accord du pronom, 402. — Pronoms personnels : élision du pronom, 402 ; répétition du pronom, 403 ; reprise par *le* pronom, 403 ; place du pronom *le* 403 ; emploi de *en* 403 ; emploi de *il* pour *ce* 403 ; Pronom réfléchi, 404 ; Pronom démonstratif : *ce* neutre, 404 ; ellipse de *ce* devant le verbe être, 404 ; emploi de celui et de celle, de celui-ci et de celle-ci, 405. — Pronoms et adjectifs possessifs, 406. — Pronoms relatifs, 407. — Construction du double relatif, 408. Pronom interrogatif, 409. — Pronoms et adjectifs indéfinis, 409. — Adverbe relatif, 410.
Prononciation, 257 ; choix déterminé par l'étymologie, 258 ; choix déterminé par l'usage, 264. — Décisions arbitraires, 271.
Propriétaire, 358.
Prosateur, 315.
Prospère, 289.
Protocole, protecole, 271.
Protonotaire, protenotaire, 271.
Provisionnel, provisionnal (partage), 273.
Prude, preude, prud'homme, preud'homme, 273.
Pucelle, 280.
Puéril, le, 392.
Puis, 293.
Pulmonique, poulmonique, poumonique, pneumonique, 299.
Qu (prononc. du), latin, 263 (*voir errata*).
Quasi, 295.
Quant à moi, etc., 307.
Quantième, 409.
Quantefois, 307.
Que, 408.
Quel, 409.
Querelle, 280.
Qui, 407.
Quintal, 380.
Quinze-Vingt, 389.

Radieux, 289.
Ramasser, amasser, 340.
Ramener, remener, remmener, 338.
Ramentevoir (se), 307.
Rapprochement, 315.
Re (composés avec), 326.
Réception (accuser la), 294.
Reconduire (340).
Reconnu, 326.
Recouvrir, 417.
Redouté monarque, 400.
Réfectoire, oir, 284.
Réforme, réformation, 299.
Réglisse (reguelice), 374.
Regorger, 293.
Reine des fleurs, 344.
Relâche, 371 ; relâcher, 421 (*v. errata*.
Religionnaires, 333.
Reliques, 333.
Remué de... (cousin), 307.
Rencontre, 374.
Rendre, 417 ; — content, 293 ; — la guérison, 295, 455 ; — la vie, l'embonpoint, la santé, 455.
Renommée, réputation, 385.
Répondre, 322.
Reproche, 371.
Résoudre (se), 293.
Respects (382).

Reste, 371.
Revancher, revenger, 271.
Ridiculiser, 291, 317.
Risque, 371.
Rival, corrival, 322.
Rompre, 417.
Royal, royaux, 397.
Ruer, 421.

S (l') finale dans les verbes, 411.
Saison, 344.
Salmigondi, 263.
Sang, 285; sang froid, 284.
Sans cela, 439; — cesse, 290.
Santé, 385;
Sarbacane, sarbatane, 274.
Satisfaction (mauvaise), 290 ; (bonne), 295.
Saurais (je ne), 340 (*v. errata*); savoir, sçavoir, 281, 284.
Scaliger, 361 (*v. errata*).
Second, segond, 278.
Secours auxiliaire, 452.
Secret, segret, 278.
Secrétaire, segrétaire, 278, 333.
Sens des mots, 327; sens propre et figuré, 341.
Sens (de ce); — dessus dessous, 307; — devant derrière, 282; en tous — 282; — rassis, 284.
Sentir, 418.
Seoir, 418.
Septante, 389.
Serge, sarge, 264.
Serment décisif ou décisoire, 299;
Ses, 406;
Si, aussi (*v. errata*), 444.
Simarre (cimarre), 372.
Six-vingt, 389.
Sœur, 278.
Soi, 273, 404.
Sommeil (accablé de), 344.
Sort, 371.
Sortir, 420; — de la vie, 290.
Sou, 273.
Soupirail, 380.
Soupirer, 341, 346, 421.
Sous, sur, 433, 437.
Sphinx, 378.
Squelette, 371.
Stoïque, stoïcien, 347.
Style : Netteté du style, 447; — Exactitude du style : Anacoluthe, 448; — Tautologie, 449; — Répétitions, 452; — Métaphores, 454; — Expressions recherchées, 455; — Expressions vagues et emploi de certains termes, 456; — Harmonie du style : Les sons choquants, 457; — La symétrie, 458; — Les vers dans la prose, 458.
Style sublime, 400.
Super (composés avec), 327.
Superbe, 455.
Superficie, 348.
Supplier, 416.
Supporter, 341 ; — des flammes, des dards, 456,
Suprême, 401.
Sûrement, 295.
Surérogation, surérogatoire, superérogation..., 327.
Surface, 348.
Surintendant, superintendant, 327.

Tabac, tobac, 264.
Tandis, — que (*v. errata*), 444.
Tant seulement, 307.
Tarder, 422.
Tare, 293.
Taux, taxation, 333.
Te Deum, 385.
Tempérance, 385.
Temple, 378.
Tenir, 419.

Téorbe, tuorbe, 372.
Termes techniques, 296.
Thaumaturge, 258.
Thériaque, 372.
Tige, 374.
Tilleul, til, tillet, tillau, 307.
Toi, 273.
Ton, son de voix, 295.
Tordre, 416.
Tourner, 340; — un vers, 317.
Tout, 394; — à fait, 284; — à bon, de bon, 291 (*v. errata*); accord de —, 394 sq; tous, répété, 454.
Toute sorte, toutes sortes, 213, 387.
Très (superlatifs avec), 401.
Triomphe, 378.
Trois, 273.
Trou, tronc de chou, 271.
Trouble, 372.
Trouver, treuver, 418.
Tu, 402.
Tuer, 346.
Turbulemment, 317.
Tymbale, es, 374.
Tyran, 359.

Ulcère, 372.
Ulfus (mots en), 274.
Universaux, 380.
Urbanité, 314.
Usage (le bel), 285; mots du bel usage selon Ménage, 287; mots d'usage courant, 290; usage de Paris, 291; mots d'usage qu'il rejette : mots déshonnêtes, 291; mots populaires, 292; mots bas et prosaïques, 292; mots qui ne sont pas de la belle poésie, 293; mots qui ne sont pas du bel usage, noble et courtisan, 293.

Vacances, vacations, 299.
Vais, V. aller.
Velours, velous, 271.
Venimeux, 274.
Venir, 335, 419.
Venue, 295 (*v. errata*).
Vénusté, 317.
Verbe : Morphologie des verbes, 411; modalité des verbes : verbes neutres, actifs et réfléchis, 419; Rection des verbes, 422; de l'emploi des temps : le présent pour le futur, emploi des parfaits, 423; — Emploi de l'infinitif : concordance des temps, 424; — Emploi des modes : l'optatif, le subjonctif, 425; — Accord du verbe : un singulier avec un pluriel, 427; accord du verbe *être* impersonnel, 427; accord du verbe avec un collectif, 428.
Vergogne, 304.
Vérole, petite vérole, 333.
Vers (les), dans la prose, 458.
Victorieux, 398.
Vieux, vieil, 392.
Villes (noms de), 367.
Vimar, Vismar, 333 (*v. errata*).
Vinaigre, 385.
Vingt, 389.
Vipère, 374.
Vitupérer, 304.
Vivre, survivre, 419.
Voile, 378.
Voir (ne), goutte, 283.
Voisin, 401.
Vôtre (la), 295; votre, la vôtre, 407 (*v. errata*).

X (noms terminés en), 279.

Z (noms terminés en), 279.
Zèle, zelle, 280.
Zéphyr et Zéphyre, 368.

ERRATA ET ADDENDA

Page XXV, ligne 1, au lieu de : *Marville (seigneur de)*, — lire : *Marville (Vigneul de)*.
— XXVIII, ligne 17, au lieu de : *Scalogorum*, — lire : *Dialagorum*.
— 4, ligne 1, au lieu de : *anus*, — lire : *anno*.
— 25, ligne 6, au lieu de : *pui bel flor*, — lire : *piu bel fior*.
— 54, ligne 3 des notes, au lieu de : *scriptorum*, — lire : *scriptarum*.
— 60, ligne 5 des notes, au lieu de : *pœticus*, — lire : *poeticus*.
— 69, ajouter comme 3e sous-titre : *Brouille de Ménage et de Chapelain*.
— 93 et 98, supprimer l'indication § 4.
— 128, ligne 18, au lieu de : *tractavarit*, — lire : *tractaverit*.
— 251, ligne 22, au lieu de : *la latin*. — lire : *le latin*.
— 252, ligne 12, au lieu de : *trace*, — lire : *tâche*.
— 263, ligne 12, après grammairien, ajouter : du XVIIe siècle, après Palsgrave, Tory, Ramus, Cossard et Scaliger, Ménage, etc.
— 272, ligne 32, au lieu de : *juridiciton*. — lire : *juridiction*.
— 290, ligne 21, enlever l'article sur *cheval-léger*, et le replacer p. 357, I, à la *Forme du substantif*.
— 290, ligne 23, enlever l'article sur *excluse*, et le replacer p. 395, avant *feu*, dans la *Formation du féminin dans les adjectifs*.
— 291, ligne 11, supprimer l'article sur *tout-de-bon*.
— 291, ligne 23, au lieu de : *qulques-uns*, — lire : *quelques-uns*.
— 292, ligne 20, supprimer l'article sur *avoir à mordre*.
— 294, ligne 8, enlever l'article sur *celle-ci*, et le replacer p. 406, sous le titre : *Emploi syntactique du pronom démonstratif*.
— 294, ligne 30, enlever l'article sur *en quelque part*, et le replacer p. 388, sous le titre : *Emploi syntactique du nom à un cas absolu, sans préposition*.
— 295, ligne 23, enlever l'article sur *venue*, et le replacer p. 357, entre les § 1 et 2, sous le titre : *Emploi du participe comme substantif*.
— 295, ligne 25, enlever l'article *la vostre*, et le replacer p. 407, sous le titre : *Emploi syntactique du pronom possessif*.
— 297, ligne 6, enlever l'article sur *chicanier*, et le replacer au bel usage, p. 294, après *chatouiller*.
— 298, ligne 4, enlever l'article sur *futur*, et le replacer au bel usage, p. 295, après *faire excuse*.

Page 299, ligne 7, enlever l'article sur *par devant*, et le replacer p. 295, après *noise*.

— 299, ligne 11, enlever l'article sur *pain de munition*, et le replacer p. 295 après *par devant*.

— 304, ligne 22, enlever l'article sur *à celle fin que*, et le replacer p. 404, en tête du § 4, sous le titre de : *Forme de pronom qui disparaît*.

— 304, ligne 22, supprimer l'article sur *encore bien que*.

— 305, ligne 4, enlever l'article sur *conquérir*, et le replacer p. 415 aux formes du verbe, avant *dédaigner*.

— 305, ligne 11, supprimer l'article sur *dépendre*.

— 305, lignes 17 et 29, enlever les articles sur *doré* et *ferré*, et les replacer p. 395, avant le § 5, sous le titre : *Formation et emploi des adjectifs de matière*.

— 306, ligne 5, enlever l'article sur *maint*, et le replacer p. 409 aux pronoms indéfinis.

— 306, ligne 16, au lieu de : *mais aujourd'hui*, — lire : *aujourd'hui même*.

— 322, ligne 3, au lieu de : *composés avec le suffixe bile*, — lire : *mots dérivés;* tout ce paragraphe est à enlever et à replacer p. 318, avant les *diminutifs*.

— 328, ligne 30, enlever l'article sur *capitaine des gardes*, et le replacer p. 432, au § *a*) des prépositions.

— 329, placer l'article sur *cornette*, avant celui sur *coterie*.

— 332, placer l'article sur *pochette*, avant celui sur *physionomie*.

— 333, ligne 32, enlever l'article sur *Vismar*, et le replacer p. 271, à la fin des *Prononciations distinguées par l'usage*.

— 334, lire l'article sur *bon seigneur* avant celui sur *brave*.

— 335, ligne 10, enlever l'article sur *franc arbitre*, et le replacer p. 295 au bel usage, après *faire exeuse*.

— 335, ligne 13, enlever l'article sur *nu de*, et le replacer p. 398, au régime des adjectifs, après *insatiable*.

— 340, lire l'article sur *tourner*, avant celui sur *soupirer*.

— 340, ligne 20, enlever l'article sur *je ne saurais*, et le replacer p. 427, avant le § VI, sous le titre : *Auxiliaire de mode*.

— 351, ligne 5, enlever l'article sur *Charles Quint*, et le replacer p. 390, ligne 13, aux noms de nombre.

— 354, ligne 14, enlever l'article sur *cordon-bleu*, et le replacer à *il* neutre, p. 404, avant *il est dommage*.

— 355, ligne 6, au lieu d'*article partitif*, — lire : *Article devant les noms géographiques*.

— 356, après la ligne 5, placer le titre : *Article partitif*.

— 361, ligne 29, enlever l'article sur Scaliger, et le replacer, p. 368, sous ce titre : *Traduction des noms propres modernes en latin*.

Page 365, ligne 25, au lieu de : *annus*, — lire : *anus*.
— 370, ligne 2, au lieu de : *auss*, — lire : *aussi*.
— 376, lire l'article sur *gens*, avant celui sur *greffe*.
— 377, ligne 26, à déplacer la phrase : *Personne... venu*, et à renvoyer aux pronoms indéfinis, p. 410.
— 377, ligne 28, enlever le reste de l'article sur *personne*, et le replacer au pronom personnel, p. 402, à la fin du § 1, sous le titre : *Accord du pronom personnel avec le pronom indéfini*.
— 383, ligne 27, au lieu de : *subtantif*, — lire : *substantif*.
— 384, lire l'article sur *absinthe*, avant celui sur *ail*.
— 385, lire l'article sur *tempérance*, avant celui sur *vinaigre*.
— 390, ligne 18, enlever l'article sur *l'onzième*, et le replacer, p. 350, à *l'élision de l'article*.
— 401, dernière ligne, après *texte*, — lire : *des grammairiens*.
— 408, ligne 4, au lieu de : *relatif que*, — lire : *l'interrogatif que;* enlever les lignes 4 — 7, et les replacer p. 409, au pronom interrogatif.
— 418, lire l'article sur *sentir*, avant celui sur *seoir*.
— 421, ligne 11, enlever l'article sur *relâcher*, et le replacer aux termes techniques, p. 299, avant *réforme*.
— 442, au lieu de *non... non*, lire *non, non* et ajouter après la ligne 25 ces mots : comme : Non, non, malgré les Envieux, etc., ou : Non, non, je veux mourir, etc.
— 444, enlever l'article sur *si et aussi comparatifs*, et le replacer p. 439, avant le paragraphe sur la place de l'adverbe, sous ce titre : *Adverbe corrélatif*.
— 444, enlever l'article sur *tandis*, et le replacer p. 439, après l'article sur *sans cela*.
— 458, ligne 22, au lieu de : dans le *prose*, — lire : *dans la prose*.
— 471, ligne 8, au lieu de : *fattomai*, — lire : *fatto mai*.
Partout où se trouve dans les notes ou entre parenthèses le mot *idem*, lire : *ibidem*.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION VII
LISTE DES ŒUVRES DE MÉNAGE IX
BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES CONSULTÉS :
1° Ouvrages se rapportant à Ménage XXI
2° Autres Ouvrages. XXVI
3° Manuscrits XXIX

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

Première jeunesse de Ménage : Son Origine -- Ses Études — Son Arrivée à Paris. 3

CHAPITRE II

Ménage et le Cardinal de Retz : Ménage au Petit-Archevêché — Sa séparation d'avec le Cardinal — Ménage au Cloître Notre-Dame — Ses Mercuriales. 9

CHAPITRE III

Ménage et les Sociétés littéraires : L'Hôtel de Rambouillet — L'Académie de La Crusca — L'Académie des Apatisti — Le Cabinet Du Puy. 21

CHAPITRE IV

Ménage et ses amies : Madame de Sévigné et Madame de La Fayette. 31

CHAPITRE V

Ménage et ses amis : Chapelain et Balzac 51

CHAPITRE VI

Brouille et Réconciliation de Ménage et de Chapelain : Leurs rapports avec Gilles Boileau — Son Élection à l'Académie — Ménage et Chapelain cessent de se voir 69
Affaire de l'Élégie à Mazarin. 80
Discussion sur un fragment de Pétrone. 93
Ménage et Chapelain se réconcilient 98

CHAPITRE VII

Différends littéraires de Ménage.

Pages

I. — *Ménage et les Anciens :*
Ménage et l'Abbé d'Aubignac 103
La Querelle des Anciens et des Modernes 123

II. — *Ménage et les Contemporains :*
Ennuis que lui créa Chapelain 126
Querelles suscitées par ses ouvrages 135
Querelles où l'entraîna son esprit combatif 148

LIVRE II

MÉNAGE ÉTYMOLOGISTE

L'étymologie avant Ménage 163
Système phonétique de Ménage 199
Sa méthode étymologique 238

LIVRE III

MÉNAGE GRAMMAIRIEN 251

CHAPITRE PREMIER

Prononciation 257

CHAPITRE II

Orthographe 275

CHAPITRE III

Vocabulaire. — Les Sources de la Langue : Le bel usage 258
Termes techniques 296
Archaïsmes 300
Néologismes 308
Diminutifs 318
Mots composés 320
Sens des mots 327
Emploi des mots 346

CHAPITRE IV

Formes et syntaxe : Article 350
Nom 357
Noms de nombre 388
Adjectif 391

Pages

Pronom 402
Verbe 411
Prépositions 432
Adverbe 438
Conjonction 443
Construction de la phrase 444

CHAPITRE V

Style : Netteté du Style 447
Exactitude du Style 448
Harmonie du Style 457

LIVRE IV

MÉNAGE POÈTE : Poésies françaises, latines, grecques et italiennes. 465

LIVRE V

MÉNAGE & L'ACADÉMIE. — Ses dernières Années — Sa mort 503
Conclusion 515
Appendice. 519
Index 541
Errata et addenda 544

QUESTIONS ANNEXES

Conquête de la Dacie, par Trajan.

Théories dramatiques de Voltaire.

L'Émancipatrice, Imprimerie communiste, 3, rue de Pondichéry. — 1702-6-02.

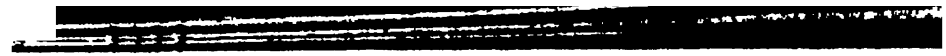

ERRATA ET ADDENDA N° 2

Page XIII, ligne 9, après *Ménage*, lire (1) — ligne 19 et dernière note (2).
— XXI, avant-dernière ligne, lire : *1660*.
— 14, ligne 3, lire : *Duperrier*.
— 29, ligne 3, après *littérature*, ajouter : à la fin du XVI^e^ et.
— 32, ligne 23, lire : jeunes *femmes*, au lieu de : jeunes *filles*.
— 37, ligne 5, lire : dans Ménage, l'homme de société ne fut jamais sacrifié au savant.
— 38, dernière note, lire : cf. p. 15.
— 47, Idem.
— 58, ligne 9, lire (1) ; ligne 11, lire (2) et ligne 17, lire (3) ; dans les notes, avant-dernière ligne, lire : (2) cf. p. 103, et dernière ligne, (3).
— 59, note 4, lire : cf. p. 121.
— 60, ligne 6 de la note 4, lire : *sou*, au lieu de : *fou*.
— 62, ligne 4, lire : 1648, au lieu de : 1848.
— 63, ligne 10, lire : *conversation*, au lieu de : *convocation*.
— 93, ligne 4, lire : *titres*, au lieu de : *lettres*.
— 96, ligne 4 des notes, lire : *sub*, au lieu de : *sul*.
— 97, ligne 3, lire : sa préface et sa conclusion, et ligne 6 des notes, lire : *ni fallor*.
— 126, dernière ligne des notes, lire : 1694, 2^e^ vol., page 344.
— 131, dernière ligne des notes, après 25 août, lire : 1661.
— 132, dernière ligne des notes, lire : 1667, au lieu de : 1665.
— 135, deuxième ligne des notes, lire : *indagator ; pari*.
— 139, ligne 14, lire : Ménage ne *les* apprenait, au lieu de : *l'*apprenait.
— 172, ligne 6 des notes, lire : Κρούειν, au lieu de : Κρύειν ; et ligne 9, *phantastique*, au lieu de : *plantastique*.
— 176, ligne 3 des notes, lire : ζηλοτυπία, au lieu de : ξηλωτηπία, et dernière des notes, lire : τρόχος, au lieu de : τρόκος.
— 180, ligne 1, lire : *le ů*, au lieu de : *le un ŭ*.
— 182, ligne 19, lire : de *nos* mots.
— 183, ligne 3 des notes, lire : Op. c., p. 7.
— 220, ligne 15, lire : *domniarium*, au lieu de : *dominarium*.
— 224, ligne 22, lire : *charme*, au lieu de : *charrue*.
— 227, ligne 4, supprimer : *marbre de marmore* (319) *et*.
— 241, ligne 20, lire : πτισάνη, au lieu de : πτιανη.
— 262, ligne 11, lire : 21-23, au lieu de : 2-1-3.

Page 26 , ligne 21, lire : ***ubiquiste***, au lieu de : ***ubiquité***.
- 265, ligne 22, lire : 279-280 ; et ligne 28, lire : 23, au lieu de : 223.
— 266, ligne 4, lire : *avec le c* passe encore.
— 267, ligne 29, lire : 268, au lieu de : 267.
— 277, dernière ligne des notes, lire : *Rem.* II, au lieu de : I.
— 280, ligne 19, lire : QUERELA, au lieu de : QUERELLA.
— 291, ligne 10, lire : 550, au lieu de : 551.
— 292, ligne 13, lire : 457, au lieu de : 454.
— 293, ligne 5, lire : 128, au lieu de : 125, et ligne 11, lire : (*Obs.* I, 389), au lieu de : (*Obs. Malh.*, III, 339).
— 295, ligne 1, lire : *demander*, au lieu de : *faire* excuse.
— 302, ligne 31, lire : 276, au lieu de : 176.
— 307, ligne 22, lire : *Obs.* II, au lieu de : I.
— 315, ligne 17, lire : *et si hautement*, après *affirmativement*.
— 317, dernière ligne des notes, lire : p. 40, au lieu de : 39.
— 320, ligne 5, lire : XVI^e^, au lieu de : XVII^e^ siècle.
— 322, ligne 25, lire : 422, au lieu de : 122.
— 327, ligne 3, lire : (*Obs. Malh.* III, 304).
— 329, ligne 19, lire : 386, au lieu de : 380, et ligne 31, lire : 86, au lieu de 96.
— 337, ligne 10, lire : 112, au lieu de : 117.
— 342, ligne 27, lire : 57, au lieu de : 54.
— 345, ligne 22, lire : 124-125, au lieu de : 126, et supprimer les lignes 18 et 19.
— 345, en note, lire : 101-102, au lieu de : 201.
— 369, ligne 14, lire : III, au lieu de : I.
— 371, en note, lire : 97, au lieu de 97-98.
— 383, ligne 5, lire 295, au lieu de 296.
— 384, ligne 17, lire : après coraux (*Obs.* I, 293, cf. 470), et supprimer cf. 470, de la ligne 19.
— 398, ligne 26, lire : 254-255, au lieu de : 255.
— 403, ligne 2, lire : 497, au lieu de : 147.
— 404, ligne 8, lire : (*Obs.* II, 386), après *lui*.
— 411, ligne 3, supprimer *là-dessus*.
— 420, en note, lire : 104 et *Rem.* II, 161, au lieu de : 106.
— 436, ligne 3, lire : III, 8.
— 440, ligne 10, lire : 113, au lieu de 133.
— 441, ligne 15, lire : 271, au lieu de 127.
— 454, ligne 12, lire : substantifs *ou adjectifs terminés en ele*.
— 471, ligne 2 des notes, après 91, lire : *p. 8 des Lettres de Ménage*.
— 498, ligne 16, lire : *tempo*, au lieu de : *tempore*, et ligne 17 : *che'l tuo*, au lieu de : *ché lo trio*.
— 505, ligne 3 des notes, lire : 158, au lieu de 114.
— 532, ligne 28, supprimer 307.